
UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 01992579 1









MANUEL LITURGIQUE

A L'USAGE DU SÉMINAIRE DE SAINT-SULPICE

HISTOIRE ET SYMBOLISME

DE

LA LITURGIE

MANUEL LITURGIQUE

A L'USAGE DU SÉMINAIRE DE SAINT-SULPICE

HISTOIRE ET SYMBOLISME

DE

LA LITURGIE

Par A. LEROSEY, Prêtre de Saint-Sulpice

MAÎTRE DES CÉRÉMONIES ET PROFESSEUR DE LITURGIE
AU SÉMINAIRE DE SAINT-SULPICE

« La liturgie contient des symboles, merveilleux abrégés de notre croyance, double objet de foi et d'amour..... Leur antiquité si bien démontrée, leur universalité les rendent d'irrécusables témoins de l'apostolicité et de la catholicité de notre foi. »

(Mgr Affre, *Lettre pastorale sur les Études ecclésiast.* 1841.)

H. Simard
2.22.97

* * * *

PARIS

BERCHE ET TRALIN, LIBRAIRES-ÉDITEURS

69, RUE DE RENNES, 69

1889


IMPRIMERIE
CONTANT-LAGUERRE
LVX VITAM
BAR-LE-DUC

INTRODUCTION.

I.

La liturgie est par excellence une science mystique : ce qui ne veut pas dire une science d'imaginations et de rêveries, mais une science de mystères, la science des mystères de la foi. *Mystères* et *mystique* : ces deux mots sont corrélatifs; et il a fallu le dénigrement, jeté par l'incrédulité voltairienne sur nos sacrés mystères, pour fausser, dans un grand nombre d'esprits, le sens vrai de cette grande parole de la langue chrétienne : *mystique*.

La science mystique est l'âme de la théologie, la sève de la vraie piété chrétienne et sacerdotale, la plus réelle, la plus profonde et la plus divine de toutes les sciences. La liturgie est essentiellement mystique. Le concile de Trente nous déclare que, parmi les choses saintes, rien n'est vénérable, rien n'est sacré comme ces rites, pleins de mystères, que les Apôtres eux-mêmes ont institués et légués à l'Église. « Notre Sainte Mère l'Église, dit le concile, a intro-

duit, conformément à la discipline et à la tradition apostoliques, des cérémonies, telles que les bénédictions mystiques, les lumières, les encensements, les ornements et beaucoup d'autres choses de ce genre, afin de rehausser par là la majesté d'un si grand sacrifice, et afin d'exciter les esprits des fidèles par ces signes sensibles de piété et de religion à la contemplation des très profonds mystères que recèle ce sacrifice (1). »

Étudier les rites sacrés dans ce qu'ils cachent au fond d'eux-mêmes, telle sera notre tâche dans ce volume.

Il n'existe pas dans le trésor de l'Église une interprétation officielle, « et par conséquent absolument certaine des rites sacrés. » Quel est le vrai sens que les saints Apôtres ont voulu cacher sous ces rites? L'Église n'a pas cru devoir nous le révéler. Au moyen-âge, et depuis, beaucoup d'explications ont été données sur cet objet par de saints personnages. Mais ces interprétations nous rapportent-elles le sens propre et traditionnel, le sens apostolique des antiques cérémonies du culte catholique? Nul ne le saurait dire. Toutes belles qu'elles sont en elles-mêmes, elles diffèrent les unes des autres, et partant elles n'expriment pas toute la vérité objective, mais seulement les vues particulières de la piété et du génie de chacun de nos docteurs. Elles ne sont donc pas de foi, mais elles

(1) Concil. Trid., sess. XXII, ch. v.

sont selon la foi. Elles demeurent presque toutes dans le domaine de ce qu'on appelle les opinions, les sentiments libres; on peut ne point les adopter. Mais, quand elles ont été puisées à des sources très autorisées, quand elles n'ont pas ce cachet d'invention qui est bien plus propre à discréditer la sainte liturgie qu'à lui concilier le respect et l'admiration, elles sollicitent notre attention. Il nous est bon de connaître ces interprétations, de nous en pénétrer et d'en nourrir notre piété. C'est ce que nous ferons dans cette étude qui aura pour objet *l'histoire et le symbolisme de la liturgie.*

Il paraît que le célèbre abbé de Solesmes, dom Guéranger, voulait que ses religieux fussent parfaitement instruits de la sainte liturgie romaine, dans laquelle il était, lui, si profondément versé. Pour les obliger à l'étudier et à en pénétrer les secrets, il les interrogeait souvent en public sur la signification des paroles et des rites sacrés, se faisant expliquer en détail la manière de les exécuter. Il ne comprenait pas qu'un prêtre osât monter à l'autel, sans savoir parfaitement tout ce qu'il doit faire, et sans s'être pénétré de l'esprit de l'Église, qui a réglé les prières et institué les rites.

Le prêtre séculier est encore plus tenu à posséder la science liturgique que le religieux. Celui-ci célébrant dans le cloître ne saurait espérer d'un scrupuleux accomplissement des cérémonies qu'une édification personnelle, l'intime satisfaction que donne le

devoir saintement accompli. Mais le prêtre chargé d'un ministère paroissial célèbre, au contraire, devant les fidèles et quelquefois au milieu d'incrédules ou d'indifférents, qui s'autorisent de son *sans façon* pour dénigrer la religion et ses ministres. Il lui importe, à double titre, de se pénétrer à fond de la sublimité des fonctions qu'il exerce et d'accomplir nos rites sacrés avec connaissance, révérence et amour.

Savoir raisonner, expliquer ce que l'on fait, c'est dans toute situation une connaissance qui ennoblit et honore. On éprouve en son âme ce sentiment de bien-être et de dignité d'un homme qui connaît tout son devoir et le remplit. Offrir au prêtre la facilité d'acquérir cette connaissance est tout l'objet de notre *Manuel*.

Il est une science que le génie du moyen-âge sut si bien populariser, c'est la liturgie; la liturgie telle qu'on la comprenait au XIIIe siècle. Elle est aujourd'hui, hélas! délaissée; elle est la moins connue de toutes les sciences; elle n'est plus, à notre époque, la science du peuple. Il fut un temps où l'enfant apprenait les éléments de sa foi dans ces *catéchismes en pierre*, qu'on appelle nos églises; dans ces peintures qui les décorent et dans les formes architecturales qui les animent. Les cérémonies, parfaitement comprises, étaient un précieux stimulant à la piété des fidèles: elles apportaient un double aliment au cœur et à l'esprit; elles offraient à l'un des consolations, à l'au-

tre un vif intérêt. Aujourd'hui, on ne connaît plus les traditions religieuses du moyen-âge. Le protestantisme leur avait porté un rude échec; après vint la Renaissance, toute païenne dans ses inspirations; enfin, le XVIIIe siècle, avec son rire perfide, entraîna les esprits dans le philosophisme, et leur fit abjurer tant de précieux souvenirs d'un autre âge. Puis ce fut le tour de la Révolution qui acheva de creuser l'abîme. Aussi, l'indifférence, presque toujours, le mépris, assez souvent, tombe à l'heure présente sur ces objets sacrés, si chers à la piété de nos pères. Les catholiques assistent presque chaque jour à des cérémonies dont le sens, aussi édifiant qu'instructif, leur est totalement fermé. N'est-il pas temps de les leur faire mieux connaître, afin de les faire aimer davantage? N'est-il pas temps d'expliquer aux fidèles ce qu'ils voient chaque jour dans le lieu saint; de leur donner la signification de tout ce qui se rattache au culte catholique, étudié dans toutes ses branches; en un mot, de leur exposer, sous une forme simple et pieuse, les profonds enseignements de la liturgie? Les prêtres font-ils leur devoir sous ce rapport? Toute la science du XIIIe siècle, surtout celle de la liturgie, venait de l'Église et descendait de la chaire chrétienne. Sont-ils nombreux, aujourd'hui, les pasteurs qui s'appliquent à rendre raison aux âmes de toutes les parties de la liturgie? Ceux qui ont essayé ces explications ont pu juger par eux-mêmes de l'intérêt que les simples fidèles y prennent. Pendant le Carême

de 1832, un prêtre de Paris développa, dans une église de la capitale, l'ordre littéral et mystique du Saint-Sacrifice de la messe, et l'histoire dit que ces instructions d'un genre tout nouveau furent écoutées avec une attention toujours croissante. Et qu'on ne nous objecte pas le sourire incrédule qui pourrait accueillir l'interprétation de nos saintes cérémonies. Laissons à M. Olier le soin de condamner cette ignorance railleuse : « Les cérémonies comprennent de très grands mystères, dont l'explication surprendra peut-être l'esprit de ceux qui ne s'appliquent pas facilement à la considération des choses qui leur paraissent de peu de conséquence dans notre religion. Mais on ne doit pas s'étonner si de grandes choses sont comprises sous des figures si petites et si légères en apparence, car l'Église n'a rien de petit dans les idées de Dieu et de son Esprit qui la dirige en tout, et qui ne fait pas moins pour elle que pour la Synagogue, où il ne laissait rien sans mystère. Tout y était figure des choses saintes et magnifiques, qui devaient arriver. Et cela même se passe parmi nous, n'y ayant rien maintenant dans l'Église, qui ne soit figure de quelque chose cachée, soit dans nos mystères présents, soit dans ceux qui se sont passés sous Jésus-Christ, dont l'Église ne se lasse jamais de parler, et dont elle croit ne jamais exprimer suffisamment la vérité et la beauté (1). »

(1) Olier, *Explicat. des cérém. de la grand'messe de paroisse.*

II.

Aujourd'hui, plus que jamais, les sciences historiques sont en honneur. Partout on cherche les origines. Pour ne parler ici que des religions, on étudie celles de l'antiquité; des savants consacrent leurs veilles à saisir sur le vif, dans les auteurs classiques, les éléments des cultes des faux dieux, pour en reconstituer l'ensemble, et faire revivre devant nous ces religions éteintes. L'exégèse catholique a scruté dans ses moindres détails le culte mosaïque. L'arche sainte, le temple, le cérémonial ont été l'objet de patientes et judicieuses recherches. Et tout vrai savant s'intéresse, à bon droit, à ce passé de la Synagogue. N'y aurait-il que le culte catholique dont on dédaignera les origines? Non, assurément. Déjà des efforts se sont produits; des recherches ont été tentées avec autant de bonheur que de zèle. Aujourd'hui, après plus de trois siècles d'un oubli presque général, les traditions religieuses du moyen-âge sont étudiées de nouveau. On n'apporte pas toujours, dans cette étude, l'esprit qui les créa, mais la curiosité est récompensée par des découvertes dont notre ignorance s'étonne (1).

(1) Cf. Barthélemy, *Rational ou Manuel des divins offices*, traduction, Paris, 1854, t. I, p. VII.

C'est à recueillir le résultat de ces recherches que nous consacrons notre quatrième volume. Nous n'avons pas épuisé la matière; mais ce que nous disons suffit pour donner de très convenables notions en fait de liturgie, et ne faut-il pas avouer que des notions, même très médiocres sur cet important objet, sont extrêmement rares? Si l'on trouve que notre travail peut épargner d'innombrables et difficiles recherches, nous serons amplement dédommagé de nos peines. Les hommes solidement versés dans les questions d'antiquité religieuse nous sauront gré d'avoir entrepris ce *Manuel*. Il est très possible que certains points de notre livre trouve en eux des censeurs; mais si nous avons réussi à vulgariser les données scientifiques de l'histoire de la liturgie, notre ambition sera satisfaite; et quelle que soit l'imperfection de notre œuvre, les modestes services que nous aurons rendus au clergé et aux fidèles, nous vaudront, nous l'espérons, l'indulgence de la critique.

MANUEL LITURGIQUE.

PREMIÈRE SECTION.

HISTOIRE ET SYMBOLISME DANS LE MATÉRIEL DU CULTE.

CHAPITRE PREMIER.

HISTOIRE DES LITURGIES.

ARTICLE I. *Origine des liturgies.*

La liturgie, dans son sens général de prières et de cérémonies du culte public, est aussi ancienne que le monde.

Adam priant sous les ombrages du paradis terrestre, Abel offrant au Seigneur ses meilleurs agneaux, avaient une liturgie simple et primitive.

Tout le cérémonial de la loi de Moïse, que Dieu lui-même prit soin de dicter dans tous ses détails, constituait une véritable liturgie.

Jésus-Christ n'a pas supprimé la liturgie : il a institué de nouvelles cérémonies en établissant les sacrements de la loi nouvelle et en offrant lui-même le grand sacrifice de la Croix.

Les Apôtres ont réglé, avant leur dispersion, tout ce qui concernait le culte divin.

Ils ont célébré ensemble, à Jérusalem, le sacrifice de la messe; ils ont distribué le pain eucharistique; ils ont baptisé et confirmé; en un mot, ils ont rempli toutes les fonctions de leur ministère d'après des règles communes et uniformes, qu'ils tenaient de Jésus-Christ.

Les fidèles, ensuite, pleins d'un saint respect pour les disciples et les amis du Sauveur, auraient regardé comme une impiété de modifier la liturgie qu'il leur avait prescrite. Donc la liturgie, telle que nous l'avons aujourd'hui, remonte, au moins dans ce qu'elle a d'essentiel, jusqu'aux Apôtres et à Jésus-Christ lui-même.

Cependant la liturgie, introduite par les Apôtres dans les contrées converties par leur zèle, ne fut pas généralement écrite d'abord; elle dut se conserver quelque temps par la tradition des pasteurs qui se la confiaient et se la transmettaient mystérieusement l'un à l'autre.

Chaque liturgie était la même pour le fond, mais différente des autres pour certains détails accessoires. On avait eu égard aux goûts, aux habitudes et aux mœurs des peuples convertis, et dont la conversion avait été plus facilement obtenue par ces concessions dignes d'une religion, qui dit à ses ministres de se faire tout à tous afin de gagner toutes les âmes à Jésus-Christ.

C'est sous le rapport de ces différences secondaires que l'on distingue deux grandes classes de liturgies :

Les liturgies de l'Orient;

Les liturgies de l'Occident.

Article II. *Liturgies orientales.*

Les principales sont celles de Jérusalem ou de saint Jacques, de saint Cyrille de Jérusalem, de saint Marc ou d'Alexandrie, d'Antioche, de saint Basile et de saint Jean Chrysostome ou de Constantinople, des Arméniens, des Nes-

toriens, des Maronites et des Cophtes. Comme on le voit, les liturgies de l'Orient sont désignées le plus communément soit par le nom de leur auteur soit par celui de la ville ou du pays où chacune règne.

§ 1. La liturgie de Jérusalem ou de saint Jacques.

La liturgie de Jérusalem ou de saint Jacques est la plus ancienne et la plus vénérable de toutes. Donnée par les Apôtres, elle fut transmise sans interruption et sans altération depuis saint Jacques le Mineur, premier évêque de Jérusalem, jusqu'à saint Cyrille, patriarche de la même ville qui vivait au milieu du ɪvᵉ siècle, et qui nous l'a laissée dans ses écrits. Aussi est-ce la plus importante de toutes au point de vue dogmatique. Le cardinal Bona a essayé de prouver contre les protestants qu'elle fut tout entière composée et écrite par l'apôtre de Jérusalem. Au moins est-il certain qu'elle est de saint Jacques dans ses parties essentielles. Elle aurait servi à former les autres liturgies de l'Orient qui en reproduisent les points principaux. Telle est la tradition des Grecs et des Syriens.

La liturgie de saint Jacques fut imprimée en grec, à Paris, en 1560, sur un Eucologe que les Grecs avaient fait imprimer à Venise. Il y a dans la messe deux parties distinctes; des chants, des prières et des lectures des deux Testaments qui constituent la messe des catéchumènes et la messe des fidèles proprement dite. Cette messe n'est en usage aujourd'hui qu'une fois par an à Jérusalem, le jour de la fête du saint dont elle porte le nom.

§ 2. La liturgie de saint Cyrille.

Après la liturgie de saint Jacques, la plus ancienne de l'Église de Jérusalem est celle de saint Cyrille, patriarche de

la ville sainte. Il paraît plus exact de les confondre, la seconde n'étant que la première avec quelques légères modifications. Ainsi le lavement des mains a été introduit à la liturgie de saint Jacques par saint Cyrille.

§ 3. La liturgie de saint Marc ou d'Alexandrie.

Elle eut cet évangéliste pour auteur, et fut mise en écrit au ve siècle par saint Cyrille d'Alexandrie qu'il ne faut pas confondre avec le précédent. Elle reçut encore depuis des modifications plus ou moins importantes. Elle était rédigée en grec et suivie en Égypte jusqu'au temps d'Eutychès. Après le concile de Chalcédoine, les Melchites catholiques l'observèrent encore en grec, jusqu'au XIIe siècle, époque à laquelle ils adoptèrent la liturgie de Constantinople (1).

§ 4. La liturgie d'Antioche ou de saint Pierre.

On en trouve quelques précieux vestiges dans les épîtres de saint Ignace, patriarche de cette ville et si célèbre par son martyre. Elle était presque la même que celle de Jérusalem et d'Alexandrie, ce qui s'explique facilement, puisque c'était saint Pierre qui l'avait apportée de Jérusalem.

§ 5. Liturgie de Constantinople.

Cette liturgie est double :

L'une, apppelée liturgie de saint Basile, parce qu'elle eut ce savant docteur pour rédacteur et peut-être pour auteur, renferme de longues prières, et n'est en usage qu'à certains jours, savoir : les veilles de Noël et de l'Épiphanie, les dimanches de Carême, le Jeudi et le Samedi Saints et en la

(1) Le P. Lebrun, *Liturgies orientales*, t. IV.

fête du saint Docteur. Le P. Goar a reproduit en grec et en latin cette liturgie de saint Basile.

L'autre liturgie de Constantinople, appelée liturgie de saint Jean Chrysostome, sert tous les autres jours de l'année, et est absolument la même que l'ancienne liturgie de Constantinople, appelée longtemps liturgie des Apôtres. Elle avait été revue par ce saint et éloquent patriarche. Elle est suivie de nos jours par les Grecs unis et séparés de Constantinople, dans les patriarcats de Jérusalem, d'Antioche et d'Alexandrie, et aussi, mais en langue slave ou géorgienne, chez les Bulgares, les Géorgiens et les Russes.

On la trouve, comme la précédente, dans l'*Eucologion* de Goar.

§ 6. Liturgie des Arméniens.

Ces peuples habitent la grande et la petite Arménie, vaste région entre la mer Caspienne et la mer Rouge.

Il y avait beaucoup de chrétiens parmi eux au commencement du IIIe siècle. Leur principal apôtre fut, au IVe siècle, Grégoire l'*Illuminateur*, ordonné évêque et envoyé à ces peuples par Léonce, évêque de Césarée. Au VIe siècle, les Arméniens embrassèrent l'eutychianisme et voulurent avoir un patriarche. Dès le XIVe siècle, toute une province se fit catholique. Au XVe, le patriarche de la petite Arménie envoya des légats au concile de Florence, et Eugène IV fit pour eux le célèbre décret *Ad Armenos*, que rejetèrent constamment le grand patriarche et ses évêques suffragants. En 1825, il y avait en Arménie deux millions de catholiques. Or, les Arméniens avaient, dès le IVe siècle, leur liturgie composée en leur idiome et assez semblable à celle de saint Jean Chrysostome, qui mourut chez eux en exil. L'opinion commune l'attribue, dans sa forme actuelle, à Jean, célèbre patriarche arménien du Ve siècle.

On la trouve en entier dans les *Origines de la liturgie catholique* par l'abbé Pascal (Edit. Migne, fin du volume).

§ 7. Liturgie des Nestoriens.

Les Nestoriens sont répandus dans une grande partie de l'Orient, en Perse, dans les Indes, sur la côte du Malabar et jusqu'en Chine.

Il ont toujours gardé les deux liturgies qu'ils reçurent, en syriaque, de leur chef Nestorius et de Théodore de Mopsueste. Ils en eurent une troisième, attribuée par eux à saint Jude, apôtre de la Mésopotamie, et écrite en syrien. Ces trois liturgies se succèdent chez eux aux différentes époques de l'année.

§ 8. Liturgie des Maronites.

Les Maronites habitent le mont Liban et quelques villes de Syrie. Leur nom vient probablement de Jean Maron, leur patriarche au VIIIe siècle. Leur premier apôtre fut saint Siméon stylite qui, du haut de sa colonne, les convertit à la foi. Quelques-uns embrassèrent le monothélisme au Ve siècle; mais tous sont catholiques depuis le XIIe siècle. Leur missel est écrit en syro-chaldaïque. Il renferme quatorze liturgies différentes, et sous des titres divers (1).

§ 9. Liturgie des Cophtes.

Les Cophtes d'aujourd'hui sont les Jacobites d'autrefois. Ce nom vient par corruption de Αἰγυπτον (*Égyptien*), et leur fut donné parce qu'ils récitèrent d'abord les offices en langue égyptienne. Les Jacobites ainsi nommés de leur chef

(1) Renaudot, *Liturgiarum oriental. collectio.*

hérétique Jacques d'Édesse, ont toujours suivi la liturgie de saint Marc, d'abord en langue égyptienne, plus tard en arabe.

Ils ont une église au Caire, capitale de l'Égypte. Tous leurs temples ont deux dômes : l'un le heïkel, correspond à notre sanctuaire; l'autre est la nef. Un rideau est toujours tendu devant le *heïkel*. La liturgie cophte est usitée encore chez les Éthiopiens, ou Abyssins, peuples de race nègre qui habitent la haute Égypte. Leur premier apôtre avait été saint Frumence, tyrien d'origine, fait évêque par saint Athanase en 326.

Toutes ces liturgies et plusieurs autres dont nous ne parlons pas, se ressemblent par le fond, et ne diffèrent légèrement que dans la forme; preuve éclatante de leur antiquité qui remonte au cénacle.

Non seulement l'Église tolère toutes ces liturgies orientales, mais même elle les approuve, pourvu qu'elles soient pures de toute erreur.

Tous les efforts de l'Église romaine pour procurer l'unité liturgique se bornent aux liturgies occidentales et respectent les liturgies orientales, si vénérables par leur antiquité; car, dans tout l'Occident, à Paris, à Rome même, les prêtres grecs, syriens, arméniens, maronites peuvent et doivent célébrer la sainte messe selon les rites des liturgies orientales.

§ 10. Livres liturgiques des Grecs.

Comme la liturgie de Constantinople est la principale des liturgies orientales, nous croyons être utile et agréable au lecteur, en lui faisant connaître les livres liturgiques qu'elle emploie.

1. *Anagnosis seu Apostolicon biblion*, ou lectionnaire.
2. *Diaconicon* pour l'usage du diacre.

3. *Agiasmos* pour la bénédiction solennelle de l'eau.
4. *Anthologion* ou *florilogium*, qui renferme les offices de Notre-Seigneur, de la Sainte Vierge et des Saints pour les douze mois de l'année.
5. *Eucologion* ou rituel des Grecs.
6. *Liturgicon* qui contient trois liturgies :

a) Celle de saint Basile pour la vigile de Noël et de l'Épiphanie, pour les dimanches de Carême et pour la fête de saint Basile lui-même.

b) La liturgie des Présanctifiés pour tout le temps du Carême, excepté les samedis, les dimanches et le Jeudi-Saint.

c) La liturgie de saint Jean Chrysostome pour le reste de l'année.

7. Le *Typicon*, ou *ordo* des offices, dans lequel on indique ce qu'il faut réciter à la messe et aux Heures.
8. Le *Pentecostarion* pour l'office depuis Pâques jusqu'à l'octave de la Pentecôte.
9. *L'Hymnologion*, qui contient les hymnes pour toutes les fêtes de l'année avec l'ancienne notation musicale.
10. Le *Menæhum* pour les offices des Saints.
11. Le *Menologe* ou martyrologe.

Article III. *Liturgies occidentales*.

Les principales liturgies de l'Occident sont au nombre de quatre :

La liturgie Romaine.

La liturgie Ambrosienne.

La liturgie Gallicane.

La liturgie Mozarabique.

Nous devons raconter l'origine de chacune', puis les efforts des Souverains Pontifes pour les réduire toutes à la liturgie de l'Église mère et maîtresse des autres églises.

§ 1. La liturgie Romaine.

La liturgie romaine a certainement saint Pierre pour premier auteur. Le cardinal Bona, citant les témoignages nombreux qui appuient cette assertion, ajoute que c'est là une tradition antique et de temps immémorial : « *Ex quo et aliis habemus, antiquam et immemorabilem traditionem esse, Missæ ordinem à Petro apostolo traditum Romanæ Ecclesiæ, cui successores aliquas preces et cæremonias addiderunt* (1). »

Cette liturgique suivie fidèlement pendant quatre siècles par les premiers successeurs de l'Apôtre, était très simple, et très courte; mais elle fut augmentée et par le pape Gélase, à la fin du ve siècle, et à la fin du vi^e^, par saint Grégoire le Grand.

Le canon de la sainte Messe était absolument le même que celui d'aujourd'hui, et ce qui prouve sa haute antiquité, c'est que les saints, dont il fait mention, sont tous antérieurs au vi^e^ siècle.

La messe trouvée au xvie siècle, dans la Pouille par le cardinal Sirlet, n'est certainement pas de l'apôtre saint Pierre, malgré les efforts d'érudition de Lindanus pour en établir l'authenticité.

§ 2. Liturgie Ambrosienne.

Cette liturgie est la sœur de la liturgie romaine, avec laquelle elle a une grande ressemblance.

Le savant cardinal Bona s'en tient au texte de Walafrid Strabon, quand il s'agit d'assigner un auteur à la liturgie ambrosienne. « *Ambrosius, Mediolanensis episcopus, tam*

(1) *Rer. Liturg.*, lib. I, c. VIII.

missæ quam cæterorum dispositionem officiorum suæ Ecclesiæ ordinavit (1). Telle est aussi la tradition constante de l'Église de Milan et de toute l'Italie dont il ne faut pas s'écarter sans des raisons évidentes, ajoute Bona. On voit par là ce qu'il faut penser du sentiment qui donne à la liturgie milanaise saint Barnabé pour premier auteur, et pour continuateurs saint Miroclès et saint Ambroise.

Cette liturgie n'a jamais cessé de régner à Milan. Ni Charlemagne avec toute son autorité temporelle, ni le pape Nicolas II avec son pouvoir spirituel, ni Eugène IV, au XIVe siècle, ne purent triompher de la résistance opiniâtre des Milanais à l'introduction du rite romain. Elle fut enfin sanctionnée par Alexandre VI. Saint Charles Borromée la défendit toujours, et déclara qu'en vertu de l'autorisation et de la confirmation du Saint-Siège, elle était romaine et apostolique.

Cette liturgie a beaucoup de ressemblance avec celle de Rome; le canon de la messe est le même; la couleur rouge est attribuée au culte du Saint-Sacrement, et dans ce rite on administre le baptême par immersion.

§ 3. **La liturgie gallicane.**

Elle est ainsi appelée, parce qu'elle fut en usage dans les Gaules jusqu'à la moitié du VIIIe siècle.

Elle ressemble beaucoup plus aux liturgies orientales qu'à la liturgie romaine; ce qui étonne d'abord, mais qui s'explique ensuite très facilement. Les premiers Apôtres des Gaules, comme saint Pothin, de Lyon, saint Saturnin, de Toulouse, venaient des régions orientales et établissaient, dans les églises fondées par eux, la liturgie de leur première patrie. Elle est donc distincte, dans son origine et

(1) *De rebus eccles.*, l. I, c. XXII.

dans ses rites, de la liturgie romaine. C'est le sentiment de Bona, Le Brun et D. Guéranger. Saint Hilaire aurait fondu ensemble les éléments divers qui la constituent et serait ainsi l'auteur de la liturgie gallicane.

D'autres auteurs, tels que Marchési, veulent que la liturgie gallicane soit d'origine romaine et non orientale (1). En preuve, il allègue les quatre seuls missels gallicans que nous possédons; et on y voit des ressemblances frappantes avec les sacramentaires de saint Gélase et de saint Grégoire, auxquels ils sont postérieurs. Il y a aussi un texte de Charlemagne qui semblerait confirmer la thèse de Louis Marchési. Cet empereur disait aux évêques, en leur enjoignant de prendre la liturgie romaine : « *Revertimimi ad fontem S. Gregorii.* » Ce texte des capitulaires ne nous paraît cependant pas décisif.

Rien de plus intéressant que la lutte entre la liturgie romaine et les autres de l'Occident; rien de plus touchant que les efforts des Souverains Pontifes pour obtenir l'unité liturgique, malgré l'attachement des peuples pour leurs antiques cérémonies.

La liturgie gallicane, qui avait régné paisiblement sur les Gaules jusqu'au VIII[e] siècle, fut détrônée en même temps que le dernier roi des Mérovingiens, et, pour ainsi dire, par le même prince.

Pépin le Bref obtint du pape Étienne II de venir le sacrer lui-même en France, et le pape Étienne obtint de Pépin l'adoption de la liturgie romaine dans ses États.

Charlemagne, pour témoigner sa reconnaissance au pape Léon III, qui l'avait couronné empereur d'Occident, continua l'œuvre de son père et parvint à établir dans son Empire la liturgie romaine. Mais ce ne fut ni sans peine,

(1) L. Marchési, *La liturgie gallicane dans les huit premiers siècles de l'Église*, traduction de l'italien, 1869, in-8°.

ni sans murmures, et il fallut toute l'autorité du terrible monarque pour arriver à ce résultat.

Quelques années plus tard, Charles le Chauve, continuant les traditions impériales de sa race, déclara, après avoir fait célébrer devant lui l'office divin dans toutes les liturgies connues, que la liturgie romaine était la meilleure et qu'elle serait observée dans tous ses États.

La Gaule perdit donc son antique liturgie. Ainsi, quelle était cette liturgie? Il est très difficile de répondre à cette question, dit le cardinal Bona. Nous avons cependant donné, dans notre troisième volume, l'ordre de la *messe gallicane*, d'après saint Germain, évêque de Paris, vers le milieu du VIe siècle.

§ 4. Liturgie moderne.

Nous avons à parler d'une autre liturgie, dite gallicane, œuvre du jansénisme et du gallicanisme, qui n'allait à rien moins qu'à rompre cette belle unité liturgique, fruit des efforts des papes Étienne II et saint Adrien Ier, des rois Pépin et Charlemagne, de saint Pie V et des conciles provinciaux de France.

Le XVIIe siècle ne s'achèvera pas sans voir naître en France cette révolution liturgique, qui allait ravir à notre Église son unité dans la prière, et même entacher son orthodoxie dans la foi.

On ne trouve plus dans la réforme ou rédaction des Bréviaires nouveaux, aucune source de ce principe : que l'œuvre liturgique est une œuvre qui se forme sous l'influence de l'Esprit-Saint à travers les siècles, par conséquent c'est l'œuvre de la tradition, l'expression de la piété publique, et non le fruit de la piété individuelle.

Voici les principes auxquels obéissent les rédacteurs de la nouvelle liturgie.

Un principe qui dominait toujours, c'est qu'il ne fallait employer que des textes de l'Écriture Sainte pour les antiennes, les répons et les versets. Les légendes des saints, les homélies des saints Pères et les hymnes étaient la seule exception désormais admise.

Ensuite, sous prétexte de rehausser la majesté de Dieu, la nouvelle liturgie amoindrissait le culte de la Sainte Vierge et des saints.

Enfin, pour diminuer la puissance des pontifes romains, elle supprimait tout ce qui pouvait relever aux yeux des fidèles le Siège Apostolique, centre de l'unité dans la foi.

Caractères des bréviaires modernes. — Sous l'influence de ces principes, nos anciennes traditions liturgiques, même les plus vénérables, ne pouvaient manquer d'être abandonnées. Des offices non moins beaux par leur composition liturgique que précieux par leur antiquité sont remplacés par des offices nouveaux.

Tous les bréviaires nouveaux présentent une composition savante, faite d'après des règles qu'il faut bien après tout considérer comme arbitraires, puisqu'elles ne reposent ni sur la doctrine de l'Église, ni sur les traditions liturgiques. On fait bon marché des traditions du passé. Ainsi, dans le nouveau système, l'ordre des leçons de l'histoire sainte et la disposition du psautier, du bréviaire sont complètement changés; les communs des saints sont modifiés; aux antiques communs des Apôtres, des martyrs, des confesseurs et des vierges, on ajoute d'autres dénominations et on supprime quelques-unes de celles qui étaient en usage.

Les légendes furent refaites ou considérablement modifiées avec la tendance qui se manifestait aussi à cette époque d'en faire une œuvre d'érudition historique plutôt qu'une narration pieuse. Elles renferment assez souvent des citations d'auteurs ou de documents divers, placées entre guillemets, comme on ferait dans une dissertation. Au bas

des pages, des notes en français donnent la traduction des noms propres de villes ou de pays, des indications critiques sur certains points. Il y a même la traduction de quelques mots peu usités, et qu'on pensait ne pas devoir être compris. Ainsi, dans le bréviaire de Nantes de 1782, à la fête de sainte Radegonde, pour expliquer cette phrase : « *Nihil præter aquam mulsam aut piratium adhibuit,* » on trouve au bas de la page comme traduction de *piratium : du poiré, boisson faite avec des poires;* et trois lignes plus bas où l'on parle de la dévotion qu'avait la sainte de confectionner elle-même le pain, qui devait servir à la matière du sacrifice, on traduit en note : *mola trusatili frumentum conterebat,* « *moulin à bras.* » Tout cet appareil critique donne à ces bréviaires le caractère de livres autant destinés à l'étude qu'à la prière.

On multiplie les homélies propres pour les fêtes des saints. Il est facile de voir qu'on cherchait à réunir des passages divers tirés des Pères et des Docteurs de l'Église. Ici encore se manifeste la tendance à faire du livre liturgique un livre d'érudition.

Il y avait pour les fêtes, autant de capitules différents que d'Heures distinctes. Après le capitule, on trouvait généralement aux fêtes solennelles un répons avec *Gloria Patri*. Il y avait un répons avant le *Te Deum*. Les antiennes sont composées de textes empruntés aux livres de l'Ancien Testament et employés dans le sens accomodatice. Les complies ont les antiennes et le capitule propres, suivant l'usage de la nouvelle liturgie. Ces antiennes et ce capitule sont du reste les mêmes pour les complies de la veille et celles du jour. Telle est la physionomie des offices dans le nouveau bréviaire. On y trouve une composition ingénieuse; le choix des textes y est fait avec connaissance de la Sainte Écriture. Il y a des rapprochements très heureux. Mais une chose frappe le lecteur attentif, c'est le caractère arbitraire

de ces compositions, quelque ingénieuses qu'elles soient. Au fond c'était la pensée personnelle des auteurs du bréviaire qui remplaçait de plus en plus la tradition des Églises.

Des *particularités* de nos anciens bréviaires gallicans avaient été abandonnées depuis deux siècles, à la suite du Concile de Trente. Nos liturgies nouvelles, introduites au XVIIe et surtout au XVIIIe siècle, reprirent un certain nombre de ces particularités comme le répons au *Gloria Patri*, dans les fêtes solennelles, après le capitule, ou comme aussi le neuvième répons avant le *Te Deum*.

L'office de saint Pierre fut abaissé au rang de solennel-mineur, et perdit son octave. L'Immaculée Conception de la Sainte Vierge descendit au rang de solennel-mineur et perdit son octave que le bréviaire de Harlay ne lui avait pas ravie. La fête de saint Joseph fut placée au 20 avril.

§ 5. Liturgie parisienne.

I. C'est de Paris que vint le signal de la révolution liturgique qui se produisit à la fin du XVIIe siècle pour se perpétuer jusqu'à la moitié du XIXe. L'archevêque François de Harlay publia un nouveau bréviaire parisien en 1680. Son église n'ayant pas adopté purement et simplement le bréviaire de saint Pie V, et s'étant maintenue en possession d'un bréviaire particulier, il n'outrepassait pas son droit en travaillant à une réforme du bréviaire de Paris. Malheureusement la commission chargée de ce travail était imbue des principes du Jansénisme. Elle ne se contenta pas d'épurer les légendes, elle en supprima plusieurs, elle retrancha des antiennes comme celle-ci, qui ne plaisait pas aux novateurs : *Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti in universo mundo;* ou encore : *Dignare me laudare te*, etc. Un passage de saint Jean Damascène à la

louange de l'Assomption corporelle de Marie fut biffé. La fête de l'Annonciation perdait son ancien titre et devenait une fête de Notre-Seigneur (*Annuntiatio Dominica*). Plus de fête de la Visitation. Le fameux répons : *Tu es pastor ovium* et l'antienne : *Dum erat summus pontifex*, sont supprimés. C'est assez dire l'esprit dans lequel se faisait la réforme liturgique.

Toutefois, la liturgie de Paris était encore dans son fond la liturgie romaine. Les mutilations n'atteignaient pas la vingtième partie de l'œuvre grégorienne. Mais le premier pas était fait, et la réforme ne devait pas s'arrêter.

En 1736, l'archevêque de Paris, Charles de Vintimille publie un nouveau bréviaire pour son diocèse.

Dans cette œuvre, les belles hymnes du Bréviaire romain disparaissent et sont remplacées par les compositions littéraires des Coffin et des Santeul.

La distribution du psautier, qui datait du IVe siècle et qui était l'œuvre commune de saint Damase et de saint Jérôme fut complètement bouleversée. Viger et Mézenguy avaient préféré suivre le plan que Foinard donnait dans son *Projet d'un nouveau Bréviaire*.

En conséquence, le bréviaire de Paris offre pour l'office des sept *féries* un ordre ascétique et moral. Le mandement de Charles de Vintimille imprimé en tête de l'édition de 1745 l'établit ainsi. Le dimanche ou première *férie*, honore spécialement la loi d'amour que Jésus-Christ est venu apporter à la terre. La seconde *férie* célèbre la charité immense de Dieu pour les hommes. La troisième rappelle le précepte de l'amour du prochain. La quatrième honore la vertu d'espérance, et la cinquième celle de la foi. L'office de la sixième *férie*, qui nous retrace la Passion et la Mort de Jésus-Christ, fait souvenir de la patience et de la résignation que l'homme doit pratiquer dans les peines de la vie. Enfin la septième est consacrée à remercier Dieu des

bonnes œuvres que sa grâce nous fait opérer, et de la récompense qu'il daigne y attacher. L'ecclésiastique qui récitait avec attention l'office férial de la semaine, y trouvait ainsi un aliment à sa piété. Les psaumes dans ce bréviaire sont répartis pour chacune de ces *féries*, ainsi que les répons, les antiennes, les versets et les hymnes de manière à présenter l'objet dont on y retrace le mémorial. Plusieurs bréviaires de France faits sur ce plan vont même, dans certaines éditions, jusqu'à placer en tête de chaque *férie*, sous peu de mots, un précis de l'objet de l'office.

Déjà le bréviaire de Harlay avait diminué le culte des saints, restreint la dévotion à la Sainte Vierge, amoindri l'autorité du Pontife romain. Celui de Vintimille accentuait cette tendance, au mépris des traditions les plus vénérables. Ensuite, toutes les formules de style ecclésiastique pour les antiennes et les répons, furent remplacées par des versets de l'Écriture. Et quand la secte trouve l'occasion d'infiltrer le venin de l'erreur, elle en profite. La rédemption suivant elle, n'est pas une faveur générale : le Christ, en d'autres termes, n'est pas mort pour tous. Aussi écoutez Mézenguy et Viger : *Redemisti* ME, *Domine Deus veritatis*, diront-ils à la place du Bréviaire romain qui fait dire : *Redemisti* NOS, *Domine Deus veritatis*.

Mais pour mieux apprécier le bréviaire de Vintimille, disons ce que furent ses auteurs. François de Harlay et Charles de Vintimille n'étaient pas des évêques jansénistes et cependant ils employèrent, surtout le dernier, des Jansénistes à des missions de haute confiance, comme le remaniement de la liturgie.

Le bréviaire banal de Foinard, ancien curé de Calais, a pour titre complet : *Projet d'un nouveau bréviaire dans lequel l'office divin serait particulièrement composé de l'Écriture Sainte*. Il parut à Paris en 1720 et servit de type au bréviaire de Vintimille.

François Nicolas Viger (1), prêtre de l'Oratoire, avait la réputation d'un homme gagné à la secte, quoiqu'il ne fût pas appelant de la bulle *Unigenitus*. Il mourut en 1752, à Saint-Magloire.

Viger eut la principale part dans la rédaction du bréviaire de Paris; il avait eu pour associé dans sa tâche, l'acolyte Mézenguy, qui était notoirement en révolte contre les décisions de l'Église. Enfin, le second collaborateur de Viger fut Charles Coffin, simple laïque, recteur de l'Université de Paris. Il appela de la Bulle et se vit refuser les derniers sacrements, à sa mort arrivée en 1749. Joignons à ces noms ceux des hymnographes du bréviaire de Paris. Au premier rang, il faut mettre Jean-Baptiste Santeul (2), chanoine régulier de Saint-Victor, qui n'était que sous-diacre. Homme léger et sans conséquence, il n'était pas hérétique, mais il était ami et fauteur des hérétiques. Ses hymnes furent adoptées dans le bréviaire de 1736 avec quelques-unes de son frère Claude Santeul. Le Victorin était mort à Dijon le 5 août 1697. Urbain Robinet, mort à Paris le 29 septembre 1758, vicaire général du diocèse, est auteur des hymnes de la liturgie parisienne : *Jam satis fluxit cruor hostiarum* (commun des prêtres) ; *O Sacerdotum veneranda jura* (*Ibid.*) *Infans pulsa recens* (*Ibid.*) (3). François Vivant, chanoine et chantre de Notre-Dame, était d'une piété recommandable († 1739). On lui doit quelques hymnes, ainsi qu'à Denis Petau d'Orléans, S.-J. († 1652), et à Nicolas le Tourneux († 1686).

II. *Nouveaux bréviaires des diocèses et des congrégations.* — Le bréviaire de Vintimille a non seulement triomphé de toutes les oppositions qu'il avait d'abord rencontrées, mais

(1) Et non *Vigier*, comme on écrit souvent.

(2) On dit aussi Santeuil.

(3) Fisquet, *France pontificale*, diocèse de Rouen, p. 264.

il fut adopté par un grand nombre de diocèses. Picot en indique trente-neuf dans l'*Ami de la Religion* (1). Ce furent, du vivant de Viger, qui fit quelques corrections à son travail, les diocèses de Blois, d'Évreux et de Séez. Puis la province ecclésiastique d'Alby, celle de Vienne, la congrégation des chanoines réguliers de Sainte-Geneviève prirent ce bréviaire, qui fut successivement adopté dans les diocèses de Lyon, de Toulouse, de Tours, d'Acqs, d'Agde, d'Agen, d'Aleth, de Bazas, de Bayonne, de Châlon-sur-Saône, de Chartres, de Cominges, de Condom, de Coutances, de Dijon, de Fréjus, de Gap, de La Rochelle, de Lavaur, de Lodève, de Lambez, de Luçon, de Mende, de Montauban, de Saint-Omer, de Pamiers, de Saint-Papoul, de Périgueux, du Puy, de Rieux, de Senlis, de Tulle et de Verdun. Aussi pouvait-on regarder le bréviaire de Paris, comme celui de l'église de France.

La liturgie de Paris avait eu des rivales. Ailleurs on ne se crut pas moins de droits, et chacun confiant en son goût, on voulut faire quelque chose d'analogue à ce qui s'était composé à Paris. Aussi ces nouveautés liturgiques eurent tant de vogue que sur cent trente diocèses, la France, en 1791, en comptait plus de quatre-vingts qui avaient abjuré la liturgie romaine. Il y eut même des défections après 1815, dans des diocèses qui avaient été assez heureux pour échapper à tant de ruines amoncelées depuis plus d'un siècle et demi dans l'Église de France.

Honneur aux diocèses d'Avignon, de Bordeaux, de Cambrai, d'Aix, de Marseille, de Montpellier, d'Ajaccio, d'Angoulême, de Perpignan, de Rodez, de Saint-Flour et de Strasbourg qui ont toujours conservé la liturgie romaine.

(1) T. XXV, p. 293.

NOUVEAUX BRÉVIAIRES DE FRANCE.

DIOCÈSES.	ANNÉES.	ÉVÊQUES.	AUTEURS.
Amiens	1746	Mgr de la Mothe.	
Angers	1717	Mgr Poncet de la Rivière.	
Auch	1753	Mgr de Montillet.	
Autun	....	Mgr de Moncley (mis à l'index).	
Auxerre.....	1726	Mgr de Caylus.	Jean-André Mignot.
Avranches...	....	Mgr César Le Blanc (÷ 1746).	
Bayeux	1738	Cardinal de Luynes.	
Blois	1737	Mgr de Crussol......	Urbain Robinet.
Bourges	1734	Mgr de La Rochefoucauld.	
Cahors......	1746	Mgr du Guesclin....	Rondet.
Carcassonne.	....	....	Urbain Robinet.
Châlons.....	1736	Mgr de Choiseul-Beaupré.	
Chartres	1787	Mgr de Lubersac.	
Clermont....	1732	Mgr Massillon.	
Coutances...	1663	Mgr Leclerc de Lesseville.	
	1741	Mgr Goyon de Matignon (1721-1757)..	De Gourmont.
Dijon	1762	Mgr d'Apchon.	
Evreux	1737		
Fréjus......	....	....	Symon de Doncourt
Laon	1748	Mgr de Rochechouart.	Rondet.
Le Mans....	....	....	Rondet.

DIOCÈSES.	ANNÉES.	ÉVÊQUES.	AUTEURS.
Limoges.....	1736	Mgr de l'Ile-du-Gast.	
	1783	Mgr d'Argentré.	
Lisieux.....	1704		
	1751	Mgr de Brancas.	
Lyon.......	1737	Mgr de Rochebonne.	
Meaux......	1793		
Nantes......	1790	Mgr de La Laurentie.	
Narbonne...	1709		
Nevers......	1727	Mgr de Montée......	Le Brun des Marettes.
Noyon......	1764	Mgr de Bourzac.....	Rondet.
Orléans.....	1701	Cardinal de Coislin.	
	1731	Mgr d'Armenonville..	Le Brun des Marettes.
Pamiers.....	....	....	Symon de Doncourt.
Paris.......	1680	Mgr de Harlay......	Chastelain.
	1736	Mgr de Vintimille...	Viger, Mézenguy, Coffin.
	1738	Missel............	Mézenguy.
	1739	Processionnal.......	
Périgueux...	....	....	Symon de Doncourt.
Poitiers.....	1765	Mgr de Beaupoil de Saint-Aulaire.....	Jacob, lazariste.
Reims......	1759	Mgr de Rohan......	Rondet.
Rouen......	1728	Mgr de la Vergne du Tressan..........	Urbain Robinet.
Séez........	1745	Mgr de Christot.	
Senez.......	1700		
Sens........	1702	Bréviaire. Mgr Hardouin de la Hoguette.	
	1725	Bréviaire. Mgr Fr. Bouthillier de Chavigny.	
	1780	....	Sébastien Besnault.

DIOCÈSES.	ANNÉES.	ÉVÊQUES.	AUTEURS.
Sens........	1785	Missel: Card. de Luynes.	Montault, lazariste.
Soissons....	1742	Mgr de Fitz-James.	
Toul........	1748	Mgr Bejon.	
Toulouse....	1770	Mgr de Brienne.....	Rondet.
Troyes......	1718	....	Chavigny (Bréviaire).
	1730	....	Bossuet, le neveu (Missel).
Vienne......	1678	Mgr de Villars.	
	1760	Mgr de Montazet.	

Congrégation de Cluny..	1686	Claude de Vert, Paul Rabusson. Le Tourneux.	
Congrégation des chanoines réguliers de Sainte-Geneviève, dite la Congrégation de France...	1764	Charles-François Delorme, abbé général.	
Congrégation de Saint-Maur................	1787	Dom Foulon (1).	
Congrégation des Prémontrés.................	1780?	le R. P. Lécuy, supérieur général.......	Remacle Lissoir.

III. *Appréciation des nouveaux bréviaires.* — En général, les nouveaux bréviaires étaient des œuvres littéraires d'une réelle valeur. L'agencement et la distribution des offices, la sobriété mesurée de leur longueur, la beauté et la va-

(1) Nicolas Foulon, né le 4 mars 1742 à Maxilly-sur-Saône, mourut le 13 juillet 1813, après avoir forfait aux obligations de la vie religieuse. Son bréviaire est un scandale, et respire toute l'opiniâtreté d'esprit de la secte janséniste.

riété des homélies laissaient peu à désirer. Mais que de défauts à côté des qualités! Il se dégageait de toutes ces productions une certaine odeur de jansénisme; on y affectait l'indépendance et presque l'oubli des règles romaines, et pour auteurs des hymnes sacrées, on n'avait pas craint de choisir des écrivains notoirement hérétiques. Si ces hymnes ont un véritable mérite littéraire, si nous comprenons jusqu'à un certain point l'enthousiasme avec lequel elles furent accueillies, ce n'est là qu'un mérite littéraire. Mais sous le rapport liturgique on peut et l'on doit contester le mérite de Santeul. Qu'on dise tant qu'on voudra que l'hymnologie romaine, même retouchée par Clément VII et Urbain VIII est inférieure à celles de ces bréviaires et que si Santeul n'a pas surpassé Horace, il l'a du moins égalé. Mais on oublie qu'il s'agissait d'inaugurer une poésie exclusivement chrétienne et qu'aucune réminiscence mythologique ne devait s'y rencontrer. Or les expressions : *Numen*, *Flamen*, *Tonans*, pour désigner Dieu; les mots *Orcus*, *Erebus*, *Avernus*, *Tartarus*, et *Olympus* pour signifier le ciel et l'enfer sont-ils acceptables? En outre les hymnes sacrées demandent de l'onction. C'est l'absence de ce *mens divinior*, nécessaire à l'hymnographe chrétien, qu'on doit regretter dans nos hymnographes modernes. En un mot, comme on l'a fort bien dit : « *accessit latinitas, recessit pietas.* »

Ajoutons à tant de taches un défaut plus capital encore, l'improbation du Saint-Siège. S'il n'alla pas jusqu'à la censure, c'est qu'il fut retenu par la crainte de se heurter à une désobéissance universelle et de provoquer un schisme. Mais grâce à Dieu, les livres nés de cette entreprise hardie ont vécu; ils ont subsisté à peu près cent ans. Le Saint-Siège a fait entendre sa voix et la France est rentrée dans la tradition, en revenant aux livres de saint Grégoire le Grand. A l'heure présente, il ne reste pas en France une seule liturgie particulière. Le vœu que faisait Grégoire XVI,

en 1842, dans un Bref adressé à Mgr Gousset, archevêque de Reims, s'est pleinement réalisé, le Pape y exprime *le désir de voir observer partout les constitutions de saint Pie V*. Pie IX, de douce et sainte mémoire, a eu la consolation d'assister au retour complet de nos églises à l'unité de la prière liturgique. Aussi a-t-il pu dire à la gloire de Dom Prosper Guéranger, abbé de Solesmes : « Il a si bien conduit cette entreprise, que c'est à ses écrits, et en même temps à sa constance et à son habileté singulière, plus qu'à toute autre influence qu'on doit d'avoir vu, avant sa mort, tous les diocèses de France embrasser les rites de l'Église Romaine » (Bref *Ecclesiasticis viris*, 19 mars 1875) (1).

(1) R. P. Bernard, *Le bréviaire romain,* p. 57. Nous avons cité plusieurs fois cet ouvrage, court, mais substantiel, du R. P. Bernard, religieux de l'abbaye d'Igny, au diocèse de Reims.

CHAPITRE II.

DE LA LANGUE LITURGIQUE.

On reproche quelquefois à l'Église de se servir de langues mortes dans sa liturgie; ce reproche suppose une parfaite ignorance de l'histoire et une complète absence de réflexion.

D'abord l'Église a employé la langue vulgaire de chaque pays. A la naissance de l'Église, on se servait en effet, dans le monde connu, de trois langues : l'hébreu, le grec et le latin.

On célébra donc l'office divin en hébreu dans la Palestine, en grec dans les provinces de la Grèce, en latin dans l'Italie, l'Afrique septentrionale, l'Espagne et la Gaule, en un mot dans toute la partie occidentale de l'empire romain. C'est assez dire qu'au berceau du Christianisme, les trois grandes classes de langues vivantes étaient les langues liturgiques de l'Église.

Plus tard, lorsque les différentes contrées de l'Asie orientale furent converties au Christianisme, les missionnaires, avec l'approbation du Souverain Pontife, célébrèrent dans la langue du pays, et au XVI[e] siècle, par exemple le Missel romain fut traduit en langue chinoise comme il avait été traduit, deux siècles auparavant, en langue tartare. Ainsi en est-il encore dans les différentes communions catholiques de l'Église orientale, où la liturgie emploie les langues suivantes : le Syriaque, le Chaldéen, le Copte, le Gheez, l'Arménien, le Syro-chaldaïque, l'Arabe, le Grec, le Géorgien, le Saxon et le Roumain.

Ainsi donc d'abord, dans tout pays, l'Église se servit de la langue vulgaire, que pouvaient entendre tous les fidèles.

Mais aussitôt que l'office divin eut été écrit dans la langue qui existait alors, il fut pour ainsi dire à jamais scellé.

Les langues anciennes se modifièrent, s'altérèrent, disparurent complètement, en un mot, devinrent langues mortes. A leur place, apparurent de nouveaux dialectes, apportés par les barbares du nord, et qui souvent se fondirent avec les langues anciennes.

L'Église alors, inspirée par une sagesse véritablement divine, a repoussé de sa liturgie ces nouveaux dialectes. Elle n'a pas adopté les langues vulgaires soumises à de perpétuels changements.

En faisant autrement, elle se serait obligée ou bien à conserver la première traduction, ou bien à en faire une nouvelle plusieurs fois chaque siècle.

Si elle gardait la première traduction, autant valait garder le texte hébreu, grec et latin; car cette première traduction devait devenir bientôt au moins aussi inintelligible que les langues mortes.

L'histoire est là pour appuyer cette assertion. Vers le milieu du XVIe siècle, Clément Marot, le poète français du Calvinisme, traduisit, à l'instigation de Marguerite de Valois, sœur de François Ier, les psaumes de David en vers français. Or un grand nombre de ces vers seraient inintelligibles, aujourd'hui, et ceux que l'on pourrait encore comprendre exciteraient plutôt le sourire que la piété; citons un exemple pris entre mille : dans le psaume *Miserere*, David dit à Dieu : « Seigneur, purifiez-moi de plus en plus de mon iniquité, purifiez-moi de mon péché. »

L'auteur calviniste traduit ainsi :

« Lave-moi, mon sire, et relave bien fort, car je suis un gros butor. »

La vérité de notre assertion serait plus évidente encore, si nous remontions aux origines de notre langue française.

Qui comprendrait nos anciens textes, ceux de Joinville par exemple? et plus anciennement encore le roman du Rou, la chanson de Roland?

Mais si l'Église avait adopté pour sa liturgie de nouvelles traductions, toutes les fois qu'elles seraient nécessaires, il aurait fallu les multiplier sans fin. A peine l'une serait terminée, qu'il en faudrait préparer une autre.

D'un autre côté, la traduction de tous les livres liturgiques n'aurait pu se faire sans de longs travaux et sans de grandes dépenses.

De plus, le dogme est étroitement lié à la liturgie; l'une est souvent la forme vivante de l'autre; altérer le texte liturgique eût été altérer le dogme, presque nécessairement; il eût été pour ainsi dire presque impossible, dans tous ces travaux successifs, de ne pas altérer le texte primitif. Ne voit-on pas dès lors le danger que courait le dogme? Tels sont les sages raisons qui ont porté l'Église à garder dans sa liturgie la langue de ses origines, devenue une langue morte.

CHAPITRE III.

DU CHANT LITURGIQUE.

On peut établir par les témoignages des plus anciens écrivains tant profanes qu'ecclésiastiques que, dès les premiers siècles, il y avait des chants réglés et bien ordonnés dans l'Église, avec des maîtres chargés de les diriger. Les premiers chrétiens durent tout naturellement imiter l'organisation musicale des Juifs. La justesse de cette observation est surtout intéressante, quand on pense que les premiers chrétiens étaient presque tous des juifs convertis.

Écoutons l'apôtre saint Paul « Implemini Spiritu sancto, nous dit-il, *loquentes vobismetipsis in psalmis et hymnis et canticis spiritualibus, cantantes et psallentes in cordibus vestris Domino* (1). » Ailleurs il ajoute : « *docentes et commonentes vosmetipsos in psalmis, hymnis, et canticis spiritualibus* (2). » On voit dans ces deux passages que le chant des psaumes et des hymnes était une des grandes occupations des fidèles dans leurs assemblées. Le juif Philon, contemporain des Apôtres, atteste que les chrétiens d'Alexandrie passaient tout le temps en prière, et il ajoute :

« Hymnos canunt in Dei laudem, vel recens a se factos, vel pridem ab aliquo priscorum vatum, qui carmina et cantica multa ipsis reliquerunt trimetri generis. Prosadias item et hymnos varios, qui ad libamina, ad aram in stationibus quoque et choris concinuntur, diversis quæ in choro fiunt

(1) Ephes., v, 19.
(2) Coloss., III, 16.

conversionum vicibus eleganter commensurati. Peracta cœna subdunt vigilias, in quibus pernoctare solent et cantare hoc modo. Confestim surgunt omnes ex utraque parte convivium celebraturi, et primum fiunt chori duo, virorum unus, alter mulierum. In utraque suus eligitur dux et præcentor, qui simul et personæ dignitate et arte musicæ antecellit. Deinde hymnos canunt in Deum metris et modulationibus multis compositos, nunc jucundis vocibus simul resonantes, nunc sibi invicem congrue respondentes (1). »

Ne croirait-on pas, en lisant ces lignes, assister au chant des Heures canoniales dans nos grandes églises, sauf le chœur des femmes, distinct de celui des hommes? Ces chants convenablement mesurés pour être dits alternativement; ces chœurs chantant quelquefois alternativement, quelquefois tous ensemble; ces chefs qui président à chaque chœur, remarquables par leur dignité et leur science musicale; ces hymnes aux modulations agréables; tout cela ne convient-il pas à ce que nous faisons aujourd'hui? N'est-il pas remarquable que ce soit un Juif qui nous apprenne qu'on chantait dans l'assemblée sainte sous les Apôtres comme de nos jours?

Pline le Jeune, en décrivant à Trajan les mœurs des chrétiens, dit qu'ils s'assemblaient certains jours de grand matin, « *Carmenque Christo quasi Deo dicere secum invicem* (2). » N'est-ce pas là une allusion aux chants en deux chœurs qui étaient propres aux chrétiens.

Au second siècle de l'Église, saint Justin, dans son apologie pour les chrétiens (3), disait : « *Postquam preces et Eucharistiam absolvit, populus omnis acclamat. Amen.* »

Tertullien, à l'entrée du IIIe siècle, n'est pas moins expli-

(1) De vita contemplativa, apud Eusebe, *Hist. eccles.*, lib. II, c. 17.
(2) *Epist.*, lib. X. *Epist.*, 97.
(3) *Apologia I pro Christ.*, nº 65.

cite. Dans le deuxième livre, *Ad uxorem* (1) : « *Vere duo in carne una... simul orant... sonant inter duos psalmi et hymni, et mutuo provocant quis melius Deo suo cantet.* » Ce passage éclairé par le texte de Philon permet-il de douter sur l'alternance des deux chœurs dans les églises?

Au même siècle, saint Hippolyte, évêque d'Ostie et martyr, dans son discours sur la fin du monde, énumère le chant des psaumes parmi les rites que doit faire disparaître l'Antechrist. Saint Charitan, d'après Surius, au 28 septembre, établit différents monastères et donna à ses moines des règles qui se rapportent à la psalmodie de jour et de nuit (2). Et les constitutions apostoliques, que les érudits font remonter au ɪvᵉ ou ɪɪɪᵉ siècle (3), nous offrent ce passage : *Convenite in ecclesiam singulis diebus mane et vespere ad canendum psalmos*, etc. » Au ɪvᵉ siècle, les monuments abondent. Nous pourrions citer saint Basile le Grand, dans un grand nombre de ses ouvrages. Parlant de sa sœur, Gorgone, il dit : *O noctes insomnes et psalmorum cantus et stationem ex die in diem desinentem* (4)!

C'était donc une chose encore admise dans l'Église au ɪvᵉ siècle que les femmes fussent chargées de former un chœur qui répondît à celui des hommes. Mais comme les laïques hommes et femmes se rangeaient difficilement au devoir, tant pour l'accord du chant, que pour la décence à garder dans les cérémonies du culte, les conciles réglèrent sagement que personne autre que les clercs admis à cette fonction ne serait reçu à chanter dans la messe et les autres offices. Tel est le statut du concile de Laodicée, qui, de l'aveu de tous les critiques, fut tenu dans la seconde moitié du

(1) Cap. ɪx. *sub fine*.

(2) *Bona de divina psalmodia*, cap. ɪ, nº 3.

(3) Labbe, *Collect.*, t. I, col. 195.

(4) T. I, col. 505, Migne.

IVe siècle. Le canon XVe défend à d'autres qu'aux chantres désignés de chanter dans l'église (1). Pourquoi cette défense? C'est que lorsque le peuple chantait avec le clergé et répondait à la conclusion du prêtre, avec un bruit semblable au roulement du tonnerre, comme s'exprime saint Jérôme, ceux dont la voix était fausse ou discordante gâtaient entièrement le concert harmonieux du chant ecclésiastique. La défense du concile de Laodicée prétendit parer à cet inconvénient.

Pendant les trois premiers siècles de l'Église, les chants sacrés n'étaient qu'une psalmodie. Les premiers chrétiens chantaient presque sans modulation : « *Tam modico flexu vocis faciebat sonare lectorem ut pronuncianti similior esset quam canenti* (2). » Ces paroles sont de saint Augustin, qui nous apprend encore que de son temps ce genre de chant était celui des églises catholiques d'Afrique, tandis que les Donatistes employaient, pour séduire les simples, toutes les ressources de la mélodie (3). Voilà pourquoi, à partir de cette époque, les saints Pères crurent que pour éviter le danger de perversion, il convenait de faire entrer plus de mélodie dans le chant. Cette première évolution du chant primitif eut donc sa raison d'être dans la nécessité de détourner les fidèles des chants hérétiques, elle eut lieu vers le IVe siècle. Deux siècles après, saint Grégoire, dont l'avènement est de 590, produisit une autre modification dans le chant ecclésiastique.

Ce grand Pape, frappé de l'anarchie qui se remarquait dans les chants liturgiques, conçut le projet de les régulariser. Il arrêta d'abord le système tonal qui a retenu son nom. Quant aux mélodies, il commença par recueillir toutes celles qui étaient en usage tant en Orient qu'en Occident. Il avait été

(1) Labbe, *Collect.*, t. I, col. 1534.
(2) *Confess.*, lib. X, c. 33.
(3) Epist. 119, *ad Januarium.*

envoyé par le pape Pélage II à Constantinople en qualité de nonce. C'est dans cette mission qu'il avait été à même d'apprécier les chants orientaux, et il n'hésita pas à adopter ce qu'il y trouva de bon. Parmi tous ces chants il choisit les plus beaux, les corrigea, les régularisa en les accommodant à son système musical. Il y joignit quelques mélodies qu'il composa lui-même, et de tous ces matériaux il forma un recueil, ou antiphonaire pour tous les jours de l'année, qu'on a nommé *Centonien*. Ce mot, suivant son étymologie grecque, signifie : composé de fragments recueillis çà et là. Le chant d'église avait subi une transformation nouvelle. Au lieu d'être un simple récitatif, une psalmodie chantée sur un ton uniforme, il s'était compliqué des mélodies grégoriennes, et ne pouvait être exécuté que par des hommes experts (1). De là l'école des chantres (*schola cantorum*) avec son préchantre (*præcentor*), son sous-chantre (*succentor*) et un co-chantre ou chantre accompagnant (*concentor*) (2). Quatre autres sous-diacres formaient avec les trois précédents la *schola cantorum*, lorsque le Pape officiait.

Ce fut le corps de ces sept chantres de l'office apostolique qui servit de modèle aux églises et aux monastères qui voulurent chanter l'office divin.

Le plain-chant ne fut exécuté que par ces écoles de chantres. D'abord le peuple ne s'est jamais mêlé au plain-chant proprement dit, et les décisions des conciles qui interdisent formellement le chant d'église à quiconque ne fait pas partie du clergé ont été en vigueur jusqu'à des temps fort modernes.

Les morceaux écrits en plain-chant furent pendant très longtemps chantés à voix seule ; dans les graduels et répons

(1) Cloët, *La restauration du chant liturgique*, Paris. 1852, ch. 5.

(2) Le préchantre s'appelait aussi *primicier* et (*protopsalte* ou archiparaphoniste surtout chez les Grecs), comme le sous-chantre se nommait *secondicier paraphoniste*.

un chantre entonnait le morceau, un autre répondait, reprenait ou terminait ce que le premier avait commencé. Le peuple chantait les réponses faites aux salutations et oraisons du célébrant, et certaines acclamations, telles que *Gloria tibi Domine*. Il exécutait aussi les hymnes et plus tard les séquences, qui primitivement n'appartenaient pas au corps de l'office et n'étaient précisément qu'une musique toute populaire. Il récitait les psaumes, et lorsque l'usage de la psalmodie devint fréquent, quelques fidèles purent réunir leurs voix à celles des chantres et des clercs, mais on ne peut considérer la psalmodie ni ce que chantait le peuple comme un plain-chant proprement dit.

Le plain-chant n'était donc pas d'un usage universel. On se tromperait si l'on croyait que tout monastère, toute église, toute chapelle eût son chant bien organisé et nombreux. Tout au contraire, il n'en était ainsi que dans les grandes basiliques et dans les grands monastères, vraisemblablement là où il y avait des écoles de chant. Partout ailleurs on se servait de la psalmodie et de la simple récitation. La connaissance du plain-chant ne fut donc jamais fort répandue, ni par rapport au nombre des individus qui la cultivaient, ni quant aux lieux où elle était en honneur. De plus les fidèles dans les églises n'ont jamais pris part à l'exécution de l'office divin que dans des réponses fort brèves et insignifiantes au point de vue du plain-chant, ou bien dans des pièces absolument détachées du service divin, et traitées dans un style spécial. Sans doute quelques fidèles instruits purent aussi chanter un petit nombre de psaumes, mais le peuple proprement dit, la masse du peuple, la foule n'y eut aucune part.

Plus tard, on eut des chœurs fort nombreux : de là, la perte de ce qui donnait la vie à l'ancien plain-chant; il cessa, dès lors, d'avoir les qualités qui le rendaient autrefois recommandable, et devint bientôt si insipide aux oreilles

de ceux qui l'exécutaient, sans pourtant connaître rien de meilleur, qu'il leur fallut, pour le raviver, adopter l'usage du déchant, de l'organisation, de la diaphonie, qui, en poussant l'art dans des voies différentes et absolument étrangères au plain-chant lui-même, acheva de détruire et d'écraser celui-ci (1).

Ce fut pour remédier à ces abus que le pape Jean XXII (1316-1334) donna sa bulle *Docta Sanctorum*, qui figure dans le Droit, en tête des *Extravagantes communes* (2). En voici la teneur, d'après la traduction de D. Guéranger (3) : « La docte autorité des saints Pères a décrété que, durant les offices par lesquels on rend à Dieu le tribut de la louange et du service qui lui sont dus, l'âme des fidèles serait vigilante, que les paroles n'auraient rien d'offensif, que la gravité modeste de la psalmodie ferait entendre une paisible modulation; car il est écrit : *Dans leur bouche résonnait un son plein de douceur.* Ce son plein de douceur résonne dans la bouche de ceux qui psalmodient, lorsqu'en même temps qu'ils parlent de Dieu, ils reçoivent dans leur cœur et allument par le chant même leur dévotion envers lui. Si donc, dans les Églises de Dieu, le chant des psaumes est ordonné, c'est afin que la piété des fidèles soit excitée. C'est dans ce but que l'office de la nuit et celui du jour, que la solennité des messes sont assidûment célébrés par le clergé et le peuple sur un ton plein, et avec gradation distincte dans les modes, afin que cette variété attache et que cette plénitude d'harmonie soit agréable. Mais certains disciples d'une nouvelle école, mettant toute leur attention à mesurer les temps, s'appliquent, par des notes nouvelles, à exprimer des airs qui ne sont qu'à eux, au préjudice des anciens

(1) De la Fage, *De la reproduction des livres du plain-chant romain*, Paris, Blanchet, 1853; Cf. *Nouv. rev. théolog.*, t. XII, p. 244 et suiv.

(2) *Extravag. commun.*, lib. III, tit. I.

(3) *Institut. liturg.*, t. I, p. 365.

chants qu'ils remplacent par d'autres, composés de notes demi-brèves et comme imperceptibles. Ils coupent les mélodies par des hoquets, les efféminent par le *déchant*, les forment quelquefois de *triples* et de *motets* vulgaires; en sorte qu'ils vont souvent jusqu'à dédaigner les principes fondamentaux de l'Antiphonaire et du Graduel, ignorant le fond même sur lequel ils bâtissent, ne discernant pas les tons, les confondant même, faute de les connaître. La multitude de leurs notes obscurcit les déductions et les réductions modestes et tempérées, au moyen desquelles ces tons se distinguent les uns des autres dans le plain-chant, ils courent et ne font jamais de repos; énervent les oreilles et ne guérissent point; imitent par des gestes ce qu'ils font entendre; d'où il arrive que la dévotion que l'on cherchait est oubliée, et que la mollesse qu'on devait éviter est montrée au grand jour. Ce n'est pas en vain que Boèce a dit : « Un esprit lascif se délecte dans les modes lascifs, ou au moins s'amollit et s'énerve à les entendre souvent. » C'est pourquoi, nous et nos frères, ayant remarqué depuis longtemps que ces choses avaient besoin de correction, nous nous mettons en devoir de les rejeter et reléguer efficacement de l'Église de Dieu. En conséquence, du conseil de ces mêmes frères, nous défendons expressément à quiconque d'oser renouveler ces inconvenances, ou semblables dans lesdits offices, principalement dans les Heures canoniales, ou encore dans la célébration des messes solennelles. Que si quelqu'un y contrevient, qu'il soit, par l'autorité du présent Canon, puni de suspension de son office pour huit jours, par les Ordinaires des lieux où sa faute aura été commise, ou par leurs délégués, s'il s'agit de personnes non exemptes; et, s'il s'agit d'exemptes, par leurs prévôts ou prélats, auxquels appartiennent, d'ailleurs, la correction et punition des coulpes et excès de ce genre, ou semblable, ou encore par les délégués d'iceux. Cependant, nous n'en-

tendons pas empêcher par le présent Canon que, de temps en temps, dans les jours de fête principalement et autres solennités, aux messes et dans les divins offices susdits, on puisse exécuter sur le chant ecclésiastique simple, quelques accords pour la mélodie, par exemple, à l'octave, à la quinte, à la quarte et semblables (mais toujours de façon que l'intégrité du chant demeure sans atteinte, et qu'il ne soit rien innové contre les règles d'une musique conforme aux bonnes mœurs); attendu que les accords de ce genre flattent l'oreille, excitent la dévotion et défendent de l'ennui l'esprit de ceux qui psalmodient la louange divine. »

Cinquante ans après la bulle de Jean XXII, le mal n'était pas corrigé, la chapelle papale elle-même, allait subir l'influence de cette école nouvelle, contre laquelle s'était si justement élevé le pontife. Quoique bien déchu, le plain-chant avait toujours prévalu dans l'Église Romaine, quand le retour de Grégoire XI, d'Avignon à Rome, en 1377, changea les choses. Il amena avec lui sa chapelle française qu'il unit à celle de Rome; alors s'introduisit une musique harmonisée du plus dangereux caractère; elle était pleine de divisions, d'ornements impurs, et bientôt du rang de la science, la musique d'église tomba à celui de spectacle profane. Le temps n'apporta point de remède, et au XVI[e] siècle le mal semble avoir pris trop de développements pour laisser l'espoir d'une guérison. La chapelle papale était presque exclusivement abandonnée aux étrangers : Espagnols, Français, Flamands surtout. La corruption du chant d'église consistait en deux points : la confusion des paroles et le choix des mélodies.

1° *Confusion des paroles.* — Au lieu d'être toutes appliquées aux mêmes mots, les parties chantaient souvent des phrases qui n'appartenaient en rien à l'office. Ainsi, dans un vieux *Kyrie eleison*, conservé aux archives de la chapelle, le ténor chante : « *Exsurrexi et adhuc tecum sum*, *alleluia* »

et autres choses semblables. Dans un autre, dédié à la Sainte Vierge, la même voix, pendant le *Kyrie*, le *Gloria* et le *Credo*, chante une hymne à la louange de Marie. Il y a un motet d'Obrecht dans lequel les quatre voix chantent chacune des paroles différentes. La confusion était telle qu'il était impossible de distinguer un seul mot; bref, c'était un mélange bizarre de sons tout à fait indigne du culte chrétien. Nicolas V demandait un jour au cardinal Domenico Capranica ce qu'il pensait de sa chapelle; celui-ci répondit avec plus d'énergie que de noblesse : « qu'elle lui paraissait ressembler à un sac plein de petits cochons, car il entendait un bruit terrible, sans pouvoir rien saisir de ce qu'on disait. » En 1549, Cirillo Franchi écrivait à Ugolino Gualteruzzi : « Ils (les chanteurs de ce jour) mettent leur bonheur en ce que tandis que l'un dit *Sanctus*, l'autre dit *Sabaoth*, et un troisième *Gloria tua*, et le tout avec des hurlements, des mugissements, des effets de gosier qui rappellent les chats enragés de janvier, bien plus que les fleurs du mois de mai (1). »

2° *Choix des mélodies.* — Un choix déplorable des mélodies n'avait pas moins contribué à la corruption du chant d'église. Jadis, une des voix au moins conservait la note écrite, et servait de base aux absurdes variations des autres, et cela longtemps encore après la décadence de la musique d'église; mais vint un temps où les compositeurs choisirent pour leurs thèmes des morceaux déjà connus de musique sacrée; et tout en conservant plus ou moins le motif, ils leur adaptèrent les paroles du *Gloria* et du *Credo*. Les messes alors prirent le nom de ces pièces : ainsi nous avons la messe *Beatus vir*, la messe *Ave Maria*, etc., jusque-là c'était encore supportable. Mais l'abus devint intolérable, quand on prit pour thèmes des airs profanes, vulgaires, lascifs même, ori-

(1) Baini, t. II, p. 104.

ginaires pour la plupart de la Provence : de là la messe intitulée : l'*Homme armé*, un thème souvent répété *chiare fresche doleci acque*, et tant d'autres dont les titres indiquent assez le caractère musical. C'est au milieu de la corruption de cet âge que naquit Palestrina, « l'Homère de l'ancienne musique, » le sauveur de la musique religieuse.

Les abus dont nous venons de parler motivèrent un décret du concile de Trente concernant l'abolition de toute musique profane et lascive dans ses airs et dans son mouvement; et, en 1564, le pape Pie nomma une congrégation de cardinaux, à l'effet de pourvoir à l'exécution des canons du concile. Aux cardinaux Vitellozi et Charles Borromée fut confiée la réforme musicale. Palestrina est mandé le 10 janvier 1565, par l'archiprêtre de Sainte-Marie-Majeure, Charles Borromée; il reçut ordre de composer une messe dont le thème n'eût aucun rapport avec les airs profanes et dont les paroles fussent distinctement entendues. On ne lui cacha pas que du succès dépendait le sort de la musique dans les églises; s'il échouait, elle devait être pour toujours sacrifiée et bannie de la maison de Dieu. Palestrina, confiant en son génie, composa trois messes : les deux premières furent grandement admirées; mais la troisième décida du sort de la musique et de sa conservation dans les offices. C'est la *Missa papæ Marcelli*, qu'on n'exécute qu'une fois l'an à la chapelle papale, le Samedi-Saint (1).

(1) Mgr Wiseman, *Conférence sur les cérémonies de la Semaine sainte à Rome*, p. 97-108.

CHAPITRE IV.

SYMBOLISME DE NOS ÉGLISES.

ARTICLE I. *Le temple catholique, symbole de l'Univers.*

D'après l'interprétation de l'historien Josèphe, les vêtements du grand-prêtre chez les Juifs, représentaient l'univers. Écoutons le commentaire du célèbre auteur : « La tunique de lin du grand-prêtre est l'emblème de la terre, qui produit le lin, et celle d'hyacinthe est l'emblème de la région azurée du firmament; par le son des clochettes, on entend le bruit du tonnerre. L'éphod est la figure de la nature entière, par les quatre couleurs qu'il a reçues de Dieu : l'eau est symbolisée par la pourpre coloriée du sang des poissons; l'air, par le bleu du ciel; le feu, par l'ardente écarlate; la terre, par la blancheur du lin, fruit de ses sucs nourriciers; l'or se mêle à ces divers tissus à cause des splendeurs répandues sur la création. Le rational est au milieu de l'éphod comme la terre au centre du monde. Le cercle de la ceinture marque l'Océan qui entoure le globe. Les sardoines sur chaque épaule du grand-prêtre sont le soleil et la lune. Par les douze pierres du rational on peut entendre et les douze mois de l'année et les douze signes du zodiaque. La tiare d'hyacinthe est l'image du ciel, aussi elle porte écrit le nom de Dieu couronné de sainteté et de puissance (1). »

L'Esprit-Saint lui-même a confirmé ce symbolisme par ces paroles : « Dans les vêtements sacrés du grand-prêtre

(1) *Antiquités judaïques*, l. III, c. 7.

était figuré l'univers, et la magnificence de Dieu était imprimée sur le diadème de son front (1).

Or, ce symbolisme de l'univers, le chrétien le retrouve dans nos églises.

Les quatre éléments y sont réunis : l'eau, l'air, le feu et la terre : l'eau, pour le sacrifice; l'air, dans les accords de l'harmonie; le feu, dans l'encensoir et à l'autel; la terre dans la construction du temple lui-même. « Toute la nature, représentée dans nos temples, s'immole à sa façon devant Dieu, son Créateur, pour rappeler à l'homme, roi de la création, qu'il doit faire à son souverain Maître le sacrifice volontaire de tout son être. » Par là encore nous comprenons que, tout ce que nous avons venant de Dieu, l'Église place toutes les richesses de la nature sous nos yeux pour nous engager à en remercier l'Auteur. Tous les règnes de la nature nous y donnent cette double leçon, c'est le règne minéral, par les marbres des montagnes, par les pierres fines qui brillent sur la coupe du calice ou au front du pontife, par l'argent et tous les métaux. Vient ensuite le règne végétal, par le pain et le vin du sacrifice, par les boiseries du sanctuaire et de l'autel, par les fleurs qui parfument le saint lieu, par l'encens et la myrrhe qui brûlent devant le Seigneur. Enfin, le règne animal a sa place dans ce symbolisme parlant. C'est l'abeille qui donne la cire des flambeaux, le ver à soie donnera les tissus, le poisson les perles fines, l'oiseau les plus riches de ses plumes (2).

Article II. *Le temple catholique, symbole de l'Église.*

L'Église catholique est une barque jetée par Dieu sur les flots de ce monde. Semblable à l'arche de Noé, la barque

(1) *Sapientiæ*, XVIII, 24.

(2) Durand, *Le culte cathol. dans ses cérém. et ses symb.*, 1868, p. 322.

divine s'élève sur les flots mugissants, et chaque tempête la rapproche des collines éternelles où elle doit nous déposer tous (1). La barque montée et dirigée par Pierre est l'Église catholique et romaine; la société des fidèles a été comparée par Notre-Seigneur à une barque. Aussi nos Pères se sont-ils efforcés, dès les premiers siècles, de reproduire ce symbole sur divers objets destinés au culte (2).

Rien toutefois n'exprime mieux cette allégorie que les églises chrétiennes. « Que la maison de Dieu soit toujours comme un navire, est-il dit dans les Constitutions apostoliques. Évêque, lorsque tu réuniras l'assemblée des serviteurs de Dieu, veille, *patron de ce grand navire*, à ce que la décence et l'ordre y soient observés. Les diacres comme autant de *nautonniers*, assigneront la place aux *passagers* qui sont les fidèles. Debout et vêtus de manière à se porter où besoin sera, ils feront l'office des *matelots qui manœuvrent les flancs du vaisseau* (3).

Nos églises s'appellent encore des *nefs* ou *navires*. La façade ornementée figure la *proue*, l'abside arrondie la *poupe*, et le corps du bâtiment porte le nom de *nef*. La toiture avec son arête prononcée n'apparaît-elle pas comme la carène renversée du vaisseau? Puis jetons les yeux sur ces arcades aériennes qui semblent osciller au souffle de la brise, Ozanam nous les montrera comme autant de cordages tendus pour retenir sur la terre cette nef du ciel qui semblerait devoir s'échapper, s'éloigner et disparaître.

Mais voyons comment, dans son temple, le chrétien retrouve l'Église et les trois branches qui la composent : c'est d'abord l'*Église triomphante* avec son divin chef, les

(1) Durand, *Le culte cathol. dans ses cérém. et ses symb.*, p. 333.
(2) Martigny, *Diction. des ant. chrét.*, art. *Navire*.
(3) Livre XI, c. 57.

Apôtres, les Évangélistes les saints et les anges, dont les radieuses figures nous sourient du haut des murailles et des fenêtres, toujours au-dessus de nous, pour nous inviter à nous élever jusqu'à eux. C'est le *sursum corda* noté sur la pierre; ainsi en haut vos pensées, en haut vos cœurs, semblent nous dire les heureux habitants de la Jérusalem céleste; laissez les choses fangeuses de la terre.

L'*Église souffrante*, on la reconnaît à ces pierres tombales sur lesquelles nous nous agenouillons pour prier.

Et l'Église militante, elle est retracée dans son histoire et dans ses dogmes par le thème architectural de la nef catholique.

L'Église militante a des ennemis; elle en triomphe toujours. Ces figures d'hommes ou d'animaux comme écrasés sous le poids de l'édifice indiquent cette victoire. Il y a des alternatives apparentes de succès et de revers dans la lutte de l'enfer contre l'épouse de Jésus-Christ. N'est-ce pas ce qu'a voulu rendre l'artiste chrétien, lorsqu'il a ciselé ces figures hideuses et grimaçantes : tantôt elles ricanent d'un air triomphant, tantôt elles ont la mine piteuse et enragée, qui annonce la défaite. Puis le chrétien voit toujours sur quelque pignon, la figure d'un ange, celle de saint Michel, qui a précipité le vieux serpent dans les abîmes.

Puis le monument religieux prêchera les dogmes de l'Église. Le premier est celui de la Trinité. Aussi, plus qu'aucun autre, il a laissé son empreinte dans la structure de nos églises. Le nombre *trois* y apparaît de toutes parts. Dans la longueur, la nef, le chœur et le sanctuaire; dans la largeur, la nef et ses deux collatéraux; dans la hauteur, les arcades, le triforium et le clérestory. Dans beaucoup d'églises chaque nef se compose de trois travées, chaque travée a une arcature composée de trois arceaux et surmontée de trois fenêtres. On voit trois chapelles à l'abside, et chacune éclairée par trois fenêtres. Il fallait à ce mystère cette

place d'honneur dans nos temples. Depuis Sabellius jusqu'à Socin l'enfer a épuisé sa rage contre ce dogme. L'Église le chante dans sa liturgie et son symbole. Mais la pierre a aussi son chant d'amour, et le ternaire dans l'architecture est son hymne de victoire, à la louange du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

Notre-Seigneur est la porte de l'Église; par lui seul on entre dans le bercail. L'artiste chrétien s'en est souvenu. Il a divisé la porte principale en deux baies pour figurer les deux natures de Jésus-Christ. Il a ensuite encadré ces deux baies dans un cintre, parce que les deux natures en Jésus sont constituées en l'unité de personne. Au-dessus de la porte est la brillante rosace, dans nos grandes basiliques; c'est un emblème de la couronne qui ceint le front du roi des rois.

Article III. *Le temple catholique, symbole de la Croix.*

Dans les premiers âges du christianisme, une Croix était gravée sur le pavé du temple dans toute sa longueur. Cette disposition aura sans doute cessé à la suite de l'anathème porté par le saint Concile de Constantinople contre quiconque foulerait aux pieds le symbole sacré. A partir de cette époque surtout, la croix fut assez généralement représentée dans la forme donnée à l'église (1).

C'est un fait, que l'on peut constater presque partout où des causes majeures ne sont pas venues s'y opposer, à savoir que les églises présentent à l'intérieur et, le plus souvent même à l'extérieur, une forme crucifère. Déjà saint Grégoire, parlant d'une église qu'il avait fait bâtir, fait allusion à cette disposition dans ces paroles : « *Lateribus formam crucis habentibus, in quatuor partes divisa* » (Car-

(1) *Symbolisme dans les églises du moyen-âge.*

men, XVI). Les calculs statistiques faits à ce sujet nous apprennent qu'en France, sur dix églises, neuf sont en forme de croix (1).

Dans la pensée de l'architecte chrétien, la nef coupée transversalement par deux prolongements nommés *transepts*, figurait la croix du Sauveur, c'est-à-dire son corps et ses bras étendus; le maître-autel représentait sa tête adorable. N'est-ce pas pour ce motif que la partie du sanctuaire s'appelle le *chevet* de l'église, chevet mystique où le Sauveur appuie sa tête divine? Ce chef auguste a même sa couronne : elle est formée de ces chapelles rayonnantes qui, en plusieurs endroits, règnent autour de l'autel principal. Pour compléter ce symbolisme, n'a-t-on pas souvent jeté *cinq arceaux* ou ouvert *cinq fenêtres* autour du chevet de nos églises? on a voulu rappeler les *cinq sens*, dont la tête est le siège principal. Il y a même des églises où les colonnes affectent une disposition irrégulière. Par cet apparent désordre, la foi de l'artiste a voulu traduire aux yeux des hommes la parole de David : « Tous mes os ont été disloqués. »

Deux scènes de la Passion ont encore trouvé place dans l'architecture du monument chrétien : Marie auprès de la Croix et Jésus inclinant la tête pour rendre le dernier soupir. La chapelle de la Vierge fut, le plus ordinairement, placée à droite de la nef, c'est-à-dire du côté de l'Évangile, et la nef a reçu bien souvent une *inclinaison* prononcée. En dirigeant nos pas vers la chapelle de la Vierge, dans ces églises, à la vue de la nef penchée du côté de Marie, rappelons-nous ce touchant symbolisme. C'est la Vierge auprès de la croix : elle semble soutenir la tête de son Fils penchée vers elle comme pour y chercher un appui. Dans certaines églises, on a voulu substituer le corps d'un saint à celui de Jésus

(1) *Symbolisme dans les églises du moyen-âge.*

en croix. C'est ainsi que l'*axe torturé* de l'église de Saint-Savin rappelle le supplice de la roue enduré par le martyr; à Saint-Génitour de la ville du Blanc, une saillie considérable détache le chevet de la nef pour figurer la décollation du saint (1).

(1) Durand, *Le culte catholique dans ses cérémonies, et ses symboles,* 1868, Paris, p. 333.

CHAPITRE V.

SYMBOLISME DES COULEURS LITURGIQUES.

Dans l'Ancien Testament, Dieu lui-même prescrivit la couleur des tentes, du tabernacle, celle des vêtements des prêtres et des lévites pour le rite du sacrifice. Le Christianisme s'est inspiré de cet exemple. La couleur est l'expression symbolique du sentiment que l'Église veut manifester ou réveiller dans le chœur des fidèles à chacun de ses actes liturgiques

Les saints Pères se sont appliqués à interpréter le sens mystique des couleurs rappelées dans les divines Écritures, et les chrétiens de toutes les époques se sont conformés à ces interprétations, soit dans les peintures des catacombes, soit dans les ornements sacrés, dont la couleur varie selon les différentes solennités.

Baronius estimait les couleurs très utiles pour exciter la piété des fidèles; et saint Charles Borromée les appelait les hiéroglyphes des secrets du ciel.

Nous avons parlé ailleurs de l'introduction de cinq couleurs dans la liturgie catholique : le blanc, le rouge, le vert, le violet et le noir (1).

1° Le *blanc* est la couleur parfaite, le symbole de la lumière, l'image de la foi et de la pureté du cœur. L'Église exprime encore par cette couleur la joie qu'elle éprouve en voyant les témoignages d'amour prodigués par le Seigneur à ses créatures et à la vie pénitente et sainte des élus. Elle s'en sert aux fêtes de Notre-Seigneur, de la Sainte Vierge,

(1) *Introduction à la liturgie*, p. 214.

des anges et de tous les saints non martyrs, à la dédicace d'une église, au sacre d'un évêque ainsi que dans toutes les cérémonies liturgiques qui expriment la grâce et la sanctification par Jésus-Christ.

2° Par sa ressemblance avec le feu, le *rouge* est le symbole de l'amour ardent et actif. Il est prescrit à la Pentecôte, qui est la fête de l'Esprit-Saint, dans lequel se personnifie le divin amour; aux fêtes des martyrs, dont le sacrifice n'est que la consommation de l'amour divin; un décret du pape saint Eutychien défend d'ensevelir les corps des martyrs autrement que dans une dalmatique ou un colobium rouges. On s'en sert également aux fêtes instituées en l'honneur des souffrances et des instruments de la Passion. Toutes ces fêtes ne sont-elles pas le touchant mémorial de l'amour d'un Dieu envers sa créature? « *Dilexit me et tradidit semetipsum pro me.* »

3° Le *vert* est l'indice de la vie dans le règne végétal. Les langues l'ont toujours employé par métaphore et les arts figuratifs dans un sens symbolique pour désigner la vie dans son état permanent. Le cyprès, toujours vert dans son feuillage et incorruptible dans sa partie ligneuse, a été souvent employé pour signifier tout ce qui est durable et immortel, comme l'âme et les corps ressuscités. L'Église romaine a adopté le *vert* pour les dimanches entre l'Épiphanie et la Septuagésime, et depuis le troisième dimanche après la Pentecôte jusqu'à l'Avent, parce que, de toute antiquité, ces dimanches furent consacrés à rappeler surtout les deux grands événements auxquels se rattache la vie du monde. A l'un se rattache la vie naturelle par la création qui commença le dimanche, à l'autre la vie de la grâce par la Pentecôte qui eut aussi lieu le dimanche. Enfin, le vert exprime l'espérance que les fidèles pourront obtenir et obtiendront *la vie éternelle*. Dans les jours où l'âme chrétienne tout entière à l'attente des biens promis,

n'est partagée par aucune autre préoccupation, elle exprime ses espérances par la couleur verte.

4° Le *violet* est un mélange de rouge et de noir. Il a été adopté par l'Église comme le symbole de la pénitence. Mais la pénitence se compose d'un acte de douleur et d'un acte d'amour dans le motif qui nous détermine à vouloir souffrir; or, le symbole de l'amour est le rouge comme celui de la douleur est le noir. Le violet, qui est la réunion du rouge et du noir, convient donc aux jours de pénitence. Voilà pourquoi l'Église l'a prescrit pour les saints jours de l'Avent et du Carême à dater du jour de la Septuagésime, pour les jours des Quatre-Temps, ceux de la Pentecôte exceptés, pour les vigiles, pour les jours des Rogations et de pénitence, pour certaines processions et bénédictions, pour l'administration des sacrements de la Pénitence, de l'Extrême-Onction et du Baptême avant l'effusion de l'eau baptismale.

5° Le *noir* est la marque du deuil le plus profond. On emploie les vêtements noirs le Vendredi-Saint pour la messe des Présanctifiés et aux offices funèbres.

Si les Grecs usent de la couleur rouge dans les funérailles, ainsi que cela se pratiquait anciennement dans quelques églises des Gaules, si le Souverain Pontife s'en sert encore le Vendredi-Saint, c'est pour marquer sans doute que la douleur prend sa source dans l'amour; et alors ce n'est plus l'effet, mais la cause que l'on exprime par le symbole des couleurs.

L'or, qui exprime la joie, la solennité et l'allégresse, ne peut donc servir ni pour le violet ni pour le noir; la joie s'allierait mal avec la tristesse et le deuil ainsi qu'avec la pénitence. Mais, au contraire, l'or remplace, si l'on veut, le blanc, le rouge et le vert; car il n'y a rien dans sa signification qui répugne aux idées que traduisent le blanc, le rouge et le vert.

C'est ainsi que l'Église, en prescrivant les couleurs liturgiques, parle aux yeux des fidèles pour arriver aux cœurs et exciter dans les âmes des sentiments en harmonie avec les solennités espacées sur le cours de l'année ecclésiastique.

CHAPITRE VI.

NOMBRES SACRÉS.

Les Juifs ne pouvaient méconnaître dans certains nombres un secret dessein de la sagesse de Dieu. La science des nombres progressa à mesure que les chrétiens méditèrent la Sainte Écriture et en découvrirent le sens caché. Les Pères de l'Église, surtout, attachèrent aux nombres une grande importance. Il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir les ouvrages de Tertullien, de saint Cyprien, d'Origène, de saint Ambroise, de saint Augustin, de saint Eucher, de saint Isidore et de saint Bernard.

Tâchons de découvrir dans quelques-uns de ses nombres la pensée de l'Église.

Le nombre *un*, qui engendre tous les autres et n'est engendré par aucun, c'est l'*unité* de Dieu, c'est l'Être éternel, infini, subsistant par lui-même. L'unique autel de nos anciennes basiliques, et des Églises actuelles, chez les Grecs, nous rappelle cette vérité.

Le nombre *deux*, ce sont *les deux natures* de Jésus-Christ.

Le nombre *trois*, ce sont *les trois personnes divines*, les vertus théologales.

Le nombre *quatre* représente les Évangélistes, les vertus cardinales, les quatre saisons et les quatre éléments, la solidité et la force.

Le nombre *cinq* symbolise les cinq plaies du Sauveur, les cinq sens de l'homme, les cinq vierges de l'Évangile, cinq sages et cinq folles.

Au nombre *six*, nos Pères avaient confié la mission de

représenter les six attributs de la divinité : C'est le nombre de la perfection, au témoignage de Guillaume Durand : « *Per senarium significatur perfectio, eo quod Dominus sexta die perfecit cœlum et terram et omnem ornatum eorum* » (*Rat. div. offic.*, lib. III, cap. 19).

Le nombre *sept*, ce sont les sept dons du Saint-Esprit, les sept sacrements, le chandelier d'or à sept branches, les sept candélabres de l'Apocalypse, les sept anges qui se tiennent devant le Seigneur, les sept anges de l'Apocalypse, ou évêques de l'Asie-Mineure que l'Apôtre bien-aimé gouvernait plus directement. Ce nombre exprime encore les douleurs de la Vierge, l'universalité, la multitude indéfinie.

Huit est le nombre symbolique de la résurrection, de l'immortalité, de la vie éternelle. Le jour octave des fêtes exprime les joies du ciel. C'est le repos de la loi nouvelle promis aux élus « *Relinquitur sabbatismus populo Dei.* »

Neuf est le nombre angélique. Il exprime les neuf chœurs des anges.

Dix est le nombre parfait, Philon que, saint Clément d'Alexandrie (1) a suivi dans sa doctrine sur le symbolisme des nombres, tient celui-ci pour si parfait qu'il en attribue le nom à Dieu lui-même ; il l'appelle *Decimum*.

La mystique des nombres joua un rôle considérable au moyen âge. Ne vit-on pas les artistes de cette époque prendre pour base la valeur numérique des lettres de l'alphabet, seuls chiffres usités autrefois, et inscrire ainsi des noms sacrés, des expressions de foi, d'espérance et d'amour, dans les dimensions données à nos cathédrales ? C'était forcer la pierre à parler un langage, langage céleste que comprenaient nos pères, et dont il nous a fallu bien des efforts pour retrouver la clé (2).

(1) Clément Alex., *Stromat.*, l. VI.

(2) Durand, *Le culte cathol. dans ses cérémonies et ses symboles*. p. 341.

CHAPITRE VII.

L'AUTEL FIGURE DE JÉSUS-CHRIST.

Article I. *L'autel.*

L'Église a fait de l'autel une figure de Jésus-Christ qu'elle appelle dans sa liturgie l'*autel de Dieu.*

Pour donner plus de perfection à ce symbolisme, l'Église veut que l'autel soit de pierre. La pierre est en effet un symbole du Christ. Saint Paul appelle le Sauveur « *la pierre principale et angulaire* (1). » Quand Moïse frappe le rocher de sa verge, les eaux jaillissent et désaltèrent Israël dans le désert. N'est-ce pas là une figure de Jésus-Christ « *bibebant de spiritali consequente eos petra : petra autem erat Christus* (2). »

L'autel proprement dit, de quelque dimension qu'il soit, est d'*une seule pierre*, pour mieux représenter l'*unité de personne* en Jésus. Cette pierre entière, *non fracturée*, n'est-elle pas destinée à rappeler cette circonstance prédite par le prophète, que le divin Agneau n'aurait aucun os brisé sur la Croix : « *Os non comminuetis ex eo?* »

L'autel est consacré par l'évêque qui le marque de cinq croix, en l'honneur des cinq plaies que Jésus-Christ conserve en son corps glorifié. L'autel est muni du sépulcre des reliques. Ces reliques signifient l'union étroite et indissoluble de Jésus-Christ avec les saints morts dans sa grâce et dans son amour.

(1) Ephes., II, 20.
(2) I. Corinth., X, 4.

Après sa consécration l'autel signifie Notre-Seigneur en dehors duquel le Père céleste n'a pour agréable aucun hommage religieux, aucune adoration, aucun sacrifice. Il est le centre et le fondement de la religion des anges et des hommes; la pierre angulaire qui supporte tout l'édifice de la religion du ciel et de la terre. C'est par respect pour ce profond symbolisme qu'il est absolument défendu de célébrer la messe en dehors d'un autel consacré, c'est-à-dire en dehors d'un autel de pierre. Le bois, les métaux les plus précieux, le bronze, l'argent ou l'or ne peuvent lui être substitués, et c'est pour ne pas rompre ce symbolisme que l'Église les proscrit comme matière de ses autels (1).

Article II. *Vestiaire de l'autel et sa signification.*

La table ou pierre de l'autel sur lequel on célèbre le saint sacrifice doit être recouverte de trois nappes blanches de fil, ou de lin, ou de chanvre. Ces nappes, — au moins celle de dessus, — doivent recouvrir la table de l'autel, puis le côté droit et le côté gauche. Le devant de l'autel doit être également couvert d'une tenture ou draperie de la couleur liturgique qui convient au jour.

Les trois nappes sont prescrites pour un double motif : 1° Leur présence, en cas d'effusion du Précieux Sang, ne lui permettrait pas d'aller jusqu'à la pierre d'autel, et l'arrêterait sur ces nappes faciles à purifier; 2° On a voulu figurer les trois personnes divines, ou même les trois jours que Notre-Seigneur a passés dans le sépulcre, que rappellent si bien ces nappes, image frappante de ses linceuls et de son suaire.

Par ces nappes et par l'*antipendium*, l'autel est tout

(1) Tout le monde sait qu'une pierre consacrée doit se trouver pour le sacrifice sur la table d'un autel de bois ou de métal.

entier voilé aux regards. Ainsi en est-il de Notre-Seigneur figuré par l'autel : il est invisible depuis qu'il est remonté au ciel. Mais il nous est manifesté par la personne de ses saints, et en particulier par le saint ou la sainte dont on célèbre la messe. Car le Fils de Dieu habite et vit dans ses saints, il parle par eux, il fait avec eux et en eux ses œuvres admirables de charité et de sainteté. De même que les vêtements de l'autel nous le manifestent, de même les saints nous manifestent Jésus, en prenant ses formes, ses sentiments et ses vertus; et comme les tentures de l'autel sont son vêtement de gloire, aussi les anges et les saints sont, dans le ciel, le vêtement de gloire du Roi de gloire.

CHAPITRE VIII.

LE LUMINAIRE LITURGIQUE.

I. Cierges de l'autel. — II. La lampe du sanctuaire.

Article I. *Cierges de l'autel.*

La cire, substance très pure, formée par l'abeille avec la poussière embaumée des étamines des fleurs est un emblème saisissant de la chair virginale du Sauveur; la lumière représente la divinité. Nous aurons plus d'une fois occasion de signaler dans les cierges liturgiques des symboles de Notre-Seigneur.

A l'autel, les cierges renferment un double symbolisme également intéressant et profond : ils représentent les élus, membres vivants de Jésus-Christ, et les anges.

La cire des cierges de l'autel, c'est la figure du corps ressuscité et glorifié des saints; et la lumière c'est, non leur divinité, mais leur déification en Jésus-Christ.

Les cierges se consument en brûlant : les chrétiens doivent se consumer ainsi dans la pratique des bonnes œuvres. Il y a deux cierges à la messe basse : l'un à droite du crucifix, l'autre à gauche. Celui de gauche, c'est-à-dire du côté de l'Épître figure les fidèles et les saints de l'ancienne Loi depuis Adam jusqu'à Jésus-Christ; la flamme du cierge, c'est leur foi, leur sainteté, la ferveur de leurs désirs; le cierge allumé à droite, du côté de l'Évangile, représente tous les fidèles et tous les saints de la Loi nouvelle depuis Jésus-Christ jusqu'à la fin des temps. C'est du Sauveur, crucifié au milieu des temps, pour leur salut, que tous les élus ont

tiré leur vertu et leur sainteté, maintenant récompensées et glorifiées.

Aux messes chantées, il doit y avoir trois cierges allumés de chaque côté du crucifix, en tout six, *ni plus ni moins*. Le crucifix doit s'élever au-dessus de ces cierges et les dominer tous. « Ces six cierges, dit Mgr de Ségur (1), signifient les élus et les saints des six âges de l'Église militante. D'après plusieurs passages de l'Écriture Sainte, expliqués dans ce sens par un grand nombre de saints Pères, l'Église militante, en effet, doit durer six mille ans; dans chacun de ces âges Jésus et son Église comptent de nombreux fidèles, enfants de lumière, tout brûlants de foi et tout brillants d'amour. »

« Jésus-Christ, Jésus-Christ crucifié, est au milieu, comme toujours, parce qu'il est la lumière véritable qui éclaire tout homme venant en ce monde, et que c'est de lui que les élus de tous les temps reçoivent la lumière de vie. »

A la messe solennelle célébrée par l'Évêque ou par le Pape, on allume un septième cierge derrière le crucifix ou à droite, du côté de l'Évangile; ce septième cierge représente à la fois la plénitude du sacerdoce et des dons du Saint-Esprit que possède l'Évêque; et aussi, la gloire des élus qui, au septième jour de la grande semaine, au septième âge du monde ressusciteront pour triompher et régner éternellement avec Jésus-Christ.

2° Les cierges de l'autel ont une signification plus profonde encore, plus mystique, plus céleste. Elle est relative aux anges, comme la première concerne les élus. Elle nous les fait contempler les uns et les autres dans la gloire du ciel.

La lumière est une créature mystérieuse; elle symbolise pour nous le monde céleste. Elle est dans l'ordre des sens,

(1) *Les Saints Mystères*, 1874, in-32, p. 19.

comme une ouverture de la terre sur les cieux. Les cierges allumés pour le sacrifice de nos autels expriment donc et nous rendent présents les anges, rayonnement céleste et vivant de Jésus, leur Roi. C'est encore Mgr de Ségur qui, s'autorisant de la tradition laquelle appelle souvent les anges « *lumina, sacra lumina* » nous donne la clé de ce symbolisme intéressant :

« Au premier chapitre de l'Apocalypse, saint Jean voit sept candélabres allumés (V. 12 et 13), et il lui est dit que ces sept lumières sont à la fois les sept Anges ou Esprits qui se tiennent devant le trône du Seigneur et les évêques des sept églises de l'Asie Mineure, que l'Apôtre gouvernait plus directement. Les évêques, en effet, sont les anges de leurs églises, et doivent être quant à l'esprit qui les anime, une seule et même chose avec les anges gardiens de leurs diocèses. Jésus-Christ apparaît à saint Jean au milieu de ces sept lumières, de ces sept esprits. De là l'usage très antique d'allumer sept cierges sur l'autel, lorsque c'est l'évêque qui doit célébrer pontificalement ; car alors la sainteté parfaite de l'évêque doit pleinement manifester Notre-Seigneur, Roi des anges, Grand Prêtre éternel, adoré par les anges. Les sept cierges signifient certainement ces sept grands archanges, ces sept esprits principaux, qui, au dire de l'un d'eux, l'archange Raphael, « se tiennent devant le Seigneur (1). »

« Les six cierges qu'on allume aux grand'messes ordinaires se rapportent à ce même mystère, selon la vision du prophète Ézéchiel, où six personnages mystérieux apparaissent autour d'un septième, qui avait la ressemblance d'un homme.

« Cet homme etait revêtu d'une blanche tunique de lin, et traversait la cité, marquant au front tous les élus. Le pasteur

(1) Mgr de Ségur, *Les Saints Mystères*, in-32, p. 25.

Hermas voit en cet homme le prince, le Seigneur des six anges. C'est Jésus, l'Ange du grand Conseil. »

Quant aux deux cierges qui doivent toujours brûler sur l'autel à la messe basse du simple prêtre, ils représentent ces chérubins que Moïse avait figurés dans le saint des saints aux deux côtés du Propitiatoire; ou ces deux Séraphins qu'Isaïe avait contemplés, et qu'il avait entendus chanter dans le ciel : « *Sanctus*, *Sanctus*, *Sanctus Dominus Deus Sabaoth.* » On peut voir dans l'un l'archange Michel, l'ange de la droite et de la toute-puissance du Seigneur; il est symbolisé par le cierge de l'Évangile; le second, est l'ange de la Sainte Vierge, l'archange Gabriel, représenté par le cierge du côté gauche.

Concluons avec Mgr de Ségur : « Telle est, dit-il, en abrégé, la signification la plus intime, en même temps que la plus élevée des cierges de nos autels. Ils symbolisent autour de Jésus-Eucharistique l'Église glorieuse des élus et des anges. »

D'après cela, qu'on juge de l'importance et de la sainteté des prescriptions liturgiques au sujet du luminaire du Saint-Sacrifice.

Article II. *La lampe du sanctuaire.*

La lampe du sanctuaire représente Jésus-Christ ressuscité et glorieux, source de toute lumière et de toute charité dans l'Église. Celui qui est l'infinie miséricorde se présente à nous sous l'emblème de l'huile. Rien n'est plus fréquent, en effet, dans les Livres saints que de voir la miséricorde comparée à cette substance. L'huile, dit saint Bernard, « éclaire, nourrit et fortifie » « *lucet*, *pascit et ungit.* » Or Jésus-Christ n'est-il pas dans l'Évangile lumière pour nos esprits; dans l'Eucharistie, nourriture pour nos âmes; dans ses grâces, remède pour nos cœurs. Jésus n'a été tout cela

pour nous qu'après avoir été placé sous le pressoir de la douleur : ainsi en est-il de son symbole; l'huile n'est que l'olive brisée, concassée sous le pressoir pour devenir lumière, nourriture de nos corps, et remède de nos blessures.

L'Église elle-même est symbolisée par la lampe qui se consume perpétuellement devant le Dieu de l'Eucharistie. L'huile qui y brûle doit être extraite de l'olivier. Or, l'olivier, dans la Sainte Écriture, est une figure de l'Église. Le feuillage toujours vert de cet arbre ne rappelle-t-il pas la perpétuelle vigueur de l'Église militante? Le précieux secours que l'olivier offre au voyageur sous son ombre protectrice n'est-il pas l'emblème de ce que l'Église est pour nous. Quel est le cœur droit qui n'ait trouvé dans l'Église la fraîcheur et l'ombre? Elle est véritablement « l'olivier plein de charmes au milieu de la campagne (1), » qui nous apporte l'huile de la miséricorde.

(1) Eccli., XXIV, 19.

CHAPITRE IX.

DU SYMBOLISME DANS L'ICONOGRAPHIE RELIGIEUSE.

Article I. *Le nimbe et l'auréole.*

Le *nimbe* est une couronne que l'art chrétien attribue aux personnes divines, à la Sainte Vierge et aux autres saints.

La tête est considérée dans l'homme comme le siège, le temple de l'âme; aussi est-ce toujours à la tête que s'adresse l'hommage, c'est-à-dire à l'âme qui y réside (1). Comme on prête aux personnes divines les formes humaines, pour les représenter à nos yeux, il est juste aussi d'exprimer notre vénération vis-à-vis ces divines personnes en leur donnant ce qui est l'insigne de l'hommage suprême : la couronne. Nous en devons dire autant par proportion de Marie et des autres saints.

La forme ronde du nimbe symbolise l'éternité.

Le nimbe des personnes divines est crucifère. La science, partagée sur ce point, voit dans les trois branches ou croisillons, un symbole de la Sainte Trinité; ou bien une figure de la Croix, qui nous manifeste, la puissance, la sagesse et la charité de Dieu.

De tout temps, la couleur de l'or ou la couleur jaune a été considérée comme la plus noble à cause de son analogie avec la lumière. De là l'usage de colorer en or ou en jaune les nimbes des personnes divines.

L'art chrétien attribue aussi à Marie le nimbe d'or; mais

(1) *Iconogr. chrét.* Didron.

il diffère de celui des personnes divines, en ce qu'il n'est pas crucifère. On donne aux Apôtres, aux Pontifes et aux Docteurs le nimbe d'argent ; l'infériorité de ce métal comparé au précédent indique assez la distance qui sépare Marie des autres saints. Le nimbe rouge, couleur de feu, est attribué aux saints martyrs et aux vierges. Les saints qui ont été engagés dans les liens du mariage ont un nimbe vert, couleur de la terre. Aux pécheurs réhabilités par la grâce appartient le nimbe jaunâtre. C'est une couleur altérée, moitié jaune et moitié blanche (1).

L'*auréole* consiste dans des ondulations de lumière qui enveloppent comme d'un vêtement de gloire, l'image des personnes divines et les saints dont le corps jouit déjà des félicités éternelles. Ces saints sont Marie et Joseph, lequel, selon quelques auteurs, partage ce privilège avec l'auguste Vierge. On appelle *gloire* le nimbe et l'auréole réunis.

Il ne faut pas confondre avec cette auréole le *radiatum caput*, ou auréole de la tête dont parlent les canonistes. Le nimbe « *diadema circa caput* » est différent de cette seconde auréole, quoiqu'on les ait souvent confondus l'un avec l'autre. Il est admis par la Sacrée Congrégation des Rites que le nimbe (*diadema circa caput*) doit être employé uniquement pour les saints, tandis que l'auréole de la tête (*radiatum caput*) distingue les bienheureux, c'est-à-dire ceux dont le culte n'a pas encore été autorisé dans toute l'étendue de la chrétienté (2).

Le nimbe polygone (hexagone souvent) semble avoir été employé sur la fin du moyen âge pour les personnifications, afin qu'on ne les prît pas pour des personnes réelles ; mais l'exemple n'en est pas fréquent, tandis que le nimbe carré a été très souvent usité pour les vivants qu'il s'agissait de

(1) *Iconogr. chrét.* Didron.

(2) Ferraris, *Prompta bibliotheca canonica*, etc., v° *Imagines*.

faire ressortir comme personnes vénérables par l'autorité ou une dignité quelconque (1).

Quelle est l'origine du nimbe? Réduit à l'état de cercle (ou si l'on veut de disque) qui environne la tête d'un personnage, il semble avoir eu son point de départ dans les contrées où régnait la civilisation grecque des Macédoniens. On l'y voit donné à des rois; l'Asie servile et emphatique divinisa de bonne heure le pouvoir humain, comme pour masquer ses bassesses quotidiennes.

L'époque chrétienne montre le nimbe circulaire conservé à des personnifications de provinces, de ville, du soleil et de la lune, sans doute parce qu'elles avaient été divinisées autrefois.

Une loi iconographique attribue la *nudité des pieds* à Notre-Seigneur, à la Sainte Vierge, aux anges, aux prophètes, à saint Jean-Baptiste, à saint Joseph et aux Apôtres. C'est la caractéristique de ceux dont Isaïe a chanté la gloire en disant : « Qu'ils sont beaux sur la montagne les pieds de ceux qui annoncent la paix et prêchent le salut (2)! » C'est un privilège iconographique qu'aucun autre saint ne peut partager avec eux.

Article II. *Iconographie de la Sainte Trinité.*

§ 1. **Dieu le Père.**

Un vieillard assis sur un trône lumineux est la représentation de Dieu le Père. Cette figure convient bien à Celui que Daniel appelle « l'Ancien des jours (3). » Il repose sou-

(1) Cahier, *Caractérist. des Saints*, p. 575.

(2) Isa., LII, 7.

(3) Proph. Daniel, VII, 9.

vent sur un globe, car nous lisons en plusieurs passages des Livres saints que la terre est l'escabeau des pieds du Seigneur. Il a en main un livre fermé : c'est le livre mystérieux que nul ne fut trouvé digne d'ouvrir, si ce n'est le lion de la tribu de Juda (1). Quelquefois le livre est ouvert, c'est la figure du livre divin où sont écrits les noms des prédestinés.

Une main nimbée sortant d'un nuage figure la puissance de Dieu le Père. Le nimbe dans lequel la main est circonscrite est trifide ou crucifère. C'est le nimbe divin dont la forme n'est pas obligatoire avant le XIIe siècle.

Un œil inscrit dans un triangle est une invention d'artiste moderne, qui a voulu indiquer Dieu présent partout et sa providence attentive à tous nos besoins.

Une oreille nous rappelle que Dieu entend toutes nos prières et tous nos soupirs.

La droite soutenant une balance sortant d'un nuage est l'emblème de la justice de Dieu.

§ 2. Dieu le Fils.

Les images de la seconde Personne de la Sainte Trinité ont des formes plus variées. On peut réduire à huit ces symboles iconographiques du Fils de Dieu : le Bon-Pasteur, l'Agneau, le Crucifix, la sainte Face, le Poisson, le Pélican, le Sacré-Cœur et les différents sigles du Christ.

1° *Bon-Pasteur*. — La figure du Bon-Pasteur fut la forme la plus habituelle sous laquelle on représentait le Sauveur, surtout dans les temps mauvais qui faisaient à l'Église une loi impérieuse du secret et du mystère. C'est là un des sujets les plus anciens auxquels l'art chrétien se soit exercé. Tertullien le signale comme servant à la décoration des

(1) Apocal., V, 4 et 5.

vases sacrés ou autres (1). La popularité de cette image devint universelle : on la retrouve dans les Gaules et en Afrique, partout ailleurs qu'à Rome et jusque dans un hypogée de Cyrène. Il paraît dans tous les genres de monuments. C'est un symbole du zèle et de la miséricorde de Celui qui a dit : *Ego sum pastor bonus.*

Comme la jeunesse du divin Pasteur est éternelle, le Bon-Pasteur des monuments chrétiens est un beau jeune homme, imberbe, sauf de bien rares exceptions (2). Il a les cheveux courts, l'œil plein de tendresse. Il porte une tunique courte, ceinte autour des reins et recouverte parfois d'un petit manteau ou d'une pénule de peau; sa jambe est revêtue de bandelettes et sa tête est généralement nue.

On représente le Bon-Pasteur dans les différentes scènes de la vie pastorale; mais la plus commune est celle où il paraît avec une brebis sur les épaules. Parfois il la serre sur sa poitrine avec le bras gauche, tandis que de la main droite il tient le vase pastoral (3).

On donne à peu près toujours pour attributs au Bon-Pasteur le *pedum* ou bâton pastoral et la flûte à sept tuyaux. Le bâton pastoral est l'emblème du gouvernement et de la correction. Quand il porte une croix, c'est que l'on a eu l'intention de rappeler ce passage de la parabole : « Le Bon-Pasteur donne sa vie pour ses brebis. »

La flûte à sept tuyaux est un instrument dont les bergers se servaient pour rappeler leur troupeau au bercail. Le pasteur spirituel ramène aussi les âmes égarées plus souvent par les tendres exhortations de la parole que par la sévérité des reproches que représente le bâton pastoral.

2° L'*Agneau*. — Le caractère essentiel du Sauveur est

(1) *De Pudicitia*, VII et X.

(2) Perret, II, pl. LI.

(3) Martigny, *Dictionnaire des antiq. chrét.*, v° *Bon-Pasteur*.

celui de victime; aussi l'Agneau est-il la plus ancienne figure qui le désigne dans l'Écriture et dans le langage symbolique de l'Église. On adopta ce symbole de préférence, parce que tout en rappelant l'immolation de Jésus-Christ, il n'offrait pas à la foi novice des néophytes des images de la Passion qui auraient pu les rebuter, et que le Paganisme aurait tournées en dérision. C'est pour ménager ce sentiment que l'Église représenta le mystère de la Croix sans crucifix durant les six premiers siècles du Christianisme. D'abord la première forme du crucifix fut l'Agneau immolé; peu après on lui substitua le Sauveur lui-même.

Mais quand l'usage de représenter sur la croix Jésus en personne eut été généralement admis, quelquefois l'Agneau se voit encore aux pieds du Christ et le plus souvent au revers de la croix.

A partir du xe siècle, l'Agneau est accompagné des emblèmes de la victoire et de la résurrection; c'est l'Agneau triomphal; il a un étendard, symbole de triomphe, une ceinture d'or, signe de la puissance du Christ, et parfois il porte une lance pour exprimer la sagesse. On sait que les anciens donnaient à Pallas cet attribut.

L'Agneau immolé repose aussi sur un livre fermé de sept sceaux. C'est une allusion au livre mystérieux que saint Jean a vu dans le ciel, et que l'Agneau seul peut ouvrir.

3° *Crucifix.* — Nous avons dit, dans notre *Introduction à la liturgie*, p. 148, l'origine historique du crucifix. Il nous reste à décrire ce symbole d'après les règles traditionnelles.

Il paraît constant que, en général, les plus anciens crucifix étaient tracés à la pointe sur des croix d'or, d'argent ou d'airain; on les peignit un peu plus tard sur des croix de bois. C'est au IXe siècle, sous le pontificat de Léon III, que la figure du Sauveur y parut sculptée en bas-relief. C'est d'après le *Dictionnaire des antiquités chrétiennes* ce qui

semble ressortir du texte du *Liber Pontificalis* (in Leon. III, n° 290).

Il n'est pas douteux que Notre-Seigneur, selon la coutume romaine, n'ait été crucifié nu (1). Mais par un sentiment facile à concevoir les pasteurs de l'Église voulurent qu'il fût représenté vêtu. Aussi presque toutes les plus anciennes images de Jésus en croix nous le montrent couvert d'une tunique qui descend jusqu'aux pieds.

Sur la fin du VIIIe siècle, cette pratique commença à se modifier. Le vêtement complet se réduisit à une espèce de jupon, partant de la ceinture et plus ou moins allongé par le bas. Enfin, l'horreur qu'éprouvaient les fidèles pour la nudité du Sauveur s'étant peu à peu dissipée, il ne resta plus de son vêtement que cette étroite bande d'étoffe placée sur nos crucifix modernes.

Les pieds du crucifix sont fixés tantôt par un clou, tantôt par deux. Car la tradition est partagée sur le nombre des clous qui fixèrent le Sauveur à la croix. Le sentiment le plus communément admis est qu'il y en avait quatre. C'est l'opinion d'Innocent III et de Benoît XIV.

D'après cette doctrine, les pieds de Notre-Seigneur étaient attachés par deux clous. Les plus anciens crucifix sont conformes à cette donnée, et laissent voir sous les pieds du divin crucifié une tablette ou *suppedaneum*, à laquelle ils étaient fixés.

Au-dessus de la tête du Sauveur se lit une inscription, l'abrégé de celle que Pilate fit mettre sur la croix INRI *Jesus Nazarenus Rex Judæorum*. Ce titre a prévalu dans l'art religieux. Autrefois les Latins ont très souvent omis l'inscription même abrégée. Les Grecs y ont montré plus d'attachement. Ils la réduisaient à l'abréviation du nom de Jésus-Christ sous cette forme : $\overline{\text{IC}}$ $\overline{\text{XC}}$, ou même ils l'ont

(1) Cf. D. Calmet, *in Matthæum*, XXVI, 35.

remplacée par la première et la dernière lettre de l'alphabet, A et Ω. On lit encore cette inscription ΦC, que l'on interprète ainsi ΦΩC, lumière. Le titre *Lux mundi* se voit aussi en toutes lettres.

Les principaux accessoires du crucifiement sont ceux dont l'histoire évangélique de la Passion nous fournit le type. C'est *le soleil* et *la lune* qui sont représentés des deux côtés de la tête du Sauveur, le soleil sous la forme d'une figure radieuse, la lune sous celle d'un croissant. La présence de ces deux symboles est sans doute destinée à rappeler l'obscurité simultanée dont furent atteints ces deux astres au moment de la mort du Rédempteur. On voit aussi dans ces deux astres un double emblème des deux natures de Jésus. Le soleil qui brille de sa propre lumière représente la divinité du divin crucifié, et la lune qui n'a qu'une lumière d'emprunt, et qui est sujette à diverses phases d'éclat et d'obscurcissement figure bien l'humanité dans Jésus.

La Sainte Vierge et saint Jean, debout de chaque côté de la croix, appuient leur joue sur leur main. C'est un geste de convention dans l'antiquité pour exprimer une grande douleur. La présence de sainte Madeleine au pied de la croix est d'invention relativement moderne.

L'usage de placer aux pieds du crucifix un crâne seul ou accompagné d'ossements croisés est aussi assez moderne. On suppose que c'est un crâne d'agneau destiné à remplacer l'agneau que l'on représentait pendant la première période du crucifix. Peut-être aussi cette donnée iconographique eut-elle pour but de répondre au sentiment de certains Pères, tels que saint Ambroise, saint Basile, saint Épiphane, saint Augustin, saint Cyrille, Tertullien et Origène, qui veulent que le lieu où la croix fut plantée ait été la sépulture même d'Adam et d'Ève.

4° La *Sainte Face*. — Benoît XIV avait en grande vénéra-

tion la Sainte Face, honorée depuis des siècles, dans la basilique du Vatican, et dont il avait constaté l'authenticité (1).

Il importe peu de savoir si Véronique est le nom d'une femme ou celui de l'image elle-même. Véronique appelée aussi Bérénice viendrait d'un mot latin et d'un mot grec signifiant vraie image (vera εικων). C'est une de ces images d'origine mystérieuse que l'on appelle *achéiropoïètes*, de trois mots grecs, ἀ, χείρ, ποιεῖν, qui signifient *non faites de la main des hommes*.

On a souvent copié ces images sacrées. Il est intéressant de rappeler ici ce qui s'est passé de nos jours à Tours.

Un saint homme, comme on l'appelait, M. Dupont, conçut le projet de populariser le culte de la Sainte Face, par une image d'un type très répandu à Rome, appelée parfois *vera effigies*, et voilà que beaucoup de bien se produit par l'invocation de cette pieuse effigie (2).

3° Le *Poisson*. — Dans la pensée des premiers chrétiens, le poisson fut souvent employé comme symbole du Christ. Soit hasard, soit disposition providentielle, il se trouve que le mot grec IXΘUC, qui signifie poisson fournit les initiales des cinq mots : Ἰησοῦς, Χριστὸς, Θεοῦ, Υἱὸς, Σωτήρ, soit en français : *Jésus-Christ, Fils de Dieu, Sauveur*. La découverte peut-être fortuite d'un mot qui se prêtait si merveilleusement à exprimer le nom de Jésus-Christ, ses deux natures et sa qualité de Sauveur dut être une véritable révélation. Il n'en fallait pas davantage pour faire accueillir avec empressement ce symbole. Dès lors on appela le Christ *poisson*, et on le représenta iconographiquement sous la figure du poisson.

(1) *De historia sacrarum Imaginum et Picturarum*, lib. IV, cap. II. *De Vultu Christi sancto, qui Romæ asservatur.*

(2) Riche, *La face de l'homme et la Sainte Face de Jésus*, 1888, p. 50.

C'est ce que dit expressément une belle inscription grecque de l'Église d'Autun :

Εστιε πινε λαβων.
Ιχθυν εχων παλαμαις.

« Mange et bois, tenant le poisson dans tes mains (1). »

6° Le *Pélican*. — Les anciens croyaient que cet oiseau, par la vertu de son sang, rendait la vie à ses petits. C'était un symbole trop frappant de l'amour de Jésus-Christ envers les hommes, pour n'être pas adopté comme arcane ou symbole du Sauveur.

7° Le *Sacré-Cœur*. — Cet emblème de Jésus consiste dans un cœur d'où s'échappent des flammes; il est entouré d'une couronne d'épines, est surmonté d'une croix et laisse voir une large plaie. Cette fournaise est le symbole de l'amour de Jésus pour les hommes, et la croix qui le surmonte indique jusqu'à quel point il nous a aimés; la couronne d'épines rappelle une des scènes de la passion, et la Plaie ouverte sous l'effort de la lance, rappelle au chrétien que le cœur de Jésus est un asile où il se trouvera toujours en sécurité quand il voudra s'y réfugier.

8° Les *Sigles du Christ*. — On en compte plusieurs. Nous allons décrire les principaux.

L'alpha et l'oméga symbolisent Jésus-Christ. Ces deux lettres sont empruntées au passage de l'Apocalypse où saint Jean rapporte la révélation que lui fit le Verbe lui-même : « Je suis l'alpha et l'oméga, le premier et le dernier, le commencement et la fin (2). » Ce sigle est un acte de foi à la divinité de Jésus-Christ ou à son éternité; on en fit de bonne heure une protestation contre l'Arianisme. La forme minuscule de l'oméga ω, paraît être la seule reçue dans les monuments chrétiens; Jésus-Christ, dans la pensée des

(1) *Spicileg. Solesmense*, t. III.
(2) Apocal., I, 8.

artistes chrétiens, est le premier par l'éternité et le dernier par l'humilité. C'est ce qu'ils crurent rendre jusque dans la forme minuscule de la dernière lettre grecque.

Le monogramme du Christ est rarement employé dans les catacombes, du moins pendant les deux premiers siècles. D'après M. de Rossi, il n'aurait fait son apparition qu'au IIIe siècle; mais à partir du IVe, époque où Constantin le plaça au sommet du *Labarum*, il devint d'un usage très fréquent.

Voici les principales formes qu'on lui donna (1) :



Le premier qui a la forme de la croix de saint André, fut employé dès les temps apostoliques; le second ne remonte qu'au IVe siècle; le troisième est la réunion des deux premiers; les palmes qui entourent le quatrième indiquent la victoire remportée par le Christ sur tous ses ennemis; le cinquième n'admet pas une autre interprétation : le N est la première lettre du mot grec **NIKA**, qui signifie vaincre; ce qui veut dire Χριστος ΝΙΚΑ (*Christus vincit*); enfin dans le sixième apparaît une double idée : d'abord l'idée du Christ comme dans les précédents, et, de plus, l'idée du Christ-Dieu, du Christ, seconde personne de la Sainte Trinité, dont le triangle est le symbole (2).

A une époque qu'il n'est pas possible de préciser, parut un autre monogramme de Notre-Seigneur. Il est composé des lettres IHS, les trois premières du nom grec de Jésus

(1) Nous devons à M. Poussielgue, éditeur, la communication obligeante de ces monogrammes.

(2) Malet, *Cours élém. d'archéol. relig.*, p. 95.

IHCOUC. Il est emprunté aux Grecs, qui n'admettaient généralement que ces deux lettres IC. Ce monogramme IHS est hybride, attendu que la lettre grecque H est suivie de la lettre latine S. En adoptant ce sigle du Christ, les Latins ne firent qu'y ajouter une croix au milieu du H : IHS. Il ne faut donc pas traduire ce monogramme par les mots : *Jesus Hominum Salvator*. S. Bernardin de Sienne se fit le propagateur zélé de ce nouveau symbole du Sauveur Jésus.

L'interprétation du monogramme du nom de Jésus « *Jesus Hominum Salvator* » ne paraît pas antérieure au XVIIe siècle. Elle a dû être popularisée par les Jésuites qui en avaient fait leur chiffre. Les trois lettres IHS ne furent plus alors considérées comme une abréviation du mot grec IHCOUC; mais elles devinrent trois initiales; et on les sépara par des points, ce qui se remarque, en 1726, sur une maison de Marcilly, en Saintonge, où le monogramme s'écrit ainsi : I.H.S. (1).

§ 3. Dieu le Saint-Esprit.

Les représentations symboliques de la troisième personne de la Sainte Trinité sont la colombe, une nuée, des langues de feu, la couleur bleue.

1° *La Colombe.* — Ce fut sous cette forme que le Saint-Esprit descendit sur Notre-Seigneur au jour de son baptême. De là l'emploi de ce symbolique oiseau pour désigner l'Esprit-Saint et son opération dans les âmes. Pour rappeler aux fidèles le baptême du Sauveur et l'action du Saint-Esprit en eux dans le baptême, on suspendait autrefois des colombes d'argent au-dessus des fonts baptismaux. L'assistance du Saint-Esprit est souvent exprimée par une colombe placée sur la tête ou sur l'épaule d'un personnage. La colombe au

(1) Mgr Barbier de Montault, *Les fers a hosties du dioc. de Verdun*, p. 16.

bec et aux pattes rouges désigne l'Esprit-Saint; la colombe au bec noir est l'emblème du démon.

2° *Nuée.* — Moïse et Élie étaient enveloppés d'une nuée lumineuse, quand ils apparurent au Thabor conversant avec le Sauveur. Ce ne fut pas sans un mystérieux dessein; cette nuée était un symbole de l'eau et de la rosée de la grâce, parce que les nuées laissent tomber sur la terre l'eau et la rosée qui la fécondent. Tel est le sens mystique de ces nuées qui entourent nos tabernacles et autres objets de culte.

3° *Langues de feu.* — Le Saint-Esprit est descendu sous cet emblème sur les Apôtres au jour de la Pentecôte. Il est donc naturel d'en conserver l'emploi dans l'Église pour représenter la troisième personne de la Sainte Trinité. Mais pourquoi Dieu a-t-il adopté ce symbole? Autant qu'il est permis à nos faibles conceptions de pénétrer ces mystères; nous répondons que le feu éclaire, purifie et échauffe. A ces trois propriétés du feu répond une triple action du Saint-Esprit en nos âmes, qu'il éclaire, qu'il dégage de leurs souillures et qu'il échauffe et pénètre de ses saintes ardeurs.

4° *Couleur bleue.* — Une caractéristique traditionnelle dans l'Église de la troisième personne de la Sainte Trinité a toujours été la couleur bleue. Il est facile de saisir la raison de ce symbolisme : le bleu est la couleur apparente de l'air; or, le Saint-Esprit s'est manifesté sous la forme de l'air, d'un souffle, d'un vent impétueux (1). De là l'emploi de la couleur bleue dans les livrées de l'ordre du Saint-Esprit; de là encore cette même couleur consacrée à Marie, parce qu'elle est la sainte Épouse de l'Esprit-Saint et qu'elle a été prévenue, plus que toutes les créatures ensemble, des grâces de l'Esprit sanctificateur.

(1) Gen., I, 2; Actes, II, 2; Evang. S. Jean, XX, 22.

ARTICLE III. *La Sainte Vierge.*

§ 1. Vierge immaculée.

L'Immaculée Conception de la Vierge n'eut pas jadis d'autre expression iconographique que l'embrassement de saint Joachim et de sainte Anne. C'est une allusion à cette légende qui rapporte qu'un ange apparut à Joachim, et l'engagea de se rendre à Jérusalem, lui affirmant qu'il y rencontrerait sa sainte épouse à la porte dorée, et que la longue stérilité de leur union allait prendre fin. C'était l'annonce de la naissance de l'enfant bénie qui devait donner au monde le Verbe Incarné (1).

Tout cela est conforme aux récits des Évangiles apocryphes. Quelques monuments de la fin du moyen-âge ajoutent à la scène de la rencontre et de l'embrassement de Joachim et d'Anne un lis qui a sa racine sur les lèvres des deux époux; et parfois la fleur qui couronne la tige porte un buste de la mère de Dieu (2).

Depuis longtemps on représente la Vierge Immaculée les mains croisées sur la poitrine ou jointes ensemble. Elle a une couronne sur la tête, la lune sous les pieds ainsi que le serpent et le globe du monde. Elle a aussi un voile sur la tête comme attribut.

Marie porte une *couronne* parce qu'elle est reine. Sa couronne est souvent formée de douze étoiles. L'Église s'est plu à voir Marie dans la femme que saint Jean a vue avec une couronne de douze étoiles sur la tête. C'est une allégorie de la reine des douze Apôtres. Elle a les mains croisées ou jointes : c'est l'attitude de la prière, qui convient à Marie, notre avocate auprès de Dieu.

(1) Légende dorée, *De nativitate Beatæ Mariæ Virginis* (cap. CXXXI).
(2) Cahier, *Caractérist. des Saints*, p. 344.

La *lune* est sous les pieds de la Vierge. C'est un symbole encore emprunté à l'apôtre saint Jean. La lune ici figure la folie de l'homme et l'Église : la folie, qui n'admet pas la fixité, qui est variable, qui n'est pas aujourd'hui ce qu'elle était hier. C'est ce qui est convenablement figuré par la lune qui croît et décroît, qui change chaque jour, et qui à cause de cela, est un frappant symbole des choses passagères et mobiles de ce monde (1). Or la folie est sous les pieds de Marie, parce que Marie est la mère de la Sagesse. Dans un autre sens, la lune sous les pieds de Marie figure l'Église; car l'Église reçoit sa lumière de Jésus-Christ, comme la lune reçoit la sienne du soleil. Il est donc naturel de mettre l'Église sous les pieds de la Vierge, qui en est la Reine.

Écrasé sous le pied vainqueur de Marie, le serpent figure l'accomplissement de l'oracle divin : « Tu essayeras de la mordre au talon, mais elle t'écrasera la tête (2). »

Enfin Marie touche du pied le globe terrestre. Elle ne repose pas sur les nuages comme les anges; c'est qu'elle est fille d'Adam comme nous; oui, pauvres enfants de cette vallée de larmes, nous pouvons lui donner le doux nom de sœur.

Enfin la caractéristique des vierges, *le voile*, est toujours attribué à Marie. Il a toujours fait partie du vêtement des vierges consacrées à Dieu; il est leur grille et leur clôture entre leurs âmes et le monde. Ce symbole de la pudeur est donc admirablement placé sur le front de Marie, pour proclamer son titre de Reine des Vierges.

Le *bleu* et le *blanc* sont les couleurs attribuées à la Sainte Vierge. Le bleu étant la couleur symbolique de l'Esprit-Saint, on l'attribue à l'Épouse de la troisième personne de

(1) Durand, *Le culte catholique dans ses cérém. et ses symboles*, p. 380.
(2) Genèse, III, 15.

l'adorable Trinité. A Marie toujours pure et toujours immaculée, le blanc, symbole de pureté. Car de même que le blanc est la réunion de toutes les couleurs, de même la pureté virginale de Marie résulte de l'ensemble de toutes les vertus. Et les fleurs d'or qui parsèment sa robe blanche et son manteau bleu rappellent l'abondance des dons célestes dont fut enrichie l'âme de Marie (1).

§ 2. La Vierge-Mère.

Les premiers chrétiens purent vénérer dans les catacombes l'image de Marie tenant l'enfant Jésus dans ses bras. Les images de la Vierge-Mère deviennent plus fréquentes, à partir du ve siècle. La représentation de la divine maternité de Marie fut le triomphe de la foi sur l'impiété de Nestorius qui attaquait ce mystère. Marie assise comme une reine sur son trône, ou debout porte dans ses bras l'Enfant Jésus, qui tient à la main une boule surmontée d'une croix. La boule est l'emblème du monde ; Jésus-Christ est venu racheter tous les hommes qui l'habitent. La croix surmonte ce globe, parce que cette rédemption s'est effectuée par la croix.

Les vierges assises sont le premier type de la Vierge-Mère : ce n'est guère qu'au XIVe siècle que l'on vit se généraliser la représentation de la Vierge se tenant debout pour présenter l'Enfant Jésus aux hommes. Cette attitude convient comme la première à Marie ; elle symbolise son rôle de médiatrice.

§ 3. Notre-Dame de Pitié ou des Sept-Douleurs.

Notre-Dame des Sept-Douleurs est assise au pied de la

(1) Mgr Malou, *Iconogr. de la Sainte Vierge.*

croix, tenant sur ses genoux Jésus-Christ, que vient de lui remettre Joseph d'Arimathie.

C'est ce type qui a reçu le nom de *pieta*. La plus ancienne date du XIIIe siècle et se voit en mosaïque au baptistère de Florence; sa grande vogue date du commencement du XVe siècle (1).

On représente encore Marie abîmée dans la douleur et laissant voir son cœur percé d'un glaive, en souvenir de la prédiction du vieillard Siméon : « un glaive transpercera votre cœur. »

Enfin les peintres, pour figurer les douleurs de Marie, lui donnent un cœur transpercé de sept glaives. C'est un usage qu'il faut faire remonter au moyen-âge, d'après Benoît XIV. Sept marchands de Florence se retirèrent au mont Senère, près de cette ville, et y fondèrent l'ordre des Servites de Marie. En méditant sur les douleurs de leur patronne, ils en découvrirent sept, que l'art chrétien a rendues par les sept glaives. Peut-être leur âme pieusement attentive crut-elle pouvoir réduire au nombre de sept les angoisses de la Bienheureuse Vierge. Peut-être aussi ce nombre fut-il dans leur pensée un emblème, qui exprimait l'universalité des peines dont fut abreuvée la très sainte âme de l'auguste Marie.

La couleur rouge, emblème du sang et du sacrifice, convient à Marie au pied de la croix. On lui attribue encore quelquefois le violet, couleur de pénitence, quand on l'honore sous le titre de Mère des douleurs.

§ 4. Les Vierges noires.

« Je suis noire, mais belle, » est-il dit au Cantique des Cantiques (I, 4). C'est par une interprétation trop littérale

(1) Mgr Barbier de Montault, *Les fers à hosties du diocèse de Verdun*, p. 6.

de ces paroles, que la piété de nos Pères imagina les *vierges noires*, objet de la vénération séculaire des peuples dans les plus illustres sanctuaires. Marie n'appartient en rien, il est à peine besoin de le dire, à la race de Cham. Mais son âme a été abîmée dans les ténèbres de la douleur, ce qui ne lui fait rien perdre de sa beauté surnaturelle. Voilà d'après les commentateurs, le sens de cette parole : *Nigra sum sed formosa* (Corneille Lapierre, *Cant. des Cant.*, chap. I, v. 4).

Article IV. *Les Anges.*

Les *Anges*. — Les anges sont de purs esprits : c'est la doctrine de l'Église définie par le concile de Latran. Origène et d'autres Pères qui attribuaient aux anges une nature revêtue d'un corps très subtil se sont donc trompés. Mais l'art chrétien a besoin de s'adresser aux sens pour représenter ces natures immatérielles; il a recours à des formes sensibles qui expriment les attributs et les fonctions des anges.

On donne toujours à ces esprits célestes la *forme humaine*, c'est pour nous montrer que les anges sont toujours disposés à secourir les hommes « *in ministerium missi propter eos qui hæreditatem capient salutis.* »

Ils sont vêtus de *blanc*, à cause de leur innocence et de leur parfaite pureté. La ceinture est l'emblème de leur chasteté, elle indique encore leur disposition à exécuter les ordres du Seigneur.

Il ont les pieds *nus*. Or, la nudité des pieds nous fait entendre que leur activité est sans entraves; c'est aussi la marque de leur sainteté et de leur innocence. Ce ne fut qu'après leur chute que nos premiers parents prirent conscience de la nudité, qui chez l'homme produit la honte.

Les baguettes dans leurs mains sont l'emblème de leur

autorité royale. Ils sont aussi parfois porteurs de lances et de haches, comme exécuteurs des vengeances divines. D'autres fois ils portent des instruments de musique, pour nous apprendre que, dans nos saints Offices, ils joignent leurs concerts aux nôtres. S'ils ont un encensoir, c'est l'image de nos prières qu'ils offrent à Dieu. L'ange armé de la trompette se voit sur la chaire de vérité ou au sommet du gable à la façade du monument, pour annoncer le jugement général.

La forme la plus ordinaire donnée aux anges est celle d'une tête d'enfant soutenue par deux ailes. La tête qui est le siège de l'intelligence, figure ces esprits célestes, dont le principal attribut est une intelligence qui surpasse de beaucoup celle des plus beaux génies humains ; les ailes, figure de l'agilité, représentent leur parfaite promptitude à exécuter les ordres divins. Cette tête a les charmes et la beauté de l'enfance, c'est l'expression de leur immortelle jeunesse.

L'*ange gardien* porte à la main le bâton du voyageur, et accompagne un enfant auquel il montre le ciel, et qu'il défend contre les mille dangers de la route. Ces dangers ont pour figure expressive un serpent qui menace l'enfant de son dard.

Saint Michel est le premier des archanges. La tradition l'a toujours représenté sous la forme d'un guerrier qui terrasse avec sa lance un dragon (1). L'Apocalypse autorise ce symbole. « Il y eut, dit saint Jean, un grand combat dans le ciel, Michel et les siens combattaient contre le dragon, et le dragon et ses anges combattaient contre lui. » Protecteur de la Synagogue, il fut aussi le défenseur de l'Église. Le prophète Daniel ne le voit-il pas intervenir au temps de l'Antechrist et sauver le peuple de Dieu (2).

(1) Apocal., XII, 7.
(2) Daniel, XII, 1.

Saint Gabriel est l'ange de la Vierge ou de l'Incarnation. La tradition le représente développant un philactère ou banderolle sur laquelle on lit la salutation angélique, ou bien tenant un lis, symbole de l'admirable pureté de la Vierge à laquelle il est chargé de transmettre le message divin.

Article V. *Saint Joseph et saint Jean-Baptiste.*

Saint Joseph est souvent représenté avec une hache, une scie ou un instrument propre à la profession de charpentier. Elle aurait été celle du saint, selon le sentiment généralement admis. « Il fait un cercueil pour l'empereur Julien, » aurait répondu un chrétien à un païen qui lui demandait par dérision ce que faisait le fils du charpentier. Ce trait suffit à confirmer la tradition sur ce point.

Le chaste époux de Marie est souvent représenté le lis à la main, pendant que Jésus enfant repose dans ses bras. Ce lis nous dit assez que pour jouir des communications de Jésus, saint Joseph dut pratiquer la pureté d'une manière excellente. Il a une autre signification : cet emblème entre les mains des images de Joseph doit son origine à une gracieuse légende. Nous n'en discutons pas l'authenticité, mais nous la donnons pour expliquer la présence du lis dans les images de notre saint. Quand Marie eut atteint l'âge de quatorze ans, les prêtres songèrent à lui choisir un époux parmi les jeunes hommes de sa tribu et de sa famille. Plusieurs prétendaient à cette faveur. Il fut convenu que chacun placerait son bâton devant le tabernacle, et que celui dont le bâton se couvrirait de verdure et de fleurs, serait l'époux choisi de Dieu pour Marie. On se mit en prière : le lendemain, la verge qu'on trouva miraculeusement fleurie appartenait à Joseph, de la tribu de David.

Saint Jean-Baptiste nous est représenté dans quatre cir-

constances de sa vie : dans ses rapports avec la Sainte Famille, dans le désert, au bord du Jourdain et dans son martyre.

1° Parent de Notre-Seigneur, par sa mère, Jean-Baptiste est représenté enfant avec l'Enfant Jésus. Devant l'Enfant-Dieu, le Précurseur met un genou en terre, et porte une banderole avec l'inscription : *Ecce Agnus Dei.*

2° *Au désert*, le Précurseur est représenté avec des vêtements de peau qui disent l'austérité de sa pénitence; un agneau est à ses côtés, par allusion aux paroles qu'il prononça dans sa première rencontre avec le Sauveur « voici l'Agneau de Dieu, voici celui qui ôte les péchés du monde. »

3° *Au Jourdain*, saint Jean-Baptiste répand l'eau baptismale sur la tête du Sauveur.

4° Enfin, une autre représentation de saint Jean-Baptiste est celle de son martyre. On voit la tête du Précurseur sur le plat d'Hérodiade.

ARTICLE VI. *Les Apôtres.*

Saint Pierre. — Les *clefs*, la *croix renversée* et le *coq* sont les caractéristiques du chef des Apôtres.

Les deux clefs qu'il porte à la main sont celles du royaume des cieux. L'une est en or, l'autre en argent pour signifier les deux puissances réunies dans la Papauté, que saint Pierre personnifie; la puissance spirituelle est figurée par la clef d'or et la puissance temporelle par la clef d'argent.

Un autre attribut de saint Pierre est une croix renversée. L'histoire rapporte que, condamné au supplice de la croix par Néron, le saint Apôtre se crut indigne de mourir comme son Maître, et demanda à ses bourreaux de le crucifier la tête en bas.

Un troisième attribut de saint Pierre est le *coq*, qui rappelle le double souvenir de sa faute et de son repentir. La

tradition ecclésiastique prétend tenir de saint Clément, disciple de saint Pierre, que son maître tombait à genoux, chaque nuit au chant du coq, qu'il arrosait la terre de ses larmes et implorait la miséricorde du Seigneur.

Saint Paul. — Trois attributs sont aussi donnés à l'Apôtre des Gentils : un glaive, un livre, un phénix posé sur un palmier.

Le glaive, dans la main du grand Apôtre, rappelle : 1° la persécution qu'il fit à l'Église naissante ; 2° le glaive de la parole par lequel il conquit les nations à Jésus-Christ ; 3° et le glaive du bourreau qui lui donna la palme du martyre.

Un livre, symbole de la doctrine, convient merveilleusement au docteur des nations.

Le phénix et le palmier sont un troisième attribut de saint Paul. Pourquoi ? C'est que l'antiquité regardait le phénix et le palmier comme des emblèmes d'immortalité et de résurrection. Il n'est donc pas étonnant que l'Église des premiers siècles ait attribué ces symboles au plus zélé prédicateur du dogme de la résurrection.

Saint Jean. — Il porte ordinairement à la main un calice d'où sort un serpent. Le calice est une allusion à son rôle d'évangéliste de l'Eucharistie ; le serpent rappelle la circonstance de sa vie, où on tenta de l'empoisonner à Éphèse. L'Apôtre prit la coupe qui recélait la mort. Grâce à sa confiance en Dieu, il fut préservé des atteintes du poison, qui sortit, à l'instant, sous la forme d'un serpent.

Saint Jacques le Majeur, frère de saint Jean l'évangéliste, est représenté avec un glaive, parce qu'Hérode le fit périr par le glaive (1). Le costume de pèlerin avec le bourdon, le chapelet, les coquilles et le chapeau sont encore les attributs de saint Jacques, à cause de la célébrité du pèlerinage de Compostelle, où le saint est particulièrement honoré.

(1) Actes, XII, 2.

Les Espagnols aiment à le représenter montant un cheval de bataille et chargeant à la tête de leurs escadrons contre les armées des Maures. Aussi l'ont-ils surnommé le *tueur de Maures* (*El matamoro*) (1).

Saint André, frère de saint Pierre, est représenté avec la croix *decussata*, en forme de X. Il mourut en effet crucifié.

Saint Jacques le Mineur, cousin de Notre-Seigneur, lui ressemblait. Il fut le premier évêque de Jérusalem. Son attribut est une massue par allusion à son genre de supplice; il fut assommé par le bâton d'un foulon, après avoir été précipité du haut du temple.

Saint Simon le Cananéen était frère de saint Jude et de saint Jacques le Mineur. Il est peut être l'époux des noces de Cana. On le représente avec la scie, instrument de son martyre.

Saint Jude a pour attribut la massue, parce qu'il fut assommé comme saint Jacques le Mineur. On lui donne un livre, parce qu'il a composé une épître.

Saint Thomas porte un glaive pour exprimer le genre de son supplice. On lui attribue pareillement *une* pierre taillée ou une équerre, pour rappeler la tradition selon laquelle il aurait construit beaucoup d'églises dans les Indes, évangélisées par son zèle.

Saint Philippe fut mis en croix et lapidé : c'est ce que rappellent la croix et les pierres qui accompagnent son image.

Saint Mathieu fut transpercé d'un coup de pique : c'est aussi l'attribut qu'on lui donne.

Saint Barthélemy fut écorché vif en Arménie : on lui met à la main le couteau qui servit à ce douloureux martyre.

Saint Barnabé est représenté avec des pierres et une fournaise, double instrument de son martyre.

(1) *Caractéristiques des Saints*, t. I, p. 69.

Saint Mathias, qui fut décapité, porte à la main une hache ou un glaive.

C'est ainsi que chaque Apôtre, nous présentant l'instrument de son supplice, nous rappelle cette parole de nos saints Livres « ils ont planté l'Église dans leur sang ; ils ont bu au calice du Seigneur et ils sont devenus les amis de Dieu. »

Article VII. *Les Évangélistes.*

Les Évangélistes ont pour attributs les animaux symboliques qui sont : l'homme pour saint Mathieu, le lion pour saint Marc, le veau pour saint Luc et l'aigle pour saint Jean.

Voici, d'après saint Jérôme, la signification de ce symbolisme consacré par la tradition.

Saint Mathieu commence son évangile par ces paroles : *Liber generationis Jesu Christi*, « livre de la génération de Jésus-Christ selon la chair. » On lui a donné pour cette raison la figure d'un homme comme caractéristique.

Saint Marc est figuré par un lion, parce que le lion est le roi du désert, et que dès le début de son évangile saint Marc nous transporte au désert, où retentit la voix de saint Jean-Baptiste.

Le *bœuf* ou le *veau* caractérise saint Luc. Il commence son évangile par le sacrifice du prêtre Zacharie ; or ces deux animaux sont les victimes du sacrifice.

Saint Jean est représenté avec l'aigle, parce que dès le début de son évangile, il nous transporte au sein de la divinité dont il contemple les secrets sublimes, comme l'aigle s'envole au plus haut des airs. On pourrait dire aussi que, comme le regard de l'aigle ne craint pas d'affronter l'éclat éblouissant du soleil, l'Apôtre bien-aimé a pu contempler le soleil de vérité.

Quelquefois chaque évangéliste joint à son propre attri-

but celui des trois autres. C'est encore saint Jérôme qui nous interprète ce symbole, en disant qu'on veut montrer par là l'unité dans la variété qui se trouve au saint Évangile. Les Évangélistes ont leur cachet individuel, mais ils rentrent dans le domaine les uns des autres par le fond commun de la doctrine et des mystères.

Pour expliquer la réunion de ces quatre attributs caractérisant chaque évangéliste, on peut dire encore que Jésus-Christ est l'objet unique de chaque évangile; or Jésus-Christ est homme « *homo nascendo*, *vitulus moriendo*, *leo resurgendo*, *aquila volando*. » C'est encore saint Jérôme qui nous fournit cet intéressant aperçu. Puisse la parole évangélique, bien reçue dans notre cœur, nous rendre à notre tour lion par le courage; homme, par la compassion; victime, par le sacrifice; aigle, par le vol de notre âme dans la contemplation des vérités célestes!

Article VIII. *Les saints les plus populaires.*

§ 1. Données générales.

Les martyrs ont des palmes à la main, c'est ainsi que l'Église elle-même nous représente la joyeuse phalange des saints Innocents jouant avec leurs palmes et leurs couronnes sous l'autel du ciel (*palma*, *et coronis luditis*). Pourquoi la palme est-elle l'emblème des martyrs? C'est que chez tous les peuples, la palme est le signe de la victoire. Or le martyr est une victoire, la victoire de la foi sur le monde. « *Hæc est victoria quæ vincit mundum*, *fides nostra*. »

Un autre symbole désigne quelquefois les martyrs à la vénération des fidèles : *Ils portent leur tête dans leurs mains*. L'Église de Paris est en possession, de temps immémorial, de représenter ainsi saint Denis son apôtre et son premier évêque. C'est l'Occident au moyen-âge et surtout la France

qui abondent en ces représentations. La légende a embelli l'histoire. Pour une ou deux circonstances où Dieu aura pu permettre la merveille d'un saint décapité portant sa tête entre ses mains, on en a fait mille. Mais la tête entre les mains des martyrs en général indique tout simplement le supplice de la décapitation au même titre que le glaive ou la hache. Voici la leçon que renferme l'art chrétien dans ces représentations : le saint est censé dire à Dieu : « Seigneur voilà ce que j'ai souffert pour vous, n'écouterez-vous pas mon intercession ? » et aux hommes il dit : « Chrétien, tu vois ce que servir Dieu m'a coûté; ne seras-tu pas prêt à de bien moindres sacrifices pour son amour (1)? »

Les vierges ont une lampe à la main, symbole de la foi et de l'amour. C'est encore une allusion à la parabole des vierges sages.

Les saints, auteurs de règles monastiques, les papes et les évêques portent des rouleaux ou des livres.

Les ornements liturgiques sont attribués à ceux qui sont parvenus aux différents degrés de la hiérarchie ecclésiastique.

Des armes sont les attributs des saints qui ont servi dans les milices de la terre.

Quand un saint a refusé ou déposé une dignité ecclésiastique ou séculière, on met à ses pieds une mitre, une crosse, une couronne, un sceptre.

Un monastère ou une église à la main désigne les fondateurs d'ordres ou de communautés.

Des serpents ou des monstres placés auprès de quelques saints symbolisent des vices ou des tentations violentes, ou rappellent la destruction d'animaux nuisibles.

Les oiseaux voyageurs qui accompagnent quelques images de saints sont un signe météorologique, c'est-à-dire qu'ils

(1) Cahier, *Caractér. des Saints*, p. 766.

indiquent le plus souvent les saisons dans lesquelles tombent les fêtes de ces amis de Dieu.

Comme symbole de recrutement, le drapeau désigne parfois les fondateurs d'ordres religieux : ainsi saint Ignace de Loyola, saint Félix de Valois, saint Pierre Nolasque, etc.

Les fleurs de lis caractérisent toujours les saints de la maison de France; ainsi saint Louis, roi, et son neveu saint Louis de Toulouse comme sa sœur la B. Isabelle de France.

On accompagne souvent la représentation des saints de banderoles sur lesquelles se lisent les paroles qu'ils ont prononcées ou qu'on leur a adressées. Ces paroles sont tracées près des lèvres de celui qui parle, ou bien elles semblent flotter dans l'air autour de sa personne. Ainsi saint Jean-Baptiste a : « *Ecce Agnus Dei;* » saint Marc : « *Pax tibi, Marce Evangelista meus;* » saint Grégoire le Grand : « *Ora pro nobis Deum;* » saint Antoine : « *Quis evadet;* » saint Benoît : « *Crux sacra sit mihi lux, non draco sit mihi dux;* » saint François d'Assise : « *Deus meus et omnia;* » saint Bernardin de Sienne : « *Manifestavi nomen tuum hominibus;* » sainte Thérèse : « *Misericordias Domini in æternum cantabo.* »

§ 2. Des saints en particulier.

Saint Ambroise a pour emblèmes une ruche d'abeilles et un fouet. La *ruche* est destinée à rappeler le fait arrivé à Ambroise dans son enfance : un essaim d'abeilles l'entoura durant son sommeil, entra dans sa bouche et en sortit pour s'envoler si haut qu'on le perdit de vue. Ces abeilles par leur miel sont le symbole de cette éloquence qui dans Ambroise aura la douceur du miel.

Le fouet à la main du saint évêque de Milan caractérise la vigueur qu'il déploya contre les écarts de la puissance de Théodose et surtout contre l'hérésie arienne.

Sainte Anne, mère de la Sainte Vierge. On la représente soit tenant entre ses bras la Vierge, soit lui donnant l'éducation et lui apprenant à lire, soit la présentant au temple dès sa plus tendre enfance. Le moyen-âge l'a encore figurée portant sur ses genoux ou entre ses bras la Sainte Vierge, qui porte elle-même (tout enfant qu'elle est) l'Enfant Jésus. C'est une production de l'art antique que nous ne conseillerions pas à nos contemporains.

Saint Antoine. L'art chrétien lui fait tenir un livre d'une main, un bâton et une clochette de l'autre; à ses pieds est un animal immonde, sur son bras la figure du Tau; auprès de lui du feu allumé. Le livre rappelle le législateur des solitaires; le bâton est l'attribut des solitaires : la règle de saint Pacôme désigne le bâton comme une partie nécessaire du mobilier d'un moine; il en est de même de la clochette, expression pour lui de la voix de Dieu. L'animal immonde que l'on trouve toujours aux pieds du grand solitaire de l'Égypte est la personnification du démon et des tentations violentes qu'il suscita au serviteur de Dieu.

Le Tau, figure de la croix, montre que c'est par le signe de la croix que saint Antoine triompha du démon et de ses embûches. Enfin le feu indique l'efficacité de l'intercession du saint contre le feu sacré, ou peste terrible appelée *feu saint Antoine*.

Saint Augustin est représenté avec un cœur embrasé. La prétention des Augustins d'Allemagne qui se vantent de posséder le cœur du saint, arraché de son corps par les mains d'un ange, a pu donner aux artistes l'idée de lui mettre cet emblème à la main (1).

Saint Benoît. Il est représenté avec un livre et un calice brisé ou intact duquel sort un serpent. Le livre indique l'instituteur d'une règle monastique; le calice est une allu-

(1) *Calendrier histor.*, 1738, p. 95.

sion à la tentative d'empoisonnement dont le saint fut l'objet. Il déjoua par un signe de croix la ruse homicide de ses perfides disciples.

Saint Bernard, abbé de Clairvaux, est souvent peint par les artistes foulant aux pieds le démon. C'est une caractéristique qui ne lui est pas exclusivement propre. Elle indique le triomphe des hommes de Dieu sur l'ennemi du salut, triomphe qu'ils ont assuré soit en surmontant ses tentations, soit en détruisant son empire dans les cœurs, soit en délivrant les possédés. On lui donne encore la croix et le livre comme attributs. Le livre est l'emblème accordé aux instituteurs de règles monastiques et la croix aux solitaires.

Saint Bernardin de Sienne, franciscain. On lui donne pour attribut une tablette portant le monogramme du nom de Jésus. C'est précisément ce saint qui répandit dans la chrétienté la dévotion envérs le saint Nom de Jésus. Un jour qu'il avait prêché avec zèle contre les jeux de hasard, un tabletier qui se trouvait ruiné par suite des paroles du missionnaire vint se plaindre à lui de ce qu'il avait perdu son gagne-pain. Le saint lui traça sur une tablette le monogramme connu de *Jesus hominum salvator*, et lui déclara que désormais il gagnerait davantage à reproduire ce signe auguste qu'à faire des cartes, des tabliers, des échiquiers, etc. L'événement justifia la prédiction, et l'ouvrier fit sa fortune.

Saint Bruno est représenté avec un calice surmonté de l'hostie. Ce saint instituteur des Chartreux protesta en mourant contre l'hérésie de Béranger, qui préludait alors aux hérésies des sacramentaires.

Saint Dominique, fondateur des Frères prêcheurs. On lui donne pour emblèmes le lis, une étoile, un chien, une torche embrasée et un globe, selon ce distique d'une vie du Saint gravée par les Frères Klauber :

Lilia, fax ardens, baculus, liber atque catellus
Stellaque sunt nostri symbola sacra Patris.

Le lis est l'emblème de son innocence; le petit chien fait allusion à celui que sa mère vit en songe, et qui portait une torche enflammée pour embraser le globe du monde; le livre est l'indice de la règle fondée par le saint instituteur; le bâton est celui du missionnaire qui parcourt le monde avec les livrées de la pauvreté; l'étoile sur son front ou sur sa poitrine fait allusion à celle qui parut au-dessus de sa personne quand on le baptisait.

Saint François d'Assise est surtout célèbre dans toute l'Église par les stigmates ou blessures de Notre-Seigneur reproduites miraculeusement sur son corps. Le saint est toujours représenté avec cet attribut, parce qu'il est le premier saint dont la stigmatisation ait été authentiquement constatée et pour lequel l'Église ait fait une fête spéciale. On le représente quelquefois avec un séraphin qui lui apparaît en forme de crucifix, dont les plaies dardaient autant de rayons sur le corps du grand serviteur de Dieu. On lui met aussi en main la croix et le livre, emblèmes de la vie monastique et du fondateur qui donne une règle à ses disciples.

Saint François de Sales. On lui a donné un cœur comme attribut, ainsi qu'à saint Augustin, apparemment en souvenir de son traité de l'*Amour de Dieu*. Mais cette caractéristique n'est pas générale. On le représente aussi avec un globe de feu au-dessus de sa tête. C'est le globe que vit saint Vincent de Paul, et auquel alla s'unir un autre globe lumineux, celui de sainte Chantal, pour aller se perdre tous les deux dans une sphère de feu (Dieu lui-même), qui les attirait d'en haut.

Saint François Xavier. On lui donne une banderole où se lisent ces paroles : *Amplius, Domine, amplius*. On rencontre

des estampes où saint François Xavier porte un nègre sur son dos. Il s'agit de la représentation d'un songe où Dieu avait fait connaître d'avance à l'apôtre des Indes ce qu'il lui réservait de travaux parmi les infidèles d'Asie, pour le salut des âmes plongées dans le paganisme.

Sainte Geneviève de Nanterre. On la représentait jadis un livre et un cierge allumé à la main. Le diable s'efforce de l'éteindre et un ange le rallume, ou plutôt le maintient allumé. Nous pensons que la légende est née de cette représentation, et non la représentation de la légende. Le livre est la règle qu'elle donna à ses compagnes, et le cierge est l'emblème de sa foi vive.

Saint Grégoire le Grand. Paul diacre raconte qu'il vit souvent de ses propres yeux une colombe planant sur l'épaule du saint Pape. Voilà pourquoi l'on joint toujours la colombe aux représentations iconographiques du saint.

Saint Grégoire de Nazianze ou le Théologien, est souvent représenté avec saint Basile le Grand et saint Jean Chrysostome. On lui donne une barbe large et touffue, mais d'une longueur bien moindre que celle de saint Basile le Grand.

Saint Jean Chrysostome, patriarche de Constantinople. On lui donne souvent l'encrier comme attribut ainsi qu'aux autres docteurs de l'Église. On le voit aussi cassé de vieillesse, porté ou même lié sur un âne, au milieu des soldats qui l'escortent (1). Cela rappelle la circonstance de son exil ordonné par l'impératrice Eudoxie.

Saint Jérôme. L'art chrétien le représente au désert avec un corps amaigri par les austérités de la pénitence, un livre sous les yeux, une tête de mort, un crucifix, une trompette et un lion à ses côtés. Chacun de ces attributs convient à saint Jérôme : le livre rappelle ses études sur la Bible, le livre des livres ; le lion symbolise la force qu'il dut déployer

(1) Cahier, *Caractérist. des Saints*, p. 401.

contre les tentations et les assauts réitérés du démon. Pour lutter avec avantage il eut recours à la méditation des fins dernières : la mort et le jugement, puis la passion ; c'est ce que rappellent la tête de mort, la trompette et le crucifix.

Saint Laurent, diacre. Il est représenté souvent portant d'une main une croix et de l'autre un livre, puis à ses côtés apparaît le gril, qui fut l'instrument de son martyre. Dans les anciens monuments, la croix désigne assez fréquemment le ministère des diacres. On y joint le livre des Évangiles pour exprimer l'office de cet ordre qui autorise à chanter l'évangile à la messe.

Saint Louis, roi de France, † 1270. On lui donne pour attributs la sainte couronne qu'il porte dans ses mains, les fleurs de lis qui parsèment son manteau et quelquefois une petite église. Ce dernier emblème n'est pas fréquent et fait allusion à la Sainte-Chapelle de Paris.

Saint Louis de Gonzague. On le représente avec la couronne ducale à ses pieds, un lis dans les mains et une discipline pour symboliser son renoncement à son droit d'aînesse, sa pureté et sa mortification.

Sainte Marie-Madeleine, pénitente. On la représente soulevée par les anges. Dans sa retraite solitaire de la sainte Baume, disent les traditions provençales, des anges venaient la visiter et la transportaient vers le ciel aux heures de l'office divin. On lui donne pour caractéristique une longue chevelure qui lui servait comme de vêtement.

Sainte Marthe, sœur de sainte Marie-Madeleine et de Lazare. Les Provençaux d'Aix et de Tarascon maintiennent que la sainte délivra leur pays d'un monstre qui l'infestait et qu'ils appellent la *Tarasque*. Cela pourrait bien être l'expression du fait de l'idolâtrie déjà entamée dans les Gaules au moment de l'arrivée de la sainte. En souvenir de cet événement, on lui donne un monstre pour attribut. Elle a aussi un goupillon à la main, quelquefois avec un

bénitier. Le goupillon pourrait bien être une transformation d'un simple balai, emblème de la vie active, par opposition aux tendances contemplatives de Madeleine (1).

Saint Martin de Tours. Souvent, sans lui donner aucun signe de la dignité épiscopale, on se contente de le représenter en soldat, à cheval, au moment où il coupe son manteau pour le partager avec un pauvre. On lui a attribué aussi quelquefois dans cette action le costume épiscopal. Un globe de feu paraît sur sa tête pendant qu'il dit la messe. C'est ce que l'on appelle souvent la *messe de saint Martin*. Au moment où s'opéra le prodige, le saint venait de donner sa tunique à un pauvre.

Saint Nicolas, évêque de Myre, vers 330. On lui donne généralement pour attribut un livre surmonté de trois boules ou pièces d'or; allusion manifeste à l'argent qu'il jeta par la fenêtre de cet homme qui avait formé le projet de prostituer ses trois filles, faute de dot pour les marier. On met encore auprès du saint évêque un cuvier ou saloir, d'où émergent trois enfants nus. Cette légende des trois enfants qu'un homme avait tués, mis dans un saloir, et que le saint aurait ressuscités, ne se retrouve pas chez les Grecs si enthousiastes de saint Nicolas. Elle est devenue populaire dans l'Occident depuis que Wace l'a vulgarisée (2). Une complainte, inspirée du même auteur, a paru sur cette légende, le 7 décembre 1863, dans le *Petit Journal*. Selon toute apparence, la vérité cachée sous cette légende est le secours prêté par saint Nicolas aux trois officiers condamnés à mort par Constantin. Les prisonniers sont représentés au moyen-âge dans une petite tour. On a diminué les proportions de la tour, qui est devenue un baquet, et diminuant dans la même proportion les adultes, on en a fait des enfants.

(1) Cahier, *Caractérist. des Saints*, p. 321.

(2) Manuscrits de l'arsenal. Belles lettres françaises, nº 283, fol. LXXIII.

Saint Norbert, fondateur de l'ordre de Prémontré, en 1134. On le représente portant un ostensoir ou une monstrance. C'est une allusion aux victoires qu'il remporta dans la ville d'Anvers contre l'hérésie des sacramentaires répandue par Tancheln ou Tanchelin dans la Hollande, la Flandre et le Brabant, durant les premières années du XIIe siècle.

Saint Stanislas Kostka, novice, jésuite, 1568. On lui donne pour caractéristique la plus ordinaire un enfant qui repose sur son bras, en souvenir de l'enfant Jésus qui fut déposé ainsi par la Sainte Vierge. Ce fut à la suite d'une maladie qui l'avait mis aux portes du tombeau pendant qu'il était écolier à Vienne. On le représente aussi parfois communié par la main des anges : ce qui lui arriva deux fois. Il est fait mention de ce trait dans la secrète de la messe du Saint : « *Angelorum pane, quæsumus, Domine, beati Stanislai nos intercessio dignos efficiat, qui eo meruit angelica manu recreari* (1). »

Sainte Thérèse, réformatrice du Carmel, 1582, a pour principal attribut une flèche enfoncée dans son sein. C'est une allusion à celle qu'un ange enfonça dans le cœur de l'illustre vierge. Son ordre célèbre une fête spéciale en souvenir de ce prodige, sous le nom de Transfixion. Quelquefois, l'ange qui se voit près de la sainte tient d'une main une flèche et de l'autre un cœur.

Saint Thomas d'Aquin, dominicain, 1274. Il a un soleil sur la poitrine ou sur la main. Il semble qu'on ait voulu ainsi exprimer la science merveilleuse dont il était rempli et surtout la science des choses divines. On rapporte qu'après sa mort le saint apparut avec ce soleil (ou une étoile rayonnante) sur la poitrine, comme signe de la pureté d'intention qui avait constamment dirigé tous ses actes. Dans certaines représentations de saint Thomas ce soleil

(1) Cahier, *Caractérist. des Saints*, p. 41.

est soutenu par un collier d'or. Ce qui peut être l'expression d'une sorte de *rebus :* la chaîne d'or « *Catena aurea* » étant un des ouvrages du saint Docteur. On a traduit le mot aux yeux par un collier ou chaîne ; ce qui donne la forme d'une décoration. Peut-être aussi l'Espagne qui a accordé la grandesse à quelques saints, a-t-elle été censée vouloir gratifier saint Thomas d'Aquin des insignes de la toison d'or (1).

(1) Cahier, *Caractérist. des Saints*, p. 98.

CHAPITRE X.

SAINTES HUILES.

§ 1. Huiles des infirmes.

Le Jeudi-Saint, vers la fin du canon de la messe, les fidèles présentaient, pour qu'on les bénît, de petites ampoules d'huile destinées à leur usage personnel. C'est l'huile des malades; les fidèles s'en servaient eux-mêmes; mais elle servait aussi à l'Extrême-Onction. Les vases qui les contenaient étaient déposés sur la balustrade ou *podium* qui limite l'enceinte du sanctuaire. Les diacres allaient en prendre quelques-unes et les apportaient à l'autel où le pontife les bénissait en prononçant la formule contenue dans le Sacramentaire (1). Après la bénédiction, les diacres reportaient les ampoules où ils les avaient prises. Quant à celles qui n'avaient pas été apportées à l'autel, elles étaient bénies de la balustrade par des évêques ou des prêtres qui répétaient sur elles la formule prononcée par le Pape.

§ 2. Saint-Chrême.

La consécration des grandes ampoules avait lieu aussitôt après la communion du Pape, et avant celle du clergé et des fidèles. Des sous-diacres allaient chercher les ampoules et les apportaient à l'archidiacre et à l'un de ces collègues. L'archidiacre prenait celle qui contenait l'huile parfumée, ou le chrême, et la présentait au Pape. Le Pontife soufflait trois fois dessus, il faisait le signe de la croix et disait :

(1) On peut consulter le Sacramentaire Gélasien et celui d'Hadrien.

In nomine Patris, et Filii, et Spiritus sancti. Puis il saluait l'assistance comme à la préface de la messe, prononçait le *Sursum corda*, le *Gratias agamus* et récitait une prière eucharistique.

§ 3. Huile des catéchumènes.

C'est de l'huile pure. On la présente au Pontife après la prière eucharistique prononcée sur l'huile parfumée. La consécration s'en fait avec moins de cérémonie. L'insufflation, le signe de la croix ont lieu comme pour le Saint-Chrême: mais la bénédiction est prononcée sur le ton ordinaire. Elle commence par ces mots : *Deus incrementorum et profectuum spiritalium munerator*, etc.

On peut trouver ces prières et ces rites anciens dans le Sacramentaire de saint Gélase, dans celui du pape Hadrien et dans les *Ordres* Romains (1).

(1) Cf. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, p. 294, etc.

CHAPITRE XI.

PAIN EUCHARISTIQUE.

Le pain du sacrifice doit être du pain de froment; ainsi l'institua Notre-Seigneur. Les grains de blé, moulus et pétris ensemble expriment son union avec les fidèles et l'union des fidèles entre eux.

Les Grecs se servent de pain fermenté, c'est-à-dire de pain ordinaire, pain dans lequel on mêle un peu de pâte ancienne et aigrie qu'on appelle *levain*, parce qu'elle fait *lever* la pâte fraîche.

Jusqu'au xe ou xie siècle, on se servit du même pain dans l'Église latine, sans exclusion toutefois du pain azyme.

« Les pains que l'on consacrait étaient des pains ordinaires que les fidèles avaient eux-mêmes préparés. « Pourquoi ce ris indécent, dit un jour saint Grégoire le Grand à une femme qui souriait au moment de la communion? — C'est, répondit-elle, parce que vous me donnez pour le Corps du Seigneur un pain que je sais avoir fait de mes mains. » Ces pains étaient de forme ronde et peu épais, comme ceux des Hébreux, des Grecs et des Romains; c'est pourquoi les écrivains des premiers siècles les appelaient : *cercles, couronnes, petites roues, panis rotulæ.* Il est à croire cependant que l'on apportait plus de soin dans la préparation des pains offerts, que pour ceux de la table ordinaire (1). »

Depuis le commencement du xie siècle, au moins, les Latins se servent de pain *azyme* (de ἀ privatif et ζύμη, *levain* ou *sans levain*), parce que Jésus-Christ a dû se servir de ce pain dans l'institution de l'Eucharistie, puisque, d'après la loi

(1) Bernard, *Cours de Liturg. rom. La Messe*, t. I, p. 165.

judaïque, on ne pouvait pas en manger d'autre dans la célébration de la Pâque. Du reste la différence n'importe nullement à la validité de la consécration. Bocquillot paraît avoir trouvé la raison naturelle qui contribua le plus efficacement à généraliser le pain azyme. Il dit que, les *fers à hosties* une fois inventés, le pain azyme se prêtait mieux au nouveau genre de fabrication. Et l'on fut amené à inventer les *fers à hosties*, quand les communions furent devenues moins nombreuses. Il fallut dès lors moins de pain pour le sacrifice et on en réduisit le volume. C'est vers le XIe siècle qu'il prit les dimensions qu'il a aujourd'hui. Photius ne reprochait pas encore aux Latins l'emploi du pain azyme. Deux siècles après, au contraire, Michel Cérulaire, au commencement du XIe siècle, en faisait un grief à l'Église latine; c'est donc dans l'intervalle du IXe au XIe siècle, de l'an 886 à 1053, que s'est introduit chez nous l'emploi du pain azyme comme matière eucharistique. Grancolas croit que le rite des azymes commença en Espagne vers le VIIe siècle, en France et en Angleterre au VIIIe (1).

Le nom d'*hostie*, donné au pain eucharistique, veut dire victime (en latin *hostia*), parce qu'il est destiné à être changé au corps de Jésus-Christ, qui s'est fait *victime* pour nous sur la croix, et qui veut encore se faire *victime* sur l'autel.

L'Église a toujours eu le plus grand respect pour le pain du sacrifice, même avant sa consécration. Autrefois, et dès le VIe ou VIIe siècle, c'étaient des clercs ou des religieux qui en pétrissaient la pâte.

Sainte Radegonde, pendant tout le Carême, se faisait un bonheur de la pétrir de ses mains royales. Les savants moines de l'abbaye de Cîteaux se disputaient aussi cet honneur.

Au IXe siècle, Théodulphe, évêque d'Orléans, ordonne

(1) *L'ancien sacramentaire de l'Église.*

à ses prêtres de confectionner eux-mêmes leurs hosties ou du moins de les faire préparer, en leur présence, par de jeunes clercs (1).

Dans les monastères, on consacrait plus spécialement à la fabrication des pains d'autel, les semaines qui précèdent Noël, Pâques et la Pentecôte. A Cluny, nous disent les *Coutumes d'Udalric* (2), trois prêtres ou trois diacres, à jeun, après avoir récité l'office des laudes, les sept psaumes de la Pénitence et les litanies, se revêtaient d'aubes et s'adjoignaient un ou deux frères convers pour préparer les hosties. Ils délayaient dans de l'eau froide, sur une table à rebord, faite exprès pour cet usage, la fleur de farine provenant des grains de froment qu'avaient triés les novices. Un convers, dont les mains devaient être gantées, faisait cuire cette préparation à un grand feu de sarments, dans le fer à hosties. Les deux autres opérateurs découpaient les pains de manière à ce qu'ils fussent parfaitement ronds. Ils supprimaient ceux qui étaient tachés ou fendus. En un mot, ils devaient se conformer aux prescriptions scolastiques qui exigent six qualités principales pour les hosties, en demandant qu'elles soient solides, unies, rondes, fermes, sans tache et sans rupture.

La fabrication des hosties était déjà tombée dans le domaine du commerce au XIVe siècle; car les statuts des *Oblayers* de 1397 défendent aux femmes d'en confectionner et interdisent la vente des pains d'autel, dont la qualité n'aurait pas été vérifiée par les maîtres de la confrérie (3).

(1) *Epist. ad fratres*, c. V.

(2) Lib. III, c. XIII.

(3) Texier, *Diction. d'orfèvr.*, col. 1265.

CHAPITRE XII.

DES FERS A HOSTIES.

I. *Leur origine.*

Les moules à hosties sont des instruments en fer (1), composés de deux palettes de fer qui s'appliquent l'une sur l'autre à l'aide de deux manches coudés et faisant levier. La plaque inférieure est entaillée de deux, quatre ou six empreintes qui se reproduisent au moyen de la pression sur la pâte que l'on cuit au feu (2). On les arrondit en les découpant avec des ciseaux ou à l'emporte-pièce.

On en constate l'existence dès le IXe siècle, mais on ne connaît pas, dit M. Corblet, de spécimen antérieur au XIIe siècle.

Saint Épiphane est le plus ancien écrivain qui fasse mention de la forme ronde des hosties (3). C'est ce qui les fit appeler *couronnes*, *cercles*, *rondelles*, etc.

Saint Ignace, dans son épître aux Philadelphiens, dit qu'il n'y a qu'un seul pain rompu pour tous. En effet, durant les premiers siècles, l'hostie que le prêtre consacrait pour lui, servait également pour communier les fidèles. Elle devait être fort grande, pour être divisée en nombreuses fractions. Cet usage existait encore généralement au XIe siècle, comme le constatait le cardinal Humbert (4). Jean de Bayeux, évêque d'Avranches à la même époque, dit que le célébrant doit partager l'hostie consacrée en trois frag-

(1) Mgr Barbier de Montault en signale un en cuivre; chez les Grecs ils sont souvent en bois.

(2) Corblet, *Hist. du sacrement de l'Eucharistie*, etc., t. I, p. 180, etc.

(3) « *Hoc est enim rotundæ formæ,* » In Anchoratu.

(4) *Epistola ad Leonem Acridam.*

ments et réserver le troisième pour le viatique des malades.

Pour éviter l'inconvénient des fractions d'hosties qui produisaient un certain émiettement, on fit des hosties sacerdotales et des hosties assez petites pour en donner une entière à chaque communiant.

Cette modification liturgique ne fut point approuvée par tous; au XIe siècle, Bernard, prêtre de Constance, se plaignait de cette diminution des hosties, qu'il appelait des minuties d'oblation « *oblatarum minutiæ* (1). »

Dès le XIIe siècle, l'usage avait pris force de loi, en dépit des critiques du prêtre Bernard, et Honorius d'Autun constatait, d'une manière générale, l'emploi des hosties en forme de deniers (2).

II. *Empreintes des fers à hosties.* — Les Romains faisaient une incision en forme de deux lignes croisées sur leurs pains, qui se trouvaient ainsi partagés en quatre parties qu'ils appelaient *quadra*. Ces pains nommés *decussati* étaient plus faciles à rompre. Les chrétiens se conformant à cet usage, ne manquèrent pas d'y attacher le sens de la Rédemption, parce que ces deux lignes représentaient la lettre grecque X, initiale du mot Χριστος.

La simple croix subsista longtemps en certains pays sur les hosties. Avant la Révolution elle était exclusivement admise dans le diocèse d'Arles; mais à partir du XIIe siècle le crucifix s'ajouta à la croix. La Congrégation des Rites donne la préférence à cet usage, mais elle n'interdit pas les autres motifs iconographiques. Quels ont été ces motifs dans le cours des siècles?

Novarini dans son *Agnus Eucharisticus*, a donné cent soixante gravures d'hosties; il en est peu qui soient antérieures au XVIe siècle.

On y retrouve presque tous les anciens types tradition-

(1) Cassander, *Liturg.*, c. XXVII.

(2) *Gemma animæ*, c. LXVI.

nels : les plus généralement adoptés sont la crucifixion et la résurrection, plus rarement la flagellation, le portement de la croix ou une autre scène de la Passion.

Au moyen-âge, la Sainte Vierge n'était jamais représentée comme sujet principal dans les hosties ; ce fut plus tard, à partir du XVIIe siècle, que les artistes l'ont représentée, mais rarement sur les hosties; il nous la montre dans sa maison de Bethléem, ou ensevelissant son divin Fils, ou transportée dans les cieux.

On trouve rarement sur les fers à hosties : la Cène, l'Ascension, la Sainte Face, l'épisode du manteau de saint Martin, sainte Claire portant le Saint-Ciboire, les emblèmes des Évangélistes. On commence à introduire sur les hosties l'image du Sacré-Cœur. C'est une innovation contraire aux traditions.

Parmi les ornements accessoires qui figurent sur les pains d'autel, les plus fréquents sont des anges, le soleil, la lune, les étoiles, des rayons, des flammes, des rinceaux, des perles, des épis, les instruments de la Passion.

Un fer du XVIe siècle, trouvé à Narbonne, offre un singulier mélange de sujets sacrés et profanes (monogramme du nom de Jésus, guirlandes, canards, coqs, têtes d'hommes, personnages nus, etc.). Mais il nous est impossible de voir dans ce moule autre chose qu'un gaufrier pour confectionner les oublies ou nieules qu'on distribuait à certaines fêtes, dans les églises.

Des inscriptions accompagnaient généralement les figures. C'étaient des textes de l'Écriture, ou des monogrammes du Christ.

Au revers des moules on voit quelquefois un millésime, le nom du graveur, ou du moins ses initiales, et les armoiries du donateur de l'instrument. Mgr Barbier de Montault dit n'avoir relevé que six (1) indications de date et d'auteur.

(1) *Les fers à hosties du diocèse de Verdun*, p. 188.

CHAPITRE XIII.

DES EULOGIES.

Le mot grec εὐλογία, que les Latins ont traduit par *eulogia* ou *benedictio*, vient du verbe εὐλογέω, *je bénis*. Ce qui constitue en effet l'eulogie, c'est la bénédiction donnée par l'évêque ou par le prêtre. On l'appelait encore, *panis benedictus*, *beatus*, *sanctus*, *oblatus*, *signatus*, *fractus*, etc. Guillaume Durand l'appelle *sacræ communionis vicarium*. C'est dans le même sens que les Grecs l'ont appelée ἀντίδωρον, puisqu'elle remplace l'*Eucharistie* qui est le don par excellence, δῶρον.

Dans les premiers temps, c'est-à-dire jusqu'au IV[e] siècle, on ne connaissait pas l'eulogie ou pain bénit, qui fut substituée à l'Eucharistie à l'époque où les fidèles cessèrent de communier tous à la messe. L'eulogie se distribuait par manière de compensation à ceux qui n'avaient pas eu le bonheur de communier.

Cette distribution était faite par le célébrant lui-même après la communion.

L'eulogie fut aussi substituée à la sainte Eucharistie que les évêques s'envoyaient mutuellement en signe d'union; saint Paulin de Nole envoya une eulogie à saint Alype, évêque de Tagaste et à saint Augustin. Le saint évêque d'Hippone lui répondit par un envoi analogue. Saint Germain, évêque d'Auxerre, envoya pareillement des eulogies à sainte Geneviève « en signe du respect que lui inspirait la vertu de l'illustre vierge. »

Par respect pour l'eulogie, on la recevait d'abord debout, plus tard à genoux; on baisait la main du prêtre qui la

distribuait et l'on se signait avant de la manger. Il fallait être à jeun pour participer aux eulogies.

Cette condition a persévéré si longtemps dans certaines provinces, qu'au XVIIIe siècle, dans bien des campagnes de France, on se serait fait scrupule de boire et de manger avant d'avoir pris le pain bénit à la messe paroissiale (1). Ceux qui n'avaient pas reçu le baptême, comme les excommuniés, les hérétiques, les schismatiques, les apostats et les pénitents publics en étaient privés. C'est assez tard, peut-être au XIVe siècle, que s'est établie la coutume assez générale aujourd'hui, en Orient comme en Occident, de distribuer du pain bénit, le dimanche et les jours de fête, à tous les assistants indistinctement.

« Les fidèles, dit un ancien concile de Nantes, tenu en 638, rompant leur morceau de pain bénit pour le manger, boivent un peu dans la coupe, *panem sanctum frangentes, singuli accipient bibere.* » L'eulogie du vin fut bientôt réservée pour les grandes fêtes, parce que la pratique en était plus difficile; elle disparut complètement avec la communion sous les deux espèces.

C'est dans le Sacramentaire de saint Grégoire que nous trouvons la plus ancienne formule pour la bénédiction du pain; elle est ainsi conçue : « Seigneur, bénissez cette créature du pain, comme vous avez béni les cinq pains dans le désert, afin que tous ceux qui en goûteront en reçoivent la santé, tant du corps que de l'âme. » La formule actuelle offre le même sens. Ce qui veut dire que le pain bénit a des effets salutaires, comme les autres sacramentaux, pour ceux qui le mangent avec respect et esprit de foi.

L'Église a donc sagement conservé l'usage des eulogies ou du pain bénit : n'est-il pas un mémorial des anciennes

(1) D. Martène, *De ant. Eccles. Ritib.*, l. I, c. IV, art. 10.

oblations des fidèles, un signe d'union entre les chrétiens, et le supplément de la communion sacramentelle (1)?

(1) Corblet, *Hist. du Sacr. de l'Eucharistie*, t. I. p 234; Bernard, *La Messe*, etc., t. II, p. 169.

CHAPITRE XIV.

DU CIMETIÈRE.

Le mot *cimetière* (κοιμητηρίον), calqué sur le latin *cœmeterium* signifie littéralement *dortoir*, comme le mot grec d'où il vient directement. C'est là, en effet, que les corps dorment et reposent en attendant le réveil du dernier jour et la résurrection qui les joindra de nouveau aux âmes dont ils ont été séparés par la mort.

Le cimetière est un lieu sacré, parce qu'il a reçu les bénédictions ecclésiastiques, et les seuls catholiques peuvent y être enterrés, parce qu'eux seuls appartiennent à l'Église.

L'emplacement doit en être choisi avec soin et préalablement approuvé par l'évêque. Il convient qu'il soit au nord. D'après la tradition, le nord est considéré comme l'emblème de la mort par le froid qui y règne.

Le cimetière sera bénit soit par l'évêque, soit par un prêtre qu'il aura délégué. Dans le premier cas, la bénédiction se fait conformément au Pontifical, la seconde se trouve indiquée dans le Rituel.

Le cimetière n'a pas de vocable déterminé. Il est dédié à Dieu et à la Sainte Trinité (*Pont. rom.*).

La cérémonie de la bénédiction achevée, on remplace la croix de bois plantée au milieu la veille par une croix monumentale et fixe, en quelque matière que ce soit. Si elle était en bois, on la peindrait en noir. L'usage romain est d'entretenir une lampe allumée qui brûle, au moins pendant la nuit, en l'honneur des morts. A Brescia (Italie), tous les soirs, on allume un vrai phare, au milieu du *Campo santo*.

C'est un souvenir de l'ancienne et pieuse coutume du moyen-âge, qui plaçait dans les cimetières un fanal monumental, appelé *tour niel* ou *lanterne des morts*.

Dans un cimetière orienté, les corps auront la tête au couchant et les pieds au levant. Dans cette attitude, ils regarderont le point du ciel où le Christ les appellera. L'autel figurant Notre-Seigneur, notre véritable Orient, le Rituel romain a sanctionné cette pieuse et symbolique coutume, en ordonnant de diriger, dans l'église, les pieds du défunt vers le maître-autel.

La croix, érigée par prescription du Rituel à l'endroit de la tête, signifie que le défunt est mort dans le Christ.

Le lieu de sépulture des enfants baptisés et morts avant l'âge de raison doit être distinct de celui des adultes. La raison que donnent les liturgistes de cette prescription de l'Église est qu'il convient souverainement de mettre en même lieu les corps de ceux dont les âmes sont certainement associées aux mêmes joies.

DEUXIÈME SECTION.

HISTOIRE ET SYMBOLISME DANS LES FONCTIONS DU CULTE.

CHAPITRE PREMIER.

DE LA MESSE.

ARTICLE I. *Ses différents noms dans l'Église.*

§ 1. **Dans l'Église latine.**

L'étymologie du mot *messe* est très controversée. Il y a des hébraïsants qui le font dériver du mot hébreu *missah*, qui signifie *oblation*, *dona grata inter fructus terræ*. C'est le sentiment du docte Baronius. Les hellénistes prétendent qu'il vient du mot grec μύησις qui veut dire *initiation*. D'autres le font venir du mot latin *mittere*, *missa*, *envoyer*. Le prêtre *envoie* les vœux des fidèles auprès du trône de Dieu. C'est une explication plus pieuse que fondée. Le cardinal Bona indique une autre signification du mot *missio*, qui serait mis pour *remissio peccatorum*, parce que le sacrifice de la messe est éminemment expiatoire. Mais le savant liturgiste, tout en indiquant cette interprétation, se prononce pour l'étymologie la plus simple et la plus suivie, d'après laquelle le mot *messe* vient du mot *missa* adopté pour congédier les catéchumènes et les fidèles. Ce mot est synonyme de *missio*, *renvoi* ou *congé*. Cette interprétation qui est la plus commune, s'appuie sur l'usage où l'on était de renvoyer les catéchumènes après la prédication, et les fidèles après le sacrifice. Le terme employé pour congédier

l'assemblée était : *Ite, missa est*, en sous-entendant *Ecclesia*, « Allez, l'Église ou l'assemblée est congédiée : « *Post sermonem*, dit saint Augustin, *fit missa catechumenis, manebunt fideles.* » Après la messe des catéchumènes commençait la messe des fidèles. Elle se terminait par la même formule. Cette invitation à se retirer, ce renvoi (en latin *missa*), a donné son nom au Saint-Sacrifice, parce qu'il était divisé et comme encadré entre deux renvois; l'un qui terminait la première partie et que l'on appelait *missa* ou renvoi des catéchumènes, l'autre qui terminait le véritable sacrifice et qu'on appelait *missa* ou renvoi des fidèles. De là est venue l'expression traditionnelle *missas celebrare*, *missarum solemnia*, pour désigner un seul sacrifice.

On a donné aussi à la messe les noms de *fraction du pain*, de *communion*, de *cène*, d'*oblation*, de *sacrifice*, de *sacrements*, de *cours ecclésiastique*, de *collecte*, d'*Agenda* et de *Dominicum*.

On a appelé la messe *fraction du pain*, parce qu'avant de consacrer, Jésus prit du pain et le rompit; *communion*, parce que dans les premiers siècles, la messe se terminait toujours par la communion générale des fidèles; *cène*, parce que c'est dans la cène que Jésus-Christ a institué l'auguste sacrifice; *oblation*, parce que la messe consiste principalement dans l'oblation du Corps et du Sang de Notre-Seigneur; *sacrifice*, parce que le sacrifice de la messe n'est pas autre que celui de la croix, et qu'il n'y a sur nos autels et sur le Calvaire qu'une seule et même Victime, un seul et même sacrifice. D'où les expressions employées par les saints Pères : *sacrifice du soir*, *sacrificium vespertinum rationalia et incruenta sacrificia*, λογικὰς θυσίας (Eusèbe).

On a encore appelé la messe les *sacrements*, *sacramenta*, parce que les cérémonies de la messe sont des actes religieux et des signes mystérieux ; cours ecclésiastique, *cursus ecclesiasticus* : c'est l'expression de Bède et de Grégoire de

Tours, qui rappelle la succession des messes et des offices dans le cours de l'année liturgique; *collecte*, *collecta*, assemblée des fidèles; *Agenda*, « *Quisquis presbyter, inconsulto episcopo* agenda *in quolibet loco voluerit celebrare.* » C'est l'expression d'un concile de Carthage, de saint Augustin et du *Liber Pontificalis*. Enfin saint Cyprien appelle le Saint-Sacrifice *Dominicum* comme s'il disait : l'*acte du Seigneur par excellence.*

§ 2. Dans l'Église grecque.

On lui a donné le nom de λειτούργια, *liturgie* ou *office* public (de ληιτον εργον), parce qu'il n'y a pas d'action ni de ministère aussi public pour les chrétiens, que l'action et le ministère du prêtre offrant le Saint-Sacrifice de la messe. Les Grecs l'ont encore appelée Ιερουργια, *Hierurgia*, ἀγαθόν, le bien par excellence; μυστηριον, *mysterium;* ευλογια, eulogie *divine*, eulogie *mystique*, αναφορα, et μυσταγωγια, *elevatio*, et συναξις, réunion.

Article II. *Messe des catéchumènes.*

Nous diviserons la messe en deux parties : la *messe des catéchumènes* et la *messe des fidèles.*

La messe des catéchumènes est ainsi appelée, parce qu'on permettait aux catéchumènes d'y assister, pour entendre les leçons qu'on y chantait et les instructions qu'on y donnait.

Dans cette partie de la liturgie nous remarquerons le Prélude, l'*Introït* et l'encensement, le *Kyrie*, le *Gloria in excelsis Deo*, les collectes ou oraisons, les instructions.

Prélude. — Dans ce prélude, nous étudierons les prières dites au bas des degrés, et celles que le prêtre récite en montant à l'autel.

§ 1. Au bas des degrés.

Les prières qui se disent au bas de l'autel sont : le psaume *Judica me*, le *Confiteor* et quelques autres qui suivent immédiatement la confession.

La messe n'a pas toujours commencé par ces formules. A l'origine, la messe des catéchumènes s'ouvrait par le *Kyrie eleison*. On sait qu'à certains jours, le clergé et le peuple se rendaient processionnellement à la basilique où on devait célébrer (d'où les titres qu'on lit encore en tête des différentes messes dans le Missel : *Statio ad sanctum Petrum*). On chantait dans le parcours les litanies des Saints; et quand on était arrivé à l'église stationale, la messe commençait par le *Kyrie eleison*, qui termine les litanies. La messe des vigiles de Pâques et de la Pentecôte nous a conservé un vestige de cet ancien usage. Le chant y commence par le *Kyrie eleison*. Les prières du prêtre au bas de l'autel datent au moins du IXe siècle. On les trouve dans un Pontifical de saint Prudence, évêque de Troyes, en l'année 840.

Ces premières prières du prêtre rappellent celles des justes de l'Ancien Testament dans l'attente du Messie et celles du Sauveur dans l'attente de son sacrifice.

Au bas des degrés le prêtre s'incline ou fléchit le genou, pour rappeler les abaissements du Verbe Incarné et l'humble état de victime auquel il s'est voué en venant sur la terre.

Le célébrant fait le signe de la croix. Les premiers chrétiens commençaient ainsi toutes leurs actions : ce signe auguste convient on ne peut mieux à l'action par excellence, qui va renouveler le sacrifice du Calvaire, action qui ne peut s'accomplir dignement que par l'autorité du Père, en la personne du Fils et en la vertu du Saint-Esprit.

Un dialogue ouvre le sacrifice chrétien.

Le prêtre : *Je monterai avec confiance jusqu'à l'autel du Seigneur.*

Le servant : *Jusqu'à Dieu qui remplit de joie ma jeunesse.*

Ces paroles forment une antienne qui précède le psaume *Judica,* selon l'ancien usage de la psalmodie. L'antienne est tirée, comme presque toujours, du psaume lui-même, et elle exprime la confiance. C'est une parole qui a trouvé un écho dans bien des jeunes cœurs.

Le psaume XLIIe n'a été inséré au Missel romain que par saint Pie V, mais l'usage le fait réciter au commencement de la messe depuis le VIe siècle, selon les uns, depuis le IXe, d'après Krazer. David composa le psaume *Judica* alors qu'étant obligé de fuir dans un pays étranger, par l'injustice de ses ennemis, il se voyait privé de la consolation de répandre son cœur devant l'autel du Seigneur et se consolait par la confiance que Dieu le délivrerait de l'oppression et lui rendrait la liberté de se rapprocher de ses saints autels.

Il exprime parfaitement les désirs, les gémissements, les sentiments de crainte et de confiance dont le prêtre et les fidèles doivent être pénétrés, lorsque considérant leur indignité, ils se voient sur le point d'être admis à l'auguste sacrifice :

« *Judica me*, jugez-moi, Seigneur. »

Mais, à la pensée du jugement de Dieu et de sa propre indignité, il sent la tristesse s'emparer de son âme :

« O mon âme, pourquoi es-tu triste et pourquoi me troubles-tu? »

Aussitôt il se relève de cet abattement et s'excite à la confiance :

« Espère en Dieu, parce que je dois encore le louer comme le salut et la lumière de mon visage et mon Dieu. »

On ne dit pas ce psaume aux Messes des morts, et depuis

le dimanche de la Passion jusqu'à Pâques, parce que ce psaume étant destiné à exciter la joie, on a pensé qu'il ne convenait pas de le réciter dans les temps de tristesse. On le récitait cependant aux Messes des morts avant saint Pie V.

Le *Confiteor.* — Le célébrant récite le *Confiteor*, ainsi que les assistants, par la bouche du répondant. Le célébrant commence. C'est lui qui fait descendre la Victime sainte sur l'autel, il a besoin plus que tout autre d'être purifié. Il ne se borne pas à se dire pécheur devant Dieu; il se déclare tel publiquement devant ce que le ciel a de plus saint: la Sainte Vierge, l'archange saint Michel, saint Jean-Baptiste, les apôtres saint Pierre et saint Paul, et tous les saints, et en présence des fidèles. Il confesse qu'il a commis des péchés de toute sorte, *cogitatione, verbo et opere*, et qu'il les a commis volontairement, *par sa faute.* A l'exemple du publicain, il se frappe la poitrine, pour témoigner la sincérité de son repentir.

Cette formule de confession est un souvenir de la pénitence publique. Les différentes églises avaient des formules variées de confession, les unes plus longues, les autres plus courtes. Le *Confiteor* actuel n'est pas très ancien. Il fut adopté par l'Église de Rome dès le XIIIe siècle, et un concile du XIVe siècle l'a adopté de préférence à toutes les autres formules. Cette confession ne suffirait pas, sans doute, pour rendre la grâce au pécheur qui l'aurait perdue; mais elle a, comme tous les sacramentaux, une vertu spéciale pour effacer les péchés véniels et augmenter la pureté de l'âme (1).

Quand les fidèles ont achevé leur confession, le prêtre fait pour eux la prière qu'ils ont faite pour lui, *Misereatur* et ajoute l'*Indulgentiam :* « Que le Seigneur tout-puissant et miséricordieux nous accorde l'indulgence, l'absolution et la

(1) Bacuez, *Du divin sacrifice*, p. 113.

rémission de nos péchés. » C'est une sorte de bénédiction que le prêtre accompagne du signe de la croix; il invoque la toute-puissance et la miséricorde divines, car la rémission des péchés est l'effet de la toute-puissance de Dieu aussi bien que de sa miséricorde.

Après ces prières le prêtre et les fidèles prennent confiance et expriment ainsi tour à tour leurs désirs enflammés :

« O Dieu, si vous vous tournez vers nous, vous nous donnerez une vie nouvelle. »

« Et votre peuple se réjouira en vous ;

« Faites-nous sentir, Seigneur, les effets de votre miséricorde ;

« Et donnez-nous votre assistance salutaire ;

« Seigneur, exaucez ma prière ;

« Et que mon cri s'élève jusqu'à vous ;

« Que le Seigneur soit avec vous (1) ;

« Et avec votre esprit (2). »

Avant de dire *Oremus*, le prêtre dit *Dominus vobiscum*, parce que, dit Innocent III, à moins que le Seigneur ne soit avec nous, nous ne pouvons prier (3). C'est un salut que le prêtre adresse à l'assemblée. Il le répète jusqu'à huit fois pendant la messe, pour exciter l'attention des fidèles.

§ 2. En montant à l'autel.

Oremus, prions. Le prêtre invite l'assemblée à s'unir à lui. Anciennement on priait quelques moments en silence. Le diacre disait au peuple, comme on fait encore aujourd'hui les jours de jeûne, *Fléchissons les genoux, Flectamus genua ;* puis après la prière, il donnait le signal de se relever en disant : *Levate,* levez-vous.

(1) Ruth., II, 4.
(2) II. Timoth., IV, 22.
(3) *De offic. Missæ*, II, 48.

En disant *Oremus,* le prêtre élève les mains, parce qu'il est naturel de les porter vers Dieu quand on l'implore. C'est le geste de l'homme menacé d'un danger et qui demande à Dieu son secours ; c'est de cette manière que Notre-Seigneur pria sur la croix.

En montant à l'autel, le prêtre demande à Dieu de le délivrer de ses iniquités, pour lui permettre de s'approcher du véritable Saint des Saints avec un cœur pur. Le prêtre, dans cette prière, parle au nom de tous : *aufer à nobis iniquitates nostras.*

L'autel est la figure du vrai Saint des Saints, où l'oblation du Sauveur doit se consommer dans l'éternité.

Étant monté à l'autel, il le baise avec respect, parce que l'autel est la figure de Jésus-Christ, et en le baisant, il fait cette prière : « Nous vous prions, Seigneur, par les mérites de vos saints dont les reliques sont ici, et par les mérites de tous les autres bienheureux, de vouloir bien nous pardonner tous nos péchés. » Le prêtre baise l'autel à l'endroit où sont les reliques en témoignage de sa vénération pour les saints et de son union avec eux. Dans les premiers siècles de l'Église, on offrait toujours le Saint-Sacrifice sur les corps des martyrs, dans les lieux arrosés de leur sang. L'Église a perpétué cet usage, en insérant les reliques des martyrs dans la pierre sacrée. En répandant leur sang pour Jésus-Christ, ces saints ont mérité plus particulièrement d'être regardés comme une même victime avec lui, et c'est pour marquer cette union qu'on place leurs reliques sous les autels de la terre, comme saint Jean a vu leurs âmes sous l'autel du ciel (Apocal., xvi, 13).

§ 3. **L'encensement et l'Introït.**

L'encensement. — Dès le ixe ou xe siècle, plusieurs églises d'Occident empruntèrent à l'Église grecque le premier en-

censement qu'elle a toujours observé à la messe. Les premiers *Ordo* romains n'indiquent pas cet encensement, et pendant huit siècles on n'encensa l'autel qu'à l'Offertoire, comme le veut encore aujourd'hui la rubrique de la messe des morts. L'Église latine a fini par faire une loi du premier encensement aux messes solennelles. Pourquoi cet encensement? Le prêtre encense la croix pour rendre hommage à Jésus-Christ et lui offrir notre adoration et nos prières. Il encense d'abord la croix de l'autel, de trois coups, pour honorer les trois personnes divines qui ont coopéré au mystère de la Rédemption et que la croix a si bien glorifiées; puis l'autel tout entier qui représente le Sauveur lui-même; il veut comme l'envelopper dans un nuage mystérieux de parfums, et honorer Notre-Seigneur.

On encense après la croix, les reliques ou les statues de l'autel; car l'Église rend les honneurs de son culte à tous ceux qui ont participé plus au moins à la vie divine de Notre-Seigneur (1).

Introït. — L'*Introït* est à la messe ce que l'*Invitatoire* est à l'office. Il met l'esprit au point de vue où il faut être pour entendre ce qui est propre au jour, au mystère ou à la fête. On l'appelle *Introïtus*, *entrée*, *introduction*, parce qu'autrefois il était chanté pendant que le prêtre allait de la sacristie ou du *secretarium* à l'autel. Le trajet étant quelquefois un peu long, on chantait un psaume entier, choisi en conformité avec le mystère ou la fête du jour; on le faisait précéder et suivre d'une antienne conformément aux règles de la psalmodie. On ne dit plus maintenant, et depuis le XI[e] siècle que deux versets du psaume : le premier rappelant un dessein, une disposition de Dieu à notre égard; le second exprimant les sentiments que ce souvenir suggère à l'Église et à l'âme fidèle. Vient ensuite le *Gloria Patri*, pour

(1) Bernard, *Cours de Liturg. rom. La Messe*, t. II, p. 92.

rendre grâces de l'une et de l'autre; puis la répétition du premier verset, sur lequel il importe de réfléchir.

Cependant un certain nombre d'*Introït* sont empruntés aux prophètes; comme celui de Noël. *Puer natus est nobis*, et de l'Épiphanie : *Ecce advenit.* D'autres sont tirés des livres sapientiaux, comme à la Pentecôte : *Spiritus Domini*, aux fêtes des docteurs et des confesseurs : *In medio ; Os Justi.* D'autres du Nouveau Testament comme à l'Ascension : *Viri Galilæi;* à la fête de saint Pierre : *Nunc scio vere;* à celle du Saint-Nom de Jésus : *In nomine Jesu;* du Précieux Sang : *Redemisti nos;* de saint Jean-Baptiste : *Ne timeas, Zacharia.* Il en est même qui ne font pas partie de la Sainte Écriture, comme à la Trinité : *Benedicta sit;* aux fêtes de la Sainte Vierge : *Salve, sancta parens*, et de plusieurs saints : *Gaudeamus omnes.* Ces derniers *Introït* ne sont pas de saint Grégoire le Grand, comme les précédents. Il est à remarquer que ce saint Pontife a tiré les passages qu'il a mis au Missel ou à l'Antiphonaire de la Version italique, et non de la Vulgate de saint Jérôme, qui n'était pas encore suivie dans le chant des offices. L'Église de Rome continua même à se servir de l'ancien Psautier; et par là elle évita les dissonances qui nous choquent quelquefois entre les leçons d'un même passage au Missel et au Bréviaire (1).

Les dimanches tiraient parfois leur nom du premier mot de l'*Introït*, témoins les dimanches : *Oculi* et *Lætare*, troisième et quatrième de Carême, le dimanche de *Quasimodo* ou le premier après Pâques, ainsi que le dimanche *Gaudete*, qui est le troisième de l'Avent.

(1) Bacuez, *Du divin Sacrifice*, p. 116.

§ 4. Kyrie eleison.

A la messe basse, le prêtre en disant le *Kyrie eleison*, se place devant la croix afin d'implorer d'une manière plus touchante la miséricorde infinie de Dieu. Mais comme la croix n'était pas à l'origine sur l'autel et que d'ailleurs le prêtre ne récitait pas cette prière à l'autel, on a pris l'habitude de dire *Kyrie* du côté de l'épître, aux grand'messes.

Ces deux mots grecs : *Kyrie eleison*, signifient : *Ayez pitié de nous*. Comme il y a dans les prières de la messe quatre mots hébreux, qui sont *Amen*, *Alleluia*, *Hosanna*, *Sabaoth*, de même l'Église a voulu se servir de quelques mots grecs pour rappeler les trois langues qui figurèrent sur l'inscription de la croix du Sauveur, la langue hébraïque, la langue grecque et la langue latine. Durand de Mende dit que le pape Sylvestre emprunta à l'Église grecque l'usage de chanter le *Kyrie*. Le cardinal Bona en attribue l'introduction au pape Damase. Il est certain que l'usage en était général au VIe siècle, comme le prouve un canon du deuxième concile de Vaison (529).

Primitivement le nombre de *Kyrie* n'était pas déterminé. Les anciens *Ordo* romains portent que le chœur chantera *Kyrie eleison* jusqu'à ce que le Pape fasse signe de cesser. Au moyen-âge, on avait ajouté dans certaines églises quelques mots de paraphrase à chaque invocation, mais saint Pie V supprima toutes ces additions dans son Missel et décida qu'on dirait trois fois *Kyrie*, trois fois *Christe* et trois fois *Kyrie*. D'après le Bréviaire romain (12 Mart. *in festo S. Gregorii*), saint Grégoire le Grand aurait fixé à neuf le nombre des *Kyrie* : « *Apud sanctum Petrum, coacta Synodo, multa constituit; in iis, ut in Missa* Kyrie eleison *novies repeteretur.* »

Chaque invocation a été fixée à trois fois, parce qu'elle

se chantait à trois chœurs, d'abord par le célébrant et ses ministres qui étaient très nombreux, ensuite par les deux côtés du chœur l'un après l'autre.

Cette triple invocation s'adresse aux trois personnes divines; parce que toutes trois ont coopéré d'une manière indivisible au mystère de la Rédemption : le Père en nous donnant son Fils unique; le Fils en prenant notre nature et mourant pour nous, et le Saint-Esprit en formant dans le sein de la Vierge l'humanité du Verbe incarné et en nous appliquant l'effet de ses mystères par l'infusion de la grâce qui nous justifie et nous rend enfants de Dieu.

Cette prière, qui est le commencement des supplications de la messe, est la plus touchante et la plus répétée dans l'Évangile par ceux qui se sont adressés à Notre-Seigneur pour obtenir de lui quelque grâce. Elle est très courte, mais très expressive, pleine de foi, respectueuse, éclairée, appuyée sur la seule miséricorde de Dieu. Elle est l'abrégé de toutes nos prières; puisque toutes nos prières ne tendent qu'à demander à Dieu qu'il ait pitié de nous, parce que nous sommes pécheurs.

§ 5. Gloria in excelsis.

Les premières paroles de cet admirable cantique sont celles que les anges firent retentir dans les airs à la naissance du Sauveur : *Gloire à Dieu au plus haut des cieux* et *paix sur la terre aux hommes de bonne volonté*. C'est ce qui lui a fait donner par les anciens le nom d'*hymne angélique*. Les Grecs l'appellent aussi la *grande doxologie*, et ils donnent le nom de *petite doxologie* au *Gloria Patri*, que nous disons à la fin des Psaumes.

On trouve cette hymne dans les *Constitutions apostoliques*, sous le titre de *prière du matin* (1). Depuis un temps im-

(1) VII, 47.

mémorial on la récitait, chez les Latins, le dimanche à l'office du matin. Saint Athanase, au IVe siècle, nous dit que les femmes de son temps la savaient par cœur.

Le pape saint Télesphore, au IIe siècle, aurait introduit le *Gloria in excelsis* à la messe, en ordonnant de le chanter à celle de minuit, le jour de Noël. D'après le *Liber pontificalis*, le pape Symmaque, au VIe siècle, décréta, qu'on le dirait aussi le dimanche et aux fêtes des martyrs; mais saint Grégoire le Grand décida qu'on ne le chanterait, même dans ces deux derniers cas, que quand l'évêque officierait. Vers l'an 1000 les prêtres le dirent comme les évêques, et depuis cette époque on récite cette hymne à la messe toutes les fois qu'on dit le *Te Deum* à l'office, parce que ces deux cantiques sont l'un et l'autre des chants de réjouissance qui conviennent aux mêmes solennités. Le *Gloria in excelsis* est une hymne trop joyeuse pour trouver place aux messes des morts, dans les jours de pénitence et aux messes votives privées. La même raison permet au contraire de la réciter dans les messes votives solennelles qui ne sont pas célébrées avec des ornements violets.

Les anges nous ont appris les premières paroles de cette hymne; les autres versets ne sont que le développement des paroles des anges; ils furent ajoutés par les docteurs, dit le sixième concile de Tolède (cap. XII).

Il y a deux idées principales dans le cantique, l'une de louanges et l'autre de supplications : 1° Il commence par glorifier Dieu : « C'est une hymne véritable, dit saint Augustin, parce qu'elle est chantée à la gloire du Dieu Trinité (1). » On y honore les trois personnes divines explicitement; 2° puis arrivée au Fils, la seconde personne, l'hymne se transforme en prière et s'adresse à l'Auguste Victime qui va s'immoler. Dans ce cantique les quatre fins

(1) *In Psalm.*, 146.

du sacrifice sont clairement marquées par ces mots : *Nous vous adorons, nous vous rendons grâces... vous qui effacez les péchés du monde, recevez notre prière...* Ces mots expriment l'*adoration*, l'*action de grâces*, l'*expiation* et la *demande*, qui sont les quatre fins pour lesquelles le sacrifice est établi. On s'incline à trois de ces mots, pour nous faire porter notre attention sur ces grandes pensées.

En finissant le *Gloria in excelsis*, le prêtre fait le signe de la croix sur lui-même, selon l'usage des premiers chrétiens, qui finissaient toutes leurs actions principales comme ils les avaient commencées, par le signe de la croix.

§ 6. Les collectes ou oraisons.

1° *Dominus vobiscum.* — Les collectes sont précédées du *Dominus vobiscum.*

Après avoir récité l'hymne angélique, le prêtre baise l'autel, image de Jésus-Christ, pour recevoir de lui la paix qu'il va donner aux fidèles, puis se tournant vers le peuple, à qui il va parler, et étendant les bras en signe d'affection, il dit : « Que le Seigneur soit avec vous. » Le clerc répond, au nom du peuple : « *Et avec votre esprit.* »

Ce touchant salut du prêtre aux fidèles est tiré de l'Ancien Testament. Booz arrivant auprès de ses moissonneurs, les aborda par ces mêmes paroles : « *Dominus vobiscum* (1). » Pharaon salua Moïse et Aaron, son frère, de ces mêmes paroles : *Dominus vobiscum.*

La réponse des fidèles au prêtre est empruntée au Nouveau Testament : « *Dominus Jesus Christus sit cum spiritu tuo.* Que le Seigneur Jésus-Christ soit avec votre esprit (2). »

Il faut faire remonter cet échange de souhaits au moins

(1) Ruth., II, 4.
(2) II. Timoth., IV, 22.

au IVe siècle, puisque le troisième concile de Carthage en fait mention. Le même salut se répète huit fois durant le Saint-Sacrifice. Jusqu'au XIIe siècle, le prêtre saluait le peuple sans quitter le coin de l'autel; c'est ce que font encore les Chartreux, les Carmes et les Dominicains. Depuis cette époque, le prêtre salue au milieu de l'autel, où il a récité le *Gloria in excelsis.*

Il y a dans Gratien un canon qui exige au moins deux assistants à la messe, afin que le sens du *Dominus vobiscum* et de l'*Orate fratres* soient vérifiés. Mais le cardinal Bona fait justement observer que le servant, même seul, représente l'Église et les fidèles. Saint Pierre Damien a composé un opuscule intitulé : *Dominus vobiscum,* pour montrer la légitimité de cette salutation, même quand il n'y a pas d'assistants. Il faut donc regarder comme trop scrupuleuse la conduite des prêtres qui, par crainte de mentir, s'abstenaient de célébrer, pour ne pas dire *Dominus vobiscum*, quand il n'y avait pas d'autre assistant que le servant (1).

Les Grecs ont toujours dit à la messe : « *Pax vobis* » au lieu de *Dominus vobiscum :* c'est pour imiter le salut que le Sauveur fit à ses Apôtres après la résurrection. Dans l'Église latine, les évêques seuls disent : *Pax vobis*, avant la collecte, seulement quand ils ont dit le *Gloria in excelsis.* Ce rite épiscopal du *Pax vobis* est un souvenir de l'ancien usage.

Les évêques l'ont gardé pour un double motif : les évêques ayant récité seuls pendant longtemps le *Gloria in excelsis* à la messe, et comme ce cantique est l'hymne de la paix, « à cause de ces paroles : *Pax hominibus bonæ voluntatis,* » la salutation *Pax vobis* paraissait mieux s'harmoniser avec l'hymne que le *Dominus vobiscum.* On peut encore donner de cet usage une explication moins littérale. Il y a une différence entre les évêques et les prêtres, parce que les

(1) Bernard, *Cours de liturgie romaine. La Messe*, t. II, p. 107.

évêques sont les successeurs directs des Apôtres à qui Jésus-Christ a dit : « Dans toute maison où vous entrerez, que votre première parole soit une parole de paix. »

2° Les collectes ou oraisons.

Par le mot *Oremus* le prêtre avertit les fidèles qu'il va prier et les engage à prier avec lui.

L'oraison qu'il dit avant l'épître s'appelle *collecte* du mot latin *collecta*, collectio; qui signifie *réunion*, *assemblée*. Cette oraison est ainsi appelée : 1° parce qu'elle se fait sur l'assemblée des fidèles, ce qui la faisait désigner autrefois sous le nom d'*Oratio ad collectam*, sous-entendu *plebem* : Oraison sur le peuple réuni; 2° parce que, comme dit Guibert, évêque de Tournay, l'évêque ou le prêtre qui tient la place de Jésus-Christ et qui fait l'office de médiateur, recueille et rassemble, pour ainsi dire, tous les vœux des fidèles réunis dans l'Église et n'en fait qu'une seule prière qu'il présente à Dieu.

Le mot *Oratio*, *oraison*, vient du latin *orare*, *prier*. Les Oraisons s'appelaient aussi *Bénédictions*, parce qu'elles attirent les bénédictions de Dieu sur nous. Ce nom se rencontre dans Amalaire.

Plusieurs de nos Oraisons sont de *tradition apostolique*, au témoignage du cardinal Bona; un certain nombre nous viennent des papes saint Gélase et saint Grégoire le Grand.

L'oraison résume en peu de mots « *cauto sermone*, » dit le *Liber Pontificalis*, le mystère de la fête qu'on célèbre, ou le but intentionnel de la messe, dont l'Évangile est le texte fondamental. D'où il suit, dit Durand, évêque de Mende, que pendant que le célébrant prononce à haute voix la Collecte, les assistants doivent écouter avec attention cette prière commune, sans faire alors aucune autre prière vocale et particulière.

Presque toutes les Oraisons, du moins les anciennes sans exception, sont adressées au Père; quelques-unes au Fils,

aucune au Saint-Esprit. On s'adresse ordinairement au Père par la médiation du Fils, par respect pour ces paroles du Sauveur : *Quodcumque petieritis Patrem in nomine meo dabit vobis.* Quelquefois aussi l'Oraison s'adresse au Fils, à cause du mystère célébré : rien de plus juste, puisqu'il est l'auteur de la grâce et qu'il nous l'a méritée. Mais aucune Oraison n'est adressée au Saint-Esprit, parce que la messe est la continuation du sacrifice de la Croix, offert au Père par Jésus-Christ; d'où le Père et le Fils semblent devoir seuls en distribuer les fruits. Ces Oraisons disent beaucoup en peu de mots, et leur concision, en harmonie avec l'austérité des premiers temps, n'exclut ni la clarté, ni la variété, ni même une certaine élégance. Leur conclusion contient la mention explicite des trois personnes divines, soit qu'on s'adresse au Père par la médiation de son Fils, Notre-Seigneur, dont on proclame le règne éternel conjointement avec son Père dans l'unité du Saint-Esprit; soit qu'on s'adresse au Fils qui vit et règne avec son Père dans l'unité du Saint-Esprit.

Ces conclusions sont aussi anciennes que les oraisons elles-mêmes. Tertullien et saint Irénée, saint Fulgence, au commencement du VIe siècle, les expliquait longuement dans la seconde lettre à Ferrandus (1), et personne, dit Bona, ne l'a fait avec plus de richesse et d'élégance, « *nemo copiosius et elegantius.* »

Pour s'unir au prêtre et ratifier ce qu'il vient de demander pour eux, les fidèles répondent comme toujours *Amen*, mot hébreux qui veut dire : *ita est, ita fiat : il en est ainsi, qu'il en soit ainsi.*

L'*Amen* a une triple signification, d'après Lebrun (2) : 1° après la prière, il se traduit par *ainsi soit-il;* c'est donc

(1) S. Fulgentii, *Epist. XIV, quest. quarta,* édit. Migne, t. I, col. 424-427.
(2) *Explic.,* 2e part., art. IV, *De l'origine et explic. de l'Amen.*

un souhait : qu'il en soit ainsi, que nous obtenions ce que le prêtre vient de demander pour nous; 2° quand *Amen* se dit après des vérités de foi, c'est une assertion qui veut dire : *cela est. Amen* signifie parfois le consentement que l'on donne à un engagement pris pour nous. Son usage dans la liturgie est très ancien. Saint Paul en faisait déjà mention (I Corinth., xiv, 16). Saint Justin (1), saint Jérôme (2), saint Augustin (3), Denis d'Alexandrie et saint Ambroise en parlent aussi. « Par là, disait Yves de Chartres, le peuple s'associe aux prières que fait le prêtre pour obtenir les grâces de Dieu (4). »

Le maintien de ce mot hébreu dans la langue liturgique est un signe de l'union de l'Église avec la Synagogue, des chrétiens avec l'ancien peuple, comme les termes grecs conservés marquent l'union de l'Église latine actuelle avec l'Église primitive et avec celle des Grecs unis.

§ 7. Les instructions.

Elles consistent dans l'Épître, le Graduel ou le Trait, la Prose, l'Évangile, l'Homélie, qui termine la messe des catéchumènes.

1° *Épître*. — La Collecte est suivie de l'Épître (*epistola*), mot qui signifie *lettre*, parce que l'Épître, quoique tirée quelquefois des Actes des Apôtres, de l'Apocalypse et de l'Ancien Testament, est le plus souvent empruntée aux lettres ou épîtres des Apôtres aux premiers fidèles.

Comme le plus ordinairement, l'épître est un extrait des épîtres de saint Paul, les anciens auteurs lui donnent sou-

(1) *In Apolog. II.*
(2) *Præf. libri in Ep. ad Galat.*
(3) *Lib. II contra Parmen.*
(4) Bernard, *Cours de liturgie romaine. La Messe,* t. II, p. 112.

vent le nom d'*Apôtre, Apostolus.* « *post collectam sequitur Apostolus* » portent les anciens Sacramentaires.

Les Juifs avaient coutume de commencer la célébration du sabbat par la lecture des prophéties. C'est ainsi que Notre-Seigneur, dans la Synagogue de Capharnaüm, lut la prophétie d'Isaïe, qui annonçait la venue du Messie (1).

Dans le rite romain, à quelques exceptions près, l'épître pour les messes du dimanche est toujours prise dans les épîtres de saint Paul, de saint Pierre, de saint Jacques, de saint Jean et de saint Jude. Pour les fêtes, elle est tirée des Actes des Apôtres et de tous les livres de l'Ancien Testament indistinctement.

Dans les premiers temps du Christianisme, pour se soustraire à la rage des persécuteurs, les chrétiens de Rome vivaient et mouraient dans leurs tombeaux. Tout à coup, sous les voûtes ténébreuses des catacombes, le long silence était interrompu par la voix grave d'un prêtre, qui convoquait les fidèles pour leur lire une lettre du grand Apôtre à leur adresse : « *Ad romanos*, aux chrétiens de Rome. » Dans cette lettre, il leur retraçait les tourments de leurs frères martyrisés, et il affermissait leur foi novice; il les encourageait à ne pas redouter les tourments et la mort pour Jésus-Christ, mais à courir, à leur tour, au combat « *ad propositum nobis certamen.* » On se représente l'effet de ces paroles puissantes sur la foule attendrie et leur reconnaissance pour celui qui leur envoyait ces fortifiantes épîtres. Voilà pourquoi, à l'épître, on répond : *Deo gratias*, grâces à Dieu; on remerciait Dieu des instructions renfermées dans l'épître qu'on venait d'entendre.

Rien n'était réglé d'abord pour le choix de ces lectures. Plus tard, il y eut un certain ordre déterminé pour les fêtes et les jours de férie. Saint Jérôme, sur la prière du pape

(1) Luc, IV, 16.

Damase, ne fit que perfectionner cet ordre et le compléter, en composant son *Lectionnaire* qui assigne, à chaque jour, une épître et un évangile.

Autrefois, on ne se bornait pas à faire une seule lecture; on en faisait plusieurs que l'on prenait dans l'Ancien et le Nouveau Testament. On ajoutait même, à ces extraits de l'Écriture, des lettres épiscopales, qu'on appelait *pacificæ* ou *communicatoriæ, lettres de paix ou de communion.* Il y avait des églises où l'on faisait toujours deux lectures, l'une de l'Ancien et l'autre du Nouveau Testament. C'est ce qui s'observe encore à Milan, dans le rite Ambrosien. Nous avons conservé des vestiges de ces usages à la messe du Mercredi des Quatre-Temps, où il y a deux leçons, et le Samedi de la même semaine, où il y en a cinq.

Dès le commencement du VI[e] siècle, il n'y avait plus à Rome que deux lectures, celle de l'Épître et de l'Évangile (1).

La lecture de l'épître se fait immédiatement après la Collecte, parce que, comme par l'Oraison, nous avons demandé à Dieu de nous faire connaître sa volonté et de l'accomplir, nous en sommes instruits par la lecture qui se fait ensuite. C'est la raison que donne, de cet ordre, saint Anastase, évêque de Nicée. Cet usage de l'Église, qui fait précéder la lecture de l'Écriture Sainte par la prière, nous apprend qu'il y a une liaison si étroite entre l'une et l'autre, que la lecture des Livres saints et la prière doivent se vivifier, en s'unissant ensemble. Par cet ordre, l'Église semble encore nous avertir que, si nous voulons que Dieu nous écoute, il ne faut pas nous contenter de lui parler, mais que nous devons aussi prêter l'oreille à ses enseignements et pratiquer sa loi.

L'épître est intitulée *lectio, lecture* ou *leçon*, parce qu'on

(1) *Lib. Pontif. Célestin.*, t. I, p. 230, édit. Duchesne.

lisait primitivement à haute voix ces extraits de la Bible sans les chanter.

Gavantus observe : 1° Que les épîtres empruntées à saint Paul commencent par le mot *Fratres*, parce que l'Apôtre appelait toujours ainsi ceux à qui il écrivait; 2° que les épîtres tirées des autres épîtres commencent par l'expression *Carissimi*, ordinairement employée par les autres Apôtres; 3° que les épîtres du dimanche sont empruntées au Nouveau Testament, parce que le dimanche est consacré au mystère de la Résurrection, fondement de la Loi nouvelle (1); 4° que les extraits des *Prophètes*, du *Cantique des Cantiques* et de l'Ecclésiastique sont toujours annoncés sous le titre général de *Lectio Libri Sapientiæ*, parce que ces trois livres sont appelés *Sapientiaux* (2).

Comme les prophètes ont précédé et prédit Notre-Seigneur, comme les Apôtres marchaient devant lui dans la Judée pour l'annoncer et préparer les esprits à profiter de sa parole (Luc, x, 1), la lecture de l'épître a toujours précédé celle de l'évangile, dont elle est l'annonce et la préparation naturelle.

L'épître a donné son nom au côté de l'autel où le prêtre la lit; voilà pourquoi il est appelé dans les Rubriques : *Cornu Epistolæ :* le côté de l'épître. C'est le côté gauche de l'autel ou du crucifix.

En lisant l'épître, le prêtre a les mains appuyées sur le livre ou sur l'autel : c'est le signe du repos. L'épître, en effet, est une instruction, et l'instruction permet de s'asseoir quand on la reçoit. Aussi est-on assis au chœur pendant le chant de l'épître. Le prêtre touche le livre en lisant pour montrer qu'il s'identifie à la doctrine qu'il contient.

L'épître est lue au côté gauche de l'autel. C'est en souve-

(1) Gavantus, *Thesaur. in Rubr. Missal.*, part. I, tit. x, n° 1.
(2) Bernard *Cours de liturg. rom.*, *La Messe*, t. II, p. 121.

nir de l'ancien usage, qui faisait lire en dehors de l'autel toutes les parties de la Messe qui précèdent l'Offertoire. Le prêtre se met en dehors de l'autel autant que possible, en se plaçant à son extrémité ; et il se met à la gauche, parce que ce côté est le moins digne, et que l'évangile devra se lire au côté droit, à raison même de sa dignité.

De l'Épître aux Messes solennelles. — Le sous-diacre lisait autrefois l'épître à l'*ambon* ou *jubé*. Maintenant il le lit au côté qu'on est convenu d'appeler le côté de l'épître. Après avoir chanté, il va baiser la main du célébrant et recevoir sa bénédiction : c'est comme une récompense de l'office qu'il a rempli. Cette cérémonie ne s'observe pas aux messes solennelles des morts, parce qu'elles ne comportent ni baisers ni bénédictions.

2° *Graduel, Alleluia* ou *Trait.* — Le graduel suit l'épître, comme le répons suit la leçon au Bréviaire, aussi a-t-il été appelé indifféremment *graduale* et *responsorium*. Il a pour but de nous faire réfléchir sur l'instruction contenue dans l'épître, de nous porter à louer Dieu des vertus du saint et à demander pardon de nos péchés.

Son nom vient du mot latin *gradus*, *degré*, parce qu'autrefois on le chantait sur les degrés de l'ambon, ou pendant que le diacre gravissait ces degrés pour se disposer à chanter l'évangile.

On chantait autrefois un ou plusieurs psaumes, auxquels on ajoutait une hymne ou des *Alleluia*, suivant le temps. Il se compose aujourd'hui de deux versets d'un psaume.

L'Église d'Afrique le chantait déjà du temps de saint Augustin (1) : *Apostolum* (*epistolam*) *audivimus*, *psalmum audivimus*, *evangelium audivimus*. Plusieurs auteurs l'attribuent aux papes saint Célestin (ve siècle), ou à saint Grégoire le Grand.

(1) *Serm.* 331.

Alleluia. — Aux fêtes joyeuses, le Graduel est suivi de l'*Alleluia, louez Dieu*, mot hébreu que Cassiodore attribue à David, qui le premier l'aurait employé dans le psaume CIV[e]. L'Église ne se lasse pas de répéter ce mot dans sa liturgie; il exprime la joie et l'empressement de l'âme à louer son Dieu.

L'introduction de ce mot joyeux dans la liturgie est de la plus haute antiquité, témoins saint Augustin et saint Jérôme; mais on ne l'a pas toujours dit d'après les mêmes règles. L'Antiphonaire de saint Grégoire l'omet à partir de la Septuagésime jusqu'à Pâques, tandis que la règle de saint Benoît ne le défend que pendant le Carême. Aujourd'hui on le chante à toutes les messes, excepté à celles de pénitence ou de deuil. On le dit trois fois, comme pour faire écho au triple *Sanctus* ou Trisagion qu'Isaïe et saint Jean entendirent au ciel.

Trait. — Aux fêtes de deuil ou de pénitence, l'*Alleluia* est remplacé par un *trait*, qui consistait autrefois en un ou plusieurs psaumes; ce qui se voit encore trois fois, le premier dimanche de Carême, le dimanche de la Passion et le Vendredi-Saint. Il consiste maintenant en quelques versets d'un psaume.

Son nom lui vient de ce qu'on le chante en traînant, d'un ton triste et lent, ou de ce qu'on le chante tout d'un *trait*, sans s'arrêter. Ce mot *trait, tractus* vient de l'adverbe latin *tractim*, qui a les deux sens : *lentement* et *sans interruption* (1).

Les neumes. — A une époque très reculée et qui, sans doute, est celle même de la constitution de l'Antiphonaire par saint Grégoire le Grand, le dernier *Alleluia* du graduel était suivi d'une série de notes joyeuses, de vocalises, que l'on chantait *sans paroles* sur la dernière voyelle du mot

(1) Massard, *La liturgie expliquée*, 1[re] partie, p. 166.

Alleluia. C'est ce qu'attestent fort clairement, au dire de M. Léon Gauthier (1), quatorze ou quinze documents liturgiques du VIIIe au XIIIe siècle.

Ces vocalises portaient différents noms, mais en particulier celui de *sequentia*, *séquence*, parce qu'elles étaient la *suite* naturelle, le *cortège* et comme la queue de l'*Alleluia*. Ainsi ce mot, bien avant l'existence des proses, dont il est devenu le synonyme, s'est appliqué seulement à la musique, à la mélodie neumatique de l'*Alleluia*. En un mot, c'est, avant tout, un terme musical. Les beaux manuscrits de saint Martial, aujourd'hui conservés à la Bibliothèque nationale, nous en offrent la preuve. Dans le manuscrit 887, du XIe siècle, les mots *Incipiunt sequentiæ* sont placés en tête de mélodies sans paroles. On pourrait citer beaucoup d'autres exemples. Le mot *sequentia* signifiait primitivement si bien « *air*, *musique*, *mélodie*, » que nos pères disaient : « *Prosa de ipso sono*, et *Prosa de propria sequentia*, » comme nous disons aujourd'hui : « *Chanson sur le même air*. » Qu'il suffise de citer là-dessus les manuscrits 887, 1120 et 1121 de saint Martial.

Le sens véritable, le sens étymologique de *séquence* est donc celui de ces mélodies plus ou moins développées qui suivaient le dernier *Alleluia* du graduel et que l'on chantait sans paroles sur la dernière voyelle *a* du mot *Alleluia*.

Ces mêmes mélodies s'appelaient encore *Neumæ*, *Jubili*, *Melodiæ* et *Cantilenæ*, mais le mot *mélodie* est peut-être le seul qui se rencontre officiellement dans les manuscrits liturgiques. Les autres noms sont surtout à l'usage des théoriciens.

Mais ces *neumes* ou *jubili*, ces *séquences* de l'*Alleluia* étaient, au témoignage des auteurs, d'une exécution assez compliquée. Il était difficile de les retenir et trop aisé de

(1) Journal *Le Monde*, 2 octobre 1873, *Histoire de la poésie liturgique*.

les défigurer. Le fameux moine de Saint-Gall, Notker Balbulus (*le bègue*), raconte naïvement les luttes de sa mémoire contre les difficultés de ces neumes.

Au temps de Charlemagne, il s'était produit dans toutes les églises un déplorable désordre sous le rapport du chant religieux. Toutes les parties chantées de l'office avaient été misérablement corrompues, mais il n'en est pas une qui eût autant souffert que les séquences de l'*Alleluia*. Charlemagne alors s'adressa au Pape, qui seul pouvait remédier à un si grand désordre. Il le pria d'envoyer en France quelques musiciens distingués qui fonderaient auprès de lui une véritable école de chant ecclésiastique. Adrien envoya à l'empereur deux chantres : Pierre et Romain.

Pierre alla ouvrir à Metz une célèbre école de chant, qui devait jouir pendant tout le moyen-âge d'une incomparable réputation. Romain fonda à Saint-Gall une autre école, émule de celle de Metz; et les deux chantres célèbres, à l'envi, corrigent et renouvellent le chant ecclésiastique. Or le genre sur lequel ils s'exercent de préférence, ce sont précisément ces neumes, dont le temps avait corrompu l'antique et simple mélodie. Mais en les rendant plus parfaits, on les avait rendus plus longs, partant plus difficiles à retenir. On était à la recherche d'un moyen pour graver ces *jubili* dans la mémoire. Ce moyen mnémotechnique, tant désiré de Notker et de ses contemporains, est enfin trouvé en Neustrie. Ce moyen, ce sont les proses.

Des proses. — Un jour (c'était vers l'an 860), un moine de Jumièges se présentait à la fameuse abbaye de Saint-Gall, et demandait l'hospitalité que les monastères bénédictins ne refusaient jamais. L'étranger fuyait son abbaye dévastée par les Normands. Dans tous ses voyages, il portait précieusement un manuscrit. C'était un antiphonaire. Les moines de Saint-Gall y jettent un regard curieux. A leur grande surprise ils y découvrent que les notes

joyeuses, les vocalises ne s'y chantent plus sans paroles sur la dernière voyelle *a* du mot *Alleluia*. On avait remplacé cette voyelle *a* par des paroles qui avaient pour but de graver beaucoup plus aisément dans la mémoire les complications des mélodies alléluiatiques. Que ces paroles fussent véritablement littéraires, c'est ce dont on peut douter. Mais enfin le grand moyen mnémotechnique était trouvé.

Notker, qui avait été offert tout enfant à l'abbaye, vers 840, fut plus ravi que tout autre à la vue de l'antiphonaire de Jumièges. Désormais, dans ces paroles liées à la mélodie, il trouvait le moyen de retenir sans difficulté ces *jubili* embarrassants.

Mais ces paroles étaient peu dignes de leur objet. Notker, que son insigne piété devait faire honorer d'un culte particulier à Saint-Gall, se mit à l'œuvre. Il composa des essais, les fit corriger, et enfin, fort de l'approbation de ses frères, il en composa un recueil qu'il dédia à l'évêque de Verceil sous le titre de *Liber sequentiarum*.

Tous les liturgistes du moyen-âge rapportent à Notker l'honneur d'avoir inventé les proses. C'est vers l'an 860 qu'il dut composer les premières de son recueil (1). La prose est un chant rimé, mais non rhythmé, qui exprime l'esprit de la fête. On l'appelle *Prose*, parce que les règles de la poésie ou plutôt de la prosodie n'y sont pas observées, et qu'elle n'a du vers que la rime. La *prose* ayant remplacé le neume ou *jubilus* qu'on appelait *séquence*, on l'appela aussi *séquence*.

Il y en eut bientôt un si grand nombre, qu'en certaines églises, chaque messe de l'année avait la sienne, pour ainsi dire. Le Missel Romain lui-même en contenait beaucoup. Mais plusieurs de ces compositions étaient d'un goût détes-

(1) *Le Monde*, 16 octobre 1873.

table. L'une d'elles avait le premier mot de sa première strophe *Alleluia* divisé : *Alle, nec non et perenne cæleste luia*, pour *Alleluia cæleste nec non perenne* (1). Une réforme était nécessaire. Saint Pie V, en 1568, n'en admit que quatre dans le Missel Romain; on y ajouta plus tard le *Stabat mater dolorosa*.

La prose de Pâques *Victimæ paschali* est antérieure à saint Augustin. On n'en connaît pas l'auteur.

La prose de la Pentecôte, *Veni sancte Spiritus*, est attribuée par les uns au roi Robert le Pieux (996-1031), par les autres à Hermann contractus, Hermann *le rétréci*, par d'autres enfin à Notker, moine de Saint-Gall. Ce savant moine en aurait fait hommage à Charles le Chauve, qui, à son tour, lui aurait envoyé une autre composition en l'honneur du Saint-Esprit : *Veni Creator*. Ainsi ces deux proses seraient le fruit d'une pieuse rivalité. D'après Mérati, l'auteur serait plus probablement le pape Innocent III. Durand de Mende s'est mépris sur le compte de Robert le Pieux : la composition qui lui appartient est : *Sancti Spiritus adsit nobis gratia*.

La prose des morts *Dies iræ*, ce chef-d'œuvre de sombre et terrible poésie, paraît être tirée en partie d'une pièce intitulée : *Versus de die judicii*, qu'on lit dans un manuscrit de saint Martial, à la Bibliothèque nationale (2). Il y a partage d'opinion sur l'auteur de cette prose si émouvante. Le chant du *Dies iræ*, qu'on ne peut entendre sans éprouver une terreur salutaire, est, dit-on, le chant des Romains dans leurs funérailles.

La prose de la Fête-Dieu *Lauda Sion*, qui est de saint Thomas d'Aquin, porte l'empreinte du génie de l'Ange de l'école.

(1) Pascal, *Les origines de la liturg. cathol.* Migne, col. 1054.
(2) Pascal, *Les origines de la liturg. cathol.* Migne, col. 1056.

Le chant de cette prose, si bien en harmonie avec les paroles, est l'ancienne marche triomphale des anciens Romains montant au capitole (1).

La prose *Stabat mater*, admise dans le Missel Romain bien longtemps après les quatre autres, n'est devenue liturgique que depuis la célébration de la fête de Notre-Dame des Sept-Douleurs (1725). Elle est, dit le docte Ozanam, du prince des poètes franciscains, Jacopone de Todi (XIVe siècle). Nous préférons ce sentiment à celui de Benoit XIV, qui en fait honneur à Innocent III (XIIIe siècle).

§ 8. L'Évangile.

1° *A la messe basse.* —Après l'épître et les prières qui le suivent, le livre est porté au côté droit de l'autel, appelé pour cela le *côté de l'évangile*, *cornu Evangelii.* C'est là que le prêtre lit toujours l'évangile.

Cette cérémonie a un sens très mystérieux. Jésus-Christ disait aux Juifs : « Vous ne voulez pas du royaume de Dieu, il vous sera enlevé et transporté aux Gentils; » et saint Jean, dans une de ses visions, aperçut le chandelier d'une Église infidèle transporté à une autre. C'est cette translation que l'Église a voulu représenter par cette cérémonie. La gauche de l'autel figure les Juifs, la droite les Gentils (*gentes*) ou nations païennes; le Missel transporté de gauche à droite pour la lecture de l'évangile marque bien que l'Évangile, rejeté par les Juifs, a été porté aux nations.

Il y avait aussi pour cela une raison naturelle; le célébrant ne montait à l'autel qu'à l'Offertoire, et le livre qu'on avait tenu devant lui lorsqu'il était sur son siége, était alors placé sur l'autel au côté droit parce que les offrandes des fidèles occupaient l'autre côté.

Pendant cette translation du livre, le prêtre, profondé-

(1) Massard, *La liturg. expliquée*, 1re part., p. 167.

ment incliné au milieu de l'autel, demande à Dieu en récitant la prière *Munda cor meum*, de purifier ses lèvres qui vont lire la divine parole. Après avoir indiqué par ces mots : *Initium* ou *Sequentia sancti Evangelii*, si c'est le commencement ou la suite du saint Évangile, il fait le signe de la croix sur le livre, puis sur son front, sa bouche et son cœur; sur le livre, pour que, par la vertu de la croix, la lecture de l'évangile soit utile et salutaire; sur le front, la bouche et le cœur, pour marquer que son front ne rougit pas de l'Évangile, et qu'il est prèt à confesser de bouche ce qu'il croit de cœur. Voilà le sens de ces trois signes de croix que font à l'Évangile, sans les bien comprendre, la plupart des fidèles.

Après l'évangile le prêtre baise la page sacrée, ce que faisaient toujours par respect et par amour les premiers chrétiens, et il dit : « Que nos péchés soient effacés par la parole du saint Évangile. »

Presque tous les évangiles de l'année, lorsqu'ils sont pris dans la suite et non au commencement du livre, commencent invariablement par ces mots : « En ce temps-là, *in illo tempore.* » Il ne faut pas croire que ces mots soient si souvent dans le texte; ils ont été ajoutés à chaque évangile, pour indiquer que ce qu'on va lire est arrivé dans le temps des autres faits dont on continue la narration. C'est une simple transition, ménagée pour bien déterminer le temps de la vie du Sauveur auquel se rattache le miracle ou la parabole, objet de l'évangile (1). Quelques évangiles font exception à cette règle, quand le temps est déterminé par le texte lui-même. C'est ce qui a lieu dans les évangiles du quatrième dimanche de l'Avent : *La quinzième année de l'empire de Tibère*, et dans celui de l'Épiphanie : *Jésus-Christ étant né à Bethléem*.

(1) Massard, *Liturgie expliquée*, 1re partie, p. 176.

2° *A la messe solennelle.* — Après que le prêtre a lu l'Évangile, le diacre le chante avec solennité.

Pour cela, il porte le livre sur l'autel, parce qu'il est le ministre de l'évangile à la messe. Le livre des évangiles repose un moment sur l'autel, en souvenir de l'ancien usage, qui faisait transporter solennellement ce livre de la sacristie à l'autel, et qui l'y faisait déposer dès le commencement de la messe (1). On sait qu'alors aucune partie de la messe jusqu'à l'Offertoire ne se célébrait à l'autel.

Le diacre dit, comme le prêtre : « Purifiez mon cœur et mes lèvres, Dieu Tout-Puissant, vous qui avec un charbon de feu avez purifié les lèvres du prophète Isaïe ; daignez, par votre miséricordieuse bonté, me purifier ainsi pour annoncer dignement votre saint Évangile, Par Jésus-Christ Notre-Seigneur. »

Le diacre demande au prêtre la bénédiction avant de chanter l'évangile. « *Jube Domne benedicere, maître, veuillez me bénir.* » Cette formule vient de la règle de saint Benoît. Le titre de *Domne, Dom*, abréviation de *Domine*, *Seigneur*, ne se donnait qu'à l'abbé, puis à tous les supérieurs bénédictins en général, plus tard à tous les religieux de cet ordre, et enfin à tout célébrant, même séculier. C'était une expression très honorifique, par laquelle on désignait le Pape. On dit encore à Avignon : *Notre-Dame des Doms*, ou *Notre-Dame des Souverains Pontifes.*

Le prêtre répond par une formule déjà fort ancienne, puisqu'elle se trouve dans un de nos premiers *Ordo* romains : « Que le Seigneur soit sur vos lèvres et dans votre cœur pour annoncer dignement et comme il faut son Evangile, au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. » Cette formule est tout à la fois une bénédiction faite par le signe de la croix, et dont la Sainte Trinité est la source, et une per-

(1) Amalaire, *De eccles. offic.*, lib. III, c. XIII.

mission d'annoncer l'Évangile. Le diacre baise la main du célébrant en signe de respect et de reconnaissance, comme il baiserait celle de Jésus-Christ. Il s'avance ensuite portant le livre des saints évangiles, précédé des cierges et de l'encens, qui rappellent que la prédication de l'Évangile a éclairé et embaumé l'univers.

Le diacre se rend à la droite du sanctuaire et se tourne vers le nord, s'il s'agit d'une église orientée, pour chanter l'évangile. Autrefois, il n'en était pas ainsi. Le diacre se rendait à l'*ambon* ou *jubé*, et là il se tournait vers le midi, c'est-à-dire vers la droite de l'église ou partie réservée aux hommes. Alors on entendait par le côté droit de l'église celui que l'on avait à sa droite en y entrant. Cette partie était assignée aux hommes, et l'autre côté aux femmes. « Un motif de convenance, dit le Micrologue, ne permettait pas au diacre de se tourner vers les femmes. » Mais à partir du IXe siècle, l'usage prévalut de se tourner vers le nord pour le chant de l'évangile.

Le nord est considéré comme un côté maudit, comme spécialement soumis au démon. Le voyageur qui parcourt les cimetières d'Angleterre ne peut voir sans étonnement la partie septentrionale presque vide de tombeaux. La rubrique, en faisant chanter l'évangile dans la direction du nord, s'appuie sur une raison mystique. Nous devons spécialement diriger la prédication du Christ contre celui qui a dit, dans son orgueil : « Je poserai mon trône du côté de l'aquilon (1). » Selon le prophète Jérémie, « c'est de l'aquilon que tout le mal se répand sur les habitants de la terre (2). » Le froid aquilon signifie en effet le démon qui, par le souffle des tentations, *refroidit et glace les cœurs*. Ces idées sont si constantes dans la tradition catholique, qu'aux

(1) Isaïe, XIV, 13.
(2) Jérém., I, 14.

exorcismes du baptême, à ces mots : je renonce à Satan, l'on devait se tourner vers le nord, et le prêtre étendait la main de ce côté pour conjurer le prince des ténèbres qui y établit sa demeure (1). Pour la même raison symbolique, Marie, l'ennemie triomphante du démon, a presque toujours été placée au-dessus des portails élevés au *nord*. Si donc, depuis le IXe siècle, le diacre chante l'évangile vers le nord, c'est uniquement pour combattre par la vertu de l'évangile l'influence pernicieuse du démon.

Le pape Anastase ordonna d'entendre debout la lecture de l'évangile, en signe de respect. Dans le temps où l'on portait encore des bâtons pour s'appuyer, pendant l'assistance aux divers offices, on les déposait par humilité, comme des serviteurs devant leur maître. Autrefois les chevaliers des différents ordres militaires et la noblesse polonaise tiraient alors l'épée du fourreau et la tenaient élevée pendant toute la lecture de l'évangile, pour montrer qu'ils étaient prêts à combattre vaillamment et à verser leur sang pour la défense de la foi.

Le diacre encense l'évangile au milieu, à la droite et à la gauche du livre. Cet honneur s'adresse à Jésus-Christ, dont ce livre renferme la parole et les actions; c'est un témoignage rendu à la divinité de l'évangile. On l'encense partout, car il est divin à chacune de ses pages.

Le diacre chante l'évangile en tenant les mains jointes : c'est un signe de recueillement et de respect. Au nom de Jésus, le diacre s'incline non vers l'autel, mais vers le livre, puisque l'évangile représente Jésus-Christ. C'est pour la même raison que le sous-diacre s'abstient de toute génuflexion même devant le Saint-Sacrement exposé, quand il porte le livre ouvert à baiser au célébrant. Les paroles : *Laus tibi Christe* et *Gloria tibi Domine* sont deux expressions de louange et de reconnaissance.

(1) Durand, *Le culte cathol. dans ses cérém. et ses symboles*, p. 95.

§ 9. **Le Prône.**

Le prône a été ainsi appelé de deux mots grecs, προ, *devant*, ναος, *nef*, parce que pour expliquer l'évangile, les premiers évêques montaient dans une chaire qui était placée devant la nef.

Le prône consiste en trois parties : des prières, des annonces et une instruction.

1° *Prières.* — Elles sont aussi anciennes que le Christianisme.

2° *Annonces.* — Elles ont pour objet les fêtes, les jeûnes, les mariages projetés, les heures des offices et des services pour les défunts, etc.

3° *Instruction.* — D'après la tradition la plus ancienne, on a toujours expliqué l'évangile aux fidèles pendant la messe. Les homélies des Pères en font foi. Sur ce modèle, l'instruction doit être simple et familière, mais toujours grave, onctueuse et pratique, portant sur les vérités ou les devoirs rappelés par l'évangile du jour.

Le *prône* ou l'*homélie* terminent la *messe des catéchumènes.* On renvoyait alors ceux qui ne devaient pas assister à la *messe des fidèles*, savoir les infidèles, les pénitents publics et les catéchumènes. Mgr Le Courtier, s'inspirant des auteurs ecclésiastiques, nous décrit en ces termes ce premier renvoi solennel : « Après le prône, le diacre élevait la voix dans l'assemblée pour faire le renvoi des infidèles, des catéchumènes et des pénitents publics. *Les choses saintes sont pour les saints*, s'écriait-il, retirez-vous (car le sacrifice redoutable va commencer), vous qui n'avez pas la foi en Jésus-Christ et qui n'appartenez pas à la société de ses enfants, vous qui vous préparez à la grâce du baptême et qui ne l'avez pas encore reçue, vous qui avez perdu cette grâce et qui travaillez à la recouvrer par la

pénitence, retirez-vous, les choses saintes sont pour les saints. A cette injonction sévère, un mouvement général s'opérait dans la partie inférieure de l'église : juifs et païens, pénitents et catéchumènes, se précipitaient vers les portes du temple : on les fermait et on les gardait soigneusement, de peur qu'il ne s'introduisît quelque indigne. Ce renvoi était si grave, si solennel, si instructif, si touchant, que le peuple en a donné le nom au sacrifice, qui s'est appelé pour cette raison le renvoi ou la messe. Et si l'on ajoute à cette cérémonie déjà si imposante toutes les anciennes règles de pénitence canonique, on est saisi de crainte en pensant à la pureté et aux dispositions que l'Église exigeait de ses fidèles pour mériter de participer à l'oblation sainte.

Si l'Église a relâché la rigueur de cette discipline antique, si elle souffre aujourd'hui au pied de l'autel l'infidèle et le pécheur, gardons-nous de croire que son esprit soit changé, et que son sacrifice ne soit plus aussi redoutable. Craignons cette indulgence, si elle ne produisait en nous qu'une témérité sacrilège, et sachons en profiter, apportant à l'autel l'innocence réparée ou au moins le repentir sincère et efficace. Le souvenir du renvoi antique doit aujourd'hui reporter nos pensées vers la grande et dernière assemblée du monde aux pieds de Jésus-Christ : là, précédé de sa croix, le Seigneur viendra entouré de ses Apôtres et de ses saints : un livre paraîtra aussi avec honneur; il sera lu, on en fera l'application, et les morts seront jugés d'après ce qui sera écrit dans ce livre; ensuite se fera le renvoi terrible et sans appel, l'éternelle séparation des justes et des pécheurs : les uns seront renvoyés sans espoir, avec la malédiction qu'ils auront choisie; les autres seront admis à une bénédiction qui les mettra en possession de la vérité sans mesure et du bonheur sans fin (1). »

(1) Mgr Le Courtier, *Manuel de la Messe*, p. 196. 4e édition.

Article III. *Messe des fidèles.*

§ 1. Le Symbole ou Credo.

Le renvoi fait, et les fidèles restant seuls dans l'église, la messe des fidèles commençait, à proprement parler, par l'oblation. Ainsi en fut-il durant les cinq premiers siècles de l'Église. La messe n'avait pas encore de *Credo.* Cette profession solennelle de la foi avait paru jusque-là inutile. Mais vers l'an 510, des erreurs s'étant propagées contre le Saint-Esprit, Timothée, évêque de Constantinople, ordonna de leur opposer une protestation solennelle, par la récitation publique du symbole de Constantinople.

C'est donc à partir du VIe siècle seulement que le symbole fut chanté à la messe des fidèles, dans les églises d'Orient, qui ne tardèrent pas à adopter la pratique de la ville impériale. A la fin du même siècle, l'Espagne avait déjà emprunté aux Grecs cet usage. Le troisième concile de Tolède (589), ordonna de chanter le symbole à la messe. Mais les Grecs le chantaient avant la Préface c'est-à-dire avant l'action même du sacrifice, profond mystère de foi. En Espagne, on le récitait avant le *Pater.* La liturgie mozarabe est encore conforme à cette pratique.

Quand la France et l'Allemagne adoptèrent le *Credo*, vers la fin du VIIIe siècle, on voulait surtout protester contre l'hérésie de Félix d'Urgel, qui n'admettait en Jésus-Christ qu'une filiation adoptive. Benoît VIII le fit chanter à Rome vers 1014, par déférence à la prière de l'empereur d'Allemagne, Henri. Depuis lors cet usage fut universel en Occident. Mais le symbole était placé après l'évangile ou le prône à Rome, en France, en Angleterre et en Allemagne, et c'est la règle qui a prévalu dans le rite romain.

Le *Credo* est appelé *symbole*, parce qu'il est la *réunion* (de

σύν et βάλλειν, *réunir*), des principaux articles de notre foi, ou parce qu'il est une *marque* ou *signe* qui sert à distinguer les chrétiens de ceux qui n'ont pas le bonheur de l'être; de là cette formule de la primitive Église : « *da signum, dic symbolum, donnez le signe, dites le symbole.* »

Il n'y a qu'un symbole, quant au fond; mais, quant à la forme, on en distingue quatre :

Le premier est le *symbole des Apôtres*, composé par les Apôtres avant de se séparer, et que nous récitons dans les heures de l'office. Il n'y en eut pas d'autre jusqu'au concile de Nicée (325).

Le second est le *symbole de Nicée*. Il fut rédigé à Nicée, ville de Bithynie, en 325, par les Pères du fameux concile rassemblé contre Arius, l'audacieux détracteur de la divinité de Jésus-Christ. C'est comme une seconde édition du symbole des Apôtres, plus développée que la première.

Le troisième est le *symbole de Constantinople;* les Pères rassemblés en concile dans cette ville, en 381, contre Macédonius, le détracteur de la divinité du Saint-Esprit, ajoutèrent quelques mots au symbole de Nicée, pour établir d'une manière plus explicite la divinité du Saint-Esprit. Voici le texte de ce symbole dans lequel nous mettons en caractères italiques les additions faites au symbole de Nicée par le concile de Constantinople.

Symbole de Constantinople.

Credo in unum Deum, Patrem omnipotentem factorem *Cœli et terræ*, visibilium omnium et invisibilium..... et ex Patre natum *ante omnia sæcula*..... Qui propter nos homines et propter nostram salutem descendit *de cœlis*, et incarnatus est *de Spiritu Sancto, ex Maria virgine*, et homo factus est. *Crucifixus etiam pro nobis sub Pontio Pilato;* passus, *et sepultus est;* et resurrexit tertia die, *secundum*

Scripturas; et ascendit in cœlum, *sedet ad dexteram Patris*, et iterum venturus est *cum gloria* judicare vivos et mortuos; *cujus regni non erit finis*. Et in Spiritum Sanctum *Dominum et vivificantem : qui ex Patre (Filioque) procedit; qui cum Patre et Filio simul adoratur et conglorificatur : qui locutus est per Prophetas.*

Et unam, Sanctam, Catholicam et Apostolicam Ecclesiam. Confiteor unum baptisma in remissionem peccatorum; et expecto resurrectionem mortuorum et vitam venturi sæculi. Amen.

Ce furent les églises d'Espagne qui ajoutèrent les mots *Filioque* à cause de l'hérésie des Priscillianistes sur la *Procession du Saint-Esprit.*

Cette addition a été l'objet de très vives contestations entre les Grecs et les Latins. Elle fut d'abord en usage dans les églises d'Espagne au v[e] siècle. Les églises de France et d'Allemagne l'admirent au temps de Charlemagne. L'Église romaine, consultée par le concile d'Aix-la-Chapelle, en 809, la sanctionna et elle a été reconnue par les Grecs eux-mêmes dans les conciles généraux de Lyon et de Florence.

Enfin le quatrième *symbole*, plus développé que les trois autres, s'appelle *symbole de saint Athanase*. Si ce grand docteur n'en est pas l'auteur, il fut du moins le plus ardent défenseur de la foi, contre les hérésies réfutées dans ce symbole. On le récite tous les dimanches à l'office de prime.

Le symbole que l'on dit à la messe est celui de Nicée avec les additions du concile de Constantinople. Le symbole se termine par un signe de croix comme le *Gloria in excelsis*, et pour le même motif. De plus, pour exprimer leur foi en la résurrection de la chair, les premiers fidèles mettaient la main au front en faisant le signe de la croix à la fin du symbole des Apôtres. Ils conservèrent cette pratique, quand on dit le symbole à la messe. On se met à genoux, ou du moins on s'incline aux mots : *Et incarnatus est... et homo*

factus est, parce qu'ils rappellent l'adorable mystère de l'*Incarnation*. Saint Louis, roi de France, n'entendait jamais ces mots sans un vif sentiment de religion et de reconnaissance. De lui vient l'usage de fléchir le genou en les prononçant.

Le *Credo* ne se récite pas à toutes les messes, mais seulement les dimanches, aux fêtes de Notre-Seigneur, de la Sainte Vierge, des Anges, de saint Joseph, des Apôtres, des Docteurs et de sainte Madeleine. On ne récite pas le *Credo* aux fêtes des saints qui ont vécu avant Jésus-Christ, comme les fêtes des Prophètes, de saint Joachim et de sainte Anne. Conformément à ce principe, la fête de saint Jean-Baptiste lui-même n'a pas le *Credo*, à moins qu'il ne soit titulaire.

§ 2. De l'Offertoire jusqu'au Canon.

I. *Offertoire.*

I. *Des offrandes.* — L'oblation étant la première action dans toute espèce de sacrifice, c'est par là que le sacrifice de nos autels commence. Aussi est-il aisé à comprendre que ceux qui arrivent à l'église après l'Offertoire ne peuvent plus réellement entendre la messe.

Dans le langage usuel, les mots *offrande* et *oblation* sont synonymes; mais liturgiquement parlant, il y a entre eux une profonde différence. L'offrande (*offerenda*, *oblatio populi*) est la chose qu'on offre à l'église pour en faire une oblation. L'oblation (*oblata*, *oblatio sacerdotalis*) est l'offrande du pain et du vin faite au Seigneur avant la consécration. Cette partie de la messe s'appelle *Offertoire*.

Certains chrétiens, mus par un sentiment de vanité, faisaient des dons considérables et parfois bizarres, pour avoir la satisfaction d'entendre proclamer leurs bienfaits dans l'église. D'autres, au moment de l'Offertoire, présentaient des dons complètement étrangers au sacrifice. C'est

pour réprimer ces divers abus que plusieurs conciles prescrivirent formellement de ne présenter que du pain et du vin, au moment de l'Offertoire.

On admettait les fidèles à offrir la matière du sacrifice, non seulement à cause de la pauvreté de l'église, mais surtout afin qu'ils fussent associés plus intimement au Saint-Sacrifice.

Tous les fidèles, hommes et femmes, devaient présenter du pain et du vin, quand il devaient communier. C'était une obligation. Le concile de Mâcon, en 585, menace d'excommunication ceux qui, le jour du dimanche, ne feraient pas à l'autel une offrande de pain et de vin. Cette même prescription est renouvelée par le concile de Mayence (813). Au IXe siècle, ce n'était plus chaque individu, mais le chef de famille seulement qui faisait l'offrande (1). Au Xe c'était ordinairement la mère de famille (2). Les offrandes alors n'étaient plus faites uniquement par ceux qui participaient à la communion. Au XIe siècle, l'offrande cesse d'être obligatoire.

Les ecclésiastiques tout aussi bien que les simples fidèles, étaient obligés à l'offrande ; mais ils ne présentaient que du pain et pas de vin. Ils se rendaient à l'autel après les autres. Les solitaires, les moines et les moniales n'étaient pas exempts de cette obligation.

On en exemptait les pauvres, et on excluait de cet honneur les hérétiques, les excommuniés, certaines catégories de pénitents publics et les catéchumènes. Saint Basile officiait dans l'église de Césarée, quand Valens, l'empereur arien, présenta le pain d'oblation ; mais aucun des ministres n'osait recevoir ses dons, dans l'incertitude où l'on était de l'intention de Basile à cet égard. En cet instant, l'empereur

(1) Hincmar, *Capitul. XVI.*
(2) Reginon, *De discipl. ecclesiast.*, l. II.

chancela, et si l'un des assistants ne l'eût soutenu, il fût tombé à la renverse. Le pontife fit un signe, on reçut l'offrande, mais Valens ne fut pas admis à la communion (1).

Tant que la ferveur des fidèles se soutint, ces coutumes furent maintenues. Mais avec le temps, les offrandes devinrent toujours moins abondantes et finirent par cesser complètement.

Pendant les quatre premiers siècles, ces oblations se faisaient en silence. Il n'y avait pas encore d'*Offertoire*. Le prêtre souhaitait au peuple les grâces de Dieu par le *Dominus vobiscum*. Il invitait l'assistance à prier par le mot *Oremus*, puis on priait en silence jusqu'à la Préface.

L'offrande demandant beaucoup de temps, l'usage s'introduisit de chanter des psaumes pendant que les diacres recueillaient ce que les fidèles leur offraient. A Carthage, du temps de saint Augustin, on chantait des psaumes (2); à Rome, on chantait des versets. L'Antiphonaire de saint Grégoire marque ces versets. Le commencement du psaume formait une antienne que l'on répétait entre chaque verset jusqu'à ce que l'offrande fût finie. Quand l'usage des offrandes cessa, on abrégea le chant de l'Offertoire et on le réduisit à l'antienne qui était placée à la tête du psaume.

Voici comment l'*Ordo* romain décrit la cérémonie de la réception des offrandes. « Pendant que le chœur chante l'Offertoire avec ses versets, les fidèles présentent leurs offrandes dans des fanons (*napperons*) blancs, les hommes d'abord, les femmes ensuite. En dernier lieu, viennent les prêtres et les diacres qui ne présentent que du pain et l'apportent devant l'autel. Un sous-diacre, tenant un calice vide, suit l'archidiacre. Le Pontife reçoit les pains offerts par les fidèles; l'archidiacre, les vases contenant le vin

(1) Gregor. Nazianz., *Orat.* XX.
(2) *Retract.*, L. II, c. XXXV.

qu'il verse dans un grand calice. Le sous-diacre prend les offrandes des mains du Pontife et les dépose dans une nappe que tiennent deux acolytes. L'évêque se rend ensuite à son siège, s'y lave les mains, puis remonte à l'autel. Les sous-diacres prennent alors des mains du premier sous-diacre les offrandes et les remettent à l'archidiacre, qui les dépose sur l'autel. Cet autel étant préparé, l'archidiacre reçoit du sous-diacre la burette pleine de vin et la verse à travers la couloire dans le calice. Ensuite, le sous-diacre descend vers les chantres, reçoit du premier d'entre eux une burette pleine d'eau et la porte à l'archidiacre qui en verse, en forme de croix, dans le calice. Le Pontife salue l'autel en le baisant et reçoit les pains des prêtres et des diacres qui, seuls, peuvent approcher de l'autel; puis l'archidiacre prend des mains du sous-diacre oblationnaire deux pains qu'il remet au Pontife. Pendant que ce dernier les dépose sur l'autel, ce même archidiacre prend le calice que lui présente un sous-diacre et le place sur l'autel à droite et près des pains déposés par l'évêque. Il le tient par les anses qu'il enveloppe de son *offertorium*. Après cette offrande, l'autel est encensé, puis le Pontife, s'inclinant un peu vers l'autel, regarde les chantres, leur fait signe de s'arrêter, et se tourne vers le peuple en disant : « *Orate fratres* » (1).

II. *Oblation du pain.* — Le prêtre, pour faire l'oblation du pain, prend la patène sur laquelle repose l'hostie, lève les yeux au ciel et offre le pain qui doit être consacré. Il fait cette oblation par la prière « *Suscipe, sancte Pater*, Recevez, Père saint, etc., » dans laquelle il reconnaît son indignité, demande pardon de ses nombreux péchés et offre le sacrifice à Dieu pour tous les fidèles vivants et morts. Cette prière, ainsi que les oraisons *Offerimus*, *In Spiritu*, *Veni sanctificator* et *Lavabo* était inconnue dans la liturgie

(1) Corblet, *Hist. du sacrement de l'Eucharistie*, t. I, p. 219, etc.

romaine avant le XIe siècle. Le Missel romain les a empruntées au Missel mozarabe. Il ne faisait rien dire au célébrant jusqu'à la Secrète, pendant les oblations du pain et du vin.

III. *Oblation du vin.* — Le prêtre prépare le calice en y mettant du vin et de l'eau. Voici les raisons de ce mélange :

1° Notre-Seigneur, selon la tradition, a mêlé quelques gouttes d'eau au vin qu'il consacra à la cène. Témoin le cardinal Bona, qui apporte le témoignage des Pères, des liturgies de l'Orient et de plusieurs conciles (1).

2° Ce mélange représente, ainsi que l'indique la prière qui l'accompagne, l'union des deux natures en Jésus-Christ ; c'est pour cela qu'on bénit l'eau, qui représente l'humanité, et non pas le vin, qui figure la divinité.

3° Ce mélange rappelle le sang et l'eau qui sortirent du côté de Notre-Seigneur, sous l'effort de la lance qui le transperça.

4° Il marque l'union du peuple chrétien avec Jésus-Christ, selon une figure très usitée dans l'Écriture, où le peuple est représenté par l'eau : *Aquæ... populi sunt* (2).

Offerimus tibi, Domine.

Le vin et l'eau étant dans le calice, le prêtre se rend au milieu de l'autel et l'offre en disant : « *Offerimus tibi, Domine,* Nous vous offrons, Seigneur... » Cette prière commence par le pluriel, parce que le prêtre y parle au nom de tous les fidèles ; et pendant l'oblation du calice, à la messe solennelle, il est aidé du diacre, selon l'ancien usage.

Dans la primitive Église, les fidèles devant communier sous les deux espèces, il fallait consacrer une grande quantité de vin. Le calice était donc très grand et pesait souvent quinze ou vingt livres ; on conçoit alors que l'aide du diacre

(1) *Rerum liturg.*, lib. II, c. IX.
(2) Apocal., XVII, 15.

fût nécessaire au prêtre pour élever et offrir le calice. La formule *offerimus*, comme nous l'avons déjà dit, nous vient du Missel mozarabe.

Le prêtre finit cette oblation en faisant le signe de la croix avec le calice, pour marquer que c'est par l'oblation de Jésus-Christ faite sur la croix que nous avons été rendus dignes d'être offerts à Dieu. C'est pour le même motif qu'il a fait le signe de la croix avec la patène en la déposant sur l'autel.

La rubrique fait déposer le calice derrière l'hostie. Les Grecs le placent à la droite de l'hostie, et ce rite fut en usage dans la liturgie romaine jusqu'au xv[e] siècle. Le calice semblait ainsi recevoir le sang qui jaillit du côté du Sauveur. En 1485, le rite romain a été fixé sur ce point, tel que nous le pratiquons aujourd'hui. C'est sans doute, dirons-nous avec le P. Lebrun, parce « qu'il met davantage le calice hors des mouvements du prêtre, qui pourraient causer quelque accident fâcheux. »

Quand le prêtre a offert le calice, il s'incline profondément et récite la prière : *In spiritu humilitatis*, qui exprime la profonde humilité dont le prêtre doit être rempli au moment d'offrir l'auguste sacrifice. La formule de cette prière est presque littéralement empruntée au livre de Daniel (1). Le prêtre pendant cette prière a les mains jointes appuyées sur l'autel, comme pour s'identifier avec la Victime et ne faire qu'un avec elle.

Après s'être humilié, le prêtre relève avec confiance les yeux et les mains vers le ciel, en appelant à son secours le Saint-Esprit, dans la prière : « *Veni, sanctificator... Venez, esprit sanctificateur, tout-puissant, Dieu éternel, et bénissez ce sacrifice préparé à la gloire de votre saint nom.* » En disant le mot : *bénissez*, il fait le signe de la croix sur le pain et le

(1) Daniel, III, 39, etc.

vin, qui sont la matière du sacrifice. Le *Veni, sancte Spiritus*, et le *Veni creator Spiritus*, étaient parfois substitués en France à cette prière. Par ces paroles, le prêtre demande au Saint-Esprit de répandre sa bénédiction sur ce sacrifice, 1° en changeant le pain et le vin au Corps et au Sang de Jésus-Christ par sa Toute-Puissance; 2° en nous changeant nous-mêmes, nos cœurs et nos inclinations à la ressemblance de Jésus-Christ, et consumant tout ce qui est opposé à son esprit.

Le sacrifice est offert à la Trinité tout entière, mais on invoquait, dès le VIe siècle, le Saint-Esprit pour la consécration du Corps et du Sang de Jésus-Christ. Nous avons là-dessus le témoignage de saint Fulgence (1). Cédons ici la plume à Mgr Le Courtier, qui va nous expliquer dans une page magistrale le motif de cette invocation au Saint-Esprit : « C'est au Saint-Esprit que l'on s'adresse en ce moment, car bien que les termes dont on se sert conviennent également aux trois adorables Personnes, l'attribut de sanctificateur est plus ordinairement donné à l'Esprit-Saint : l'expression « venez » est celle que l'Église emploie toujours en l'invoquant : les anciens missels nommaient expressément l'Esprit Créateur, et dans la plupart des églises de France, on a très longtemps dit en cet endroit l'invocation ordinaire et si connue : *Venez, Esprit-Saint : Veni, Sancte Spiritus*. On s'adresse à ce divin Esprit, parce que, encore que les effets de la toute-puissance viennent de la Trinité tout entière, pour bien marquer la distinction des personnes en un seul Dieu, on attribue à chacune des opérations extérieures et particulières : et comme l'accomplissement du mystère de l'Incarnation et l'effusion des dons surnaturels sur l'Église sont attribués à la troisième personne de l'auguste Trinité, il est juste d'invoquer ici

(1) Fulgent., l. II, *Ad Monimum*, c. VI.

l'Esprit-Saint, de le conjurer de venir sur les dons offerts pour sanctifier le sacrifice qui renouvelle les mystères d'un Dieu fait homme, et pour sanctifier nos cœurs en les rendant dignes de s'unir à la Victime. Prononçons donc, avec le plus ardent désir, la prière que l'Église nous propose, et tâchons d'en bien pénétrer tout le sens (1). »

Dans l'ancien *Ordo* romain et dans les anciens sacramentaires, on ne trouve ni prières pour l'oblation du pain et du vin, ni la prière *In spiritu humilitatis*, ni *Veni, sanctificator*. Les prières actuelles ont été tirées avec quelques changements ou du Missel mozarabe ou du Missel gallican antérieur à Charlemagne. L'Église romaine, en faisant ces emprunts, a voulu occuper l'esprit et fixer l'attention du prêtre et des fidèles dans ce moment où commence l'action solennelle du sacrifice.

II. *Second encensement.*

Aux messes solennelles, après ces prières, on renouvelle les encensements.

L'encens est le symbole de la prière et de l'oblation que nous faisons de nous-mêmes à Dieu en union avec Jésus-Christ; c'est pour cela qu'après l'oblation du pain et du vin, qui représente le Sauveur et les fidèles incorporés en lui, le célébrant encense les dons.

Cet encensement ne s'est pas toujours pratiqué dans l'Église latine. Les Grecs l'ont toujours observé. L'Église de Rome, au témoignage d'Amalaire (2), ne l'avait pas encore institué au IXe siècle. Cet usage, observé dans les Gaules dès le IXe siècle, d'après Hincmar de Reims, se généralisa et devint presque universel au XIe, puis il a été prescrit par la rubrique.

(1) Mgr Le Courtier, *Manuel de la Messe*, p. 241, 4e édition.
(2) *De offic. Eccles. Præfat.*

Le prêtre qui bénit l'encens change la formule habituelle *Ab illo benedicaris* en celle-ci : « *Per intercessionem,..... Par l'intercession du bienheureux archange Michel, qui est à la droite de l'autel des parfums et de tous les élus, que le Seigneur daigne bénir cet encens et le recevoir comme un doux parfum. Par Jésus-Christ Notre-Seigneur.* » Saint Jean vit l'archange saint Michel à côté de l'autel avec un encensoir d'or à la main (1). La prière, qui date du xe siècle environ, fait allusion à ce passage de l'Apocalypse. Mais les anciens missels du xe et du xie siècle nomment saint Gabriel, jamais saint Michel. Mérati admet ici une substitution de nom, par une erreur qui s'étendit insensiblement à tous les missels, et que l'Église n'a pas cru devoir corriger. L'intention primitive était donc de rappeler l'apparition de l'archange Gabriel au prêtre Zacharie (2).

En terminant la formule de bénédiction, le prêtre prend l'encensoir et encense d'abord le pain et le vin, en faisant avec l'encensoir trois signes de croix sur l'hostie et le calice; ensuite, il fait trois cercles autour du calice et de l'hostie, les deux premiers de droite à gauche et le dernier de gauche à droite.

Les oblations sont encensées parce qu'il est juste d'honorer ces substances, qui vont devenir le Corps et le Sang du Sauveur; on les encense, d'abord en forme de croix, parce que la croix nous a mérité les bénédictions dont la Sainte Trinité est la source; on encense le calice et l'hostie en forme de cercle, comme pour les envelopper de bénédictions.

La prière que l'on récite alors est celle-ci : « Que cet encens que vous venez de bénir monte jusqu'à vous, Seigneur, et que votre miséricorde descende sur nous. »

(1) Apocal., VIII, 3.
(2) Luc, I, 12-23.

Ces trois signes de croix et ces trois tours avec l'encensoir rappellent doublement les trois effusions de parfums de Marie-Madeleine sur les pieds du Sauveur :

1° Dans la maison de Simon, le Pharisien;

2° Dans la maison de Simon, le lépreux;

3° Sur son corps, dans le tombeau.

Selon d'autres auteurs, ces triples encensements en forme de croix et de couronne nous rappellent la Passion de Jésus-Christ, en nous montrant le gibet sur lequel il mourut et la couronne d'épines qui ceignit son front.

Le prêtre encense ensuite la croix et tout l'autel qui représente Jésus-Christ, pour montrer qu'il est la source de la grâce et que c'est de lui qu'elle se répand sur tous ses membres. Il récite en même temps ces versets du psaume CXL^{e} : « Que ma prière s'élève vers vous, Seigneur, comme la fumée de l'encens. Que l'élévation de mes mains vous soit agréable comme le sacrifice du soir. Mettez, Seigneur, une garde à ma bouche et la circonspection à mes lèvres. Que mon cœur ne cherche jamais des détours et des ruses pour excuser mes péchés. »

On encense les images et les reliques des saints, pour rappeler la bonne odeur qu'ils ont répandue pendant leur vie et qu'ils répandent encore par leurs vertus et leurs exemples. On encense le prêtre et tous les ministres de l'autel, pour honorer le caractère dont ils sont revêtus.

On encense les simples fidèles eux-mêmes : c'est une exhortation à purifier leurs cœurs et leurs prières, afin de répandre partout la bonne odeur de Jésus-Christ, dont ils sont les membres (1).

(1) Massard, *La liturgie expliquée*, 1re partie, p. 201.

III. *Le lavement des mains.*

Le prêtre se lave les mains pour montrer qu'on doit être tout à fait pur dans l'oblation de la divine Victime. Le cardinal Bona et Gavantus ne donnent à ce rite de la messe qu'une raison mystique.

Avant le xv[e] siècle, le prêtre se lavait deux fois les mains dans certaines églises : la première, après avoir dit *Oremus* à l'Offertoire, la seconde après avoir reçu et encensé les offrandes. Maintenant il ne se lave qu'une fois et au lieu de se laver les mains, il ne se lave que l'extrémité des doigts qui doivent toucher le Corps du Sauveur. Après avoir reçu les offrandes des fidèles et fait les encensements, le prêtre et les autres ministres qui le servaient avaient besoin de se purifier, ce qu'ils faisaient dans une piscine, placée du côté de l'épître. Maintenant que cette raison n'existe plus, l'Église a conservé la cérémonie de l'ablution des doigts comme un souvenir d'un ancien usage, et elle y a attaché la raison mystérieuse que nous avons dite et que saint Cyrille de Jérusalem développait à son peuple dans ses Catéchèses (1). C'est ce qu'indiquent les versets du psaume XXV[e], que le prêtre récite pendant qu'il accomplit cette action : « *Lavabo inter innocentes manus meas...* Je laverai mes mains dans la compagnie des hommes innocents, et j'environnerai votre autel, Seigneur, pour écouter toutes vos louanges et raconter toutes vos merveilles, etc. »

Suscipe sancta Trinitas.

Après s'être lavé les doigts, le prêtre revient au milieu de l'autel, et s'abaissant par une inclination, il fait une seconde oblation du pain et du vin, qu'il a déjà offerts séparément. Il fait cette oblation simultanée du pain et du

(1) *Catech.* 5, *Mystagog.*

vin par la prière *Suscipe sancta Trinitas*, qu'un missel d'Auxerre, du XIIIe siècle, appelait : *Orationem sancti Ambrosii*. Jadis cette formule n'était pas obligatoire; elle est maintenant prescrite par la rubrique. Dans cette prière, le prêtre rappelle la Passion, la Résurrection et l'Ascension de Notre-Seigneur, parce que c'est par ces trois mystères principalement que le sacrifice du Christ a été accompli. Il nomme d'abord la Sainte Vierge, parce qu'elle est la première de toutes les créatures, ensuite saint Jean-Baptiste, parce que l'Écriture l'appelle le plus grand d'entre les enfants des hommes, puis viennent les apôtres saint Pierre et saint Paul, les premiers chefs de ceux qui ont annoncé l'Évangile aux hommes, et il désigne après eux tous les saints qui ont été sanctifiés depuis le commencement du monde par la foi en Jésus-Christ, et qui lui ont été incorporés. Ces paroles montrent que le sacrifice que nous offrons est le sacrifice de toute l'Église, du chef et des membres.

IV. *Orate fratres*.

Le prêtre se tourne vers le peuple en disant : *Priez, mes frères*, parce qu'il va commencer le grand acte de la consécration et qu'il éprouve le besoin de demander aux assistants le secours de leurs prières.

A ce moment le célébrant prend, pour ainsi dire, congé des fidèles, car c'est la dernière fois qu'il se tourne vers l'assemblée jusqu'à la consommation du sacrifice. Dans des missels du XIIe siècle on trouve que le prêtre disait alors : *Orate, fratres...* Il n'ajoutait rien. Remi d'Auxerre expliqua le premier ces mots dans son traité des cérémonies de la messe : « *Orate fratres, id est, ut meum et vestrum sacrificium acceptum sit ad Dominum.* » Ces paroles furent peu à peu insérées dans l'ordinaire de la messe avec quelques modifications; mais elles se disent encore à voix basse en souve-

nir de l'ancien usage, qui n'admettait aucune parole après les mots : *Orate fratres.*

On ne répondait pas à ces paroles dans certaines églises. Dans d'autres, on disait, en répondant à l'invitation du prêtre : « *Mittat tibi Dominus auxilium de Sancto, et de Sion tueatur te; memor sit Dominus sacrificii tui, et holocaustum tuum pingue fiat* (1). » D'autres disaient : « *Spiritus sanctus superveniat in te et virtus Altissimi obumbret tibi* (2); » ou « *Tribuat tibi secundum cor tuum, et omne consilium tuum confirmet* (3). »

Plusieurs enfin avaient adopté la formule, que l'Église de Rome a choisie depuis le XIII[e] siècle, et qui est devenue obligatoire et la seule légitime : « *Suscipiat Dominus*... Que le Seigneur reçoive de vos mains le sacrifice à l'honneur et à la gloire de son nom, pour notre utilité et celle de toute la sainte Église (4). » Ces paroles expriment la fin principale du sacrifice. Le prêtre répond *Amen* à voix basse, en souvenir du silence qui suivait les mots : *Orate fratres.*

V. *La Secrète.*

On appelle *Secrète* l'oraison que le prêtre récite à voix basse après que le peuple a répondu à l'*Orate, fratres.*

Cette prière est appelée *secrète*, disent les uns, parce qu'elle se récite à voix basse, même dans les grand'messes. D'autres font dériver ce nom de l'usage où l'on fut jusqu'au XI[e] siècle, de ne pas dire d'autre prière que celle-là pour l'oblation : « *Oratio super oblata secreta* ou *segregata : Prière sur les offrandes mises à part.* » C'est ainsi que cette prière se nommait dans le Sacramentaire de saint Grégoire et dans

(1) Psalm., XIX, 4.
(2) Luc, I, 35.
(3) Psalm., XIX, 5.
(4) Bernard, *Cours de liturg. rom. La Messe,* t. I, p. 194.

plusieurs Missels. Bossuet, dans son *Explication des cérémonies de la messe*, ajoute une autre raison tirée de la séparation des fidèles d'avec les pénitents et les catéchumènes qui étaient renvoyés avant l'offrande. Ce qui a fait, dit-il, que dans quelques vieux sacramentaires cette prière est intitulée : *Post secreta*.

L'oraison appelée *secrète* ne commence pas par le mot *oremus* comme les autres, parce que le prêtre a déjà fait cette invitation dès le commencement de l'Offertoire. Elle se termine par ces mots : « *Per omnia sæcula sæculorum*. Par tous les siècles des siècles. » Cette conclusion que le prêtre prononce à haute voix sert de transition entre l'oblation et la consécration. Ces paroles sont bien la conclusion de la Secrète, et non le commencement de la Préface. Le prêtre les prononce à haute voix pour que les fidèles puissent répondre *Amen* et s'unir ainsi à tout ce que le prêtre vient de demander à Dieu dans ses oraisons secrètes.

VI. *La Préface et le Sanctus.*

1° *Préface*. — Par ces mots : *Per omnia sæcula sæculorum*, le prêtre rompt tout à coup le silence qui régnait dans l'assemblée des fidèles et commence avec eux un dialogue vif et animé. Alors commence la Préface, sorte de *préambule* ou *introduction* au canon de la messe.

Les premières lignes qui précèdent le canon de la messe comme les premières lignes qui précèdent un livre s'appellent préface pour la même raison. On l'appelait encore *immolatio*, parce qu'elle prépare à l'immolation de la Victime; *illatio*, parce qu'elle élève les cœurs vers le ciel.

Quel fut le premier auteur des préfaces? Le cardinal Bona répond en désignant les Apôtres ou leurs successeurs immédiats. L'antiquité de la préface ressort des écrits de saint Cyprien, de saint Éloi de Noyon (Homél. II), de saint Augus-

tin, de saint Césaire d'Arles (Homél. xii), de saint Cyrille de Jérusalem (Catéch. v) et de saint Jean Chrysostome (Homél. xviii, in II ad Corinth.).

Cette magnifique prière est une des plus anciennes de la liturgie ; c'est le seul chant qui nous reste des Grecs, et il nous rappelle bien toute la gravité et la majesté de leur chant.

On trouve des préfaces dans les *Constitutions apostoliques* et dans toutes les liturgies orientales. Les liturgies occidentales en avaient presque autant que de messes. L'ancienne liturgie romaine en possédait plus de 200. *La Bibliothèque ecclésiastique* de Schulting cite un Missel de Cologne qui en avait jusqu'à 240. Mais ce nombre fut diminué insensiblement. Depuis le xii[e] siècle, il n'y eut plus dans les missels que les onze d'aujourd'hui : les préfaces de la Nativité, de l'Épiphanie, du Carême, de la Croix, de Pâques, de l'Ascension, de la Pentecôte, de la Trinité, des Apôtres, de la Sainte Vierge et la préface commune pour toutes les messes qui n'ont pas de préface propre. Le Missel de Paris, du xviii[e] siècle, en possédait dix-neuf, huit de plus que le Missel romain. Nous avons neuf préfaces de saint Léon.

Les Grecs n'en ont qu'une seule pour toutes les messes, sans exception.

Autrefois on avait un tel respect pour le moment solennel de la consécration, qu'après avoir congédié les catéchumènes avant l'Offertoire, on étendait, au commencement de la Préface, un grand voile entre le sanctuaire et le reste de l'église, afin de dérober le prêtre aux regards des assistants. Il était donc inutile que le prêtre se retournât pour leur parler. Voilà pourquoi il ne se retourne pas en leur adressant le salut habituel *Dominus vobiscum*, par un reste des anciens usages.

La préface est un chant de triomphe qui a pour but d'élever nos cœurs vers Dieu pour lui rendre grâces. C'est ce qu'exprime le prêtre par ces mots qu'il adresse aux fidèles :

« *Sursum corda*, Les cœurs en haut. » Les fidèles lui répondent « *Habemus ad Dominum*, nous les avons élevés vers le *Seigneur.* » Le prêtre continue : « *Gratias agamus Domino Deo nostro, Rendons grâces au Seigneur notre Dieu*, » et tout l'assemblée répond : « *Dignum et justum est, Cela est juste et raisonnable. Vere dignum et justum est :* il est vraiment juste et raisonnable, » continue le célébrant. Dans toutes les littératures de l'antiquité, on ne trouve rien de comparable à ce prologue pour l'élévation des pensées et la beauté de l'expression. « Soit donc, dit Mgr Le Courtier, qu'il faille regarder ces mots: *Dans tous les siècles des siècles*, *ainsi soit-il*, comme la dernière conclusion de la secrète, ou comme le début du prélude du canon, toujours est-il que le prêtre, les mains appuyées sur l'autel, semble sortir d'une extase et d'un colloque avec Dieu; il s'est éloigné du peuple par le recueillement et il a été ravi en esprit jusqu'au ciel; à cette distance il a besoin d'élever la voix pour communiquer avec l'église de la terre qui offre et qui sacrifie avec lui; mais placé par son ministère dans cette région si élevée, que peut-il faire entendre sinon les paroles de l'éternité : *Dans tous les siècles des siècles ?* Et il est à remarquer que l'instant précieux du sacrifice et de sa consommation commence à la fin de la secrète et se termine avant le *Pater* par un même cri puissant qui annonce l'éternité, qui révèle que rien de terrestre ne s'opère ici, que l'action se passe dans le ciel, que l'affaire du salut des hommes se traite au pied du trône de l'éternité (1). » La préface, dit encore Chateaubriand, est chantée sur l'antique mélopée ou récitatif de la tragédie grecque; les Dominations, les Puissances, les Vertus, les Anges et les Séraphins sont invités à descendre avec la grande Victime et à répéter avec le chœur le triple *Sanctus*, l'*Hosanna* éternel (2).

(1) *Explicat. de la Messe*, chap. IV de la préf. et du *Sanctus*.
(2) *Génie du christian.*, 4e part., l. I, ch. VI.

2° *Le Sanctus.* — La préface se termine par le *Sanctus*, cette hymne si souvent répétée dans les saints livres, et que, d'après le prophète Isaïe (1) et l'apôtre saint Jean, les anges et les séraphins adressent éternellement à l'Agneau sur son trône (2).

C'est pour cela que nous l'appelons l'*hymne angélique*. Les Grecs l'appellent l'*hymne triomphale*, parce qu'on y ajoute ces mots entonnés par la foule des Juifs, lorsque Jésus-Christ fit son entrée triomphante à Jérusalem (3), six jours avant la consommation de son sacrifice.

Dans cette prière se trouvent deux mots hébreux, *sabaoth*, pluriel de *saba*, *armée*, et *Hosanna*, cri de joie chez les Juifs, et dont la signification propre est : *consolez-nous*, *sauvez-nous*, mais qui, par extension, veut dire : *joie*, *allégresse*.

Cette triple invocation que les Grecs appellent encore *Trisagion*; montre, dit saint Ambroise (4), que les trois personnes divines n'ont qu'une seule et même divinité. Après avoir dit trois fois *Saint*, *Saint*, *Saint*, on ajoute au singulier : le *Seigneur*, *Dieu des armées*. Ainsi le Père est saint, le Fils est saint, l'Esprit de Dieu est saint : et ces trois personnes sont un seul Seigneur, un seul Dieu. Les paroles : « *Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur, hosanna au plus haut des cieux*, » sont tirées du psaume CXVII[e] et l'application que les Juifs en firent à Jésus d'un consentement unanime montre qu'ils le reconnaissaient alors pour le véritable Messie, pour le Fils de David, attendu depuis tant de siècles.

Toutes les liturgies mentionnent le *Sanctus* à la messe.

(1) Isaïe, VI, 3.
(2) Apocal., IV, 8.
(3) Matth., XXI, 9.
(4) *De fide*, lib. II, c. XII, n° 107.

Le *Liber pontificalis* dit que saint Sixte I, au IIe siècle, ordonna que le peuple chanterait cette hymne avec le célébrant. Rien de plus juste que de voir la terre s'unir au ciel pour chanter le Trisagion angélique. « Mais, s'écrie Mgr Le Courtier, quel rapport entre des esprits si purs et de misérables pécheurs? Quelle proportion entre les louanges continuelles des anges et nos prières si distraites et si interrompues, entre leurs transports et nos gémissements? Ne craignons-nous pas de troubler le concert, de faire discordance et dissonance abominable dans une mélodie si pure? Ah! ce n'est pas de nous-mêmes que nous espérons d'être admis dans leurs chœurs, nous demandons à Dieu la grâce d'y entrer et d'en être dignes, la permission d'en faire partie pendant le sacrifice, puisque la terre doit s'unir au ciel dans ce moment terrible. Et si, pécheurs faibles et repentants, nous sommes admis, nous nous engageons à suivre seulement, à chanter avec une juste timidité, et à réciter bien humblement le cantique du ciel. Apprenons donc de cette prière ce que c'est que la messe : le lien du ciel et de la terre, le sacrifice auquel assistent les anges, les saints et les hommes. Apprenons comment nous devons nous y présenter, si ce qu'il y a de plus pur tremble autour du sanctuaire, d'adoration, de respect et d'amour (1). »

Le célébrant dit le *Sanctus* incliné et les mains jointes; par là il veut imiter le respect et le saint tremblement des anges. On se relève au *Benedictus* parce que c'est un cantique de triomphe et de joie.

On agite la sonnette au *Sanctus* pour avertir l'assistance que l'*action* va commencer. C'est une prescription de la rubrique, on sonne trois coups, mais ce n'est pas elle qui les prescrit, ce sont les auteurs qui en ont introduit l'usage, en

(1) *Manuel de la Messe*. Explic., ch. IV, De la préface et du *Sanctus*.

l'honneur du Dieu trois fois Saint, et parce que le Trisagion est le cantique du ciel à la gloire de la Trinité.

Le *Sanctus* s'adresse à la Trinité, comme l'acclamation *Benedictus* à Notre-Seigneur. Dans le *Sanctus* les anges proclament la sainteté de Dieu et sa force : sa sainteté, parce que de toutes les perfections divines, c'est la sainteté à laquelle les anges sont surtout appliqués, et que le divin Sacrifice a surtout pour fin d'honorer; la force, parce que le Dieu des armées *Deus sabaoth*, n'est pas moins fort et puissant que saint (1).

On fait le signe de croix à *Benedictus*, parce que c'est une parole de l'Évangile, et que l'on fait ce signe en commençant la lecture de l'Évangile.

§ 3. **Le canon de la messe.**

I. *Du canon en général.*

Le canon comprend les rites et les prières de la messe qui séparent le *Sanctus* du *Pater*. On les appelle ainsi, parce qu'ils sont la *règle à suivre* κανὼν, pour la consécration ou la partie essentielle du sacrifice. Tout ce qui précède n'est, en effet, qu'une préparation. Le pape Vigile (538-555) employait déjà cette expression : « *Ipsius canonicæ precis textum diximus.* » Saint Cyprien, saint Augustin et le pape Innocent Ier appelaient cette partie de la messe *oratio*, la *prière* par excellence. Saint Irénée l'appelait déjà l'*action*, *actio*, parce que c'est l'acte le plus grand qu'une créature puisse oser que de faire descendre Dieu sur l'autel. Les rubriques du Missel romain ont conservé cette expression. Le canon porte quelquefois dans les anciens liturgistes le nom de *Legitimum*, qui est la traduction du mot grec κανὼν, *règle*.

(1) Bacuez, *Du divin sacrifice*, p. 431.

On le trouve aussi nommé *antienne*, *anaphore* ou élévation. Ce dernier nom, nous l'avons vu, est quelquefois donné à la messe tout entière.

Le canon est bien antérieur au concile de Nicée.

L'histoire, en effet, nous apprend que saint Léon le Grand y inséra quelques mots. En 440, époque de l'élévation de ce saint Pape au souverain pontificat, le canon était donc fixé, et jouissait d'une autorité telle qu'un pape ne pouvait y ajouter quatre paroles, sans qu'on les enregistrât dans sa vie (1). Vingt-quatre ans auparavant, saint Innocent Ier déclarait que les Souverains Pontifes seuls pouvaient ajouter quelque chose à une liturgie venant de saint Pierre, et dont ils étaient constitués les gardiens. Or, dans la liturgie quoi de plus sacré que le canon? A Rome donc, en 416, le Saint-Siège regardait le canon comme un monument transmis par la tradition d'âge en âge, et venant du prince des Apôtres. Saint Grégoire le Grand, mort en 604, est le dernier des papes qui ait touché au canon de la messe. C'est la remarque qu'ont faite le cardinal Bona (2) et Thiers (3); et ce saint Pape nous l'a transmis tel qu'il est aujourd'hui.

Quel est l'auteur de ce canon vénérable et sacré? Dans son fond, il vient de saint Pierre. Saint Thomas examine en effet si la particule *enim* fait partie de la forme du sacrement, et il répond : « *Hæc conjunctio* enim *apponitur in hac forma secundum consuetudinem Romanæ Ecclesiæ* à *B. Petro apostolo derivatam ... et ideo non est de forma* (4). » Le canon, quant à la substance, est donc de tradition apostolique; mais l'auteur qui lui a donné sa rédaction définitive

(1) Liber Pontificalis, *In vita S. Leonis;* — Breviar. rom., 11 april., VI, Lect. : « *Statuit ut in actione mysterii diceretur :* Sanctum sacrificium immaculatam hostiam. »

(2) Bona, *Rerum liturgic.*, lib. II, c. XI, 2, p. 245.

(3) Thiers, *Traité des superstitions*, Paris, 1704. t. I, ch. I, p. 13.

(4) III, q. LXXVIII, a. II, ad 5.

nous est inconnu, de l'aveu de Gavantus, de Bellarmin, et du cardinal Bona. Saint Grégoire le Grand dit seulement qu'il fut composé par un certain scolastique, c'est-à-dire par un homme de grande érudition (1). On a donc eu tort de l'attribuer à ce saint Pontife. Il en est qui en font honneur à Musæus, prêtre de Marseille au VIe siècle, qui composa un sacramentaire, ou à Voconius, évêque de Castellanum en Mauritanie, au Ve siècle. Sur l'antiquité du canon il faut voir Benoît XIV (2).

Jusqu'au Ve siècle, le canon était au nombre des mystères tenus secrets. On ne l'écrivait pas dans les livres liturgiques, et le prêtre devait le réciter de mémoire. D'après D. Guéranger, on pouvait bien ne pas l'apporter à l'autel, et le tenir en lieu secret, loin des regards profanes, afin de l'y consulter en cas de besoin (3).

Les Orientaux le prononcent à haute voix; les Occidentaux firent de même jusqu'au Xe siècle, et encore aujourd'hui à l'ordination des prêtres les prières du Canon se récitent à haute et intelligible voix, en souvenir de l'ancien usage.

Mais, à partir du XIe siècle, la coutume s'établit de dire toutes les prières à voix basse, puis l'Église en fit une loi par respect pour les paroles du Sauveur instituant l'Eucharistie, paroles sacrées qu'on savait par cœur et qu'on chantait dans les rues et sur les places publiques.

Le concile de Trente défendit de blâmer cet usage, lequel repose sur la sublimité du mystère de l'Eucharistie, qu'on veut soustraire à l'avilissement, sur la nature même du mystère, qui est une chose secrète, invisible et insensible, et sur la nécessité du recueillement où doivent entrer les

(1) Lib. II, Epist. 16.
(2) *De sacrificio Missæ*, lib. II, c. XI.
(3) *Institut. liturg.*, t. I, part. I, ch. VI, p. 141-143.

fidèles, au moment le plus solennel du sacrifice. « Si quelqu'un dit que l'usage de l'Église romaine de prononcer à voix basse une partie du Canon et les paroles de la Consécration, doit être blâmé, qu'il soit anathème » (Sess. XXII, c. 5).

Durand divise le canon en onze parties, d'autres auteurs en douze, quelques-uns seulement en cinq ou six.

Nous avons cru plus naturel de le diviser en trois parties qui comprennent : 1° les prières avant la Consécration; 2° la Consécration; 3° les prières après la Consécration.

II. *Prières qui précèdent la Consécration.*

Ces prières sont les trois oraisons : *Te igitur*, — *Memento*, — *Communicantes*, qui sont placées toutes les trois sous une seule et même conclusion, et l'oraison : *Hanc igitur*.

Te igitur. — Avec l'oraison *Te igitur* commence le Canon, la partie de la liturgie la plus essentielle et la plus vénérable.

Selon quelques liturgistes, l'Église aurait choisi pour commencer le Canon ces paroles *Te igitur*, parce que la première lettre T rappelle la forme de la croix, témoin de ce grand sacrifice que la sainte messe représente et continue. C'est pour la même raison que, dans les missels, on place, au commencement du Canon, l'image de Jésus-Christ sur la croix.

Plusieurs n'ont pu s'empêcher d'admirer la merveilleuse logique du prêtre renfermée dans ce mot *igitur*, *donc;* c'est comme s'il disait à Dieu : je vous offre le sacrifice du corps et du sang de votre Fils; *donc* j'ai le droit de vous prier; *donc* j'ai le droit d'être exaucé.

Pendant cette prière le prêtre forme trois croix sur le pain et le vin du sacrifice pour demander à Dieu de les bénir par les mérites de la croix. Ces signes de croix que

l'on forme pendant la messe sont toujours en nombre impair, une fois, trois fois, cinq fois :

Une fois, pour marquer l'unité de Dieu;

Trois fois, en l'honneur des trois personnes de la Sainte Trinité;

Cinq fois, en mémoire des cinq plaies du Sauveur.

Ces signes de croix ont été institués comme le moyen le plus propre à nous pénétrer de cette grande pensée, que la victime offerte et immolée sur l'autel est la même victime qui s'offrit et s'immola sur la croix.

Il y a une grande différence entre les signes de croix qui précèdent la Consécration et ceux qui la suivent. Les premiers ont pour but d'attirer les grâces ou de marquer qu'on les attend par les mérites de la croix, et ils sont joints à des mots qui expriment la faveur qu'on désire. Les seconds sont institués pour montrer que les dons placés sur l'autel sont réellement le corps et le sang de Jésus-Christ, et que le sacrifice de la messe est le même que celui de la croix (1).

Trois idées principales sont renfermées dans la prière *Te igitur :* 1° Le prêtre demande à Dieu qu'il daigne sanctifier de plus en plus les dons qui vont être si merveilleusement transsubstantiés. 2° Il rappelle la première fin du sacrifice, qui est l'adoration, et 3° le fruit général de la messe, qui est surtout une grâce de paix, d'union pour l'Église de Dieu, son chef, ses ministres et ses enfants.

Le nom du Pape, même dans l'Église grecque, a toujours été nommé avant ceux des patriarches. Les noms des quatre patriarches d'Orient et peut-être de certains primats Occidentaux furent prononcés à la suite de celui du Pape. Au VIe siècle, Acace et Dioscore, patriarches de Constantinople et d'Alexandrie, osèrent les premiers ne pas nommer à la messe les noms des papes Félix II et saint Léon. La

(1) Massard, *La Liturgie expliquée*, partie I, p. 215, etc.

mention de l'évêque unie à celle du Pape à la messe est indiquée dans tous les sacramentaires et les anciennes liturgies orientales. Le Pape et les évêques sont les chefs de l'Église. Ce sont eux surtout qui contribuent à la paix et à l'union de ses membres.

Après le nom de l'évêque venait autrefois celui du prince, selon la recommandation de saint Paul à Timothée (II, 1). Mais depuis saint Pie V, le prince régnant ne doit pas être mentionné sans un indult apostolique.

III. *Le Memento des vivants.*

Cette commémoraison des vivants n'est qu'une suite de l'oraison précédente, qui n'a pas pour ce motif de conclusion. Vers la fin du *Te igitur*, le prêtre a prié pour toute l'Église et pour tous les fidèles en général; ici, il prie pour quelques personnes en particulier. Tandis que le *Te igitur* applique le fruit général à l'Église, le *Memento* applique le fruit spécial du sacrifice à des personnes désignées.

L'origine du *Memento* est dans l'ancien usage des *diptyques* (δὶς πτυχή, *deux plis*). A ce moment, le diacre ou le sous-diacre nommait tout haut les bienfaiteurs de l'Église et ceux qui avaient fait leur offrande à la messe. Leurs noms étaient sur des tablettes à deux plis ou à deux colonnes. Dès le commencement du ve siècle, probablement, la récitation des diptyques avait lieu après le *Te igitur*. Auparavant, elle se faisait avant le commencement de la Préface. Le pape Innocent Ier, au ve siècle, veut qu'on la fasse après et non avant l'oblation. Bientôt cessa l'usage de proclamer à haute voix les noms inscrits sur les diptyques. A partir des VIIe ou VIIIe siècles, on ne les récita plus qu'à voix basse; enfin l'usage des diptyques fut supprimé vers les XIIe ou XIIIe siècles.

IV. *Communicantes.*

Cette prière indique la communion qui existe entre l'Église militante et l'Église triomphante. Le prêtre prie pour l'Église de la terre et se met pour cela en communion avec l'Église du ciel.

Après avoir rappelé les noms les plus chers à Dieu, ceux de la Sainte Vierge et des Apôtres, le prêtre lisait sur d'autres *diptyques* les noms des martyrs qu'il proposait à la vénération des fidèles. De là, le mot *Canonisation* pour dire qu'un serviteur de Dieu a été mis au rang des saints et peut être honoré d'un culte public, parce qu'autrefois le nom des saints martyrs et des saints évêques étaient lus pendant le *Canon*.

De là aussi l'usage, qui est resté, de rappeler au *Canon* les noms des martyrs les plus célèbres de Rome. La liste des papes, réduite aux trois premiers noms : Lin, Clet, Clément, devait être récitée tout au long. Les noms de martyrs qui figurent ensuite ne représentent qu'un simple choix. La règle qui a présidé à ce choix a été manifestement l'intention d'honorer les martyrs, évêques ou diacres, ou même simple laïcs, qui ont souffert le martyre à Rome ou dans l'Italie. Les églises qui adoptèrent la liturgie romaine ne se firent pas faute de compléter cette liste en y ajoutant les noms des saints qu'elles honoraient plus spécialement. En France, on trouve toujours en cet endroit les noms de saint Hilaire et de saint Martin (1). On ajouta même le nom du patron et des principaux martyrs des diocèses ; mais on dut forcément s'arrêter, sous peine de changer cette prière du *Canon* en litanies des Saints. C'est vers le XIIIe siècle que l'on cessa de nommer au *Canon* d'autres saints que ceux

(1) Duchesne, *Origines du culte chrétien*, p. 172.

dont nous y voyons encore les noms. Les martyrs sont seuls cités au *Canon*, parce que seuls, ils ont imité, par l'effusion de leur sang, la passion et la mort du Sauveur. Il n'y a que les martyrs les plus anciens et les martyrs romains, parce que le *Canon* est très ancien et nous vient de l'Église de Rome. Parmi les Apôtres, le *Canon* ne mentionne pas saint Mathieu, parce qu'il n'a pas été choisi par Jésus-Christ; au contraire, saint Paul est nommé, parce que l'Église romaine ne sépare jamais saint Paul de saint Pierre.

Pour le *Communicantes*, le *Sacramentaire* d'Hadrien offre des variantes relatives à la solennité du jour.

V. *Hanc igitur*.

A cette prière, le prêtre étend les mains sur les oblations comme autrefois les Juifs étendaient les mains sur la tête des animaux qu'ils offraient en sacrifice : ils entendaient marquer par là la substitution de la victime, qu'ils chargeaient du poids de leurs péchés. Le prêtre agit de même à l'égard de Jésus-Christ, la grande Victime, qui a souffert pour nos péchés. Puis il offre à Dieu le Père le pain et le vin, qui sont la matière du sacrifice, pour qu'il daigne les agréer.

Le *Hanc igitur* donne place, aux fêtes de Pâques et de la Pentecôte, à une commémoration des nouveaux baptisés. Autrefois on y récitait, aux jours de scrutin, les noms des candidats au baptême. Des adjonctions semblables avaient lieu aux messes d'ordination, de profession religieuse, de mariage, de funérailles, etc.

C'est un rite dont le Pontifical a conservé un vestige dans la messe de la consécration d'un élu pour l'épiscopat.

Les paroles *In tua pace*, dit Paul Diacre, furent ajoutées par saint Grégoire le Grand, lorsqu'il voyait les Lombards le menacer de leurs armes et le peuple de Rome décimé par la peste.

VI. *Quam oblationem.*

Avant la Consécration, le prêtre dit : « Nous vous prions, ô Dieu, qu'il vous plaise de faire que cette oblation soit en toutes choses bénie ✝, admise ✝, ratifiée ✝, raisonnable et agréable, afin qu'elle devienne pour nous le Corps et le Sang de votre cher Fils, Notre-Seigneur Jésus-Christ. » En disant ces paroles il fait trois signes de croix sur les oblations, et deux autres isolément sur le pain et sur le vin, pour exprimer que c'est par les mérites de la croix que l'Église demande le changement du pain et du vin au Corps et au Sang de Jésus-Christ. « Les cinq épithètes que renferme cette oraison se rapportent à la sanctification de la victime (*benedictam*), à son oblation (*adscriptam*), à son immolation (*ratam*), à sa consomption ou clarification (*rationabilem*), et à son acceptation (*acceptabilem*). Ces mots nous rappellent que Jésus-Christ *sanctifié* dans sa nature humaine par son *incarnation*, *offert* dans sa *naissance*, *immolé* dans sa *passion*, *glorifié* par sa *résurrection*, *uni à Dieu* par son *ascension*, est cette oblation bénie en toutes choses, *offerte* et *consacrée*, *ratifiée*, *spiritualisée* et *agréée* de Dieu, qui va se rendre présente sur nos autels (1). »

VII. *Consécration.*

Le mot *consécration* (*consecrare*, *rendre saint*) signifie dans son sens générique, l'action par laquelle on destine au culte de Dieu une chose commune ou profane, au moyen de cérémonies et de bénédictions.

Dans un sens plus strict, le mot *consécration* signifie l'action par laquelle le prêtre, pendant la sainte Messe,

(1) Le Blanc, *Catéchisme liturg. expliqué*, p. 63.

change le pain et le vin au Corps et au Sang de Jésus-Christ, en prononçant les mêmes paroles que le Sauveur prononça à la dernière cène.

La consécration de chacune des deux espèces est suivie de l'élévation de chacune de ces mêmes espèces. Il y a deux élévations comme il y a deux consécrations : consécration et élévation de l'hostie; consécration et élévation du calice.

La prière *Qui pridie* fut ajoutée par saint Alexandre, sixième successeur de saint Pierre, afin de mieux retracer la dernière cène, où fut institué le sacrifice eucharistique. Dès ce moment le prêtre s'efface. Ce n'est plus en son nom qu'il parle. Jésus-Christ paraît, quand il dit : *Prenez, mangez tous de ceci : car ceci est mon Corps.* » Paroles toutes-puissantes qui réalisent ce qu'elles énoncent. Elles signifient : Ce qui est du pain en ce moment est mon corps en cet autre moment; ou simplement : *C'est mon Corps.*

Après la consécration du pain, le prêtre prend le calice et il dit : « De même après qu'il eut soupé, prenant ce précieux calice entre ses mains saintes et vénérables, il vous rendit grâces, le bénit et le donna à ses disciples, en disant : « *Prenez et buvez-en tous : car ceci est le calice de mon Sang, le Sang de la nouvelle et éternelle Alliance* (*mystère de foi*) *qui sera répandu pour vous et pour plusieurs, pour la rémission des péchés.* Toutes les fois que vous ferez ces choses, faites-les en mémoire de moi. »

Il ne faut pas conclure des mots : *postquam cœnatum est* que la consécration du pain se fit avant la cène. Le Sacrifice tout entier eut lieu après la cène pascale, quoique dans un même repas, *cœnantibus illis*, tandis qu'on était à table (1).

Innocent III, au XIIIe siècle, a pensé que Notre-Seigneur, avant de communier ses Apôtres, avait déjà changé le pain

(1) Math., XXVI, 26.

et le vin en sa substance, et que ces paroles : *Hoc est Corpus* et *Hic est Sanguis* indiquaient seulement que la transsubstantiation était déjà opérée. Innocent IV a été de ce sentiment. Le concile de Trente a examiné cette question, et n'a pas voulu la décider. Bergier, qui paraît avoir été de cet avis, en a conclu qu'un prêtre qui, hors de la liturgie, profèrerait les paroles de Jésus-Christ sur du pain et sur du vin, ne consacrerait pas, parce que le sens de ces paroles ne serait pas déterminé par la suite d'actions qui doivent les accompagner, l'invocation et la prière qui précèdent étant nécessaires.

Le *mot élévation* (*elevare, élever*) signifie l'action par laquelle le prêtre élève les saintes espèces après leur consécration pour les faire adorer au peuple et pour rappeler Jésus-Christ élevé sur la croix, puis s'élevant dans les cieux.

Cet usage ne remonte qu'au XIe siècle. Lorsque Béranger, archidiacre d'Angers, eut osé attaquer la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, pour protester solennellement contre cette erreur, on donna aux fidèles ce témoignage public de la foi catholique.

Il a été d'usage, dès le Ier siècle, d'élever l'hostie et le calice après la consécration dans l'Église grecque. C'était une manière de faire faire à l'assemblée sa profession de foi en la présence réelle.

L'élévation du calice est postérieure, dans l'Église latine, à celle de l'hostie; mais nous croyons d'après l'*Ordo* romain que cette coutume était universellement adoptée au XIVe siècle.

VIII. *Prières qui suivent la Consécration.*

Unde et memores. — Cette prière est l'*Anamnèse* des Grecs. Docile au commandement exprès du Sauveur qui dit à ses Apôtres et à leurs successeurs : « Toutes les fois que vous

ferez ces choses, faites-les en mémoire de moi, » le prêtre dit : *Unde et memores.* Cette profonde prière, comme celles qui suivent dans le Canon, a beaucoup exercé les liturgistes. Ils se sont demandé en particulier pourquoi dans un mystère destiné à nous rappeler la mémoire de la Passion de Jésus-Christ, l'Église fait aussi mention de la Résurrection et de l'Ascension. On répond qu'elles ont avec la Passion un rapport essentiel. Pendant la prière *Unde et memores*, dans quelques églises de France et depuis le XIIe siècle, le prêtre élevait les bras en forme de croix pour montrer, de la manière la plus expressive, que la messe est la représentation du sacrifice de la croix. Rome n'a jamais adopté cet usage, qui est encore celui des Chartreux, des Carmes et des Dominicains. En récitant cette prière, le prêtre fait cinq fois le signe de croix sur le Corps et sur le Sang du Sauveur, trois sur l'hostie et le calice, un sur l'hostie et un sur le calice.

Or il faut remarquer qu'il y a une grande différence entre les signes de croix qui précèdent la consécration et ceux qui la suivent.

Les premiers se font pour bénir. Les seconds montrent que les dons placés sur l'autel sont réellement le Corps et le Sang de Jésus-Christ mort sur la croix et que le sacrifice de la messe est celui de la croix. Ces signes de croix, si fréquents au Saint-Sacrifice, ont été institués comme le moyen le plus propre à nous pénétrer de cette grande pensée que la victime de l'autel est la victime du Calvaire. Les cinq signes de croix qui accompagnent cette prière nous rappellent les cinq plaies du Sauveur.

IX. *Supra quæ propitio.*

Dans la seconde oraison, le prêtre, les mains toujours élevées en signe de supplication, devient plus pressant. *Supra quæ*, la désignation est vague comme *Jube hæc perferri.*

Ce mystère divin n'est pas nommé, parce qu'il est ineffable.

Nous demandons à Dieu de regarder d'un œil propice et favorable l'auguste Victime. L'Hostie divine, et l'offrande qu'elle fait d'elle-même ne peuvent manquer d'être agréées de Dieu, mais comme l'oblation que nous en faisons pourrait lui déplaire, nous demandons que nos dispositions répondent à notre offrande, et qu'elles nous méritent les bénédictions dont les plus saints patriarches ont été l'objet. L'Église remet ici devant les yeux de son ministre trois grands personnages et trois grands sacrifices des anciens temps. Elle demande pour son prêtre l'innocence d'Abel, la foi d'Abraham, la sainteté de Melchisédech. L'Église a choisi ces patriarches, pour deux raisons : 1° parce qu'ils ont été des figures de Notre-Seigneur, le Souverain-Prêtre, et d'admirables modèles des vertus que son sacerdoce demande; 2° parce que leurs sacrifices ont figuré d'une manière frappante le double sacrifice de Jésus-Christ : celui d'Abel, son sacrifice sanglant, celui de Mélchisédech, son sacrifice eucharistique, et celui d'Abraham, l'un et l'autre à la fois (1).

X. *Supplices te rogamus.*

Arrivé à cette prière, le prêtre prend l'attitude d'un suppliant; il baisse les yeux, s'incline profondément et tient les mains jointes appuyées sur l'autel; il a trouvé un moyen infaillible de faire agréer la victime, nos vœux et nos prières, c'est de les faire présenter à Dieu par la Victime elle-même. Il dit à Dieu : *Supplices te rogamus.* Ce saint ange, par le ministère duquel le prêtre demande que ces dons soient présentés à son autel sublime, c'est ou bien cet ange que l'Écriture nous montre portant au ciel le sacrifice de la terre (2); ou bien Jésus-Christ lui-même, le saint Ange de

(1) Bacuez, *Du divin sacrifice*, p. 413.

(2) Tobie, XII, 12; Apocal., VIII, 3, 4.

Dieu, l'Ange du grand conseil, l'Ange par excellence; égal à Dieu, il est sûr de faire agréer son sacrifice et le nôtre. L'autel sublime de Dieu sur lequel le prêtre demande que les dons soient apportés est cet autel du ciel dont il est parlé dans l'Apocalypse (VI, 9).

A ces mots : « *Le sacré Corps de votre Fils,* » il fait un signe de croix sur l'hostie, et un sur le calice à ces paroles : « *Le Sang précieux.* » Enfin il en fait un sur lui-même en disant : « *Nous soyons remplis de toutes les bénédictions du ciel.* » Ces trois signes de croix indiquent deux choses : 1° Que ce qui est sur l'autel est vraiment le Corps et le Sang de Jésus crucifié pour nous.

2° Que le prêtre ne demande et n'espère les grâces du ciel que par les mérites de Jésus-Christ et par l'union avec lui.

Telles sont les particularités principales à remarquer dans cette belle prière, dont parlait déjà saint Ambroise dans son livre des Sacrements.

XI. *Le Memento des morts.*

Toutes les liturgies ont ce *Memento*. Il manque dans certains exemplaires anciens du Canon, par exemple dans celui du Sacramentaire gélasien. Cela peut venir de ce que cette formule servait de cadre aux diptyques des morts. On sait qu'autrefois les noms des défunts que le prêtre voulait recommander spécialement étaient inscrits sur un livre ou tablette. Cette tablette était à deux plis ou deux colonnes; c'est ce qui la fit appeler *diptyque*. D'un côté était la liste des vivants, et de l'autre était la liste des morts qui devaient être rappelés au second *Memento*. Cette tablette ressemblait assez à nos livres à deux colonnes. Le texte du *Memento* se trouvant sur ces rouleaux, ou tablettes, il n'est pas étonnant qu'il fasse défaut dans plusieurs Sacramentaires anciens (1).

(1) Duchesne, *Origines du culte chrétien*, p. 174.

Le *Memento* des morts est souvent appelé dans les anciens textes liturgiques : *Oratio super diptycha « Oraison sur les diptyques,* » ou bien : *Oratio post nomina*, « *Oraison après les noms.* »

Plus tard on se contenta de mettre ce catalogue sous les yeux du célébrant, afin qu'il vît ceux qu'il devait spécialement recommander à Dieu mentalement.

Il y avait avant la Révolution, dans les cathédrales d'Amiens et de Paris, de curieux vestiges de l'ancien usage de l'Église sur ce point.

Le cardinal de Créqui, évêque d'Amiens, dans son testament, daté de 1574, avait ordonné qu'au *Memento* des morts de la messe du chapitre le diacre dirait au célébrant :

« Souvenez-vous, Seigneur, des âmes de vos serviteurs Jean et Antoine de Créqui. »

Dans l'église de Notre-Dame de Paris, le plus ancien des chanoines se rendait auprès du célébrant, au *Memento* des morts, et lui disait tout bas :

« Souvenez-vous de l'âme du cardinal de Gondy, qui fut évêque de cette église (1). »

Un usage analogue existe encore aujourd'hui dans la cathédrale de Bayeux.

XII. *Nobis quoque peccatoribus.*

En prononçant la conclusion de la formule précédente : « *Per eumdem Christum Dominum nostrum,* » le prêtre s'incline par prescription de la rubrique, quoiqu'il n'ait pas à prononcer le nom de Jésus ; c'est en signe de l'humilité que lui inspire déjà la prière : *Nobis quoque peccatoribus*, paroles de confusion et de repentir, qui sont accompagnées d'un geste qui exprime bien ces sentiments : le prêtre se

(1) Massard, *La liturg. expliquée,* part. I, p. 214.

frappe la poitrine à ces mots. C'est ce qui se fait au moins depuis le VIIIe siècle, puisque ce rite est mentionné par le vénérable Bède.

« Pour nous pécheurs, vos serviteurs, qui espérons dans la multitude de vos miséricordes, daignez nous donner part et société avec vos apôtres et martyrs, avec... »

On nomme ici les saints honorés d'un culte particulier par l'Église de Rome, mère de toutes les autres Églises; ils sont tous martyrs et de différents états, afin que les fidèles raniment leur confiance en pensant qu'on peut se sauver dans toutes les conditions. Ces saints sont :

Jean-Baptiste, le précurseur de Jésus-Christ.

Saint Étienne, diacre.

Saint Mathieu et saint Barnabé, apôtres, nommés après saint Étienne, parce qu'ils n'ont souffert le martyre qu'après lui.

Saint Ignace, évêque d'Antioche.

Saint Alexandre, pape.

Saint Marcellin, prêtre.

Saint Pierre, exorciste.

Sainte Félicité et sainte Perpétue, saintes femmes.

Enfin, cinq jeunes vierges : Agathe, Lucie, Agnès, Cécile et Anastasie.

C'est saint Grégoire le Grand qui aurait ajouté au commun de la messe les noms des saintes vierges martyres (1).

Conclusion du Canon : *Per Christum Dominum nostrum.* — Le prêtre termine le Canon par ces paroles dans lesquelles il exprime la raison pour laquelle il adresse à Dieu toutes ses demandes, c'est la médiation de Jésus-Christ.

A la fin du *Nobis quoque peccatoribus*, après les mots *largitor admitte*, il y a un hiatus évident. On vient d'énumérer les saints au milieu desquels on demande d'être

(1) Adelme, auteur du VIIe siècle, *Livre sur la virginité*, ch. XXV.

admis un jour, puis on continue : *Per Christum Dominum*, « Par Jésus-Christ Notre Seigneur, par qui, Seigneur, vous créez tous nos biens, vous les multipliez ✝, vous les vivifiez ✝, vous les bénissez ✝, et vous nous les donnez.

Il est clair que les mots *hæc omnia bona* ne se rapportent pas à ce qui précède : ils ne peuvent non plus désigner les offrandes consacrées, qui sont désormais le Corps et le Sang du Sauveur, et par suite, ne sauraient s'accommoder des termes *creas*, *sanctificas*, *vivificas*. L'explication de cette difficulté nous est donnée par les auteurs ecclésiastiques, dont M. Duchesne s'est fait l'écho dans le passage que nous lui empruntons. « L'explication la plus simple, c'est qu'il y avait ici autrefois une mention des biens de la terre, avec énumération de leurs diverses natures, blé, vin, huile, etc. Cette manière de voir est, du reste, confirmée par le fait que des bénédictions d'aliments avaient lieu, à certains jours, à cet endroit de la messe; ainsi le breuvage d'eau, de lait et de miel que l'on donnait aux néophytes, à Pâques et à la Pentecôte. Voici la formule de cette bénédiction, d'après le Sacramentaire léonien, à la première messe de la Pentecôte (1) :

« *Benedic, Domine, et has tuas creaturas fontis, mellis et lactis, et pota famulos tuos ex hoc fonte aquæ vitæ perennis qui est, Spiritus veritatis, et enutri eos de hoc lacte et melle*..., etc. »

C'est encore à ce moment que l'on bénissait, le jour de l'Ascension, les fèves nouvelles: le jour de saint Sixte (6 août), le raisin nouveau :

Benedic, Domine, et has fruges novas fabæ, etc.

Benedic, Domine, et hos fructus novos uvæ, etc.

Enfin, c'est à ce moment que l'on bénissait et que l'on bénit encore, le Jeudi-Saint, l'huile destinée au soulagement des malades.

(1) Muratori, t. I, p. 318.

Il n'est donc pas douteux que la formule *per quem hæc omnia* n'ait été originairement précédée, même en dehors de ces circonstances extraordinaires, d'une prière pour les biens de la terre (1).

En prononçant les mots : *sacrifier, vivifier* et *bénir*, le prêtre fait trois signes de croix sur l'hostie et le calice conjointement, pour marquer que c'est par les mérites de la croix de Jésus-Christ que nous avons l'Eucharistie et que, par conséquent, le pain et le vin ont été sanctifiés, vivifiés et bénits.

Il ne fait pas de signe de croix, en disant : « *vous créez,* » parce que toutes choses ont été créées par Jésus-Christ comme Sagesse du Père, comme Verbe éternel, mais non par Jésus-Christ comme Dieu-Homme, mourant sur la croix pour racheter tous les hommes.

Le prêtre continue et termine le Canon par une doxologie : « C'est par lui ✝, avec lui ✝, et en lui ✝, que tout honneur et toute gloire vous sont rendus, O Dieu, ✝ Père tout-puissant en l'unité du Saint ✝ Esprit, dans tous les siècles des siècles. »

Par lui veut dire que Jésus-Christ est le vrai médiateur entre Dieu et les hommes.

Avec lui signifie que nous sommes unis d'intention avec Jésus-Christ, unis par les mêmes motifs, qui sont l'honneur et la gloire de Dieu.

En lui nous rappelle que, comme Jésus-Christ ne fait qu'un avec son Père, de même nous ne voulons faire qu'un avec Jésus et vivre de sa vie, à laquelle il veut bien nous faire participer.

Le prêtre fait un double signe de croix avec l'hostie entre lui et le calice, pour insinuer que le Verbe Incarné rend gloire au Père et au Saint-Esprit. Les mots : *omnis*

(1) Duchesne. *Origines du culte chrétien*, p. 174

honor, et gloria, sont prononcés pendant l'élévation du calice et de l'hostie. C'est la seconde ou petite élévation. Pendant longtemps elle fut la seule que l'on faisait à la messe, avant l'usage de la grande élévation qui suit la consécration, usage qui remonte au XIe siècle. C'est en souvenir de cette ancienne discipline que l'on agite la sonnette à la petite élévation, pour avertir les fidèles qu'ils doivent en ce moment adorer Jésus-Christ.

Autrefois et jusqu'au XIIIe siècle, le prêtre ne déposait le calice et l'hostie qu'après avoir dit : *Per omnia sæcula sæculorum*. C'est encore le rite observé de nos jours par les Chartreux. Maintenant on ne prononce ces mots qu'après avoir déposé l'hostie et le calice. Ce nouveau rite était déjà marqué dans les *Ordo* romains en 1400, et saint Pie V le sanctionna dans la rubrique du Missel romain.

§ 4. Du Pater à la fin de la Messe.

Le canon est terminé : tout ce qui va suivre se rapporte comme préparation ou comme action de grâces à la communion, la partie la plus importante du Sacrifice après la consécration, dont elle est la consommation.

Nous aurons à étudier le *Pater*, la fraction du pain, l'*Agnus Dei*, la préparation à la communion, la communion, les ablutions, l'action de grâces, les prières finales.

I. *Le Pater.*

Le *Pater* ou oraison dominicale est encadré, suivant l'usage universel, entre une petite préface et un développement sur le thème de la finale (*Libera nos*).

Avant saint Grégoire le Grand, on procédait tout de suite à la fraction; c'est lui qui transporta le *Pater* à la suite du Canon.

La préface ou le petit avertissement qui précède le *Pater* dans la liturgie romaine, remonte aux premiers temps, car on le trouve presque textuellement dans saint Cyprien (240). Ces paroles furent insérées ici par saint Grégoire le Grand.

On a toujours récité à la messe l'Oraison dominicale (1). Ce rite est de tradition apostolique. Quelquefois, lorsque les Apôtres étaient pressés par le temps ou sous la menace de la persécution, la messe pour eux ne consistait que dans la consécration et l'oraison dominicale. « *Mos apostolorum fuit ut ad ipsam solummodo orationem, oblationis hostiam consecrarent,* » dit saint Grégoire le Grand (2). C'est ce que nous apprennent également Honorius d'Autun (3), Walafrid Strabon (4) et le cardinal Bona (5).

Il est à remarquer que cet endroit de la liturgie est le seul ou l'Église fasse réciter l'Oraison dominicale à haute voix, au lieu que dans les autres offices on le dit secrètement. Cela tient à l'ancien usage où était l'Église de ne dire ni cette prière, ni le symbole à haute voix dans les assemblées où se trouvaient les catéchumènes. On ne leur faisait connaître ces prières que lorsqu'ils étaient reçus au nombre des *compétents*. Mais comme ils n'assistaient pas à la messe, l'oraison dominicale pouvait être dite à haute voix sans inconvénient.

Dans l'Église grecque, le peuple a toujours dit le *Pater* avec le célébrant. Il en fut ainsi dans les Gaules jusqu'à Charlemagne, d'après saint Grégoire de Tours. En Afrique, d'après le témoignage de saint Augustin (6), le prêtre le récitait seul, et c'est ce qui s'observait à Rome au temps de

(1) S. Aug., *Sermon LVIII*, 12.
(2) L. V. Epist. LXIV.
(3) *Gemma animæ*, c. 86.
(4) *De rit. Eccles.*, c. XXII.
(5) *Rerum liturg.*, lib. I, c. V.
(6) *Sermon LVIII.*

saint Grégoire le Grand. L'Église romaine a concilié les deux usages également respectables : elle a statué que le célébrant dirait à haute voix toute l'*Oraison du Seigneur* jusqu'aux mots *Sed libera nos.* Le peuple devait dire ces paroles, et le célébrant conclure par le mot *Amen.* Le peuple prononce la dernière demande du *Pater* pour montrer qu'il s'unit de cœur et d'intention au prêtre pour adresser à Dieu la même prière ; et le prêtre dit *Amen*, pour appuyer à son tour les vœux de l'assemblée.

L'oraison dominicale est une prière qui seule donnerait à la religion un caractère auguste de divinité, tant elle porte visiblement l'empreinte d'une sagesse divine ; c'est une prière qui renferme à la fois l'abrégé de tous les devoirs envers Dieu et de tous les besoins de l'homme. Aussi les chrétiens de la primitive Église, instruits par les Apôtres eux-mêmes, avaient-ils conçu une si haute idée de son excellence et de sa vertu, qu'ils ne récitaient point d'autre prière pour se préparer à la communion.

Le prêtre continue par ces mots, qui sont une sorte de commentaire des paroles du peuple : *Libera nos*, *Domine*, « Délivrez-nous, Seigneur, de tous les maux passés, présents et à venir... » Les maux passés ce sont nos péchés, les mauvais effets qu'ils ont causés et dont nous sommes responsables.

Les maux présents sont ceux qui nous affligent actuellement, soit dans l'esprit, soit dans le corps, comme les tentations, les chagrins et les maladies.

Les maux futurs sont les châtiments que mérite le péché, les pièges et les attaques du démon et tout ce qui pourrait nous conduire à la perte éternelle.

Pour obtenir d'être délivrés de tous ces maux, on implore l'intercession de Marie, des apôtres saint Pierre et saint Paul et de saint André, puis des autres saints. Mais pourquoi ici une mention spéciale de saint André? C'est en sou-

venir du culte spécial que l'Église de Rome avait voué à ce saint Apôtre, frère du premier des Papes. Autrefois, on se permettait, d'après le Micrologue, d'adjoindre d'autres noms de saints à ceux qu'avait mis saint Grégoire le Grand; car la prière *Libera nos* est l'œuvre de ce saint Pontife. On demande en finissant la paix extérieure et intérieure. La paix extérieure consiste dans la cessation des guerres et des troubles de l'État, des persécutions et des dissensions qui agitèrent l'Église au temps de saint Grégoire comme à bien d'autres époques, et qui furent une source de péchés. La paix intérieure est l'union des cœurs avec Dieu et avec le prochain par la charité. C'est cette double paix qui fait l'objet principal de cette prière.

II. *Fraction de l'hostie.*

La fraction de l'hostie est d'institution divine. Aussi se retrouve-t-elle dans toutes les liturgies. Elle avait même donné son nom à l'Eucharistie (I Corinth., x, 17).

Ce rite n'a pas été toujours pratiqué au même moment de la messe. D'après le premier *Ordo* romain, on fit primitivement la fraction du pain immédiatement avant la communion et après le baiser de paix; puis vers le VIII[e] siècle, ce fut avant cette cérémonie, afin de mettre une parcelle sacrée dans le calice, après avoir dit : *Pax Domini sit semper vobiscum*. La fraction se faisait d'abord sur la patène, mais ensuite on la fit sur le calice, afin que le Précieux Sang reçût les parcelles qui pourraient se détacher : « *Ad cautelam*, » disait Hugues de Saint-Victor (1).

La fraction de l'hostie rappelle deux choses : 1° la fraction que Notre-Seigneur fit à la cène du pain consacré;

(1) *De special. observat. Missæ*, l. II, c. 29. — Cf. Bernard, *Cours de Liturg. Rom. La Messe*, t. II, p. 267.

2° son immolation ou la séparation violente qui eut lieu à la croix, de son corps et de son âme. Ce rite a pour motif l'usage où l'on était à l'origine de diviser le pain consacré, afin d'en donner un fragment à chaque communiant (1).

Les Grecs rompent l'hostie en quatre portions. La première est pour le prêtre, la seconde sert à la communion du peuple, la troisième est réservée pour les malades et la quatrième pour être mêlée avec le Sang Précieux.

Dans le rite mozarabe, on divise l'hostie en neuf parties représentant les neuf mystères de l'Incarnation, la Nativité, la Circoncision, l'Épiphanie, la Passion, la Mort, la Résurrection, l'Ascension et le règne éternel du Christ. On voulait indiquer par là que le Saint-Sacrifice de la messe est la continuation de tous les mystères de Jésus-Christ, et qu'il en réunit tous les effets, pour les porter dans nos âmes par la communion.

Autrefois à Rome, une des trois parties de l'hostie consacrée était subdivisée pour être distribuée aux assistants et aux infirmes. C'est par suite de cet ancien usage que, dans la messe papale, le Souverain Pontife divise en deux la troisième partie de l'hostie pour en communier le diacre et le sous-diacre. Dans la consécration d'un évêque, l'évêque consécrateur communie aussi avec la troisième partie de l'hostie l'évêque qu'il a consacré.

III. *Commixtion ou mélange du pain et du vin dans le calice.*

Tenant une parcelle de la sainte Hostie sur le calice, le prêtre fait trois signes de croix et dit en même temps à haute voix :

« *Pax Domini sit semper vobiscum, Que la paix du Seigneur soit toujours avec vous.* » ℟. « *Et cum spiritu tuo, Et avec votre esprit.* »

(1) Bacuez, *Du divin Sacrifice*, p. 151.

Le prêtre fait ce souhait en tenant à la main le Corps de Jésus-Christ, qui est l'auteur de la paix et qui nous l'a apportée en venant sur cette terre. Il le fait en formant le signe de la croix sur le Sang de Jésus-Christ par lequel toutes choses ont été pacifiées. Il fait trois signes de croix en l'honneur des trois personnes divines qui, toutes, concourent à nous procurer la paix.

Après ce souhait pacifique, le prêtre laisse tomber dans le calice la portion de l'hostie qu'il tenait à la main, en disant : « Que ce mélange et cette consécration..... » Ce mélange s'est fait de tout temps et dans toutes les Églises, comme on le voit par les liturgies anciennes et les ordonnances des conciles.

La raison mystérieuse de ce mélange, c'est qu'après avoir représenté la mort de Jésus-Christ par la séparation mystique de son Corps et de son Sang, l'Église, par leur réunion, veut exprimer sa résurrection glorieuse.

Il y avait aussi une raison naturelle. On fit le mélange : 1° parce qu'il était d'usage que les Églises s'envoyassent, en signe d'union, le pain et le vin consacrés; 2° lorsqu'on disait la messe sans consacrer, en se servant d'une hostie consacrée depuis plusieurs jours, comme cela se pratique chez les Grecs et même chez nous dans la *Messe des présanctifiés*, c'était pour humecter et ramollir l'hostie. Ainsi on pouvait communier plus souvent.

IV. *Agnus Dei.*

Le pape Sergius (687-701) introduisit dans la liturgie romaine l'usage de l'*Agnus Dei*. Le clergé et le peuple le chantèrent pendant la fraction du pain, mais ce ne fut que trois siècles plus tard que le célébrant le récita. Vers le XIe siècle, après la troisième invocation, on dit : *Dona nobis pacem*. Le savant pape Innocent III dit qu'on fit ce changement à l'oc-

casion des troubles qui agitèrent l'Église. Cette expression a encore une autre raison d'être : c'est qu'on donne alors le baiser de paix en signe d'union fraternelle. Il faut que l'usage de terminer le troisième *Agnus Dei* par les mots : « Donnez-nous la paix, » ne fut pas encore universel au XIVe siècle, puisque le pape Jean XXII en fit l'objet d'un précepte formel. Ce Pape était désolé des fléaux et des guerres sanglantes qui étaient venues affliger l'Europe.

Le prêtre se frappe la poitrine aux trois *Agnus Dei*, en signe de repentir et de contrition.

V. *Baiser de paix.*

Au troisième *Agnus Dei*, le prêtre dit : « *Donnez-nous la paix.* » Il reprend cette parole, les mains jointes et appuyées sur l'autel, et il récite la prière pour la paix. Cette prière ne paraît pas remonter au delà du Xe siècle. La paix qu'on demande ici est surtout la paix de l'âme, qui consiste dans l'union des cœurs avec Dieu et avec le prochain par la charité.

Pour donner le baiser de paix, le prêtre baise l'autel, comme pour recevoir la paix de Jésus-Christ, et autrefois, au XIIe siècle par exemple, il baisait la sainte hostie, pour marquer que c'était dans le cœur même du Sauveur qu'il puisait la paix (1).

Le baiser de paix a toujours été en usage dans l'Église, on le trouve prescrit dans les plus anciennes liturgies. Chez les Grecs on le donnait avant l'oblation, et cette pratique avait été sans doute inspirée par ce passage de l'Évangile : « Si votre frère a quelque chose contre vous, laissez votre don devant l'autel et allez d'abord vous réconcilier avec votre frère. » Chez les Latins le baiser de paix se donnait

(1) Lebrun, t. I, p. 588; t. III, p. 200.

avant la communion, en signe de la charité qui doit régner parmi les chrétiens, avant de s'asseoir à la même table eucharistique Ils se trompent, dit ici le cardinal Bona, ceux qui attribuent l'institution du baiser de paix à Innocent Ier. Il ne l'a point établi, mais il a seulement corrigé l'abus qui s'était introduit de donner ce baiser, contrairement à l'usage de l'Église romaine, avant la Consécration, tandis qu'il ne doit avoir lieu qu'après (1). »

Tous les Pères mentionnent l'usage du baiser de paix. Il suffit de citer Tertullien (2), saint Optat de Milève, saint Justin (3), saint Cyrille de Jérusalem (4), saint Jérôme (5) et saint Augustin (6).

Dans les premiers siècles, les sexes étant séparés dans les assemblées des fidèles, le baiser de paix se donnait par l'accolade fraternelle; les membres du clergé s'embrassaient mutuellement, les hommes embrassaient les hommes et les femmes embrassaient les femmes. La cérémonie du baiser de paix se pratiqua de la sorte jusqu'au XIIIe siècle. Nous le voyons encore en vigueur au commencement de ce siècle sous le pape Innocent III.

Mais l'antique simplicité de nos pères ayant dégénéré chez leurs enfants, on retrancha le baiser, et on y substitua un petit tableau avec une croix ou une image de Jésus-Christ, auquel les écrivains de l'âge suivant ont donné le nom d'*Osculatorium*... « Le célébrant baise le premier cette image et tous la baisent après lui; ils attestent ainsi qu'ils ont la même foi, la même charité mutuelle. »

(1) Bona, *De la liturgie ou Traité sur le Saint-Sacrifice de la Messe*, t. II, p. 263, édit. Vivès, 1874.
(2) *De Orat.*, c. XIV.
(3) Apolog. II.
(4) Catéchèse 3.
(5) Epist. 62.
(6) Sermon 83.

VI. *La Communion.*

Préparation. — Le prêtre se prépare à la communion par deux prières spéciales qui ont pour objet d'exciter sa piété. Anciennement il ne récitait pas de prière avant la communion. L'Oraison dominicale l'a déjà préparé à cette grande action. Mais plusieurs prêtres fervents, saisis d'un saint respect et d'une sorte de tremblement à l'approche de la communion, se sont sentis portés à ajouter quelques prières à cet endroit de la messe, et l'Église a ratifié leur désir en approuvant et introduisant ces deux oraisons dans sa Liturgie. L'usage est donc venu de l'initiative privée, et non, dit le Micrologue (1), des décrets des anciens pontifes. La première est générale et peut s'appliquer même aux fidèles qui ne communient pas. La seconde « *Perceptio* » est toute spéciale et les fidèles qui communient feront bien de s'en approprier les sentiments.

La communion du prêtre. — Le moment arrivé pour la consommation du sacrifice, le prêtre adore le Corps sacré de Jésus-Christ et dit : « *Je vais recevoir le pain céleste et j'invoquerai le nom du Seigneur.* » Cependant le souvenir de son indignité lui revient encore : « Seigneur, répète-t-il jusqu'à trois fois, en empruntant les paroles du centenier dont le serviteur était malade, et en se frappant la poitrine, Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez dans ma maison, mais dites seulement une parole et mon âme sera guérie. » L'usage de ces paroles remonte à la plus haute antiquité, puisque Origène et saint Jean Chrysostome en parlent. Le prêtre se frappe la poitrine en signe d'humilité et de componction.

Puis s'abandonnant à la confiance, en la bonté et en la

(1) C. XVIII.

puissance divine, il fait un signe de croix avec les deux parties réunies de la sainte hostie et dit : « *Que le Corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ garde mon âme pour la vie éternelle.* »

Et aussitôt il reçoit le Corps sacré, et adore, dans un profond anéantissement, le Dieu qui vient de se donner à lui. Rompant tout à coup le silence, par un transport d'amour et de reconnaissance dont il ne peut plus renfermer les sentiments dans son cœur, il s'écrie : « *Que rendrai-je au Seigneur pour tous les biens qu'il m'a faits?* »

Après avoir recueilli les parcelles, il continue en disant : « Je prendrai le calice du salut et j'invoquerai le nom du Seigneur, etc. » Guillaume Durand mentionnait déjà cette prière au XIIIe siècle.

Alors il prend le calice avec lequel il forme une croix, pour marquer qu'il contient le même sang de Jésus-Christ qui a été versé sur la croix, puis il dit : « *Que le Sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ garde mon âme pour la vie éternelle.* »

Il prend le Précieux Sang avec la sainte parcelle, et le sacrifice est consommé. Le prêtre n'a pas toujours pris cette parcelle sacrée, au témoignage de Durand de Mende. Le prêtre laissait un peu du Sang Précieux au diacre et au sous-diacre, quand on communiait sous les deux espèces, et c'est le diacre ou le sous-diacre qui absorbait la sainte parcelle. Ce rite s'observe encore aujourd'hui à la messe papale.

VII. *La communion des fidèles.*

Avant la communion du peuple, l'archidiacre annonçait le jour et le lieu de la prochaine station. Ce moment était choisi par précaution; les personnes qui ne prenaient point part à la communion avaient sans doute l'habitude de sortir

avant qu'elle ne commençât (1). C'est là encore que se plaçaient les formules d'annonces pour le jeûne, pour le scrutin, pour les fêtes des saints, formules que l'on retrouve dans Bona (2).

La communion des fidèles doit se faire autant que possible après celle du prêtre. La messe étant le sacrifice de toute l'Église, que le prêtre et le peuple offrent ensemble à Dieu, il est convenable que les fidèles communient immédiatement après le célébrant et qu'ils consomment en même temps que lui un sacrifice qu'ils ont offert par lui et avec lui.

Dans l'Église primitive, immédiatement après la communion du célébrant et du clergé, le diacre annonçait la communion du peuple par ces paroles : « *Sancta sanctis : les choses saintes aux saints.* » Ce rite s'observa en Occident jusqu'au VIe siècle ; il est encore en vigueur chez les Grecs.

Alors a lieu la communion des fidèles. « Le Pape, et avec lui les évêques et les prêtres, distribuent l'Eucharistie sous l'espèce du pain ; l'archidiacre à la suite du Pape, les autres diacres à la suite des évêques et des prêtres, présentent le calice ; comme le calice du Pape ne sert que pour le haut clergé, l'archidiacre a soin de verser préalablement dans les vases où se trouve le vin consacré pour la communion du peuple, quelques gouttes de celui où le Pape a bu le premier, puis ce qui y reste après la communion des évêques, prêtres et diacres. Ainsi est exprimée l'idée que, bien que tous n'approchent pas leurs lèvres du même vase, tous cependant boivent le même breuvage spirituel. Du reste le rite de la commixtion, opéré par le Pape sur le calice principal, est répété par les évêques et les prêtres sur tous les calices

(1) Duchesne, *Origines du culte chrétien*, p. 179.

(2) *De la liturgie ou Traité du Saint-Sacrifice de la Messe*, Vivès, 1871, t. II, p. 258.

secondaires dans lesquels les fidèles prennent la communion sous l'espèce du vin (1). »

On peut voir les détails sur l'ordre observé dans la communion, à l'article *Eucharistie*.

Antienne communion. — Pendant que les fidèles communiaient, le chœur chantait l'antiphone *ad communionem*. Comme celui de l'Offertoire, ce chant doit remonter à la fin du IVe siècle environ. Les livres liturgiques du IXe siècle supposent encore une vraie antiphone, avec le psaume chanté soit en entier, soit en partie, suivant que la communion est plus ou moins longue ; on le terminait par la doxologie *Gloria Patri*, etc., et on répétait l'antienne. Le diacre, d'après l'*Ordo* romain, faisait sur son front le signe de la croix, pour indiquer au maître de l'école des chantres que la communion étant terminée, il fallait chanter la doxologie et répéter l'antienne. Maintenant et depuis le XIe siècle, ou peu après (2), on ne chante plus l'antienne de la communion pendant la communion, et on se borne à l'antienne qui n'est exécutée qu'une fois.

Des ablutions. — Aux ablutions, le prêtre purifie le calice en y faisant verser du vin, et il se lave l'extrémité des doigts avec du vin et de l'eau.

En recevant le vin dans le calice, le prêtre dit : *Quod ore sumpsimus*. Il est à remarquer que cette prière est au pluriel, cela provient de ce qu'autrefois elle était commune aux prêtres et aux fidèles, parce que le diacre présentait aux fidèles qui venaient de communier du vin non consacré dans une coupe qui servait à cet usage.

La formule *Quod ore* n'a pas toujours accompagné l'ablution du calice. La seconde *Corpus tuum quod sumpsi* ne se trouve pas, d'après le cardinal Bona, dans les anciens

(1) Duchesne, *Origines du culte chrétien*, p. 178.
(2) Rupert, *De divin. offic.*, l. II, c. XVIII.

missels. Il ne l'a rencontrée que dans la messe d'Illyricus.

L'*Ordo* romain ne parle pas de l'ablution. Jean, évêque d'Avranches, dit : « Ayant purifié le calice et la patène, que le diacre et le sous-diacre participent à cette ablution. Pendant ce temps, un acolyte porte au célébrant un second calice pour purifier ses doigts. » Le cardinal Bona pense qu'on jetait cette dernière ablution dans la piscine ou *lavatorium*, qui se trouvait au coin de l'autel.

D. Claude de Vert, dans son *Explication des cérémonies* (1), affirme que les prêtres d'autrefois versaient dans la piscine l'eau qui avait servi à l'ablution des doigts. « On n'en était pas encore venu jusqu'à faire prendre au prêtre même la perfusion ou purification de ses doigts. » Quand a dû commencer cet usage?

Il en est qui le font remonter au XIIIe siècle. L'Ordinaire des Jacobins (Dominicains de France), de 1254, paraît avoir le premier marqué cette précaution; et alors on se contentait de faire cette ablution avec de l'eau : « *Lavat cum aqua*, » dit le dixième *Ordo* romain. Alexandre de Halès et Durand ne parlent encore que de l'eau. Cependant il est juste de faire remonter au moins au XIIIe siècle, à l'époque de Durand, l'origine de l'emploi du vin et de l'eau pour la purification des doigts. En effet, le concile de Nîmes, tenu vers la fin de ce siècle, en parle comme d'une coutume déjà très établie. Le quatorzième *Ordo* romain n'est pas moins explicite. Toutefois, cet usage ne se généralisa pas très promptement, puisqu'au XVIIe siècle, au rapport de Moléon, il n'y avait à la messe qu'une seule purification avec le vin, à Lyon et chez les Chartreux.

Selon le Père Lebrun, « jusqu'au XIIe siècle, on ne faisait pas l'ablution du calice. Cependant elle était depuis longtemps en usage parmi les ordres religieux. » On vit chez

(1) T. IV, p. 307.

eux jusqu'à trois ablutions avec le vin, par exemple dans l'Ordinaire des Prémontrés; l'on en voit deux dans les Us de Cîteaux; et toutes ces ablutions faites, le prêtre allait encore se laver à la piscine avec de l'eau seulement.

VIII. *L'Action de grâces ou Postcommunion.*

« Quand, dit saint Augustin, on a participé à cet auguste sacrement, l'action de grâces termine toute la série des prières (1). » L'antienne *Communion* commence maintenant la série de ces prières. On dit ensuite l'Oraison appelée dans le Sacramentaire grégorien *Oratio ad complendum*, *oraison pour terminer, oraison finale.* Son nom de Postcommunion lui vient de ce qu'elle suit la communion.

On n'a pas modifié la teneur de ces prières faites pour le temps où tous les assistants communiaient à la messe; on l'a conservée dans leur forme antique, 1° pour nous montrer ce qui s'observait autrefois; 2° pour nous exciter à l'antique ferveur.

Il y a, dans le Carême, une *oraison sur le peuple, Super populum*, qui suit la Postcommunion et qui ne fait aucune allusion à la communion reçue dans la messe. C'est une oraison de pénitence, à laquelle Amalaire donne le nom de *dernière bénédiction.* Honorius d'Autun (2) donne la raison de cette prière dans les jours de jeûne. « Il a été réglé, dit-il, que du pain serait béni après la messe et distribué au peuple pour remplacer la communion; mais parce qu'il n'était point permis de le faire pendant le Carême à cause du jeûne, l'Église a établi l'*oraison sur le peuple* pour y suppléer. » On lit de ces Oraisons dans le Sacramentaire grégorien.

(1) Epist. 59 *ad Paulinum.*
(2) *Gemma animæ*, c. 67.

Cette oraison est la même que celle des vêpres en Carême. La raison en est, dit M. Gosselin (1), que cette oraison terminait les vêpres qu'on chantait en certains endroits après la communion et avant la fin de la messe.

IX. *Ite Missa est.*

Le diacre congédie l'assemblée en disant : *Ite missa est. Missa* ici veut dire renvoi, congé. Dans saint Clément le renvoi se fait par ces paroles : « *Allez en paix* (2). » Chez les Grecs il y a l'*Apolycin* ou renvoi, dont la formule varie suivant les fêtes. Voici la plus ordinaire : « *Gloire à vous, Christ notre Dieu, notre espérance, gloire à vous.* »

Notre *Ite missa est* paraît être une imitation des usages anciens. Car les Romains avaient coutume de se servir, pour congédier les assemblées, d'une forme équivalente. Un héraut criait : *Ilicet*, par contraction pour *Ire licet; il est permis de s'en aller.*

Les jours de jeûne, de férie et de pénitence, au lieu de l'*Ite missa est*, on dit : *Benedicamus Domino*. Cette variante provient de ce que l'on ne renvoyait pas autrefois le peuple à la fin du sacrifice, quand il restait quelque prière, ou office à dire. Comme dans les jours de *grands* et de *petits* jeûnes, on joignait none ou vêpres à la fin de la messe; on remplaçait l'*Ite missa est* par le *Benedicamus Domino*, afin d'exhorter ainsi le peuple à reprendre un nouvel esprit pour chanter les louanges de Dieu. Ainsi le jour de Noël, à la messe de minuit, on disait : *Benedicamus Domino*, au lieu d'*Ite missa est*, parce que les Laudes étaient chantées immédiatement après cette messe. Aux Messes des morts, pour un motif semblable, on termine par *Requiescant in pace*,

(1) *Instruct. hist., dogm. et morale*, t. I.
(2) Lib. VIII, *Constit.*

parce qu'après la messe a lieu l'absoute ou l'enterrement dans lesquels on récite d'autres prières pour le repos des trépassés.

X. *Prières finales.*

Placeat tibi. — Autrefois, c'est-à-dire avant la fin du IXe siècle, la messe se terminait à l'*Ite missa est.* Depuis, on y a fait quelques additions.

La première addition dont il est fait mention au Xe siècle est celle de la prière *Placeat tibi*... Elle se trouve dans un grand nombre de sacramentaires depuis la fin du IXe siècle. Elle n'a pas été faite tout d'abord pour être introduite parmi les prières de la messe. C'était une prière particulière qui avait été composée pour être récitée par le prêtre, quand il aurait quitté l'autel. C'est pour cette raison que jusqu'au XVIe siècle, on la trouve dans un grand nombre de missels sous ce titre : *Oraison après la messe.* C'est une espèce de récapitulation de toutes les prières de la messe, adressée à la Sainte Trinité, que le prêtre récite secrètement et la tête inclinée. Gavantus dit que la prière *Placeat* assure l'efficacité de la bénédiction finale.

La Bénédiction. — La seconde addition est la bénédiction du prêtre; elle était d'abord réservée à l'évêque qui la donnait, tantôt avant, tantôt après la Communion, et ensuite vers le Xe siècle à la fin de la messe. C'est vers le XIe que les simples prêtres commencèrent à bénir les fidèles avec le consentement des évêques. Sur une fausse interprétation d'un canon du premier concile d'Orléans, on supposa, au commencement du XIe siècle, que le prêtre pouvait donner la bénédiction à la fin de la messe. L'usage en était général en 1098, puisque l'auteur du Micrologue écrivait à cette date : « La bénédiction du prêtre, à la fin de la messe, est un usage si commun, qu'il ne pourrait plus l'omettre sans

scandale, à moins que le Siège Apostolique le défendît solennellement. » Cet usage s'était établi insensiblement dans les différentes églises, et comme les évêques n'y firent aucune opposition, la coutume se transforma en loi; mais même après le XIe siècle, elle ne fut pas universellement regardée comme obligatoire, puisque certains ordres religieux s'en abstenaient.

Il y eut de grandes variations dans la manière de donner cette bénédiction. Les uns la donnaient tenant à la main le calice ou la croix; d'autres en faisant le signe de la croix avec la main; tantôt elle se donnait avec trois signes de croix, tantôt avec un seul. L'*Ordo* romain du XVe siècle sembla préciser les règles de la bénédiction, en indiquant les paroles : *Benedicat vos*..... et trois signes de croix sur le peuple; l'un était dirigé vers le côté de l'Épître, l'autre vers le milieu, et le troisième vers le côté de l'Évangile. Quand il n'y avait pas d'assistants dans les bas-côtés de l'église, un seul signe de croix suffisait (1).

Les uns disaient seulement à voix basse : *Benedicat vos*...; d'autres chantaient la bénédiction et commençaient par *Adjutorium... Sit nomen Domini benedictum.* Pie V décida que l'on ne bénirait à voix haute qu'aux messes solennelles, et qu'on prononcerait seulement en faisant le signe de la croix ces paroles : *Benedicat vos*... « *Que le Seigneur, Dieu Tout-Puissant vous bénisse*, le Père, le Fils et le Saint-Esprit. »

Aux Messes des morts on ne donne point de bénédiction finale, parce qu'on a toujours retranché ce qui est joyeux et solennel. Cependant, on trouve dans certains missels anciens, une bénédiction propre pour les Messes des morts : Elle est conçue en ces termes dans un Missel romain imprimé à Venise, en 1563 : « *Deus vita vivorum et resur-*

(1) Bernard, *Cours de liturg. rom. La Messe*, t. II, p. 306.

rectio mortuorum, benedicat vos in sæcula sæculorum. »

On ne peut trop admirer le rite actuel de la bénédiction. Le prêtre reçoit d'abord la bénédiction de Jésus-Christ, en baisant l'autel qui le représente; il élève les mains et les yeux au ciel pour montrer qu'il n'appartient qu'à celui qui règne dans les cieux de bénir; puis il se tourne vers le peuple fidèle sur lequel il fait le signe de la croix, pour montrer que la croix de Jésus-Christ est le principe et la source de toutes les grâces et de toutes les bénédictions.

Évangile selon saint Jean. — La troisième addition, due à la piété réunie des prêtres et des fidèles, c'est la récitation des premiers versets de l'évangile selon saint Jean.

Ce fut au XIIIe siècle seulement que quelques prêtres commencèrent à le réciter par dévotion, soit en déposant les ornements sacrés, soit en retournant de l'autel à la sacristie; d'autres le récitaient à l'autel même, mais à voix basse; d'autres enfin, le récitaient à haute voix à la prière des fidèles, qui avaient et ont toujours eu une vénération singulière pour ces paroles sacrées, vénération que partageaient les païens eux-mêmes, tant ils étaient frappés de leur profondeur et de leur sublimité (1). Saint Augustin rapporte qu'il avait souvent entendu dire à Simplicien, successeur de saint Ambroise (2), qu'un philosophe phatonicien disait en parlant du commencement de l'évangile selon saint Jean, « qu'on devrait l'écrire en lettres d'or et le placer dans toutes les églises en un lieu éminent. »

Dans la dernière révision du Missel, sous saint Pie V, on prescrivit la récitation de cet Évangile.

Quoique cette addition ne soit pas de date bien ancienne, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'elle est motivée par d'excellentes raisons. Car, comme la vie de Jésus-Christ

(1) Massard, *La liturg. expliquée*, part. I, p. 284.
(2) *De civitat. Dei*, lib. X, c. XXIX.

et ses mystères (en commençant par sa sortie du sein du Père par son Incarnation), sont retracés dans les différentes parties du sacrifice, ainsi l'Église, par l'addition de cet évangile qui nous découvre les grandeurs du Verbe divin fait homme pour nous dans le temps, a voulu faire comme un supplément à la vie de Jésus-Christ, et elle nous a représenté d'un seul coup d'œil toute l'économie du mystère de notre réconciliation.

Après le dernier évangile, on répond : *Deo gratias : « Rendons grâces à Dieu.* » On ne peut imaginer une réponse plus convenable. « Car, comme le dit saint Augustin (1), que pourrions-nous dire, que pourrions-nous écrire de meilleur que cette parole : *Deo gratias!* Non, on ne peut rien dire de plus court, rien entendre de plus agréable, rien concevoir de plus grand, rien faire de plus utile et d'un plus grand fruit que cette prière : *Deo gratias*. Car, qu'est-ce que dire *Deo gratias?* sinon, continue le saint docteur, reconnaître et confesser qu'il n'y a rien de bon qui ne vienne de Dieu, et qu'il est la plénitude et le principe unique de tous les biens, et en reconnaissance de ces biens, louer Dieu, croire en lui, et le faire par les œuvres aussi bien que de bouche. »

(1) Epist. LXXVII.

CHAPITRE II.

TABLEAU DE LA MESSE DANS LES PREMIERS SIÈCLES.

Durant ces premiers siècles, ainsi que de nos jours, le sacrifice eucharistique s'offrait sur des autels réservés à un divin usage (1). Des nappes les couvrent durant la sainte fonction. Pour recevoir le Précieux Sang on a des calices d'or et d'argent. Les païens le savent, et ne manquent pas, quand la persécution sévit, de se jeter sur les trésors de l'Église.

Le prêtre qui officie a revêtu, pour monter à l'autel, des vêtements qui ne se distinguent pas encore de ceux des fidèles par la forme, la matière et la couleur, mais qui sont réservés à l'usage exclusif des fonctions sacrées. A la gravité seule de son attitude, on reconnaît la grandeur de son action. Tantôt, à l'imitation du Sauveur, il lève les yeux vers le ciel et joint les mains; tantôt, comme le Sauveur sur sa croix, il étend les bras; à certains moments il s'incline, à d'autres il fléchit le genou; parfois il se prosterne la face contre terre. Voilà autant d'actes liturgiques que nous attestent et les peintures des catacombes et les écrits des saints docteurs.

Écoutons saint Denis l'Aréopagite. Au tableau tracé par la plume du disciple de saint Paul, nous joindrons ensuite

(1) Grandcolas, *Les anciennes liturgies,* Paris, 1699, in-8°, t. II, p. 33, etc.; — Bocquillot, *Traité historique de la liturgie sacrée ou de la Messe,* Paris, 1701, l. I, ch. v, pp. 81, etc.; — Martigny, *Dictionnaire des antiq. chrét.,* au mot *Autel.*

les traits que nous fournissent saint Justin, saint Irénée, saint Ignace, et Tertullien.

La messe commence. Mgr Darboy va nous donner la traduction du passage de saint Denis, légèrement retouchée par Mgr Freppel, « L'hiérarque, après avoir prié au pied de l'autel sacré, l'encense d'abord, puis fait le tour du lieu saint. Revenu à l'autel, il commence le chant des psaumes que tous les ordres ecclésiastiques continuent avec lui. Après cela, des ministres inférieurs lisent les Saintes Écritures; ensuite on fait sortir de l'enceinte sacrée les catéchumènes, et avec eux les énergumènes et les pénitents : ceux-là demeurent seuls qui sont dignes de contempler et de recevoir les divins mystères. Pour le reste des ministres subalternes, les uns se tiennent auprès des portes fermées du temple, les autres remplissent quelque fonction particulière à leur ordre. Les plus élevés d'entre eux s'unissent aux prêtres pour présenter sur l'autel le pain sacré et le calice de bénédiction, après, toutefois, qu'a été chantée par l'assemblée entière la profession de foi. Alors le Pontife achève les prières et souhaite à tous la paix; et tous s'étant mutuellement donné le saint baiser, on récite les noms inscrits sur les diptyques. Lorsque tous ont purifié leurs mains, l'hiérarque prend place au milieu de l'autel et les prêtres l'entourent avec les diacres désignés. L'hiérarque bénit Dieu de ses œuvres merveilleuses, consacre les mystères augustes et les offre à la vue du peuple sous les symboles vénérables qui les cachent. Quand il a présenté de la sorte les dons précieux à la Divinité, il se dispose à la communion et y convie les autres. L'ayant reçue et distribuée, il termine par une pieuse action de grâces (1). »

A leur tour, saint Justin, saint Irénée, saint Ignace et Tertullien nous apprennent que l'on mêlait de l'eau avec le

(1) Dionys. Areopag., *Eccl. Hierarch.*, c. III, 2, édit. Migne, 425-426.

vin dans le calice; que la préface débutait par les paroles mêmes dont on se sert aujourd'hui; qu'avant de commencer le canon l'on chantait le *Sanctus*, qu'on l'achevait par la récitation de l'oraison dominicale; que les fidèles s'approchaient pour recevoir, soit des mains des diacres, soit de celles du célébrant le Corps du Seigneur, en répétant comme nous l'humble confession du centenier (1); qu'ils ne quittaient point l'assemblée sans avoir été bénis par l'évêque, ou par le prêtre qui avait célébré (2).

(1) Selvaggio, *Antiquitat. christian.*, p. II, lib. II, c. III, pp. 89, etc.; — Bona, *Rer. liturgic.*, lib. II, c. XVIII, l. III, p. 360.

(2) *Constit. Apostolic.*, lib. VIII, c. XV.

CHAPITRE III.

DIFFÉRENTES ESPÈCES DE MESSES.

ARTICLE I. *Messe papale.*

Après avoir décrit quelques-unes des particularités de la messe papale dans les temps anciens, nous en viendrons à l'exposé rapide des usages actuellement conservés.

§ 1. Usages anciens.

A l'Offertoire, nous voyons figurer le *colatorium*, sorte de *passoire* ou de *couloire*, ordinairement en argent, qui servait à tamiser le vin et l'eau dans le calice, pour que rien d'impur ne s'y mêlât. Le premier *Ordo* romain désigne le *colatorium* parmi les objets qui servaient à la messe du Souverain Pontife. Le sixième nous décrit en ces termes l'usage de cet instrument : « Le sous-diacre, au moment de l'Offertoire, porte le vin à l'archidiacre, tenant suspendu au petit doigt de la main gauche le *colatorium*, que celui-ci met sur l'ouverture du calice en versant le vin. » Il est encore parlé de cet instrument dans les vies des papes Sergius II et Benoît III. On conçoit l'usage du *colatorium* alors que les fidèles apportaient de chez eux à l'autel le vin du sacrifice. Conservé encore après que ces offrandes ne se faisaient plus, il a cessé d'être employé depuis plusieurs siècles (1).

Il est un autre objet liturgique, que nous voyons figurer dans la messe du Pape, à une époque reculée, c'est le

(1) Bernard, *La Messe*, t. I, p. 225.

sac des acolytes. Un ancien *Ordo* romain en décrit l'usage en ces termes : « Le Pape, après avoir dit *Pax Domini sit semper tecum*, rompait l'hostie en deux, donnait la paix à l'archidiacre, et allait à son trône. Alors les acolytes, chacun un sac à la main, montaient à l'autel ; là, tandis que les sous-diacres tenaient les sacs ouverts, l'archidiacre y mettait les pains consacrés pour la communion des fidèles. Les acolytes précédés de deux sous-diacres portant des patènes vides, se rendaient alors les uns auprès des évêques, qui étaient à la droite du Pape, les autres auprès des prêtres placés à sa gauche. Au signal donné par le Pontife, les diacres rompaient les pains sacrés dans les sacs des acolytes, et en mettaient les fragments sur les patènes des sous-diacres ; les patènes étaient ensuite portées aux fidèles pour la communion. » C'est pourquoi le même *Ordo* romain dit, en parlant des acolytes, qu'ils doivent toujours avoir un linge noué autour du cou, et porter un petit sac à la messe (1).

§ 2. Usages modernes.

Le Pape célèbre trois fois par an solennellement, au grand autel papal, dans la basilique de saint Pierre. Quand le Souverain Pontife célèbre solennellement, l'épître et l'évangile sont chantés en grec et en latin, pour exprimer l'union des deux églises. Après la première des trois magnifiques oraisons qui précèdent la communion, le Saint Père regagne son trône, laissant à l'autel, en adoration et agenouillés en face l'un de l'autre, à droite et à gauche du Saint-Sacrement, le diacre qui est toujours un cardinal, et le sous-diacre qui est toujours un auditeur de Rote. Quand le Pape est à son trône, le sous-diacre se lève, fait la génuflexion, et prend, les

(1) Bernard, *Cours de liturg. romaine. La Messe*, t. 1, p. 226.

mains couvertes d'un voile de lin fin, la patène avec la sainte Hostie; il la fait adorer au diacre toujours agenouillé; puis, tenant le Saint-Sacrement avec un très grand respect à la hauteur de ses yeux, il s'avance d'un pas grave vers le Pape, qui se lève et qui adore Celui dont il est le vicaire. Le sous-diacre se range un peu à la gauche du Pape tourné en chœur, et tenant toujours le Saint-Sacrement sur la patène.

Alors le diacre se lève à son tour, fait la génuflexion au milieu de l'autel, prend le saint Calice, et s'avance, lui aussi, vers le Souverain Pontife, tout seul, au milieu du plus profond silence. Le Pape et le sous-diacre sont debout; tous les assistants, Cardinaux, Évêques, Prélats sont à genoux: c'est incomparablement majestueux.

Après avoir adoré un instant le Précieux Sang, et après que le diacre, tenant le Calice, s'est rangé à droite du Pape, en chœur, en face du sous-diacre, le Saint Père récite à demi voix les deux oraisons de la communion; puis le sous-diacre se place devant lui afin qu'il puisse communier. Il prend la moitié seulement de la sainte Hostie et s'en communie. Le diacre s'approche à son tour, présente le Précieux Sang, dont le Pape prend une partie au moyen d'un long chalumeau d'or qui reste ensuite dans le calice, plongeant dans le reste du vin consacré.

Après un moment solennel de recueillement, le diacre et le sous-diacre remettent le calice et la patène aux deux évêques assistants, se placent debout, à côté l'un de l'autre devant le Souverain Pontife, lequel brise en deux la seconde moitié de la sainte Hostie et communie en silence le diacre d'abord, puis le sous-diacre. Après quoi, il leur donne à tous deux le baiser de paix sur la joue.

Après quelques instants de recueillement, le cardinal-diacre reprend le calice avec le reste du Précieux Sang et le chalumeau; l'évêque assistant remet la patène vide au sous-diacre, et tous deux regagnent l'autel. Là, le diacre,

retournant le chalumeau d'or, se communie lui-même en aspirant la moitié de ce qui restait du vin consacré; puis il passe le calice au sous-diacre. Celui-ci dépose le chalumeau sur une patène d'or; il communie à ce même calice et prend la parcelle, comme le prêtre le fait ordinairement à l'autel; il purifie le chalumeau et le calice avec du vin pur d'abord, puis avec du vin et de l'eau, et prend les ablutions. Le Souverain Pontife termine la messe en chantant la Postcommunion et en donnant la grande bénédiction finale.

On pourrait se demander pourquoi le Pape ne communie pas à l'autel où il a fait la fraction du pain, mais assis à son trône. Nous croyons, avec M. Corblet (1), que le représentant de Jésus-Christ imite ainsi la posture qu'avait à la cène le divin Sauveur. Innocent III donne une autre explication qu'on peut trouver bien recherchée. « Le Souverain Pontife, dit-il (2), agit ainsi parce que Jésus-Christ, à Emmaüs, fit la fraction du pain devant les deux disciples, figurés par le diacre et sous-diacre, et mangea à Jérusalem en présence des douze Apôtres; car on lit bien dans l'Évangile qu'il fit la fraction du pain à Emmaüs, mais on ne voit pas qu'il y ait accompli la manducation; à Jérusalem on ne lit pas qu'il ait brisé le pain, mais on lit qu'il y a mangé »

Article II. *Messe pontificale.*

Amalaire, au IXe siècle, nous décrit un rite consistant dans le transport du livre des évangiles sur l'autel dès le commencement de la messe solennelle. « L'évêque, accompagné de ses ministres, s'avance près le livre des évangiles,

(1) Corblet, *Hist. dogm. liturg., etc., du sacrem. de l'Eucharistie*, t. II, p. 49.

(2) *De sacrific. Missæ*, l. VI. c. II.

afin d'avoir devant les yeux ce qui doit être toujours dans son esprit et dans son cœur. Il baise ensuite l'autel et ce livre qui demeure sur l'autel jusqu'à ce que le diacre l'y prenne pour le chanter (1). » Dans toute messe solennelle, le livre des évangiles était donc déposé sur l'autel depuis le commencement de la fonction jusqu'au chant de l'évangile. Ce rite est encore observé en partie de nos jours dans les messes pontificales. Le sous-diacre, après la récitation des prières au bas de l'autel, monte à l'autel avec le Pontife et le prêtre assistant, et tous les deux présentent à l'évêque, pour qu'il le baise, le commencement de l'évangile du jour.

Messe pontificale. — Autrefois le prêtre ne montait à l'autel que pour la *Messe des fidèles*, c'est-à-dire à l'Offertoire. Pendant la messe des catéchumènes, ou depuis le commencement de la messe jusqu'à l'Offertoire, le prêtre restait assis dans la place destinée au célébrant hors de l'autel. Là il entendait les chants exécutés par le chœur, l'épître qui était chantée par le sous-diacre, et l'évangile, chanté par le diacre... Quelques prêtres ayant eu la dévotion de réciter eux-mêmes à voix basse ce qui était chanté par le chœur, le sous-diacre et le diacre, l'Église adopta cette pratique, qui est actuellement universellement reçue. Alors on lui fit réciter ces prières à l'autel. Les prêtres de Reims et de Laon observaient encore l'ancien usage au XVIe et au XVIIe siècle. Mais l'Église a statué que l'ancien rite demeurât exclusivement pontifical. Voilà pourquoi les évêques récitent à leur trône ou à leur siège toutes les parties de la messe des catéchumènes.

Un autre rite exclusivement pontifical est la prégustation des oblations. La présentation de deux hosties à l'évêque qui en choisit une pour le sacrifice, et l'effusion d'un peu

(1) Amalaire, *De eccles. Offic.*, lib. III, c. XIII.

de vin et d'eau dans un verre, au moment de la présentation des offrandes à l'autel, est un reste de l'ancien rite motivé par le souvenir d'odieux empoisonnements.

A Notre-Dame de Paris, un des ministres de l'autel faisait chaque jour l'essai du vin et de l'eau, avant de commencer la messe. A la cathédrale de Narbonne, un grand enfant de chœur, avant l'Offertoire, goûtait de l'hostie, du vin et de l'eau. La prégustation de l'hostie destinée au roi, dans la messe du sacre, était faite par son aumônier.

On croit, dit M. Corblet, que le rite de la prégustation date du XI[e] siècle, époque où le pape Victor II faillit être empoisonné par le venin qu'un sous-diacre avait introduit dans le calice de la messe. Des tentatives du même genre eurent depuis les effets les plus déplorables, surtout en Italie (1).

La messe pontificale a conservé la double ablution des mains qui avait lieu après l'*Oremus* de l'Offertoire et après l'encensement des offrandes, d'après Durand de Mende. Il en fut ainsi jusqu'au XV[e] siècle. A cette époque, une seule ablution devint obligatoire après les encensements. Mais en souvenir du rite ancien, l'évêque se lave deux fois les mains, une fois à son trône, après avoir lu l'Offertoire, et l'autre à l'autel après l'encensement.

Article III. *Messes tropées.*

On entendait par là des messes dont les différentes parties : l'*Introït*, *Kyrie*, *Gloria*, Épître et *Sanctus* admettaient des *tropes*, ou intercalation d'un texte dans un texte plus ancien. C'était l'interpolation du texte liturgique. En d'autres termes, une pièce tropée n'était autre chose qu'une pièce *farcie*. Les messes tropées sont donc des messes « où,

(1) Corblet, *Hist. dogmat. du sacr. de l'Euchar.*, t. I, p. 230.

dans un texte liturgique préexistant, on a intercalé, pour rendre la fête plus solennelle en allongeant l'office, d'autres paroles destinées à préparer, à annoncer, à développer les paroles du texte primitif. »

Les exemples seront plus clairs que la définition. Prenons l'*Introït* de la messe de Noël, et mettons en lettres italiques les paroles du texte primitif; les autres seront les intercalations des tropes.

« *Puer natus est nobis* quem prophetæ diu vaticinati sunt, *Et filius datus est nobis :* hunc à Patre jam novimus advenisse in mundum... »

Dans les fêtes de la Sainte Vierge, on disait au *Kyrie :* « *Kyrie*, virginitatis amator, inclite Pater et creator Mariæ *Eleison*, etc... »

Au *Gloria*, on chantait : « *Gloria in excelsis Deo.* Quem cives cœlestes sanctum clamantes, laude frequentant... *Laudamus te*, laudibus cujus astra matutina insistunt, etc. »

Le *Sanctus*, admettait ces tropes à la messe du Saint-Sacrement :

« Sanctum divinum mysterium semper declaratur.
« Et mens infidelium tumens excæcatur.
« Firma spes credentium fide roboratur. »

Sanctus, etc.

Ces tropes, ou paroles ajoutées au texte primitif et chantées avec lui, étaient en prose ou en vers. On en trouvera des exemples dans le cardinal Bona, dans le P. Chastain (1), dans un article intéressant de M. Léon Gautier (2) et dans les *Origines* de la liturgie catholique de l'abbé Pascal (3).

(1) *La tradition ecclésiastique*, p. 293, etc.
(2) Journal *Le Monde*, 21 octobre 1873.
(3) Migne, v° *Kyrie.*

Les tropes ou paroles intercalées étaient destinées à remplacer les notes neumatiques de l'intervalle.

L'étymologie du mot *trope* est discutée parmi les savants. D'après les uns, ce mot τροπος signifie *mode* ou *mélodie*. C'était donc un petit morceau de musique intercalé dans le ton convenable. Jean Beleth nous donne, croyons-nous, l'explication véritable de ce terme : *trope*, *conversio*, changement, signifie qu'une partie du chœur chantait le texte liturgique et l'autre partie les tropes, et à cause de ce changement de voix et de modulation, les intercalations avaient reçu le nom de *tropes*.

A quelle époque remonte l'usage des tropes? Les uns en font remonter l'origine au IXe, les autres au Xe siècle. M. Léon Gautier leur assigne comme date le Xe siècle, et fort probablement la seconde moitié de ce siècle. En preuve de son sentiment il allègue que nous ne possédons aucun *tropaire* antérieur au XIe siècle. Il ne consent pas à discuter un seul instant l'opinion de ceux qui attribuent l'invention des tropes à saint Grégoire et à ses successeurs. Comment admettre, en effet, que les Papes aient travaillé à détruire leur propre liturgie en l'interpolant, et qu'ils aient mis à la mode ce qu'ils furent plus tard obligés de combattre si vivement?

Saint Thomas d'Aquin avait été obligé de sacrifier au goût de son époque, en faisant des tropes pour le *Sanctus* dans sa belle Messe du Saint-Sacrement.

Un *Missel romain* de 1631 contenait des tropes de ce genre; mais il y est dit, à propos du *Kyrie fons bonitatis,* que c'est seulement pour l'édification, car ce *Kyrie* n'est point de l'ordinaire ou usage romain « *nullo modo sunt de ordinario seu usu romano.* » Ce furent surtout les monastères qui se montrèrent attachés à l'usage des tropes dans les différentes parties de la messe.

Article IV. *Messe du scrutin.*

Au VII[e] siècle, les scrutins commençaient dans la troisième semaine de Carême. Au premier des sept scrutins, les élus donnaient leurs noms, puis on les divisait en deux groupes, les hommes à droite, les femmes à gauche.

La messe commence. Après la collecte et avant la lecture, un diacre appelle les catéchumènes, les invite à se prosterner et à prier. La prière se termine par l'*Amen* que tous disent à haute voix. Tous font le signe de la croix au signal du diacre. A ce moment ont lieu les exorcismes.

Un clerc, exorciste ou acolyte, s'approche des candidats, leur fait le signe de la croix sur le front et leur impose les mains en prononçant une formule d'exorcisme. La cérémonie se fait successivement pour les hommes et pour les femmes. L'exorcisme est répété par un second et un troisième clerc.

Après le passage de chacun des exorcistes, les catéchumènes sont invités à se prosterner, à prier et à se signer. Les trois exorcistes, ayant rempli leur office, un prêtre réitérait l'imposition du signe de la croix et l'imposition des mains, en s'adressant à Dieu directement et sans conjurer le démon. Après une dernière prostration, les catéchumènes, reprenaient leur place, et la messe se continuait devant eux jusqu'à l'Évangile. Ils étaient congédiés avant la lecture du texte sacré.

Leurs parents ou parrains prenaient part à l'offrande; les noms de ces derniers étaient prononcés par le prêtre au *Memento*, et ceux des catéchumènes dans la prière *Hanc igitur* (1).

Ces exorcismes se répétaient, d'après le même cérémo-

(1) Duchesne, *Origines du culte chrétien* p. 172. Cf. *Ordo Romanus*, VII.

nial, aux autres jours de scrutin, sauf au septième. Le troisième avait une importance particulière. C'est ce jour-là que le candidat était officiellement initié à l'Évangile, au Symbole et à l'Oraison dominicale. On ne le congédiait pas avant l'Évangile. Mais on lui lisait le commencement de chaque Évangéliste; on lui donnait la formule du Symbole des Apôtres d'abord, de Nicée-Constantinople plus tard, et le *Pater noster*. Aussi la fonction était-elle appelée l'*ouverture des oreilles* (1).

Article V. *Messe de saint Grégoire.*

Au dire de Benoît XIV (2), saint Grégoire ayant dit au moine Prétiosus d'offrir pendant trente jours consécutifs le Saint-Sacrifice de la messe pour l'âme de Justus, celui-ci apparut, au bout de trente jours, au moine Copiosus et lui annonça sa délivrance des flammes du Purgatoire (3). De là, dit Benoît XIV, l'usage des messes qui sont appelées de *S. Grégoire « missarum usus, quæ a S. Gregorio nuncupantur.* » D'après le même Pape, cette coutume est *pieuse*, et les fidèles l'ont pratiquée en tout temps, « *Fideles omni sæculo eamdem consuetudinem pariter receperunt.* » Que cette coutume soit louable et pieuse, c'est ce dont il n'est pas permis de douter après les décisions des Congrégations romaines, et après celle de 1884 en particulier. Le Consulteur de la S. Congrégation des Indulgences, disait que la proposition qui taxerait de superstition la coutume des trente messes de saint Grégoire, mériterait d'être censurée comme *téméraire « temeraria, pio probato et per Ecclesiam frequentato*

(1) Duchesne, *Origine du culte chrétien*, p. 287-289.

(2) *De sacrificio Missæ*, lib. III, c. 23.

(3) *Dialogor.*, lib. IV, c. 55, *Opera omnia S. Gregor.-Magni*, edit. Benedict. Parisiis, 1705, t. II, col. 464.

mori injuriosa. » Saint Grégoire a délivré par ce moyen une âme du Purgatoire; les fidèles en ont conclu que cette pratique est agréable à Dieu, et apte à obtenir la même grâce en d'autres cas; les docteurs l'ont recommandée, le Saint-Siège l'a approuvée. Les mérites et l'intercession de saint Grégoire sont, sinon pour tout, au moins pour beaucoup, dans l'efficacité des trente messes grégoriennes.

Mais pour avoir cette efficacité, les messes grégoriennes sont soumises à certaines conditions :

1° Elles doivent être dites pendant trente jours consécutifs, sans autre interruption que celle qui résulterait de la rencontre des trois derniers jours de la Semaine sainte;

2° Elles doivent être dites pour des défunts;

3° Il n'est pas nécessaire qu'elles soient des messes de *Requiem*, ni qu'elles soient célébrées par le même prêtre, ni au même autel (S. C. Indulg., 24 août 1884; — 14 janvier 1889). Les messes grégoriennes ont donné lieu à un abus que la Sacrée Congrégation des Rites n'a pas manqué de flétrir, et qui consistait à dire consécutivement pendant trente jours des messes de *Requiem*, sans avoir égard aux exigences des rubriques qui les prohibent à certains jours.

Article VI. *De quelques autres messes.*

Il s'est glissé, dans les siècles passés, de grands abus pendant la célébration de la messe. Thiers les a relevés dans son *Traité des superstitions*, t. II, liv. IV. Heureusement ils ont été retranchés des pratiques de nos églises, depuis que le concile de Trente a ordonné aux évêques de veiller de près à l'ordre des cérémonies dans nos saints Mystères.

1° *Messe sèche* ou *nautique*. — Ainsi l'on a défendu la messe sèche, ou la messe dans laquelle il ne se faisait point de consécration. Le cardinal Bona, dans son traité de *Rebus liturgicis* (l. I, c. xv), la décrit longuement; il l'appelle

messe *nautique*, parce qu'on la célébrait en mer sur les vaisseaux où l'on n'aurait pu consacrer le Sang de Jésus-Christ sans s'exposer au péril de le répandre, à cause de l'agitation des flots. Il dit, sur la foi de Guillaume de Nangis, que saint Louis, dans son voyage d'outre-mer, faisait dire la messe sèche sur son vaisseau. Il cite encore Génébrard, qui dit avoir assisté à Turin, en 1587, à une pareille messe célébrée sur la fin du jour, aux obsèques d'une personne noble. Durand, qui en fait aussi mention, dit que l'on n'y disait point le Canon, ni les prières relatives à la consécration. Il n'y avait ni hostie, ni calice, ni signes de croix sur les oblats; mais le célébrant revêtait les ornements sacrés et disait le reste de la messe. Dans certains lieux, à la place de l'hostie, on élevait une relique, pour la proposer à la vénération des fidèles. Une fausse dévotion avait persuadé à plusieurs que les prières de la messe avaient plus d'efficacité que les autres offices de l'Église.

Pierre le Chantre, qui vivait en 1200, s'éleva avec raison contre cet abus, qui fut condamné par un concile de Paris en 1212 et par un synode de Bordeaux du 15 avril 1603. Benoît XIV, Bona, Estius et Noël Alexandre ont aussi blâmé cette pratique. Il y a quelque analogie entre cet ensemble de prières et la bénédiction des rameaux où l'on trouve une espèce d'*introït*, une collecte, une épître, un évangile et une préface. Le pape Léon X, approuvait la piété qui motivait les messes sèches. Mais l'Église a supprimé depuis longtemps ces *fantômes* de *messes* comme portant atteinte à la dignité du Saint-Sacrifice (1).

2° *Messe piteuse.* — C'était le nom que l'on donnait à une messe qui se célébrait à trois heures du matin, le 13 août de chaque année, dans l'église de Remiremont. Elle avait été

(1) Corblet, *Hist. du sacr. de l'Eucharistie*, t. I, p. 266; — Bergier, *Diction. théolog.*, au mot *Messe*.

fondée, au commencement du xe siècle, par des religieuses du Saint-Mont, échappées à l'invasion des Hongrois. Ce nom lui avait été donné, dit D. Calmet (1), « parce qu'elle se chantait d'une voix basse et lugubre, comme font des personnes dans le danger et la frayeur et qui n'osent élever la voix. »

3° *Messe rouge.* — On appelait ainsi la messe solennelle qui se célébrait tous les ans à Paris, au palais de Justice, après la Saint-Martin, à la rentrée du Parlement, dont tous les membres assistaient en robe rouge : de là le nom de la messe.

4° *Messe du jugement.* — C'était l'épreuve qu'on faisait subir aux évêques et aux prêtres accusés de quelques crimes. On les obligeait à célébrer la messe ou à recevoir l'Eucharistie en preuve de leur innocence : on était persuadé que s'ils osaient communier indignement, la Justice divine ne manquerait pas de punir avec éclat un tel crime. Des conciles du IXe siècle autorisèrent cet usage. Celui de Tribure fit là-dessus le canon suivant : « Le laïque, s'il est nécessaire, se purgera par serment et le prêtre par le Sacrifice. » Le concile de Worms ordonne qu'un prêtre accusé d'homicide, de vol, d'adultère ou de maléfice célébrera la messe pour se purger de ses crimes. Il ajoute que, quand on a fait un vol dans un monastère, pour connaître le coupable, l'abbé doit célébrer la messe et communier tous les moines qui doivent dire en recevant l'hostie : *Que le Corps du Seigneur me serve aujourd'hui d'épreuve.* L'histoire mentionne de nombreux exemples de cette épreuve. Le plus ancien peut-être est celui de Grégoire de Tours. Ce saint évêque était accusé d'avoir calomnié la reine Frédégonde, le concile de Braine l'obligea à célébrer la messe et à jurer ensuite qu'il était innocent (2).

(1) *Hist. de Lorraine*, l. XV.

(2) Gregor. Turon., liv. v. c. 49; — Longueval, *Hist. de l'Égl. gallicane*, t. IV, p. 16.

5° *Messe de saint Michel.* — Au x[e] siècle, plusieurs avaient la simplicité de croire que saint Michel officiait dans le ciel tous les lundis et y célébrait la messe. Nous avons un sermon de Rathier, évêque de Vérone, homme de talent, mais que son esprit singulier et bizarre rendit constamment malheureux. Dans ce discours intitulé : « *Babil inutile, Garritus inefficax;* » il se moque de la naïveté de ceux qui ajoutent foi à ces contes (1).

6° *Messe du diable.* — Du temps de Monsieur Olier, le bailli du faubourg Saint-Germain trouva dans une maison située près de l'église de Saint-Sulpice un autel dédié à Satan avec cette inscription : « *Gratias tibi Lucifer; gratias tibi Beelzebub; gratias tibi Azariel.* » Il y avait sur cet autel six chandeliers noirs et sur les gradins des ornements analogues à ce culte infernal, avec un livre rempli d'invocations diaboliques (2). Deux siècles plus tard, M[gr] de Ségur nous parle ainsi de la *Messe du diable*, qui avait lieu à Rome en 1848 : « Sur un autel, près de six cierges noirs, on déposait un ciboire; chacun, après avoir craché sur un crucifix et après l'avoir foulé aux pieds, apportait et mettait dans le ciboire une hostie consacrée qu'il était allé recevoir le matin dans quelque église, ou bien qu'il avait achetée de quelque méchante vieille pauvresse, à prix d'argent, comme Judas. Puis commençait je ne sais quelle cérémonie diabolique qui se terminait par un ordre donné à tous de tirer le poignard, de monter à l'autel, et de frapper le Saint-Sacrement à coups redoublés. La messe finie, on éteignait toutes les lumières... D'Italie, ajoutait le docte prélat, ces pratiques sacrilèges se sont infiltrées chez nous (3). »

(1) Jager, *Hist. de l'Égl. cath. en France*, t. V. p. 500.

(2) Faillon, *Vie de M. Olier.* t. I, p. 449, en note; — Journaux de *Des Lions*, p. 606.

(3) *Annales du Saint-Sacrement*, t. X, p. 172.

CHAPITRE IV.

DES HEURES EN GÉNÉRAL.

Article I. — *Office de la nuit.*

L'usage des veilles ecclésiastiques remonte au temps même des apôtres. En l'année 58, saint Paul présida une assemblée de fidèles à Troade, dans la nuit qui précéda le jour de son départ pour la Judée. Dans l'ardeur de son zèle, il avait déjà prolongé son discours jusqu'au delà de minuit, quand un jeune homme qui s'était assis sur le bord d'une fenêtre ouverte, vaincu par le sommeil, tomba dans la rue et se tua. Paul l'eut bientôt ressuscité, et célébrant les saints mystères, il reprit son discours jusqu'à l'aube du jour (Acte, xx, 7, 12).

Dans cette circonstance, ce n'est pas la persécution, mais l'esprit de religion qui portait ainsi les fidèles à se réunir durant la nuit. L'usage s'étendit à toutes les chrétientés naissantes : il était immémorial, quand Pline, dans sa lettre à Trajan, lui parlait des réunions nocturnes des chrétiens. Lucien enregistre le même fait et s'en moque : « *Ad hymnos tota nocte decantandos vigilantes.* »

Ammien Marcellin constate la même pratique : « *Die festo christiani ritus in ecclesiâ pernoctabant* » (Cf. Thomassin, *Traité des jeûnes de l'Eglise*, 1re partie, chap. XVIII, p. 129).

Bientôt ce qui n'avait été fait que par esprit de zèle et de pénitence devint une nécessité : on fut forcé de se réunir la nuit et de s'envelopper de ses ombres pour échapper à la fureur des païens. La fameuse lettre de Pline fait allusion

à cette circonstance à l'endroit déjà cité, dont voici les paroles :

« *Affirmabant autem hanc esse summam vel culpæ vel erroris quod essent soliti ante solem convenire et carmen Christo quasi Deo dicere secum invicem* (Pline, *Epist.* X, 97, 98).

A quoi s'occupait-on dans ces saintes veilles? Les Pères et les auteurs profanes nous l'apprennent : on répétait souvent l'Oraison dominicale, on récitait des psaumes, on lisait des livres de l'Ancien Testament et particulièrement les Prophètes, puis les évangiles et les épîtres des Apôtres, dont la date était encore si récente.

Tertullien est beaucoup plus précis en nous apprenant que ces lectures se faisaient selon l'ordre des temps (1).

Ces offices nocturnes ou des Ténèbres conservèrent ce dernier nom par rapport aux veilles saintes de la grande semaine du Jeudi, du Vendredi et du Samedi-Saint.

Le nom de *Nocturne* indique encore un office récité dans la nuit. Mais comme peu à peu le clergé avança vers le jour l'heure de cette récitation, on donna le nom de matine aux nocturnes (2).

Préparation. — On récite d'abord à voix basse le *Pater*, l'*Ave* et le *Credo*. On dit l'Oraison dominicale pour obéir au précepte du Seigneur : *Sic orabitis : Pater noster ;* et parce qu'elle est l'abrégé de toutes les prières que nous allons faire. Elle est la plus belle de toutes les demandes que l'on peut adresser à Dieu, et toutes ces formules de prières ne sont au fond que le commentaire de la prière du Maître. « Un canon du IVe concile de Girone (517) nous prouve l'inser-

(1) Saint Justin, *Apol.*, I, 67, *Patrol. grec.*, t. VI, col. 429; *Constit. Apostol.*, lib. V, c. XIX. Edit. Migne, t. I, col. 468.

(2) *Comment. hist. sur le Brév. romain*, Paris, 1727, in-12, t. II, p. 246.

tion de l'Oraison dominicale dans l'office; mais elle se récitait après Matines et après Vêpres; quant à l'usage de la dire au commencement des heures, Mérati avoue que cette pratique vient des moines; on ne trouve à ce sujet, dit cet auteur, aucune règle plus ancienne que celle des coutumes de Citeaux. Saint Pie V a prescrit de réciter cette prière avant de commencer » (R. P. Bernard, *Le bréviaire romain*, p. 223).

L'*Ave Maria* est un souvenir de l'ancienne ferveur. Jadis l'office public du jour était accompagné de la récitation de l'office de la Sainte Vierge. Les âges de foi eurent toujours à cœur en effet d'unir la Mère au Fils, la Corédemptrice au Rédempteur dans leurs hommages et leur amour. Plus tard, la piété se ralentissant, se dispensa de l'office de la Sainte Vierge dont on garda néanmoins un vestige dans la récitation de l'*Ave Maria* aux différentes Heures. L'usage de la Salutation angélique à l'office, ne remonte pas au delà de 1550. Le pape saint Pie V en ordonna la récitation au Bréviaire romain réformé en 1568.

Le *Credo* a sa raison d'être au commencement de l'office. En effet, à ceux qui approchent de Dieu, la foi est nécessaire (Héb., xi, 6). Le pape saint Damase avait prescrit la récitation du symbole à toutes les Heures canoniales. Mais ces trois prières sont dites à voix basse, parce que telle fut la pratique des premiers âges du Christianisme. On récitait ces prières à voix basse, durant les offices, à cause de la présence des païens et des catéchumènes qui étaient admis à l'assistance aux saints offices, mais auxquels la loi du secret faisait un devoir de tenir cachées ces formules.

Il n'en était pas de même à la Messe où les fidèles seuls étaient admis : le *Pater* y était chanté par le prêtre ou le Pontife à voix haute, les catéchumènes et les infidèles ayant été congédiés de l'assemblée aussitôt après le sermon.

Au moment de publier les louanges du Seigneur, le prêtre

est comme muet d'admiration et de crainte; il sent comme Isaïe le besoin de purifier ses lèvres; voilà pourquoi il trace sur elles le signe de la croix en disant : *Domine labia mea aperies.* Il trace encore la croix sur son cœur pour faire pénétrer la grâce qu'il sollicite jusqu'à la source de ses affections et de ses pensées (1).

Comment d'ailleurs les premiers chrétiens se seraient-ils abstenus de commencer un acte de religion par le signe auguste de notre rédemption, eux que Tertullien nous montre fidèles à la pratique de ce signe sacré en s'habillant, en se couchant, en entrant au bain, en se mettant à table, en s'asseyant? (Tertull., Lib. *de Cesarie,* cap. III, Éd. de Migne, t. II, col. 8).

La première parole qui tombe des lèvres purifiées du clerc est un cri de détresse : il sent sa faiblesse et son impuissance à louer Dieu; il sait que les distractions et le tentateur peuvent venir jusque dans le lieu saint, à la face des autels, le détourner de la pensée de Dieu, voilà pourquoi il implore le secours de la toute-puissance divine : *Deus in adjutorium meum intende, Domine ad adjuvandum me festina.* Et c'est par le signe de la croix qu'il fait en prononçant ces paroles qu'il espère triompher de tous ses ennemis.

Vient ensuite le *Gloria Patri* ou chant de louange et d'amende honorable à l'adorable Trinité et à Notre-Seigneur Jésus-Christ, surtout, si indignement outragé par les Ariens. *Gloire à présent, comme au commencement et dans les siècles des siècles.* Cette deuxième partie du verset demande une courte explication. Quel est ce commencement où Dieu était glorifié? Au commencement de l'humanité, des cœurs purs louaient Dieu sous les ombrages du Paradis terrestre. Mais les anges n'avaient pas attendu la création d'Adam et d'Ève pour louer leur Créateur. Au sortir de ses mains, ces

(1) Bacuez, *Du saint office.*

purs esprits avaient célébré le bienfait de leur création. Bien plus la louange n'avait pas attendu ces chants des créatures; Dieu, dans le sein de son éternité, ce commencement où était le Verbe qui était Dieu, *In principio erat Verbum et Verbum erat apud Deum*, Dieu se louait dans la Trinité, le Père louant, comme il loue et louera dans les profondeurs de l'éternité, le Fils, Dieu de Dieu, lumière de lumière, engendré et non créé, le Fils louant comme il loue et louera à jamais le Père, dont il est le Verbe. Enfin le Père et le Fils louent le Saint-Esprit qui vit et règne avec eux. Que de grandeur et de poésie dans ce *sicut erat!*

Le *Gloria* termine les psaumes, les hymnes, les cantiques et les répons, pour rappeler à l'homme que tout en lui doit avoir pour terme la louange de la Très-Sainte Trinité.

On s'incline en le chantant; car c'est le chant du ciel; et au ciel, les vingt-quatre vieillards qui entourent le trône de l'Agneau se prosternent en donnant à Dieu louange, honneur et bénédiction (Apoc., IV, 10, 11).

Matines. — *Invitatoire :* C'était comme l'*Introït* des Matines. Tout dans cette partie de la liturgie rappelle la scène des bergers convoqués par les anges auprès de la crèche : et le silence de la nuit et les lumières du sanctuaire au milieu des ténèbres de la nuit et la forme dialoguée de ce morceau, tout est l'image saisissante de cette première *Matine ou veille* célébrée par les anges et les bergers de Bethléem dans la nuit de la Nativité.

A la solennité de l'Épiphanie, l'Église supprime cet invitatoire, parce que le psaume *Venite* se trouve plus loin dans le troisième nocturne de l'office, et c'est un principe en liturgie, de ne jamais dire deux fois les mêmes choses dans une même Heure. Mais pourquoi cette inversion du psaume *Venite?* Il y en a qui voient figurée dans sa suppression au commencement de l'office la *promptitude* des mages à se rendre à Bethléem sans qu'aucune voix ni angélique ni hu-

maine ne les y ait invités. A Narbonne, aux plus grandes fêtes de l'année, douze chapiers avec un bâton surmonté d'un cierge allumé chantaient l'Invitatoire autour de l'autel. N'a-t-on pas encore voulu symboliser dans cet usage et les *mages voyageurs* que rappelle le bâton de pèlerin et la lumière éblouissante qui environna les bergers lors de l'apparition des anges et qui nous est figurée par le cierge que tenaient en main ces douze chapiers.

L'hymne est un chant de triomphe. C'est la réponse de l'âme fidèle à l'invitation de l'Église : *Venite exultemus Domino.*

A ces préludes de matines succède le corps même de l'office. La division en trois nocturnes a un sens qui n'échappe pas au chrétien attentif. Il se reporte naturellement, dans cette prière, à cette nuit de l'agonie où le Sauveur sanctifia ses angoisses par une triple oraison : *tertio oravit eumdem sermonem dicens.*

Mais en s'inspirant de l'exemple de son Époux dans la réglementation de sa *prière nocturne*, l'Église ne perd pas de vue son chef, saint Pierre. Elle sait que la nuit témoin de sa chute devint aussi le témoin de sa pénitence. L'histoire nous apprend que saint Pierre en effet se levait au chant du coq chaque nuit pour prier, expiant ainsi par une triple prière sa triple négation.

Enfin ce n'est pas tout : les intentions de l'Église sont fécondes et variées, au témoignage des liturgistes. Elle est heureuse de désigner par le chant de *ses trois Nocturnes* la société de tous les justes qui ont vécu dans les trois époques patriarcale, mosaïque et chrétienne, c'est-à-dire : avant *la loi*, sous *la loi* et après *la loi.*

Le ternaire, dans le nombre des psaumes de chaque nocturne a sa signification : il sert à remercier Dieu pour tous les membres de la famille chrétienne, pour ceux qui ont vécu : 1° avant la loi, aux trois périodes de l'époque pa-

triarcale, savoir : d'Adam à Noé, de Noé à Abraham et d'Abraham à Moïse; 2° sous la loi, c'est-à-dire depuis Moïse jusqu'à David, de David à la captivité et de la captivité de Babylone à l'avènement de Notre-Seigneur; 3° depuis l'établissement de la loi de grâce et d'amour, dans la période de la fondation de l'Église, période de persécution sanglante et de martyre, dans la période des hérésies ou époque de la lutte doctrinale de l'Église, enfin dans la période de paix qui a suivi et que l'on peut appeler la période du triomphe doctrinal. De là trois antiennes et trois leçons dans chaque nocturne.

Un symbole matériel rend parfaitement la même idée, s'il faut admettre cet ancien usage rapporté par Rathier, évêque de Vérone. Il dit qu'en certaines solennités, on recouvrait l'autel pendant l'office de matines de trois nappes de couleurs noire, jaune et rouge. La première de ces étoffes, symbolisant par le noir les ténèbres qui régnèrent sur le monde avant la loi mosaïque, était enlevée après la première leçon. La seconde étoffe, de couleur jaune, disparaissait après la deuxième leçon et signifiait la demi-lumière de la loi de Moïse. Enfin, la nappe rouge, emblème du sang de Jésus-Christ et de l'amour qu'il a témoigné aux hommes, restait apparente jusqu'à la fin de l'office. C'était le symbole de la loi d'amour et de grâce succédant à la loi de crainte.

Il n'y a pas jusqu'à la variété du nombre des psaumes dans les différents offices liturgiques des matines qui ne soit susceptible d'une interprétation très plausible.

Dans les fêtes, le ternaire de chaque nocturne rappelle la louange due à l'adorable Trinité et ce triple ternaire de psaumes ou ces neuf psaumes, nous rappelle les neuf chœurs des anges avec la triple hiérarchie qui nous donnent au ciel l'exemple de la louange parfaite. *Sanctus*, *sanctus*, *sanctus*,

Aux féries, ce ne sont plus seulement neuf psaumes, mais

douze que nous récitons, pour nous rappeler le souvenir de la patrie des douze mille prédestinés, de chacune des douze tribus d'Israël, de la Jérusalem céleste aux douze portes et aux douze colonnes, ou fondements principaux sur lesquels sont gravés les noms des douze tribus.

Il n'est pas jusqu'à l'office du dimanche avec ses dix-huit psaumes qui ne soit une allégorie. Les douze premiers psaumes qui constituent tout le premier nocturne rappellent la religion des douze patriarches, puisque le premier nocturne correspond, comme nous l'avons dit, à l'ère patriarcale et les trois psaumes de chacun des deux autres nocturnes nous rappellent le culte rendu à l'adorable Trinité sous les deux lois de crainte et d'amour (Gav., *Oper.*, IV, c. 1).

Le grand drame liturgique va se développant avec les leçons de matines, qui sont la manifestation de Dieu par sa parole à toutes les époques de l'histoire « *Multifariam multisque modis olim Deus loquens patribus in prophetis, novissime diebus istis, locutus est nobis in Filio.* » Ici donc dans l'économie des psaumes se manifestent les trois âges de l'Église universelle.

Mais avant la leçon vient l'oraison dominicale. Au moment où l'homme va profiter d'une sainte lecture pour la réforme de sa vie, il est à craindre que le démon ne redouble ses attaques, voilà pourquoi l'Église met dans la bouche de ses ministres la prière que le Maître lui a enseignée.

Puis les lectures se succèdent, et leur succession même figure la succession non interrompue des envoyés de Dieu. Chacun d'eux demande la bénédiction avant de porter la parole dans l'assemblée : c'est que nul ne doit instruire s'il n'a reçu auparavant sa mission, « *Quomodo prædicabunt nisi mittantur,* » et à la fin de sa tâche le héraut de Dieu, comme pour rendre compte de sa mission, retourne vers celui qui l'a envoyé; et comme il lui est peut-être arrivé des fautes dans l'exercice de son ministère, parce qu'il est

plus facile, comme dit saint Augustin, d'écouter la parole de Dieu que de l'annoncer, il demande à Dieu pardon : *Tu autem Domine*. Et le chœur, au nom de l'humanité, remercie Dieu des paroles de vie qui lui ont été dites de sa part : *Deo Gratias*.

Les leçons renferment la doctrine contenue dans la Bible ou expliquée par les Pères, ou appliquée dans la vie et traduite par les actions des Saints.

C'est à saint Jérôme que nous devons la disposition que l'Église a faite des leçons empruntées à l'Écriture pour le cours de l'année liturgique. Toutefois elle existait déjà du temps de Tertullien. Ce qui montre que de bonne heure on sentit le besoin de choisir parmi tant de pages inspirées celles qui s'adaptaient mieux aux mystères dont on célébrait la solennité.

Isaïe, étant comme le prophète de l'Incarnation, nous fait entendre sa voix pendant l'Avent qui figure la période écoulée durant les quatre mille ans d'attente du Messie.

Après Noël, l'Église nous met sous les yeux la doctrine de saint Paul, l'apôtre qui a prêché avec le plus de zèle la venue du Messie.

De la Septuagésime à la Passion, on lit la Genèse et l'Exode.

Avant de nous faire assister aux mystères douloureux du Sauveur on nous en montre la cause dans le péché d'Adam.

Entre la Passion et Pâques, c'est Jérémie qui fait entendre sa voix plaintive, parce qu'il a figuré et prédit plus clairement que les autres prophètes la passion du Sauveur.

Après Pâques, les actes des Apôtres nous retracent dans les *Origines de l'Église*, les effets de la résurrection, tandis que l'Apocalypse, qui est comme l'Évangile du Sauveur triomphant, nous fait contempler les merveilles du royaume où il est entré par son ascension.

Le temps qui s'écoule de la Pentecôte à l'Avent, figure l'existence de l'Église chrétienne. Voilà pourquoi l'Église militante apprend de David, dans les *livres des Rois*, à soutenir le choc de ses ennemis.

Aux livres des Rois succèdent les *livres sapientiaux*, comme les docteurs ont succédé à l'ère des persécutions. Puis la patience de *Job*, de Tobie, la force de Judith, le triomphe d'Esther et la victoire des Machabées instruisent tour à tour l'Église. A la fin de l'année liturgique, Ézéchiel, Daniel et les autres prophètes lui font entrevoir le terme de son pèlerinage (Gav., *Du saint office*, lect. V, c. XII; Amal., *De ord. Antiph.*, c. LXXXVI, p. 4).

Toutes les autres Heures de l'office ont une courte leçon qu'on appelle pour cette raison *Capitule*, afin de nous rappeler la sollicitude du Maître de la vigne qui nous invite par la voix de ses envoyés à toutes les heures du jour, partout, à tous les moments de notre vie.

Le répons est une parole d'assentiment à la lecture que l'on vient d'entendre. Sa répétition est incomplète; elle est l'aveu de notre infirmité dans la pratique du bien.

S'il est vrai, comme on l'a dit, que les trois nocturnes représentent les trois époques de la vie de l'Église, après la dernière qui est la période des martyrs, de l'hérésie et du triomphe doctrinal, viendra l'époque du triomphe définitif et voilà pourquoi le *Te Deum*, qui est l'hymne de joie et le chant de la victoire, retentit sous les voûtes sacrées. L'Église a tellement foi aux promesses de son divin Fondateur qu'elle se tient assurée d'avance de sa victoire et qu'elle ne peut s'empêcher de célébrer tous les jours l'heure de sa délivrance.

Laudes, ou le chant de la Résurrection. — De même que les Matines nous rappellent les angoisses de l'agonie du Sauveur, sanctifiées par sa triple prière au jardin de Gethsémani, de même l'Église remplit du souvenir de la résurrec-

tion de son Époux, tout l'office des Laudes. On doit, dit saint Cyprien, louer Dieu au point du jour afin d'honorer par la prière l'heure de la résurrection de Jésus-Christ (S. Cyp., *De orat. domin.*).

L'*Alleluia*, l'hymne sacrée de la joie empruntée par les chrétiens aux juifs pour célébrer la gloire et les joies de la résurrection, y est plus souvent répétée. Les Laudes ont huit psaumes qui figurent, comme presque toujours dans le langage biblique et liturgique, la *béatitude céleste*. Le nombre huit dit béatitude. Voici sur quoi saint Ambroise fonde cette interprétation : six jours ont été donnés à la création. Dieu se reposa le septième jour. Le lendemain de ce jour qui aura son soir au delà des temps sera le jour sans fin de l'immortelle et immuable éternité. C'est le même principe qui nous fait célébrer les nocturnes par un avant-goût de l'éternelle octave, c'est-à-dire des fêtes sans fin de l'éternité.

Toutefois ces huit psaumes, symbole de la vie glorieuse, ne sont terminés que par cinq *Gloria Patri ;* c'est pour donner à l'Office des Laudes une similitude plus parfaite avec les Vêpres qui sont comme les Laudes du soir. Cette analogie a sa raison d'être : ces deux offices remplacent en effet l'un et l'autre l'holocauste du *matin* et du *soir*, offerts chaque jour sous la Loi, et qui étaient toujours les mêmes (Gav., lect. IV, c. II).

Ce sont les trois psaumes *Laudate* dont le sens exprime admirablement la louange due au Créateur, qui ont cet unique *Gloria Patri*, comme pour indiquer dans l'objet de nos louanges l'unité d'essence sous la trinité des personnes.

La conclusion des Laudes mérite une attention spéciale : nous sommes au matin ; l'aurore annonce à la terre le soleil qui l'inondera bientôt de chaleur, de lumière et de vie. Et cette aurore en rappelle une autre à l'Église, l'aurore du divin soleil de justice : voilà pourquoi elle entonne le cantique de la naissance de Jean-Baptiste *Benedictus*. Nous chan-

tons ce cantique debout, par respect pour l'Évangile dont il n'est qu'un extrait; on se signe, en le commençant, pour les mêmes raisons et parce qu'on le fait en commençant le chant de l'évangile. Et dans la cérémonie de l'encensement qui accompagne le chant du *Benedictus*, ne peut-on pas voir un souvenir du ministère de Zacharie, père de Jean-Baptiste et prêtre de l'autel des parfums? Qui nous empêche, aussi en nous rapportant au souvenir de la résurrection, d'y voir un mémorial des parfums apportés de grand matin au sépulcre par les saintes femmes?

Article II. *Office du jour : Prime, Tierce, Sexte, None, Vêpres et Complies.*

1. *Prime. — La prière du matin de l'Église, sa prière officielle.*

Tout, dans la nature à son réveil, semble attester par un frémissement d'amour, la gloire du Créateur. Le roi de la création doit apporter sa note à ce concert de louanges. Il ne pouvait rester sans voix et son cœur sans amour; voilà pourquoi l'Église entonne Prime, le chant du matin, Prime qui est l'expression de sa reconnaissance, l'acte de foi, d'offrande et de demande. Ces trois mots résument la pensée de l'Eglise dans l'heure de Prime. On y distingue aussi trois parties principales auxquelles correspondent ces trois sentiments Ces trois parties principales de Prime sont : 1° la louange exprimée par l'hymne et les psaumes; 2° le Symbole; 3° les prières.

1° L'hymne ouvre cet office comme les trois autres petites heures. Saint Ambroise nous dit qu'elle est destinée à allumer la dévotion. L'hymne de Prime célèbre Jésus-Christ ressuscité comme véritable soleil de justice sortant du tombeau.

2° Le Symbole se récitait jusqu'au IXe siècle, par ordre du

pape saint Damase, à chaque Heure de l'office. Mais à cette époque on se contenta de le dire avant Matines et Prime et après Complies.

Le Symbole est l'expression de la foi; or la victoire qui triomphe du monde est notre foi (S. Jean, v, 4). Nous devons donc nous armer de la foi à la première heure du jour qui est le commencement de la lutte. Il nous faut nous revêtir de la foi comme d'une cuirasse. Mais un jour nous aurons la claire vue, qui sera la récompense de la foi. Plus de foi alors, plus de symbole; c'est ce que nous exprimons dès maintenant, aux jours de fête, où nous supprimons le Symbole de saint Athanase. Ces jours ne sont-ils pas un reflet passager des fêtes du ciel?

3° *Prières de Prime.* — Nous sommes au début d'une journée d'épreuves et de combats. Notre prière prend dès l'abord l'accent de la *détresse*.

Kyrie eleison. En raison de son origine, cette prière, que saint Isidore de Séville attribue aux Grecs, conserve ses premiers mots dans la langue où elle fut composée. Elle est un acte de foi aux deux principaux attributs de Dieu : sa puissance d'abord (*Kyrie*), et sa miséricorde (*ayez pitié de nous*).

La prière prend ensuite l'accent de la componction et du repentir : l'aveu de nos fautes, par la récitation du *Confiteor*, nous prépare une entrée dans le cœur de celui qui ne rebute jamais le cœur contrit et humilié. Notre prière revêt ensuite l'accent de la confiance. Encouragés par les exemples des Saints nous recourons à la médiation de ces puissants avocats. Enfin nous intéressons à nos immenses besoins tous ces Saints qui sont maintenant dans la gloire et qui sont inscrits comme tels dans les fastes de l'Église, dans le *martyrologe* où nous venons de lire l'abrégé de la vie de tous les saints du jour.

Dans l'Église, chaque jour est un jour de fête, et chaque

fête est précédée d'un temps de préparation plus ou moins long. Ainsi chaque férie est annoncée vingt-quatre heures à l'avance par la lecture solennelle du martyrologe. Cette lecture qui se fait à prime de l'office capitulaire annonce la fête qui doit commencer aux premières vêpres et de plus la liste de tous les martyrs ou autres saints dont le lendemain l'Église en divers lieux célébrera la fête ou la mémoire. Ainsi dès la veille et vers six heures du matin, tous ceux qui écoutent la voix de la sainte liturgie reçoivent l'annonce détaillée des fêtes de trente ou quarante martyrs et autres saints, qui sont appelés à leur servir de modèles, de témoins et de défenseurs.

Le *Deus in adjutorium* répété jusqu'à trois fois est une prière qui joint à la vivacité des désirs que nous avons du secours de Dieu, l'aveu de notre immense misère. C'est une triple invocation adressée à la Très Sainte Trinité ; nous lui demandons le bouclier de sa protection divine contre notre triple ennemi : le démon, le monde et la chair.

A la fin de Prime on lit une courte leçon de l'Écriture qui est souvent la même à Prime qu'à None. Ce doit être comme le *bouquet spirituel* de la journée. A la place de cette leçon de l'Écriture, certaines liturgies particulières avaient placé sous les yeux du clergé des maximes canoniques, le plus souvent relatives aux devoirs du clergé, mais l'office n'est pas un cours de droit canonique.

Prime, au début de la journée, comme les complies à la fin, se termine par la bénédiction de celui qui préside : « Que le Seigneur nous bénisse, qu'il nous défende de tout « mal, nous conduise à la vie éternelle et que la miséri- « corde de Dieu accorde le repos et la paix aux âmes des « fidèles trépassés. »

Le psaume 118, *Beati immaculati*, qui compte cent soixante-seize versets, est divisé en onze fractions de seize versets chacune et commence à Prime pour remplir le reste

des heures jusqu'à Vêpres. Dans l'original hébreu, ces cent soixante-seize versets se divisent en vingt-deux octains, autant qu'il y a de lettres dans l'alphabet hébraïque. Chaque octain est sous une de ces lettres. Si l'on en croit Durand, ces subdivisions de seize versets marquent les interprètes de l'Ancien Testament qui sont les quatre grands prophètes et les douze petits, et les seize interprètes du nouveau, savoir : les quatre évangélistes et les douze apôtres.

L'Église prescrit chaque jour à ses clercs la récitation de ce psaume, parce que nous devons chaque jour observer la loi du Seigneur avec une égale ferveur. On peut remarquer dans les sentiments exprimés par ce psaume une certaine gradation, qui correspond au mouvement diurne des heures de l'office. Ainsi les deux divisions qu'on récite à Prime contiennent la ferme volonté de s'attacher à la loi divine avec constance et fidélité. Les six octains de Tierce respirent la confiance en Dieu et réclament le secours de sa protection.

Prime est la partie de l'office du jour qui se dit à la première heure du jour. Pour comprendre la correspondance de cette Heure avec les divisions de la journée, il faut se rappeler celles qui étaient en usage chez les Romains. La première heure que rappelle Prime, celle aussi qui est visée par l'Esprit-Saint dans la parabole de la vigne, quand il est dit que le père de famille appelle ses ouvriers, à la première heure (Matth., xx, 1), répondait à six heures du matin ou au lever du soleil; la troisième que représente Tierce, répondait à neuf heures du matin; la sixième, Sexte, à midi; la neuvième, None, à trois heures du soir. Vêpres et Complies représentent le soir ou la fin de la journée. On appelle *Petites Heures :* Prime, Tierce, Sexte, None et Complies, à cause de leur peu d'étendue, par opposition à Matines et Laudes et à Vêpres, qui primitivement avaient douze psaumes.

L'Heure de Matines et de Laudes est plus ancienne que celle de Prime. Au dire du cardinal Bona, Prime n'est pas antérieure à la fin du IVe siècle. Son organisation dans la forme actuelle est en partie due à Cassien, célèbre solitaire de Bethléem, mort en 433. Aux psaumes, que l'on chantait dans son monastère à la première heure du jour, le célèbre abbé fit ajouter le capitule, le répons bref, et l'oraison. L'hymne qui ouvre cette heure est postérieure, elle existait certainement dès le XIIIe siècle.

II. *Tierce, ou l'Heure sacrée, ou l'Heure du Saint-Esprit.*

Tierce est la deuxième partie de l'office du jour. On l'appelle ainsi parce qu'elle se dit à la troisième heure du jour, c'est-à-dire vers neuf heures du matin. Aussi, conformément à la pratique des Romains, le jour étant par eux divisé en douze parties, nous avons quatre parties égales de trois divisions chacune. Le premier quart du jour dans ce système s'appelle Prime; le deuxième, Tierce; le troisième, Sexte; et le quatrième, None.

Prime n'a pas la forme des autres petites Heures. Tierce, au contraire, est le modèle des deux autres qui la suivent. Toutefois la division du psaume en fractions de seize versets répandus dans les quatre petites Heures suffit, ce semble, pour montrer leur commune origine. Elle est la plus solennelle des cinq petites Heures, et il y a des auteurs qui, à cause de cela, lui ont donné le nom d'heure *sacrée* ou *dorée* ou d'heure de la *charité*.

La tradition veut que l'heure de Tierce ait un double objet : celui de nous rappeler : 1° la flagellation de Notre-Seigneur; 2° l'heure de la descente du Saint-Esprit sur les Apôtres, l'heure où, par l'effusion de son Saint-Esprit sur le cénacle, il donnait naissance à l'Église.

C'est à l'heure de Tierce que les Juifs appelaient de tous

leurs vœux, par leurs cris homicides, le supplice de la croix sur le Sauveur Jésus; c'est-à-dire qu'à l'heure où nous lui donnions la mort, à l'heure même où les Juifs l'insultaient et lui souhaitaient la mort, à l'heure où il est flagellé et couronné d'épines en dérision de sa royauté, il nous fait rois par le don de son Saint-Esprit au grand jour de la Pentecôte. C'est à cette heure que le peuple juif vomit le blasphème contre le Sauveur, et c'est aussi à cette heure qu'il envoie par la présence de son Esprit consolateur le don des langues aux Apôtres.

Les saints Pères ont donc justement appelé ce moment l'heure *dorée* ou l'heure de la *charité* par excellence, car le mystère de la Pentecôte est surtout un mystère de charité, et le principal objet de Tierce est de nous le rappeler. Voilà pourquoi l'hymne s'y rapporte, voilà pourquoi encore le jour de la Pentecôte cette hymne en l'honneur du Saint-Esprit est remplacée par le *Veni Creator*, qui est, par excellence, le chant de l'Église à la gloire du Saint-Esprit sanctificateur.

Enfin Tierce est l'heure *sacrée*, parce qu'elle est réservée à l'offrande du Saint-Sacrifice. On ne commence en effet la célébration des messes solennelles, dans les cathédrales et les collégiales, qu'après la psalmodie de Tierce. Ainsi l'a voulu le pape Télesphore. C'est une tradition dont saint Thomas lui-même se fait le témoin et qui porte que la première messe fut célébrée par saint Pierre au cénacle le jour de la Pentecôte à l'heure de Saint-Esprit, c'est-à-dire à l'heure de Tierce (*Somme*, part. III, quest. 83, art. 2).

L'Église fait repéter le capitule de Laudes à Tierce, comme elle nous fait prendre pour leçon brève à Prime le capitule de None. C'est une maxime biblique qu'elle tient à nous inculquer.

III. *Sexte, ou l'Heure du crucifiement.*

Sexte est la troisième partie de l'office du jour, elle se dit à la sixième heure dans le système de compter adopté par les anciens, elle correspond à midi. Sexte est l'action de grâces adressée à Dieu pour la création de l'homme faite à cette heure et le sixième jour de la semaine. Théophilacte ajoute que c'est aussi l'heure de la réparation pour le péché d'Adam qui céda à la tentation vers le milieu du jour. C'est l'heure que Notre-Seigneur a choisie pour être élevé sur la croix comme le serpent d'airain (S. Clément) : ce qui a fait dire à saint Cyrille de Jérusalem, « que l'heure qui vit notre chute a été témoin de notre rédemption. » Saint Pierre a fait sa prière de Sexte, comme il est rapporté dans les actes où l'on dit qu'à la sixième heure du jour il monta dans un appartement supérieur pour prier (Actes, x, 9).

L'hymne se rapporte à l'heure où Sexte doit être chantée. A ce moment le soleil est au milieu de sa course et l'hymne célèbre le Dieu véritable qui illumine la nature de sa splendeur et qui embrase de ses feux le milieu du jour. *Splendore mane illuminas et ignibus meridiem.*

Mais l'Église se propose un autre objet que de remercier le Seigneur pour ce bienfait de l'ordre naturel. Élevant ses regards plus haut, elle contemple le grand mystère de Jésus élevé en croix; et de plus elle nous invite à la reconnaissance pour ce bienfait de notre vocation à la foi, à l'heure même où saint Pierre fut averti par une révélation céleste de la vocation des Gentils.

Un auteur traduit librement en vers l'hymne de Sexte (1) :

« .... ô Dieu de vérité,
Tout marche sous vos lois, et vous donnez au monde

(1) P. Maupas, S. J., *Beautés de la liturgie,* Avignon, 1874, p. 195

La splendeur du matin tout brillant de clarté
Et le midi brûlant qui mûrit et féconde.
Éteignez parmi nous le feu des vains désirs
Des discours insensés les orgueilleuses flammes.
Accordez. Père saint, à nos fervents soupirs
La santé de nos corps et la paix de nos âmes. »

IV. *None ou les dernières paroles de Jésus mourant.*

None est la quatrième heure de l'office du jour. Elle correspond à la neuvième heure de garde, dernier quart du jour : ce qui équivaut à nos trois heures de l'après-midi. Elle nous rappelle l'agonie et les derniers soupirs de Jésus dont elle fut le témoin. C'est sans doute en souvenir de ce moment solennel qu'à la neuvième heure Pierre et Jean montaient au temple pour prier.

La piété voit dans cette prière le mémorial des prières de Jésus en croix et les trois psaumes peuvent nous rappeler les trois heures de son agonie.

L'hymne se rapporte au déclin du jour. En voici la traduction :

« Immuable moteur de ce vaste univers
Qui mesurez du temps la course régulière,
Par vous, ô Dieu, soutien de la terre et des mers,
Le jour succède au jour et l'ombre à la lumière.
Versez votre clarté sur le soir de nos jours
Et brillez dans nos cœurs, ô lumière éternelle
Par une sainte mort terminez-en le cours
Faites-moi mériter la couronne immortelle! »

Article III. *La douzième Heure : la douzième Heure majeure.*

Vêpres, ou l'Heure de la descente de la croix. — L'Heure des Vêpres est la plus solennelle de l'office avec celle des

Laudes. Elle représente le sacrifice du soir usité dans l'ancien peuple, comme les Laudes rappellent le sacrifice du matin. Cet office correspond à six heures du soir; il se chante le soir comme l'indique son nom qui signifie soir (*vesper*). Le mot de vêpres dans la langue de nos Pères était synonyme du mot *soir*, on disait : *Bon vêpres* pour *bonsoir*. Le dictionnaire de l'Académie remarque que le substantif masculin, *vêpres*, n'est plus employé, comme synonyme de *soir*, que dans le langage familier. Et ce serait un anachronisme de dire *sur le vêpres* pour *sur le soir*. On l'appelait : *Hora Duodecima*, parce qu'on la récitait vers six heures du soir, à la douzième garde ou division du jour. Elle est une des deux Heures majeures : ce nom lui vient vraisemblablement de l'étendue qu'elle avait autrefois. Du temps de Cassien, les vêpres se composaient de douze psaumes. L'ancien rite gallican, antérieur à Charlemagne, faisait également réciter douze psaumes à l'office des vêpres.

Ce nom d'Heure majeure attribué aux vêpres ainsi qu'à l'office des Matines peut venir aussi de leur antiquité. Son institution remonte aux premiers siècles de l'Église, car il en est fait mention dans les Constitutions apostoliques, qui ordonnent d'y réciter le psaume 140e.

Son nom de *lucernaria* lui vient de ce qu'on les récitait à la lumière des lampes.

La durée d'une fête est d'un jour à l'autre ou des premières aux secondes vêpres. Pourquoi ? Un auteur, Emm. Azevedo, nous en donne la raison par rapport à l'office dominical. Mais comme les autres offices commencent dès la veille, sur le modèle du dimanche, donner l'explication pour l'office du dimanche, c'est la donner du même coup pour toutes les fêtes (1).

Le 25e sermon attribué à saint Augustin, veut qu'on ait

(1) Em. Azevedo, *Exercitationes liturgicæ*.

établi cet usage par imitation de la Pâque des Juifs dont la solennité allait d'un jour à l'autre. Cet ordre nous a été annoncé par Dieu lui-même, à l'aurore de la création, n'a-t-il pas fait commencer la série des jours par la nuit qui précéda le premier? « *Factum est vespere et mane.* »

David faisait de même en consacrant certains jours au culte du Seigneur *Vespere et mane et meridie.*

L'Église n'a donc fait que retenir dans la célébration de ses solennités un usage consacré par les premiers adorateurs du vrai Dieu.

Saint Paul, écrivant aux chrétiens de Colosses (Coloss., III, 16), semble avoir tracé lui-même le plan de certaines Heures de l'office, en leur disant de s'encourager mutuellement par des psaumes, des hymnes et des cantiques.

Tel est, en effet, l'ordre qu'on suit à Laudes, à Vêpres et à Complies par respect sans doute pour les recommandations de l'Apôtre. Aux autres Heures nous ouvrons l'office par des hymnes; car l'hymne, dit saint Ambroise, est une invitation à la ferveur et à la dévotion. N'en n'avons-nous pas besoin, particulièrement au commencement des Nocturnes et des quatre petites Heures, où nous courons risque d'être détournés de la prière par le sommeil dont nous sortons à peine et par les préoccupations des affaires qui nous assiègent dès le début et dans le cours de la journée? Le même besoin ne se fait pas sentir à la fin de l'office des Matines, où nous ne sommes pas dans l'assoupissement, puisque nous sommes actuellement occupés à louer le Seigneur. Nous en pouvons dire autant de l'office du soir où nous faisons trêve naturellement aux occupations de la journée.

Des psaumes des Vêpres. — Les cinq psaumes que l'on chante le dimanche à Vêpres sont : *Dixit Dominus*, *Confitebor*, *Beatus vir*, *Laudate pueri* et *In exitu Israel.*

Pourquoi cinq psaumes aux Vêpres? Ce nombre est un

mémorial des cinq plaies du Sauveur. « David, dit Devillette, s'avançant pour combattre Goliath, prit à la main une fronde et cinq pierres, figure prophétique du véritable David qui par sa croix et ses *cinq plaies* terrassa le démon. L'Église célèbre ce triomphe par les cinq psaumes des Vêpres. Comme David, comme Jésus-Christ, elle s'arme pour combattre son redoutable ennemi, des cinq pierres de la psalmodie divine. »

Pour comprendre le choix que l'Église a fait de ces psaumes, il faut se rappeler l'objet des Vêpres. Cet office du soir a été établi pour honorer les funérailles du Sauveur et pour signifier par le déclin du jour auquel il correspond, la fin du monde en général et la fin de chaque juste en particulier.

Pleine de ces pensées, l'Église a pris un des psaumes messianiques, et l'un des plus beaux qui aient été inspirés à la harpe de David. Comme il est beau d'entendre l'Église entonner sur le tombeau de Jésus le chant du triomphe! c'est qu'elle entrevoit par delà le silence du sépulcre les gloires de la résurrection. Elle est heureuse de chanter à la suite du Roi-Prophète :

Son Christ roi,
Son Christ prêtre,
Son Christ juge,
Son Christ souffrant.

Ce psaume n'est-il pas le sublime cantique de sa nouvelle génération éternelle? Le Père éternel a fait retrouver à son corps une vie qu'il ne perdra plus, car le Christ ressuscité ne meurt plus; et cette vie, il la puise dans le sein de son Père qui est la source de la vie, voilà pourquoi le Père lui dit : *Ego hodie genui te*. Je vous ai engendré aujourd'hui; et sa royauté, sa judicature et son sacerdoce sont éternels comme sa vie ressuscitée, récompense des humiliations du

calvaire : *De torrente in via bibet, propterea exaltabit caput* (1).

Ce chant est encore le tableau prophétique de ce jugement suprême où le Christ s'entendra dire : Asseyez-vous à ma droite jusqu'à ce que j'aie placé vos ennemis sous vos pieds.

L'Église, à ces paroles du psaume, relève la tête, car la prophétie ne s'est-elle pas réalisée sous ses yeux ; n'a-t-elle pas vu son Époux monter au ciel et s'asseoir à la droite de Dieu (Marc, xvi, 19)? N'a-t-elle pas entendu son premier martyr dire, les yeux fixés au ciel : « Je vois les cieux ouverts et le Fils de l'homme debout à la droite du Seigneur? » (Actes, viii, 55). C'est le triomphe final qu'elle célèbre à l'avance au déclin du jour, image si frappante de la fin du monde.

Le deuxième psaume n'est que la continuation du *Dixit*. Il nous rappelle la louange due à Dieu : 1° à cause de ses œuvres; 2° à cause de ses préceptes. Mais ses œuvres comme ses ordres sont autant de bienfaits merveilleux, fruits de la passion et de la mort de son Christ, et qui n'ont pour but que de nous conduire à l'héritage où se fera entendre la louange éternelle.

Un de ces bienfaits c'est l'Eucharistie, qui est spécialement célébrée ici, parce qu'elle fut instituée le *soir*. Voilà encore le mystère de la Passion et le souvenir du bonheur des justes qui prennent place dans les préoccupations de l'Église, agenouillée sur le tombeau de Jésus et y chantant le *Confitebor*. Et comme au nom de Jéhovah, qui est le nom trois fois saint, tout genou doit fléchir au ciel, sur la terre et dans les enfers, à ce verset du psaume : *Saint et terrible est le nom du Seigneur*, tous s'inclinent avec respect (Ps. 110).

Le psaume troisième chante le bonheur de l'homme juste :

(1) Psal., cix, 8.

1° à cause de sa piété envers Dieu; 2° à cause de sa charité envers le prochain, et 3° on y oppose au bonheur du juste le malheur de l'impie. C'est toujours la pensée des psaumes précédents. L'Église se montre préoccupée du sort des justes et des pécheurs à la fin des temps. *Manet in sæculum sæculi, desiderium peccatorum peribit* (Ps. 111, 8, 9).

Dans le troisième psaume le psalmiste fait ressortir le bonheur des justes par un éclatant contraste entre sa destinée et celle du pécheur : ces sentiments remplissent d'allégresse le cœur du chrétien qui ne peut plus se contenir; et dans l'ardeur de ses espérances, il s'excite et excite ses frères à louer le Seigneur en disant : *Laudate pueri Dominum.*

Voici, croyons-nous, l'origine de l'insertion de ce psaume dans les Vèpres du dimanche, ainsi que du cinquième *In exitu.* Le dimanche, comme on le sait, est l'octave du saint jour de Pâques. Or ces deux psaumes étaient chantés par les catéchumènes dans la nuit du Samedi-Saint au Dimanche de Pâques, au sortir des fonts sacrés. L'Église les redit encore le jour de Pâques à la procession commémorative qu'elle fait aux fonts du baptême. C'est donc en souvenir du baptême que ces deux psaumes ont leur place dans l'office des Vêpres.

Deux idées résument le premier : 1° Il faut louer le Seigneur partout et toujours; 2° il faut louer le Seigneur, parce qu'étant le Très-Haut, il exalte les petits et les humbles.

Le second célèbre la délivrance du peuple hébreu. Il nous reporte au delà de quatre mille ans sur les bords de la mer Rouge et au désert de Sinaï, pour dérouler à nos regards tous les prodiges que le Seigneur a opérés en faveur de son peuple.

Que les sentiments de ces deux cantiques s'harmonisent bien avec ceux que devaient éprouver les nouveaux fidèles, appelés *néophytes* d'un nom qui marquait leur nouvelle

naissance! A peine sont-ils sortis de la piscine, *mère de l'adoption*, comme l'appelle saint Denys l'aréopagite dans son beau langage, qu'ils remerciaient le Seigneur de la grâce de leur baptême : *Vous qui par une prédilection touchante êtes devenus les enfants de Dieu, louez le Seigneur, louez aussi son saint nom* (Ps. 112) (1). Qui est comme le Seigneur notre Dieu? Tout grand qu'il est, il a daigné devenir Notre-Seigneur, descendant du trône de sa puissance et de sa gloire, il a jeté les yeux sur notre pauvreté et notre bassesse. Il nous a donné la puissance de devenir enfants de Dieu, à nous qui croyons en son nom ; et en nous constituant ses héritiers (2), il a relevé l'indigent de la terre où il gisait et le pauvre de son fumier (Ps. 112, 6).

Et les nouveaux enfants de l'Eglise terminent ce chant sublime en célébrant la fécondité de leur mère, *qui habitare facit sterilem in domo*. La gentilité jusque-là stérile est cette pauvre épouse que Jésus-Christ a aimée, qu'il a introduite dans sa maison. Il l'a enrichie de grâces, l'a refaite sans tache, sans ride, l'a rendue sainte et immaculée (Ephes., v, 27), et lui a donné les joies d'une nombreuse postérité. Nous devons voir nous-mêmes dans ce psaume *Laudate pueri* une pressante invitation à remercier le Seigneur de la grâce si nécessaire du baptême.

Le cinquième psaume des Vêpres est peut-être le plus beau chant tombé de la bouche inspirée des prophètes. Sous les miracles de l'Égypte qu'y célèbre la harpe de David, nous voyons la figure de ceux qui ont amené, sous la loi nouvelle, notre délivrance, par le baptême, du démon, du péché et de la mort éternelle; la foi qui nous guide dans le désert de cette vie comme une colonne lumineuse; et enfin *le pain des anges*, nourriture de nos âmes, plus précieuse

(1) Saint Denys, *De Eccles. Hier.*, c. xi, col. 399, Migne, t. III.
(2) Evang. S. Joan., i, 12; Rom., viii, 17.

que la manne. Et, en terminant, avec quel enthousiasme le nouveau converti de l'idolâtrie ne devait-il pas chanter la comparaison du Dieu juste et puissant, auteur de tant de merveilles, avec les idoles fragiles et impuissantes des nations?

Et comme en définitive la triple immersion du catéchumène, comme sa sortie des fonts n'étaient qu'une image de la mort et de la résurrection de Notre-Seigneur, il n'est pas étonnant de voir figurer ces psaumes si bien appropriés à la cérémonie du baptême dans l'office des Vêpres, qui ne sont qu'un mémorial de la sépulture de Jésus et un pressentiment joyeux de sa résurrection.

Le capitule qui suit les psaumes se retrouve à toutes les Heures qui n'ont pas de leçons plus étendues. C'est que l'Église, dans ses offices, joint toujours l'instruction à la prière. Le psaume, disent les saints Pères est le symbole de l'action, le capitule est une exhortation aux bonnes œuvres. Les fidèles et le clergé qui l'écoutent debout marquent la disposition où ils sont de marcher avec empressement dans la voie que vient de retracer le Saint-Esprit; car c'est le Saint-Esprit qui nous parle dans le *capitule*, petite leçon ou court chapitre du texte sacré. Cette leçon brève est la nourriture spirituelle de l'âme, car l'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu. Il est juste de dire : *Deo Gratias*, après cette lecture, comme on dit les grâces après le repas.

L'hymne du dimanche *Lucis Creator*, célèbre deux grands souvenirs. En attendant que nous puissions contempler les radieuses clartés du jour sans fin de l'éternité, nous remercions le Seigneur de la lumière qu'il créa le premier jour. Le dimanche est l'ancien jour du soleil pour les païens; et, pour les chrétiens, il est le jour du divin soleil qui sortit du tombeau brillant pour éclairer le monde spirituel « *Ego*

sum lux mundi, » et devenir le soleil de la céleste Jérusalem, « *lucerna ejus est Agnus.* »

Le *verset* est une parole de nos saints livres qui précède les prières et les cantiques. Il a pour objet de nous recueillir et de nous élever vers Dieu, afin de nous préparer à de grandes choses. L'Église compatissant à notre faiblesse, sait que notre esprit eût pu s'égarer dans de vaines pensées pendant le commencement de l'office, alors elle nous fait tourner vers l'orient; c'est l'homme tout entier esprit et corps qu'elle veut saisir par le chant du *verset* et la conversion du corps qu'il l'accompagne (Bona, *De divin. Psalm.;* Gav., sect. V, c. x).

Pourquoi cette *conversion* du corps vers l'autel (*versus*)? Son symbolisme a une des significations les plus riches de la liturgie. Dans toutes nos églises orientées, quand nous prions vers l'autel, nous sommes tournés vers l'orient, parce que le Christ en croix regardait l'occident. On sait que le calvaire ou golgotha se trouvait à l'ouest de Jérusalem, et que Jésus fut crucifié tournant le dos à Jérusalem, comme indigne dans la pensée des Juifs de contempler la ville sainte.

Il est beau de reproduire ce touchant mystère d'un Dieu tendant les bras à la gentilité, représentée par l'empire romain : de là l'usage dans l'Église romaine de se tourner vers la croix, vers l'orient dès le commencement du verset. Mais ce n'est là qu'une figure de ce qui doit se passer alors au-dedans de nous : c'est notre âme surtout, esprit et cœur, qui doit se tourner vers l'orient, c'est-à-dire vers Jésus-Christ, notre orient véritable. Le verset se dit avant l'*oraison*, parce qu'il est écrit qu'il faut disposer son âme avant la prière (1). Il est dit d'une voix claire et aiguë, pour mieux retirer l'âme de l'assoupissement des sens et de la préoc-

(1) Eccles., XVIII, 23.

cupation des pensées étrangères. On y emploie la voix pure et fraîche des enfants, parce que c'est de la bouche des enfants que Dieu tire sa louange la plus parfaite.

Bientôt retentit le chant du *Magnificat*. C'est le cantique de l'Incarnation, le plus beau des trois cantiques évangéliques que l'Église récite dans son office, au souvenir du grand bienfait de la venue du Messie. Pour embraser d'amour le cœur du chrétien à l'égard de la Sainte Trinité, l'Église lui rappelle trois fois par jour ce mystère d'amour dans sa liturgie.

On le chante debout par respect pour le texte de l'Évangile dont il est un extrait. On se signe en le commençant comme on fait au commencement du chant de l'évangile. On le chante à l'office du soir ou à la fin du jour, parce que le Seigneur vint dans la plénitude des temps (Éph., I, 10) « *In dispensatione plenitudinis temporum.* »

Le grand mystère fut commencé au sixième âge du monde et cette Heure de Vêpres est la sixième de l'office (1).

Il s'est trouvé des auteurs qui ont ajouté que ce fut l'heure où la Mère de Dieu, arrivée à Hébron, salua sa cousine Elisabeth et laissa jaillir de son cœur, dans l'extase de sa reconnaissance et de son humilité, le sublime cantique *Magnificat* qui fait chaque jour le plus splendide ornement de l'office du soir.

Pendant ce temps-là l'encens remplit le sanctuaire. Tout dans ce symbole respire la pensée de la sépulture. Tous sont debout comme la Mère de douleurs *auprès de la croix* « *Stabat Mater dolorosa.* » Le prêtre gravit les degrés de l'autel, comme au soir du Vendredi-Saint, Joseph, le riche centurion d'Arimathie, sortit de sa demeure pour monter au calvaire. Au souvenir de sa pieuse charité et aussi au souvenir de Madeleine qui a répandu l'huile parfumée sur la tête du Sau-

(1) Gav., lect. IV, c. v.

veur en signe de sa sépulture, le célébrant va répandre le parfum de l'encens autour de l'autel. L'autel avec ses cinq croix n'est-il pas l'image du Sauveur et de ses cinq plaies? Le prêtre ensuite est encensé comme le représentant de Jésus-Christ dans la réunion des fidèles. Tous ensuite, clergé et peuple, reçoivent le même honneur; membres de Jésus-Christ, ils participent à la dignité *de leur chef*. Mais ce parfum matériel ne doit être à leurs yeux que la figure d'un parfum bien autrement précieux, c'est-à-dire de la prière qui s'élève d'un cœur pur vers le trône de Dieu, après avoir embaumé le *mystique tombeau que Notre-Seigneur s'est choisi dans nos âmes*.

Au souvenir de la Passion l'Église unit celui de la résurrection dans l'office des Vêpres. Dans sa pensée, se tenir debout est un signe de la joie qu'apporta à la terre la résurrection. Cette posture que l'on garde pour l'*Angelus* le dimanche et pour le *Regina cœli* durant le temps pascal, est donc un mémorial des joies de la résurrection. C'est en vertu de ce symbolisme qu'elle nous fait tenir debout à l'oraison de Vêpres le dimanche. Et comme cet office est le modèle des vêpres aux jours de fêtes, nous nous tenons aussi debout à l'oraison de ces jours de fêtes. La répétition du verset *Dominus vobiscum* avant et après l'oraison ou les mémoires, n'a pas d'autre raison d'être. Notre-Seigneur ressuscité salua ses Apôtres par ces paroles : *Que la paix soit avec vous*. Et avant de les quitter il répéta le même souhait. Ainsi fait le prêtre, il salue ses frères en disant : *Que le Seigneur soit avec vous*. Et sa prière terminée il renouvelle le salut qu'il a appris du Seigneur (1).

Nous rendons grâces ensuite à Dieu qui nous a accordé ce que son ministre vient de lui demander dans la collecte, en résumant les vœux de tous.

(1) *Rational*, lib. V, c. 7.

Et avant de se séparer, l'assemblée offre à Dieu pour les trépassés les mérites qu'elle a pu acquérir pendant l'office. Portion de l'Église militante, elle mêle à la pensée des joies de l'Église triomphante, à laquelle elle associe ses cantiques, le souvenir de l'Église souffrante. Pensée bien digne de la tendre compassion d'une Mère qui unit ses douleurs aux douleurs de ceux qui furent ses enfants.

Article IV. *Complies, ou la prière du soir* (1).

Cette Heure appelée Complies (*completorium*), du rôle qu'elle remplit à l'égard des Vêpres auxquelles elle sert de complément, ne remonte pas aux premiers âges du Christianisme. Dans son fond, elle nous vient de l'ordre de saint Benoît (480-543); mais elle ne remonte pas, dans sa forme actuelle, au delà du XIe siècle. Les constitutions de saint Benoît obligeaient les religieux à se réunir les jours de jeûne après vêpres et les autres jours après souper pour entendre une lecture de l'Écriture sainte et réciter des psaumes. Les moines se retiraient ensuite dans le plus grand silence pour le repos de la nuit. Ce fut l'origine des complies; l'Église adopta ces prières et les introduisit dans le corps de ses offices.

La leçon brève qui ouvre cette Heure est un souvenir de la lecture spirituelle faite par les enfants de saint Benoît.

Il y a dans le choix du texte qui la compose une instruction saisissante. C'est un avertissement tiré de la première épître de saint Pierre, et qui a pour objet de nous prémunir contre les embûches du démon auxquelles nous sommes perpétuellement en butte. N'oublions pas que la nuit est

(1) Ce nom de *prière du soir* va bien à cette Heure qui commence par ces mots : « Que le Seigneur nous accorde une nuit tranquille et une fin parfaite. »

plus propre aux desseins perfides du tentateur que le jour; ses attaques y sont plus à craindre. Puis l'heure des Complies qui précède le coucher, image de notre sépulture, nous rappelle les derniers efforts de l'enfer pour saisir nos âmes au redoutable passage du temps à l'éternité. A tous ces titres, l'avertissement de saint Pierre est admirablement choisi.

La confession qui suit la leçon est un vestige de celle qui est mentionnée dans la règle de saint Benoît. Aux termes de cette constitution, les religieux devaient s'accuser le soir, devant le supérieur, des manquements à la règle commis dans la journée. C'est ce qui se voit encore dans certaines communautés religieuses sous le nom de *coulpe*. Ce rite convenait trop bien à l'office des Complies pour que l'Église ne s'empressât pas de l'adopter dans sa liturgie. Il répond en effet à un double besoin de l'âme chrétienne : à la fin de la journée, l'humble aveu des fautes que nous y avons commises est une satisfaction bien due à la justice de Dieu, et sa miséricorde veut bien s'en contenter, comme d'une compensation au mal échappé à notre faiblesse. De plus, le sommeil qui va clore nos paupières est l'image de cet autre sommeil qui les fermera pour toujours. Peut-être même le sommeil que nous allons prendre sera-t-il sans réveil? Or n'est-il pas bien convenable de nous mettre en état de mourir; c'est-à-dire, de nous repentir, au cas où il nous arriverait de passer des bras du sommeil dans ceux de la mort. C'est pour la même raison que l'Église nous fait terminer Complies par la récitation du *Credo*.

L'on sait que l'objet des Complies, comme celui des Vêpres est d'honorer la sépulture de Notre-Seigneur. Tel est en particulier l'objet du premier des quatre psaumes de Complies. Les paroles du *Cum invocarem* conviennent si bien à la sépulture de Jésus-Christ que l'Église le récite le Samedi-Saint. Le deuxième psaume de Complies composé

des six premiers versets du psaume XXX est la prière du Sauveur dans le tombeau. Il en a prononcé les paroles sur la croix. Le troisième expose les motifs de la confiance du juste par excellence au sein des ténèbres du tombeau « *Qui habitat in adjutorio altissimi, in protectione Dei cœli commorabitur.* »

Dans ces trois psaumes, expression de la confiance envers Dieu, la pensée de la résurrection se mêle sans cesse à celle de la mort. « *Et c'est en vous, Seigneur, que j'ai mis mon espérance, je ne serai pas confondu devant mes ennemis ; exercez votre justice en me délivrant de leur fureur* (1). » « *Parce qu'il a mis son espérance en moi, je le délivrerai, je le protégerai parce qu'il a invoqué mon saint nom* (2). » Tous ces sentiments conviennent admirablement à l'âme aux approches de l'agonie ou même après la sépulture.

Le quatrième psaume (3) de Complies est une invitation à louer Dieu. Il n'a aucune relation, croyons-nous, avec les trois qui précèdent. Dans la pensée de l'Église, il est comme la formule du rendez-vous des religieux et des pieux fidèles à la prière nocturne (4). Jadis non seulement les moines, mais les laïques assistaient aux offices de la nuit; et grâces à Dieu, dans la solitude des cloîtres, il y a encore, en plein XIXe siècle, des anges de la prière nocturne qui se constituent nos ambassadeurs pendant la nuit, auprès de Notre-Seigneur, et qui sont pendant ces heures comme les paratonnerres de la colère divine prête à frapper les hommes d'iniquité. Après ce cantique : « *Bénissez maintenant le Seigneur, vous tous qui êtes ses serviteurs... Dans le silence de la nuit élevez vos mains vers le Saint des saints et bénissez pour nous tous le Seigneur.* »

(1) Psaume XXX, 1.

(2) Psaume XC, 14, 15, 16.

(3) Peut-être les quatre psaumes de l'office ont-ils pour but de signifier nos quatre fins dernières.

(4) Durand, *Le culte catholique*, etc.; Méquignon, Paris, 1868, p. 28.

L'hymne se rapporte à l'heure voisine de notre coucher. Nous y demandons à Dieu de dissiper les fantômes impurs et les songes nocturnes et de nous aider à être chastes même pendant le sommeil.

Après le capitule qui exprime le même désir, a lieu dans le chant de l'*In manus tuas*, un dialogue entre les fidèles. C'est la prière d'un enfant à son père. Cette confiance filiale du chrétien en son Père n'est pas mal rendue par ces voix d'enfants qui entonnent l'*In manus tuas*. Cette prière respire une naïveté touchante à laquelle ajoute encore la voix pure et fraîche de l'enfance : « *Entre vos mains, Seigneur, je recommande mon esprit.* » Ce sont les paroles que Jésus-Christ a prononcées en mourant. Il serait bon de les répéter chaque soir avant de nous livrer au sommeil, et surtout au déclin de la vie, avant de nous endormir du dernier sommeil.

La doxologie *Gloria Patri*, est un chant de joie et de fête. Mais, à l'approche de la nuit et des dangers qu'elle amène avec elle, une certaine mélancolie s'empare de l'âme chrétienne. Voilà pourquoi elle suspend le *Gloria Patri* pour se remettre encore une fois dans les mains et sous la protection de Dieu : « *Seigneur je remets mon âme entre vos mains.* » « *Gardez-moi comme la prunelle de l'œil.* » « *Sous l'ombre de vos ailes protégez-moi.* »

Ainsi excité à la confiance, le chrétien ne craint plus ni les embûches de l'ennemi, ni le moment de la mort. Aussi sans vouloir devancer l'heure de Dieu, comme le vieillard Siméon, il entonne le *Nunc dimittis*. Pour lui la mort n'est-elle pas une délivrance ? Dieu n'est-il pas son Père ? N'a-t-il pas cherché dans ses bras un refuge assuré ? Ce Père, si puissant et si bon, ne l'aime-t-il pas ? Et peut-il avoir d'autre désir que celui de le voir face à face dans la patrie? Enfin l'oraison *Visita* termine l'office et demande à Dieu une dernière bénédiction pour nos demeures contre le démon et tous ses piéges.

Antienne finale à Marie. — On fait remonter au XIe siècle l'usage de terminer l'office par une antienne à la Vierge. Cette antienne obligatoire après les Laudes et après Complies nous met sous la protection de l'auguste Vierge au commencement et à la fin de la journée. Qu'elle est belle à l'aurore, belle au déclin du jour, cette invocation adressée à Marie! L'enfant bien né ne manque pas de saluer sa mère à ces deux moments de la journée. L'Église n'eut garde de manquer à consacrer cet usage à l'égard de la Mère de Dieu et des chrétiens. *Alma Redemptoris Mater.*

Il y a dans les deux moments choisis pour ce chant liturgique en l'honneur de Marie un symbolisme d'une merveilleuse richesse. Marie, en effet, n'est-elle pas l'*étoile du matin?* c'est elle qui a guidé nos pas à l'aurore de la vie. Nous la remercions par notre chant du matin. Elle veut être encore notre étoile au matin de l'éternité. Au milieu des angoisses de notre dernière heure, que nous représente l'heure avancée des Complies, et après cette nuit de la vie présente, nous lui demandons par ce chant du soir, d'être l'astre précurseur du beau jour, du jour sans fin de l'éternité.

En outre, s'il est vrai de dire avec la tradition que l'office des Complies se rapporte à notre sépulture et à celle du Sauveur, pourquoi ne pas dire que l'office se termine par le chant de l'antienne à Marie, parce que, si Jésus a voulu mourir près de sa divine Mère, c'est aussi sur son sein que nous voulons mourir, afin de nous réveiller à ses pieds dans la bienheureuse éternité?

L'antienne à Marie varie avec le temps. L'Église lui a donné quatre formes différentes.

On attribue l'*Alma* à Herman Contract, moine bénédictin, auquel on a attribué plusieurs autres compositions liturgiques, telles que le *Veni sancte Spiritus* et l'*Ave maris Stella.* On ne connaît pas l'auteur de l'*Ave Regina*, mais le

verset de cette antienne est de saint Ephrem, diacre d'Édesse. Le *Salve Regina,* aussi appelé l'antienne du Puy est dû à Adhémar de Monteil, de la famille des seigneurs qui fondèrent la ville de Montélimart et lui donnèrent leur nom, Monteil-Adhémar ou Montélimart. Légat de la première croisade, Adhémar de Monteil assistait au concile de Clermont, où elle fut résolue. Il aurait composé ce chant pour les guerriers du Christ allant à la conquête des lieux saints. La fin de cette antienne : « *O clemens, o pia, o dulcis virgo Maria,* » est une triple exclamation de saint Bernard entrant dans la cathédrale de Spire et attendri jusqu'aux larmes par le chant du *Salve Regina.* Lorsque les derniers accents de l'hymne à la Vierge eurent retenti sous les voûtes de la basilique, après ces mots : « *Faites-nous voir votre Fils après notre exil,* » saint Bernard fit jaillir de son cœur ces aspirations si suaves et si pénétrantes qui demeurèrent, depuis lors, attachées à l'hymne du *Salve* et en complétèrent la sublime poésie (1).

Une tradition respectable attribue aux anges l'origine du *Regina cœli.* Voici dans quelle circonstance eut lieu ce prodige : saint Grégoire le Grand, dans la peste épouvantable qui ravageait la ville de Rome, à la fin du VIe siècle et dès le commencement de son pontificat, eut la pensée de désarmer par la prière le bras de Dieu. Il indiqua une procession pour le jour de Pâques. Le clergé, les religieux, les religieuses, les laïques, les veuves, les femmes mariées ayant formé sept groupes différents partirent de l'Église d'*Ara*

(1) Un monument consistant en des plaques d'airain scellées dans le pavé de l'église désigne encore à la postérité l'endroit où le saint abbé de Clairvaux invoqua d'une manière si onctueuse la *clémence,* la *piété* et la *miséricorde* de la Vierge Marie. Une autre tradition vénérable dans la cathédrale de Spire y fait chanter tous les jours le *Salve Regina* en mémoire de cet événement. V. Ratisbonne, *Vie de saint Bernard,* Paris, Poussielgue, 1862, t. II, p. 228.

Cœli ou Sainte-Marie-Majeure pour se rendre à Saint-Pierre. Le saint Pape portait l'image de la Vierge peinte par saint Luc. Tout à coup, au moment où la procession se déployait devant le môle d'Adrien, on entendit des voix célestes redisant aux échos de la terre : *Regina Cœli*, *lætare*. Saint Grégoire ajouta ces mots avec le peuple : *ora pro nobis Deum Alleluia*, et la peste cessa dès le jour même (1).

Ce chant du ciel est devenu le chant pascal, dont il rappelle les joies et par ses paroles : *lætare*, et par sa date toute joyeuse, puisqu'il amenait la cessation d'un des plus redoutables fléaux qu'ait eu à enregistrer l'histoire.

Ajoutons en terminant avec Gavantus (2) que Prime et Complies ne varient pas, parce que le principe et le terme de nos actions ne doivent jamais varier. Dieu doit toujours en être le principe et la fin.

En résumé, nous avons dans le mouvement diurne et nocturne de la prière officielle de l'Église une continuation des coutumes cérémonielles de la Synagogue. Ainsi les pieuses habitudes de la liturgie chrétienne se relient-elles par une tradition non interrompue aux pratiques religieuses des Juifs. Esdras avait établi quatre heures par jour et quatre heures par nuit destinées à la prière publique. Nos heures du jour et de la nuit n'en sont que l'imitation; chacune comprend, dit Bellarmin, un intervalle de trois heures du jour et de la nuit en l'honneur de la Très Sainte Trinité. Et par cette succession de prières l'Église pratique admirablement le précepte de prier sans cesse (I Thess., v, 17).

(1) Bacuez, direct. à Saint-Sulpice, *Saint Office*. Le môle d'Adrien devenu le château Saint-Ange. à cause de la statue de saint Michel qui le couronne, et l'inscription *Regina Cœli* placée à la voûte de l'*Ara Cœli*, sont autant de monuments qui attestent la réalité du miracle.

(2) Gavantus, sect. IV, cap. III, nº 12.

CHAPITRE V.

DE QUELQUES PARTIES DES HEURES.

§ 1. Des Psaumes.

Anciennement et jusqu'au déclin du IVe siècle, le psaume était toujours exécuté en solo, et sans doute avec des modulations assez compliquées. Cependant l'assemblée répétait les dernières phrases de chant. C'est ainsi que les Constitutions apostoliques nous représentent l'exécution du chant liturgique. La reprise par l'assemblée des dernières modulations du chant du psaume constituait le *psalmus responsorius*, ou Répons. Le répons a reçu ce nom, parce que l'assistance répondait au soliste qui avait exécuté le psaume, et en reprenait la finale.

A côté des psaumes-répons s'introduisit, vers la fin du IVe siècle, un autre genre de psalmodie, l'*antiphone*, psaume chanté à deux chœurs qui alternent. C'est à Antioche (1), au temps de l'évêque Léonce (344-357) que naquit cet usage. Sous la direction de deux ascètes Flavien et Diodore, qui devinrent plus tard évêques, l'un d'Antioche même, l'autre de Tarse, de pieux laïques s'assemblaient la nuit dans les sanctuaires des martyrs et passaient le temps à chanter des psaumes à deux chœurs. L'évêque, Léonce, favorable au parti arianisant, voyait avec inquiétude ces réunions qui se tenaient en dehors de lui. Il décida les amis de Flavien et de Diodore, à célébrer leurs veilles dans les églises de la ville C'est ce qui vulgarisa ce nouvau système de psalmodie. Il se répandit très rapidement. Au temps de saint Basile (2),

(1) Théodoret, *Hist. Eccles.*, II, 24.
(2) Ep. 207.

il était déjà introduit à Césarée de Cappadoce. Sous Théodose, la pèlerine Silvia nous montre à Jérusalem des réunions nocturnes, semblables à celles d'Antioche et de Césarée; l'antiphone y a sa place à côté de l'ancienne psalmodie par répons « *psalmi respondentur, similiter et antiphonæ.* « Saint Ambroise adopta cet usage en 387 (1). Il fut un peu plus tard introduit dans l'église romaine : Un texte, il est vrai, assez obscur du *Liber Pontificalis* (2) rapporterait cette introduction au temps du pape Célestin (422-432).

Telle qu'elle fut adoptée et pratiquée à Rome, l'antiphone comportait le chant alternatif de tout un psaume; tous les versets étaient chantés sur le même air, mais l'on variait d'un psaume à l'autre. Le sens primitif du mot *antiphona*, *antiphone*, est donc celui du psaume exécuté à deux chœurs, y compris la modulation initiale et finale, qui, dans le langage actuel, a seule retenu le nom *d'antienne*. On peut lire sur ces détails du chant primitif de la liturgie le savant ouvrage de M. Duchesne, membre de l'Institut (*Origin. du culte chrétien*, p. 107-108).

Ces antiphones furent adoptées pour l'office, et même pour la messe qui en admettait deux, les antiphone à l'*Introït* et à la Communion.

§ 2. **Des Hymnes.**

1. *Origine des Hymnes.*

Tous les liturgistes du moyen-âge définissent l'hymne : « *la louange de Dieu soumise aux lois du mètre. Hymnus est laus Dei metrica.* »

A l'origine, nous croyons avec M. Léon Gauthier (3),

(1) S. Augustin., *Confess.*, IV, 7.
(2) Edit. Duchesne, t. I. p. 230-231.
(3) *Le Monde*, 12 sept. 1873.

que les hymnes n'étaient jusqu'au IIe siècle en Orient, jusqu'au IVe en Occident, que des psaumes ou des cantiques, à versets libres, composés sur le modèle des psaumes et analogues à notre *Te Deum*. Et c'est dans ce sens, croyons-nous, qu'il faut entendre les textes de saint Justin et d'Eusèbe, par exemple, quand ils nous parlent des hymnes chantées dans les assemblees des premiers chrétiens. Ce fut en Orient que commença l'usage des hymnes métriques. Saint Augustin atteste cette origine, quand il raconte comment saint Ambroise fit chanter à Milan « des hymnes selon l'usage des églises d'Orient. » Le plus ancien chant de ce genre serait la fameuse ode de Clément d'Alexandrie qui est placée à la suite de son *Pédagogue* et dont D. Guéranger nous donne une belle traduction dans ses *Institutions liturgiques* (1). Mais ces hymnes à l'origine ne faisaient pas partie de la liturgie. On les chantait à peu près comme nos cantiques de catéchisme. C'est au IVe siècle, que ces cantiques pénétrèrent dans l'Occident. Ce fut à la même date qu'ils furent écrits régulièrement dans la langue latine. Tous les savants sont d'accord sur ce point. Mais à qui doit-on l'introduction de ce chant parmi nous? Ici commence le désaccord. Les uns tiennent pour saint Ambroise, les autres pour saint Hilaire. Mais les textes en faveur de saint Ambroise sont beaucoup plus concluants. Ceux de saint Augustin (2) et de saint Ambroise ne laissent rien à désirer. « On prétend, dit le grand archevêque de Milan, que je séduis le peuple au moyen de certaines hymnes que j'ai composées, je n'en disconviens pas (3). »

Les hymnes sont, selon toute apparence, une institution due au zèle de saint Ambroise. Saint Hilaire tenta à Poi-

(1) T. I, 74-75.

(2) *Confession*, I, 6, 7; Cf. X, 23.

(3) *De Spiritu Sancto*, Epist. XXXI.

tiers un effort analogue; mais la tentative de l'évêque des Gaules n'eut pas, à beaucoup près, le même retentissement que celle d'Ambroise de Milan. »

Quel fut le sort des hymnes jusqu'au XIIe siècle? Le rite ambrosien et la liturgie bénédictine les faisaient chanter à toutes les heures canoniales. Mais au IXe siècle, la liturgie romaine ne leur avait pas encore fait l'honneur de les admettre. Amalaire (820) n'en parle pas encore dans son *Traité des offices* ecclésiastiques, et Walafrid Strabon (825) (1), ne leur attribue qu'un usage restreint : « *Hymni... quos etiam aliqui in missarum solemniis... interdum assumere consueverunt.* »

Ce ne fut qu'au XIIe siècle, d'après Mabillon (2) et Thommasi (*Præfat. ad Antiph.*), que l'Église romaine admit officiellement les hymnes dans le corps de sa liturgie. Plusieurs églises avaient précédé Rome, toutes la suivirent, ou peu s'en faut. Le nombre des hymnes augmenta tellement qu'il devint presque scandaleux. Une réforme était nécessaire. Urbain VIII l'opéra par son bref du 25 janvier 1631. Il fit remettre en bon latin, en vers réguliers, toutes les hymnes qui « *non metro, sed soluta oratione, aut etiam rhytmo constant.* » Les hymnes furent ramenées au nombre d'environ quatre-vingt-dix. Il y a loin de ce chiffre à celui de dix-huit cents pièces, qui ont été publiées par Mone en ses *Hymni latini*.

II. *Caractère des Hymnes liturgiques.*

1° L'hymne est soumise à la loi du mètre. Or, l'histoire du mètre hymnique peut se diviser en deux grandes périodes séparées par l'an mil. *Dans l'époque antique*, le mètre

(1) *De reb. Eccl.* XXV.
(2) *Museum. Ital.*, II, 128.

le plus employé, c'est l'iambique dimètre, presque toujours ramené au nombre invariable de huit syllabes : *Veni Redemptor gentium*. C'est ensuite le *Septenarius* trochaïque, réduit à quinze syllabes, et qui se décompose en deux vers de huit et de sept syllabes : *Pange lingua gloriosi. — Lauream certaminis*. C'est le dactylique trimètre, qui se ramène aisément au nombre de dix syllabes : *Pastor ovem Petrus hanc recreat*. C'est le bel hexamètre iambique : *Aurea luce et decore roseo*. C'est l'asclépiade enfin : *Inventor rutili dux bone luminis*. »

A partir de l'an mil, la strophe s'applique aux formes plus ou moins régulières.

2° L'hymne se distingue de la prose par la doxologie. Celle-ci n'existe jamais ni dans la prose, ni dans les tropes. Les plus anciennes doxologies peuvent remonter au IXe siècle.

III. *Auteurs des Hymnes.*

Il en est de ces auteurs comme des architectes de nos belles cathédrales du moyen-âge. Leurs noms ne sont pas parvenus jusqu'à nous. La plupart des hymnes, en effet, sont absolument anonymes et rien n'est moins étonnant; car rien n'est plus contraire que les livres liturgiques à la vanité et à la gloriole des auteurs. Aucun nom ne s'y étale; pas de signature orgueilleuse ; les poètes liturgiques sont condamnés à la modestie. Néanmoins certaines hymnes ont eu un tel retentissement, que le nom de leur auteur ne pouvait demeurer caché. Citons seulement saint Ambroise, saint Hilaire, saint Damase, Prudence, le prince des poètes chrétiens, notre Pindare et notre Horace, Sédulius, Elpis, femme de Boèce, Fortunat, Claudius Mamert, saint Grégoire (1).

(1) Le *Monde*, 26 septembre 1873.

IV. *Place des Hymnes à l'office.*

Les hymnes se trouvent dans toutes les Heures, mais non dans le même ordre. A Matines, l'hymne suit l'invitatoire et précède les psaumes : dans ce cas elle est une réponse à l'invitation qu'on nous a faite de bénir Dieu, c'est un stimulant pour nous préparer à la psalmodie, dans ce commencement de l'office de la nuit, où nos cœurs pourraient être encore assoupis. Au contraire, les Laudes, les Vêpres et les Complies ont leurs hymnes placées après les psaumes, parce que l'on veut vérifier la parole de l'Apôtre : « *In psalmis, hymnis et canticis* (1). » Dans les autres Heures, telles que Prime, Tierce, Sexte et None, l'hymne précède les psaumes, parce que notre cœur, préoccupé des sollicitudes journalières, a besoin d'être rappelé par la mélodie de l'hymne à la douceur de l'amour divin (2).

§ 3. **Des Cantiques.**

Les cantiques sont des chants analogues aux psaumes, mais offrant un caractère spécial de solennité. Ils figurent avec les psaumes dans différentes parties de l'office, on les trouve en effet dans les Laudes, les Vêpres et les Complies.

Le plus ancien auteur des cantiques est Moïse (3). On en voit dans l'Ancien et dans le Nouveau Testament. Ceux-ci sont au nombre de trois : le *Benedictus* (4) ou le cantique de Zacharie à la naissance de saint Jean-Baptiste; le *Magnificat* (5) ou le cantique de la reconnaissance et de l'humilité

(1) Coloss., III, 16.

(2) Bona, *Divin. psalm.*, XVI, § 9; Cf. R. P. Bernard, *Le Bréviaire romain*, p. 248.

(3) Exod., XV.

(4) Luc, I.

(5) Luc, I.

de Marie, dans la visite qu'elle fit à sa cousine Élisabeth, et le *Nunc dimittis* ou le cantique du vieillard Siméon à la présentation du Sauveur au Temple (1).

L'Église a enrichi ses offices de dix de ces cantiques, empruntés soit à l'Ancien, soit au Nouveau Testament.

Elle en a assigné deux aux Laudes et un à Vêpres ainsi qu'à Complies. Le premier cantique de Laudes se place avant les psaumes *Laudate Dominum de cœlis* et suivants. Il est toujours tiré de l'Ancien Testament et varie suivant les jours. Ainsi le *Benedicite*, ou cantique des trois jeunes Hébreux dans la fournaise de Babylone se dit tous les dimanches et fêtes, ainsi que dans les féries du Temps pascal. Les autres féries ont chacune un cantique spécial. Ainsi le lundi, on dit le cantique d'Isaïe *Confitebor*, où, sous la parabole d'une vigne bien-aimée, le prophète prédit les malheurs de son peuple autrefois si fidèle (2). Le mardi a le cantique d'Ezéchias pour remercier Dieu de sa guérison *Ego dixi;* le mercredi celui d'Anne mère de Samuel, en action de grâce de la naissance de son fils *Exultavit cor meum;* le jeudi, celui de Moïse, après le passage de la mer Rouge, *Cantemus Domino;* le vendredi, celui d'Habacuc, qui pour consoler les Juifs leur annonce le Messie rédempteur (3), *Domine audivi;* le samedi, celui de Moïse contre les Israélites sur lesquels il appelle, à cause de leur ingratitude, les vengeances du ciel et de la terre, *Audite cœli quæ loquor.*

Les trois cantiques tirés du Nouveau Testament se disent tous les jours après l'hymne, le *Benedictus* aux Laudes, le *Magnificat* aux Vêpres, et le *Nunc dimittis* aux Complies.

Dom Guéranger nous expose la merveilleuse convenance de chacun de ces cantiques à l'Heure qui lui a été assignée.

(1) Luc, II.
(2) Isaïe, V.
(3) Habacuc, III.

Avec le cantique de Zacharie qui célèbre l'apparition du divin Orient au milieu de nos ténèbres, nous saluons chaque matin le lever du soleil. « Le cantique de Marie, mère de Dieu célébrant sa maternité divine et tous les biens qui en résultent pour le monde... est l'encens du soir, comme le cantique de Zacharie est l'encens du matin. » Enfin, le *Nunc dimittis* de celui qui s'endormit du sommeil des justes, après avoir salué dans le divin enfant la lumière des nations, nous rappelle le repos de l'âme fidèle qui toujours unie à Jésus-Christ peut dire avec l'Époux des Cantiques : *Je dors, mais mon cœur veille.*

Les cantiques se terminent comme les psaumes par la doxologie *Gloria Patri;* on en excepte le cantique *Benedicite*, dont les deux derniers versets sont l'œuvre de l'Église. Le dernier *Benedictus es*, *Domine*, etc., est presque textuellement le verset 52e du chapitre III de Daniel. Ces deux versets sont une véritable doxologie ou glorification de la Sainte-Trinité (1).

§ 4. Du Verset.

Le verset est une courte prière qui se dit à certaines parties de l'office, et qui généralement est une invitation à la louange, à l'admiration, à l'action de grâce et à la demande.

Il tire son nom de sa brièveté même (*versiculus*), d'autres font dériver cette étymologie du latin *vertere, versus, se tourner*, parce que cette partie de l'office se dit avec conversion du chœur vers l'autel.

Le cardinal Bona nous fait observer que le verset se chante d'une voix claire et aiguë, afin de secouer la tiédeur.

(1) R. P. Bernard, *Le bréviaire romain*, p. 265; Bernard, *Cours de Liturg. rom., Le bréviaire*, t. II, p. 372.

Placé avant les leçons des Matines, il avertit que si après la psalmodie, il est permis de s'asseoir et de se reposer, ce n'est point pour se livrer à l'assoupissement, mais pour écouter attentivement les enseignements des Livres saints ou des Pères de l'Église.

On le dit encore avant les oraisons, parce qu'il est écrit : préparez votre âme avant la prière (1).

§ 5. **De l'Absolution.**

L'absolution est une courte prière qui a pour but de purifier notre cœur, afin de le mieux préparer à l'audition de la parole de Dieu.

Cette formule s'appelle *absolution*, soit parce qu'elle est à la fin du nocturne, et dans ce cas elle signifierait *fin*, *terminaison;* soit parce qu'elle a pour objet la rémission des péchés. Nous croirions plus volontiers, avec Gavantus, que son nom lui vient de ce que la plus remarquable des trois absolutions, celle du troisième nocturne, est conçue en ces termes : *A vinculis peccatorum... absolvat nos...* (2).

§ 6. **Du Capitule.**

Son nom, dit saint Anselme, signifie *petit sommaire.*

Chaque Heure a son Capitule, excepté Matines. Le Capitule étant une courte leçon empruntée aux Livres saints, les leçons des Matines remplacent avantageusement le Capitule dans cette partie de l'office. On nous fait lire à chaque Heure un fragment de l'Ancien et du Nouveau Testament, afin que les paroles des écrivains sacrés excitent et développent notre ferveur.

(1) Bona, *Divin. Psalm.*, c. XVI, § 13; Cf. R. P. Bernard, *Le bréviaire romain*, p. 268.

(2) Gavantus, sect. V, c. XI.

Le chœur est debout, pendant le Capitule, parce que cette lecture est courte et qu'elle est faite par un plus digne qui est debout.

Cette petite leçon n'est pas précédée de la bénédiction. Amalaire nous en donne la raison : c'est que le Capitule est ordinairement dit par l'officiant qui, comme supérieur, bénit ceux qui chantent les leçons à Matines, à Prime et à Complies.

Le Capitule est sans titre, parce qu'il est souvent pris dans l'épître de la messe, qui a toujours son titre (1).

De la lecture du Martyrologe à Prime. — Nous manquons de données historiques pour fixer l'époque à laquelle s'introduisit dans l'office la lecture du Martyrologe. Elle est prescrite dans la règle canoniale donnée par saint Chrodegand, évêque de Metz, au VIIIe siècle. Mais Hugues Menard, dans ses notes sur le Sacramentaire grégorien, prétend que l'usage de lire le martyrologe à l'office public ne remonte pas au delà du règne de Louis le Débonnaire (814-840) (2).

(1) R. P. Bernard, *Le bréviaire romain*, p. 301.
(2) *Ibid.*, p. 333.

CHAPITRE VI.

OFFICES FUNÈBRES.

---

§ 1. Funérailles.

Le mot *funérailles* vient du latin *funus*, qui lui-même dérive de *funalia*, parce que, dès l'antiquité, aux enterrements on avait l'usage d'accompagner le corps avec des torches ou des flambeaux, la cérémonie funèbre se faisant le soir.

Le Christianisme a purifié la tradition païenne et il a fait du luminaire employé aux offices funèbres un symbole de joie, comme dit saint Jean Chrysostome (1). Bosio y voit un triple témoignage de la victoire après la lutte, de l'immortalité de l'âme et de la résurrection des corps (2).

Aussi aux premières heures du Christianisme, la mort du chrétien, du martyr, surtout, était-elle un jour de fête. Pour tous les chrétiens qui atteignent le port du salut, c'est la naissance à la véritable vie, c'est la fin de l'exil « (Dum ingerit morti, dit saint Eucher, ingerit æternitati » (Homil., I, *sub. nom. Euseb. emiss.*).

Les martyrs ne passaient-ils pas, selon l'expression de saint Cyprien (Epist., XII) (3), de la prison à l'immortalité « De carcere ad immortalitatem transibant. » Aussi le jour de la mort était-il célébré par les premiers fidèles comme un jour de fête; ils ornaient le vestibule de la maison mortuaire de couronnes et de guirlandes (Grég. Nazianze, *Orat.*,

(1) Saint Chrysost., Hom. IV, *in Epist. ad Hebræos.*

(2) Bosio, n° 10.

(3) Martigny, *Dict. des Antiquit. Chrét.*, v° *Calendrier* et *Natale*.

XXXVIII) ; ils en décoraient l'intérieur de verdure, de draperies et de flambeaux.

Telle était l'inhumation des premiers chrétiens ; celle des chrétiens de nos jours a une physionomie bien différente. A l'air de fête a succédé la tristesse. Jadis dans la sépulture des chrétiens tout était joyeux, aujourd'hui tout est lugubre. Pourquoi ce changement ?

Ce que nous venons de dire des premières sépultures chrétiennes concerne principalement celle des martyrs. Il n'y avait évidemment pas lieu à la tristesse par rapport à eux.

On peut en dire autant des enfants, en vertu du dogme de la justification immédiate de l'âme par le saint Baptême ; et l'on peut dire à peu près la même chose des premiers fidèles qui mouraient sans avoir cueilli la palme du martyre, tant était grande leur ferveur, et tant on était rassuré sur l'innocence conservée ou reconquise de ces premiers morts du Christianisme.

Mais vint bientôt le relâchement des mœurs, même parmi ceux que l'Apôtre appelait des saints. Dès lors on comprend la tendre sollicitude de l'Église qui a dû se préoccuper de l'état de ses chers trépassés. Elle craint, ou du moins tout lui fait craindre que la plupart des fidèles trépassés souffrent en expiation de leurs fautes dans le purgatoire, car sa prière sert à déterminer sa croyance. Elle prie : donc elle croit qu'ils ont besoin de prières ; c'est pourquoi, au moins depuis Origène, à qui saint Augustin attribue l'ordonnance de l'office des morts (1), elle offre à Dieu ses satisfactions. L'Église sait que si le mérite est personnel, nous pouvons satisfaire les uns pour les autres. L'Église a fait un dogme de ce principe, et, c'est sur ce dogme que repose cette admirable liturgie pour les morts que nous avons à exposer dans ce chapitre.

(1) *In Inchiridio.*

Toutefois il y a dans les funérailles actuelles, telles que les entend et les pratique l'Église, des cas qui rappellent la physionomie festivale des premières inhumations chrétiennes, nous voulons parler des funérailles des enfants.

§ 2. Funérailles des petits enfants.

C'est qu'en effet, le péché seul rend redoutable la séparation de l'âme d'avec le corps, parce qu'il enfante la mort éternelle. Supposons le péché absent, la mort est un *gain*, comme dit saint Paul, « *mihi mori lucrum*, » c'est la délivrance, c'est la fin de la vraie mort et le commencement de la vraie vie. L'Église pleine des idées de l'immortalité de l'âme, appuyée sur la consolante vérité de la justification opérée par le baptême, et croyant comme un dogme à l'entrée immédiate de l'âme de l'enfant, cet ange de la terre, dans l'assemblée des anges du ciel, l'Église, dis-je, cette seconde mère de l'enfant qu'elle vient d'envoyer au ciel, est toute entière aux sentiments d'une joie sainte et religieuse. Tout ce qu'elle peut faire est de tempérer un peu les accents de sa joie par égard pour la douleur de parents qui sont en larmes.

Comme tout est empreint de tendresse, de religion et de poésie, dans la touchante *déposition* des enfants baptisés, morts avant l'usage de leur raison! Les cloches n'ont pas de glas à faire entendre; c'est un chant de triomphe qu'elles jettent aux échos de la terre. Dans l'ornementation et les tentures tout est blanc, tout respire l'innocence de l'âme et les joies du ciel, à l'arrivée de la nouvelle vierge associée aux phalanges qui suivent l'Agneau; une couronne de fleurs est placée sur le cercueil, c'est l'emblème de la couronne céleste désormais placée sur le front du nouvel élu. Le blanc, dit Catalani (1) indique leur intégrité et la virginité;

(1) Catal., *Ritual.*, c. VII, § 1, n° 1.

car, ajoute-t-il., on dit de la virginité qu'elle a un délicieux parfum, « *odorare enim virginitas dicitur*, » et les fleurs rappellent la fragilité de cette vie, qui a passé comme une tendre fleur. La croix de procession est sans hampe (Rituel), et cette prescription des rubriques n'est pas non plus sans mystère : si, en effet, les processions qui se déploient à la suite de la croix qui représente Jésus-Christ, rappellent notre pèlerinage vers les saintes collines de l'éternité, à la suite de notre chef (1), pourquoi enlever la hampe de la croix de procession aux funérailles de nos petits enfants, si ce n'est pour nous représenter la brièveté de leur pèlerinage en ce monde?

« Un touchant usage existe à Naples pour les funérailles d'une jeune fille. Quand on l'a revêtue d'une robe blanche, quand on a couronné de roses ses cheveux flottants, on la place dans une bière découverte, gracieuse nacelle sculptée et dorée, où un coussin de velours pourpre reçoit sa tête. A peine a-t-elle franchi le seuil de sa demeure, que ses amies jettent à pleine mains des dragées sur le convoi. Pourquoi ces dragées? Pourquoi ce berceau d'or? Pourquoi cette robe blanche? Pourquoi ces roses sur des cheveux humides du suintement de la mort? Pourquoi? C'est que cette jeune fille est une fiancée qui va épouser son divin Époux dans le ciel (2). »

A notre tour, nous pourrions demander pourquoi la sainte liturgie fait-elle chanter, à la demeure même de l'enfant qu'elle ravit aux embrassements de ses parents? C'est que tout en compatissant à leur affliction elle ne peut s'empêcher de relever ces esprits abattus par le sentiment tout humain de la douleur sensible. C'est la fête d'un ange trans-

(1) *Ipsum dedit caput supra omnem ecclesiam.*

(2) *Harmonies sacrées*. Cf. Durand, *Le culte catholique*, etc., Paris, p. 212, 1868.

porté au ciel. Elle le voit effeuillant sous l'autel de l'Agneau sa blanche couronne, « *corona et palmis luditis* » (hymne de la fête des Saints-Innocents). Et ce bonheur, il le doit à la grâce du baptême. Voilà pourquoi l'Église nous invite à chanter le cantique des nouveaux néophytes sortant des fonts du baptême : *Laudate pueri Dominum*, *laudate nomen Domini*.

On arrive à l'église : c'est le chant de la joie toujours. « *Hic accipiet* » et encore le psaume *Domini :* « Ouvrez-moi la porte du séjour de la justice : alors je chanterai les louanges du Seigneur. » Ce chant de l'innocence remplace les chants plaintifs *Subvenite* et *Libera*.

§ 3. **Inhumation des adultes.**

Tout est saintement joyeux dans les funérailles des enfants, parce qu'elles sont des actions de grâces pour le bienfait de leur entrée dans la gloire.

Mais le culte des morts adultes revêt une autre forme. L'Église a établi des supplications pour les justes qui achèvent leurs expiations dans le purgatoire. Adoucir et abréger leurs tourments, voilà l'objet de ses solennelles prières pour les morts.

La prière, dit saint Grégoire de Nysse, qui est la couronne de ceux qui se marient; la prière qui assiste comme un chant joyeux au jour de la naissance devient comme le linceul avec lequel on ensevelit les morts. « Les anciens, dit un auteur, embaumaient les corps, le catholicisme fait mieux : il embaume leur mémoire en les enveloppant dans le parfum de ses prières et de ses commémoraisons (1). »

L'Église chrétienne tient de la Synagogue cette sainte et salutaire pensée de prier pour les morts afin qu'ils soient délivrés de leurs péchés (II. Machab., XII, 43, 46) (2). Dans

(1) Saint Grégoire de Nysse, *De orat. Dominica*, *Orat.*, I.
(2) Durand, *Le culte catholique*, etc., Paris, 1868, p. 205.

ses plus anciennes liturgies de l'Orient comme de l'Occident, l'Église a toujours fait une commémoration spéciale des morts. Témoin celle de saint Jacques ou de Jérusalem, qui est la plus ancienne de toutes. Les Pères les plus voisins des âges apostoliques nous donnent le même témoignage. Ainsi Tertullien, saint Cyprien de Jérusalem, dans sa 19e catéchèse (nº 9), et saint Augustin, dans son *Enchiridion,* assurent que de leur temps on priait pour les morts avec la persuasion qu'ils recevaient du soulagement de la piété des vivants.

Mais s'il est bon de prier en tout temps pour ceux *qui se sont endormis du sommeil de la paix*, comme dit l'Église au canon de la messe, il y a cependant des jours que le culte des morts a particulièrement consacrés. Ce sont, après le jour de la *déposition* ou des funérailles, le troisième, le septième, le neuvième, le trentième et le quarantième jour après le décès, ainsi que le jour anniversaire du trépas.

Quelle délicate attention dans la pensée de l'Église! Elle vient de perdre son enfant; elle a revêtu son vêtement de deuil; ses cloches, qui sont sa voix, pleurent; avant de le confier à la terre, elle apporte son enfant dans le lieu saint, aux pieds de celui qui nous ressuscitera un jour. Ne semble-t-il pas que l'Église est bien fondée à donner à ses cérémonies et à ses chants les accents de la tristesse et de la douleur, elle qui a vu Jésus son modèle et son époux s'attendrir et pleurer sur le tombeau de Lazare; elle qui nous a dit si souvent après saint Paul de pleurer avec ceux qui pleurent (Rom., XII, 15) (1), et qui doit bien à la douleur de ceux qui survivent ce témoignage de compassion amoureuse?

L'auteur des *Constitutions apostoliques* veut que le *troisième* jour après la mort on demande en faveur du défunt la résurrection à Celui qui sortit du tombeau le troisième jour (S. Clément, I, III ou VI, c. 48). « Nous venons, dit saint

(1) « *Flere cum flentibus.* »

Ambroise, prier auprès des tombeaux le *septième jour*, parce qu'il est le symbole du repos éternel » (S. Ambroise, *De fide*). C'est pourquoi l'Ecclésiastique prescrit de pleurer les morts pendant sept jours (Eccli., XXII, 53).

La neuvaine des morts, quoique rejetée par saint Augustin qui y voyait un reste de paganisme, a fini par passer dans les coutumes de l'Église. Les prières prolongées durant neuf jours ont toujours été en honneur dans l'Église. Peut-être neuf jours de supplications ont-ils semblé devoir obtenir plus efficacement que nos morts soient associés aux neuf chœurs des anges.

Saint Ephrem recommande dans son testament de faire mémoire de lui trente jours après son décès. Gavantus, citant Alcuin (1), voit dans ce nombre une allusion à l'état de nos corps ressuscités : selon lui ils sortiront du tombeau dans la plénitude de l'âge du Christ. Le Rational (2), écrit à la fin du XIII[e] siècle, mentionne l'usage du quarantième jour d'office pour les morts, en l'honneur des quarante heures de sépulture de Notre-Seigneur. Les martyrs ont eu de tout temps dans l'Église leur jour anniversaire. Les martyrologes ou anciennes inscriptions funéraires et les calendriers des églises indiquent le nom du saint, et l'endroit des catacombes où les fidèles devraient se réunir pour célébrer la mémoire du martyr (3). Ainsi, « *III Non. Martii. Lucii in Callisti*, » sous-entendu *cæmeterio*. Telle fut l'origine de la mémoire des simples fidèles. Déjà Tertullien fait mention de ces jours de prières et de larmes (Tertull., I, *De monog. et de Coron. milit.*) (4).

Quant à la commémoraison de tous les fidèles trépassés,

(1) Gav., p. I, t. IV.

(2) Lib. VII, c. 28.

(3) Martigny, *Antiquit. chrét.*, V. mot *Calendrier*.

(4) Cf. Saint Grégoire de Nazianze, *Or.*, IV, *in Laud. Cæsar.;* Saint Jean Damascène, *Serm. Quod qui in fide migrarunt.*

sa place au lendemain de la Toussaint fait admirablement ressortir les rapports qui unissent l'Église militante avec l'Église triomphante et l'Église souffrante. Après avoir embrassé dans une pensée commune, les saints qui sont honorés d'un culte public et ceux qui ne le sont pas, elle se souvient qu'il est une portion des enfants du Christ, qui, sans être en proie aux luttes et aux combats de la vie, ne sont pas encore en possession de la béatitude du terme; elle en fait une mémoire commune. Car parmi ces morts plusieurs n'ont pas eu de prières publiques. Personne ne s'est trouvé qui ait pensé à en faire une mémoire spéciale. L'Église supplée à cet abandon des vivants.

Indépendamment de la commémoration secrète qu'elle fait tous les jours à la messe pour tous ceux qui sont dans le sommeil de la paix, elle choisit un jour chaque année pour en faire une commémoration publique et solennelle. De même que la veille est la fête de tous les saints, jour de gloire pour eux et de grâces pour nous; de même le lendemain sera un jour de satisfaction pour les morts et de mérites et de charité tendre et compatissante pour nous.

Un grand fond d'instruction se cache dans l'office des morts.

Comme les offices des trois derniers jours de la Semaine sainte, celui des morts a conservé sa forme primitive. Ainsi aux premières heures du Christianisme, les hymnes étaient inconnues; on ne les a pas ajoutées depuis. Les psaumes se disent sans *Gloria Patri*, comme avant saint Damase. Les leçons ne sont pas variées comme dans les autres offices, elles sont toutes de Job. Il n'y a ni capitule, ni hymne dans les Laudes. On remarque une analogie frappante entre l'ordonnance de cet office et ceux de la semaine Sainte; c'est que dans un cas on célèbre l'anniversaire de la mort de l'Homme-Dieu, et dans l'autre c'est la mort de ses membres.

Mais pourquoi tant de différence entre ces offices et tous les autres. L'Église a préféré l'ancienne ordonnance des Heures à la régularité et à la richesse qu'elle leur a données au IVe siècle ou même plus tard. Il y a dans le caractère de ces offices primitifs une imperfection et une sorte de désordre qu'elle affecte de conserver en signe de deuil.

Trois idées se dégagent très nettement pour tout esprit attentif, de l'office des morts et de toutes les prières qui le composent : 1° Révéler aux vivants les angoisses, au milieu desquelles la plupart des défunts expient leurs fautes dans le purgatoire ; 2° exciter en leur faveur la compatissante charité des vivants ; 3° affirmer l'idée si consolante de la résurrection : tel est le principe sur lequel roule l'économie de cet office.

L'Église demande quatre choses pour ses défunts : la béatitude du repos éternel, le lieu du rafraîchissement, la clarté de sa lumière et la délivrance du péché.

Avant tout nous demandons pour nos morts le *repos « requiem,* » le repos *éternel « requiem æternam »* et le *repos dans la paix* ou la béatitude.

Requiescant in pace. — Ces pensées ouvrent l'office et le terminent, le premier mot de l'*Introït* demande *ce repos « Requiem »* et les dernières paroles de l'absoute l'implorent encore : *Requiescant in pace.* Pourquoi cette instance de l'Église? Ah! c'est que les pauvres âmes souffrantes sont dans l'agitation, l'inquiétude, le tumulte. Tant qu'il y aura en elles une attente frustrée et des désirs non satisfaits, elles auront besoin de la paix. On nous invite à la demander pour elles. Elles l'obtiendront enfin, nous le croyons ; nous croyons donc à la résurrection.

Au ciel, la lumière est l'Agneau ; loin de Lui tout est obscurité par delà la tombe. Les pauvres âmes exilées pour un moment hors du sol de la patrie ont besoin de lumière, elles gémissent dans les ténèbres. Voilà pourquoi l'Église nous

invite à demander avec elle la clarté de l'éternelle lumière « *lux perpetua luceat eis.* »

Il y a dans le purgatoire des ardeurs qui dévorent ses pauvres habitants ; c'est un feu qui les consume. L'Église le sait, voilà pourquoi elle demande pour ses morts le rafraîchissement. Pauvres trépassés ! ils sont dans l'esclavage ; une force irrésistible les empêche de se porter où les appellent leurs désirs et cette entrave ne vient que de leurs péchés : le péché, voilà ce dont ils souhaitent avant tout la délivrance : *absolve ;* et c'est ce que l'Église traduit avec une inexprimable richesse d'expressions, en disant : l'absolution, « *absolve,* » l'indulgence, « *indulgentiam quam semper optaverunt,* » le dépouillement, « *a peccatis omnibus exui* » et la remise de la dette, « *donum fac remissionis.* »

Et pour donner plus de vivacité à ses prières, l'Église suppose le défunt, tantôt au lieu de l'expiation, tantôt au seuil de l'éternité et au moment de rendre le dernier soupir. Et elle met dans la bouche du mourant ces paroles : « *De ore leonis libera me, Domine.* » « *Ne perenni cremer igne,* » expressions qui n'ont pas de sens pour des âmes dont le sort est irrévocablement fixé, mais qui s'appliquent bien à la condition de celles qui, parvenues à la fin de leur pèlerinage en ce monde, demandent à éviter les atteintes du lion dévorant.

Nous avons promis de dégager l'idée de la résurrection de l'ensemble liturgique des offices funèbres. Nous en sommes à la levée du corps.

La première parole qui arrive des lèvres du prêtre à l'oreille des pauvres parents est pleine d'immortalité : *Requiescant in pace,* qu'il repose en paix. Oui, qu'il repose ; car il dort. La mort n'est qu'un sommeil. Le sommeil a son réveil ; celui-ci aura le sien. Voici la croix de procession, gage précieux d'espérance. Votre mort va marcher à la suite de celui qui a dit : « O mort, je serai ta mort. » Grâce à Celui

qui est mort sur la croix, et qui est, comme dit saint Paul, les prémices de ceux qui dorment (I Corinth., xv, 20), il ressuscitera un jour celui que vous pleurez.

Voyez encore briller ces cierges. Ce sont des symboles de la foi de votre cher défunt et de la gloire à laquelle il est appelé.

CHAPITRE VII.

DE L'EXPOSITION ET DE LA BÉNÉDICTION DU SAINT-SACREMENT.

ARTICLE I. *De l'exposition du Saint-Sacrement.*

C'est un usage postérieur à l'établissement de la Fête-Dieu, qui ne date que du XIIIe siècle, et ne fut universellement accepté qu'au commencement du XIVe.

On a de tout temps adoré Notre-Seigneur dans l'Eucharistie, mais dans les auteurs anciens nous ne trouvons rien qui ait rapport à ce que nous appelons l'*Exposition du Saint-Sacrement.* Les églises grecques n'en admettent pas d'autre que celle que fait le prêtre avant la communion du peuple. L'élévation de l'hostie au saint sacrifice de la messe ne s'est établie en Occident que pour protester contre l'erreur de Béranger. Longtemps on se contenta d'adorer l'Eucharistie, à la grande élévation, quand le célébrant la montrait au peuple. Dans la bulle d'institution de la Fête-Dieu, Urbain IV (1264) et Clément V (1311), ne parlent ni de l'exposition, ni de la procession, ni de la bénédiction du Saint-Sacrement. Le concile de Cologne présidé, en 1452, par Nicolas de Cusa, légat apostolique, ne permit l'exposition qu'une fois par an et pour de graves nécessités. Le concile de Malines, approuvé par Paul V, recommande de ne faire que rarement cette exposition, pour que la piété des fidèles ne s'habitue pas trop à ce spectacle. L'exposition annuelle ne fut universellement prescrite qu'en 1592, par le Souverain Pontife, Clément VIII. Depuis cette époque, les épreuves de l'Église, la dévotion sans cesse grandissante envers

l'auguste Sacrement de nos autels, ont engagé les évêques à exposer plus souvent à la piété des fidèles, Notre-Seigneur caché sous les voiles eucharistiques. « L'Église, dit le savant du Saussay (1), adversaire vigilante de l'hérésie, exposa le Saint-Sacrement dans des vases faits en forme de brillants soleils, pour montrer l'éclat de ce mystère, qui, comme d'étincelants rayons, resplendissent dans tout l'univers et par leur lumière refoulent au loin la perfidie des hérétiques. »

La plus solennelle des expositions est celle qui se fait avec l'*ostensoir*, désigné par le concile de Cologne sous le nom de *monstrance « monstrantia, »* parce qu'en effet, dans ce vase eucharistique, les espèces sacramentelles sont visibles derrière un cristal richement entouré de pierreries ou d'autres ornements.

La moins solennelle est celle où l'on expose seulement le ciboire, dans lequel la sainte Eucharistie est renfermée. Quelquefois aussi, on se contente d'ouvrir la porte du tabernacle. La vue de cette porte ouverte ranime la ferveur et la confiance. Il semble alors que l'âme entend mieux l'invitation du Maître adorable : *Venite ad me omnes qui laboratis et onerati estis, et ego reficiam vos.*

A Cadix, en Espagne, l'ostensoir contenant la sainte Eucharistie, demeure toujours exposé sur le tabernacle, dans une niche fermée. Lorsqu'on veut faire un Salut, au moment de commencer le chant, les deux portes de cette niche s'ouvrent d'elles-mêmes par le moyen d'un mécanisme. Le Salut terminé, les portes se referment. On ne touche en aucune manière cet ostensoir, et, par conséquent, l'officiant ne donne aucune bénédiction. Il va sans dire que de temps en temps on renouvelle les espèces eucharistiques (2).

(1) *Panoplia sacerdot.*, L. IX. *De Patenâ.*

(2) Durand. *Le culte cathol. dans ses cérémonies et ses symboles*, p. 293.

Article II. *De la bénédiction du Saint-Sacrement.*

L'exposition du Saint-Sacrement n'a pas toujours été accompagnée de la bénédiction, telle qu'on la donne aujourd'hui. L'officiant avant de remettre la sainte Eucharistie dans le tabernacle prenait l'ostensoir, et par sa droite, se tournant vers le peuple, il achevait le cercle sans faire aucun signe et sans prononcer aucune parole. Les prêtres ont fini par faire un signe de croix avec l'ostensoir ou le ciboire; et les évêques en font trois. Mais tous, en faisant ces signes, gardent le silence. Ce silence convient mieux que toute parole : c'est Dieu qui bénit, et non pas l'homme, il est aussi plus imposant : « Que toute chair, dit le prophète Zacharie, se taise devant la face du Seigneur (1). »

(1) Zachar., II, 13.

CHAPITRE VIII.

DES SACREMENTS.

Article I. *Des sacrements en général.*

Le Bréviaire sollicite la grâce; la messe l'obtient et les sacrements la confèrent. Jésus-Christ peut opérer notre justification, en nous appliquant les mérites de sa Passion et de sa mort par les moyens qu'il a décrétés dans sa puissance et dans sa sagesse.

Prêtons la plume à D. Guéranger pour qu'il nous expose l'économie mystérieuse des sacrements.

« Souverain maître de la grâce, il est libre de déterminer les sources par lesquelles il la fera descendre sur nous; c'est à nous de nous conformer à ses volontés. Chacun des sacrements sera donc une loi de sa religion, en sorte que l'homme ne pourra prétendre aux effets que le sacrement est destiné à produire, s'il dédaigne ou néglige de remplir les conditions selon lesquelles il opère. Admirable économie, qui concilie, dans un même acte, l'humble soumission de l'homme avec la plus prodigue largesse de la muficence divine.

« Nous avons montré....., comment la sainte Église, société spirituelle, était en même temps une société visible et extérieure, parce que l'homme auquel elle est destinée est composé d'un corps et d'une âme. Jésus en instituant ses sacrements, leur assigne à chacun un rite essentiel; et ce rite est extérieur et sensible. Le Verbe divin, en prenant la chair, en a fait l'instrument de notre salut dans sa Passion sur la croix, c'est par le sang de ses veines qu'il nous a rachetés; poursuivant ce plan mystérieux, il prend les

éléments de la nature physique pour auxiliaires dans l'œuvre de notre justification. Il les élève à l'état surnaturel, et en fait jusqu'au plus intime de nos âmes les conducteurs fidèles et tout-puissants de sa grâce. Ainsi s'appliquera jusqu'à ses dernières conséquences le mystère de la divine incarnation, qui a eu pour but de nous élever par des choses visibles à la connaissance et à la possession des choses invisibles. Ainsi est brisé l'orgueil de Satan, qui dédaignait la créature humaine, parce que l'élément matériel s'unit en elle à la grandeur spirituelle, et qui refusa, pour son éternel malheur, de fléchir le genou devant le « Verbe fait chair. »

« En même temps les divins sacrements étant autant de signes sensibles, formeront un lien de plus entre les membres de l'Église, déjà unis entre eux par la soumission à Pierre et aux pasteurs qu'il envoie, et par la profession d'une même foi. L'Esprit-Saint nous dit dans les divines Écritures que « le lien tressé en trois ne se rompt pas ai- « sément (1); » or tel est celui qui nous retient dans la glorieuse unité de l'Église : Hiérarchie, Dogme et Sacrements, tout contribue à faire de nous un seul corps. Du septentrion au midi, de l'orient à l'occident, les sacrements proclament la fraternité des chrétiens; ils sont en tous lieux leur signe de reconnaissance, et la marque qui les désigne aux yeux des infidèles. C'est dans ce but que ces sacrements divins sont identiques pour toutes les races baptisées, quelle que soit la variété des formules liturgiques qui en accompagnent l'administration : partout le fond est le même et la même grâce est reproduite sous les mêmes signes essentiels.

« Notre divin ressuscité choisit le septénaire pour le nombre de ses sacrements. Il empreint ce nombre sacré sur son œuvre la plus sublime, de même qu'il l'avait marqué au

(1) Eccle., IV, 12.

commencement, en créant ce monde visible et inaugurant la semaine par six jours d'action et un jour de repos. Sagesse éternelle du Père, il nous révèle, dès l'Ancien Testament, qu'il se bâtira une maison qui est la sainte Église et il ajoute qu'il la fera reposer sur sept colonnes (1). Cette Église, il la figure d'avance dans le tabernacle de Moïse et il ordonne qu'un superbe chandelier qui lance sept branches chargées de fleurs et de fruits, éclaire jour et nuit le sanctuaire (2). S'il transporte au ciel, dans un ravissement, son disciple bien-aimé, c'est pour se montrer à lui environné de sept chandeliers et tenant sept étoiles dans sa main (3). S'il se manifeste sous les traits de l'Agneau vainqueur, cet Agneau porte sept cornes, symbole de sa force et sept yeux qui marquent l'étendue infinie de sa science (4). Près de lui est le livre qui contient les destinées du genre humain, et ce livre est scellé de sept sceaux que l'Agneau seul peut lever (5). Devant le trône de la majesté divine, le disciple aperçoit sept esprits bienheureux ardents comme sept lampes (6), attentifs aux moindres ordres de Jéhovah, et prêts à porter sa parole jusqu'aux dernières limites de la création.

« Si, maintenant, nous tournons nos regards vers l'empire des ténèbres, nous voyons l'esprit de malice occupé à contrefaire l'œuvre divine, et usurpant le septénaire pour le souiller en le consacrant au mal. Sept péchés capitaux sont l'instrument de sa victoire sur l'homme ; et le Seigneur nous avertit que lorsque dans sa fureur, Satan s'élance sur une âme, il prend avec lui sept esprits des plus méchants de

(1) Prov., IX, 1.
(2) Exod., XXV, 37.
(3) Apoc., I, 12, 16.
(4) *Ibid.*, I, 6.
(5) *Ibid.*, 5.
(6) *Ibid.*, IV, 5.

l'abîme. Nous savons que Madeleine, l'heureuse pécheresse, ne recouvra la vie de l'âme qu'après que le Sauveur eut expulsé d'elle sept démons. Cette provocation de l'Esprit d'orgueil forcera la colère divine, lorsqu'elle tombera sur le monde pécheur, à empreindre le septénaire jusque dans ses justices. Saint Jean nous apprend que sept trompettes, sonnées par sept anges, annonceront les convulsions successives de la race humaine (1) et que sept autres anges verseront sur la terre coupable sept coupes remplies de la colère de Dieu (2).

« Nous donc qui voulons être sauvés, et jouir de la grâce en ce monde, et en l'autre de la vue de notre divin ressuscité, accueillons avec un souverain respect et une tendre reconnaissance le septénaire miséricordieux de ses Sacrements. Sous ce nombre sacré, il a su renfermer toutes les formes de sa grâce (3). »

Article II. *Le Baptême.*

§ 1. Du Baptême en général.

Les cérémonies du baptême font connaître l'excellence de la grâce qu'il confère et l'obligation qu'il impose. Elles ont un sens caché, qui, lorsqu'on le pénètre, découvre toute la doctrine de l'Église sur ce grand sacrement, justement appelé la *porte de l'Église* et la *porte du ciel.* Elles donnent à l'administration du baptême un caractère auguste de sainteté; elles en mettent sous les yeux les effets admirables et impriment fortement dans les cœurs les bienfaits du Dieu de miséricorde.

(1) Apoc., VIII, 2.
(2) *Ibid.*, XV, 1.
(3) D. Guéranger, *Année liturg. Le Temps pascal,* t. II, p. 294, 6e éd.

Ces cérémonies en elles-mêmes sont vénérables par leur antiquité et remontent au berceau même de l'Église; tous les Pères, ayant à leur tête saint Ambroise et saint Augustin, en font mention dans leurs ouvrages et les regardent comme de tradition apostolique (1).

Noms du baptême. — On l'a appelé dans la primitive Église, « *Indulgentia,* » *Remissio* ou *Ablutio peccatorum*, *Regeneratio, Illuminatio*, φωτισμα (2). *Character Dominicus, signaculum Dei, Salutare.* Le jour du baptême est souvent appelé : *Dies acceptionis :* ce qui s'entend du jour où nous avons reçu la grâce, ou bien de celui dans lequel nous avons été incorporés à l'Église ou reçus dans son sein. On a trouvé cette inscription dans les catacombes καλως ηξιωμενος την χαριν του Θεου. « *En ce jour un tel a bien reçu la grâce de Dieu.* »

Les baptisés avaient aussi des appellations symboliques. On les désignait sous les noms suivants : *accepti*, *suscepti*, *illuminati*. On les désignait encore par le nom de *fidelis*. Ce mot, dans le langage des Pères, n'est pas toujours synonyme de *Christianus*. Nous trouvons cette expression dans saint Augustin : « *Pontianus christianus quippe et fidelis.* » Parfois cependant, le mot *christianus* signifie un baptisé : Écoutons saint Cyrille d'Alexandrie : « *Hujus enim sancti chrismatis dono accepto appellamini Christiani* (3). » On les appelait encore *Pisciculi*, sous l'empire de la discipline du secret, qui faisait employer des expressions allégoriques pour dérober aux païens la connaissance de nos saints mystères. Tertullien disait à ce sujet : « Nos *pisciculi secundum* Ιχθυν *nostrum Jesum Christum in aqua nascimur, nec aliter quam in aqua permanendo salvi sumus* (4). » On trouve encore les

(1) Massard. *La liturg. expliquée*, p. IV. p. 239.

(2) Dionys. Areop., *De Eccl. Hier.*, c. II. *Patrol. græc.*, t. III, col. 392. Clém. Alex. *Pædag.*, l. I, c. VI, *Patr. græc.*, t. VIII, col. 282.

(3) *Catéchèse mystag.*, 3a.

(4) *De Baptismo*, l. 1. *versus finem*.

nouveaux baptisés désignés sous les noms d'*infantes*, *modo geniti*. On trouve des inscriptions où ce titre est donné à des hommes de trente ans et au-dessus.

Figures du baptême. — Dans les usages ecclésiastiques nous rencontrons un grand nombre de figures du baptême. Ainsi le déluge, dans la pensée des premiers chrétiens, signifiait le baptême (1). Ainsi rien de plus ordinaire, dans les peintures des catacombes, que la figure de Noë et de l'arche pour représenter l'Église sanctifiée par le baptême. La *mer Rouge* est un autre type figuratif du baptême, d'après la doctrine même de saint Paul. On en peut dire autant de l'eau qui jaillit du rocher sous la verge de Moïse. La Samaritaine, enfin, est souvent reproduite dans l'ornementation des baptistères. C'est une allusion manifeste à la parole du Sauveur disant à la convertie de Samarie : « *Aqua quam ego dabo ei fiet in eo fons aquæ salientis in vitam æternam.* » Un autre symbolisme du baptême est un enfant porté par un poisson : « *Piscis natus aquis ipse est auctor Baptismi.* » L'enfant est le chrétien et Notre-Seigneur le Poisson. Il n'est pas jusqu'aux eaux vives du Jourdain, qui n'aient servi d'expression iconographique au baptême, à cause du baptême de Notre-Seigneur Jésus-Christ plongé par le Précurseur dans ce fleuve.

§ 2. Du Baptême dans la discipline ancienne de l'Église.

Rites du catéchuménat. — Les rites du catéchuménat sont encore en usage, pour la plupart, lorsque le baptême est conféré solennellement à des adultes ; mais tout se passe dans la même fonction. Pour les enfants présentés au baptême, on observe un cérémonial identique au fond, mais considérablement abrégé.

(1) I Ep s. Petri, III.
(2) Joan., IV, 14.

L'entrée dans le catéchuménat était accompagnée des rites suivants :

L'insufflation avec une formule d'exorcisme ;

L'imposition de la croix sur le front ;

L'imposition du sel.

Le converti se présentait au prêtre, qui commençait par lui souffler au visage, puis le marquait au front du signe de la croix en disant : *In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti.* Cette cérémonie était suivie d'une prière pendant laquelle le prêtre étendait la main sur le candidat : *Omnipotens sempiterne Deus*, etc., que l'on peut lire dans le Sacramentaire de saint Gélase (1).

Venait ensuite l'imposition du sel, qui était d'abord soumis à l'exorcisme.

Le prêtre mettait ensuite un grain de sel dans la bouche du candidat, en lui disant : *Accipe*, *N...*, *sal sapientiæ*, *propitiatus in vitam æternam.* Puis il terminait par la prière : *Deus patrum nostrorum*, etc.

Après cette cérémonie, on était réputé catéchumène ; on était admis à prendre part aux assemblées religieuses, mais non au sacrifice eucharistique lui-même. Les catéchumènes avaient une place spéciale dans l'église, on les congédiait avant le commencement des saints mystères (2).

On peut voir à la *Messe du scrutin*, ce que nous avons dit de la préparation des catéchumènes au baptême.

Entrer dans les eaux baptismales c'est s'ensevelir avec Jésus-Christ, selon l'enseignement de saint Paul ; en sortir purifié, c'est ressusciter avec lui (3). Mystère de mort et de sépulture, de vie et de lumière, le baptême ne pouvait trouver une place plus digne de lui que dans la nuit de la résurrection du Sauveur.

(1) I, 30.

(2) Duchesne, *Origines du culte chrétien*, p. 284.

(3) Rom., VI, 3. 4, 5 ; Coloss., II, 12.

Le Samedi-Saint, dès neuf heures du matin, ou midi au plus tard, les catéchumènes, qui avaient été soigneusement préparés par les six scrutins du Carême, se rendaient à l'église. Rangés soit dans le baptistère, soit dans le vestibule pour le septième et dernier scrutin, ils étaient catéchisés pour la dernière fois, et interrogés sur le symbole et l'oraison dominicale. C'est ce que l'on appelait la *reddition du symbole.* Durant cette catéchèse, qui se prolongeait fort avant dans la soirée, les fidèles entendaient des lectures de l'Écriture sainte, entrecoupées de chants et de prières.

La catéchèse achevée, le catéchumène entrait dans l'église, se tournait vers l'Occident et renonçait par trois fois à Satan, puis se retournant vers l'Orient, les yeux et les mains levés vers le ciel, il déclarait adhérer à Jésus-Christ. Cette cérémonie de la renonciation au démon est de tradition apostolique, au dire de saint Basile (1) et de Tertullien (2).

Le prêtre récitait ensuite par trois fois, à haute voix, le symbole, répété autant de fois par le catéchumène, auquel on imposait les mains. On le dépouillait alors de ses vêtements pour l'oindre de l'huile sainte. Les onctions terminées, il se recouvrait, et sortait de l'église, afin d'attendre dans le vestibule que l'heure du baptême fût venue.

La nuit s'approche. Des ministres s'occupent à allumer des flambeaux dans le baptistère et dans la basilique, mais non sans que l'évêque ait récité quelque prière spéciale, première origine, sans doute, de la bénédiction du feu nouveau et du cierge pascal. Par les soins d'autres ministres, une eau nouvelle et limpide remplit la cuve baptismale. L'évêque ou le prêtre, « *l'initiateur*, » comme dit saint Denis l'Aréopagite, dans son beau langage, s'avance vers

(1) *De Spiritu sancto*, CXXVII.
(2) *De corona militis*, c. III, édit. Migne, t. II, col. 70.

la fontaine, mère de l'adoption « Ἐπὶ τὴν μητέρα τῆς υἱοθεσίας ἔρχεται » (*loco citat.*). Il en purifie les eaux par des prières et les sanctifie par une triple effusion de l'huile sainte qu'il fait en forme de croix. Il chante trois fois un cantique dicté par le Saint-Esprit.

Les catéchumènes entrent alors dans le baptistère, présentés par leurs parrains. Tandis que l'on proclame le nom de chacun d'eux, ils se dépouillent entièrement de leurs vêtements. Une seconde fois on proclame leur nom. Ils descendent sur le bord de la piscine ; le prêtre qui se tient sur un degré plus élevé, les plonge chacun trois fois dans l'eau, avec le secours d'un diacre, en prononçant la formule sacramentelle (1). Reçus au sortir de l'eau par leurs parrains, ils revêtent une robe blanche. Après quoi l'évêque les fortifie par l'onction d'un baume consacré, et les déclare dignes de participer désormais aux saints Mystères. Dès que les nouveaux fidèles, appelés néophytes, d'un nom grec qui marquait leur nouvelle naissance, ont pris place dans la nef, la messe commence (2).

Aussitôt après le baptême avait lieu la confirmation (V. *Confirmation*, p. 299).

La confirmation terminée, le cortège se reformait pour rentrer dans la basilique. La *schola cantorum* y chantait les litanies, en répétant les invocations d'abord sept fois, puis cinq fois, puis trois fois. C'est ainsi que l'on occupait pieusement l'esprit des fidèles pendant les longues cérémonies accomplies au baptistère. A la fin de la litanie ternaire, le pontife, après s'être prosterné, commençait la messe. Avant la fin du canon, il bénissait le breuvage d'eau, de lait et de miel, que l'on devait donner aux néophytes après la commu-

(1) D. Chardon, l. I, 2e part., ch. III, V, VI.

(2) *Rev. des quest. hist.*, t. XXIII, 461-463 ; Cf. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, p. 297, etc.

nion. Les nouveaux initiés participaient pour la première fois à la communion. L'aurore éclairait la fin de ces belles cérémonies.

Tous les jours de l'octave de Pâques, les néophytes assistaient à la messe stationale et à l'office du soir, puis on les conduisait au baptistère et à l'oratoire de la Croix. C'était un double pèlerinage qu'ils faisaient au sanctuaire de leur baptême et de leur confirmation. Cette double procession était accompagnée de chants, tantôt en latin, tantôt en grec.

Jours du baptême. — En cas de nécessité, on baptisait tous les jours. Mais, hors ce cas, l'Église latine avait choisi deux jours pour l'administration solennelle du baptême : les veilles de Pâques et de la Pentecôte, ou plutôt les nuits aboutissant à ces deux jours. En Orient on ajouta à ces deux jours la veille de l'Épiphanie en souvenir du baptême de Notre-Seigneur, qui avait eu lieu ce jour-là. Dans les Gaules, un quatrième jour était consacré au baptême : la veille de Noël. Ainsi Clovis avait été baptisé la veille de Noël avec ses guerriers.

Durée du catéchuménat. — La durée du catéchuménat a subi de nombreuses variations. Au berceau de l'Église, alors que les fidèles étaient peu nombreux et fervents, le catéchuménat durait très peu de temps. Dans le livre des *Actes* nous voyons saint Pierre baptiser les infidèles presque sur-le-champ; saint Paul a fait de même pour cette marchande de pourpre qu'il baptisa dans un ruisseau.

La durée ordinaire du catéchuménat était de deux ans, selon le quarante-deuxième canon du concile d'Elvire. Il était prolongé au delà de ces limites pour certaines catégories de personnes; ainsi il était de trois ans pour les flamines (1). Dans le onzième canon du même concile, le baptême est différé de cinq ans, à une femme qui, étant

(1) *Ibid.*, can. IV.

catéchumène, aurait épousé un homme séparé, sans raison, de sa femme légitime. Enfin le soixante-huitième canon le diffère jusqu'à la mort à une femme qui, pendant le cours de son catéchuménat, se serait rendue coupable d'idolâtrie ou d'avortement (1).

Au temps de saint Grégoire le Grand, la durée normale du catéchuménat coïncidait avec celle du Carême.

Soit par négligence coupable, soit par motif avouable, il y avait des catéchumènes qui ne recevaient le baptême qu'après un laps de temps fort considérable. Saint Ambroise ne reçut le baptême que pour être ordonné évêque de Milan. Nectaire de Constantinople était dans le même cas. Il en est qui attendaient jusqu'à la mort pour se faire baptiser. Saint Chrysostome s'éleva de toute la puissance de son zèle éloquent contre ces abus. Les uns ne différaient leur baptême que pour s'y mieux préparer; d'autres que leur dévotion portait à se faire baptiser dans les eaux du Jourdain, attendaient l'occasion de se rendre en Palestine. Mais ceux qui méritaient le blâme des pasteurs étaient surtout ceux qui ne prolongeaient la durée du catéchuménat que pour prolonger leur vie de désordre, et ne pas assumer les responsabilités du chrétien, incorporé au Christ et à l'Église par l'initiation solennelle du saint baptême. Les inscriptions des catacombes nous révèlent ces habitudes : « *In die acceptionis suæ vixit dies quinquaginta septem.* » Cela se rapporte à un vieillard décédé peu de temps après son baptême. Les mots : « *In albis decessit*, » ou « *albas suas octavas Paschæ ad sepulcrum deposuit*, » sont des textes, qui établissent l'usage abusif dont nous parlons.

Discipline du catéchuménat. — Ceux qui du judaïsme ou de la gentilité passaient au Christianisme, s'appelaient avant leur baptême, *catéchumènes*, du grec κατηχέω, « *j'enseigne*, »

(1) Martigny, *Dictionn. des antiq. chrét.*, v° *Catéchuménat.*

en latin *discipuli* ou *auditores*, ou *disciples* ou *auditeurs*.

On distinguait trois ordres de catéchumènes. Le titre de catéchumène donnait droit au titre de *chrétien*, non à celui de *fidèle*.

1° Les catéchumènes du premier ordre s'appelaient écoutants « *audientes*. » Tout *catéchumène* κατηχουμένος, dans le sens large et étymologique du mot, était écoutant ou auditeur; mais, dans son sens le plus restreint, cette expression d'*écoutant* désignait ceux qui avaient donné leur nom pour se faire chrétiens.

Le livre de saint Augustin, *De catechizandis rudibus*, est principalement destiné à cette classe de catéchumènes.

2° Quand la conduite de l'écoutant offrait des garanties suffisantes, on l'élevait au grade des *prosternés*, « *orantes*, *genuflectentes*, » parce qu'ils assistaient aux prières et recevaient la bénédiction de l'évêque; mais nous ne croyons pas qu'ils fussent admis à un degré d'instruction plus avancé que les *écoutants*.

3° Il n'en était pas de même des *compétents* ou des *élus*. On leur confiait le mystère de la Sainte Trinité et l'Oraison dominicale.

L'imposition du sel bénit paraît avoir été réitérée souvent pendant le catéchuménat. Un canon du concile d'Hippone (393) suppose que les catéchumènes recevaient le sel bénit tout le long de l'année, même à Pâques (1). Cette cérémonie est un trait caractéristique du rite romain (2).

§ 3. Du Baptême dans la discipline actuelle de l'Église.

Nous avons à exposer les cérémonies qui précèdent, qui accompagnent et qui suivent le baptême.

(1) Concile de Carth., III, c. 5.

(2) Duchesne, *Origines du culte chrétien*, p. 285, en note.

Cérémonies qui précèdent le baptême. — Dans l'ordre des cérémonies du baptême, nous voyons les préliminaires se passer à la porte de l'église, pour montrer que le péché originel, dont l'enfant nouveau-né est encore souillé, le rend indigne d'entrer dans l'église, image du ciel.

Exorcismes. — On appelle *exorcisme*, du mot grec ἐξορκίζω (*je commande avec empire*), le commandement que le prêtre fait au démon de la part de Dieu, de sortir de l'enfant qui va être baptisé, et qui est encore son esclave. Cette cérémonie se fait par un souffle que le prêtre fait trois fois sur le visage de l'enfant, en forme de croix, et en disant : « *Retire-toi, Satan, sors de cette image de Dieu et cède la place au Saint-Esprit consolateur.* » C'est un reste de l'ancienne discipline de l'Église; pendant la durée du catéchuménat, les exorcismes étaient souvent renouvelés sur les catéchumènes. Par là l'Église veut chasser le démon, et purifier ceux que le péché a assujettis à son empire. Les insufflations qui accompagnent la formule d'exorcisme sont un symbole du Saint-Esprit, qui est comme le souffle de Dieu, le Père, et qui nous donne une vie nouvelle en nous régénérant par les mérites de Jésus-Christ.

L'Église inflige au démon, esprit d'orgueil, une humiliation, en soufflant sur lui, pour lui montrer que Dieu peut le renverser, lui et sa puissance, avec autant de facilité qu'un souffle de vent renverse un brin d'herbe. Tertullien dit que ce rite rappelle au démon le souffle de la colère divine qui alluma les brasiers de l'enfer. On voit aussi dans cette triple insufflation l'image du nouveau souffle que les trois personnes divines vont émettre sur l'homme régénéré, et cette insufflation se fait en forme de croix, parce que c'est par la vertu même du mystère de Jésus crucifié que nous avons les grâces du baptême.

Le prêtre fait ensuite le signe de la croix sur le front et sur la poitrine de l'enfant, en disant les formules du Rituel :

Il signe le front, pour purifier l'esprit et les pensées de l'élu, et lui apprendre qu'il ne doit pas rougir mais se glorifier de la croix de Jésus-Christ. On signe le cœur et la poitrine, pour purifier le cœur et apprendre à l'élu qu'il doit aimer la croix du Sauveur et y conformer toutes ses affections. Ces signes de croix sont sans cesse réitérés dans l'ordre des cérémonies du baptême; ils nous rappellent que ce sont les mérites de Jésus-Christ, mort sur la croix, qui ont rouvert le ciel fermé par le péché d'Adam, et qu'il a fallu le sang d'un Dieu pour nous purifier de la tache originelle.

Le prêtre met la main sur la tête de l'élu : c'est, au nom de Dieu, la prise de possession de l'élu, qui appartient au démon.

Le sel est un préservatif contre la corruption et un symbole de sagesse. Le prêtre l'impose sur les lèvres de l'enfant et veut indiquer par ce signe que l'élu va être délivré de la corruption du péché, qu'il recevra le goût des choses saintes, et qu'il aimera à se nourrir de la sagesse divine.

Il lui met de la salive aux oreilles et aux narines, ainsi fait-il entendre que l'élu doit avoir les oreilles ouvertes aux vérités de l'Évangile, et en respirer la bonne odeur.

C'est aussi un mémorial de la conduite du Sauveur, qui, avant de guérir un sourd-muet, lui mit de la salive sur l'oreille en disant : *Ephpheta, « ouvrez-vous,* » parole que le prêtre répète à la suite de son Maître.

Alors l'élu entre dans l'église, sur l'ordre du prêtre, qui l'appelle par son nom, et lui dit : « *Entrez dans la maison de Dieu, pour que vous ayez la vie éternelle.* » Aussitôt, il est interpellé en la personne de ses parrain et marraine. Il recite par leur bouche, comme autrefois le catéchumène, le Symbole et l'Oraison dominicale. Il répond à ces questions :

« Renoncez-vous à Satan ? »

« Et à ses pompes? »

« Et à ses œuvres? »

℟. « J'y renonce, » répond-il chaque fois.

Après ce triple renoncement a lieu l'onction sur la poitrine et sur les épaules. Cette onction, que le prêtre fait en disant : « *Je vous oins de l'huile du salut pour la vie éternelle*, » représente la force nécessaire au chrétien.

Autrefois on répandait de l'huile sur les membres des gladiateurs, pour les rendre plus forts et plus souples, et pour que leurs rivaux eussent moins de prise sur eux dans le combat.

De même le chrétien, en entrant dans la vie, qui est une carrière et un combat, selon l'expression de l'Écriture, reçoit cette onction mystérieuse, qui l'avertit d'être un vaillant athlète, de ne jamais se laisser saisir et terrasser par le démon, le plus redoutable ennemi de notre salut.

L'onction se fait sur la poitrine, pour faire aimer à l'élu le joug de Jésus-Christ ; sur les épaules, pour lui donner la force de le porter. L'onction est celle de l'huile, pour marquer la douceur du joug de Jésus-Christ, c'est l'huile des catéchumènes, parce que, dans le baptême, le chrétien ne reçoit encore que la grâce de la résistance, tandis que dans la confirmation, il sera oint avec le saint Chrême, et recevra la grâce de l'attaque.

Comme sans la foi il est impossible de plaire à Dieu, on faisait faire jadis au catéchumène sa profession de foi, avant de l'admettre au rite sacramentel du baptême. On en fait autant aujourd'hui, et l'élu répond par la bouche de ses parrain et marraine, aux questions qu'on lui pose.

Alors, avant de l'admettre au baptême, on lui adresse une dernière question : « Voulez-vous être baptisé? » C'est un souvenir évangélique qui a dicté cette demande à l'Église. Jésus demandait au paralytique : « Voulez-vous être guéri. » Par là on montre que Dieu veut des enfants qui agissent librement, et non des esclaves qui n'agissent que par force.

Cérémonies qui accompagnent le baptême. — Le baptême peut se donner de trois manières : par *immersion*, par *infusion* et par *aspersion*.

1° Par *immersion* (*immergere immersum, plonger*). A toutes les époques, ce triple mode de baptiser a été connu dans l'Église. Mais le baptême par *immersion* était le plus commun, dans les premiers siècles; et, d'ailleurs, il explique le mieux le sens du mot *baptiser* (βάπτω, βαπτίζω, « *je plonge dans l'eau* »), et il montre de la manière la plus expressive que, par ce sacrement, nous sommes ensevelis avec Jésus-Christ, pour revivre avec lui.

Au centre du baptistère étaient les *fonts* (*fontes, sources d'eau vive*), grande cuve en marbre ou en porphire. On y descendait par plusieurs degrés, et c'est du dernier que l'évêque assisté d'un diacre plongeait le catéchumène dans le bain sacré. Il entrait dans la vasque baptismale par la droite et en sortait par la gauche. L'immersion se répétait par trois fois, au nom des trois personnes de la Sainte Trinité. L'élu était entièrement dépouillé de tout vêtement. Saint Ambroise écrivait : « *Nascimur nudi in sæculo, nudi ad lavacrum procedimus ut nudi et expediti ad cœli januam properemus.* » Il est à peine besoin de dire que, malgré cette prescription de nudité complète, des précautions étaient prises pour que la décence ne fût pas blessée. Les diaconesses avaient ici un rôle important, en ce qui regarde le baptême des femmes (1). Les hommes étaient soigneusement séparés des femmes. Cependant Agilulfe, roi des Lombards, et Théodelinde sa femme furent baptisés, croit-on, dans la même vasque baptismale.

L'immersion n'était pas complète, du moins en Occident; ce qui le prouve, ce sont les dispositions des baptistères, généralement peu profonds; en outre de nombreux docu-

(1) Constit. apostol., III, 15, 16.

ments iconographiques nous attestent, d'une manière irréfutable, qu'on pratiquait ordinairement une immersion partielle, complétée par une effusion d'eau sur la tête. Le candidat entrait dans la piscine, où la hauteur de l'eau était loin d'égaler la taille d'un adulte; puis on le plaçait sous l'une des bouches d'où s'échappaient des jets d'eau, ou encore on prenait de l'eau dans la piscine elle-même pour la répandre sur sa tête (1).

Au VIe siècle, les Ariens voulurent se prévaloir de la triple immersion pratiquée dans le rite baptismal, pour introduire dans l'essence divine la division ternaire.

Mais les évêques d'Espagne leur enlevèrent ce prétexte en ordonnant une seule immersion baptismale; et saint Léandre, évêque de Séville, vit sa conduite approuvée par saint Grégoire le Grand. Plus tard on revint aux trois immersions.

L'Église de Bénévent, d'après une constitution de 1596, conserve encore l'usage de l'immersion. Ainsi, de nos jours, dans la cathédrale de Bénévent et dans les églises qui en dépendent, on emploie l'immersion baptismale. On n'y possède plus la piscine ancienne, mais seulement une vasque baptismale dans laquelle on plonge par trois fois la partie supérieure du corps de l'enfant.

En dehors de cette église, il n'est plus permis de baptiser par immersion dans les églises du rite latin, mais c'est parce que ce serait un mépris de sa discipline. Aucun décret n'a condamné l'immersion baptismale, elle est simplement tombée en désuétude, parce que le mode, d'abord plus rare, de l'infusion parut plus commode. L'immersion devait encore se pratiquer au XIIIe siècle, puisque saint Thomas disait : « *Tutius est baptizare per modum immersio-*

(1) Duchesne, *Origines du culte chrétien,* p. 302; Corblet, *Hist. du sacr. de Bapt.*, De Bapt., t. I, p. 227.

nis, quia hoc habet consuetudo Ecclesiæ. » Mais cette pratique fit bientôt place à l'infusion.

2° *Baptême par infusion* (*infundere, infusum, répandre sur*). — Les premiers chrétiens, d'une foi plus ferme et plus solide, et d'un tempérament plus robuste, ne redoutaient pas l'épreuve d'un bain complet. Mais ils admettaient la validité du baptême conféré par infusion. Saint Augustin dit en parlant de la formule baptismale : « Cette parole de la foi a un si grand pouvoir dans l'Église que, par l'intermédiaire de celui qui croit, qui offre, qui bénit, qui *mouille tant soit peu*, elle purifie l'enfant (1). »

Ce mode d'administration est aussi ancien que le premier. Car, alors que l'on baptisait solennellement par immersion, le baptême par infusion était déjà en usage pour les enfants et les malades, et il s'appelait le baptême des *cliniques*. On donnait ce nom (du mot κλῖνειν, *coucher*) à ceux que la maladie contraignait à garder le lit. On comprend qu'il eût été impossible ou cruel de donner autrement le baptême à de petits enfants ou à de pauvres malades. Aussi les anciens monuments nous montrent-ils un grand nombre d'exemples d'infusion.

3° *Baptême par aspersion* (*aspergere, aspersum, asperger, arroser*).

Ce mode baptismal, qui ressemble à la cérémonie de l'aspersion préparatoire à la grand'messe, n'est plus usité depuis longtemps dans l'Église. Il n'a même jamais été d'un usage constant et général, et n'a servi que dans le cas de nécessité. C'est ainsi, selon quelques auteurs, que les Apôtres auraient baptisé les nouveaux chrétiens, quand ils se convertissaient par milliers. C'est ainsi, sans doute, que saint Pierre a baptisé en un jour 3,000 personnes. C'est peut-être ainsi que furent également baptisés les

(1) Tract. LXXX in Johan.

soldats de Clovis, après la célèbre victoire de Tolbiac.

Les ministres ordinaires du baptême sont les évêques et les prêtres; ils ont seuls le droit de l'administrer solennellement; les diacres le peuvent aussi avec une permission expresse de l'évêque. Néanmoins la bonté de Dieu est si grande qu'il a voulu, que, dans les cas de nécessité, ce sacrement sans lequel il n'y a pas de salut, pût être administré par toutes sortes de personnes. Un laïque, homme, femme, un hérétique, un infidèle peut conférer le baptême, et le doit même en vertu du précepte de la charité. Il suffit pour le faire validement d'observer ce qui est de l'essence du baptême et d'avoir l'intention de faire ce que fait l'Église.

Pendant que le parrain et la marraine tiennent sur les fonts baptismaux l'enfant dont ils sont la caution devant l'Église (*fidejussores*), le prêtre verse trois fois de l'eau sur sa tête, en forme de croix, et dit en même temps ces courtes, mais puissantes paroles : *« Je te baptise, au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit. »* Et à l'instant même le péché originel est effacé, le démon compte un esclave de moins, et l'Église un enfant de plus.

On verse l'eau trois fois en l'honneur des trois adorables personnes de la Trinité, au nom desquelles l'enfant est baptisé; elles concourent toutes les trois à la régénération de l'homme comme elles ont concouru à sa création.

Avant de prononcer les paroles sacramentelles, le prêtre était revêtu d'une étole violette, symbole de deuil, parce que l'enfant qui se présente au baptême est encore mort à la vie de la grâce. Mais aussitôt qu'il a renoncé au démon, à ses pompes et à ses œuvres, le prêtre prend l'étole blanche, signe de joie et d'innocence, pour indiquer l'innocence et la lumière qui vont pénétrer dans cette âme régénérée.

Cérémonies qui suivent le baptême. — Le rite baptismal est suivi de trois autres, qui offrent un mystérieux symbolisme que nous devons faire connaître. Ce sont : l'onction du chrême, le chrémeau, et la tradition du cierge allumé.

1° *Onction du saint Chrême.* — Autrefois l'évêque faisait lui-même l'onction du saint Chrême ou la consignation aussitôt après le baptême. L'Église a prescrit l'onction du saint Chrême, pour tenir lieu en quelque sorte de la confirmation, jusqu'à ce que le baptisé soit en état de la recevoir des mains de l'évêque.

Le prêtre fait cette onction sur le sommet de la tête. Elle marque que le baptisé est devenu par le sacrement de la régénération membre de Jésus-Christ, qu'il lui a été incorporé comme à son chef, et qu'il doit vivre de sa vie, et non de la vie du démon et du monde, auxquels il a renoncé.

De plus, comme l'onction sur la tête était réservée aux rois et aux pontifes, elle signifie que le nouveau baptisé devient dans le sens spirituel, roi et prêtre, selon les paroles de saint Paul : « Vous êtes la race choisie, l'ordre des prêtres-rois, la maison sainte. « *Vos genus electum, regale sacerdotium, gens sancta.* »

Il est roi comme Jésus-Christ, son chef, pour régner ici-bas sur ses passions, et régner un jour éternellement avec lui dans les cieux. Il est prêtre, comme Jésus-Christ, pour offrir sans cesse à Dieu un sacrifice de louanges et de bonnes œuvres.

2° *Le Chrémeau.* — On appelait *chrémeau*, une bandelette de toile qui servait à envelopper la tête du baptisé après l'onction du saint Chrême. C'est par respect pour le saint Chrême qu'on portait un bandeau. On revêtait aussi le néophyte d'une robe blanche qu'il portait pendant huit jours. C'est en souvenir de ce double usage que le prêtre met sur la tête après l'onction un voile blanc, en disant : « Recevez la robe

blanche, pour la porter sans tache au tribunal de Jésus-Christ, afin que vous ayez la vie éternelle. »

Ce vêtement blanc est un symbole d'innocence ; il est aussi le signe de l'affranchissement spirituel. Chez les Romains, on revêtait de blanc l'esclave affranchi. Aussi le chrémeau rappelle au chrétien et la pureté de vie à laquelle oblige le baptême, et la liberté des enfants de Dieu qu'il vient d'échanger contre l'esclavage du démon.

3° *Le cierge allumé.* — Le prêtre remet à l'élu un cierge allumé, que le parrain et la marraine tiennent à sa place. C'est une figure de la foi embrasée par la divine charité. Le nouveau baptisé, devenu enfant de lumière, doit répandre autour de lui la lumière de la vérité, et luire dans le monde comme un flambeau par l'éclat de ses vertus « *sic lucete sicut luminaria in mundo.* »

Le nom du baptisé est inscrit sur le registre de l'église. C'est l'image du livre de vie, où les anges inscrivent au ciel le nom du nouveau chrétien.

§ 4. Des parrains et marraines.

Le baptême solennel suppose la présence d'un parrain ou d'une marraine.

Cet usage remonte aux Apôtres, qui, dans la crainte de recevoir parmi les fidèles des indignes ou des traîtres, exigeaient que quiconque se présentait au baptême fût accompagné, selon son sexe, d'un homme ou d'une femme qui fût *son répondant et sa caution.*

On les appelait pour cette raison *sponsores*, *fidejussores* (*qui répondent, qui promettent pour quelqu'un*). On les appelait encore *susceptores* (*qui reçoivent*), parce qu'ils devaient recevoir le baptisé au sortir des fonts où il avait été plongé.

C'est pour ce motif de convenance qu'il n'y eut d'abord que des parrains pour les hommes et des marraines pour les

femmes. Mais lorsque l'infusion eut remplacé l'immersion dans le baptême, l'usage prévalut, en dépit de plusieurs conciles, de donner à tout élu un parrain et une marraine.

Le *parrain* et la *marraine* (*patrinus*, *matrina*, des mots *pater* et *mater*, *père* et *mère*), sont comme les parents spirituels du baptisé. Ainsi de même que dans la naissance corporelle, il y a un *père*, une *mère*, un *fils* ou une *fille;* de même dans la naissance spirituelle, il y a un *parrain* et une *marraine*, un *filleul* ou une *filleule.* Ce sont, dans l'une et l'autre naissance, les mêmes mots légèrement modifiés, parce que ce sont des rapports et des obligations analogues.

Le *parrain* et la *marraine* imposent un nom de saint à l'élu. C'est un reste de l'ancienne discipline. Dans l'ancienne loi, quand un homme faisait alliance avec Dieu, pour quelque grand dessein à accomplir, il changeait de nom; l'Église a conservé cet usage. Saint Paul, avant sa conversion, s'appelait Saul; Tatien s'appela Cyprien à son baptême. Macrine, sœur de saint Grégoire de Nysse, reçut ce nom emprunté d'une de ses parentes morte martyre. L'Église tient tant à l'imposition du nom de baptême, que quand elle élève un Saint sur ses autels, elle ne veut connaître que son nom de baptême; ainsi en est-il des évêques : ils ne signent pas leur nom de famille, mais bien celui de leur baptême. L'Église a voulu donner un modèle et un protecteur au baptisé, dans le saint dont il reçoit le nom (1). » .

(1) Massard, *La liturgie expliquée*, p. IV, p. 285.

Article III. *La Confirmation.*

§ 1. De la Confirmation en général.

Dans les premiers siècles du Christianisme (et encore aujourd'hui dans l'Église grecque), aussitôt après le baptême on confirmait l'élu, soit adulte, soit même enfant nouveau-né. C'est ce qui explique pourquoi la confirmation occupe le second rang dans la nomenclature des sept sacrements. On suit ici l'ordre chronologique de leur administration.

Le sacrement de *confirmation* est ainsi appelé, parce qu'il *affermit* (*confirmat*), et *confirme* la vie spirituelle reçue dans le baptême.

On l'appela d'abord l'*imposition des mains*, parce que d'après les *Actes des Apôtres*, l'*imposition des mains* était alors toute la forme et tout le cérémonial de ce sacrement. Saint Pierre et saint Jean se rendent à Samarie pour confirmer les nouveaux chrétiens baptisés par le diacre saint Philippe. Saint Luc raconte cette première confirmation en deux mots : « *Ils leur imposaient les mains, et ils recevaient le Saint-Esprit.* »

Les Pères de l'Église appellent aussi ce sacrement :

1° Le Saint-Chrême, à cause de l'onction que l'évêque fait sur le front avec le saint Chrême.

2° *Le sceau du Seigneur, le sceau spirituel*, à cause du caractère ou marque invisible que ce sacrement imprime dans l'âme.

3° *Consignation* (*consignare, marquer*), à cause du signe de la croix dont on marque solennellement le front du confirmé.

C'est ce dernier nom : *consignation*, qui explique celui de *consignatoire* (*consignatorium*), donné à des édifices spéciaux où l'évêque administrait la confirmation. Certaines églises,

en effet, possédaient un *consignatoire* distinct du *baptistère*; mais bien souvent la confirmation se conférait dans le *baptistère* lui-même.

Dans l'Église latine, l'évêque seul est le ministre ordinaire du sacrement de la confirmation, et un simple prêtre ne pourrait l'administrer sans une délégation expresse du Souverain Pontife. Mais dans l'Église grecque, tout prêtre a le pouvoir de donner la confirmation aux enfants qu'il vient de baptiser, selon l'antique usage de l'Orient.

§ 2. Cérémonies de la Confirmation.

I. Nous allons donner, d'après les anciens sacramentaires et Ordres Romains, le rite de la confirmation, tel qu'il se pratiquait dans les premiers siècles.

Vers la fin du baptême, le pontife se rendait au *consignatorium*, où les néophytes lui étaient amenés pour la cérémonie de la Consignation. A Rome, le lieu consacré fut, depuis le pape Hilaire (461-468), la chapelle de la Croix, en arrière du baptistère. Avant d'y entrer, les nouveaux baptisés se présentaient d'abord à un prêtre, qui leur faisait sur la tête une onction avec l'huile parfumée du saint Chrême, en disant :

« *Deus omnipotens, Pater Domini nostri Jesu Christi, qui te* « *regeneravit ex aqua et Spiritu Sancto, quique dedit tibi* « *Remissionem omnium peccatorum, ipse te linit chrismate* « *salutis in vitam æternam.* »

Les baptisés reprenaient alors leurs habits, ou plutôt ils en revêtaient de nouveaux, de couleur blanche, assistés par leurs parrains ou marraines. Arrivés devant l'évêque, ils se formaient en groupes sur lesquels le pontife prononçait d'abord l'invocation au Saint-Esprit :

Omnipotens sempiterne Deus, etc. (1).

(1) Texte grégorien.

Le pontife faisait ensuite le signe de la croix sur le front de chaque néophyte, avec son pouce trempé dans le saint Chrême. En même temps, il disait à chacun d'eux : *In nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti, Pax tibi*. Cette cérémonie se faisait la veille de Pâques et de la Pentecôte (1).

II. On commence actuellement la cérémonie de la confirmation par le chant du *Veni creator,* cette admirable prière, où l'on demande à l'Esprit-Saint, qui coopéra à la création du monde et le féconda de sa vertu divine, de venir féconder les germes de vie spirituelle déposés dans les âmes régénérées par le baptême.

Puis l'évêque se tourne vers ceux qui doivent être confirmés, et qui sont à genoux devant lui. Il prononce, les mains jointes, cette parole qui exprime le vœu le plus ardent de son cœur : « Que l'Esprit-Saint descende en vous et que la vertu du Très-Haut vous préserve de tout péché. »

Ensuite, sentant sa faiblesse, et comprenant qu'il doit tirer tout son secours de Dieu, il dit :

Adjutorium, etc. *Tout notre secours est dans le nom du Seigneur*. ℟. *Qui a fait le ciel et la terre.*

℣. *Seigneur, exaucez ma prière.*

℟. *Et que mes cris montent jusqu'à vous.*

Alors il impose les mains sur la tête inclinée des assistants, et il prononce une prière, qui est d'une si haute antiquité qu'on la retrouve presque textuellement dans un Pontifical du VIIIe siècle : « Dieu tout-puissant et éternel, qui avez daigné régénérer vos serviteurs de l'eau et du Saint-Esprit, et qui leur avez accordé la rémission de tous leurs péchés, envoyez du ciel, avec ses sept dons votre Esprit-Saint et consolateur. »

Alors et toutes les fois que le pontife s'arrête, les assistants répondent : *Amen*.

(1) Duchesne, *Origines du culte chrétien*, p. 302.

℣. L'esprit de sagesse et d'intelligence.

℟. *Amen.*

℣. L'esprit de conseil et de force.

℟. *Amen.*

℣. L'esprit de science et de piété.

℟. *Amen.*

℣. Remplissez-les de l'Esprit de crainte, et dans votre bonté, etc.

℟. *Amen.*

Cette imposition des mains est une image du principal effet de la confirmation. Elle représente la descente du Saint-Esprit, qui vient invisiblement prendre possession des âmes. La colombe est l'oiseau symbolique, figure de l'Esprit-Saint. Or quand cet oiseau descend du haut des airs pour se reposer sur un arbre, il étend les ailes jusqu'à ce qu'il ait pris possession de la branche hospitalière. De même les bras étendus de l'évêque représentent cette action intérieure du Saint-Esprit, qui descend avec tous ses dons pour prendre possession des âmes qui l'appellent.

Après l'imposition des mains, l'évêque fait à chacun des confirmés, en l'appelant par son nom, une onction sur le front en forme de croix, avec le saint Chrême, et il prononce les paroles sacramentelles : « Je vous marque du signe de la croix ✠, et je vous confirme avec le chrême du salut, au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit. »

Pour s'engager dans la milice des rois de la terre, on commence par donner son nom ; le futur confirmé qui par le sacrement va devenir soldat de Jésus-Christ, commence aussi par donner son nom, le nom qu'il reçut au baptême, ou un autre qu'il peut choisir.

L'onction du chrême, comme l'imposition des mains, exprime admirablement les effets que doit produire le sacrement de confirmation.

L'huile est un symble de *douceur*, de *force* et de *lumière*.

Elle adoucit les plaies. Elle rend le corps plus fort et plus vigoureux, et c'est pour cela qu'on la répandait autrefois à flots sur les membres de l'athlète prêt à entrer dans la lice. Enfin, lorsqu'on la brûle, elle éclaire.

De même en est-il de la grâce du Saint-Esprit dans le sacrement de la confirmation : elle est une grâce de *douceur*, de *force* et de *lumière.* Elle adoucit les peines et les amertumes de la vie. Elle donne la force et le courage pour combattre les combats du Seigneur; elle éclaire les ténèbres de notre âme, souvent plus épaisses que les ténèbres de la nuit.

Le baume, plante de provenance orientale, répand un doux parfum et préserve de la corruption : de là les deux acceptions de ce mot *embaumer;* un corps embaumé, un air embaumé.

Mêlé à l'huile, ce baume est un double symbole; il signifie la bonne odeur de Jésus-Christ, que le confirmé doit répandre autour de lui, et la pureté des mœurs que ce sacrement de la confirmation doit conserver dans le chrétien, en le préservant de la corruption du vice et de la contagion des mauvais exemples.

L'onction est faite sur le front, siège de la pudeur, et en forme de croix, pour montrer au confirmé qu'il ne doit jamais rougir de la croix de Jésus-Christ, pas plus que le soldat de son étendard.

Après l'onction du saint Chrême, l'évêque touche doucement la joue du confirmé comme s'il lui donnait un léger soufflet. Dans ce geste « qui est le signe du plus grand des affronts, il y a un sens mystérieux. Le confirmé ne se révolte pas contre cet acte symbolique, pour montrer qu'il est prêt à supporter sans révolte et sans murmure tous les mépris et tous les outrages qu'il pourrait avoir à essuyer pour le nom de Jésus-Christ. L'évêque lui indique la récompense promise à sa patience : c'est la paix promise par Jésus-

Christ à ses Apôtres voués à la persécution : « *Pax tecum, la paix soit avec vous.* »

Autrefois, par respect pour le saint Chrême, on entourait la tête du confirmé d'une bandelette de toile blanche, appelée *chrémeau*. On la gardait pendant sept jours, en l'honneur des sept dons du Saint-Esprit, puis vers le XIV[e] siècle, trois jours seulement en l'honneur de la Sainte Trinité, et enfin vers le XV[e] siècle, pendant vingt-quatre heures.

Dans certains pays on apporte en souvenir de cet usage un bandeau de toile ou de batiste, dont on se sert pour essuyer l'onction. Ces bandeaux sont une offrande faite à l'église.

Après la confirmation, on chante deux fois, en la séparant par le *Gloria Patri*, cette courte et belle antienne : « *Confirma hoc Deus... Confirmez mon Dieu, ce que vous avez opéré en nous du haut de votre saint temple qui est dans Jérusalem.* » Puis l'évêque monte à l'autel et récite des prières à l'intention des confirmés. A la fin de cette prière, il se tourne vers les confirmés, et faisant sur eux le signe de la croix, il les bénit avec cette formule de bénédiction spéciale au sacrement de Confirmation : « Que du haut de la céleste Sion, le Seigneur vous bénisse, afin que vous jouissiez des richesses de Jérusalem tous les jours de votre vie, et que vous ayez la vie éternelle. » ℟. *Amen.*

Avant de se retirer, les confirmés récitent, sur l'avertissement de l'évêque, le Symbole des Apôtres, l'Oraison dominicale et la Salutation angélique, pour remercier Dieu des bienfaits qu'ils viennent de recevoir.

Il y a pour la confirmation comme pour le baptême, des parrains et des marraines pour des raisons analogues. Le parrain met le pied sous le pied du confirmé et pose la main droite sur son épaule. Le nouveau soldat du Christ ne saurait faire ses premiers pas dans la carrière militaire sans les leçons de maîtres habiles.

En terminant, l'évêque recommande aux parrains et marraines de former aux bonnes mœurs leurs enfants spirituels, de leur faire éviter le mal et pratiquer le bien, et de leur apprendre les prières obligatoires pour tout chrétien : le *Credo*, le *Pater* et l'*Ave* (1).

Article IV. *L'Eucharistie.*

§ 1. Noms de l'Eucharistie.

Eucharistie. — Ce mot vient du grec εὐχαριστεῖν, *se montrer reconnaissant*, ou *rendre grâces*, χάρις, parce que Jésus-Christ en instituant ce sacrement rendit grâces à son Père, et parce que ce sacrement est la plus excellente des actions de grâces qu'on puisse rendre à Dieu pour tous ses bienfaits.

On l'appelle aussi *sainte table* ou *table du Seigneur*, τράπεζα Κυρίου ; ou *Testament nouveau ; pain*, ἄρτος, *pain de vie, pain des enfants, panis filiorum, pain quotidien, pain de Dieu, pain du Seigneur, pain divin, pain céleste, froment des élus, aliment spirituel, nourriture des saints, nourriture spirituelle.* La plupart de ces noms sont tirés de la matière du sacrement. Les appellations auxquelles la forme de l'Eucharistie a donné lieu sont les suivantes : *Bénédiction, Consécration, Eulogie, Sanctification*, parce que le pain et le vin sont bénits, consacrés, sanctifiés par la parole du prêtre.

Les noms qui suivent caractérisent encore l'Eucharistie dans les écrits des Pères de l'Église : *Le bien par excellence*, τὸ ἄγαθον, ἀγαθα (2). C'est sans doute de cette expression qu'est venue la manière populaire de s'exprimer, quand on dit : *recevoir le bon Dieu.*

(1) Massard, *La liturgie expliquée*, part. IV, p. 292. etc.
(2) Tertull., *Ad Uxor.*, IX

La chair du Seigneur, le sang de Jésus-Christ, le corps du Seigneur.

Le don, le don de Dieu, les saints dons, το δωρον (1), τὰ ἅγια δωρα (2). *Donum Dei.*

La perfection, τελειον (3), τελετὴ τελετων (4). Le *Saint*, le *Saint du Seigneur*, le *Saint des Saints; Sanctum Domini* (5). Les Italiens et les Espagnols dans leur langage familier expriment leur respect envers l'Eucharistie, en l'appelant le *Sanctissimo*, le *Venerabile*, *Prigionero d'Amore*, l'*Amico*. En Espagne le saint Viatique est appelé *Sa Maestad* (Sa Majesté).

Si l'on considère les effets de l'Eucharistie, celle-ci a reçu les noms de *Communion*, ou *liaison tout à fait intime; Confirmation*, parce qu'elle fortifie; *Métalepse ou Assomption*, parce qu'elle nous élève au-dessus de nous-mêmes; *vie;* Viatique, εφοδιον, οδοίποριον.

Enfin l'on a appelé l'Eucharistie le *mystère*, les *saints mystères*, les *divins mystères*, Μυστήριον (6), Μυστήρια θεια (7) Μυστήρια ἅγια (8), *Agapes*, *fraction du pain*, *Sacrement de l'autel*, Synaxe, σύναξις, *Congregatio*, *cœtus*. On peut lire ces noms et tous les autres dans Coeffeteau (*Traité des noms du Saint Sacrement de l'autel*, en tête de ses œuvres, Paris, 1622, in-fol.).

Quoique le plus auguste de tous les sacrements, puisqu'il renferme non seulement la grâce, mais l'auteur de la grâce, le sacrement de l'Eucharistie n'occupe cependant que la

(1) Concil. Nic., c. V.
(2) Epiph., *Physiol.*
(3) Concile d'Ancyre.
(4) Dionys., *Hier. Eccl.*, c. III.
(5) Cypri., *De lapsis.*
(6) Justin., *Apolog.*, I, 66; s. Jean Chrysost., Homil. LXVII *in Genes.*
(7) Theodor., I Cor., XI, 27.
(8) *Constit. Apost.*, VIII, 14.

troisième place, parce qu'on ne le recevait autrefois qu'après avoir reçu le baptême et la confirmation, qui sont mis au premier rang.

C'était la pratique générale de l'Église de ne pas séparer ces trois sacrements, qui donnent, affermissent et entretiennent la vie spirituelle dans les âmes (1).

§ 2. Rites de la communion primitive.

Quand ils devaient communier, les chrétiens se lavaient les pieds (2); Notre-Seigneur lavant ceux des Apôtres au cénacle semble avoir recommandé cette pratique. Ils se présentaient à la table sainte nu-pieds.

A l'imitation des Hébreux mangeant l'Agneau pascal, les fidèles communiaient debout, et les mains placées en forme de croix sur la poitrine. Les hommes recevaient l'Eucharistie dans le creux de la main droite que soutenait le bras gauche; les femmes dans la main droite aussi, mais recouverte d'un voile blanc appelé *Dominical*. Le *dominical* était un long voile qu'elles devaient avoir sur la tête en communiant; elles s'enveloppaient la main avec une de ses extrémités.

L'Église avait prescrit aux femmes l'usage de ce voile pour sauvegarder l'honneur et l'intégrité du sacerdoce. Elle voulait que les ministres sacrés ne fussent point exposés à manquer à la modestie que requiert la distribution du mystère eucharistique. « Voici le corps de Jésus-Christ, » disait le prêtre; *Amen*, je le crois, répondait le communiant; puis il approchait le pain céleste de ses lèvres, de son front et de ses yeux, afin de les sanctifier par ce contact.

La communion se faisait alors sous les deux espèces :

(1) Massard, *La liturgie expliquée*, t. II, p. 311.
(2) Durantus, *De ritib. Eccles.*

C'était la loi générale, à laquelle la pratique des différentes églises apportait un grand nombre d'exceptions. Ainsi, dans certains récits, il n'est question pour les malades, et même pour les fidèles valides, que de la réception du pain eucharistique. On peut voir à ce sujet ce qui est dit de saint Marsus, dans la vie de saint Mélaine, évêque de Rennes (6 janvier), et ce que raconte saint Grégoire de saint Gal et du comte Eulalius (1). Le XI[e] concile de Tolède dit que « il est permis de faire communier seulement avec le calice les malades qui, à cause de la sécheresse de leur bouche, ne pourraient point consommer le pain sacré (2). »

Comment se faisait la communion sous l'espèce du vin dans les premiers siècles? On versait un peu de vin Eucharistique dans le calice ministériel, déjà à peu près rempli de vin non consacré, et ce calice destiné à la communion des fidèles se trouvait ainsi consacré, selon l'expression du concile d'Orange. Cette coutume se perpétua pendant toute la durée de la communion sous les deux espèces : « Le diacre, dit un ancien cérémonial de saint Bénigne de Dijon, doit toujours avoir près de lui un vase pour en verser au fur et à mesure dans le calice et par là, augmenter le sang du Seigneur (3). » Saint Justin nous dit qu'on distribuait à tous les communiants du pain et du vin consacrés. C'est le seul auteur qui ajoute que les diacres portaient le pain et le calice à ceux qui n'avaient pu assister au Saint-Sacrifice (4). Le silence des écrivains postérieurs sur ce point de discipline semble montrer qu'on s'aperçut promptement des inconvénients qu'offrait le transport du vin consacré.

Pour communier sous l'espèce du vin, les fidèles trempaient successivement leurs lèvres au calice ministériel, à

(1) *Vit. Patr.*, l. X. c. VIII.
(2) Mansi, *Concil.*, t. XI, p. 130.
(3) D. Claude, *De vert.*, t. IV, p. 274.
(4) *Apolog.*, II.

l'imitation des Apôtres dans la cène. D'autres fois, on employait le chalumeau, ou siphon eucharistique, que les communiants se passaient les uns aux autres, après l'avoir purifié dans des vases pleins d'eau, portés par les acolytes.

On vit aussi s'établir un autre usage : les liturgistes et les théologiens du moyen âge se préoccupaient à bon droit du danger de répandre le Précieux Sang; c'est pour éviter ce péril, qu'on recourut au système de l'intinction.

Il consistait à tremper l'hostie dans le vin consacré. Par là on maintenait la communion sous les deux espèces, et l'on était moins exposé à des profanations involontaires. Cette pratique, d'origine orientale, fut d'abord restreinte, et seulement en quelques circonstances, aux enfants et aux malades, pour qui la participation au calice présentait plus de difficultés. Au xe et surtout au xie siècle, dans un certain nombre d'églises, on agissait de même à l'égard des communiants ordinaires. Parfois on se contentait de mettre des parcelles d'hosties dans du vin ordinaire, que l'on considérait comme consacré par ce contact; ailleurs on trempait l'hostie, à chaque communion, dans un calice de vin non consacré.

Les avis se trouvèrent partagés sur ces différentes méthodes; les uns les préconisaient, les autres les blâmaient, d'autres enfin les toléraient; mais personne, à cette occasion, n'a prétendu qu'il était obligatoire de communier sous les deux espèces (1).

Après la communion sous l'espèce du vin, les premiers chrétiens portaient la main à leur bouche encore humectée du Sang divin, et en consacraient leurs yeux et leur front (2).

L'Église voulant remédier à plusieurs abus et prévenir toute profanation du Précieux Sang, abolit la communion

(1) Corblet, *Hist. dogm., etc., du Sacrem. de l'Eucharistie,* t. I, p. 612.
(2) S. Cyrille de Jérusal., *Catéchèses.*

sous l'espèce du vin, au concile de Constance, en 1415.

L'empereur Ferdinand et le roi Charles IX prièrent les Pères, réunis à Trente, de vouloir bien rendre au peuple l'usage de la coupe, espérant par là apaiser les troubles religieux suscités par les *Utraquistes* (1). La concile voulut avant tout condamner les erreurs qui s'étaient accréditées sur cette question, et promulgua les canons suivants : « si quelqu'un dit que tous et chacun des fidèles chrétiens sont obligés, de précepte divin et de nécessité de salut, à recevoir l'une et l'autre espèce du Très Saint-Sacrement de l'Eucharistie; qu'il soit anathème! » « Si quelqu'un dit que la sainte Église catholique n'a pas eu des causes justes et raisonnables pour donner sous la seule espèce du pain la communion aux laïques, et même aux ecclésiastiques, quand ils ne consacrent pas, ou qu'en cela elle a erré; qu'il soit anathème! »

Après avoir sauvegardé la doctrine, le concile de Trente crut devoir user de condescendance pour quelques peuples de l'Allemagne, auxquels il accorda le privilège de la coupe. Pour faire droit à la demande du cardinal de Lorraine, qui avait réclamé le même privilège au nom de la France, on accorda à nos rois la faculté de communier sous les deux espèces, le jour de leur sacre, et quand ils recevaient le Viatique.

§ 3. Première Communion.

Quand cessa l'usage de communier les enfants aussitôt après leur baptême, c'est-à-dire au XIe siècle dans certaines contrées, au XIIe dans d'autres, il devint nécessaire de dé-

(1) On appelait *Utraquistes* ou *Callixtins*, les membres d'une secte qui croyaient à la nécessité absolue du calice. Ces hérétiques bravèrent les armées impériales, se rendirent maîtres de la Bohême, et en chassèrent tous les catholiques.

terminer l'époque où l'on devait leur conférer pour la première fois le sacrement de l'Eucharistie. On dut fixer l'âge, l'époque de l'année, et la manière de procéder dans ce grand acte de la vie des enfants.

Age. — Le quatrième concile de Latran (1215) fit une obligation générale à tous les fidèles *parvenus à l'âge de discrétion*, de communier à Pâques. Le concile de Trente, en renouvelant ce décret, n'a pas précisé un âge quelconque pour l'admission des enfants au devoir de la communion pascale. Beaucoup de conciles particuliers et de statuts diocésains se sont tenus dans ces termes généraux. Il convenait de laisser aux pasteurs une certaine latitude, parce que le développement de l'intelligence varie selon les lieux et les individualités : c'est ce que fait remarquer avec raison le synode de Chartres de 1526.

Les ordonnances ecclésiastiques du roi Edgard, en 967, et celles du roi Canut, en 1031, exigent simplement que les enfants qui communient pour la première fois sachent par cœur le *Pater* et le *Credo*, ce qui permettait de les admettre vers l'âge de cinq ans.

Dom Martène rapporte un ancien statut de Sisteron (1270), qui ordonne de faire communier les enfants à Pâques, dès qu'ils ont atteint l'âge de sept ans (1). C'est également l'âge prescrit par un synode de Bayeux de l'an 1300. La plupart des évêques, surtout en France, ont fixé l'âge de onze ou douze ans, comme âge au-dessous duquel il ne serait pas convenable de descendre ; il en est qui sont allés jusqu'à la quatorzième année, témoin le Rituel de Rottembourg (1838). La B. Françoise d'Amboise fit sa première communion à l'âge de cinq ans ; la B. Marie-Françoise des Cinq Plaies de Jésus, à sept ans. Un récent décret de la Sacrée Congrégation du Concile, en date du 21 juillet 1888, a re-

(1) *Thesaur. Anecdot.*, t. I, c. 1082.

connu à l'évêque le droit de fixer l'âge auquel il lui semble que communément les enfants de son diocèse sont aptes à communier. Cette détermination une fois faite constitue une présomption de droit et une pratique, que les curés devront suivre en conséquence, même dans les cas où ils douteraient, parce que la présomption est pour le supérieur.

Époque de la première communion. — Autrefois c'était à Pâques que l'enfant approchait pour la première fois de la sainte Table, avec ses parents. Depuis qu'il y a des communions générales, on les a fixées à diverses époques, suivant les convenances des paroisses. L'évêque peut fixer cette époque pour son diocèse, c'est ce qui résulte de la réponse de la Sacrée Congrégation du Concile donnée le 21 juillet 1888, pour le diocèse d'Annecy.

Manière de procéder dans la première communion. — Le pape Benoît XIII, dans une instruction donnée à la suite du synode romain de 1725, remet au confesseur l'admission des enfants à la première communion. Mais il ne s'agit ici que de la communion privée, telle qu'elle se pratique encore aujourd'hui dans beaucoup de diocèses d'Italie. Les premières communions générales, pratiquées dans toute la France, tendent à se propager dans les contrées où elles étaient inconnues, en Espagne par exemple, et en Italie. Elles produisent les plus heureux fruits dans l'âme des enfants et des parents. La pompe dont est entourée la première communion solennelle contribue à faire une profonde et salutaire impression qu'on n'oublie jamais, alors même qu'on a déserté les voies chrétiennes. Ces communions solennelles ont été amenées par le besoin de réagir contre l'indifférence des populations, et elles suppléent à des habitudes chrétiennes qui vont en s'effaçant de plus en plus (1).

Les enfants sont parés de blanc : les garçons ont le bras-

(1) *Nouv. Rev. theolog.*, t. XXI, p. 21.

sard de cette couleur, et les filles la robe et le voile blancs; c'est le symbole de la pureté que requiert le divin Sacrement. A leur main est placé un cierge, symbole de la foi, qui doit leur faire pénétrer au delà des voiles eucharistiques, pour contempler, adorer et aimer le Dieu qui les a rachetés.

§ 4. Anciens usages de l'Eucharistie.

1° *Communion des petits enfants.* — Les néophytes, adultes ou enfants, recevaient, immédiatement après le baptême, les sacrements de Confirmation et d'Eucharistie, à la messe qui se célébrait pendant les nuits de Pâques et de la Pentecôte. Plusieurs anciens sacramentaires recommandent de ne pas donner le sein aux enfants dans l'intervalle du baptême à la communion; mais saint Grégoire permet cette rupture du jeûne, quand cela paraît nécessaire. On les faisait communier sous l'espèce du vin ou sous l'espèce du pain trempé dans le Sang Précieux.

Cet usage finit par tomber en désuétude. La décadence provint des inconvénients qui pouvaient exposer l'Eucharistie à des accidents; elle s'accentua au XIIe siècle, pour devenir à peu près complète au XIIIe, et plus tard on ne peut signaler que quelques rares exemples locaux de l'ancien rite. Celui-ci ne fut officiellement aboli que par le concile de Trente. Quelques théologiens s'y montrèrent favorables à l'antique usage, en soutenant que cette participation à l'Eucharistie augmente toujours la grâce procurée par le baptême; mais tous les autres nièrent que la grâce pût être accrue par un acte purement matériel, sans aucune disposition de la part des enfants; ils ajoutèrent que la pratique des premiers siècles n'avait pour but que de prémunir les enfants contre les obsessions du démon et qu'elle n'a été

adoptée par aucune considération de nécessité de salut.

2° *Insertion de l'Eucharistie dans le sépulcre de l'autel.* — Du VIIIe au XIVe siècle, dans quelques églises d'Occident, on a cru pouvoir substituer aux reliques qui faisaient défaut, trois parcelles d'une hostie consacrée, ou un morceau du corporal sur lequel on avait célébré (1). Dans un sacramentaire de saint Grégoire, écrit avant l'an 986, on voit que le consécrateur déposait dans l'autel trois portions d'hostie consacrée, accompagnées d'encens (2). Le pape Urbain II se conforma à ce rite dans la consécration de l'église abbatiale de Marmoutiers (3). On a voulu justifier cet usage en alléguant qu'un pape du nom de Léon, manquant de reliques pour la consécration d'un autel, aurait donné, afin d'y suppléer, un corporal renfermant la sainte Eucharistie. On a cité également une bulle de Benoît VIII prescrivant, d'une manière générale, d'ajouter le Saint-Sacrement aux reliques de l'autel, mais il a été démontré que ce document est apocryphe (4).

3° *Communion donnée aux morts.* — En Afrique, en France et surtout en Orient, on a déposé parfois le pain eucharistique dans la bouche des personnes décédées, qui n'avaient pu le recevoir avant leur mort. D'après le témoignage de Balsamon, cet usage persévéra longtemps en Orient, surtout à l'égard des évêques.

Le troisième concile de Carthage (397) paraît être le premier qui se soit élevé contre l'abus qui nous occupe. « On ne donnera pas l'Eucharistie aux corps des morts, dit le sixième canon, car le Seigneur a dit : *Prenez et mangez*, or les cadavres ne peuvent ni prendre ni manger. » La même défense fut formulée par le sixième concile de Car-

(1) G. Durand, *Rational, Divin. offic.*, l. I, c. VI, n° 23.

(2) Natal. de Wailly, *Traité de diplom.*, II, p. 254.

(3) D. Martène, *De antiq. eccles. ritib.*, I, 440.

(4) Corblet, *Hist. dogmat., etc., du sacrem. de l'Eucharistie*, t. II, p. 79.

thage (525), par le concile d'Auxerre (578), et par le concile de Constantinople *in Trullo* (692).

4° *Eucharistie déposée avec les morts.* — Un autre usage voisin du précédent consista pendant longtemps à enterrer l'Eucharistie avec les morts. Nous croyons qu'à l'origine on déposait des hosties non consacrées (*oblata*, *oblationes*) avec les morts, en signe de leur union avec l'Église, union dont l'hostie ou l'oblation était le symbole. Quand les pénitents et les excommuniés repentants mouraient avant d'avoir été réconciliés, on les enterrait avec des hosties non consacrées, pour montrer que l'Église les réintégrait en quelque sorte dans son sein, en leur restituant fictivement le droit d'offrir des oblations, droit qui n'appartenait qu'aux fidèles. Par la suite des temps, l'usage primitif se dénatura dans certaines contrées, et ce furent des hosties consacrées qu'on déposa dans les tombeaux. On sait que saint Basile, en célébrant pour la première fois les saints Mystères, divisa le pain consacré en trois portions, dont il prit la première, réserva la seconde pour être enterrée avec lui et mit la troisième dans la colombe eucharistique (1).

5° *Transport de l'Eucharistie dans les voyages.* — Quand les fidèles entreprenaient de longs voyages, et surtout quand ils s'embarquaient, ils emportaient le pain eucharistique qu'ils enveloppaient dans un linge, ou qu'ils renfermaient dans une boîte suspendue à leur cou.

Saint Ambroise nous apprend que son frère, Satyre, voyant la tempête menacer le vaisseau sur lequel il se trouvait, demanda l'Eucharistie à ses compagnons de voyage, l'attacha à son cou dans un linge (*in orario*), et se jeta à la mer, avec la ferme confiance qu'il échapperait à la fureur des flots (2). Quand saint Thomas de Cantorbéry allait au-

(1) D'Achery, *Spicileg.*, t. VI.
(2) *De Excessu Satyr.*, l. I, n° 43.

près de Henri II, roi d'Angleterre, pour défendre les droits de son église, il portait secrètement sur lui une hostie consacrée. Mais après le XIIIe siècle, nous ne trouvons plus que quelques rares exemples de cet usage.

Benoît XIV défendit aux Italo-Grecs de suivre les usages de l'Orient, en portant l'Eucharistie suspendue à leur cou, lorsqu'ils entreprenaient un voyage. L'antique coutume dont nous parlons est restée le privilège exclusif du Pape, qui porte l'Eucharistie ou la fait porter devant lui dans ses voyages (1).

§ 5. Du Viatique.

La communion *en Viatique* est celle que l'on donne aux malades qui ne sont pas à jeun et qui sont en danger de mort. L'importance de la réception eucharistique pour ceux qui sont exposés à la mort a fait supprimer pour eux la loi du jeûne, à laquelle ils ne sauraient être astreints. L'Eucharistie porte souvent dans les ouvrages des Pères, le nom de *viatique* ou *provision de voyage*. Cette expression est réservée aujourd'hui à la suprême communion du chrétien se préparant à quitter la terre de son exil pour faire le grand voyage de l'éternité.

Quelques théologiens ont soutenu que les infirmes peuvent communier sans être à jeun, lorsqu'ils ne sont pas en danger de mort, mais ce sentiment est contraire au Rituel romain et à l'enseignement très commun des théologiens (2). Ils sont unanimes à dire qu'il y a obligation de recevoir la communion pour les fidèles adultes qui sont en danger de mort. L'exemple des premiers chrétiens, l'usage abusif où

(1) Mgr Barbier de Montault, *Le transport solennel du Saint-Sacrement, quand le Pape voyage.*

(2) *Revue des Scienc. ecclés.*, t. XLI, p. 470.

l'on était de donner quelquefois l'Eucharistie aux morts, l'envoi qu'on en faisait aux malades, même par des laïques et par des femmes, tout nous prouve que l'on considéra toujours le Viatique comme obligatoire.

Sans tenir compte de la tradition qui fait recevoir le Viatique à la Sainte Vierge, à la fin de sa vie, nous sommes obligés d'avouer que, pendant les trois premiers siècles, nous ne trouvons aucun texte relatif au Viatique.

Il est facile de concevoir ce silence. Aux époques où les fidèles communiaient plusieurs fois, ou tout au moins, une fois par semaine, il n'était pas nécessaire de formuler une loi spéciale pour les malades. Quand les premiers chrétiens conservaient l'Eucharistie chez eux, il n'est pas douteux qu'ils ne s'en servissent alors qu'ils sentaient les approches de la mort. Le cas de rupture du jeûne ne pouvait être un obstacle, dans les temps où le jeûne, même pour les fidèles bien portants, n'était pas toujours strictement obligatoire.

A partir du IVe siècle, nous avons de nombreux documents sur la réception du saint Viatique. C'est le treizième canon du concile de Nicée (325), qui porte « que pour les mourants on gardera toujours la loi ancienne et canonique, en sorte que si quelqu'un décède, il ne sera point privé du saint Viatique, si nécessaire; que si quelqu'un a reçu la communion étant à l'extrémité et revient en santé, il sera admis avec ceux qui ne participent qu'à la prière. En général, à l'égard de tous les mourants qui demandent la grâce de la communion, l'évêque l'accordera après examen. » C'est le quatrième concile de Carthage (398), qui dit en termes exprès : « Les pénitents malades qui auront reçu le Viatique de l'Eucharistie ne se croiront pas absous s'ils reviennent en santé, jusqu'à ce qu'ils aient reçu l'imposition des mains (can. 78). C'est Paulin, dans sa vie de saint Ambroise, qui nous dit que saint Honorat, évêque de Verceil, averti de la maladie de l'archevêque de Milan, lui porta le

Corps de Notre-Seigneur. C'est enfin saint Grégoire, dans ses *Dialogues* qui, parlant de Cassius, évêque de Narni (✝ 530), dit qu'il mourut après avoir reçu les mystères de la sainte communion.

Il dit ailleurs que saint Benoît, à la fin de sa vie, se munit du Corps et du Sang du Seigneur. On ne saurait dire d'une manière précise quelles cérémonies accompagnaient la communion en Viatique, dans les temps reculés. Cependant, il y a lieu de croire qu'on employait les rites de la communion domestique, ou de cette communion que les fidèles faisaient chez eux pendant les persécutions. Le cardinal Bona nous les a transmis : « S'il y a un oratoire dans la maison, on place le vase qui contient l'Eucharistie sur l'autel; s'il n'y a pas d'oratoire, on place l'Eucharistie sur une table très propre. Déployant ensuite un petit voile, vous placerez dessus les saintes parcelles, vous brûlerez de l'encens, vous chanterez le Trisagion et le symbole; puis, après avoir fait trois génuflexions pour l'adorer, vous prendrez religieusement le Corps de Jésus-Christ (1). »

En entrant dans la chambre du malade, le prêtre obéit à la douce injonction du Sauveur : « En quelque maison que vous alliez, que votre première parole soit une parole de paix, » et il dit :

℣. Que la paix soit dans cette maison.

℟. Et dans tous ceux qui l'habitent.

Après avoir déposé le vase eucharistique sur la table préparée, il fait l'aspersion du malade avec l'eau bénite. L'eau est un symbole de purification : c'est une manière éloquente de rappeler au malade la pureté nécessaire pour recevoir le Dieu de l'Eucharistie.

La formule de la communion en Viatique diffère de celle qu'on emploie dans les communions ordinaires, même en

(1) Bona, *De rebus liturg.*, nº 17.

communiant les infirmes. Le prêtre dit : « *Mon frère*, *ou ma sœur*, *recevez le Viatique du Corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ;* qu'il *vous garde du malin esprit*, *et vous conduise à la vie éternelle.* »

Article V. *La Pénitence.*

1° *Notions.* — Le sacrement de *Pénitence* (*Pœnitentia*, *repentir*), est ainsi appelé parce que la contrition, ou le repentir, est la condition principale et essentielle pour recevoir le pardon de nos fautes. Les Grecs emploient, pour désigner ce sacrement, le mot Μετάνοια, qui a le même sens.

Mais la contrition n'est pas la seule condition imposée par Jésus-Christ pour obtenir le pardon des péchés commis après le baptême, il faut encore l'aveu des fautes et la confession, que les Grecs appellent εξομολογεσις (*aveu*) et la forme de l'absolution.

2° *Confession.* — Quoique la confession publique ait été générale dans les premiers siècles de l'Église, cependant la confession *secrète* ou *auriculaire*, c'est-à-dire faite à l'oreille du prêtre, a toujours existé.

Dans l'Église primitive, d'après les témoignages des saints Pères, et de Tertullien en particulier (1), les fidèles s'agenouillaient devant le prêtre pour faire leur confession. Le savant P. Marchi, suivi par Mgr Gaume (2), suppose que quelques-unes des chaires (*cathedra*) des catacombes, qui se trouvent par exemple dans les *cubicula*, ou même dans les carrefours des couloirs, ont pu servir de sièges aux prêtres pour l'administration du sacrement de pénitence. L'abbé Martigny, suivant en cela le sentiment de Cavedoni (3) ne trouve pas cette destination assez appuyée. Ca-

(1) *De Pœnitentia ;* IX.
(2) *Les trois Rome*, t. III.
(3) *Ragguaglio critico,* p. 9.

vedoni regarde comme plus vraisemblable que ces *cathedræ*, étaient destinées aux diaconesses (1).

Mais à partir du VIIIe siècle (du moins nous n'en avons pas de témoignage antérieur), le pénitent, au lieu de se prosterner devant le prêtre pour la confession de ses péchés, s'asseyait à côté de lui sur un siège ordinaire, et ne s'agenouillait que pour recevoir l'absolution et une pénitence. Les écrivains des VIIIe, IXe, Xe et XIe siècles sont formels à ce sujet. Résumons, avec l'abbé Mallet (2), un passage du *Traité des divins offices*, attribué à Alcuin, qui entre dans plusieurs détails intéressants et instructifs, sur l'administration du sacrement de pénitence à cette époque. Le pénitent s'incline profondément devant le prêtre, qui récite la prière *Dominus propitius esto mihi peccatori*, etc.; puis il fait asseoir le pénitent à côté de lui et entend sa confession. L'accusation terminée, il donne des conseils au pénitent et l'interroge sur les principaux articles du symbole et lui fait faire sa profession de foi. Après cela le pénitent se met à genoux et sollicite son pardon, puis il se prosterne entièrement contre terre pendant quelques instants. Il se relève et, debout, il entend avec crainte et humilité la sentence du prêtre. Quand il l'a reçue, il se jette aux pieds du confesseur, le conjurant de demander pour lui à Dieu le courage d'accomplir la pénitence qui lui a été imposée. Alors sur l'ordre du confesseur, il se relève, et, si le temps le permet, ils entrent tous deux dans l'église pour y réciter ensemble plusieurs psaumes.

De ce texte d'Alcuin il ressort que les confessions se faisaient en dehors des églises, soit dans les narthex, soit sous les porches, ou encore dans des appartements adjacents, qu'on appelait *secretaria*, à cause des secrets que l'on y déposait dans le sein du confesseur.

(1) *Dictionn. des antiq. chrét.*

(2) *Cours élém. d'archéol. relig. Mobilier*, p. 97.

Il semble que saint Charles fasse allusion à certains confessionnaux de pierre, situés en dehors de l'église, quand il dit dans ses *Instructions* (1) : Que toutes les cellules faites pour entendre les confessions soient murées par dehors ou abattues, afin que l'on ne s'en serve plus pour cet objet ; mais que l'on introduise les confessionnaux en bois, suivant ce qui a été décidé au concile de Milan. »

Encore au XIIe siècle on n'était pas à genoux, mais assis pour la confession. Nous en avons la preuve dans la célèbre et courageuse parole d'un saint moine à l'impératrice Constance.

Cette princesse, femme du cruel empereur Henri VI, attendait ce saint religieux sur un siège pour se confesser ; et lui demanda de s'asseoir près d'elle sur un siège placé un peu plus bas, selon l'étiquette de la cour. La foi du saint prêtre lui suggéra cette réponse : « Je tiens ici la place de Jésus-Christ, et vous, celle de Marie-Madeleine ; si vous ne descendez pas plus bas, je me retire sans vous écouter. » Et cette pieuse princesse s'assit par terre pour faire l'aveu de ses fautes.

Autrefois la confession était précédée et suivie de longues prières, que nous lisons dans les anciens Rituels et dans le célèbre *Pénitential* d'Alcuin, le maître de Charlemagne. C'est ce qui explique pourquoi le prêtre faisait asseoir le pénitent pendant l'acte même de la confession : c'était pour qu'il pût rester agenouillé sans trop de fatigue pendant ces longues prières. Aujourd'hui la confession est beaucoup plus courte, et par conséquent le pénitent peut rester tout le temps dans cette posture humble, la seule convenable au pécheur qui s'accuse et se repent.

Confessionnaux. — Saint Charles, archevêque de Milan, peut être regardé comme le créateur des confessionnaux

(1) *Instruct. Fabric. eccles.*, libri duo, t. I, c. XXIII.

en bois. Peut-être même que ce nom de *confessionnal* n'a été employé pour la première fois qu'au quatrième concile de Milan, célébré en 1565 : « *Ecclesia parochialis eique etiam « annexa, in qua confessiones audiri aliquando solent, confes- « sionale unum habeat* (1). » Ce qui est certain et admis de tous les archéologues, c'est que le confessionnal proprement dit, tel que nous l'avons maintenant, n'est devenu d'un usage général que dans la seconde moitié, et même dans le derniers tiers du XVIe siècle.

Nous pouvons remarquer trois transformations successives dans la construction du confessionnal : 1° D'abord il ne consista que dans une simple tablette en bois, dressée à côté du siège du confesseur, de manière à le séparer du pénitent. Cette tablette était percée, à sa partie supérieure, d'une ouverture qui elle-même était garnie d'un petit treillis en bois ou en métal. Toutefois, cet usage ne s'établit que lentement, du moins en France. Les Rituels n'imposent pas rigoureusement les sièges avec tablettes. Le rituel de Beauvais (1637) les recommande « *ubi Commode fieri potest.* » Le rituel de Séez (1695) et celui de Senlis (1764) diffèrent très peu de celui de Beauvais. Ils demandent la séparation du prêtre et du pénitent, au moyen d'une planche, et seulement quand cela pouvait se faire commodément.

2° La seconde forme des confessionnaux fut indiquée avec précision dans le quatrième concile de Milan, présidé par saint Charles en 1576. Le confessionnal, tel que le voulait saint Charles, consistait dans une petite cellule faite de planches, avec un siège pour le confesseur, et une porte ou treillis sur le devant. Le pénitent se tenait à genoux sur un prie-Dieu, visible à tous les regards et appuyé sur l'un des côtés du confessionnal ; il communiquait avec le confesseur par un treillis. Dans ce système le confessionnal ne se com-

(1) Apud Labbe, *Sacror. Concil.*, t. XV, col. 456.

posait donc que d'un seul compartiment pour le confesseur.

3° Mais cette forme de confessionnal n'était pas sans inconvénient pour le secret de la confession, et exposait le pénitent à une certaine confusion toujours bonne à ménager. Aussi, dans plusieurs pays, et surtout en France, on ajouta un second compartiment, à peu près semblable à celui du confesseur, pour le pénitent. Il était seulement moins profond et toujours ouvert (1). Plus tard, pour donner plus de régularité au meuble, on ajouta un troisième compartiment destiné, comme le second, au pénitent (2).

On confessait ordinairement dans le vestibule de l'Église, où se tenaient les pécheurs publics qui ne pouvaient entrer dans la nef. C'est peut-être par un reste de cet antique usage que, dans beaucoup d'églises, le confessionnal est placé à l'entrée même du monument.

Le concile de Trente renouvela la défense, faite par des conciles provinciaux du XVIe siècle, de confesser les laïques dans les sacristies et ordonna que les confessionnaux ne fussent pas placés dans des lieux obscurs, mais qu'ils fussent mis en évidence.

Cérémonies de la confession sacramentelle. — Le pénitent s'approche du confessionnal dans une tenue modeste, celle qui convient à un pécheur qui veut obtenir le pardon de ses péchés; il se met à genoux pour montrer qu'il est coupable et repentant.

Il dit généralement au confesseur : « *Mon père, bénissez-moi, parce que j'ai péché.* » Comme s'il disait : J'ai péché; j'ai donc grand besoin de vos prières pour faire l'aveu de mes fautes; ou bien, j'ai péché, mais vous, qui représentez le père du prodigue repentant, bénissez-moi.

(1) Catalani, dans son *Commentaire* sur le rituel de Benoît XIV, appelait ces confessionnaux à deux compartiments « *sedes bimenbris,* » tit. III, c. I.

(2) Mallet, *Cours élém. d'archéolog. relig. Mobilier,* p. 308.

Père, dit le pénitent, comme cette tendre appellation doit donner au pécheur courage et confiance!

Le prêtre bénit le pénitent, par la formule qu'il veut bien choisir. Aucune n'est spécialement prescrite. Le pénitent dit ensuite la formule générale de confession, où il reconnaît qu'il a beaucoup péché par pensées, par paroles et par actions, et il fait cet aveu en présence de la cour céleste, et notamment de saint Pierre et de saint Paul, les deux chefs de cette Église qui a reçu le pouvoir de remettre les péchés, et devant le confesseur, qui est l'héritier de leur pouvoir.

C'est alors que le pécheur fait l'aveu de ses péchés. La confession terminée, pénétré de douleur à la vue de ses fautes, le pénitent répète jusqu'à trois fois : « c'est ma faute, c'est ma faute, c'est ma très grande faute, » et chaque fois il se frappe la poitrine pour montrer le véritable coupable.

Ainsi faisait le publicain de l'Évangile. Aussi sortit-il justifié du temple de Jérusalem.

Le pécheur achève le *Confiteor*. Il n'ose s'adresser à Dieu qu'il a si souvent et si gravement offensé; il se tourne vers Marie et tous les saints, leur demandant de prier pour lui le Seigneur notre Dieu. Il finit par réclamer les prières de son confesseur, qui lui répond aussitôt par ces encourageantes paroles :

« *Misereatur*, etc... »

Le confesseur donne ensuite à son pénitent les conseils de l'expérience et de la tendresse; il lui indique la pénitence sacramentelle, qu'il sera rigoureusement tenu d'accomplir et il l'excite à la contrition.

Cette tête encore coupable s'incline alors sous la main du ministre de Jésus-Christ, qui prononce la sentence du pardon; et par les mérites de Jésus-Christ, toutes les fautes du pécheur sont effacées, l'enfer se ferme sous ses pieds et le ciel s'ouvre sur sa tête.

En prononçant les dernières paroles de la formule d'absolution : *In nomine Patris, et Filii et Spiritus Sancti*, le confesseur fait le signe de la croix sur la tête du pénitent; par là il veut rappeler que c'est le sang du Sauveur crucifié qui nous a mérité le pardon.

L'absolution est ordinairement suivie d'une prière que le prêtre récite plus avec son cœur qu'avec ses lèvres, et il prend enfin congé du pénitent en lui adressant cette parole, du Sauveur à la femme coupable : « *Allez en paix et ne péchez plus.* » Le pénitent se retire avec la paix dans l'âme et la joie dans le cœur.

Article VI. *De l'Extrême-Onction.*

La pénitence est le remède habituel de toutes les maladies de l'âme; elle lui rend la santé et même la vie lorsque, par le péché mortel, celle-ci était morte devant Dieu.

Mais Jésus-Christ n'a pas songé seulement à l'âme rachetée de son sang, il a aussi songé à notre corps créé de ses mains; il a songé à la vie entière de l'homme, à sa naissance et à sa mort.

De même qu'il a établi un sacrement pour la naissance, il a établi un sacrement pour la mort.

Ce sacrement, qu'il a établi pour le soulagement spirituel et corporel des malades, qui fortifie l'âme dans la maladie et qui peut rendre au corps la santé lorsqu'elle est utile pour le salut, est appelé *Extrême-Onction*.

Ce nom, qui ne date que du XIII[e] siècle, exprime bien la matière du sacrement qui est l'huile, et le moment où on doit le recevoir, qui est celui d'une maladie dangereuse. Le mot *extrême* veut dire qu'il est le dernier sacrement que doit recevoir un chrétien ; que c'est la dernière onction que reçoit notre corps, qui déjà, dans le baptême et la confirmation, a été oint de l'huile sainte. Les Latins appellent

encore ce sacrement *onction des malades*, et le *sacrement des mourants*. Les Grecs lui donnent le nom d'*huile sainte*, d'*huile bénite*, à cause de l'huile des infirmes, qui est la matière de ce sacrement.

Ce n'est qu'après la réception du Viatique qu'on doit donner l'Extrême-Onction. Il n'en a pas toujours été ainsi : pendant les onze premiers siècles, l'Extrême-Onction précédait communément le Viatique. Au XII[e] siècle, on commença à donner les deux sacrements dans l'ordre actuel, que le concile d'Angers (1293), celui de Chartres (1526) et le Rituel romain rendirent obligatoire. Benoît XIV constatait, en le blâmant, l'usage contraire qui existait de son temps dans quelques paroisses d'Italie (1).

Autrefois, selon la remarque de ce grand pape, on recevait l'Extrême-Onction dès le début de la maladie, bien avant le saint Viatique, alors que l'âme avait encore la possession d'elle-même et que le corps n'avait pas perdu toute sa vigueur. Les monuments surabondent pour le prouver.

Ainsi, les malades allaient souvent eux-mêmes à l'église, ou s'y faisaient porter, pour recevoir l'Extrême-Onction; très souvent ils se mettaient à genoux. Longtemps on répéta les onctions pendant sept jours de suite, ou plutôt on fit chaque jour une des sept onctions. Tous ces usages eussent été impossibles, si on eût attendu, comme l'on fait trop souvent aujourd'hui, que le malade fût à l'extrémité. On oublie alors que le sacrement ne peut plus produire ses effets. Il est pour les corps et non pour les cadavres; il peut rendre la santé et non la vie; il est le sacrement des malades et non des moribonds ou des morts. Il n'adoucit pas les souffrances et ne diminue pas les tentations dans cet état où le corps est sans souffrance et où l'âme n'a plus de connaissance.

(1) *De Synodo diœces.*, l. VIII, c. VIII.

Un seul prêtre suffit pour administrer ce sacrement. Cependant, pour se conformer plus strictement au texte de saint Jacques, « si quelqu'un est malade, qu'il fasse venir les prêtres de l'église, » longtemps en Occident, on exigea trois prêtres pour l'Extrême-Onction ; et, d'après un concile du IXe siècle, le prêtre qui était seul dans sa paroisse devait convoquer ses confrères les plus voisins, et se rendre à son tour à leur invitation. Les Grecs ont conservé cet usage ; ils sont toujours au moins trois, et ordinairement sept pour administrer le sacrement des malades. Ce qui explique le nombre des prêtres, c'est qu'autrefois l'administration de l'*huile sainte* était accompagnée de prières plus multipliées. Chez les Grecs, la consécration de l'huile des infirmes se faisant par le ministère des prêtres, on comprend la pluralité dans le nombre des prêtres, témoins de la fonction.

Rites de l'Extrême-Onction. — La première parole du prêtre est une parole de paix :

℣. Paix à cette maison.

℟. Et à ceux qui l'habitent.

Il prend ensuite le crucifix et le fait baiser au malade. Délicieux baiser d'un ami à son ami souffrant ! Jésus-Christ montre ses plaies au mourant, ne sont-elles pas autant de portes que son amour a ouvertes à l'homme pour l'introduire au ciel ? Il prend ensuite de l'eau bénite, et asperge le malade pour le purifier.

Après le *Confiteor* récité par le malade ou en son nom, trois belles prières ont appelé l'ange de Dieu au chevet du malade, afin qu'il chasse le démon tentateur, et qu'il adoucisse au patient l'amertume du calice présenté à ses lèvres.

C'est après ces prières que l'on procède à la cérémonie des onctions.

Le chrétien a déjà reçu, dans la confirmation, l'onction qui le préparait aux luttes de la vie ; la mort a aussi ses combats ; l'acharnement de notre ennemi et l'issue d'une

lutte définitive les rendent plus redoutables que tout autre. L'Église revêt donc l'athlète chrétien de l'armure du salut, en répandant l'huile sainte sur ses membres.

Les onctions se font sur les yeux, sur les oreilles, aux narines, sur les lèvres fermées, sur les mains, sur les pieds et sur les reins. Ces onctions se font en forme de croix, puisque la croix seule peut mettre en fuite le démon. Elles se font sur tous nos sens, pour les purifier de tous les péchés dont ils ont été les instruments.

A chaque sens, le prêtre dit : Par cette sainte onction et sa très pieuse miséricorde, que Dieu vous pardonne toutes les fautes que vous avez commises par tel ou tel sens.

Le malade tâchera de se rappeler, pendant ces onctions, les différentes fautes commises par chacun de ses sens. Pendant l'onction des yeux, il doit se rappeler avec douleur tous ses regards coupables, toutes ses lectures mauvaises; pendant l'onction des oreilles, les calomnies et les médisances qu'il a entendues sans répondre; les propos ou les chants déshonnêtes qu'il a entendus sans rougir, et ainsi de suite.

Ou si l'on veut encore, cette pieuse cérémonie ne parle au malade que d'immortalité. On purifie ses yeux, pour les rendre dignes de contempler les merveilles que la parole de l'Apôtre se refusait à décrire; ses oreilles, pour les préparer aux harmonieux concerts de l'éternité; ses narines, qui doivent être réjouies par les suaves parfums de la terre des vivants; sa bouche, qui ne doit plus chanter que l'éternel *Trisagion* des cieux : *Sanctus*, etc.; ses mains, qui, dans d'indicibles embrassements, doivent étreindre l'Époux céleste; ses pieds, destinés à fouler les parvis sacrés (1).

(1) Massard, *La liturgie expliquée,* t. II, p. 345, etc.; Durand, *Le culte cathol. dans les cérém. et ses symboles,* p. 644.

ARTICLE VII. *De l'Ordre.*

§ 1. Préliminaires.

Qu'il y ait dans l'Église une organisation sociale, et par conséquent une hiérarchie, des chefs et le peuple chrétien gouverné par ces chefs, c'est un principe qui résulte de la notion première de toute société. Cette hiérarchie, au sommet de laquelle est placé le Souverain Pontife, se compose de tous ceux qui ont été consacrés au service divin par le sacrement de l'Ordre. Elle emporte nécessairement la distinction entre le clergé et les laïques, et cette distinction est de droit divin. Sous l'ancienne loi, les fonctions sacerdotales étaient exclusivement réservées à la tribu de Lévi. En substituant la réalité aux ombres, Jésus-Christ a aussi confié son ministère à des hommes séparés des fidèles par un caractère spécial, consacrés par la prière et par l'imposition des mains, et à ce titre, chargés comme l'Apôtre de propager l'Évangile de Dieu « *Segregatus in evangelium Dei.* » Fier de sa mission auguste, saint Paul voulait que les hommes reconnussent en lui non un simple chrétien, mais le ministre de Dieu et le dispensateur des mystères du Christ « *Sic nos existimet homo ut ministros Christi et dispensatores mysteriorum Dei.* » Les Apôtres sont choisis pour régir l'Église de Dieu. Puis ils se choisissent des coopérateurs et des continuateurs de leur mission divine. C'est ainsi que, soit qu'ils exécutent les ordres du divin Maître, soit qu'ils obéissent à une inspiration de l'Esprit-Saint, dont l'assistance leur était promise, ils imposent les mains à des prêtres et à des diacres pour les seconder dans leur apostolat.

C'est le sacrement de l'Ordre qui, conférant le pouvoir de remplir les fonctions sacrées, donne entrée dans les rangs de la hiérarchie sainte. Les multiples fonctions du sanctuaire constituent, pour ceux qui les exercent, divers

degrés ou ordres. Et de même que l'Eucharistie est comme le soleil divin autour duquel gravitent les autres sacrements; de même que parmi ces astres lumineux, le sacrement de l'Ordre s'en rapproche de plus près et en reçoit plus d'éclat; de même les sept satellites de l'ordre se rapportent à l'Eucharistie, et leur dignité vient du rapport plus ou moins direct qu'ils ont avec elle. Au sommet est le sacerdoce, dans lequel le saint Concile de Trente distingue cinq degrés, ceux du prêtre, de l'évêque, de l'archevêque, du patriarche et du pape.

Le sacerdoce ainsi entendu est le degré le plus élevé de la hiérarchie, parce qu'il consacre le Corps et le Sang de Jésus-Christ. Au second rang se place le diacre, parce qu'il les distribue; au troisième le sous-diacre, parce qu'il prépare dans les vases sacrés la matière qui doit être consacrée; au quatrième l'acolyte, qui la présente dans des vases non consacrés. Les autres ordres sont institués pour disposer ceux qui doivent recevoir l'Eucharistie, s'ils sont impurs ou immondes; or, ils peuvent l'être de trois manières : ou par la possession du démon, ou par l'ignorance, ou par l'infidélité. De là trois nouvelles classes de lévites : les exorcistes sont chargés de chasser les démons, les lecteurs, d'instruire les catéchumènes, et les portiers, d'interdire aux infidèles tout accès aux divins mystères. La *tonsure* n'est point un ordre, mais une initiation au sacrement, une cérémonie qui enrôle dans les rangs de cette milice sainte dont les membres sont des *clercs*.

Ces sept ordres ou degrés se divisent en deux groupes : 1° les ordres majeurs ou sacrés, ainsi nommés parce qu'ils ont action sur des choses saintes; 2° les ordres mineurs, dont les fonctions sont moins élevées. Il y a trois ordres majeurs : la prêtrise, le diaconat et le sous-diaconat. Les ordres mineurs ou moindres sont au nombre de quatre : ceux d'acolyte, d'exorciste, de lecteur et de portier. Mais

dans cette nomenclature des ordres, marquons plusieurs noms qui doivent fixer l'attention du lecteur. Il s'agit de certains ordres qui n'étaient ni d'institution divine, ni d'institution apostolique, et qui ne furent établis que pour un temps, puisqu'ils n'ont pas persévéré dans la pratique de l'Église.

Il y eut dans l'Église primitive des *psalmistes*, autrement dits *chantres* ou confesseurs (*monitores*, *inspiratores*, *suggestores*, *psalmi prænuntiatores*, *confessores*). Quelques savants, entre autres Bellarmin, ont identifié les *chantres* aux *lecteurs*. Mais ce sentiment n'est pas fondé ; car tous les documents anciens, tels que les Canons apostoliques, les Constitutions apostoliques et d'autres sources les distinguent nettement les uns des autres. Justinien, dans ses *Novelles*, établit clairement cette distinction, quand il atteste que de son temps l'Église grecque de Constantinople comptait vingt-six chantres et cent dix lecteurs. Quant aux attributions de cet ordre, elles peuvent se déduire des noms que nous venons de citer. Ainsi, les chantres étaient appelés *confesseurs*, parce que leur office était de confesser le nom de Dieu en chantant ses louanges. On les appelait *suggestores*, parce qu'ils se tenaient à l'ambon (*suggestum*), pour remplir leur fonction ; *inspiratores* ou *psalmi prænuntiatores*, parce qu'ils prononçaient isolément la première partie du verset du psaume et que le peuple l'achevait. Enfin, leur nom de *moniteurs* (*monitores*), rappelle un usage de l'antiquité profane. On donnait ce nom à ceux qui prononçaient la prière à haute voix au nom de tous ; et c'est ce que faisaient les chantres.

On appelait encore le chantre *psalmiste*, parce que placé au milieu, entre les deux chœurs, il commençait la psalmodie de l'un et l'autre côté, et qu'il les dirigeait, pour que les psaumes fussent chantés avec mesure et décence. La fonction des chantres fut toujours inférieure à celle des autres

ordres mineurs. Le Vendredi-Saint on prie encore pour l'ordre des confesseurs, c'est-à-dire pour les psalmistes ou chantres : « *Oremus et pro... lectoribus, ostiariis, confessoribus.* » On trouve même en certains vieux Rituels la formule d'ordination des confesseurs, mais cet ordre pouvait être conféré par de simples prêtres (1). La formule de cette ordination était celle-ci : « Fais en sorte que ce que tu chantes de bouche tu le crois de cœur, et que ce que tu crois de cœur, tu le montres dans tes œuvres. »

A cet ordre il faut joindre les *fossores*, que saint Jérôme appelle des *clercs*. « Les *clercs* auxquels appartenait cet office, enveloppent de linge le cadavre sanglant et construisent une fosse avec des pierres, lui préparent un tombeau selon l'usage. » Ce nom de *clercs* leur est encore attribué par le Code Théodosien. Enfin la Chronique Palatine vient encore appuyer la cléricature des *fossores* par ces paroles : « *Christus in se consecrando Ecclesiam gradus ejus singulos commendavit... qui sunt ostiarius, fossarius, lector, subdiaconus, diaconus, presbyter, episcopus.* »

Dans cette énumération, le *fossarius* ne tient pas la dernière place. Ces fonctionnaires ecclésiastiques se partageaient les différents travaux des catacombes, sous les noms de *lecticarii, libitinarii, copiatæ* et *decani.* Constantin assigna aux *fossores* des habitations spéciales dans les différents quartiers de Rome; ils paraissent avoir été organisés en corporations sous les ordres des évêques et des prêtres. On cite encore d'autres clercs, peut-être ne formaient-ils pas des degrés dans l'ordre hiérarchique; mais ils méritent une mention. Tels étaient d'abord les *Parabolani.*

Théodose le Jeune, dans une loi qui les concerne, leur donne le titre de clerc, et les soumet à la juridiction des évêques. C'étaient des ministres inférieurs de l'église, qui

(1) Martène, *De eccles. ritibus*, t. II, p. 95.

paraissent avoir rempli à l'égard des pauvres, l'office d'infirmiers « *ut debilium corpora curarent.* » On croit que cet ordre d'ecclésiastiques avait été institué par Constantin, qui érigea, comme on sait, en institutions régulières, plusieurs offices charitables, exercés jusque-là spontanément par les fidèles. Il est assez difficile de préciser l'étymologie de ce nom. Certains auteurs, tels que Bingham, donnent la préférence à l'opinion qui suppose que ce mot vient de deux mots grecs, signifiant *exercer un ministère dangereux.* Cette interprétation paraît assez plausible, quand on sait que les Grecs appelaient *parabolarii* (d'un verbe qui signifie *exposer la vie au péril*), ceux que les Romains appelaient *bestiarii,* ou gens qui combattaient les bêtes féroces dans l'amphithéâtre. C'est donc aussi à cause du danger auquel ils s'exposaient pour le service du prochain, que ces clercs furent nommés hommes aux fonctions dangereuses.

Les *martyrarii* formaient une autre classe de clercs préposés à la garde des *martyria*, ou confessions, tombeaux des martyrs. Dans l'église de Rome, ces fonctions étaient en grand honneur, et le pape saint Sylvestre, au rapport du *Liber Pontificalis*, place, dans la hiérarchie cléricale, les *martyrarii* au-dessus des sous-diacres. Le saint Pape décréta, dit l'auteur, que si quelqu'un désirant militer dans l'Église....., il fût d'abord portier, ensuite lecteur, puis exorciste pendant l'espace de temps jugé convenable par l'évêque; après acolyte cinq années, sous-diacre cinq ans, gardien des martyrs cinq ans, prêtre trois ans, et qu'il montât ainsi par degrés à l'ordre de l'épiscopat.

Le *scevophylax* avait aussi son emploi dans les anciennes basiliques. Il gardait les vases sacrés, les ustensiles et autres choses précieuses qui se conservaient dans le trésor de l'église. Il paraît avoir souvent cumulé avec ces fonctions celles de *cartophylax,* un gardien des archives. Enfin on distinguait encore les clercs nommés *exceptores*, greffiers ou

notaires apostoliques. Leur première institution est attribuée à saint Clément, qui partagea les diverses régions de Rome entre de fidèles notaires de l'Église. Chacun dans son quartier devait rechercher avec sollicitude et curiosité les actes des martyrs. Le Pape saint Fabien, qui souffrit le martyre sous Trajan Dèce, passe pour avoir réorganisé cette institution. Il établit sept diacres à la tête des sept régions de Rome, et plaça les sept notaires sous la surveillance d'autant de sous-diacres. On appelait les *notaires* de l'Église *exceptores*, parce qu'ils saisissaient pour les fixer par l'écriture les paroles d'un auteur qui dictait ou d'un orateur qui prononçait un discours. Mais il est temps de dire adieu à ces souvenirs du passé. Nous allons voir se dresser devant nous, dans sa mystérieuse beauté, l'imposant édifice de la hiérarchie catholique.

§ 2. Des ordres.

Les Apôtres ne tenaient pas compte des circonstances de lieu et de temps dans les ordinations. Ils imposaient les mains à ceux qu'ils jugeaient dignes du diaconat ou du sacerdoce, quand l'occasion s'en présentait. Mais les Souverains Pontifes, depuis saint Clément jusqu'à Simplice (ve siècle) auraient observé la loi de n'ordonner que dans le mois de décembre, aux approches de la solennité de Noël. C'est du moins le sentiment d'Amalaire (1), de l'auteur du Micrologue et autres. Catalan, dans son *Commentaire sur le Pontifical*, t. I, rejette cette opinion. Il veut que les Papes aient ordonné les prêtres et les diacres tous les samedis, et les évêques tous les jours, sans fixer leur choix plutôt sur le dimanche que sur un autre jour. Sans doute les Papes ont toujours pu célébrer les ordinations en tout temps,

(1) L. 2, *De offic.*, c. 1.

mais ils se sont de bonne heure imposé la loi de ne faire les ordinations générales des prêtres et des diacres d'abord, et plus tard des sous-diacres, qu'aux samedis de Quatre-Temps, la veille de la Passion et la veille du Samedi-Saint. L'ordination commençait le samedi dans la soirée, et se prolongeait durant la nuit jusqu'au matin du dimanche. Aussi les dimanches d'ordinations étaient-ils appelés dimanches vacants, c'est-à-dire n'ayant pas de messe correspondante. En ce jour la messe de l'ordination tenait lieu de la messe du dimanche; voilà pourquoi, les samedis des Quatre-Temps de décembre et de Carême, on trouve encore dans le Missel romain le même évangile que le lendemain. On finit par avancer l'heure des ordinations, pour épargner aux ordinands et à l'évêque la trop grande fatigue du jeûne.

On confère les ordres sacrés le samedi. *Samedi* en effet signifie repos, cessation des travaux du temps et application aux choses du culte divin; or ce repos convient mieux qu'à tout autre aux clercs, qui sont appelés l'héritage du Seigneur. L'ordination a sa raison d'être aux Quatre-Temps de l'année : ce sont des époques, où, par les jeûnes de ses enfants, l'Église espère des grâces plus abondantes pour ses ministres. Les nombreuses leçons et oraisons que fait l'Église en ces jours n'ont pas d'autre objet que de procurer le bien et l'instruction des ordinands.

Tonsure. — On appelle ainsi une couronne de cheveux que l'évêque fait au sommet de la tête du clerc; en voici l'origine et la signification.

Notre-Seigneur avait été, par dérision, couronné d'épines au prétoire. L'Église voulant perpétuer ce souvenir, et apprendre à ses ministres que le disciple ne doit pas être au-dessus du Maître, leur ordonna de porter une couronne de cheveux. On prétend que saint Pierre la portait.

Cette tonsure rappelle au clerc la dignité royale du sacerdoce auquel il est initié. Elle lui indique aussi que sa vie

doit être celle d'une victime. Dans les sacrifices anciens, quelques poils coupés sur la victime étaient jetés au feu qui devait les consumer; à l'ordination du clerc quelques mèches de ses cheveux tombent sous les ciseaux du Pontife, parce qu'il est désormais voué à Dieu et à l'Église. Toute sa vie ne sera qu'un sacrifice continuel.

Il est prescrit à l'évêque de couper les cheveux du tonsuré en *forme de croix*, pour montrer à celui-ci qu'il n'exercera sa royauté que par la croix. Il devra désormais consacrer à un Dieu *crucifié* toutes les facultés de son âme : c'est ce qu'on lui indique, en lui coupant les cheveux à cinq endroits différents : sur le derrière de la tête, siège de la *mémoire;* à son sommet, siège du *jugement;* au-dessus du front, siège de l'*imagination*, et au-dessus des oreilles, organes de l'ouïe.

Portier. — Les anciens livres romains ne contiennent aucune cérémonie d'ordination pour les trois degrés inférieurs des *portiers*, *lecteurs* et *exorcistes*. La cérémonie, si elle avait lieu, était toute privée, elle se passait à l'intérieur de la *schola cantorum*, hors de la vue du public (1).

Le Pontife, dans le cérémonial actuel, leur livre les clefs de l'église, en disant : « *Agissez comme devant rendre un jour un compte exact de tout ce qui est renfermé sous ces clefs...* » L'archidiacre les conduit ensuite à la porte de l'église qu'il leur fait *fermer* et *ouvrir;* il leur présente la corde de la cloche ou une clochette, afin qu'ils tintent quelques coups; puis il les ramène au pied de l'autel, où l'évêque adresse pour eux à Dieu une fervente prière.

Les paroles adressées par l'évêque aux portiers nous apprennent qu'il leur appartenait jadis d'ouvrir et de fermer les portes du temple, de veiller à ce que les hommes et les femmes entrassent par la porte destinée à leur sexe, de

(1) Duchesne, *Origines du culte chrétien*, p. 339.

nettoyer le pavé et les murailles, de sonner les cloches pour convoquer les fidèles à la prière ou au sacrifice. Ils avaient aussi la garde des objets appartenant à l'église, et souvent ils remplissaient la fonction de *trésorier*. Ce dernier emploi semble avoir été le plus important.

Lecteur. — Avant d'être réservée au sous-diacre, comme elle l'a été depuis le XIIIe siècle d'une manière universelle, la fonction de lire l'épître à la messe solennelle était exercée par les lecteurs. Le pouvoir du lecteur nous est clairement exprimé dans le Pontifical : « Connaissez et remplissez votre fonction, dit le Pontife....., le lecteur doit lire la sainte Écriture à celui qui prêche et chante les leçons. » « Prenez ce livre, dit-il encore, en ordonnant le lecteur, et soyez le *transmetteur* de la parole de Dieu. »

Le lecteur, pour remplir son office, se tenait autrefois sur l'*ambon* ou *jubé*. L'évêque fait allusion à cet usage dans cet avis qu'il adresse aux lecteurs : « C'est pourquoi, tandis que vous lisez la sainte Écriture, vous êtes placés dans l'église sur un lieu élevé, afin que tous vous voient et vous entendent. Cela signifie que vous devez servir d'exemple à tous. »

Saint Cyprien ne crut pas pouvoir mieux récompenser l'héroïsme d'Aurélius et de Célérius, confesseurs de la foi, qu'en leur conférant le lectorat. « Rien n'est plus convenable, disait-il dans sa lettre XXXIIIe, que d'élever à la dignité de lecteurs ceux qui ont confessé la foi devant le tyran. L'Évangile qui fait les martyrs est bien placé sur les livres de celui qui l'a scellé de son sang; il est beau de voler du chevalet au pupitre (1). »

Exorciste. — Le troisième ordre mineur est celui d'*exorciste*. Chasser les démons des corps des possédés, telle était sa fonction. C'est ce qui ressort évidemment des paroles que

(1) Bernard, *Cours de lit. rom. La Messe*, etc., t. II, p. 124.

l'évêque adresse à l'exorciste, en l'ordonnant, et des monuments de la vénérable antiquité. Aujourd'hui, le pouvoir de chasser les démons, conféré à l'exorciste, ne peut être exercé solennellement même par les prêtres sans une autorisation spéciale de l'évêque. Cet ordre n'exista point pendant les trois premiers siècles, parce que la foi et la charité qui animaient tous les chrétiens, clercs et laïques, suffisaient pour conjurer les mauvais esprits. Il paraît même que les simples fidèles exerçaient ce pouvoir en faveur des païens démoniaques ou énergumènes. La foi s'étant affaiblie, l'Église, héritière de la puissance de Jésus-Christ sur les démons, confia son pouvoir à un ordre de ministres, qu'elle établit sous le nom d'exorcistes. Leurs armes contre Satan sont le signe de la croix, l'imposition des mains et une légère insufflation. Pouvait-elle mieux montrer l'impuissance de cet esprit orgueilleux, vaincu par Jésus-Christ?

Les prêtres n'exorcisent les personnes que dans les rites du baptême. En dehors de là, ils n'exercent les exorcismes que sur le sel et l'eau, dans la bénédiction de l'eau.

Acolyte. — Ce nom vient d'un mot grec qui veut dire *suivant, compagnon.* On appella ainsi les clercs revêtus de cet ordre, parce qu'un de leurs principaux offices était d'accompagner partout les évêques et les prêtres.

Leur fonction, à l'église, était d'allumer les cierges de l'autel, de les porter pendant les fonctions du culte divin surtout du Saint-Sacrifice, et de présenter l'eau et le vin pour l'Eucharistie. C'est ce qu'expriment les paroles que l'évêque dit au clerc élevé à l'ordre d'acolyte : « Recevez, lui dit-il, ce chandelier avec ce cierge, et n'oubliez pas qu'au nom du Seigneur, vous êtes établi pour allumer les flambeaux dans l'église... Recevez cette burette, elle vous servira à présenter le vin et l'eau pour le sacrifice du Sang de Jésus-Christ. » Déjà le quatrième concile de Carthage, tenu en 398, parlait dans son canon sixième, au sujet de l'ordination des acoly-

tes, à peu près dans les mêmes termes que le Pontifical.

Des ordres majeurs. — Le Sacramentaire de saint Grégoire nous montre le chant des litanies des saints en usage, dès le VIIe siècle, dans l'ordination des diacres. Depuis que le sous-diaconat a été élevé à la dignité d'ordre sacré ou majeur, on les a toujours chantées avant cette ordination. Si la génuflexion, selon une belle pensée de Bossuet, est *une chute dans le néant*, la prostration n'est-elle pas l'image de notre anéantissement. Voilà pourquoi le lévite voudrait s'anéantir en quelque sorte par sa prostration, et descendre au sein de la terre, car il sait que la puissance de Dieu aime à opérer sur le néant. Cette prostration est aussi le symbole de la mort. Pendant ce temps-là le Pontife et tous les assistants, à genoux, invoquent en faveur des ordinands la protection des bienheureux.

Les fonctions et les dispositions communes aux ordres sacrés consistent : 1° dans le service des autels ; 2° dans le devoir de la prière publique de l'Église, et 3° dans le célibat.

Mais pourquoi cette loi du célibat ecclésiastique ?

La nature de Dieu réclame le célibat. Pur esprit, il ne veut pour le servir que des êtres spiritualisés. Dans le ciel, ses ministres sont des esprits par nature, il faut que dans l'Église ses ministres le deviennent par la chasteté.

La sainteté de Jésus-Christ le demande. Autour de Jésus vierge, nous voyons une mère vierge, pour gardien de son enfance Joseph vierge, et pour précurseur un homme vierge. Dans sa vie eucharistique, pour servir Jésus-Christ, il ne faut pas moins dans ceux qu'il l'approchent. Il leur confie son corps glorieux, formé de la plus pure substance d'une vierge immaculée. Ce corps, ils le touchent, ils se l'incorporent, et le distribuent aux autres. Ne faut-il pas, pour de telles communications, se rapprocher de Dieu et de Marie par la pureté ?

Les fonctions auprès des âmes l'exigent encore. Le prêtre est le conseiller intime des familles, le juge secret des consciences. Supprimez le célibat ecclésiastique ; ne donnez pas pour pasteurs aux âmes des hommes voués à la chasteté; vous ne trouverez plus dans l'Église cette âme confidente de vos secrets les plus intimes, ce cœur vase toujours ouvert pour recevoir le trop plein de vos larmes; vous sentirez que le prêtre n'aura pas le respect, la confiance, le dévouement, la liberté et le temps nécessaires pour l'accomplissement de ses différents devoirs.

La seconde obligation imposée aux ministres sacrés est la récitation du Bréviaire. Le jeune homme qui se relève pur et chaste, au jour de son ordination, conserve dans le cœur toutes les passions de son âge. Les séductions l'attendent et vont mettre en danger le précieux trésor des anges qu'il porte dans un vase bien fragile. La prière sera sa force, le Bréviaire son bouclier.

Sous-diaconat. — L'ordination des sous-diacres a lieu avant l'épître, parce que leur principale fonction à la messe est de lire ou de chanter l'épître.

Le futur sous-diacre s'avance revêtu de l'*aube*, dont le surplis n'est qu'un diminutif, et qui le recouvre tout entier, comme symbole d'une pureté complète. L'aube n'étant que le prolongement du surplis reçu à la tonsure, l'évêque n'en revêt pas le clerc une seconde fois.

La tête du sous-diacre est recouverte d'un linge appelé *amict*, dont la forme rappelle le casque du guerrier, et qui est le symbole de la modération dans les paroles. Ses reins sont ceints d'un cordon, symbole de chasteté. A son bras gauche, il porte la tunique blanche, qui va bientôt recouvrir l'aube. L'Église, pour rassurer ce jeune cœur de vingt-deux ans contre les défaillances et les craintes, dans la voie ardue où il s'engage, l'Église par un sentiment de tendre délicatesse, lui rappelle la récompense promise à l'athlète

de la chasteté et de la pénitence, en lui donnant *la tunique du bonheur et le vêtement de la joie*. Dans l'une de ses mains est le manipule, qui figure la mortification et les labeurs de cette vie (1); dans l'autre, un cierge allumé, symbole de charité ardente.

Il se tient debout, prêt à partir. Où va-t-il donc? Les cérémonies de l'ordination se chargent de répondre.

Le sous-diaconat est presque aussi ancien dans l'Église que le diaconat. Ceux qui en étaient revêtus aidaient les diacres dans leurs fonctions, surtout par l'administration du temporel. Cet ordre est regardé, depuis le XIIIe siècle, comme un ordre sacré; il astreint au célibat et à la récitation de l'office divin, comme le diaconat et la prêtrise. Mais rien ne saurait retenir ces cœurs de vingt-deux ans dans le sacrifice qu'ils veulent faire à Dieu et à l'Église. Ils volent à l'autel, comme à une fête nuptiale. Cependant l'évêque les arrête, et leur adresse des paroles où éclate toute la maternelle prudence de l'Église. Le jeune clerc a grandi à l'ombre du tabernacle; mais ces garanties ne rassurent pas encore entièrement le pontife. — L'Église par sa bouche dit au jeune clerc :

« Mes enfants bien-aimés, avant de recevoir l'ordre sacré du sous-diaconat, pensez sérieusement et plusieurs fois au lourd fardeau que vous désirez; vous êtes encore libres; vous pouvez vous engager dans la vie du monde. Mais si vous recevez cet ordre, vous ne pourrez plus revenir sur votre détermination. Il faudra vous attacher pour toujours à Dieu; le servir, du reste, c'est régner. Avec son secours vous devez garder la chasteté, et être toujours appliqués au service de l'Église. Il en est temps encore, réfléchissez; mais si vous persévérez dans votre sainte résolution, au nom du Seigneur, approchez. »

(1) *Mitrale*, l. II, c. 2.

A ces mots, tous comme un seul homme font un pas en avant, pas de géant, qui laisse le monde bien loin derrière eux.

Ils se laissent tomber la face contre terre, se prosternent dans toute la longueur de leurs corps sur le pavé du temple. Ils restent immobiles comme des cadavres, pour montrer qu'ils sont à jamais morts au monde. Tout à coup le chant des litanies des saints est interrompu, le pontife se lève et se tournant vers les ordinands prosternés, il les bénit d'abord une fois, puis deux, puis trois fois, en demandant à Dieu de les bénir, de les sanctifier et de les consacrer.

« Daignez bénir ✝ ces élus.

« Daignez bénir ✝ et sanctifier ✝ ces élus.

« Daignez bénir ✝, sanctifier ✝ et consacrer ✝ ces élus. »

Et chaque fois les assistants répondent :

« Nous vous en supplions, Seigneur, exaucez-nous. »

Après l'invocation de la cour céleste, les sous-diacres se lèvent et viennent aux pieds de l'évêque qui va leur indiquer les fonctions de leur ordre et les dispositions pour les bien remplir.

Le sous-diacre est chargé de préparer les linges, les vases, le pain et le vin nécessaires au sacrifice, de donner l'eau à l'évêque ou au prêtre, quand il se lave les mains, de chanter l'épître. Les cérémonies de l'ordination lui rappellent ces saintes fonctions.

L'évêque lui fait toucher d'abord le calice et la patène vides. « Voyez, lui dit le pontife, quel auguste ministère vous est confié ! Je vous avertis de vous conduire, en tout, de manière à plaire aux yeux de Dieu. » Ensuite les burettes pleines de vin et d'eau, le bassin et le manuterge, sont présentés à l'ordinand par l'archidiacre. Déjà le quatrième concile de Carthage (can. 5), en 398, indiquait ce double rite comme appartenant à l'ordination des sous-diacres, et il ajoutait dans ce même canon que le sous-diacre ne reçoit

pas l'imposition des mains. L'évêque enfin lui présente ensuite le Missel : « Recevez le livre des épîtres et le pouvoir de le lire dans l'église de Dieu, tant pour les vivants que pour les morts. » C'est l'investiture de la principale fonction des sous-diacres. Mais elle n'a pas toujours appartenu à cet ordre. Le P. Morin a prouvé qu'on ne trouve mentionné ce pouvoir, ni dans les anciennes ordinations des sous-diacres, ni dans l'Ordo romain. Saint Grégoire le Grand décréta, dans un concile de Rome, qu'aux messes solennelles l'évangile serait chanté par le diacre, et l'épître par le sous-diacre. Mais cet usage mit beaucoup de temps à se généraliser. D'après D. Martène, les sous-diacres n'auraient commencé à chanter l'épître qu'au VIIIe siècle ; et, au IXe, Amalaire se plaignait de l'introduction de cet usage, quoique ce ministère ne fût pas réservé, disait-il, aux sous-diacres. Vers le XIIIe siècle, ce pouvoir était universellement reconnu comme leur étant dévolu, puisque à partir de cette époque, tous les Pontificaux portent les paroles qui le confèrent (1).

Le Diaconat. — Les Apôtres, afin de se livrer plus librement à la prédication et à la prière, et voulant apaiser les murmures des fidèles de Jérusalem par rapport à la distribution des aumônes, nommèrent sept hommes pleins de l'esprit de Dieu, et qui furent choisis par les fidèles eux-mêmes. On les appela *diacres*. Ce mot veut dire *serviteur* (de διακονεῖν, *servir*), parce que la première fonction des diacres était de servir les tables où les pauvres prenaient leurs repas en commun.

Cette fonction ne fut pas la seule ; ils furent bientôt chargés de distribuer, non plus seulement la nourriture corporelle, mais la nourriture spirituelle, la sainte Eucharistie. Ils avaient le droit de prêcher, et de baptiser, et ils accompa-

(1) Bernard, *Cours de lit. rom. La Messe, etc.*, t. II, p. 124.

gnaient et assistaient partout l'évêque ; ils étaient aussi occupés du soin des pauvres et des veuves et de la visite des confesseurs de la foi... Enfin, ils faisaient dans les fonctions solennelles ce qu'ils font encore aujourd'hui : ils servaient le prêtre et l'évêque pendant le sacrifice, et chantaient l'évangile.

Nous trouvons trois choses dans leur ordination : la *présentation*, la *prière*, et l'*imposition des mains*.

1° *Présentation*. — Pour rappeler que les premiers diacres ne furent pas choisis par les Apôtres, mais par les fidèles de Jérusalem, c'est l'archidiacre qui présente au pontife les futurs diacres, et lui demande pour eux l'ordre du diaconat. « Savez-vous s'ils en sont dignes, » demande l'évêque ; et l'archidiacre répond : Autant que la fragilité humaine permet de le reconnaître, je le sais et je l'atteste.

Alors l'évêque s'adresse au clergé et au peuple, afin de rappeler l'ancienne discipline de l'Église, qui voulait que les fidèles fussent consultés dans l'ordination, pour ne pas laisser entrer dans le sanctuaire des ministres indignes.

Après un instant de silence, pour laisser aux fidèles le temps de répondre, si besoin était, le pontife rappelle aux lévites de la loi nouvelle la grandeur de leurs fonctions, et les vertus qu'elles exigent ; puis s'adressant encore au peuple, il lui demande de s'unir à ses prières pour obtenir aux futurs diacres l'antique bénédiction donnée à Lévi et à ses descendants.

Cette cérémonie de la présentation de l'ordinand se renouvelle pour la prêtrise et l'épiscopat, parce que le diacre, le prêtre et l'évêque étaient élus par le clergé et le peuple, et présentés au pontife pour recevoir le caractère sacré.

2° *Prière*. — La prière accompagna l'ordination des sept premiers diacres. Par prière saint Clément entend le Saint-Sacrifice (1), que saint Jean Chrysostome dit avoir été pré-

(1) *Constit. apost.*, l. VIII.

cédé d'un jour de jeûne (1). Cette discipline n'a point changé : les diacres ne sont ordonnés que pendant les saints mystères, et à la suite d'un jeûne pratiqué par tous les fidèles.

3° *Imposition des mains.* — Elle est la matière essentielle du diaconat et des deux autres ordres hiérarchiques qui sont la prêtrise et l'épiscopat. Pendant une de ces magnifiques préfaces, qui, dans les fonctions liturgiques, précèdent toujours les grandes choses, l'évêque se montre fidèle imitateur des Apôtres, qui ordonnèrent les premiers diacres en leur imposant les mains, et il étend la main droite sur la tête de chaque ordinand en disant :

« Recevez le Saint-Esprit, pour avoir la force de résister au démon et à ses tentations. » L'évêque n'impose qu'une main sur la tête du diacre pour lui montrer qu'il ne reçoit pas la plénitude du Saint-Esprit comme les Apôtres. C'est pour les mêmes raisons qu'après cette préface, le pontife place l'étole du diacre, non pas autour du cou, comme pour le prêtre, mais sur l'épaule gauche, parce que l'étole est le symbole du pouvoir, et que le pouvoir du diacre est moins grand que celui du prêtre. Le pontife le revêt ensuite de la *dalmatique*, qui, avec l'étole, compose tout son costume dans les solennités.

A l'imposition des mains, on ajouta, au XI[e] siècle, la tradition de l'Évangile, car le diacre est le ministre de l'Évangile. L'évêque le lui présente, et l'investit de ses principales fonctions, en disant : « Recevez le pouvoir de lire l'Évangile dans l'Église, pour les vivants et pour les morts. » Ces paroles figurent au Pontifical depuis cette époque.

Le lecteur pouvait lire solennellement dans l'église cette partie de la sainte Écriture, comme les autres. Saint Jérôme observe, en effet, que l'acolyte Sabinien lisait l'évan-

(1) Cornel. a Lapide, *Act. apostol.*, c. VI.

gile comme fait un diacre. « *Evangelium Christi quasi diaconus lectitabat.* »

Mais plus tard, vers le v[e] siècle, le chant de l'évangile fut réservé au diacre. Sozomène, historien du v[e] siècle, nous apprend que l'évangile était chanté par l'archidiacre, le prêtre, l'évêque en certaines localités, et aussi par le diacre. Le concile de Valence, en 529, ajoutait : « Si le prêtre, pour cause de maladie, ne peut annoncer la parole de Dieu, que les diacres lisent alors les homélies des saints Pères, *eux qui sont jugés dignes de lire les paroles mêmes de Jésus-Christ dans le saint Évangile* » (canon II) (1).

Prêtrise. — Le second des ordres hiérarchiques est la prêtrise. Le prêtre est le ministre de l'Éternel, de l'Ancien des jours. Prêtre, en effet, veut dire *ancien,* parce que le prêtre doit posséder la sagesse du vieillard. « Il y a, dit le Sage, deux sortes de vieillesses, l'une qui se compte par le nombre des années, l'autre que donne l'intégrité de la vie (2). » L'âge fixé d'abord pour la prêtrise fut de trente-cinq ans, puis de trente. Le concile de Vienne, en 1311, l'abaissa à vingt-cinq.

1° *Présentation.* — L'ordination de la prêtrise commence absolument comme celle du diaconat. L'évêque interroge l'archidiacre qui lui présente les ordinands, consulte le peuple, et rappelle aux futurs prêtres leurs sublimes fonctions qu'il résume en cinq mots : *offrir* le Saint-Sacrifice; *bénir* les fidèles et tout ce qui est à leur usage; *présider* les assemblées qui ont lieu dans l'église pour rendre à Dieu un culte extérieur et public; *prêcher* la parole de Dieu; *baptiser*, et administrer les sacrements.

2° *Imposition des mains.* — Le pontife impose ensuite les mains sur la tête de chaque ordinand sans prononcer au-

(1) Bernard, *Cours de liturg. rom. La Messe, etc.*, t. II, p. 141.
(2) Sap., VII, 8.

cune parole; et après lui tous les prêtres, depuis les vétérans du sacerdoce jusqu'aux plus jeunes, imitent cette action symbolique qui exprime la vertu du Saint-Esprit descendant sur les ordinands pour les fortifier. C'est ce que l'évêque demande en tenant la main droite sur eux en même temps que tous les prêtres qui l'entourent comme une couronne. Du temps de saint Paul, c'était déjà le *presbyterium,* c'est-à-dire l'assemblée composée de l'évêque et de ses prêtres qui imposait les mains. « Ne négligez pas, écrivait l'Apôtre à son disciple Timothée, la grâce qui est en vous et qui vous a été communiquée par l'imposition des mains de l'assemblée sacerdotale (1). » Cette cérémonie qui appartient à l'essence du sacrement de l'ordre, est mentionnée dans le canon troisième du quatrième concile de Carthage, tenu en 398.

3° *Imposition de l'étole et de la chasuble.* — L'évêque met ensuite aux ordinands l'étole et la chasuble. A l'étole, il dit : « Recevez le joug du Seigneur, car son joug est doux et son fardeau est léger. » Et pour la chasuble, il ajoute : « Recevez le vêtement sacerdotal, qui représente la charité. » Vêtement d'honneur, l'étole est appelée par l'Église un joug, parce que à ses yeux les honneurs sont un fardeau. L'évêque croise l'étole au prêtre sur la poitrine : autrefois le simple prêtre portait la croix pectorale comme les évêques. Quand elle fut devenue un insigne réservé à l'épiscopat, on y suppléa par le croisement de l'étole.

Le pontife revêt le lévite de la chasuble, repliée par derrière. C'est pour montrer que l'ordinand n'a pas encore reçu tous les pouvoirs du sacerdoce. Elle ne sera entièrement dépliée, que quand il aura reçu le pouvoir de remettre les péchés. Il aura, en effet, besoin de faire appel à toutes les tendresses de la charité dont la chasuble est la touchante

(1) I Timoth., IV, 14.

image, dans l'administration du sacrement de la pénitence.

4° *Consécration des mains.* — Aucun pouvoir n'a encore été conféré à l'ordinand. On va l'investir tout d'abord du plus sublime de tous ceux qu'il exercera.

Il s'agit d'une création, il s'agit de faire du prêtre un homme qui perpétuera sur la terre le mystère de l'Incarnation. Voilà pourquoi on dit le *Veni Creator*. Ne faut-il pas, en effet, que l'Esprit-Saint intervienne et opère dans le prêtre par la puissance de sa fécondité?

Alors l'évêque fait sur les deux mains ouvertes du prêtre une double onction transversale avec l'huile des catéchumènes en disant :

« Daignez, Seigneur, consacrer et sanctifier ces mains par cette onction et notre bénédiction. » Après avoir fait un signe de croix sur les mains du prêtre, il continue : « Afin que tout ce qu'elles béniront soit béni, et que tout ce qu'elles consacreront soit consacré et sanctifié au nom de Jésus-Christ Notre-Seigneur. » L'onction est faite en forme de X, lettre initiale du mot Χριστος. C'est pour dire au prêtre qu'il reçoit la double puissance de Jésus-Christ, puissance de royauté et de sacerdoce, puissance qui est une participation à l'onction divine, répandue sur l'humanité sainte du Verbe dans l'Incarnation.

Il n'y a que les deux premiers doigts de chaque main, le pouce et l'index, qui soient marqués par l'huile sainte, parce que seuls ils doivent toucher la sainte Eucharistie.

Après cette première onction, l'évêque en fait une autre. Il répand avec abondance l'huile sainte sur la paume de chaque main, pour marquer la plénitude de grâces qui est donnée au prêtre.

5° *Tradition des vases sacrés.* — Après avoir reçu l'onction, les ordinands touchent la coupe du calice, où l'on a mis de l'eau et du vin et la patène avec l'hostie, et c'est alors qu'ils reçoivent le pouvoir d'offrir l'auguste sacrifice

de nos autels. « *Recevez le pouvoir d'offrir à Dieu le sacrifice et de célébrer la messe tant pour les vivants que pour les morts.* » Cette tradition des vases sacrés est la matière partielle, mais essentielle de l'ordination dans l'Église Latine. Tous ces rites de l'imposition de l'étole et de la chasuble, de l'onction des mains, de la tradition de la patène et du calice se pratiquaient au moins dès le commencement du VIIe siècle, car on les trouve tous expressément mentionnées dans le Sacramentaire de saint Grégoire, mort en 604.

6° *Concélébration de la Messe.* — Les ordinands, devenus prêtres, exercent aussitôt leur pouvoir sublime. Ils célèbrent la messe avec l'évêque, prononcent en même temps que lui et à haute voix toutes les paroles, même celles de la consécration. C'est un souvenir des premiers siècles du Christianisme. Alors il n'y avait dans chaque église qu'une seule messe célébrée par l'évêque, lequel était accompagné par tous ses prêtres offrant avec lui le sacrifice.

7° *Ablution des ordinands.* — Après la communion, les ordinands prennent du vin non consacré dans un calice qu'on leur présente. Cela rappelle ces siècles de la primitive Église, où l'on communiait sous les deux espèces, et où les diacres parcouraient les rangs avec d'immenses calices à anses.

8° *Récitation du Symbole.* — Après l'antienne de la communion, les ordinands, debout, récitent le *Credo*. Ils attestent solennellement cette foi dont ils vont devenir les prédicateurs, et peut-être les martyrs. Ils sont debout, parce que cette attitude exprime mieux leur prompte soumission à l'ordre qui doit les envoyer.

9° *Pouvoir de remettre les péchés.* — La profession de foi est terminée, et cependant le prêtre n'a pas encore reçu tous ses pouvoirs, comme l'indique la chasuble toujours relevée sur ses épaules. L'évêque ne l'oublie pas. Il leur im-

pose encore une fois les mains en leur disant comme le Sauveur à ses premiers prêtres :

« Recevez le Saint-Esprit, les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez. » C'est alors seulement qu'il déploie la chasuble, en disant : « Que le Seigneur vous revête de la robe d'innocence. »

10° *Promesse d'obéissance.* — Dieu qui préfère l'obéissance au sacrifice, la demande au nouveau prêtre à l'égard de son évêque. Celui-ci tenant entre ses mains celles du prêtre agenouillé, comme autrefois le vassal devant son suzerain, lui demande :

« Me promettez-vous, à moi et à mes successeurs, respect et obéissance? »

℟. Je le promets.

L'épiscopat. — Le nom d'évêque est ancien dans l'Église; il signifie que ce dignitaire est une sentinelle. Le pape Clément I statua que la chaire de l'évêque occuperait dans le sanctuaire une place élevée, pour exprimer les fonctions de sa charge : surveiller le peuple, et le protéger contre les ennemis du dehors.

Vulgairement nous appelons *sacre* la consécration épiscopale. Dès le IIIe siècle, on appelait trois évêques à l'ordination d'un élu pour l'épiscopat. Novatien, rival du pape saint Corneil, eut soin de faire venir trois évêques à son ordination (1). Pour cette auguste cérémonie le concile de Nicée consacra cet usage; il désire la réunion de tous les évêques de la province et il prescrit qu'il y en ait au moins trois (2). Mais on a toujours été dans l'usage de dispenser de cette loi, quand son accomplissement souffrait des difficultés, témoin saint Grégoire le Grand permettant à saint

(1) Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. VI, c. 43.
(2) Concil. Nicæn., I, can. 4.

Augustin de Cantorbéry d'ordonner seul des évêques. D'autres diplômes apostoliques ont permis à un évêque d'ordonner un autre évêque avec le concours de deux abbés mitrés (1).

Après la lecture de la bulle apostolique qui nomme l'élu à l'épiscopat, celui-ci prête serment d'obéissance au Souverain-Pontife et de dévouement aux droits de l'Église. Il fait ensuite sa profession de foi. Cet usage remonte aux temps où la discipline du secret était en vigueur. Alors on interrogeait le nouvel évêque sur les formules sacramentelles qu'il n'était par permis d'écrire, mais que l'on se transmettait oralement. Lorsque plus tard les liturgies furent écrites, on se borna à interroger l'ordinand sur son orthodoxie. « *Voulez-vous*, *pour la gloire de Dieu*, ajoute le consécrateur, *vous montrer affable et miséricordieux envers les pauvres*, *les étrangers et ceux qui souffrent?* » Touchante question que celle-là! Elle nous montre que l'Église ne veut pour ses pasteurs que ceux qui aiment Jésus-Christ en la personne du pauvre et de l'étranger.

Avant l'évangile, parce que c'est le moment de la messe qui rappelle l'élection des disciples à l'apostolat, l'élu est conduit par ses deux assistants au consécrateur. Celui-ci lui rappelle que l'évêque doit juger, interpréter, consacrer, ordonner, offrir, baptiser et confirmer. Il adresse ensuite à l'assistance une exhortation dans laquelle il réclame ses prières, l'élu se proterne et l'on récite les litanies des saints.

Après les litanies, le consécrateur ouvre le livre des évangiles, et l'élu étant à genoux, il lui place le livre sacré sur la tête et les épaules. Ce rite est très ancien, puisqu'il est prescrit déjà, en 398, par le quatrième concile de Carthage (can. 1). C'est saint Jean Chrysostome qui va nous en faire entendre le sens mystérieux : on veut lui montrer que bien qu'il devienne le chef de ses frères, il sera néan-

(1) Kozma de Papi, *Liturg. sacra cathol.*, p. 280.

moins soumis à des lois; et que bien qu'il soit supérieur à tous les autres, il doit lui-même reconnaître la supériorité de l'Évangile et se soumettre à l'empire de ses lois. Et comme la science de l'Évangile vient de Dieu, que Dieu seul peut révéler ce que ce livre divin a de profond et de caché, on implore pour le nouveau docteur des peuples le don d'intelligence. C'est ce que font les évêques en imposant les deux mains sur la tête de l'élu, et en disant : « *Recevez le Saint-Esprit* (1) ».

Après une oraison et une préface, pleines d'onction, et que l'on retrouve textuellement dans le Sacramentaire de saint Grégoire, le consécrateur entonne le *Veni Creator*, et il procède à la cérémonie de l'onction.

L'huile sainte employée est le saint Chrême; il s'agit de faire le prêtre parfait comme dans la confirmation on rend le chrétien parfait. L'onction se fait sur la tête, siège de l'intelligence, pour signifier que dans cette consécration l'évêque reçoit les lumières de l'Esprit-Saint. L'onction se fait en forme de croix et de couronne, parce que l'élu est associé au sacerdoce de Celui qui est mort sur la croix, et parce que ce sacerdoce est une royauté; l'huile symbolise le prophète, la croix le prêtre, et la couronne le roi. C'est qu'en effet l'évêque devient prophète, prêtre et roi.

Après la préface, le consécrateur oint les mains de l'élu et les bénit par trois signes de croix : « Que ces mains soient couvertes de l'huile sainte et du chrême sanctifiant. » C'est la fécondité spirituelle et la plénitude du sacerdoce que cette onction symbolise.

La cérémonie de l'onction est suivie de la tradition des insignes de l'épiscopat. L'oint du Seigneur est devenu pasteur; il lui faut le bâton pastoral. Il est l'époux de l'Église, le représentant du céleste Époux; on lui donne l'anneau de

(1) Cf. S. Cyprien, *Ep.*, 68; Théodor., *Hist. eccles.*, IV, 15.

la fidélité. Enfin, il est le docteur des âmes; c'est ce qu'on lui indique en lui remettant l'évangile fermé. On lui déclare en même temps qu'il aura à l'annoncer aux âmes.

La messe se poursuit à l'autel du consécrateur et du consacré. A l'offertoire, le consacré vient offrir au prélat consécrateur deux flambeaux, deux pains et deux petits barils de vin; sur les autels, les armoiries des deux évêques sont réunies. Cette offrande est un témoignage de leur union et de leur communauté de foi et de sacrifice, union qui sera rendue plus sensible encore par la fin du sacrifice qui s'achève au même autel; l'un et l'autre communient à la même hostie et au même calice.

Après la bénédiction donnée par l'évêque consécrateur et avant le dernier évangile, l'évêque consacré s'agenouille au milieu devant l'autel. Le consécrateur bénit la mitre et la lui met sur la tête, il bénit les gants et les lui impose pareillement. Enfin, le consécrateur intronise le consacré dans son propre fauteuil. Les *Constitutions apostoliques* (1), saint Grégoire de Tours (2) et les plus anciens Pontificaux mentionnent la cérémonie de l'intronisation. D. Martène rapporte même que, dans son église, le consacré était porté sur un siège d'or par les mains des évêques jusqu'à son trône (3). C'est une réminiscence du pavois sur lequel on élevait les rois francs au jour de leur élection. On entonne le *Te Deum*, et le nouveau pontife, dans tout l'appareil de la dignité, de la puissance et de la gloire épiscopale, apparaît aux yeux des fidèles, qu'il bénit en parcourant l'église. Ensuite, l'évêque consacré donne sa première bénédiction solennelle. On peut voir en lui Jésus-Christ, dont le couronnement fut une cause de joie pour les membres de

(1) L. VIII, c. v.
(2) *Hist. de France*, l. III, c. II.
(3) *De Ant. Eccl. Ritib.*, l. I, c. VIII.

l'Église triomphante. Cette imposante cérémonie se termine par un témoignage de reconnaissance. Le nouvel évêque, la mitre en tête et la crosse à la main, se met à genoux par trois fois devant celui qui vient de lui conférer l'onction épiscopale, et il lui adresse à chaque fois ces paroles : « *ad multos annos.* » Ce triple souhait exprime une reconnaissance sans bornes; et le consécrateur, considérant dans le nouvel évêque un fils de son sacerdoce lui donne le baiser de l'affection la plus paternelle (1).

Article VIII. *Le Pape.*

Le chef visible de l'Église s'appelle *le vicaire de Jésus-Christ;* le représentant de Dieu trois fois saint : d'où le titre de *Sainteté*, le *Saint-Père*; le Souverain-Pontife ou chef de tous les pasteurs; l'*évêque serviteur des serviteurs de Dieu;* enfin le *Pape*... le Père des pères, *Pater patrum*, le Père par excellence.

Exaltation du Pape. — Quand, dans le conclave, le nom du nouvel élu a été proclamé, le doyen du sacré Collège lui adresse ces paroles : « *Acceptez-vous l'élection canonique qui vous revêt du souverain pontificat?* »

Son consentement donné, on lui demande sous quel nom il veut régner. On sait que les papes changent de nom après leur élection. Baronius fait remonter cet usage jusqu'à Sergius III, qui auparavant s'appelait Pierre. Par respect pour le chef des Apôtres, il ne voulut pas porter ce nom, et depuis aucun Pape ne l'a porté. On abaisse, au moyen d'un cordon, tous les petits baldaquins étendus au-dessus des sièges des cardinaux, à l'exception de celui de l'élu, et les deux cardinaux qui se trouvent à ses côtés s'éloignent de sa personne par respect pour la suprême dignité, qui lui est, à

(1) Durand, *Le culte cathol. dans ses cérémonies et ses symboles*, p. 498.

l'instant même, conférée par Jésus-Christ. On revêt le nouveau Pape d'une robe blanche de laine; on lui met aux pieds des sandales rouges sur lesquelles est brodée une croix d'or. Il est ceint d'une ceinture rouge avec les agrafes d'or. Il est couvert de la barrette rouge et du rochet. On lui met ensuite l'aube et l'étole pontificales s'il est déjà évêque ou prêtre. S'il est diacre, il porte celle-ci en travers; s'il n'est que minoré, il n'a point d'étole. Le Pape alors s'assied, signe plusieurs suppliques, puis est revêtu d'une chape rouge et de la mitre la plus précieuse. On le place sur l'autel, et les cardinaux lui font la révérence, qu'on appelle l'adoration, et lui baisent les pieds, la main droite et la bouche.

La foule impatiente attend le résultat du scrutin. Le premier cardinal-diacre se dirige vers le balcon de Saint-Pierre, et proclame à haute voix la bonne nouvelle : « *Je vous annonce une grande joie;* nous avons pour Pape le très éminent et très révérend *Seigneur N..., qui a pris le nom de N..., par lequel il sera désigné à l'avenir.* » En même temps les canons du château Saint-Ange mêlent leurs salves au bruit des cloches de toutes les églises de Rome et aux applaudissements de la foule.

Le Pape est ensuite porté sur la *sedia gestatoria* dans la chapelle Sixtine. Dans la sacristie, le Pontife est revêtu d'une chape blanche et de la mitre d'or, puis il s'avance vers la chapelle Sixtine. Là il est placé sur l'autel, et reçoit la seconde adoration du sacré Collège. Quand elle est terminée, le nouveau Pape est porté sur la *sedia* dans l'église de Saint-Pierre. Il va à la chapelle du Saint-Sacrement, où il fait une courte adoration. Il remonte sur la *sedia* et on le transporte jusqu'à l'autel papal. Alors il descend et il prie. Puis, on le place sur un coussin dont l'autel est recouvert et il reçoit la troisième adoration. On chante ensuite le *Te Deum* entonné par le doyen des cardinaux, et le cardinal-doyen dit les prières, le Pape les achève et donne sa pre-

mière bénédiction solennelle. Le Souverain-Pontife remonte sur sa *sedia* et va déposer les habits pontificaux dans la chapelle *de la piété*.

Couronnement du Souverain-Pontife. — On croit que le premier couronnement remonte à Léon III, en 795. Ce couronnement est une cérémonie qui n'ajoute rien à la puissance d'ordre et de juridiction du successeur de saint Pierre, et a seulement trait à la puissance temporelle.

On choisit généralement pour cette cérémonie triomphale un jour de dimanche ou de fête.

Quelques pratiques anciennes méritent une mention spéciale. On plaçait jadis devant le nouveau Pontife un coq sur une colonne, par allusion à la chute de saint Pierre. On dit aussi que l'on chantait devant le nouvel élu : « *Non videbis annos Petri.* » On le reconduisait aussi au portique, où on le faisait asseoir sur un siège de marbre. Pendant qu'il était assis, on chantait l'antienne tirée du psaume CXII : « *C'est Dieu qui de la poussière tire le pauvre pour l'exalter; c'est Dieu qui du vil fumier élève aux plus hauts honneurs l'indigent.* » Le nom de *chaire stercoraire* donné à ce siège de marbre lui vient du mot *stercore* de l'antienne et ne fait allusion à aucune autre chose. Il faut regarder comme une fable tout ce que les hérétiques ont débité à propos de la chaire stercoraire.

Le Pape se revêt de la chape blanche et de la mitre de lames d'or à la chambre des ornements « *alla camera de paramenti.* » Les cardinaux s'y sont rendus en grand cortège. Le Pape monté sur la *sedia* s'avance vers le portique de Saint-Pierre. Là il prend place au trône, entouré de tout le sacré Collège. Le cardinal-archiprêtre de la basilique va baiser les pieds et les mains du Pape et reçoit la double accolade, puis il prononce un discours de félicitations qu'il termine en suppliant le Souverain-Pontife d'accorder la faveur du baisement des pieds à tout le clergé de la basilique.

Après cette cérémonie, le Pape remonte sur la *sedia*, entre dans Saint-Pierre par la porte majeure et va adorer la sainte Eucharistie dans la chapelle du Saint-Sacrement. Pour cela, il est descendu de la *sedia*, il y remonte et le cortège s'avance vers la chapelle de Saint-Grégoire, dite *Clémentine*.

On y chante l'Heure de tierce; quand cette Heure est terminée le Pape revêt les ornements pontificaux de la Messe. Le diacre, au moment du départ, dit : *Procedamus in pace*. On répond : *In nomine Christi. Amen*. On se met en marche, la croix papale en tête. Le Souverain-Pontife monte sur la *sedia*, sous un dais de soie blanche, et l'on porte de chaque côté l'éventail de plumes de paon. Le cortège, sur son passage, rencontre un maître des cérémonies qui tient à la main une canne d'argent au bout de laquelle est un flocon d'étoupes. A côté de lui un clerc tient un cierge allumé. Ce dernier enflamme l'étoupe, et le maître des cérémonies chante ces paroles : « *Sancte Pater, sic transit gloria mundi*. Saint-Père, ainsi s'évanouit la gloire de ce monde. » Cette grave leçon est donnée plusieurs fois au Pontife, pendant qu'il se rend à l'autel de la Confession.

Le Pape est au pied de l'autel; il s'y prosterne, et, après une courte prière, il commence la messe. A sa droite est le cardinal-évêque assistant, et de chaque côté se tiennent le cardinal-doyen du sacré Collège et le diacre de l'Évangile. Après le *Confiteor* le premier diacre met la mitre au Pontife qui remonte sur la *sedia;* alors les trois premiers cardinaux-évêques récitent sur lui les trois oraisons. Le Pape descend de la *sedia;* le cardinal premier diacre lui ôte la mitre, et avec l'aide du second cardinal-diacre lui met le pallium sur les épaules avec la formule prescrite. Alors le Pape monte à l'autel pour le baiser et il va ausstôt s'asseoir au trône où il reçoit la dernière obédience ou adoration. Il chante les collectes de la messe : *In die coronationis*. Il y en a trois : la première est du Saint-Esprit, la seconde de la Sainte Vierge

et la troisième était, avant 1750, de saint François, mais elle est maintenant *pro seipso*, pour le Pape lui-même.

Après ces collectes, le premier cardinal-diacre tenant en main la férule, accompagné des auditeurs de rote, des avocats consistoriaux et de toute la cour pontificale, descend dans la chapelle souterraine qui est sous l'autel de la Confession et y chante les litanies spéciales du couronnement. Il commence par répéter trois fois : *Exaudi Christe.* A chaque fois, on répond : *Domino nostro N... a Deo decreto summo Pontifici, et universali papæ vita.* « *Seigneur, exaucez-nous.* » ℟. *A notre Seigneur que Dieu a élevé au suprême pontificat et au rang de pape universel, vie!* Le cardinal-diacre : *Salvator mundi.* Le chœur : *Tu illum adjuva. O Sauveur du monde.* ℟. *Soyez-lui en aide.* Puis il invoque les saints, et à chaque invocation le chœur répond : *Tu illum adjuva.* Ces litanies finies, tous remontent pour prendre leurs places, et la messe continue.

Après la messe, on porte le Pape à la grande loge qui domine le portique de Saint-Pierre, et là il monte sur le trône qui lui a été préparé. Le cardinal premier diacre, auquel appartient le droit de couronner le Pape, met la tiare sur la tête du Souverain-Pontife, en disant : « *Recevez la tiare ornée de trois couronnes et sachez que vous êtes le père des princes et des rois et sur la terre le vicaire de notre Sauveur Jésus-Christ, auquel est l'honneur et la gloire dans les siècles des siècles.* »

Après ce couronnement, qui nous retrace celui de Jésus-Christ au jour de son Ascension, le Pape bénit la foule agenouillée sur la place du Vatican.

La cérémonie du couronnement achevée, le Souverain-Pontife va prendre possession de la basilique Saint-Jean-de-Latran, qui est la cathédrale de Rome, et par conséquent la patriarcale et la mère de toutes les églises du monde catholique.

Article IX. *Le Mariage.*

L'Église de Jésus-Christ est composée de prêtres et de fidèles : le sacrement de l'ordre perpétue les prêtres, le sacrement de mariage perpétue les fidèles.

Le mariage a été institué par Dieu même, sous les ombrages mystérieux du paradis terrestre en présence de la création, radieuse alors de jeunesse et d'innocence. Dieu voulait associer l'homme à l'œuvre de la création, et perpétuer par lui l'homme, le chef-d'œuvre de ses mains créatrices.

Terni et souillé dans la suite des siècles, le mariage a recouvré sa beauté primitive dans la loi nouvelle. Jésus-Christ l'a élevé à la hauteur d'un sacrement. Il l'a même appelé par la bouche de saint Paul, *un grand sacrement*, parce qu'il représente l'union de Jésus-Christ avec l'Église, son épouse immaculée.

Mariage (en latin, *matrimonium*), veut dire *office, devoir, charge de mère* (*matris munus*), parce que le but principal du mariage étant la naissance des enfants, leur éducation première est le grand devoir de la mère, encore plus que du père (1).

On appelait aussi ce sacrement le *sacrement des noces* (*nuptiæ*, *de nubere*, *nuptum*, *voiler*) à cause du voile que portait toujours la jeune mariée.

La jeune épouse est vêtue de blanc et disparaît presque entièrement sous le long voile qui l'enveloppe; ces vêtements blancs et ce long voile sont un double symbole de la pureté qui doit orner son âme, et de la pudeur qui protège son corps.

Elle porte sur la tête une couronne de fleurs, les plus

(1) Massard, *La liturgie expliquée*, t. II, p. 409.

blanches et les plus odoriférantes, pour lui insinuer qu'elle doit, comme ces fleurs, réjouir et parfumer la vie de son époux. Cette couronne de fleurs rappelle et remplace les couronnes d'or ou d'argent qu'autrefois, et maintenant encore en Orient et dans l'Église russe, les deux époux portent sur la tête, comme symbole de la dignité à laquelle ils sont élevés par le mariage. Les deux époux sont rois, mais ils doivent exercer leur royauté l'un sur l'autre par l'ascendant de leurs vertus. Cette couronne encore leur indique l'empire qu'ils devront avoir sur leurs passions. « Les couronnes sur la tête des époux, dit saint Jean Chrysostome, sont un signe de victoire, car ils ont été inébranlables dans les luttes de la concupiscence. S'il en est un qui soit devenu l'esclave de ses passions, quel droit a-t-il de porter la couronne après avoir lâchement courbé le front devant une honteuse idole (1)? »

Les époux s'agenouillent au pied de l'autel, l'époux à droite, et l'épouse à gauche. Car Dieu a voulu être invisiblement présent à tous les mariages de ses enfants. Le sacrement qu'ils vont recevoir est la grâce, c'est-à-dire la présence même de Jésus-Christ dans les cœurs.

Sur une médaille antique, frappée en souvenir d'un mariage chrétien, on voit, debout, dans une attitude noble et recueillie, la grande figure du Christ posant sa main droite sur l'époux, sa main gauche sur l'épouse, tandis que tout autour de la scène on lit cette légende grecque : Θεου χαρις *la grâce de Dieu*. C'est l'expression saisissante de ce qui se passe dans les mariages chrétiens, Jésus-Christ dans le sacrement vient se placer entre les deux époux pour les unir ensemble, et il demeurera toujours pour être leur guide et leur soutien dans les devoirs nouveaux qu'ils assument sur eux.

(1) Homil. IX, in Ep. I ad Corinth.

Le prêtre commence une action aussi solennelle par le signe de la croix, puis il adresse aux futurs époux ces trois questions :

« Vous vous présentez ici pour contracter mariage en face de l'Église ? »

« Vous faites profession de la foi et religion catholique, apostolique et romaine ? »

« Vous vous présentez ici avec une entière liberté et sans aucune contrainte ? »

Trois fois les époux répondent : Oui monsieur.

Alors le prêtre fait une dernière publication des bans. Cette proclamation des bans impose à celui qui connaît quelque empêchement au futur mariage l'obligation de le découvrir. Elle est aussi comme une invitation à prier pour ceux qui vont contracter les graves engagements du mariage.

Avant le XII[e] siècle, il n'y avait point de proclamation de bans. On se servait d'autres moyens pour prévenir les inconvénients qui pouvaient résulter du defaut de publicité. Les hommes qui voulaient contracter mariage s'adressaient aux diacres; les femmes, filles ou veuves aux diaconesses. La convenance était discutée par l'évêque et son clergé, et l'on donnait l'autorisation de procéder au mariage, s'il y avait lieu. C'est le concile de Latran qui prescrivit les bans ou proclamations. Cette précaution, qui sauvegardait les intérêts de la société, fut accueillie avec faveur par les princes.

Le prêtre annonce les dispenses que les époux auraient eu à demander. Les dispenses de mariage étaient rares dans les premiers siècles, même à l'égard des souverains. Saint Grégoire le Grand accorda le premier des dispenses de mariage en faveur des Anglais nouvellement convertis; il craignait qu'une trop grande rigueur ne décourageât ces néophytes, qui trouvaient dans le paganisme une si grande

liberté. Il fut imité par le pape Grégoire II, à l'égard des nations germaniques, conquises à la foi par saint Boniface. Avant saint Grégoire les évêques et les papes répondirent souvent par un énergique refus à de royales sollicitations. Mais la situation, faite de nos jours à l'Église, l'a forcée à adoucir sa discipline. Elle cède pour éviter des maux plus grands.

Ces préliminaires terminés, le prêtre commence par prier Dieu qu'il daigne bénir l'alliance des deux futurs époux, et il bénit le symbole de cette alliance, ou l'*anneau*.

« *Bénissez, Seigneur*, dit-il, *cet anneau que nous bénissons en votre nom*, afin *que celle qui le portera, conservant une entière fidélité à son époux, persévère dans votre paix et la soumission à votre volonté.* »

Cette prière indique la signification attachée à l'anneau, c'est un symbole de fidélité. Il signifie encore la chaîne qui unit les époux, c'est l'anneau d'une chaîne, que rien ne saurait briser. L'anneau est appelé vulgairement *alliance*, il en est en effet l'image.

L'époux le met au doigt annulaire de son épouse en disant : « *Je vous donne cet anneau comme signe du mariage que nous contractons.* » Le doigt annulaire a été le pouce ou l'index ou le doigt du milieu, maintenant c'est le quatrième doigt de la main gauche.

Après avoir demandé le consentement mutuel des deux époux, le prêtre leur fait mettre la main droite l'une dans l'autre, et prononce ces paroles : « Je vous unis en mariage, au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit. » Le mariage est une union, union des corps, des cœurs et des biens. L'union des corps est figurée par la jonction des mains; celle des cœurs par l'anneau; celle des biens, par la pièce de monnaie que l'on bénit dans quelques églises. Cette dernière bénédiction n'est pas prescrite par le Rituel romain; mais le Rituel lui-même veut que l'on garde, dans la célé-

bration des mariages, les usages louables établis dans certaines églises.

« La pièce de monnaie rappelle l'offrande que les époux faisaient autrefois, et font encore aujourd'hui à la messe le jour de leur mariage, et les pièces d'argent qu'on distribuait aux pauvres en ce jour de fête. Mais elle rappelle surtout la dot qu'autrefois, par un usage bien différent du nôtre, le mari constituait à sa femme avant de l'épouser. C'était l'usage des Juifs et de tous les peuples anciens. Les Francs, nos ancêtres, étaient même obligés à une double dot (de *do*, *dare*, *donner*), l'une pour sa fiancée, l'autre pour ses parents. Enlever une jeune fille à sa famille paraissait alors une perte qui méritait quelque compensation. C'est pour cela que le prêtre, en bénissant la pièce de monnaie, dit qu'elle *est un signe de la dot constituée* à la jeune épouse, et c'est aussi pour la même raison que l'époux la remet lui-même à sa fiancée (1). Mais on doit le redire bien haut dans ce siècle d'argent, le mariage n'est pas l'union des fortunes et des capitaux, c'est avant tout l'union des cœurs, l'union des âmes sous l'œil de Dieu, union qui les fait appartenir désormais l'un à l'autre, qui les fait vivre l'un pour l'autre pour les rendre mutuellement plus heureux et meilleurs.

(1) Abbé Massard, *La liturgie expliquée,* t. II, p. 412.

CHAPITRE IX.

DE L'ENCENSEMENT.

L'encens est d'un usage très ancien dans les cérémonies du culte. Dieu prescrivit à Moïse la manière de composer le parfum qui devait être brûlé devant le tabernacle. La loi ancienne ordonnait de brûler de l'encens soir et matin en présence de Jéhovah (1). En Orient, pour faire honneur à un hôte que l'on recevait, on brûlait du parfum dans sa chambre (2). Les païens eux-mêmes, héritiers de la tradition primitive, offraient de l'encens à leurs dieux.

L'Église pratiqua ce qu'avait fait la Synagogue. L'Apocalypse parle de l'ange, qui tenait l'encensoir d'or devant l'autel et auquel on donna quantité de parfums, afin qu'il offrît les prières des saints. Les *Constitutions apostoliques* et toutes les liturgies orientales font mention de l'encens dans les cérémonies religieuses. Constantin, à peine monté sur le trône des Césars, fit présent aux églises d'encensoirs d'or, pour leur servir pendant la célébration des saints mystères. On ne peut donc douter de l'universalité et de l'ancienneté de l'usage de l'encens dans le culte catholique.

L'encensement exprime la grâce, l'honneur et la prière. L'encens, comme dit saint Thomas après tous les Pères, est l'image de la grâce et des dons du Saint-Esprit, que le Sauveur a répandus par tout le monde, et dont l'excellente odeur a pénétré jusqu'au cœur des hommes et les a

(1) Exod., XXX, 34, 37.
(2) Cantic., I, 2.

attirés à la connaissance de Dieu. C'est ce que Jésus-Christ a fait par son incarnation et dès son entrée dans le monde.

L'encens est le symbole de l'honneur et de l'adoration; voilà pourquoi on l'offre à l'Eucharistie, à la croix et à l'autel, pour rendre hommage à Jésus-Christ et lui offrir nos adorations. L'encens figure encore la prière, et il nous montre ce que doivent être nos prières. Il ne s'élève en haut que par l'activité que le feu lui donne; ainsi est-ce le feu de l'amour divin qui fait monter jusqu'à Dieu nos prières, c'est-à-dire les désirs de nos cœurs. Ce qui s'élève de l'encens est d'une odeur parfumée; et nos cœurs doivent être tels qu'il ne s'en élève aucun désir qui puisse ne pas être agréable à Dieu. Tout l'encens se consume; il ne reste aucune partie qui ne s'élève en vapeur odoriférante; de même, tous nos désirs doivent tendre vers Dieu, sans qu'aucun s'attache à la terre.

Le prêtre verse par trois fois de l'encens sur le feu, parce que l'objet de nos hommages dans l'encensement est l'adorable Trinité. Le diacre qui demande au prêtre la bénédiction de l'encens lui parle au pluriel : *Benedicite, pater reverende*. C'est en témoignage de son respect.

CHAPITRE X.

L'EAU BÉNITE.

Origine. — L'eau bénite a toujours été considérée comme un des plus vénérables Sacramentaux. Toute l'antiquité chrétienne parle de l'usage de l'eau bénite et des merveilleux effets qu'elle a souvent produits. Saint Épiphane en fait mention; Tertullien parle de l'eau sanctifiée par l'invocation de Dieu. Saint Basile met la bénédiction au nombre des traditions apostoliques. Le pape, saint Vigile, au VI[e] siècle, veut qu'on arrose d'eau bénite les nouveaux temples, et saint Grégoire le Grand ordonne de réconcilier par le même moyen les temples des idoles pour y célébrer la messe. Les prières et les exorcismes qui sont en usage pour cette bénédiction sont de l'antiquité la plus reculée. On les trouve dans les Sacramentaires de saint Gélase et de saint Grégoire.

Effets. — L'eau bénite a pour effet, si l'on en fait un saint usage, de chasser les démons, de servir à la guérison des malades, de nous attirer les grâces de Dieu et de contribuer à effacer les péchés véniels.

Ordre des cérémonies pour la bénédiction de l'eau. — Exorcismes. — L'eau bénite est un mélange de sel et d'eau. Le prêtre exorcise d'abord le sel, puis il exorcise l'eau et il mêle l'un avec l'autre en disant : que ce mélange du sel et de l'eau soit fait au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

Le mot *exorciser*, *exorcizare*, veut dire conjurer et commander avec autorité. Par suite du péché originel, toutes

les créatures sont tombées sous l'empire du démon, qui s'en sert pour nous tenter et nous détourner de notre fin, qui est Dieu, la gloire de Dieu. L'Église exorcise donc le sel et l'eau, c'est-à-dire qu'elle commande au démon, au nom de Dieu et par la puissance de Jésus-Christ, de ne point user de ces créatures pour nuire aux hommes. Bien plus, elle sanctifie ces deux créatures par la prière, afin qu'elles aient la vertu d'enchaîner le pouvoir du démon sur le reste de la création. C'est le sens des prières que récite le prêtre dans le double exorcisme du sel et de l'eau.

Le prêtre exorcise et bénit le sel avant d'exorciser et de bénir l'eau, parce que le sel signifie l'amertume du repentir, et l'eau la grâce sanctifiante qui purifie nos âmes et efface le péché, or, il faut que le repentir précède la rémission des péchés actuels (1).

Mélange du sel et de l'eau. — Le propre de l'eau, c'est de laver; le propre du sel, c'est de préserver de la corruption. Le mélange du sel et de l'eau a donc pour but de montrer que l'eau bénite empêche nos âmes de se corrompre par le péché.

L'eau et le sel bénits et répandus sur les fidèles sont donc un signe très convenable pour exprimer le désir qu'a l'Église de les préserver de toute contagion.

On peut dire aussi que l'eau, dans la tradition catholique, signifie le peuple ou la nature humaine; le sel est le symbole de la sagesse ou de la doctrine évangélique; le mélange du sel et de l'eau montre bien l'union hypostatique des deux natures en Jésus-Christ, et l'union mystique des fidèles avec Jésus-Christ par la sagesse qui vient de l'Évangile.

(1) Quarti, *De sacris benedictionibus*, p. 116.

CHAPITRE XI.

CONSÉCRATION DES ÉGLISES.

Toute église doit être au moins bénite, mais cette cérémonie, que peut faire un simple prêtre délégué par l'évêque, est beaucoup moins imposante que la consécration, dont nous allons exposer les rites avec le symbolisme qui s'y rattache.

La bénédiction du temple chrétien a une grande analogie avec le baptême : de même que le baptême nous fait enfants de Dieu et nous rend les temples du Saint-Esprit; de même par cette bénédiction, une masse de pierre devient la demeure du Dieu trois fois saint. Aussi de même que le prêtre peut donner le baptême, il peut bénir une église, mais non pas en faire la consécration.

La consécration d'une église est une des plus imposantes cérémonies de la religion. Elle commence la veille. L'Église qui se prépare à toutes les grandes actions par le jeûne, l'exige de l'évêque, comme préparation à la consécration du temple et de l'autel.

Les reliques sous la tente. — La veille du jour fixé pour la consécration, sur le soir, les reliques des saints martyrs, destinées à reposer dans l'autel, sont placées sous une tente dans le voisinage de l'église. On passe la nuit devant elles, en faisant la *veillée des martyrs*, et en chantant ou psalmodiant l'office des martyrs. Ce séjour du corps des saints sous la tente représente, dans la pensée des liturgistes, le séjour que les saints ont fait ici-bas *comme voyageurs,* avant d'être admis au droit de citoyens dans la Jérusalem céleste.

Cierges allumés devant les douze croix. — Sur les murs sont peintes ou gravées douze croix ; dès le matin, le pontife fait allumer les douze cierges placés devant ces croix. Ces douze croix représentent les Apôtres, qui sont les colonnes de l'Église. Ces cierges allumés sont le symbole de la lumière de l'Évangile, que les Apôtres ont portée par tout l'univers. La croix à côté du cierge nous dit que leur doctrine n'était autre que celle du divin crucifié.

Après ces préliminaires, l'évêque fait sortir tout le monde de l'église, à l'exception d'un diacre qui reste seul dans l'intérieur pour fermer et garder la porte, et on se rend au reposoir des reliques, où l'on récite les sept psaumes de la pénitence. Adam et Ève chassés du paradis terrestre : voilà ce que symbolise cette expulsion de l'église ; le diacre qui garde la porte rappelle le chérubin gardant l'entrée de l'éden avec son glaive flamboyant. La pénitence a ouvert le ciel à nos premiers parents ; nous les suivons sur cette terre de pèlerinage dans les larmes et les humiliations de la pénitence.

Aspersion des murailles extérieures de l'église. — Sur la fin de cette récitation, l'évêque revêtu d'ornements blancs, se dirige vers la porte principale de l'église ; c'est l'Époux divin, sortant du sein de son Père et s'avançant plein de grâce au-devant de son Église, cette sainte Épouse qu'il s'est choisie de toute éternité. Mais il a fallu purifier cette Épouse. Après le chant des litanies, il bénit le sel et l'eau. Il répand sur lui de l'eau sainte, afin de se purifier et de se prémunir contre toute pensée étrangère à la fonction qu'il va remplir ; sur le clergé et les fidèles, afin de sanctifier ceux qui doivent entrer dans le lieu saint.

Précédé par les flambeaux, il asperge le haut, le milieu et le bas des murailles extérieures, pour chasser le démon. Chaque fois qu'il passe devant la porte de l'église, l'évêque, qui la trouve fermée, en frappe les battants avec sa crosse,

et la troisième fois seulement, elle s'ouvre. Le pontife dit : « *Portes, ouvrez-vous, et le roi de gloire entrera.* » Il frappe la porte en forme de croix, pour nous montrer que c'est la croix seule qui nous a ouvert l'entrée du ciel, fermé par le péché. L'évêque en entrant dit trois fois : « *Que la paix règne dans cette maison.* » La paix est le grand don que le Christ est venu faire à la terre au nom de la Sainte-Trinité.

Entré dans l'édifice, le pontife s'agenouille et entonne le *Veni creator.*

L'alphabet grec et l'alphabet latin. — Pendant ce temps-là, un des ministres a dû semer sur le pavé du temple deux larges bandes de cendre, partant de chaque angle de la nef et se croisant au milieu, en forme de croix de saint André. L'évêque, avec la hampe de sa crosse, inscrit les lettres de l'alphabet grec sur la bande transversale qui va de droite à gauche, c'est-à-dire du côté de l'évangile au côté de l'épître; le côté de l'évangile désigne mystiquement l'Église; le côté de l'épître, au contraire, représente la Synagogue. On fait de ce côté la seconde branche de la croix, pour exprimer le rejet de l'ancien peuple de Dieu. On inscrit les caractères de l'alphabet grec et latin, pour marquer que la croix réunit sous son empire des peuples de diverses langues et de mœurs variées. Pendant qu'on inscrit cette croix sur le pavé du temple, on chante le *Benedictus*, cantique de l'Incarnation : l'union des peuples dans la même foi par la vertu de la croix, n'est-elle pas, en effet, le fruit de l'Incarnation et de la Rédemption ? Dans ces éléments du langage que le pontife trace sur le sol, on doit voir la simplicité de l'enseignement donné au peuple par les pasteurs.

L'eau Grégorienne. — Le pape saint Grégoire le Grand, qui l'a prescrite, lui a laissé son nom. C'est un mélange de vin, d'eau, de cendre et de sel.

Le vin est la figure de la divinité de Jésus-Christ ;

L'eau de son humanité ;

La cendre est un symbole de mort;

Le sel est un symbole d'incorruptibilité.

Ces quatre choses sont l'image de Jésus-Christ, homme-Dieu, mort et ressuscité, par lequel seul nous pouvons être purifiés. C'est avec cette eau que le Pontife bénit les murs intérieurs, ne laissant aucune place à Satan dans ce lieu que Dieu s'est choisi.

Le Pontife fait sept aspersions autour de l'autel, figurant par là les sept dons du Saint-Esprit, répandus sur la personne adorable de Jésus-Christ. Nous y trouvons encore une image des sept sacrements qui découlent du cœur de Jésus immolé.

Transport solennel des reliques. — L'autel est béni; il est le trône préparé aux reliques des saints; elles peuvent y prendre place. Le Pontife avec le clergé se rend à la tente des reliques. On les promène solennellement autour de l'église, en mémoire de leur pèlerinage ici-bas. Des chants joyeux retentissent : « *Vous sortirez avec allégresse et vous serez conduits avec des transports de joie. Les collines et les montagnes tressaillent en voyant leur attente comblée.* »

L'autel est d'une seule pierre, pour mieux représenter l'unité de personne en Jésus-Christ. Cette pierre entière nous rappelle cette circonstance que l'Agneau divin n'eut aucun os brisé sur la croix.

Les reliques sont déposées dans l'autel : c'est un pieux souvenir des tombeaux des martyrs, sur lesquels on offrit si longtemps le Saint-Sacrifice. Ces reliques déposées dans le sépulcre de l'autel signifient l'union étroite de Jésus avec les saints, morts dans sa grâce et dans son amour.

On place trois grains d'encens dans le sépulcre creusé à l'intérieur de la pierre d'autel, en mémoire des différents parfums que Jésus-Christ reçut à sa sépulture : les aromates de Joseph d'Arimathie, de Madeleine et des saintes Femmes.

L'évêque consécrateur de l'autel, c'est Dieu le Père répandant sur le Verbe incarné cette divine onction qui le fait son Christ.

Il fait sur l'autel des onctions avec l'huile, symbole de la miséricorde de Jésus-Christ; il en fait aussi avec le saint Chrême qui figure cette huile de joie, dont il a été oint par son Père, au témoignage de David. Ces onctions rappellent encore ce que fit Jacob à la pierre qui lui servit d'oreiller pendant son mystérieux sommeil.

On y trace cinq croix : une au milieu et une à chaque angle, sur le modèle des cinq plaies du Sauveur. A ces cinq croix on brûle de l'encens, image des prières qui montent vers Dieu des plaies de Jésus. Les cierges qu'on y allume nous indiquent que ces plaies sont devenues glorieuses, depuis la résurrection, dont le feu est le symbole le plus saisissant.

Quand l'évêque a mis les reliques dans l'autel et cimenté de sa propre main la pierre qui les couvre, un prêtre ne cesse d'encenser le nouvel autel, pour faire comprendre que l'Église de la terre ne cesse jamais d'offrir à Dieu, comme un encens d'agréable odeur, les prières des fidèles.

L'évêque termine la fonction par une longue et magnifique préface, où il rappelle l'autel d'Abel, d'Abraham, de Jacob et de Moïse.

CHAPITRE XII.

DE LA BÉNÉDICTION DES CLOCHES.

Saint Grégoire de Tours, mort en 595, nous apprend qu'il y avait des cloches dans son église, et c'est la première date certaine que nous ayons de l'introduction des cloches dans nos temples, mais non pas de leur invention, comme nous l'avons montré dans notre *Introduction à la Liturgie.*

Nous avons parlé au même endroit du *clocher*. Il est surmonté d'une croix, et surtout, en France, d'un coq, qui est un symbole de la vigilance pastorale, ou bien qui marque, d'une manière naïve et saisissante, l'usage des cloches destinées à nous éveiller dès l'aurore et à nous exciter à la prière.

La bénédiction des cloches, bénédiction réservée à l'évêque, est appelée vulgairement baptême des cloches. Il est facile d'en voir la raison : ce n'est pas qu'on leur donne un sacrement, que les créatures raisonnables peuvent seules recevoir, mais les cérémonies qui constituent l'ensemble de cette fonction du culte ont quelque analogie avec le baptême. Ainsi la cloche bénite a un parrain et une marraine, qui le plus souvent, ont largement contribué à sa dépense et qui lui donnent un nom de saint ou de sainte, pour la distinguer des autres et la mettre, en quelque sorte, sous la protection de ce saint. Comme une catéchumène, elle est admise à prendre son rang dans l'assemblée des fidèles.

Après l'imposition du nom, la cloche est lavée avec un mélange d'eau et de sel qui vient d'être béni, puis on l'oint avec l'huile des infirmes et le saint Chrême, pour marquer

la vertu du Saint-Esprit pénétrant les cœurs des fidèles, que cette cloche doit désormais appeler à la prière.

On place ensuite l'encensoir avec des parfums et de l'encens sous la cloche, afin qu'elle soit embaumée de ces suaves odeurs. L'Église veut rappeler par là, à ceux qui l'entendent, la bonne odeur de Jésus-Christ, qu'ils doivent répandre autour d'eux.

L'évêque demande ensuite à Dieu, pour la cloche, la puissance qu'il accorda aux trompettes d'Israël; de même qu'elles firent tomber les remparts de Jéricho, de même que la cloche parvienne à dompter, par ses sons mystérieux, les cœurs les plus rebelles. Enfin le célébrant, avec le parrain et la marraine, sonne la cloche jusqu'à trois fois, comme pour lui donner sa mission; belle et grande mission, renfermée dans deux vers latins, qui ne sentent pas les parfums du Latium :

Laudo Deum verum, populum voco, congrego clerum,
Defunctos ploro, fugo fulmina, festa decoro.

« Ma fonction est de louer Dieu, d'appeler le peuple, de convoquer le clergé, de pleurer les morts, de chasser la foudre, de relever la pompe des solennités. »

La cloche est la voix de Dieu et la voix de l'homme Entendons Mgr Freppel (1) relever dans un beau langage la destinée de l'airain sacré. « Elle est là suspendue au-dessus de nos têtes, à l'entrée du temple qu'elle domine, cette messagère d'en haut, avec la mission de transmettre à la terre les ordres du ciel. Interprète des volontés divines, elle invite à la prière, annonce la prédication évangélique, prélude au sacrifice, entonne le cantique de la louange et de l'adoration. Oh! qu'elle remue les âmes, lorsque rompant tout à coup le silence de la création, elle jette sa voix

(1) *Œuvres pastorales et oratoires*, t. IV, p. 390.

puissante à travers les villes et les campagnes! Car elle a des sons pour tous, et dans cette voix unique chacun peut entendre le langage qui lui convient. Elle retentit à l'oreille du pécheur comme une menace et un avertissement, et tandis qu'elle a à réveiller le remords dans l'âme du coupable, elle verse dans le cœur du juste la joie et la consolation... Voix de Dieu, la cloche est aussi la voix de l'homme, la voix du peuple chrétien, dont elle fait monter vers le ciel les vœux et les hommages... Dans ce concert harmonieux l'on croit entendre la voix de toute une paroisse réunie, le dimanche, pour célébrer les saints mystères et chanter les louanges du Seigneur...

« Voix de Dieu et voix du peuple, la cloche est associée à toutes vos joies et à toutes vos tristesses. Soit qu'elle salue la naissance du chrétien par ses joyeuses volées, soit qu'elle jette ses notes plaintives sur une tombe entr'ouverte, il n'est pas dans notre vie de moment solennel qu'elle n'annonce. Elle est de toutes les fêtes comme elle est de tous les deuils... Elle sonne toutes ces grandes heures de la vie humaine, comme pour ajouter à leur solennité par l'éclat de sa voix..... Voilà pourquoi l'Église imprime le sceau de sa bénédiction à un instrument qui joue un tel rôle dans la vie d'une paroisse chrétienne. Elle le consacre à Dieu par un acte solennel de sa liturgie, afin qu'il devienne un auxiliaire puissant pour la sanctification des âmes. »

Châteaubriand a écrit une de ses pages les plus poétiques sur le même sujet. Qu'on nous permette cet emprunt à l'auteur du *Génie du Christianisme* :

« Combien de fois, dans le silence des nuits, les tintements d'une agonie, semblables aux lentes pulsations d'un cœur expirant, n'ont-ils point surpris l'oreille du pécheur? ..... Étrange religion, qui au seul coup d'un airain magique, peut changer en tourments les plaisirs, ébranler l'athée et faire tomber le poignard des mains de l'assassin!

« Des sentiments plus doux s'attachent aussi au bruit des cloches.

« Les dimanches et les jours de fêtes, qui n'a souvent entendu, dans les grands bois, à travers les arbres, les sons de la cloche lointaine, qui appelle au temple l'homme des champs? Appuyé contre le tronc d'un ormeau, on écoute en silence le pieux murmure. Chaque frémissement de l'airain porte à notre âme l'innocence des mœurs champêtres, le calme de la solitude, le charme de la religion et la délectable mélancolie des souvenirs de la première enfance.

« Oh! quel cœur si mal fait n'a tressailli au bruit des cloches de son lieu natal, de ces cloches, qui frémirent de joie sur son berceau, qui annoncèrent son avènement à la vie, qui marquèrent le premier battement de son cœur, qui publièrent dans tous les lieux d'alentour la sainte allégresse de son père, les douleurs et les joies encore plus ineffables de sa mère.

« Tout se retrouve dans les rêveries enchantées où nous plonge le bruit de la cloche natale : religion, famille, patrie, et le berceau et la tombe, et le passé et l'avenir (1). »

(1) *Génie du Christianisme*, l. IV, ch. 1.

CHAPITRE XIII.

DES PROCESSIONS.

Origine des processions en général. — L'usage des processions remonte aux premières heures du Christianisme. Lorsque des torches à la main, chantant des psaumes et des cantiques et portant sur leurs épaules la glorieuse dépouille des frères égorgés pour la foi, les premiers chrétiens s'avançaient le long des étroits et sombres corridors de la Rome souterraine, ils donnaient assurément aux anges et à eux-mêmes le spectacle le plus édifiant. Peut-être, lorsque la persécution venait à se calmer, les fidèles osaient-ils entreprendre, dans certaines contrées du moins, d'autres marches triomphales. Ces processions leur rappelaient l'entrée triomphante de Jésus-Christ à Jérusalem et dans le ciel. Ce pieux usage était connu de Tertullien qui voulant détourner les femmes des mariages avec les païens, disait : « Faut-il se rendre à la procession, il n'y aura jamais eu autant à faire à la maison (1). » Avec la liberté accordée à l'Église, les processions se multiplièrent. Saint Jérôme en parle dans son admirable lettre à Eustochium sur la virginité. Saint Ambroise raconte comment certains moines se rendaient processionnellement au tombeau des Machabées en chantant des psaumes, et cela d'après une coutume immémoriale (2).

L'histoire ecclésiastique nous a conservé le souvenir de quelques translations de corps des martyrs, et nous voyons

(1) Tertull., *Ad Uxor.*, l. II, c. IV, édit. Migne, t. I, col. 1294.
(2) S. Ambros., *Epist. XL, alias LXVI,* nº 16, édit. Migne, t. II, col. 1154.

par les détails qu'elle nous donne qu'elles se faisaient avec une grande pompe. Tel est, par exemple, le récit de la translation des reliques de saint Babilas sous Julien l'Apostat (1).

Dans les calamités publiques, quand une peste ou une famine sévissait, les évêques, entre autres prières publiques, prescrivaient des processions aux tombeaux des martyrs et des confesseurs. On y allait et on en revenait en chantant des psaumes, et bien souvent la miséricorde divine s'est manifestée par des miracles qu'elle a opérés à l'occasion de ces touchants pèlerinages.

Processions du dimanche. — L'archevêque de Rouen, Jean d'Avranches, les mentionne dès le XIe siècle. Dom Martène dit : « Ex variis antiquarum ecclesiarum ritualibus libris apparet solemnem processionem cum benedictione aquæ lustralis fuisse conjunctam (2). »

Un évêque de Coutances, Jean d'Essey, composa un rituel sous forme d'*Ordo*, vers 1259 ou 1260. On y voit que la procession ne se faisait qu'aux fêtes doubles après Tierce.

Plus tard, on voit la procession étendue à tous les dimanches. Un canon du concile de Frisingen, tenu en 1440, rappelle ce devoir aux curés en ces termes : « *Laudamus..... et volumus omnes sacerdotes qui parochiis præsunt, singulis diebus dominicis aquam et sal benedicere, ac eosdem una cum toto clero ad ipsas ecclesias spectante, horis consuetis ante missarum solemnia processionaliter cicumire* (can. XV). Sous Geffroy Herbert, évêque de Coutances, nous voyons le même usage institué par des statuts, publiés en 1481. Le dix-neuvième établit des processions, qui doivent être faites chaque dimanche avant la messe paroissiale, et cela pour demander à Dieu la paix du royaume.

(1) *Rev. des quest. histor.*, 12e année, 470, article de l'abbé Houssaye.
(2) *De Antiq. Eccles. Ritib.*, l. IV, c. IX, no 15.

La procession du dimanche tire son origine de l'usage où l'on était anciennement dans les monastères et les chapitres d'asperger d'eau bénite le cloître et les lieux voisins de l'église. On allait faire processionnellement l'aspersion au cloître, au réfectoire, au puits du préau, voire même à la cuisine et autres lieux claustraux.

Cette procession du dimanche a pour but de rappeler la Résurrection du Sauveur. Comme le dimanche est la continuation de la grande fête de Pâques, et qu'il a été nommé le *jour du Seigneur*, pour renouveler toutes les semaines le souvenir de la Résurrection, la procession qui se fait le matin avant la messe a le même motif que celle du jour de Pâques : c'est-à-dire qu'elle est destinée à nous rappeler la Résurrection de Jésus-Christ, les voyages que firent les Apôtres et les saintes femmes à son tombeau, et l'ordre qu'ils reçurent de l'ange, d'aller en Galilée, où ils auraient le bonheur de le voir. C'est pour cette raison qu'on faisait cette procession anciennement dès la pointe du jour, à la fin de l'office de la nuit. Ce motif est celui que donne Durand, dans son *Rational*.

Signification des processions en général. — Une procession est une marche triomphale dans laquelle l'Église porte avec honneur l'étendard de la croix, attestant ainsi hautement la victoire du Christ, dont l'image révérée précède les assistants. Une procession est une prière publique, dans laquelle nous rendons hommage à la Providence divine, quand nous la conjurons d'éloigner de nous ses châtiments, ou de répandre ses bénédictions sur nos biens et sur nos personnes.

Les processions renferment un enseignement; elles nous rappellent que nous ne sommes que des voyageurs sur la terre, et que nous ne devons pas perdre de vue le but de notre existence. Saint Bernard développe admirablement le symbolisme des processions dans son second sermon sur

la Purification de la Sainte Vierge. Il dit que, dans les processions, l'Église veut nous remettre sous les yeux que nous faisons profession de suivre Jésus-Christ, comme notre chef et notre modèle; qu'il est seul la lumière qui doit nous conduire; que l'Évangile est seule notre règle, que les plus petits et les plus humbles sont dans les processions les premiers, parce qu'il en sera ainsi dans le royaume de Dieu; que chacun doit vivre en paix et dans la subordination convenable à l'état où Dieu l'a placé; que notre vie ici-bas n'est qu'un pèlerinage, où, sans nous détourner de notre but par l'attache aux choses de ce monde, nous devons continuellement marcher, jusqu'à ce que nous arrivions au sanctuaire du ciel qui est notre patrie (1).

(1) Le Blanc, *Catéchisme liturgique,* p. 12.

TROISIÈME SECTION.

HISTOIRE ET SYMBOLISME DANS L'ANNÉE LITURGIQUE.

CHAPITRE PREMIER.

DE L'AVENT.

Article I. *Préliminaires.*

L'année liturgique se divise en cinq périodes qui sont : 1° le temps de l'Avent; 2° le temps de Noël et de l'Épiphanie; 3° le temps de la Septuagésime et du Carême; 4° Pâques et le temps pascal; 5° les dimanches après la Pentecôte qu'on appelle aussi le temps de la Trinité.

L'année liturgique nous présente le tableau des principaux mystères de la vie de Notre-Seigneur. Le temps de l'Avent est une préparation à la fête de Noël et nous rappelle que l'avènement du Sauveur a été précédé par un temps d'attente dans lequel ont vécu les patriarches et les prophètes. Le temps de Noël et de l'Épiphanie nous montre l'enfance du Sauveur et les principaux mystères dont elle a été l'objet. Le temps de la Septuagésime est une préparation au Carême, et le Carême nous conduit à la Passion de Jésus-Christ et à sa Résurrection. Le jour de Pâques et le temps pascal ont pour objet de célébrer ce grand mystère, et cette période comprend le temps de l'Ascension et de la Pentecôte. Ici se termine, dit D. Guéranger, le cycle mobile de la sainte liturgie; la série successive des mystères est désormais complète. L'Église est établie, nous n'avons plus qu'à recueillir son enseignement immuable qui doit

être notre lumière jusqu'à la fin des temps. C'est ce que nous montre le temps de la Trinité, qui va du premier dimanche de la Pentecôte au dernier, et qui se termine par le tableau du jugement dernier. Cette scène termine l'année liturgique, comme elle doit clore la fin des temps. Ce cycle est immobile comme l'état et le dogme qu'il représente, mais il est enrichi de sublimes épisodes, comme la Fête-Dieu, la Toussaint, la Dédicace et les fêtes de la Sainte Vierge et des Apôtres.

Article II. *De l'Avent.*

Le temps de l'Avent est le temps destiné par l'Église à la préparation des fidèles pour la célébration des fêtes de Noël. Le mot *Avent* (*Adventus*) signifie *avènement*, *arrivée*.

Le mot *Avent*, qui signifie *avènement*, *arrivée*, fut d'abord employé pour signifier l'avènement de Notre-Seigneur, le jour de sa naissance. Au XVIIe siècle, on écrivait encore *Advent,* ce qui marquait mieux l'origine et la signification de ce mot. Dans les premiers temps, l'*Advent* se disant de la fête de Noël, les dimanches que nous appelons aujourd'hui *Dimanches de l'Avent*, se nommaient *Dimanches avant l'Avent*. Depuis bien des siècles, on désigne sous le nom d'*Avent*, non pas la fête de Noël elle-même, mais la période qui la précède et que l'Église a marquée par des offices particuliers pour préparer les fidèles à célébrer dignement la grande fête de la Nativité de Notre-Seigneur.

Le temps de l'Avent comprend aujourd'hui les quatre dimanches qui précèdent Noël. Il renferme par conséquent trois semaines entières et une quatrième semaine au moins commencée.

Aujourd'hui l'Église commence le temps de l'Avent le dimanche qui tombe entre le 27 novembre et le 3 décembre. Autrefois, l'Avent avait quarante jours comme le Carême. Il

commençait le 12 novembre, le lendemain de la fête de saint Martin et se nommait pour ce motif le *Carême de la Saint-Martin*. On jeûnait pendant le temps de l'Avent; et dans certaines contrées ce jeûne était obligatoire; mais dans d'autres, il n'était que de dévotion. Saint Perpétue, évêque de Tours, qui siégeait vers l'an 480, prescrivit pour son diocèse, trois jours de jeûne par semaine, depuis la Saint-Martin jusqu'à Noël. Le concile de Mâcon ayant décidé en 581, que ces jeûnes se feraient le lundi, le mercredi et le vendredi de chaque semaine, cet usage devint général en France; cette coutume se répandit en Angleterre, en Italie, en Allemagne et en Espagne et devint générale. Mais au IXe siècle, on restreignit la durée du Carême à quatre semaines, et il n'y eut que les religieux qui conservèrent l'ancien usage. On transforma ensuite, du XIIe au XIVe siècle, le jeûne en abstinence, et en 1362, le pape Urbain V restreignit l'abstinence elle-même aux clercs de sa cour et en exempta les laïques et les autres clercs. L'Église grecque observe encore le jeûne de l'Avent, mais d'une manière beaucoup moins sévère que celui du Carême. Il se compose de quarante jours, et part du 14 novembre, jour où les Grecs célèbrent la fête de saint Philippe, ce qui le fait appeler Carême de Saint-Philippe.

L'institution de l'Avent ne remonte pas au delà du IVe siècle, car c'est seulement à cette époque que la fête de Noël fut établie sous le nom qu'elle a maintenant.

Il est certain que l'*Avent* est aussi ancien que la fête de Noël. Car nos pères ne concevaient pas qu'on pût célébrer dignement une fête sans s'y être spécialement préparé. La fête de Noël étant par son objet la seconde fête de l'année après la fête de Pâques, sa préparation a dû être proportionnée à son importance. C'est pour ce motif qu'elle fut d'abord de six semaines comme le Carême lui-même. Le document le plus ancien que nous avons sur l'*Avent* est l'or-

donnance de saint Perpétue, évêque de Tours, dont nous avons parlé précédemment. Cette ordonnance sanctionnait-elle un usage déjà établi, ou créait-elle une coutume nouvelle? Nous croyons que si elle avait pour objet de régler spécialement le jeûne, elle supposait l'Avent déjà établi. Seulement elle déterminait la manière de sanctifier ce temps par le jeûne. Saint Grégoire le Grand paraît avoir fixé, pour les églises du rite romain, la forme de l'office pour le temps de l'Avent. Le Sacramentaire du pape Gélase (491-496), ne renferme ni messe, ni office préparatoire à la fête de Noël. Le Sacramentaire Grégorien (590-604), contient au contraire cinq messes, parce que Rome observa d'abord les cinq semaines d'Avent qui précédaient Noël. On comptait les dimanches à rebours, c'est-à-dire que le premier dimanche était celui qui était le plus près de Noël et ainsi des autres. Ces cinq dimanches furent réduits à quatre dès les IXe et Xe siècles, comme on le voit par Amalaire, saint Nicolas Ier, Bernon de Richenaw, Rathier de Vérone. Le Sacramentaire Grégorien donné par Pamélius, et qui semble transcrit à cette époque, ne porte plus que quatre messes. Par conséquent, l'office de l'Avent, dans sa forme actuelle, remonte à peu près à mille ans.

Le temps de l'Avent est un temps de prières et de pénitence. C'est pour ce motif que le prêtre à l'autel porte des ornements violets, que l'on ne chante pas le *Gloria in excelsis,* et qu'on dit le *Benedicamus Domino* au lieu de l'*Ite Missa est,* à la messe.

Il y a beaucoup d'analogie entre les offices de l'Avent et ceux du Carême. Comme c'est un temps de mortification, l'Église a retranché de ses offices, pour ces deux époques, les chants de joie comme le *Gloria in excelsis* et le *Te Deum.* Elle se sert pour le même motif d'ornements violets en Avent, comme en Carême, mais pendant l'Avent elle ne supprime pas l'*Alleluia;* parce que, selon la remarque de

Durand, au temps de l'Avent toute allégresse n'est pas bannie, puisqu'on espère en l'Incarnation du Fils de Dieu. Les noces y sont prohibées jusqu'au 6 janvier ; parce que c'est à cette époque que l'on célébrait primitivement la fête de Noël, sous le nom de *Théophanie*, manifestation de Dieu. Il existe une ordonnance du roi Jean qui défend aux magistrats de vaquer aux travaux de la judicature pendant l'Avent. L'Église ne se contente pas d'avertir les fidèles dans ses offices des vérités qu'ils ont à méditer pour se préparer à la grande fête de Noël. Elle leur adresse aussi pendant ce temps, par ses ministres, des instructions spéciales. Il y a aujourd'hui, dans les grandes églises, la station de l'Avent pour la prédication, comme il y a la station du Carême. Cet usage remonte au temps de l'institution elle-même de l'Avent. Car nous avons deux sermons de Maxime de Turin sur l'Avent ; des homélies attribuées à saint Ambroise et à saint Augustin, qui paraissent être de saint Césaire d'Arles ; des sermons des Docteurs des XI[e] et XII[e] siècles, et particulièrement de saint Bernard.

L'Avent représente les temps qui ont précédé l'avènement du Sauveur, et nous apprend qu'il y a trois avènements de Jésus-Christ ; l'un qui s'est fait dans sa chair ; l'autre qui a lieu dans nos cœurs, et le troisième qui se fera au jugement dernier, à la fin des temps.

La fête de Noël a pour objet de célébrer l'anniversaire du premier avènement, de la naissance de Jésus-Christ. D'après la chronologie adoptée par les anciens, il s'était écoulé quatre mille ans avant la venue du Sauveur. Les quatre dimanches de l'Avent ont pour but de nous rappeler ce temps pendant lequel Notre-Seigneur fut attendu par les patriarches, les prophètes et le peuple d'Israël. La liturgie de l'Avent est surtout destinée à nous rappeler les soupirs des anciens patriarches qui attendaient avec tant de ferveur le Libérateur promis. Mais, comme le dit saint Bernard, si

le fils de Dieu est venu sur la terre avec un corps comme le nôtre, ce premier avènement a eu pour but de préparer son avènement dans nos cœurs, et s'il vient dans nos cœurs, c'est pour nous disposer à le bien recevoir lorsqu'il viendra à la fin des temps avec toute la majesté et tout l'éclat du juge souverain et universel. L'Église nous entretient de ces deux derniers avènements à l'occasion du premier, et il ne faut pas perdre de vue cette triple pensée, si l'on veut bien se rendre compte des instructions qu'elle nous adresse dans les offices des quatre dimanches de l'Avent.

CHAPITRE II.

FÊTE DE NOËL.

L'objet de la fête de Noël est de célébrer la naissance de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Ce grand mystère est l'objet de la liturgie depuis le jour de Noël jusqu'à la fête de la Purification de la Sainte Vierge, c'est-à-dire pendant quarante jours; cette période forme ce qu'on appelle le temps de Noël.

On n'est pas d'accord sur l'origine du mot Noël. L'opinion la plus commune en fait une contraction du mot latin *Natalis*. Les anciens avaient l'habitude de fêter le jour de leur naissance (*dies natalis*). La fête de Noël serait venue de cet usage, et on l'aurait appelée *dies natalis*. Par antonomase, on disait *Natalis*, Noël, dans le midi, *Nadal* ou *Natal*. Cette étymologie ne paraît pas douteuse. Cependant des auteurs aiment mieux faire venir le mot Noël du mot *Emmanuel* (Dieu avec nous). En retranchant les deux premières syllabes, on aurait obtenu *Nuel* ou *Nouel;* d'où on serait arrivé à Noël.

Vers le milieu du IIIe siècle, la fête de Noël paraît avoir été inconnue en Occident et en Orient. Le plus ancien monument qui en parle est le calendrier philocalien, dressé à Rome en 336. On y lit : « *VIII Kalend. jan. natus Christus in Betleem Judeæ.* » Ce fut d'abord une fête propre à l'Église latine. Vers la fin du IIIe siècle, l'usage s'établit de célébrer, dans toute l'Église, l'anniversaire de la naissance du Christ; mais on n'accepta pas partout le même jour. En Occident, on chosit le 25 décembre, en Orient, le 6 janvier. A Rome

et en Afrique, on ne connaissait pas plus la fête du 6 janvier (τὰ ἐπιφάνια) « *les apparitions* » que les Orientaux celle du 25 décembre. Comment fut-on amené à adopter le 25 décembre pour l'anniversaire de la naissance du Sauveur? Disons d'abord qu'il n'y a aucune tradition sur le jour de cette merveilleuse naissance. L'année même est incertaine. Quant au mois et au jour, ils étaient absolument inconnus. Clément d'Alexandrie parle de calculs qui aboutissaient au 18 ou 19 avril, ou encore au 29 mai (1). Le livre intitulé *De Pascha Computus*, publié en 243, soit en Afrique, soit en Italie, dit que Notre-Seigneur était né le 28 mars. Au milieu de ces contradictions, on en arriva à la date de la naissance du Christ, en partant de celle que l'on croyait être celle de sa mort. Or, sa mort, croyait-on, avait eu lieu le 25 mars. Cette tradition n'avait aucun fondement historique, mais elle était invétérée. Trente-trois ans plus tôt, aurait eu lieu le mystère de l'Incarnation, le 25 mars, et neuf mois après, c'est-à-dire le 25 décembre, la Nativité du Sauveur. Peut-être n'eut-on pas, à l'origine, d'autre raison pour assigner le 25 décembre à la fête de Noël (2). Quoi qu'il en soit, l'Église romaine ordonna, au IV[e] siècle, aux églises d'Occident de se conformer à son usage, et sur le déclin de ce même siècle, parurent les édits des empereurs Théodose et Valentinien qui déterminèrent la distinction des deux fêtes de Noël et de l'Épiphanie.

La fête de Noël a toujours été considérée comme une des principales fêtes de l'année. « Les autres jours de l'année, dit saint Éphrem, empruntent leur beauté de celui-ci, et les solennités qui suivront lui doivent la dignité et l'éclat dont elles brillent. Le jour de votre naissance est un trésor, Seigneur, un trésor destiné à acquitter la dette commune.

(1) Stromat, I. 145, 146.
(2) Duchesne, *Origines du culte chrétien*, p. 250.

Béni soit le jour qui nous a rendu le soleil, à nous errants dans la nuit obscure; qui nous a apporté la divine gerbe par laquelle a été répandue l'abondance; qui nous a donné la branche de vigne où est contenue la liqueur du salut qu'elle doit nous fournir en son temps. Au sein de l'hiver qui prive les arbres de leurs fruits, la vigne s'est privée d'une végétation divine; sous la saison glaciale, le rejeton a poussé de la souche de Jessé. C'est en décembre, en ce mois qui retient encore dans les entrailles de la terre la semence qui lui fut confiée, que l'épi de notre salut s'éleva du sein de la Vierge où il était descendu dans les jours de printemps, lorsque les agneaux bondissent dans la prairie. »

La messe de minuit a pour but d'honorer la naissance de Jésus-Christ à Bethléem. La tradition rapporte qu'elle eut lieu au milieu de la nuit, et c'est pour ce motif qu'on dit la messe à cette heure. Les Pères de l'Église ont entendu du Verbe fait chair ces paroles prophétiques du livre de la Sagesse : « *Cum nox in suo cursu medium iter haberet, omnipotens sermo tuus de cœlo a regalibus sedibus prosilivit.* » Comme la nuit était au milieu de son cours, votre Verbe puissant, ô Dieu, descendant des royales demeures du ciel, parut au milieu de nous. » A Rome, la messe de minuit se célébrait à la basilique de Sainte-Marie-Majeure, où se trouve conservée la précieuse relique de la crèche. La pompe de l'office annonce la joie de l'Église. Elle reprend le chant du *Gloria in excelsis* qui avait été interrompu pendant l'Avent, et nous trouvons dans l'évangile même de la messe, l'origine de ce céleste cantique.

Dans la messe de l'aurore, l'Église honore l'avènement de Jésus-Christ dans le cœur des bergers, qui représentent ici les fidèles. C'est la seconde naissance du Christ, sa naissance spirituelle, qui s'opère dans nos âmes par sa grâce.

La messe de l'aurore est consacrée tout entière à ce mys-

tère. L'*Introït* nous montre le lever du divin Soleil. *Lux fulgebit hodie*, la lumière brillera aujourd'hui sur nous, car le Sauveur nous est né. Dans l'épître, saint Paul nous décrit les heureux effets que doit produire dans les âmes ce divin Sauveur. L'évangile nous montre l'empressement des bergers à visiter le nouveau-né et les fruits qu'ils en retirèrent.

A l'Offertoire, nous voyons la terre raffermie : *Deus firmavit orbem terræ* « Dieu a affermi la terre; elle ne sera plus ébranlée. » Le sacrifice achevé, l'Église demande dans ses dernières oraisons que la foi des fidèles se ranime à la vue des grâces toujours nouvelles que Dieu leur communique.

Le mystère que l'Église nous rappelle à la troisième messe est la naissance éternelle du Fils de Dieu dans le sein de son Père. C'est l'idée qui ressort principalement de l'évangile. *In principio erat verbum*, début de l'évangile selon saint Jean, qui nous transporte au sein de Dieu pour nous y faire contempler l'éternité, la personnalité et la divinité du Verbe.

On ne fait pas abstinence le jour de Noël. Quelque jour que tombe cette fête, il est permis de faire gras.

Autrefois il n'y avait ni jeûne ni abstinence les jours de grandes fêtes. Cet usage s'est insensiblement perdu, si ce n'est pour le jour de Noël. Nicolas Ier, dans sa lettre aux Bulgares, excepte Noël des jours d'abstinence. Honorius III s'exprime de même dans sa lettre à l'évêque de Prague qui l'avait consulté à ce sujet. D'après Mathieu Paris, cette coutume était générale en Angleterre au XIIIe siècle, et il en était de même dans les autres églises.

La fête de Noël fut de bonne heure une fête baptismale. Le concile de la province de Tarragone, en 517, lui attribue ce caractère (1). Les Papes réclamèrent pour le main-

(1) *Concil. Gerund.*, c. IV.

tien de l'usage romain qui n'admettait que deux fêtes baptismales, Pâques et la Pentecôte. C'est sans doute pour se conformer à ces instances de l'Église romaine que celle des Gaules ne leur avait pas encore adjoint le jour de Noël au VIe siècle. Nous en avons la preuve dans les deux conciles de Mâcon (585) et d'Auxerre (v. 585.) Le baptême de Clovis célébré le jour de Noël, en 496, n'était donc qu'une exception à l'usage de la Gaule.

C'est peut-être en souvenir de ce baptême, que nos pères célébraient avec une pompe particulière la solennité de Noël. Pendant longtemps l'année civile a commencé à Noël, comme on le voit d'après les martyrologes d'Usuard, d'Adon, et d'après une multitude de bulles, de chartes et de diplômes antiques. On se souhaitait pour ce motif le *bon Noël*, comme on se souhaite au 1er janvier la bonne année.

CHAPITRE III.

CIRCONCISION.

La fête de la Circoncision est-elle très ancienne?

Sans être aussi ancienne que celle de Noël, la fête de la Circoncision remonte aux premiers siècles.

Il en est fait mention dans les actes du martyre de saint Almachius. Ce saint ayant voulu empêcher les spectacles des gladiateurs qui se donnaient le jour des calendes de janvier, s'écria : « C'est aujourd'hui l'octave du Seigneur... » Il fut aussitôt massacré. Or ce martyre arriva sous Théodose le Grand. La fête de l'octave de Noël existait donc avant la fin du IVe siècle. Et comme de tout temps la messe de l'octave de Noël n'a eu d'autre évangile que celui de la Circoncision, on n'a pu célébrer l'octave de Noël sans solenniser la fête de la Circoncision. Il est parlé de cette fête dans le martyrologe attribué à saint Jérôme. La messe de la Circoncision se trouve dans le Sacramentaire qu'on croit être du pape saint Gélase Ier et dans celui de saint Grégoire le Grand. Le deuxième concile de Tours, tenu en 567, en fait expressément mention, et dit qu'il ne fait que renouveler à cet égard le statut des anciens Pères. Elle se retrouve également dans la liturgie de l'Église gallicane et dans les capitulaires de Charlemagne, lesquels ne font mention que de la Circoncision, et ne parlent pas de l'octave de Noël.

Comment a été appelée la fête du huitième jour après Noël? Elle est appelée en plusieurs endroits : *Puerperium*

(l'enfantement), et la messe de l'enfantement de la Vierge; *De puerperio Virginis*. Ailleurs elle est appelée : *Octave du Seigneur : In octabas Domini :* ainsi la désigne le calendrier manuscrit, écrit en lettres d'or et conservé à la bibliothèque Sainte-Geneviève à Paris (1). Les premiers martyrologes et l'Église latine l'appellent Circoncision « *Circoncisio Jesu Christi secundum carnem;* » ceux de Bède, d'Adon, d'Usuard et l'Ordre romain en parlent sous le nom de l'octave de Noël ou de la Circoncision, et font mention de l'une et de l'autre.

Quel est le double mystère que l'Église célèbre en ce jour?

D'une part l'Église célèbre la naissance du Sauveur et sa circoncision, et de l'autre la maternité divine de la Sainte Vierge. C'est donc tout à la fois une fête de Notre-Seigneur et une fête de la Sainte Vierge. L'office du jour a toujours été comme il est encore à présent, l'octave de Noël : il n'est fait mention de la Circoncision qu'à l'évangile, mais on sait que c'est proprement l'évangile qui fait la distinction des messes et des fêtes et qui indique leur objet.

Autrefois, le 1er janvier, on célébrait à Rome deux messes, l'une de l'octave de Noël ou de la Circoncision et l'autre de la Sainte Vierge.

Pourquoi l'Église célèbre-t-elle la mémoire de la Sainte Vierge le jour de la Circoncision?

L'institution de cette fête en l'honneur de Marie mère de Dieu vient de l'horreur qu'éprouva toujours la société chrétienne contre le système impie de Nestorius. A l'entendre Jésus n'eût été qu'un pur homme : c'était le mystère de l'Incarnation anéanti, et Marie n'eût pas été mère de Dieu *Dei genitrix*, Θεωτοκος. Mais la voix du concile d'Éphèse l'em-

(1) Le P. Fronteau, l'a donné au public en 1652, d'après ce précieux manuscrit.

porta sur l'hérésiarque. Nestorius fut confondu par la voix de l'Église grecque et de l'Église latine. Et ce fut alors que commença l'usage de joindre dans les solennités de Noël la mémoire de la Mère au culte du Fils. Cette fête en l'honneur de Marie est donc un monument de la victoire du concile d'Éphèse.

Toutefois, les jours assignés à cette commémoration ne sont pas les mêmes dans les deux Églises. L'Église grecque n'attend pas que l'octave soit à sa fin pour honorer Marie. Le lendemain de Noël, au 26 décembre, sous le nom de *Synaxe de la Mère de Dieu*, elle réunit deux solennités. Après avoir célébré la naissance de l'Enfant, elle fête immédiatement la gloire de la Mère. Elle ne fait la fête de saint Étienne que le 27. A Rome la commémoration de la Mère de Dieu fut fixée au 4 janvier. Les magnifiques Antiennes, les sublimes répons ornés d'un chant grave et mélodieux que nous chantons en présence du mystère du Verbe incarné en Marie, l'Église grecque les chante avec nous dans sa langue. Maintenant les deux offices de l'octave de la Circoncision et celui de la Vierge sont réunis en un seul. C'est ce qui nous explique pourquoi il est alternativement question à la messe et aux vêpres de la Sainte Vierge et de son divin Fils. Ainsi les premières vêpres de la Circoncision sont les vêpres de la Sainte Vierge.

L'*introït* de la messe est le même que celui de Noël à la messe du jour. Dans l'épître, saint Paul nous avertit de l'obligation où nous sommes de sanctifier le temps qui nous est donné : ce qui convient parfaitement au renouvellement de l'année. L'évangile rapporte le fait de la Circoncision. A l'offertoire et à la communion, l'Église revient à la puissance de l'Emmanuel, et à la postcommunion elle demande à être purifiée par l'intercession de la Bienheureuse Vierge Marie, dont le nom et la gloire sont présents à tous les souvenirs dans cette fête.

Pourquoi la station du jour est-elle à Sainte-Marie au delà du Tibre? Sainte-Marie-Majeure ayant eu l'honneur d'être la station de la messe de minuit, à cause de la présence de la Crèche dans son enceinte, il était juste que la basilique de Sainte-Marie *Trans Tiberim* fût choisie pour célébrer l'octave de cette glorieuse Nativité et la gloire de la Mère de Dieu. Cette église est la plus ancienne des églises de Rome consacrées à la Sainte Vierge. Elle fut consacrée par saint Calliste, au IIIe siècle, dans l'ancienne *Taberna meritoria*. Ce lieu était demeuré célèbre chez les auteurs païens eux-mêmes par une fontaine d'huile qui en sortit sous le règne d'Auguste et coula jusqu'au Tibre. On appelle encore cette basilique *fons olei*, en souvenir de cette merveille qui semblait symboliser le Christ (*unctus*).

Quels sont les véritables motifs qu'eurent les chrétiens de célébrer les calendes de janvier?

On peut les réduire à deux : la vénération des fidèles pour les prémices du Sang de Jésus-Christ répandu dans le mystère de sa Circoncision et par lequel il avait consacré les calendes de janvier, et l'opposition qu'ils témoignèrent pour les superstitions et les désordres des païens en ce jour. On sait qu'aux calendes de janvier, les païens se livraient à une foule de superstitions en l'honneur de Janus qui a donné son nom au premier mois de l'année. Ils honoraient en même temps la déesse *Strenia*, en se faisant des visites de politesse et en s'envoyant des cadeaux, plus tard appelés *étrennes*. L'Église protesta d'abord contre ces abus par la célébration d'une messe contre l'idolâtrie.

Les fidèles jeûnaient dans tout l'Occident et on ne chantait pas *alleluia*, parce qu'on faisait de cette fête un jour d'expiation et de pénitence, consacré par le chant des *litanies*, par les prières et les aumônes. Cette fête, libre d'abord, devint obligatoire dès le VIe siècle, au temps du concile de Tours. Maintenant la fête religieuse n'est pas d'obligation.

Que fait-on pour sanctifier le renouvellement de l'année civile?

Lès bons chrétiens ne doivent pas manquer de sanctifier le premier jour de l'année, pour mettre l'année elle-même sous la protection du ciel.

CHAPITRE IV.

ÉPIPHANIE.

Epiphanie, ce nom, qui signifie *manifestation*, indique qu'elle est destinée à honorer l'apparition d'un Dieu au milieu des hommes. Voilà pourquoi l'Église grecque donne à cette fête le nom mystérieux de *Théophanie*, si célèbre dans l'antiquité pour signifier une apparition divine. On trouve ce nom de *Théophanie* dans Eusèbe, dans saint Grégoire de Nazianze, dans saint Isidore de Péluse et dans les livres liturgiques des églises orientales.

Les Orientaux appellent encore cette fête *les saintes lumières, luminarium*, parce que dans la nuit on administrait le baptême solennel, et qu'il y avait un très grand nombre de cierges allumés. On baptisait solennellement en Orient cette nuit-là, parce que la fête de l'Épiphanie avait principalement pour objet de célébrer le baptême de Notre-Seigneur. Mais le baptême des catéchumènes avait lieu, en Occident, les veilles de Pâques et de la Pentecôte.

On appelle encore cette solennité *la fête des rois*, en souvenir des mages, que la tradition considère comme des rois venus de l'Orient.

La fête de l'Épiphanie est d'origine orientale, comme celle de Noël est de provenance latine.

Le plus lointain indice qui se rapporte à l'Épiphanie nous est fourni par Clément d'Alexandrie. Il raconte que les Basilidiens célébraient le jour de la naissance du Christ, par une fête précédée d'une vigile (1). Ils variaient cependant

(1) Strom., I, 145-146.

sur la date; les uns célébraient la fête le 10 janvier, les autres le 6. Il est impossible de dire quand cet usage fut adopté par les églises orthodoxes d'Orient; mais il est certain que, dans le courant du IVe siècle, la fête du 6 janvier y était universellement observée. Elle était observée également dans les pays de rite gallican, alors que Rome ne l'avait pas encore admise. Au témoignage d'Ammien Marcellin (1), Julien, étant déjà en état d'hostilité contre Constance, assista publiquement au service religieux, à Vienne, le jour de l'Épiphanie, « *feriarum die quem celebrantes mense januario christiani Epiphania dictitant.* » Le concile de Saragosse (380) la mentionne aussi comme une très grande fête.

L'Épiphanie avait droit de cité partout en Occident au commencement du Ve siècle. Les Donatistes étaient seuls à la rejeter à cette époque; saint Augustin leur en faisait un reproche (2). A Rome et en Afrique, vers la fin du IIIe siècle, on ne connaissait pas plus la fête du 6 janvier que les Orientaux celle du 25 décembre. Mais les deux usages finirent par se combiner, et les deux fêtes furent observées par tout le monde ou à peu près. Ce fut vers 376 que les décrets du Saint-Siège obligèrent toutes les églises d'Occident à célébrer désormais, avec Rome, le mystère de la Nativité au 25 décembre.

Cet usage passa en Orient de bonne heure, puisque l'évêque d'Émèse, Paul, prêcha le dimanche 25 décembre (432), dans la grande église d'Alexandrie, un sermon d'où il résulte que l'on célébrait en ce jour le souvenir de la naissance de Notre-Seigneur (3). Au commencement du Ve siècle, les deux fêtes étaient certainement acceptées, du moins en Occident. Dès lors l'Épiphanie tint toujours un

(1) XXI, 2.
(2) Serm. 202.
(3) Hardouin, *Concil.*, t. I, p. 1693.

rang distingué entre toutes les solennités de cette Église.

Elle partage, en effet, avec les fêtes de Noël, de Pâques, de l'Ascension et de la Pentecôte, l'honneur d'être qualifiée de jour très saint dans le Canon de la messe. Elle est mise au nombre des fêtes cardinales, c'est-à-dire des solennités sur lesquelles repose l'économie de l'année liturgique. On sait qu'elle est suivie, en effet, d'une série de dimanches, analogue à celles qui se trouvent après Pâques et la Pentecôte.

L'Église célèbre en ce jour une triple manifestation de la gloire du Christ. Plusieurs auteurs pensent que l'Église aurait opposé cette triple manifestation au triple triomphe de l'empereur Auguste que les païens célébraient le 6 janvier. Ce n'est pas la première fois que les anciennes fêtes païennes auraient eu à subir une transformation chrétienne.

Il y a trois mystères glorieux pour le Christ que l'Église solennise en ce jour : 1° Jésus-Christ fut manifesté aux mages par l'étoile qui leur apparut en Orient et qui les conduisit à Bethléem pour y adorer le Sauveur, le désiré des nations; 2° Jésus fut encore manifesté dans son baptême par Jean-Baptiste; lorsque le précurseur lui versait l'eau sur la tête, on entendit la voix du Père qui disait : « Celui-là est mon fils bien-aimé, en qui j'ai mis mes complaisances, écoutez-le; » et, au même moment, le Saint-Esprit vint se reposer sur lui sous la forme d'une colombe; 3° Jésus manifeste sa puissance en changeant l'eau en vin aux noces de Cana. Nous célébrons donc en ce jour les trois manifestations du Christ aux mages, dans son baptême et aux noces de Cana. Aussi l'Église nous fait-elle chanter à l'antienne des deuxièmes vêpres que ce jour a été marqué par trois prodiges : « *Tribus miraculis ornatum diem sanctum colimus* » : « aujourd'hui l'étoile a conduit les mages à la crèche; aujourd'hui l'eau a été changée en vin au festin nuptial; aujourd'hui le Christ a voulu être baptisé par Jean

dans le Jourdain pour notre salut. » Nous n'avons pas à examiner ici si l'histoire établit que ces trois prodiges ont eu lieu le même jour. D'après Baronius, Suarez, Honoré de Sainte-Marie, le cardinal Gotti et une foule d'autres critiques célèbres, l'adoration des mages a eu lieu le 6 janvier; Tillemont et la plupart des écrivains placent aussi le baptême de Notre-Seigneur au 6 janvier; mais il est plus difficile de savoir à quelle date il convient de mettre le miracle des noces de Cana. Cependant il n'y a aucune preuve contre le sentiment que la liturgie romaine reconnait et proclame.

Dans la fête de l'Épiphanie ces trois manifestations sont rappelées, mais cette fête a principalement pour objet, parmi nous, l'adoration des Mages et la vocation des Gentils, c'est-à-dire la première de ces trois manifestations. L'Église latine a renvoyé au jour de l'octave de l'Épiphanie la mémoire spéciale du baptême de Notre-Seigneur, et au second dimanche après l'Épiphanie la mention de son premier miracle opéré aux noces de Cana, tandis que l'Église grecque célèbre plutôt la seconde manifestation ou le baptême de Jésus-Christ au jour de la *Théophanie*.

La vigile de l'Épiphanie a un caractère festival qui la distingue des autres vigiles de l'année. En ce jour, qui est le 5 janvier, l'Église n'a pas de motif pour interrompre ses chants d'allégresse. Elle continue donc à se parer de la couleur blanche comme le jour de Noël. La messe de la vigile est celle du dimanche dans l'octave de Noël. Il n'y a ni jeûne ni abstinence. Dans l'Église grecque, il n'en est pas ainsi. On jeûne la vigile de l'Épiphanie, parce que dans cette nuit, comme dans celles de Pâques et de la Pentecôte, on administrait le baptême solennel, et l'on bénissait les eaux avec une grande solennité.

Si l'on veut se faire une idée de l'office de ce jour, on la trouve exprimée dans les antiennes qui chantent la *Théo-*

phanie ou apparition du Verbe éternel, engendré avant l'aurore, descendu sur la terre pour être la lumière des nations; et elles nous montrent les Mages guidés par l'étoile, ouvrant leurs trésors pour les offrir au Seigneur, ainsi que les mers, les fontaines et les fleuves sanctifiés par le baptême de l'Homme-Dieu. Le poète chrétien Sédulius, célèbre dans son hymne *Crudelis Herodes*, la triple manifestation de la gloire du Christ. L'idée dominante de l'Église, dans la messe de ce jour, est de proclamer l'arrivée du Roi des rois, et de nous montrer les rois de la tere prosternés devant Lui et lui offrant leurs présents.

A la messe de l'Épiphanie on annonce solennellement aux fidèles quel jour tombe la fête de Pâques et quels jours arriveront les principales fêtes mobiles, qui dépendent de cette grande fête.

La formule de cette annonce est ainsi conçue : « Sachez, mes frères bien-aimés, que par la miséricorde de Dieu, de même que nous avons goûté l'allégresse de la Nativité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, ainsi nous vous annonçons aujourd'hui les joies prochaines de la résurrection de ce même Dieu et Sauveur. Le..... sera le dimanche de la Septuagésime. Le..... sera le jour des Cendres et l'ouverture du jour de la très sainte Quarantaine. Le..... nous célébrerons avec joie la sainte Pâque de Notre-Seigneur Jésus-Christ, etc., etc. » — Cette annonce tient à un usage très ancien. Dans les premiers siècles, c'était à Alexandrie, où se trouvaient les plus habiles astronomes, que la Pâque de chaque année était fixée. Le patriarche de cette ville envoyait au Pape la date de cette fête et de toutes les fêtes mobiles, et le Pape en informait les métropolitains d'Occident. L'Épiphanie était la dernière grande fête avant Pâques; c'était dans cette solennité, au milieu de tout le peuple assemblé, que l'on faisait connaître le jour où l'on célébrerait Pâques et les autres fêtes mobiles. Aujourd'hui

l'Église fait cette annonce pour conserver un vestige de cet ancien usage.

En Orient, l'Épiphanie, la grande fête de la naissance du Christ et de son baptême, parut être indiquée pour célébrer la seconde naissance ou la régénération des chrétiens. Les Pères grecs de la fin du IVe siècle constatent l'usage où l'on était, dans leur pays, de bénir ce jour-là les eaux baptismales et de baptiser les néophytes. L'exemple de l'Orient fut suivi par beaucoup d'églises occidentales (1).

Théodose, Charlemagne, Alfred le Grand, Étienne de Hongrie, Édouard le confesseur, l'empereur Henri II, Ferdinand de Castille, Louis IX de France tinrent ce jour en grande vénération; ils avaient la dévotion de se présenter à la suite des rois Mages aux pieds du divin enfant, et de lui ouvrir comme eux leurs trésors. A la cour de France, cet usage se conserva jusqu'en 1378 et au delà, comme en fait foi le continuateur de Guillaume de Nangis. Le roi très chrétien allait à l'offrande avec de l'or, de l'encens et de la myrrhe, qu'il présentait comme un tribut à l'Emmanuel. Les fidèles présentaient aussi, à la messe, au célébrant qui les bénissait, de l'or, de l'encens et de la myrrhe, que l'on conservait dans les maisons en l'honneur des trois rois, et qui étaient comme un gage de bénédiction pour les familles. Il y avait dans le Rituel romain une formule spéciale pour cette bénédiction. Elle n'a disparu du Rituel que dans l'édition de Paul V, qui crut devoir la supprimer avec toutes les autres bénédictions qui n'étaient demandées que très rarement. Il paraît que cette bénédiction existe encore dans quelques diocèses d'Allemagne (2).

Pendant toute l'octave de l'Épiphanie, l'Église s'est occupée de la manifestation de Jésus-Christ aux Mages, mais le

(1) Duchesne, *Origines du culte chrétien*, p. 282.
(2) D. Guéranger, *Ann. liturg. Temps de Noël*, t. II, p. 160.

jour même de l'octave, elle fixe notre attention sur sa manifestation dans son baptême. — Des trois manifestations de la divinité de Jésus-Christ que rappelle la solennité de l'Épiphanie, l'Église a consacré le jour de la fête et les six jours suivants, spécialement à la première de ces manifestations qui se fit aux Mages. Le jour de l'octave, elle revient à la seconde, qui eut lieu dans le baptême de Notre-Seigneur. L'eau ayant été choisie pour être l'élément régénérateur de nos âmes, l'efficacité du baptême a été figurée par le déluge et le passage de la mer Rouge. Mais Jésus a voulu donner lui-même à l'eau la vertu régénératrice, et c'est pour cela qu'il s'est présenté au Précurseur pour être baptisé dans le Jourdain. La Trinité est intervenue dans cette création nouvelle. La colombe a représenté l'esprit de paix et d'amour qui devait transformer les cœurs; la voix du Père s'est fait entendre en disant : « Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis toutes mes complaisances, » et par son contact avec l'homme-Dieu, l'eau a reçu cette puissance régénératrice qu'elle doit conserver jusqu'à la fin des temps. A la messe, l'Introït, l'Épître, le Graduel, l'Offertoire et la Communion sont les mêmes qu'au jour de la fête, mais l'Évangile est de saint Jean.

Il est extrait du passage où l'aigle des évangélistes rapporte le témoignage rendu à Jésus-Christ par saint Jean lui-même, au sujet de son baptême. Ce récit de l'Apôtre bien-aimé suppose ceux de saint Matthieu, III, 13 et suivants; de saint Marc, I, 9-11 et de saint Luc, III, 21, 22; et il les confirme.

L'Église consacre à la troisième manifestation de Jésus-Christ aux noces de Cana, le deuxième dimanche après l'Épiphanie.

Le premier dimanche après l'Épiphanie pouvant arriver pendant l'octave elle-même, c'est le deuxième dimanche, c'est-à-dire, celui qui vient immédiatement après l'octave,

que l'Église consacre à la troisième manifestation de la divinité de Notre-Seigneur, qui eut lieu, comme nous l'avons dit, aux noces de Cana. Plusieurs Églises avaient ajouté à ces trois manifestations une quatrième qui se fit dans la multiplication des pains. Guillaume Durand donne à cette manifestation le nom de *Pagiphanie*, et le cardinal Lambertini, qui devint Benoît XIV, mentionne un manuscrit de Bruxelles dans lequel on parle de cette manifestation. Mais l'Église romaine ne l'a pas admise. Elle l'a tolérée dans les rites Ambrosien et Mozarabe, à cause de l'analogie qu'il y a entre ce miracle et celui du changement de l'eau en vin; mais comme saint Jean nous apprend que le miracle de la multiplication des pains eut lieu peu de temps avant Pâques, elle l'a renvoyé au quatrième dimanche de Carême.

CHAPITRE V.

DE LA SEPTUAGÉSIME.

Le Temps de la Septuagésime comprend les trois semaines qui précèdent le Carême. Cette période se subdivise en trois sections hebdomadaires, dont la première conserve le nom de *Septuagésime*, la seconde porte celui de *Sexagésime*, et la troisième celui de *Quinquagésime*.

Le Temps de la Septuagésime est une préparation au Carême. Les joies du Temps de Noël et de l'Épiphanie cessent. On ne chante plus ni l'*Alleluia*, ni le *Gloria in excelsis*. Le célébrant reprend les ornements violets. La Septuagésime prélude au Carême, et est, comme lui, un temps de pénitence et de tristesse. La pénitence y est moins rude, puisqu'on ne jeûne pas, mais elle fait transition des joies de Noël aux tristesses de la quarantaine expiatoire. Comme le dit saint Augustin dans son explication du Psaume CXLVIII[e], « il y a deux temps, l'un, celui qui s'écoule maintenant dans les tribulations et les tentations de cette vie; l'autre, celui qui doit se passer dans une sécurité et une allégresse éternelles. »

Ces deux temps, nous les célébrons, le premier *avant la Pâque*, le second *après la Pâque*. Le temps *avant la Pâque* exprime les angoisses de la vie présente; celui que nous célébrons *après la Pâque* signifie la béatitude que nous goûterons un jour. Voilà pourquoi nous passons le premier de ces deux temps dans le jeûne et la prière, tandis que le second est consacré aux cantiques de joie; et, pendant sa durée, le jeûne est suspendu.

Il y a des auteurs qui disent que ces dimanches sont ainsi nommés parce qu'ils sont les septième, sixième et cinquième dimanche avant la Passion, mais il nous semble plus probable qu'ils doivent leur nom au rapprochement que l'on a fait naturellement entre ces dimanches et celui de la Quadragésime qui commence le Carême.

Rupert dit que ces trois dimanches qui précèdent le Carême portent le nom de *Septuagésime*, de *Sexagésime* et de *Quinquagésime*, parce que le premier est le septième avant celui de la Passion et les deux autres le sixième et le cinquième, comme le premier dimanche de Carême porte le nom de *Quadragésime*, parce qu'il est le quatrième avant la Passion (*Div. off.*, lib. IV, cap. 3 et 4). Mais les mots *Septuagésime*, *Sexagésime*, *Quinquagésime* ne signifient pas septième, cinquième, mais soixante-dixième, soixantième, cinquantième. Jean Beleth dit que la Septuagésime est ainsi nommée parce que de ce jour au dimanche de *Quasimodo*, octave de Pâques, il y a soixante-dix jours. Cette raison serait plausible, mais elle ne rend pas compte des noms *Sexagésime*, *Quinquagésime*, donnés aux dimanches suivants. Nous croyons donc plus probable que le mot *Quadragésime* a été d'abord donné au premier dimanche de Carême pour marquer la série des quarante jours qu'il faut traverser pour arriver à la grande fête de Pâques. Cette série s'étant ensuite allongée de trois semaines, on a marqué de dix en dix les trois sections de cette nouvelle période, pour donner à chacun de ces dimanches des noms numériques, qui marquassent leur rapport avec la *Quadragésime* et le Carême. De là ces mots de *Septuagésime*, *Sexagésime*, *Quinquagésime*.

Avant le sixième siècle, il n'est pas question de la *Septuagésime* dans la liturgie romaine, mais on voit par Amalaire qu'au commencement du neuvième siècle elle était établie; par conséquent, il y a plus de mille ans qu'elle est introduite dans le cycle liturgique.

Guillaume Durand considère l'établissement de la Septuagésime comme une anticipation du Carême. On ne commença d'abord à jeûner en Occident qu'au dimanche de la Quadragésime. Comme on ne jeûnait pas le dimanche, ces six semaines formaient trente-six jours de jeûne que l'on considérait comme la dîme, ou la dixième partie de l'année. Le pape saint Télesphore désirait que les clercs ajoutassent quelque chose à l'obligation stricte du Carême, et qu'ils jeûnassent plus que les laïques. Il ajouta donc aux six semaines obligatoires pour les fidèles une septième semaine, et le dimanche qui commençait cette semaine fut appelé Quinquagésime, par analogie au dimanche de la Quadragésime.

Le pape Melchiade ayant décrété que l'on ne jeûnerait pas le jeudi à cause de l'institution de l'Eucharistie et de l'Ascension du Seigneur, on résolut d'avancer le Carême d'une semaine pour maintenir le nombre de trente-six jours de jeûne. On en reporta le commencement à la huitième semaine, et le dimanche qui commençait cette semaine fut appelé *Sexagésime*, pour le motif qui avait fait appeler l'autre *Quinquagésime*. Enfin, le pape Innocent décréta que l'on ne jeûnerait pas le samedi, parce que le repos du Seigneur dans le tombeau marquait notre repos futur, dans lequel toute affliction cessera. Il fallut, pour remplacer ce jour de jeûne, avancer encore le Carême d'une semaine, et on le commença alors à la neuvième semaine avant Pâques. Cette semaine commença par le dimanche, lequel fut appelé, pour le même motif que précédemment, le dimanche de la *Septuagésime*. Durand ajoute que, de son temps, l'abstinence et le jeûne commençaient, pour les religieux à la Septuagésime, pour les Grecs à la Sexagésime, pour le clergé à la Quinquagésime et pour les fideles à la Quadragésime, en y ajoutant les quatre jours complémentaires de la semaine précédente. Les Grecs n'ont pas ces dénominations de *Septuagé-*

sime, *Sexagésime* et *Quinquagésime*. Ils appellent le dimanche de la Septuagésime *Prosphonésime*, parce qu'on y publie le jeûne quadragésimal et la fête de Pâques; la Sexagésime *Apocréas*, parce que l'abstinence des Grecs commence le lendemain, et la Quinquagésime *Turophage*, parce qu'on mange encore dans cette semaine du fromage et des œufs : ce qui est prohibé pendant tout le reste du temps.

Ces trois dimanches sont des dimanches privilégiés, c'est-à-dire, dont l'office n'est jamais remplacé par la fête d'un saint. Il n'y a d'exception que pour la fête d'un patron, ou la dédicace de l'église dans laquelle on célèbre.

L'Eglise reprend pour ces dimanches la couleur violette, et ne la quitte en semaine que pour célébrer la fête d'un saint. Elle ne chante pas dans ces dimanches le *Gloria in excelsis*, et elle remplace à la fin de la messe l'*Ite missa est* par le *Benedicamus*. Mais ces chants reparaissent dans la semaine, s'il se trouve un saint dont l'office à Matines s'est terminé par le *Te Deum*. Le chant qu'on ne voit pas reparaître avant Pâques est le chant de l'*Alleluia*, qui est suspendu d'une manière absolue. Cette suspension se fait à la fin des vêpres du samedi, veille de la Septuagésime. L'Eglise fait ses adieux à ce chant céleste en le répétant quatre fois : *Benedicamus Domino*, *Alleluia*, *Alleluia*; *Deo gratias*, *Alleluia*, *Alleluia*. Nos pères ne voyaient pas disparaître de la liturgie ce cri joyeux sans une impression profonde, et dans les livres liturgiques du moyen-âge on trouve des proses et des hymnes où sont formulés, avec autant de grâce que de componction, leurs adieux à l'*Alleluia*. Nous ne pouvons nous empêcher de citer ici le début d'une de ces hymnes que l'on chantait dans les églises de France au treizième siècle : *Alleluia dulce carmen*. « *Alleluia* est un chant de douceur, une voix d'allégresse éternelle; *Alleluia* est le cantique mélodieux que les chœurs célestes font retentir à jamais dans la maison de Dieu. *Alleluia!* céleste Jérusalem,

heureuse mère, patrie où nous avons droit de cité; *Alleluia!* c'est le cri de tes fortunés habitants; pour nous, exilés sur les rives des fleuves de Babylone, nous n'avons plus que des larmes. »

En divisant le Temps de la Septuagésime en trois sections, la Septuagésime, la Sexagésime et la Quinquagésime, l'Église a voulu nous reporter aux trois premiers âges du monde; à la création de l'homme et à sa chute, à Noé et au déluge, et à la vocation d'Abraham, le père des croyants.

Pour que nous ne puissions pas nous méprendre sur l'esprit de ses offices pendant cette période de l'année liturgique, l'Église nous fait lire à Matines, le jour de la Septuagésime et pendant la semaine, le commencement du livre de la *Genèse* qui renferme le récit de la création et de la chute de l'homme. Le dimanche de la Sexagésime, nous commençons l'histoire de Noé et du déluge, et nous la continuons pendant toute la semaine. Enfin, le dimanche de la Quinquagésime nous prenons l'histoire d'Abraham et nous la poursuivons jusqu'au mercredi des Cendres. La Messe de chacun de ces dimanches se rapporte, comme nous allons le voir, à ces trois faits. Ce serait une excellente manière de se conformer à la pensée de l'Église que de méditer, pendant ces trois semaines, sur ces trois grands événements qui ouvrent l'histoire sainte et qui éclairent toute l'histoire de l'humanité. On pourrait utilement s'aider de Bossuet, qui a consacré à la méditation de ces trois faits la sixième, la septième et la huitième semaine de ses *Élévations sur les Mystères*.

Dans la messe de la Septuagésime, l'Église se propose de nous peindre l'état de l'homme à la suite du péché originel, et de nous inspirer, à la vue de ces misères, l'espoir et le désir du Libérateur.

Les neuf semaines de pénitence et de tristesse que la Septuagésime inaugure, doivent être suivies de neuf semaines

de réjouissance et d'allégresse qui commencent par la fête de Pâques. Dans cette fête, nous célébrons la victoire du Christ sur la mort, et nous acclamons en lui notre Rédempteur. Mais pour bien comprendre le bienfait de la rédemption, il est nécessaire de connaître la profondeur de l'abîme d'où elle nous a tirés. C'est pour cela que, dès le début de la Septuagésime, l'Église veut que nous méditions sur le péché originel et sur tout le cortège d'afflictions et de misères qu'il a entraîné après lui. L'*Introït* nous fait entendre les gémissements que l'homme pousse sur la terre depuis que le péché d'Adam l'a mis en proie aux terreurs de la mort et à toutes les douleurs qui la précèdent ou l'accompagnent : *Circumdederunt me* : « Les gémissements de la mort m'ont environné, les douleurs de l'enfer m'ont assiégé; j'ai invoqué le Seigneur dans ma tribulation, et de son saint temple il a écouté ma voix. » Au milieu de ces plaintes, l'espérance chrétienne mêle ses accents, et le chrétien se tourne dans sa souffrance vers le Dieu, qui est sa force et qui doit être son refuge et son libérateur. Dans la Collecte, l'Église reconnaît la justice de Dieu qui ne frappe l'homme qu'autant que ses péchés le méritent et elle implore sa miséricorde pour ses enfants. Dans l'Épître, saint Paul nous apprend les conditions de notre épreuve ici-bas, et nous rappelle que la vie est un combat, et que nous ne serons couronnés qu'autant que nous aurons fait un légitime usage de la liberté qui nous a été donnée. Le Graduel nous montre les yeux du Seigneur perpétuellement ouverts sur nous, et le Trait est une longue plainte que nous faisons entendre du fond de l'abîme dans lequel le péché nous a précipités : *De profundis clamavi ad te.* L'Évangile complète l'Épître par la parabole des ouvriers envoyés à la vigne. Cette parabole nous apprend que nous sommes appelés à toute heure, ou à toute époque de notre vie, et que notre salut dépend de la fidélité avec laquelle nous répon-

dons à l'appel de la grâce. L'Offertoire nous convie à célébrer les louanges de Dieu, parce que c'est le seul moyen d'adoucir les amertumes de la vie. Dans la Communion, l'Église demande que l'image de Dieu, obscurcie en nous par le péché, renaisse sous l'illumination de sa grâce.

Dans la messe de la Sexagésime, l'Église demande à Dieu de multiplier la race nouvelle des chrétiens qui a été enfantée à la grâce par la fécondité de la parole divine répandue par les Apôtres dans les âmes.

Le déluge que la Sexagésime rappelle était l'image du baptême. Ses eaux se répandirent sur la terre pour la purifier. La famille de Noé renfermée dans l'arche était elle-même la figure de l'Église qui devait échapper à toutes les tempêtes de ce monde, en sortant victorieuse de toutes les épreuves. La race nouvelle des chrétiens devait être produite par l'action féconde de la parole évangélique. Ce sont les effets de l'apostolat que l'Église décrit dans la messe de ce jour. L'*Introït* (*Exurge*) est le cri de détresse de l'humanité aux abois, qui conjure le Seigneur de ne pas la détruire, mais de la féconder de nouveau. « Levez-vous, Seigneur, pourquoi dormez-vous? Levez-vous et ne nous rejetez pas pour jamais. Pourquoi détournez-vous de nous votre visage? Pourquoi oubliez-vous notre pauvreté et notre misère? Notre poitrine est collée contre terre : levez-vous, Seigneur, assistez-nous et délivrez-nous. » L'apostolat étant l'objet de la messe de ce jour, on la célèbre à Rome, dans la basilique de Saint-Paul hors les murs. C'est pour cela que dans la Collecte l'Église fait intervenir le grand apôtre des nations et appuie ses demandes sur lui. L'Épître renferme l'apologie de saint Paul lui-même, et nous montre au prix de quels sacrifices les hommes apostoliques ont semé la divine parole dans le champ si ingrat et si aride du judaïsme et de la gentilité. Dans le Graduel, l'Église implore le secours de Dieu contre ses persécuteurs, et nous

montre dans les commotions du monde une source de salut pour les élus. L'Évangile, qui renferme la parabole de la semence, nous fait voir sur quelle terre la divine parole tombe et les effets variés qui en résultent dans les âmes. Dans l'Offertoire, l'Église demande l'affermissement des bons et leur persévérance dans la bonne voie. Elle indique dans la Communion le vrai moyen de persévérer, c'est de s'approcher de l'autel. *Introibo ad altare Dei :* « Je m'approcherai de l'autel de Dieu, du Dieu qui réjouit ma jeunesse. »

Dans la messe de la Quinquagésime, l'Église se propose de nous apprendre que l'homme est justifié par la foi et les œuvres, comme Abraham, le père des croyants, l'a été lui-même.

La vocation d'Abraham est le mystère que l'Église a eu en vue dans son office de la Quinquagésime. Or Abraham, le père des croyants, a dû sa justification à sa foi et à ses œuvres, comme le dit l'apôtre saint Jacques. Il a cru à la parole de Dieu, mais sa foi n'a pas été une foi stérile. Elle a, au contraire, été une foi agissante, puisqu'il n'a pas hésité à offrir son fils Isaac sur l'autel, lorsque Dieu le lui a demandé. C'est cette foi agissante que l'Église nous engage à imiter dans la messe de ce jour. L'*Introït* nous montre l'homme faible et abandonné, mettant toute sa foi dans la protection de Dieu : *Esto mihi :* « Soyez-moi un Dieu protecteur et un lieu de refuge, pour me sauver ; car vous êtes mon appui, mon asile, et pour la gloire de votre nom, vous serez mon guide et vous me nourrirez. » La messe se célébrait à Rome, au Vatican, dans la basilique de Saint-Pierre, parce qu'Abraham, père des croyants, avait été la figure de saint Pierre, le chef des Apôtres. On lit à l'Épître le passage où saint Paul fait l'éloge de la charité, pour nous faire comprendre que la foi n'est rien sans les œuvres. Les paroles du Graduel sont des paroles de foi : *Tu es Deus :* « Vous

êtes le Dieu qui seul opérez des merveilles : vous avez manifesté votre puissance au milieu des nations. » Dans le Trait *Jubilate*, l'Église veut que le juste serve le Seigneur avec allégresse, parce que la foi qu'il a dans l'avenir doit le remplir d'espérance. L'évangile renferme la guérison de l'aveugle de Jéricho, qui dut à sa foi de recouvrer la lumière. Dans l'Offertoire, l'Église demande pour ses enfants la lumière de vie qui consiste surtout dans la connaissance de la loi de Dieu. Les paroles de la Communion : *Manducaverunt :* « Ils mangèrent et ils furent pleinement rassasiés, » établissent un rappport entre la manne qui nourrit les descendants d'Abraham dans le désert, et l'aliment eucharistique qui rend immortels ceux qui y participent dignement.

On l'appelle le dimanche gras; le lundi et le mardi suivants sont aussi appelés les jours gras, et c'est alors qu'a lieu le carnaval.

D'après Ducange, le mot carnaval vient de *carn-aval*, parce qu'on mange ces jours-là beaucoup de viande pour se dédommager de l'abstinence du Carême qui doit suivre. D'autres prétendent qu'il vient de *caro-vale*, adieu la chair. Enfin d'anciens manuscrits appellent ce dimanche *Dominica de carne lavanda* ou *ad carnes lavandas*. Il y a des liturgistes qui voient dans ces derniers mots l'origine du mot *carnaval*. Quoi qu'il en soit de l'étymologie du nom, les divertissements qu'il signifie doivent leur origine aux fêtes que les païens célébraient au mois de février en l'honneur du dieu Pan. On les appelait *Lupercales*, du nom de *Lupercus*, donné à ce dieu, parce qu'on croyait qu'il préservait les brebis de la fureur des loups, et qu'il éloignait des bergeries ces animaux féroces. Dans ces fêtes, on voyait des hommes courir çà et là, couverts de peaux de chèvres et avec un masque sur la figure, afin de pouvoir se livrer plus librement à leurs extravagances. De là l'origine de ces

mascarades, qui ont lieu au carnaval, et qui sont souvent parmi nous une source de désordres.

En réparation et en expiation des désordres du carnaval, l'Église a institué les Quarante-Heures, dévotion ainsi nommée en mémoire des quarante heures que le corps de Notre-Seigneur est resté dans le tombeau.

L'Église s'est appliquée à réparer de tout temps, par des prières publiques, les désordres publics auxquels se livraient en certains jours de mauvais chrétiens. Au v[e] siècle, elle avait établi une messe avec des litanies solennelles et des jeûnes, en expiation des désordres auxquels donnait lieu, dans les calendes de janvier, la reproduction des fêtes païennes. Les Quarante-Heures remontent au XVI[e] siècle, et furent instituées par le pieux cardinal Paleotti, archevêque de Bologne. Son contemporain, saint Charles Borromée, les établit à Milan et dans sa province. Saint Philippe de Néri les institua dans les sept basiliques de Rome. Benoît XIV ouvrit le trésor des indulgences pour ceux qui suivraient ces exercices de piété, mais il restreignit cette faveur aux États-Romains (1[er] janvier 1748). Clément XIII, par son décret du 28 juillet 1765, l'étendit à toute l'Église, et cette dévotion est devenue générale.

Les prières des Quarante-Heures consistent dans l'exposition du Saint-Sacrement, le dimanche, le lundi et le mardi. On chante la messe, il y a sermon et le soir salut solennel, avec le psaume *Miserere* et le trait *Domine non secundum,* qui sont des chants d'expiation et de pénitence.

A Rome, les Quarante-Heures se célèbrent de la manière la plus solennelle. Le Pape, après avoir entendu la messe dans la chapelle Sixtine, qui est la plus belle chapelle du Vatican, descend de son trône et vient se placer à genoux, au pied de l'autel, où il montre le Saint-Sacrement, couvert d'un riche voile brodé. Il reçoit l'ostensoir des mains du célébrant, et le cortège s'étant mis en marche, se dirige

vers la chapelle Pauline qui est la seconde chapelle du Vatican. Les bâtons du dais sont tenus par des évêques, et le Pape, à pied et la tête découverte, porte la sainte Eucharistie. En entrant dans la chapelle Pauline, splendidement illuminée, on chante le *Tantum ergo,* et le Pontife, au pied de l'autel, remet l'ostensoir au premier cardinal-diacre, ayant l'étole diaconale sur les insignes cardinalices; celui-ci le porte derrière l'autel où il trouve le prêtre-sacristain, qui l'expose sur le tabernacle après avoir encensé trois fois la sainte Eucharistie; le Pape récite l'oraison et se retire dans une sacristie contiguë où il dépose ses ornements. Pendant les Quarante-Heures, les prélats de la cour pontificale et les chapelains font successivement deux à deux une heure d'adoration devant le Saint-Sacrement. Le Souverain Pontife lui-même va faire sa station à la chapelle Pauline, et adore aussi, pendant les Quarante-Heures, le Saint des Saints.

Ils doivent : 1° lui faire amende honorable pour tous les scandales et toutes les fautes qui se commettent dans ces jours de licence; 2° le conjurer de détourner de l'Église les châtiments que nos péchés méritent; 3° s'efforcer de passer eux-mêmes saintement ces trois jours pour se préparer à la pénitence du Carême qui va commencer.

Dans ces temps agités, nous devons demander tout particulièrement que Dieu écarte de nous les calamités publiques dont nous sommes menacés. La première fois que le Père Joseph, célèbre prédicateur de l'ordre des Capucins, fit faire, à Milan, les prières des Quarante-Heures, c'était en 1534. L'empereur Charles-Quint était alors en guerre avec François I[er], roi de France. La ville de Milan et ses environs avaient beaucoup à souffrir; le pillage et de nombreux incendies s'y renouvelaient presque chaque jour. La population tout entière était dans la consternation. La solennité des Quarante-Heures amena au pied des autels de nombreux

fidèles; dociles à la voix du Père Joseph, ils adressèrent au ciel de ferventes prières, pour qu'il daignât faire cesser le fléau qui les désolait; ces prières furent exaucées, et peu de temps après, les puissances belligérantes signaient le traité de paix, qui est resté célèbre dans l'histoire sous le nom de trêve de Nice.

CHAPITRE VI.

DU CARÊME.

Article I. *Du Carême en général.*

Étymologie. — Le Carême est le jeûne de quarante jours que l'Église a établi pour préparer ses enfants à la fête de Pâques.

Le mot carême, qui s'écrivait jadis *quaresme* ou *quaresime* est évidemment une contraction du mot latin *quadragesima*, qui signifie quarantième, et que la liturgie donne au dimanche qui vient quarante jours avant Pâques.

Symbolisme. — Saint Jérôme observe que le nombre quarante est toujours celui de la peine, de l'affliction et de la pénitence (1). Lorsque Dieu veut punir les hommes par les eaux du déluge, il ouvre pendant quarante jours et quarante nuits les cataractes du ciel ; quand il condamne les Hébreux à errer dans le désert, il fixe à quarante le nombre des années de leur exil ; quand eut lieu la ruine de Jérusalem, un siège de quarante jours précéda cette catastrophe finale. Moïse et Elie doivent approcher de Dieu, l'un sur le mont Sinaï, l'autre à Horeb, mais ils doivent se préparer à la divine entrevue par un jeûne de quarante jours. Ce furent les Apôtres, au dire de saint Jérôme, de saint Léon le Grand, de saint Cyrille d'Alexandrie et d'autres docteurs en grand nombre, qui eurent la pensée d'instituer, dans l'Église, un jeûne solennel de quarante jours. Notre-Seigneur ne leur

(1) *In Ezechiel*, c. XXIX.

avait-il pas dit qu'ils jeûneraient immédiatement après qu'il les aurait quittés (Matth., IX, 14, 15). Le jeûne quadragésimal devait imiter ceux de Moïse, d'Hélie et de Notre-Seigneur.

Trois grandes pensées remplissent toute la liturgie du Carême. Elles sont comme la clef des Épîtres et des Évangiles de cette partie de l'année. L'Église, en premier lieu, propose à nos méditations le souvenir de la Passion. Chaque semaine nous voyons ce grand drame se dérouler sous nos yeux jusqu'au jour du Vendredi-Saint, jour de la consommation du déicide. En second lieu, le Carême était primitivement la dernière préparation des catéchumènes à la grâce du baptême. Toutes les lectures de l'Ancien et du Nouveau Testament avaient pour but de leur faire comprendre la grandeur du bienfait qui allait leur être accordé. Enfin, le troisième objet de la sollicitude de l'Eglise était la réconciliation des pénitents publics. Les divers traits de miséricorde dont sont remplis les Épîtres et les Évangiles avaient pour but d'ouvrir leur cœur à la confiance, sœur du pardon.

Origine historique du Carême. — Dans les premiers siècles de l'Église, le Carême commençait le dimanche de la Quadragésime. C'est ce qui ressort clairement des paroles de saint Grégoire le Grand, qui disait à la fin du VI[e] siècle : « Il y a six semaines du premier dimanche de Carême à Pâques, ce qui donne quarante-deux jours. Comme on ne jeûne pas ces six dimanches, il en résulte qu'il n'y a que trente-six jours de jeûne; ainsi nous donnons à Dieu la dîme de l'année (1). » Pendant les six premiers siècles de l'Église, il n'y eut donc que trente-six jours de jeûne. Pour fournir les quarante jours de jeûne, on ajouta les quatre derniers jours de la semaine de la Quinquagésime. Sans pouvoir fixer la date de cette addition, il est certain qu'elle s'est

(1) Hom. XVI, in S. Matth.

faite entre le VIe siècle et le VIIIe. Nous sommes sûrs qu'elle existait dès le VIIIe siècle, puisque nous en trouvons la preuve dans Amalaire ; et on retrouve les évangiles des quatre jours qui précèdent la Quadragésime dans un capitulaire très ancien, tiré des archives de la cathédrale de Toulon, et qui remonte au moins à l'an 714.

Caractère du Carême. — C'est la partie de l'année où la liturgie se déploie avec le plus de richesse. Les féries de l'année n'ont pas de messe propre ; on répète à chaque férie la messe du dimanche précédent. Mais chaque férie du Carême a son office propre, où l'Église dispense à ses enfants une série d'instructions, aussi fécondes que salutaires et variées. Anciennement, on ne célébrait aucune fête pendant le Carême, afin de lui conserver le caractère de sévérité et de deuil qui lui convient. Les Grecs s'en tiennent encore à cet usage. Ils ne font d'exception que pour la fête de l'Annonciation, qui arrive au 25 mars, et pour celle de saint Mathias, qui tombe le 24 février. Ils ont pour principe que le jeûne est incompatible avec la célébration des fêtes. Leur exagération va même jusqu'à prétendre que la communion du Corps et du Sang de Jésus-Christ rompt le jeûne quadragésimal. Or, comme ils ne jeûnent ni le samedi ni le dimanche, ils offrent le Saint-Sacrifice seulement le samedi et le dimanche. A la messe du dimanche, le célébrant consacre six hosties et en garde cinq pour les jours suivants, où l'office se réduit à une simple communion. C'est ce qu'on appelle la Messe des Présanctifiés. En Carême, les Grecs la célèbrent cinq fois par semaine, tandis qu'elle n'existe dans la liturgie romaine que le jour du Vendredi-Saint. Il y a, dans la pratique des Grecs, un excès contre lequel nous avons su nous prémunir en Occident. On n'y a jamais pensé que le jeûne fût incompatible avec la communion sous les deux espèces et avec la célébration des fêtes. Nous en célébrons quelques-unes pendant le Carême. Cependant l'Église romaine n'en

admet qu'un petit nombre dans son calendrier, à cette époque, par respect pour les anciennes traditions.

L'Église fait jeûner ses enfants; mais il faut sanctifier ce jeûne du Carême; c'est pour atteindre ce but qu'elle a mis ses offices en harmonie avec ce temps de rigueur, d'austérité et de sainte tristesse. Puis elle a enrichi sa liturgie des instructions les plus variées. Elle avait déjà supprimé en partie tout ce qui sent la joie pendant le temps de la Septuagésime, mais la physionomie de ses offices devient plus sévère pendant le Carême. Non seulement le célébrant porte l'ornement violet; mais le diacre quitte sa dalmatique, et le sous-diacre sa tunique. Les images des saints et la croix étaient jadis voilées depuis le dimanche de la Quadragésime jusqu'au Vendredi-Saint. Il en était encore ainsi au XII[e] siècle, et les liturgistes de l'époque voient dans cette pratique un symbole des ombres de l'ancienne Loi et du voile du Temple, qui fut déchiré à la mort de Notre Seigneur. Le rite romain n'a conservé cet usage que pour la dernière partie de la sainte quarantaine. Le chant est plus lent et plus triste; les orgues gardent le silence; on n'entend plus le *Gloria in excelsis* ni *Ite Missa est*, ni le *Te Deum*. Les Heures de l'office sont accompagnées de prières dites à genoux; les vêpres, en semaine, se disent avant midi, et l'on ajoute aux Heures canoniales, dans quelques églises, l'Office des Morts, ou les Psaumes graduels ou Psaumes de la Pénitence. On sait qu'au moyen-âge on ajoutait, en France, chaque semaine, un psautier entier à l'office ordinaire. Les tribunaux vaquaient pendant la sainte quarantaine; la chasse était interdite. En un mot, ce temps était presque exclusivement consacré par nos Pères à la prière et aux bonnes œuvres. Aujourd'hui, c'est encore pendant la station du Carême que les prédicateurs s'efforcent, par leurs instructions, de faire rentrer les chrétiens en eux-mêmes. La solennité du mariage est interdite comme incompatible, par ses joies

bruyantes et mondaines, avec la sévérité et la pieuse tristesse du Carême.

Article II. *Mercredi des Cendres.*

Raison de cette appellation. — Le premier mercredi de Carême est appelé le mercredi des Cendres, parce que ce jour-là le célébrant met des cendres bénites sur la tête des fidèles. Le monde est encore dans l'enivrement des folles joies du carnaval; mais pendant qu'il savoure jusqu'aux dernières impressions de ses plaisirs sensuels, le chrétien s'efforce d'oublier dans le recueillement de la prière ces folles agitations.

Origine de la solennité de l'imposition des cendres. — Les Pères (1) et les anciens conciles ont toujours joint les cendres à la pénitence. Saint Isidore de Séville dit que ceux qui entrent en pénitence reçoivent des cendres sur leurs têtes (2).

Au moyen-âge, tous les pénitents publics se présentaient à la porte de l'église, couverts d'un sac, les pieds nus, et avec toutes les marques d'un cœur profondément humilié. L'évêque, les doyens ruraux et les curés s'y trouvaient, parce qu'ils étaient les mieux informés de la vie et des crimes de ces pénitents. On leur imposait une pénitence proportionnée à leurs fautes; on les faisait ensuite entrer dans l'église. On chantait sur eux les sept psaumes de la pénitence, puis on leur imposait les mains. Après les avoir aspergés d'eau bénite, on couvrait leur tête de cendres, enfin on leur annonçait qu'on allait les chasser de l'église, comme Adam fut chassé du paradis après son péché. Les ministres

(1) Tertullien, *Lib. de Pœn.; de Pudicit.* — S. Ambroise, *Ad virginem lapsam*, c. VIII.

(2) *De Eccles. offic.*, lib. II, c. XVI.

de l'autel les conduisaient ensuite hors de l'église, en chantant les paroles de la Genèse, où est contenue la sentence portée par Dieu contre nos premiers parents. Arrivés à la porte de l'église, l'évêque les mettait dehors avec la hampe de la croix de procession, et ils se trouvaient exclus des assemblées des fidèles jusqu'au Jeudi-Saint, qui était le jour marqué pour leur donner l'absolution.

Mais l'imposition des cendres sur la tête des chrétiens ne fut d'abord que pour ceux qui avaient commis les crimes pour lesquels la discipline canonique infligeait la pénitence publique. Bientôt on vit, par humilité, de pieux chrétiens se mêler aux rangs des pénitents. Les fidèles qui se joignaient ainsi, de leur propre mouvement aux pénitents publics, voulaient les consoler et les fortifier par leur exemple, en même temps qu'ils se fortifiaient eux-mêmes en s'associant à leur pénitence. Ce fut vers le XI[e] siècle, lorsque la pénitence publique commença à tomber en désuétude, que l'on vit se multiplier ces exemples d'expiations volontaires. L'Église, après l'abolition de la pénitence publique, ne voulant pas priver ses enfants des graves enseignements renfermés dans la cérémonie des cendres, conserva l'usage de les imposer, à l'ouverture du Carême.

Imposition des cendres à Rome. Station à Sainte-Sabine. — Cencius, chancelier de l'Église romaine sous le pape Célestin III, à la fin du XII[e] siècle, décrit ainsi le cérémonial de la bénédiction des cendres à Rome (1).

Le mercredi le Pape allait à cheval avec les cardinaux et les évêques à l'église de Sainte-Anastasie. Il entrait au *sacrarium* (sacristie) pour se revêtir de ses ornements conjointement avec ceux qui l'accompagnaient. Pendant ce temps, le plus jeune cardinal-prêtre bénissait les cendres (*cinis*). Le Pape, avec les cardinaux, allait s'asseoir sur

(1) XII[e] Ordre romain.

son siège, derrière l'autel, et le premier des évêques (*prior episcoporum*) lui imposait les cendres en disant : *Memento, o homo, quia pulvis es et in pulverem reverteris.* Ensuite le Pape imposait les cendres aux cardinaux, aux évêques et aux autres ordres. Après la cérémonie, le Pape suivait, pieds nus, la procession qui se rendait à l'église Sainte-Sabine, sur l'Aventin. Immédiatement devant le Pape, marchait le sous-diacre portant la croix pontificale, et celui-ci était précédé du sous-diacre régionnaire, portant la croix de l'église Saint-Pierre. Arrivé à Sainte-Sabine, le Pape entrait dans la sacristie, et les officiers désignés sous le nom de *schola mappulariorum* et *cubiculariorum* lavaient les pieds du Pontife avec de l'eau chaude. La fonction se terminait par la messe, que le Pape chantait. Ensuite il montait sur son palefroi pour retourner à son palais. C'est ce qui explique ces mots du Missel romain, en tête de la messe de ce jour : *Ad sanctam Sabinam.* La station est encore aujourd'hui à Sainte-Sabine pour le mercredi des Cendres.

Adam pénitent public d'Alberstad.— Aux XV[e] et XVI[e] siècles, nous trouvons à Alberstad un usage curieux dont les monuments de l'époque font mention. Voici ce que raconte à ce sujet Æneas Silvius, devenu pape sous le nom de Pie II (1) :

« Chaque année à Alberstad, on choisit un homme du peuple que l'on répute souillé des plus grands péchés ; on le revêt d'un habit de deuil, et on lui voile la tête entièrement ; puis on le conduit à l'église le mercredi des Cendres, et, après avoir achevé les divins offices, on l'en chasse. Pendant quarante jours il parcourt pieds nus la ville et fait le tour des édifices sacrés, sans y entrer et sans parler à personne. Invité à tour de rôle par les chanoines, il mange ce qu'on lui sert, et, après minuit sonné, on lui permet de

(1) Æneas Silvius, *Histoire d'Europe*, ch. XXXII. — Voltere, *Géographie*, liv. VII. — Belleforêt, *Histoire du monde*, liv. III, folio 120.

dormir sur les places publiques. Le jour du Jeudi-Saint, après la consécration des Saintes-Huiles, on le ramène dans l'église. Après avoir récité une prière, on le décharge et on l'absout de ses péchés; et le peuple lui offre de l'argent qu'il ne garde pas, mais qui demeure la propriété de l'église; on appelle cet homme *Adam.* » Belleforêt, dans l'ouvrage cité, rapporte qu'on lui donne ce nom parce que de criminel qu'il était, il devient par sa pénitence et l'absolution qui la suit, innocent et pur comme Adam l'était avant sa chute. Les habitants d'Alberstad, au dire du même auteur, étaient persuadés que l'absolution donnée à ce coupable et son expiation profitaient à tous ses concitoyens.

Symbolisme de la cérémonie des Cendres. — De tout temps l'homme a eu recours à la cendre pour exprimer ses sentiments de pénitence : il a compris le rapport qui existe entre cet être que la flamme pulvérise, et l'homme pécheur que le feu de la justice doit visiter. En attendant l'heure où la juste sentence prononcée par Dieu contre le premier homme se réalisera en lui et le rabaissera jusqu'à la poussière, il veut du moins mettre son âme à couvert des traits brûlants de la vengeance céleste. Voilà pourquoi il a recours à la cendre, reconnaît sa triste fraternité avec elle, et prétend ainsi détourner la colère de celui qui pardonne aux humbles et résiste aux superbes.

Les cendres doivent être sèches et réduites en poussière (*in modum pulveris*) (S. R. C., 23 mai 1693), pour être plus en rapport avec la formule : « Souviens-toi, ô homme, que tu es poussière. » Elles doivent être faites avec les palmes que le clergé et les fidèles portent en triomphe le dimanche des Rameaux, parce que ces palmes sont le symbole de la victoire de Jésus-Christ. Or, ces cendres qui sont les restes de la gloire du Christ, sont par là même la semence de la gloire qui nous attend dans le ciel. Faire naître dans les cœurs de ces enfants l'humilité et en même temps l'espé-

rance de la gloire éternelle, est la pensée intime de l'Église dans l'imposition des cendres. La sentence portée contre Adam et Ève tombe sur nous : Souviens-toi, ô homme, que tu es poussière et que tu..... La poussière fut notre berceau à tous, grands et petits. Notre nom d'homme rappelle notre origine : *homme* veut dire *terre*. Tirés de la poussière, nous en conservons un élément dans notre propre sang. La science moderne n'y a-t-elle pas découvert par l'analyse un élément terreux, et un jour nous retournerons en poussière. Que restera-t-il de nous? une poignée de poussière!

Mais à côté de l'humilité, l'espérance chrétienne a ici sa place. On impose les cendres en forme de croix : c'est dire que Jésus a vaincu la mort, et que la poussière est devenue par la Rédemption le berceau d'une vie glorieuse et immortelle.

On imposait autrefois les cendres sur la tête; voilà pourquoi on a conservé cet usage pour le clergé. C'est maintenant sur le front que les fidèles les reçoivent.

Le célébrant reçoit les cendres debout : il est à l'autel le représentant de Jésus-Christ. C'est la posture qui lui convient. Mais s'il n'y a pas de prêtre, il se met à genoux pour se les donner lui-même : Il les reçoit, en quelque sorte, de Jésus-Christ, devant qui tout genoux doit fléchir.

Instructions contenues dans la Messe du mercredi des Cendres et des quatre jours suivants. — L'Église, dans la messe de ce jour, invite les fidèles à jeûner. Toute l'économie liturgique de ce jour tend à leur faire connaître la vertu d'expiation attachée au jeûne, et à leur apprendre la manière dont ils doivent jeûner. La station quadragésimale ayant directement le jeûne pour objet, il convient que l'Église nous entretienne avant tout du jeûne, à l'ouverture de la sainte Quarantaine.

Aussi l'Épître empruntée au prophète Joël, expose-t-elle l'efficacité du jeûne, tandis que, dans l'Évangile, Notre-

Seigneur nous dit comment nous devons jeûner, si nous voulons être agréables à Dieu. « Lorsque vous jeûnez, ne soyez point tristes comme les hypocrites; car ils se font un visage pâle et défait, afin qu'on s'aperçoive qu'ils jeûnent. »

Le mercredi des Cendres forme avec les trois jours qui le suivent une sorte d'épilogue ou d'introduction au Carême. L'Église nous y ménage les instructions dont nous avons besoin pour passer saintement le Carême. Après l'obligation du jeûne, elle insiste sur le devoir de la prière et sur celui de l'aumône.

Pour vivifier le jeûne, il faut y joindre la prière et l'aumône. Après nous avoir recommandé le jeûne dans la messe du mercredi, l'Église nous rappelle à la messe du jeudi l'obligation de la prière. L'Épître, extraite des prophéties d'Isaïe, nous montre l'efficacité de la prière par l'exemple du pieux roi Ézéchias : descendu aux portes du tombeau, il obtient par ses prières une prolongation d'existence. L'Évangile cite le centurion, dont la prière humble et pleine de foi a obtenu la guérison de son serviteur. Un troisième devoir fait l'objet de la messe du vendredi : c'est l'aumône. L'Épître, encore tirée d'Isaïe, revient encore sur le jeûne qui doit être intérieur. Dans l'Évangile, il nous est dit de quelle manière nous devons remplir le devoir de l'aumône : « Quand vous faites l'aumône, que votre main gauche ne sache pas ce que fait la droite. » La messe du samedi est comme la récapitulation des trois jours précédents. L'Épître est un passage d'Isaïe, qui a pour objet de nous encourager dans la pratique du jeûne, de la prière et de l'aumône, en nous montrant le repos éternel qu'obtiendra notre âme sanctifiée. L'Évangile est celui de la tempête : « Jésus la calme, pour nous faire entendre que nous sommes sûrs de sortir triomphants de toutes nos épreuves. » C'est une préparation à l'Évangile du lendemain, qui est celui de la Tentation.

Article III. *Des quatre premiers dimanches du Carême.*

Noms de ces dimanches. — On appelle aujourd'hui le premier dimanche du Carême, le dimanche *Invocabit.* Au moyen-âge, on l'appelait le dimanche des *Brandons.* Son nom actuel lui vient du premier mot de l'*Introït : Invocabit.* C'est ainsi qu'il est désigné généralement sur les calendriers. Le nom des *Brandons* qu'on lui donnait au moyen-âge doit son origine à une cérémonie expiatoire, à laquelle se condamnaient les jeunes gens qui s'étaient trop livrés aux licences du carnaval. Le premier dimanche du Carême, ils venaient à l'église, une torche ou flambeau (*brandon*) à la main, pour faire une réparation publique de leurs excès. Le pasteur leur imposait une pénitence qui durait jusqu'au Jeudi-Saint, jour de l'absolution générale. Même quand la réparation fut tombée en désuétude, l'usage des feux ou brandons lui survécut. Ce dimanche s'appelait encore le dimanche de la *Tentation*, à cause de l'objet de l'Évangile qui nous met sous les yeux la triple tentation du Sauveur au désert.

On appelle le second dimanche de Carême *Reminiscere*, parce que l'Introït commence par ce mot. Pour le même motif, le troisième dimanche s'appelle *Oculi* et le quatrième *Lætare.* On les désignait aussi autrefois sous des noms plus significatifs. Ainsi, on appelait le deuxième dimanche le dimanche de la *Transfiguration*, à cause de l'évangile où nous lisons le récit de la transfiguration. Le troisième dimanche était celui des *Scrutins*, parce que c'était en ce jour que commençait l'examen des catéchumènes ; et on appelait le quatrième dimanche le dimanche des *cinq pains*, parce que le récit du miracle de la multiplication des pains est renfermé dans l'Évangile de ce jour.

Objet de chacun de ces dimanches, et esprit des féries qui

les suivent. — Au premier dimanche de Carême, l'Église, dans la messe, nous avertit que nous serons tentés, et nous donne le moyen de résister à la tentation. L'Épître est une exhortation de l'apôtre saint Paul, qui nous représente la vie comme un long combat, où nous avons à lutter contre le démon, le monde, la chair et le sang. L'Évangile nous raconte la tentation à laquelle Jésus a voulu se soumettre, pour nous apprendre que nous serions tous tentés du côté des sens, du côté de l'orgueil et de la présomption et du côté de l'ambition et de la cupidité. La belle hymne : *Audi, benigne, conditor,* due à la plume si pieuse de saint Grégoire le Grand, nous fait exposer nos besoins à Dieu dans un langage touchant et plein de simplicité.

Depuis le XIe siècle, c'est au premier mercredi de Carême que sont fixés les Quatre-Temps du printemps. Avant cette époque, on faisait les Quatre-Temps du printemps dans la première semaine de mars, et ceux de l'été dans la seconde semaine de juin. Ce fut saint Grégoire VII qui, sans tenir compte de l'équinoxe et du solstice, d'où les Quatre-Temps se rapprochaient alors, les fixa dans la première semaine de Carême, et dans la semaine de la Pentecôte. Le samedi de la première semaine du Carême est un jour où l'on confère l'ordination. Cette cérémonie se faisait autrefois pendant la nuit du samedi au deuxième dimanche de Carême, et quand on célébrait la messe on était au dimanche. Plus tard on avança la messe dans la journée du samedi. C'est pour ce motif que l'évangile du samedi est le même que celui du deuxième dimanche. En avançant la messe, on n'y a rien changé; on s'est trouvé avec la répétition de l'évangile de la Transfiguration à deux jours consécutifs. C'est ce qui est arrivé également pour le samedi des Quatre-Temps de l'Avent.

L'Évangile de la Transfiguration du Sauveur nous met sous les yeux la perspective de la gloire céleste, pour nous

encourager à supporter les privations de la sainte Quarantaine et celles de cette vie. Cet évangile est bien choisi au jour et au lendemain de l'ordination. Le Thabor figure, d'après l'interprétation des Pères, la sainte montagne où Jésus-Christ conduit tous les jours ses ministres, c'est-à-dire le saint autel où il les transfigure dans l'amour. Des enseignements du Thabor ressort si vivement la grandeur du prêtre que l'Église ne craint pas de nous faire répéter l'Évangile du samedi.

La pensée générale de la messe, au troisième dimanche, est de nous exhorter à faire l'aveu complet et sincère de nos fautes. Pourquoi cette préoccupation de l'Église à pareil jour? Autrefois ce dimanche était celui de l'examen des catéchumènes. L'Église avait donc à exhorter les fidèles à déclarer ce qu'ils savaient sur ceux qui se présentaient au baptême. Maintenant que ces exhortations n'ont plus de raison d'être relativement aux catéchumènes, elles peuvent être rapportées à la confession que tous les fidèles vont faire avant leur communion pascale. L'évangile en retraçant l'histoire du démon muet qui tient le pécheur sous son joug, et l'empêche de faire un aveu sincère de ses fautes, nous met en garde contre un semblable désordre.

Toute l'économie liturgique des offices et des messes de la semaine nous montre l'Église occupée de la pensée des catéchumènes.

On leur enseigne ce qu'ils ont à faire pour se sauver.

Le quatrième dimanche de Carême contraste par son objet avec les précédents. C'est, dans la pensée de l'Église, une fête pleine de joie. Ce n'est pas encore la joie sans mélange du Temps pascal, image des joies du ciel. C'est une joie contenue et mêlée de tristesse, comme sont les joies de la vie présente. L'Épître nous indique le fondement de notre joie, dans les droits que nous avons acquis par le titre d'enfants de Dieu.

Dans l'Évangile, nous voyons le miracle de la multiplication des cinq pains, figure de l'Eucharistie. L'Église se réjouit, à la pensée de la communion pascale, qui va bientôt commencer, et qui réconciliera avec Dieu tant de fidèles. Elle veut faire respirer un peu le chrétien dans la voie douloureuse des expiations. Voilà pourquoi immédiatement avant le dimanche de la Passion, qui ouvrira la série des mystères lugubres de la Passion, elle adoucit, pour ses enfants, les tristesses des jours qui vont suivre. Enfin, le principal motif de sa joie était autrefois l'accroissement du nombre de ses enfants. On touchait à la fin de l'examen des catéchumènes, et l'Église voyait dans ceux qui étaient admis de nouvelles recrues, et elle s'en félicitait.

Caractère festival du quatrième dimanche du Carême. — Tout parle d'allégresse dans la liturgie de ce dimanche : les chants sacrés, la voix de l'orgue, les vêtements liturgiques des ministres. Aux chants empreints de tristesse l'Église substitue des cris de joie. Dès l'Introït, elle fait trève à ses afflictions, et son premier mot est une parole de joie : « *Lætare*, réjouis-toi Jérusalem... » La grande voix du roi des instruments, de l'orgue, qui ne s'était pas fait entendre depuis le commencement du Carême, reprend ses airs triomphants. Et les ministres sacrés quittent leurs vêtements de tristesse et de deuil. A la couleur violette, ils peuvent, s'ils le veulent, substituer la couleur rose, plus éclatante et plus gaie. A la place de la chasuble pliée, signe de la tristesse et de la pénitence, le diacre et le sous-diacre revètent la dalmatique, emblème de joie, dans la pensée de l'Église.

La rose d'or à Rome. — Mais ce qui relève par-dessus tout la joie de cette fête, c'est la bénédiction de la *rose d'or*, qui se fait en ce jour, à Rome. Écoutons le cardinal Pierre de Capoue, nous donner l'explication de cette cérémonie. Il nous révélera en même temps une nouvelle cause de la joie de l'Église en ce jour.

« Nous lisons, dit-il, que le Seigneur Jésus, voulant fortifier les disciples contre le scandale de ses humiliations, leur prédit souvent la gloire de sa résurrection, et même il en montra l'éclat à trois d'entre eux, dans sa transfiguration lumineuse sur le Thabor.

« C'est pour marcher sur les traces du divin Maître que, le quatrième dimanche de Carême, ... le Souverain-Pontife portant une rose d'or à la main, annonce aux fidèles la gloire de la résurrection.

« Celle-ci est en effet figurée par la fleur. Notre-Seigneur a dit que « sa chair refleurirait comme elle (1). Parmi toutes « les beautés passagères, nulle n'est égale à celle de la « fleur... » Or parmi les fleurs la rose est la plus belle. C'est donc à juste titre qu'elle a été choisie pour figurer cette gloire que l'œil n'a point vue, que l'oreille n'a point entendue, que le cœur ne saurait comprendre.

« Pourquoi une *rose d'or* que l'on oint de musc et de baume? L'or, le plus précieux des métaux, est bien propre à représenter les splendeurs de la gloire de Jésus-Christ en sa résurrection.

« Le baume préserve les corps de la corruption; il exprime ici l'*immortalité* du Sauveur ressuscité.

« Le *musc*, parmi les aromates, est le plus odoriférant, c'est un signe de la renommée du Christ, dont la résurrection s'est répandue en tout lieu comme une bonne odeur, par le ministère des Apôtres (2). »

Cette rose est portée par un clerc qui marche devant Sa Sainteté, puis déposée au milieu de l'autel, sur un riche voile de soie brodé d'or. Le Souverain Pontife l'envoie ordinairement à quelque prince ou autre personnage de distinction, en signe d'honneur ou en témoignage de reconnaissance, pour quelque service rendu à l'Église.

(1) Ps. XXVII, 7.
(2) *Spicil. Solesm.*, t. III, p. 495.

Férie du grand scrutin. — Le mercredi de cette quatrième semaine était appelé *férie du grand scrutin*, parce qu'on y consommait, après les examens nécessaires, l'admission des catéchumènes définitivement élus pour le baptême. Il y a à la messe du jour deux épîtres : l'une, contenant un passage d'Ézéchiel, se rapporte à la foi; elle s'adressait surtout aux catéchumènes; l'autre est un passage d'Isaïe, qui a trait aux mœurs et s'adresse aux pénitents. L'Évangile nous fait assister à la guérison de l'aveugle-né, frappante figure de l'homme illuminé par la foi. On sait que le baptême était désigné, dans les premiers temps, sous le nom d'*illumination;* au baptême, l'illuminé recouvre aussi la vue par la grâce de Jésus-Christ.

Article IV. *Dimanche de la Passion.*

Ce dimanche est ainsi appelé parce qu'à partir de ce moment jusqu'à Pâques, l'Église s'occupe exclusivement de la Passion de Notre-Seigneur et des mystères qui s'y rattachent.

Ce dimanche ouvre la seconde période du Carême. Dans les quatre semaines précédentes, l'Église s'est occupée des pénitents et des catéchumènes, et à leur occasion, elle a fait connaître aux fidèles ce qu'ils avaient à faire pour imiter le jeûne quadragénaire du Sauveur, et opérer leur sanctification pendant le Carême. A partir du dimanche de la Passion, elle ne s'occupe plus que de la Passion du Sauveur, et elle consacre à la méditation de ses souffrances et de ses ignominies les deux semaines qui nous séparent de la fête de Pâques. Aussi son deuil redouble; un voile enveloppe la croix, les statues et les tableaux qui sont dans les églises. Elle retranche à la messe le cantique *Judica* comme elle fait aux messes des morts, et il n'y a plus de *Gloria Patri*, ni à l'invitatoire de l'office, ni à la messe, ni dans les répons. Elle

admet encore les fêtes d'un certain degré dans la semaine de la Passion, mais à condition qu'on fera toujours mémoire de la Passion, et que, par conséquent, on ne perdra pas de vue la tristesse attachée à ces jours-là.

Aux premières vêpres de la Passion on chante l'hymne *Vexilla Regis*, pour engager les chrétiens à se mettre sous l'étendard de la croix qui doit amener leur triomphe.

Cette hymne fut composée par Fortunat, à la prière de sainte Radegonde. Ce poète florissait sur la fin du VIe siècle. Cette hymne se chante sur un air grave et solennel. On y remarque la strophe *O crux, ave*, que l'on répète souvent pendant ces deux dernières semaines : « Salut, ô croix, notre unique espérance! En ces jours de la Passion du Sauveur, accrois la grâce dans les justes et efface le crime dans les pécheurs. » Fortunat composa cette ode à l'occasion de la translation des reliques de la vraie Croix au monastère de Sainte-Croix de Poitiers, et on sent à chaque strophe l'enthousiasme de la foi. Quoi de plus beau, que cette apostrophe à la croix : *Arbor decora :* « Tu es beau, tu es éclatant, arbre paré de la pourpre du roi; noble tronc appelé à l'honneur de toucher des membres si sacrés. »

On voile les images de Jésus-Christ et des saints d'abord en signe de deuil, ensuite pour montrer que la gloire du Sauveur va momentanément disparaître sous les ignominies de la croix.

Les liturgistes disent que la coutume de voiler la croix a pour but d'exprimer l'humiliation du Christ, qui fut réduit à se cacher pour n'être pas lapidé par les Juifs, comme nous le voyons à la fin de l'Evangile du dimanche de la Passion : *Jesus autem abscondit se et exivit de templo :* « Jésus se cacha et sortit du temple. » La croix étant voilée, il faut que les images des saints le soient également. Car il est nécessaire que le serviteur s'efface, lorsque le maître

disparaît. Cette prescription est si sévère, que même quand la fête de l'Annonciation arrive dans la semaine de la Passion, les images de la Sainte Vierge restent voilées, malgré toute la gloire dont ce mystère l'environne.

Dans la messe de ce dimanche, Jésus est perpétuellement en scène, et toutes ses parties se rapportent à la Passion.

A l'*Introït* c'est Jésus qui parle. Il en appelle du jugement des Juifs au jugement de Dieu : *Judica me.* « O Dieu, dit-il, jugez-moi et séparez ma cause de celle d'un peuple impie; arrachez-moi à l'homme inique et trompeur, parce que vous êtes mon Dieu et ma force. » L'Épître, qui est de saint Paul aux Hébreux, nous montre dans le sacrifice de Jésus-Christ l'accomplissement d'un des principaux rites de l'ancienne loi, qui ne permettait au grand prêtre que d'entrer une fois par an dans le Saint des saints, afin d'intercéder pour le peuple. Dans le Graduel, le Saveur demande à Dieu d'être délivré de ses ennemis, et d'être soustrait à la rage du peuple furieux soulevé contre lui. Dans le Trait, il se plaint de la fureur des Juifs, qui l'ont persécuté dès sa jeunesse et qui s'apprêtent à le flageller. L'Évangile nous montre la colère des Juifs à son comble, ils veulent lapider Jésus qui est réduit à fuir devant eux et à se cacher. Pendant l'Offertoire les fidèles, pleins de confiance dans les mérites de celui qui va les racheter, prennent l'engagement de louer à jamais le Seigneur : *Confitebor :* « Je vous louerai, Seigneur, de tout mon cœur; répandez votre grâce sur votre serviteur, et je vivrai et je garderai vos commandements. Donnez-moi la vie, Seigneur, selon votre parole. » A la Communion, l'Église reproduit les paroles mêmes de l'institution de l'Eucharistie, pour montrer le rapport qu'il y a entre le sacrifice de la messe et celui de la croix : *Hoc est corpus :* « Ceci est mon corps qui sera livré pour vous; ceci est le calice de la nouvelle alliance et mon sang, dit le

Seigneur. Faites ceci en mémoire de moi, toutes les fois que vous recevrez ces choses. »

A la messe de chaque jour, l'Église songe aux catéchumènes et aux pénitents, et elle nous apprend en même temps à nous faire l'application de la Passion en nous recommandant la pénitence, la patience, la fidélité à la loi de Dieu, l'aumône et le crucifiement de nous-mêmes et de nos mauvaises tendances.

Pendant cette semaine, l'Église paraît absorbée par une double préoccupation; d'une part, elle tient à achever l'éducation des catéchumènes, et de l'autre, elle nous montre la colère des Juifs contre Jésus s'élevant sans cesse, et rendant chaque jour plus imminente la terrible catastrophe qui doit en être le dénouement. L'Épître, empruntée à l'Ancien Testament, atteint le premier but. Ainsi, le lundi, on mettait sous les yeux des catéchumènes la grande scène de la conversion des Ninivites; le mardi, c'est Daniel dans la fosse aux lions qui est récompensé de sa foi au vrai Dieu; le mercredi, ce sont les paroles du Lévitique promulguant les préceptes de la loi; le jeudi, c'est la prière d'Ozias demandant à Dieu le pardon de ses concitoyens exilés; le vendredi et le samedi, on entend les plaintes de Jérémie et les anathèmes dont il frappe son peuple endormi. A chaque jour, l'Évangile nous entretient de la mauvaise foi des Juifs, de leur violence et de leur injustice, et nous montre leur colère croissant sans cesse et obligeant le Seigneur à les fuir et à les quitter. L'instruction que nous avons à retirer de ces différents offices, c'est, le lundi, de nous exciter à la pénitence, à la vue de la conversion des Ninivites; le mardi, de nous encourager à la résignation et à la patience par l'exemple de Daniel; le mercredi, de méditer sur l'accomplissement des préceptes divins et sur les devoirs particuliers qu'ils nous imposent; le jeudi, de nous exhorter au détachement des biens de ce monde et à la pratique de

l'aumône, d'après la générosité de la pécheresse dont Jésus a glorifié la libéralité; le vendredi, de nous crucifier avec toutes nos concupiscences, comme Jésus s'est laissé crucifier lui-même avec tant d'abnégation; et le samedi, de considérer dans la réprobation des Juifs la figure de notre propre réprobation, si nous avions le malheur de fermer, comme eux, les yeux à la lumière, et de résister à la vérité connue.

Article V. *Dimanche des Rameaux.*

En Occident, on l'appelle le dimanche des *Rameaux* ou des *Palmes*, le dimanche de *Pâques fleuries*, et chez les Grecs on l'appelle le dimanche d'*Hosanna* et le dimanche *Baïphore* ou *Porte-Palmes*.

Il est appelé le dimanche des *Rameaux* ou des *Palmes*, à cause des rameaux ou des palmes que le clergé et les fidèles portent à la procession. Les Grecs le désignent pour le même motif sous le nom de *Baïphore*, et ils le nomment le dimanche d'*Hosanna*, à cause du cri de triomphe que les Juifs ont poussé à l'entrée triomphante de Jésus dans Jérusalem. Nos pères l'ont appelé *Pâques fleuries*, parce qu'on portait ce jour-là des bouquets sur de hautes tiges à la procession. Les Espagnols ayant découvert, en 1513, la contrée du Nouveau-Monde, qui s'étend au sud du Mexique, lui donnèrent le nom de *Floride*. Dans les temps anciens, ce dimanche était appelé *Dominica competentium*, parce que les catéchumènes allaient ce jour-là tous ensemble demander (*competere*) le baptême qui devait leur être administré le samedi. On leur lavait la tête pour les préparer à recevoir le sacrement, et c'est pour cette raison que, dans plusieurs sacramentaires, ce dimanche est appelé *Dominica in capitilavio* (lave-tête). Enfin les empereurs d'Orient étant dans l'habitude d'accorder ce jour-là des rémissions de peines, on avait encore appelé ce dimanche : le *dimanche des Indulgences*.

Le dimanche des Rameaux, qui est le premier jour de la Semaine-Sainte, l'Église célèbre l'entrée triomphante de Notre Seigneur à Jérusalem.

Cinq jours avant sa Passion, Jésus sortant de Béthanie dès le matin, se dirigea vers Jérusalem avec ses disciples. Il y fut reçu en triomphe, comme l'avait prédit le prophète Zacharie. La foule alla à sa rencontre, étendit ses vêtements dans les rues où il devait passer, les joncha de branches de palmier, et poussa ce cri de joie : *Hosanna au Fils de David.* L'Église a voulu perpétuer le souvenir de cette ovation, et c'est ce qu'elle se propose de rappeler dans les cérémonies du dimanche des Rameaux.

Ce dimanche est distingué par trois cérémonies principales : la bénédiction des rameaux, la procession et la messe.

A Rome, rien de plus solennel que la fonction de ce jour. C'est le Pape lui-même qui fait la distribution des rameaux à Saint-Pierre. D'après Jules II, ce sont des familles *de la Rivière de Gênes* qui ont le privilège de fournir ces palmes, lesquelles sont faites d'écorce de palmier habilement tressées. Ces palmes sont distribuées aux cardinaux, aux archevêques et évêques, aux chefs d'ordre, aux ambassadeurs et aux membres du clergé qui ont obtenu du Saint-Père l'autorisation de se présenter. En général, on désire qu'on se serve, pour cette cérémonie, de branches ou de rameaux de palmiers ou d'oliviers, parce que ce sont ces arbres qui sont mentionnés dans le Texte sacré. Mais dans les pays où ces arbres ne viennent pas, on emploie des branches ou rameaux de buis, de laurier, de petit-houx, etc. En France, on se sert d'olivier dans le Midi, et de buis dans le Centre et dans le Nord.

Cette bénédiction se fait avec tout l'appareil qu'on déploie pour l'oblation du Saint-Sacrifice lui-même, ainsi il y a *Introït*, Collecte, Epître, Graduel, Evangile et Préface, et c'est seulement après toute cette préparation qu'a lieu la

bénédiction des rameaux qui se fait avec l'eau bénite et l'encens.

L'Antienne qui sert d'*Introït* fait retentir dès le début le cri triomphal des Hébreux : *Hosanna Filio David!* « Hosanna au Fils de David! Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur. O roi d'Israël! Hosanna au plus haut des cieux! » Dans la Collecte, l'Eglise demande pour ses enfants la grâce d'arriver à la Jérusalem céleste, figurée par l'entrée de Jésus dans la capitale de la Judée. L'Epître est une lecture d'un passage de l'Exode, qui se rapporte à la station d'Israël dans le désert, à Elim, où il y avait douze fontaines et soixante-dix palmiers. Le Graduel rappelle la Passion du Sauveur, que l'Eglise ne nous laisse pas perdre de vue dans un seul de ses offices, depuis le dimanche de la Passion. L'Evangile, emprunté à saint Matthieu, est le récit de l'entrée triomphante de Jésus à Jérusalem, c'est-à-dire du fait qui est l'objet de cette fête. Dans l'Oraison suivante, le célébrant joint au souvenir de Moïse et des soixante-dix palmiers, celui de Noé, à qui la branche d'olivier annonça la fin du déluge. A la Préface, il adjure de la façon la plus solennelle toutes les créatures de confesser le grand nom du Fils unique de Dieu devant les princes et les puissances de ce siècle, et de louer celui en présence duquel se tiennent les anges et les archanges, et toute la milice céleste, disant : Saint, saint, saint, est le Seigneur, le Dieu des armées. Alors arrive une série d'oraisons qui rappellent les circonstances de l'Ancien et du Nouveau Testament se rapportant aux rameaux, et qui attirent sur ceux qui porteront et conserveront ces branches les grâces de Dieu. La bénédiction se termine par l'aspersion de l'eau bénite et les encensements, et la distribution des rameaux se fait ensuite. Pendant cette distribution, le chœur chante les antiennes : *Pueri Hebræorum :* « Les enfants des Hébreux portant des branches d'olivier, allaient au-devant du Seigneur; ils

criaient et disaient : Hosanna au plus haut des cieux. » — « Les enfants des Hébreux étendaient leurs vêtements sur le chemin ; ils criaient et disaient : Hosanna au Fils de David ! Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur !

Nous croyons, avec le cardinal Wiseman, qu'il faut faire remonter jusqu'à l'époque de Constantin la procession des rameaux. Il était naturel qu'à l'Église de Jérusalem fût réservé le privilège de donner naissance à cette solennité. Dans sa dixième catéchèse, l'illustre patriarche de cette église, saint Cyrille, parlant de tous les témoignages de sa divinité que Jésus-Christ nous a laissés sur la terre : « c'est aussi, disait-il, un témoin ce palmier situé dans la vallée dont les branches servent aux enfants qui acclament joyeusement le Christ (1). » Doit-on voir dans ces paroles une allusion à la fête des Rameaux ? les uns l'affirment, d'autres le nient. Ce qui est certain c'est qu'à la fin du IVe siècle, les moines qui habitaient la Laure de Pharan, à deux lieues de Jérusalem, partaient le lendemain de l'octave de la *fête des lumières*, c'est-à-dire de l'Épiphanie, se dirigeaient vers le désert de *Cutile*, s'y enfonçaient dans la solitude et ne revenaient à leurs cellules de Pharan que le dimanche des Rameaux. A cette époque, c'est-à-dire, vers l'an 400, la fête des Rameaux était donc si exactement célébrée dans l'Église de Jérusalem, que les moines n'auraient pas voulu se priver d'y assister : preuve manifeste que l'institution en était déjà ancienne.

De la Palestine, cette fête passa, croit-on, en Chypre et en Syrie, puis dans les églises d'Occident.

Elle était établie à Rome au temps de saint Gélase, puisque dans son Sacramentaire, ce saint Pape appelle le sixième

(1) S. Cyril., *Hierosol. catech.*, X, 19 ; *Patrol. grec.*, t. XXXIII, col. 688 : « Ὁ φοίνιξ ὁ ἐπὶ τῆς φάραγγος μαρτυρεῖ, τὰ βαΐα παρασχὼν παισὶ τοῖς τότε εὐφημοῦσι. » D'autres lisent πᾶσι au lieu de παισὶ, « *à tous ceux qui.* »

dimanche de Carême, *Dominica in Palmas de Passione Domini.* La même expression se retrouve dans un calendrier de l'Église romaine, édité par Don Martène, et auquel le savant Bénédictin assigne pour date la fin du IVe siècle ou les premières années du Ve : *Dominica in palmas ad sanctum Joannem in Lateranis.* Ainsi de la Palestine, où on la vit naître, la solennité des Rameaux ne tarda pas à se faire accepter, à Rome, d'où elle se répandit ensuite dans tout l'Occident (1).

Nous trouvons des traces de ce rite dans le Sacramentaire de saint Grégoire, et nous savons par le témoignage de saint Isidore de Séville, que l'on faisait de son temps cette procession. Amalaire, qui vivait au IXe siècle, est toutefois le premier liturgiste qui parle de la bénédiction des rameaux. Il nous apprend que cette bénédiction se faisait ordinairement hors des villes et des bourgs, et il semble que c'est de là qu'est venu l'usage d'élever des croix près des pays habités. On mettait près de ces croix des tables de pierre, et c'était sur ces tables qu'on déposait les rameaux qui devaient être bénis. On partait de là pour entrer dans la ville ou le village, comme Jésus était parti de Béthanie pour entrer à Jérusalem.

Au retour, le clergé et le peuple trouvent la porte de l'église fermée, le chœur qui est à l'intérieur chante l'hymne *Israel es tu Rex*, et à chaque strophe, ceux qui sont en dehors répondent : *Gloria, laus et honor*, etc. La porte ne s'ouvre qu'après qu'on l'a frappée trois fois avec le pied de la croix, en disant : *Attollite portas :* « Princes, ouvrez vos portes. »

Après la distribution des rameaux, le clergé et le peuple se sont mis en marche après que le diacre leur a donné le

(1) *Rev. des quest. histor.*, XIIe année, pp. 471, article de l'abbé Housaye, *Les cérémonies de la Semaine-Sainte.*

signal du départ en disant : *Procedamus in pace :* « Mettons-nous en marche dans la paix. » La procession a défilé comme à l'ordinaire, chacun tenant son rameau à la main. On s'est rendu à l'endroit de la station en chantant une série d'antiennes à la gloire de Jésus. La procession ayant achevé son cours, on s'est remis en marche pour rentrer à l'église, mais arrivé devant l'église on en a trouvé les portes fermées. Des voix se sont fait entendre à l'intérieur du chœur, et elles ont chanté l'hymne : *Israel es tu Rex.* Cette hymne a été composée par Théodulphe, évêque d'Orléans, que Louis le Débonnaire avait fait mettre en prison à Angers, et qui obtint sa grâce en chantant : *Gloria*, *laus,* au moment où le monarque passait sous les fenêtres de sa prison. Ces paroles forment le refrain que le clergé et le peuple qui sont en dehors répètent après chaque strophe de cette hymne : « Gloire, louange et honneur soient à vous, Roi, Christ, Rédempteur! vous à qui l'élite des enfants chante avec amour : *Hosanna.* »

Cette cérémonie a un sens profondément mystérieux ; elle a pour but de nous rappeler qu'avant Jésus-Christ la porte du ciel nous était fermée, et que c'est par la vertu de sa croix qu'elle nous a été ouverte.

Dans la pensée de l'Église, la procession des rameaux a pour objet de nous rappeler l'entrée de Jésus-Christ à Jérusalem. Mais elle considère d'autre par cette entrée triomphale du Sauveur, comme la figure de son entrée dans la Jérusalem céleste. C'est en vertu de ce rapprochement, qu'à l'occasion de la Jérusalem éternelle, ces voix qui éclatent à l'intérieur du temple représentent les anges qui louent Dieu dans le ciel et qui célèbrent l'arrivée de Jésus venant prendre possession de sa gloire à la droite de son Père. Le clergé et le peuple qui sont en dehors, représentent l'Église naissante qui demande à être reçue dans les demeures des élus. La porte lui a été fermée par le péché.

Il faut qu'elle ait recours à la croix et aux mérites de la Passion de Jésus. La croix fait aux portes une violence victorieuse, et après une triple percussion, image des trois Personnes divines qui ont pris part à l'œuvre de notre salut, tout obstacle cède, et l'Église militante devient l'Église triomphante.

La messe contraste profondément avec la procession ; au lieu de ces hymnes de joie qui viennent de retentir, on n'y entend que des chants de tristesse, et tout s'y rapporte exclusivement au sacrifice du Sauveur et aux ignominies de sa Passion.

Le triomphe du Christ avait été de courte durée. Le matin il avait été acclamé par la foule à Jérusalem, mais dans cette ville ingrate il ne s'était trouvé personne pour lui offrir l'hospitalité. Il avait dû retourner le soir à Béthanie, pour demander à Marthe et à Marie le repos et la nourriture qu'on ne lui avait pas donnés ailleurs. L'Église, pour représenter ce que ce triomphe eut d'éphémère, revient dans la messe qui suit la procession, aux souffrances du Christ et ne songe qu'à sa Passion. L'*Introït : Domine, ne longe facias*, est emprunté au Psaume XXI, dans lequel David a tout particulièrement décrit la Passion du Messie (1). Dans la Collecte, l'Église demande que nous imitions l'humilité et la patience du Sauveur pour que nous ayons part à sa Résurrection. L'Épître, qui est de saint Paul, nous montre dans les humiliations du Christ la preuve de sa divinité. Le célébrant et toute l'assistance fléchissent le genou à ces mots : « Dieu lui a donné un nom qui est au-dessus de tout nom, en sorte qu'au nom de Jésus tout genou fléchisse au ciel, sur la terre et dans les enfers. » Dans le Graduel, l'Épître se sert des paroles dans lesquelles David

(1) *Sainte Bible* de Carrière et Ménochius, avec les notes de M. l'abbé Drioux, tom. III, p. 392 et suiv.

prédit les grandeurs futures de la Victime du calvaire. Le Trait reproduit en partie le Psaume XXIe. L'Évangile est le récit de la Passion selon saint Matthieu. L'Offertoire est une nouvelle prophétie de David qui spécifie, au psaume LXVIIIe, certaines circonstances de la Passion : *Improperium* : « L'opprobre et l'angoisse ont pénétré mon cœur ; j'ai attendu que quelqu'un prît part à ma douleur, et il ne s'est trouvé personne : j'ai cherché un consolateur et je n'en ai pas trouvé ; pour nourriture ils m'ont donné du fiel, et dans ma soif ils m'ont abreuvé de vinaigre. » Dans la Communion, l'Église nous a fait entendre la prière du Sauveur pendant son agonie au jardin des Olives : « Mon Père, si ce calice ne peut passer sans que je le boive, que votre volonté soit faite. »

La Passion se chante à trois voix : la voix de l'historien qui raconte le fait, c'est le rôle du diacre ; la voix des Juifs ou de la Synagogue, c'est celui du sous-diacre ; et la voix de Jésus-Christ, de l'auguste Victime, c'est celui du prêtre.

L'usage de chanter ainsi la Passion à trois voix est très ancien, du moins en France. Durand le suppose en usage dans son *Rational*, car il dit que les paroles de Notre-Seigneur doivent être chantées d'un ton plus doux que celles de l'historien, tandis que les paroles des Juifs impies se chantent d'un ton de voix criard et en fausset. A Rome, dans la chapelle Sixtine, le récit est fait par une mâle et forte voix de ténor ; les paroles du Sauveur sont chantées par une basse profonde et solennelle ; et un contralto dit ce qui est mis dans la bouche des Juifs. Cet ensemble produit un grand effet dramatique. Chaque rôle a sa cadence particulière et le chœur éclate en une harmonie simple et large, toutes les fois qu'il s'agit de rendre les cris de la multitude. Ces morceaux ont été composés, en 1585, par Thomas-Louis de Victoria, natif d'Avila, et contemporain de Palestrina. A ces mots : « *Et emisit spiritum* : Il rendit l'esprit, » dans

beaucoup d'églises on se prosterne et on baise la terre. Le rite romain dit seulement qu'on fléchit le genou et qu'on fait une pause. Ce silence a pour but d'honorer la mort du Sauveur par un acte de deuil solennel. Mais nous trouvons plus expressif l'autre usage qu'on suit d'ailleurs à Rome et dans beaucoup de communautés de l'Italie. On dit, en baisant la terre : « Nous vous adorons, ô Christ, et nous vous bénissons parce que, par votre sainte Croix, vous avez racheté le monde. » *Adoramus te, Christe, et benedicimus tibi, quià per sanctam crucem tuam redemisti mundum.*

CHAPITRE VII.

SEMAINE-SAINTE.

Article I. *De la Semaine-Sainte en général.*

On l'appelle ordinairement la Semaine-Sainte, et autrefois on l'appelait la Grande-Semaine.

On l'appelle *Semaine-Sainte* à cause de la sainteté des mystères dont les offices nous retracent le souvenir, et chacun de ses jours, pour ce motif, porte le nom de *Saint*. Ainsi on dit le *Lundi-Saint*, le *Mardi-Saint*, etc. Les anciens auteurs lui donnent le nom de *Grande-Semaine : Major hebdomada*, non pas, dit saint Chrysostome, qu'elle ait plus de jours que les autres, mais à cause de la grandeur des mystères qu'on y célèbre. C'est le nom qu'elle a conservé dans le langage liturgique. On lui donne encore le nom de Semaine *pénale* ou *péneuse*, à cause des souffrances du Sauveur et des privations et des fatigues que les fidèles s'imposent pour la célébrer. On l'appelait aussi Semaine d'indulgence parce qu'on y donnait l'absolution aux pécheurs et qu'on y délivrait des prisonniers. Les Grecs donnent à cette dernière partie du Carême les noms de *jours de douleurs*, *jours de croix*, *jours de supplices*.

La Semaine-Sainte se distingue encore aujourd'hui par l'austérité du jeûne et de l'abstinence et par la solennité des offices.

A mesure que l'on avance dans la sainte quarantaine, les pieux fidèles redoublent d'efforts pour se conformer à l'esprit de l'Église en faisant pénitence. Ceux qui ont reçu

dispense du jeûne et de l'abstinence pour le temps du Carême n'en usent pas, du moins pendant les derniers jours de la Semaine-Sainte. L'usage des œufs s'arrête vers le milieu de la semaine, et quoiqu'il n'y ait pas obligation de fêter les trois derniers jours comme le dimanche, cependant les pieux fidèles ne manquent pas d'assister aux offices et d'employer la plus grande partie de leurs journées en œuvres de piété et de charité.

Les premiers chrétiens cessaient leurs travaux pendant la Semaine-Sainte, comme on le fait aux fêtes d'obligation, et passaient tout ce temps dans les veilles, le jeûne et la prière.

Il est certain que l'usage de consacrer plusieurs jours à la mémoire des souffrances et des ignominies du Sauveur, remonte au temps des Apôtres. Les premiers chrétiens fêtaient la semaine tout entière, et toute œuvre servile y a été défendue jusqu'au VIIIe siècle. Tous les intérêts matériels étaient alors mis de côté, et on ne s'occupait pendant ces jours que des besoins de son âme. Les empereurs devenus chrétiens défendirent d'exercer aucune fonction judiciaire pendant cette semaine et la semaine suivante. Telle était la loi rendue par Théodose en 389. Les tribunanx prenaient leurs vacances, et il en était de même des écoles publiques. Les cours étaient suspendus et ne reprenaient qu'après le dimanche de *Quasimodo*. Ce temps était un temps d'indulgence où l'Église accordait aux pénitents leur pardon : les premiers chrétiens appliquaient cette pensée de miséricorde aux prisonniers; on leur faisait la remise d'une partie de leurs peines en leur rendant la liberté. Le jeûne, déjà très sévère pendant le Carême, le devenait beaucoup plus pendant la Semaine-Sainte. Il y avait des chrétiens qui passaient deux ou trois jours consécutifs sans prendre de nourriture. Ces privations nous sembleraient aujourd'hui impossibles, si l'on n'en avait chaque année encore de nombreux exem-

ples, chez les Orientaux et les Russes. Les Grecs portaient l'abstinence jusqu'à ne se nourrir que de fruits secs, et c'est ce qui faisait donner à cette semaine le nom de *Xérophagie*. Après les offices, les fidèles prolongeaient leurs prières et passaient une partie de la nuit dans l'église. Ils passaient dans les veilles presque toute la nuit du Vendredi-Saint et du Samedi-Saint. Tertullien, qui vivait au IIe siècle, dit que de son temps, on veillait des nuits entières pendant la Semaine-Sainte. Eusèbe, qui florissait au IVe siècle, rapporte que c'était la coutume de passer une grande partie des nuits à l'église.

Dans ces trois jours, la messe se rapporte uniquement à la Passion du Sauveur qui va se consommer, et on lit le Mardi-Saint la Passion selon saint Marc, et le Mercredi-Saint la Passion selon saint Luc.

Les jours de la Semaine-Sainte sont des féries privilégiées. Quelle que soit la fête qui arrive en ces jours-là, serait-ce celle de l'Annonciation, elle est renvoyée après Pâques. L'Église est tout entière à la pensée de la Passion du Sauveur, et elle n'admet pas dans ses offices un autre objet. Le Lundi-Saint, on lit à l'Évangile le récit de Marie-Magdeleine, qui, six jours avant la fête de Pâques, couvrait de parfums, à Béthanie, les pieds de Jésus. Dans les présents que lui avaient offerts, dans sa crèche, les rois Mages, il y avait de la myrrhe pour figurer qu'un jour il serait immolé. Les parfums que répand sur lui Marie-Magdeleine sont des parfums funéraires, qui se rapportent au même mystère. C'est ce qui indique le rapport qu'il y a entre cet évangile et les autres parties de la messe, où il n'est question que de la Passion. Le Mardi-Saint on lit la Passion selon saint Marc, et le Mercredi-Saint la Passion selon saint Luc. Marc n'étant que l'abréviateur de saint Matthieu, et saint Luc ayant écrit après saint Marc, l'Église a suivi cet ordre chronologique dans la liturgie, d'après un décret du

pape Alexandre, qui régna au commencement du IIe siècle (108-117).

Il y a deux Épîtres à la messe du Mercredi-Saint, parce que c'était ce jour-là qu'avait lieu à Rome le sixième scrutin pour l'admission des catéchumènes au baptême.

Nous avons vu également deux Épîtres ou deux lectures, le mercredi de la quatrième semaine, que l'on appelait *la férie du grand scrutin*. Le Mercredi-Saint, les deux lectures sont du prophète Isaïe, et comprennent deux de ses passages les plus expressifs sur la Passion de l'Homme-Dieu. Après la lecture de l'Évangile, qui est ce jour-là le récit de la Passion, les catéchumènes sortaient de l'Église comme à l'ordinaire, parce qu'ils n'avaient pas le droit d'assister à la messe. Mais lorsque le sacrifice était terminé, ils étaient introduits de nouveau, dit D. Guéranger, par le portier, et l'un des prêtres leur disait ces paroles : « Samedi prochain, veille de Pâques, à telle heure, vous vous réunirez dans la basilique de Latran, pour le septième scrutin ; ensuite, pour rendre le symbole que vous devez avoir appris ; enfin, pour recevoir, par le secours de Dieu, le bain sacré de la régénération. Préparez-vous-y avec zèle et humilité dans les peines et les prières continuelles, afin que, ayant été ensevelis par ce saint baptême avec Jésus-Christ, vous ressuscitiez avec lui pour la vie éternelle. Amen. »

Dans les offices des trois derniers jours de la Semaine-Sainte, on ne dit plus au commencement : *Deus in adjutorium;* il n'y a ni invitatoire, ni hymne, ni bénédiction, ni capitule; les psaumes ne sont plus terminés par le *Gloria Patri;* on ne dit plus le *Dominus vobiscum* ni le *Benedicamus Domino*, et chacune des Heures se termine par le *Miserere.*

Ces offices se bornent à la récitation des psaumes et au chant des antiennes. Ils ne renferment que ce qui leur est strictement essentiel dans la forme; et ils n'ont plus aucune de ces additions que l'on a faites pour les rendre

plus agréables, en mêlant la psalmodie au chant des hymnes, et en faisant entendre, au milieu des pensées toujours graves de l'Église, des accents de joie et d'espérance. Tout y respire la tristesse. Les psaumes doivent être dits sur un ton grave et sévère; les leçons empruntées pour le premier Nocturne aux *Lamentations* de Jérémie, doivent être chantées sur le ton du gémissement et de la plainte; les répons qui viennent après les leçons, sont tous empreints d'une mélancolie profonde. L'église, où ces chants lugubres sont exécutés, est dépouillée de tous les ornements qui pourraient lui donner un air de fête, et tout annonce l'affliction et les larmes. Les Heures canoniales se terminent par le *Miserere :* on se sent en présence de la mort, et l'oraison *Respice*, que l'on prononce pour conclusion, nous laisse en face de la croix et de la mort du Christ, qui doit être en ces jours l'objet continuel de nos méditations. « Daignez, Seigneur, disons-nous, jeter un regard sur votre famille ici présente, pour laquelle Notre-Seigneur Jésus-Christ a bien voulu être livré aux mains des méchants, et souffrir le supplice de la croix. »

On donne aux Matines le nom de Ténèbres, parce qu'autrefois on les célébrait la nuit, et parce qu'aujourd'hui même on en dit la dernière partie, les lumières étant éteintes.

Pendant les Ténèbres, on place devant l'autel un vaste chandelier triangulaire, sur lequel doivent être disposés quinze cierges. Ces cierges doivent être de cire jaune, comme à l'office des morts. On doit en même temps allumer six cierges de même nature sur l'autel. Le chandelier doit être placé du côté de l'Épître. A la fin de chaque psaume ou cantique, on éteint un cierge. Le dernier que l'on éteint, est le premier qui se trouve du côté de l'Évangile. On ne laisse allumé que celui qui est placé au sommet du triangle. A Laudes, au cantique *Benedictus*, lorsqu'on chante le verset : *Ut sine timore*, on éteint un des six cierges de l'autel,

en commençant par celui qui est du côté de l'Évangile, et à chacun des versets suivants, on éteint les cinq autres. On prend ensuite l'unique cierge qui brûlait sur le chandelier, et on le porte, sans l'éteindre, derrière l'autel, pour le cacher. On le dissimule ainsi pendant le *Miserere* et l'oraison *Respice*. Cette oraison étant achevée, le cierge qui avait été caché derrière l'autel reparaît, et annonce que l'office est terminé. D'après les liturgistes, ces cierges, que l'on éteint successivement, montrent l'abandon de Jésus qui se voit délaissé successivement par ses Apôtres. Le cierge qui reste allumé est la figure du Christ. On le cache un moment, pour montrer que sa gloire va être voilée un instant par sa mort. Mais on ne l'éteint pas, et il reparaît aussi éclatant et aussi lumineux qu'auparavant, pour montrer qu'après sa mort le Sauveur ressuscitera. Le bruit qu'on fait dans l'église à la fin de l'office, lorsque la dernière lumière a disparu, rappelle les convulsions qu'éprouva la nature lorsque le Christ rendit le dernier soupir. Le soleil se voila, les rochers se fendirent, la terre trembla et les sépulcres furent ouverts.

Article II. *Jeudi-Saint.*

Le Jeudi-Saint, l'Église célèbre l'institution du sacrement de l'Eucharistie, qui a eu pour effet de substituer aux sacrifices sanglants de l'ancienne Loi le sacrifice non sanglant de la Loi nouvelle, et de remplacer le sacerdoce judaïque par le sacerdoce chrétien.

Le mercredi, les princes des prêtres s'étaient rassemblés et avaient pris la résolution de faire mourir Jésus. Le jeudi matin le Sauveur était encore à Béthanie. Il devait faire le soir la dernière cène avec ses disciples, et il envoya à Jérusalem Pierre et Jean, le chef des Apôtres et le disciple bien-aimé, faire préparer la salle du festin. Cette salle, qui

existe encore sur la montagne, et qu'on a transformée en chapelle, était grande et bien ornée. Jésus y fit la cène avec ses Apôtres, et c'est à la fin de ce repas qu'il institua le sacrement de l'Eucharistie, en donnant son Corps à manger et son Sang à boire à ses Apôtres. Il établit en même temps le sacrifice de nos autels, et il créa le sacerdoce chrétien en ordonnant à ses Apôtres de renouveler perpétuellement cet auguste sacrifice en mémoire de lui. « Toutes les fois que vous ferez ces choses, vous les ferez « en mémoire de moi. » C'est le souvenir de ce grand mystère que l'Église se propose de nous rappeler le Jeudi-Saint.

De l'absoute. — Autrefois on faisait avant la messe du Jeudi-Saint la cérémonie de l'*absoute* ou *absolution*, qui avait pour objet la réconciliation des pénitents.

C'était le jeudi que l'on admettait à la réconciliation les pécheurs qui s'étaient soumis à la pénitence publique le mercredi des Cendres. « Ils se présentaient à la porte de l'église, dit Fleury; le prélat, après avoir fait pour eux plusieurs prières, les faisait rentrer à la sollicitation de l'archidiacre, qui lui représentait que c'était un temps propre à la clémence; et qu'il était juste que l'Église reçût les brebis égarées en même temps qu'elle augmentait son troupeau par les nouveaux baptisés. Le prélat leur faisait une exhortation sur la miséricorde de Dieu et sur le changement qu'ils devaient faire paraître dans leur vie, les obligeant à lever la main en signe de cette promesse. Enfin se laissant fléchir, il leur donnait l'absolution solennelle (*Mœurs des chrétiens*, ch. XXV). » La pénitence publique n'étant plus en usage, la liturgie romaine n'a pas conservé cette cérémonie. On en trouve un reste dans la coutume où l'on est en France de donner en certaines églises une absolution générale avant la messe. On peut aussi voir un vestige de cet usage dans la bénédiction solennelle que donnait le Pape dans la *loggia* qui s'ouvre au-dessus de

la porte principale de la basilique de Saint-Pierre. A cette bénédiction était attachée, pour tous ceux qui étaient là, l'indulgence plénière, s'ils remplissaient d'ailleurs les conditions requises.

Saintes-Huiles. — La seconde cérémonie propre au Jeudi-Saint est la bénédiction des Saintes-Huiles, qui se composent de l'huile des malades, du Saint-Chrême et de l'huile des catéchumènes.

Les Saintes-Huiles étant bénites solennellement par l'évêque, cette cérémonie n'a lieu que dans les cathédrales, à la messe pontificale. Nous ferons seulement observer que l'huile des malades est la matière du sacrement de l'Extrême-Onction. Elle est bénite avant le Saint-Chrême et l'huile des catéchumènes, mais avec moins de solennité. Le Saint-Chrême, composé de baume et d'huile d'olive, est la plus noble des Saintes-Huiles. On s'en sert pour la confirmation, pour le sacre des évêques, la consécration des calices et des autels, dans la bénédiction des cloches et la dédicace des églises, et on en fait des onctions sur les nouveaux baptisés. L'huile des catéchumènes sert dans le baptême pour les onctions que l'on fait sur la poitrine et entre les épaules aux catéchumènes, avant de les baptiser, et on l'emploie aussi dans l'ordination des prêtres, pour l'onction des mains, et au sacre des rois et des reines.

Au lieu d'être triste comme la messe des jours précédents, celle du Jeudi-Saint a tout l'appareil de nos grandes solennités. Le prêtre paraît à l'autel avec les ornements blancs, le chant du *Gloria in excelsis* se fait entendre, et les cloches retentissent; et à la consécration le célébrant consacre deux hosties, dont il met l'une en réserve pour l'office du lendemain.

Tous les insignes de deuil disparaissent momentanément à la messe du Jeudi-Saint. Ce qui motive cette joie de l'Église au milieu de ses douleurs, c'est d'une part l'insti-

tution de la fête du Très Saint-Sacrement qui la fait tressaillir d'allégresse, et c'est, de l'autre, la réconciliation de ses enfants qui ne se fait plus aujourd'hui comme autrefois, parce que la pénitence publique n'est plus en usage, mais qui a lieu dans la confession, et qui se manifeste par la communion pascale, que la plupart des fidèles font ce jour-là. L'Introït *Nos autem gloriari*, convient parfaitement aux pénitents qui ont obtenu leur pardon par la croix du Rédempteur. Dans la Collecte, l'Église nous met sous les yeux le sort si différent de Judas et du bon barron, pour nous montrer qu'il dépend de nous de sortir du péché ou de nous y enfoncer à jamais, suivant l'usage que nous faisons de la grâce divine. L'Épître renferme le témoignage de saint Paul sur la présence réelle, et c'est le plus beau témoignage que nous puissions citer à l'égard de l'Eucharistie. L'Évangile renferme la leçon d'humilité que Jésus voulut nous donner en lavant lui-même les pieds à ses Apôtres. Pendant l'Offertoire, l'Église célèbre la puissance de Dieu, qui a élevé le pécheur à la gloire du juste en l'absolvant de ses fautes, et qui a mérité sa reconnaissance éternelle.

La procession qu'on fait après la messe a pour but de transporter l'hostie consacrée dans le lieu qu'on a préparé pour la recevoir et où elle doit rester jusqu'à l'office du jour suivant, qui est le Vendredi-Saint.

On orne dans l'église une chapelle particulière destinée à recevoir l'hostie consacrée, et on donne à cette chapelle les noms de *Tombeau*, de *Reposoir* ou de *Paradis*. Ce tombeau est l'image du sépulcre dans lequel reposa le corps du Sauveur, depuis sa mort jusqu'à sa résurrection. C'est un reposoir pour le même motif, et c'est le paradis, puisque Dieu l'habite. C'est vers cette chapelle que la procession se dirige en chantant l'hymne du Saint-Sacrement : *Pange lingua*. L'hostie consacrée n'est pas, comme le jour de la Fête-

Dieu, placée dans un ostensoir pour rayonner aux yeux de la foule recueillie; mais elle est placée dans le calice, et le calice est voilé. Aussitôt qu'on est arrivé au tombeau, le célébrant l'encense et renferme le calice, de manière à soustraire aux regards l'hostie consacrée qui devra servir à la messe du lendemain, qu'on appelle la *Messe des Présanctifiés*.

On dit les vêpres immédiatement après la messe; on ne les chante pas, mais on récite seulement les psaumes sans aucune inflexion de voix.

Après la messe, l'Église revient à la pensée de la Passion et de la mort de son Sauveur. Cette joie d'un moment semble n'avoir rendu sa tristesse que plus profonde. Ainsi après la solennité de la messe on n'entend plus de chant, mais une psalmodie lente et lugubre. Comme dans toutes les autres Heures canoniales de ces derniers jours de la Semaine-Sainte, il n'y a aux vêpres du Jeudi-Saint ni hymne, ni capitule, et elles se terminent par le *Miserere* et l'oraison *Respice*.

Après les vêpres on fait la cérémonie du dépouillement des autels.

Dépouillement des autels. — On dépouille les autels de leurs nappes et de leurs ornements, pour exprimer une des circonstances les plus mémorables de la Passion de Notre-Seigneur : le dépouillement de ses vêtements. Pendant cette lugubre cérémonie, on récite le Psaume XXI[e] où cette circonstance se trouve prédite, et on le fait précéder d'une antienne composée du verset où David décrit le partage des vêtements du Sauveur entre les soldats : *Diviserunt:* « Ils se sont partagés mes vêtements et ils ont jeté le sort sur ma robe. » Tous les autels étant dépouillés, on voit que le sacrifice est suspendu. Le tabernacle est ouvert, mais vide; la désolation est partout. Le Christ n'a pas quitté le temple, mais il est dans la chapelle qui représente son tombeau. On en approche en silence, on médite

devant cette image de la mort d'un Dieu, mais on n'entend plus aucun chant. Dans certaines églises, on lave les autels avec du vin et de l'eau et des branches d'hysope ou de buis, pour les rendre en quelque sorte dignes de l'Agneau sans tache qui y a été immolé, et pour rappeler aux fidèles avec quelle pureté ils doivent assister au Saint-Sacrifice de la messe et recevoir la sainte communion.

Du *Mandatum*. — Cette cérémonie consiste à laver les pieds à douze enfants pauvres, en souvenir de ce que Notre-Seigneur a bien voulu laver lui-même les pieds à ses Apôtres après la cène.

Après avoir lavé les pieds à ses Apôtres, Jésus leur dit : « Si je vous ai lavé les pieds, moi Maître et Seigneur, vous devez aussi vous laver les pieds les uns aux autres; car je vous ai donné l'exemple afin que vous fassiez comme je vous ai fait. » L'Église met ce précepte en pratique le Jeudi-Saint, et on donne à cette cérémonie le nom de *Mandatum*, ce qui veut dire *commandement*, à cause des paroles du Sauveur, ou plutôt parce que l'antienne qu'on chante au commencement de la cérémonie commence par ce mot. Le célébrant revêtu de l'amict, de l'aube, de l'étole, et étant ceint d'un linge, lave les pieds à douze pauvres ou à douze enfants, et les essuie avec le linge qu'il a devant lui. A Rome, le cérémonial veut que ceux à qui on lave les pieds soient treize prêtres de treize nations différentes. Pourquoi ce nombre treize? L'érudit Farnelli pense que la treizième personne représente la Madeleine. Un évêque de Tortone, y voit saint Paul, non point qu'il ait assisté à la cène, mais à cause de la vénération spéciale que Rome lui a vouée; Fuscobaldi prétend que cette treizième personne est le maître de la maison où la cène eut lieu. D'autres veulent que ce treizième soit saint Mathias, qui remplaça Judas Iscariote. Enfin, Benoît XIV dit, peut-être avec plus de vraisemblance, que ce treizième est l'ange que

saint Grégoire le Grand a vu s'asseoir au repas qu'il donnait à douze pauvres dans sa maison paternelle sur le mont Cœlius, et qu'à Rome on a voulu perpétuer le souvenir de ce prodige.

Il faut aller le matin à l'office et pendant la journée; c'est une pratique très louable que de faire ce qu'on appelle *les stations*, en allant visiter Notre-Seigneur au tombeau.

La plupart des pieux fidèles choisissent le Jeudi-Saint pour le jour de leur communion pascale. Ils s'approchent donc de la Table sainte, à la messe, et quoiqu'on ne soit pas obligé de s'abstenir ce jour-là d'œuvres serviles, cependant ceux qui le peuvent passent la plus grande partie de leur journée en exercices de piété. Ils font au moins ce que l'on appelait autrefois une demi-fête. Quand on a communié le matin, on ne peut pas se dispenser d'aller le soir faire une visite au tombeau, et se recueillir pendant quelques instants devant le Saint-Sacrement. Dans les endroits où il y a plusieurs églises, c'est une excellente pratique que d'aller visiter les Reposoirs ou Tombeaux. C'est ce qu'on appelle *faire les stations*. Elles sont une espèce d'amende honorable que les fidèles font à Jésus-Christ pour tout ce qu'il a souffert d'ignominies et de douleurs durant sa Passion, au jardin des Olives, dans les rues de Jérusalem, chez Caïphe, chez Pilate, chez Hérode et sur le Calvaire. Elles sont encore une réparation de toutes les irrévérences, de tous les sacrilèges, de toutes les profanations commises dans les églises depuis l'institution de l'Eucharistie, soit par les infidèles, les hérétiques et les impies, soit par les mauvais chrétiens.

Article III. *Vendredi-Saint.*

Le Vendredi-Saint, l'Église célèbre la fête du mystère de la Rédemption ou la Passion de Notre-Seigneur.

C'est le jour anniversaire de la mort du Sauveur. C'est le grand jour des miséricordes, car c'est le jour où Jésus-Christ, par un excès incompréhensible de son amour, a voulu souffrir le plus ignominieux et le plus cruel des supplices pour nous délivrer de nos péchés. C'est le jour le plus saint, car c'est le jour où le Sauveur a offert sur le Calvaire le sacrifice de son Corps et de son Sang pour acquérir cette somme de mérites qui ne cesse et ne cessera jamais de nous enrichir. Dès les premiers temps du Christianisme, nos pères ont considéré ce jour comme le plus auguste et le plus vénérable de l'année. Les Apôtres, qui avaient toujours sous les yeux la mort de leur divin Maître, n'ont pas manqué d'en célébrer tous les ans l'anniversaire, et leur exemple a été suivi par les fidèles de tous les siècles. C'est ce que prouvent les témoignages d'Eusèbe et de saint Augustin, qui disent que la fête du Vendredi-Saint précède toutes les autres fêtes, et qu'elle est par conséquent d'institution apostolique.

Comme on dit la Semaine-Sainte et la Grande-Semaine; de même on dit le *Vendredi-Saint* et le *Grand-Vendredi*. On l'appelle aussi le *Parasceve* et le vendredi *doré* ou *adoré*.

On dit le *Vendredi-Saint* et le *Grand-Vendredi* à cause de la grandeur et de la sainteté du mystère qu'il rappelle. Le mot *Parasceve* signifie préparation. C'était le nom que les Juifs donnaient au vendredi à cause des préparatifs qu'ils faisaient ce jour-là pour la célébration du Sabbat. Le Vendredi-Saint l'a conservé dans le langage liturgique. Nos ancètres l'appelaient aussi le vendredi *doré*, ou *adoré*, à cause de l'adoration solennelle de la Croix. Les Grecs l'appellent la Pâque de Jésus crucifié, et ils donnent au dimanche suivant le nom de Pâque de Jésus ressuscité.

Les premiers fidèles redoublaient ce jour-là leurs austérités et passaient le jour et la nuit aux pieds du Sauveur

mourant, pour y méditer l'ineffable mystère de notre justification par la croix.

Dans les premiers siècles de l'Église, le Vendredi-Saint était chômé comme les dimanches et les fêtes. On y redoublait d'austérités, et il y avait un très grand nombre de fidèles qui ne prenaient pas de nourriture ce jour-là. Personne n'était exempt du jeûne ; et il n'y avait que les enfants au-dessous de sept ans qui fussent en dehors de la loi. Encore leur imposait-on certaines privations. Les veilles se prolongeaient et l'on passait la nuit entière, à gémir sur l'épouvantable forfait qu'avait commis la nation déicide. La prière, la lecture de l'Écriture alternaient dans ces assemblées des fidèles, comme nous le verrons par l'étude de l'office de ce jour. Aujourd'hui nous sommes loin d'être aussi fervents que nos pères. Mais, malgré notre tiédeur, il n'y a pas de chrétiens qui ne distinguent ce jour de tous les autres jours de l'année, et s'il y en a un trop grand nombre qui s'exemptent de la fatigue du jeûne, on n'en trouve pas qui n'observent pas l'abstinence. Cette transgression est considérée avec raison comme une impiété qui n'est possible que de la part de ces esprits frondeurs et sceptiques, faisant profession de ne rien croire et de ne rien respecter.

Le jour du Vendredi-Saint, tout dans nos églises porte à la tristesse et inspire la componction la plus profonde.

Les autels ont été dépouillés la veille. Il sont complètement nus, ou simplement couverts d'une nappe blanche, image du linceul qui enveloppa le corps du Sauveur. Le tabernacle est vide, les cierges sont éteints, et le voile noir. On ne sonne point les cloches, et dans quelques pays on arrête même l'horloge, comme si le temps devait lui-même ne plus marcher depuis que les hommes ont fait mourir Celui qui l'a créé. Le pupître de l'Évangile est sans tapis, et tout dans le sanctuaire comme dans l'église annonce la désolation. Les yeux ne s'arrêtent que sur un endroit qui

étincelle de lumières et d'ornements, c'est le *tombeau* glorieux du Christ. Le célébrant va arriver pour le commencement de l'office avec des ornements noirs, annonçant le deuil de l'Église. Il se prosternera la face contre terre avec tous les assistants, témoignant par cette posture l'amertume où son cœur est plongé, et il excitera ainsi dans l'âme des fidèles le même sentiment, en reportant leur pensée à cette mort ignominieuse de la croix que Jésus-Christ a bien voulu souffrir pour nous arracher à la tyrannie du péché.

Il est défendu de célébrer la messe le Vendredi-Saint, à cause de la tristesse qu'imprime la mort de Jésus-Christ.

Cette défense se trouve dans un décret du pape Innocent Ier, qui régnait de l'an 402 à l'an 417. Nous ne la trouvons pas mentionnée dans les temps antérieurs, mais cela ne prouve pas qu'elle n'ait pas existé. On peut en donner pour raison la tristesse du jour, car quoique le Saint-Sacrifice de la messe soit une vive représentation et une continuation sensible de celui de la Croix, il ne peut d'ailleurs qu'exciter la joie et remplir de consolation; or ces sentiments sont incompatibles avec le deuil de l'Église pleurant la mort de son Epoux. Saint Thomas en donne une autre raison. A l'avènement de la réalité la figure cesse. Or ce sacrement est une figure et un exemple de la Passion du Seigneur. C'est pourquoi le jour où l'on célèbre la Passion elle-même du Sauveur, selon qu'elle s'est passée en réalité, on ne célèbre pas la consécration de ce Sacrement (*Sum.*, 3, q. LXXXIII, art. II, ad 2).

On peut diviser l'office du matin en quatre parties : les *lectures*, les *prières*, l'*adoration de la Croix* et la *messe des Présanctifiés*.

Cet office est de la plus haute antiquité. Il y a des parties qui semblent appartenir aux temps apostoliques. Telles sont la plupart des prières qui viennent après les lectures. L'a-

doration de la Croix remonte au temps de Constantin, après l'Invention de la vraie Croix, par l'impératrice sainte Hélène. On alla d'abord la vénérer à Jérusalem, mais comme tout le monde ne pouvait pas faire ce pèlerinage, la piété des fidèles demanda à faire dans les églises, en présence d'une image de la Croix, une cérémonie analogue à celle qui se faisait dans les saints lieux. Cette coutume s'introduisit vers le VIe siècle, et devint générale du VIIe au VIIIe. C'est donc vers cette époque que l'office du Vendredi-Saint a reçu la forme qu'il a maintenant.

Lectures. — Ces lectures se composent de deux leçons et du récit de la Passion, selon saint Jean. Les deux leçons sont empruntées, l'une au prophète Osée, et l'autre à un des livres de Moïse, à l'*Exode*.

Les liturgistes ont observé que les deux leçons sont sans titres, *sine titulo*, c'est-à-dire que l'on n'indique pas comme d'habitude les livres saints d'où elles sont tirées. Ils en ont donné différentes raisons. Les uns, avec Guillaume Durand, disent qu'il en est ainsi parce que le titre est comme la tête (*caput*), le chef de la leçon, et qu'on a voulu montrer que ce jour-là nous sommes sans chef, puisque Jésus-Christ est mort. D'autres croient que cette suppression qui n'est pas propre au Vendredi-Saint, provient de ce que ces leçons étaient dites devant les catéchumènes et qu'on ne leur en faisait pas connaître l'origine, parce que l'on craignait que leurs préventions contre les Juifs ne les empêchassent de les écouter avec tout le respect nécessaire. — Le passage d'Osée (cap. VI) qu'on lit le premier, a pour objet le mystère de l'Homme-Dieu et les biens spirituels qu'il est venu répandre sur la terre. Il n'y a que Dieu qui puisse nous guérir du mal du péché, et il le fera dans la personne de son Fils unique qui nous sauvera de la mort par les mystères de sa mort sur la croix et de sa sépulture; et qui, le troisième jour, nous rendra, par sa résur-

rection, la vie de l'âme qui est la justice et la sainteté, et nous associera à son immortalité glorieuse. Il viendra non point avec le cortège de la foudre et des éclairs, comme sur le mont Sinaï, non point avec la force guerrière de David ni avec la magnificence de Salomon, mais comme la rosée du matin qui rafraîchit la terre desséchée. Après cette prophétie on chante un Trait emprunté au cantique d'Habacuc, qui prédit le second avènement du Christ, quand il viendra dans sa force et sa gloire juger ses persécuteurs. La seconde lecture, empruntée à Moïse, est l'ordre que Dieu lui donna d'immoler l'agneau pascal, qui était une figure si expressive de Jésus-Christ immolé pour nous délivrer de l'esclavage du péché. Cette seconde lecture est suivie du chant du Trait *Eripe me*, qui est pris dans le Psaume CXXXIX[e]. C'est le cri de détresse poussé par le Christ que la trahison a livré aux mains de ses ennemis. Ces deux leçons, représentent la Loi et les Prophètes que le Christ résume si complètement dans sa vie et surtout à l'heure de son sacrifice. — On a lu la Passion selon saint Matthieu le dimanche des Rameaux, celles de saint Marc et de saint Luc le Mardi et le Mercredi-Saint; aujourd'hui on complète la lecture des quatre Évangélistes par la Passion selon saint Jean. Le disciple bien-aimé a écrit longtemps après les autres évangélistes, et il a ajouté à leur récit sur la Passion elle-même une foule de circonstances du plus grand intérêt. C'est lui qui nous a appris que Jésus avait été conduit chez Anne, beau-père de Caïphe, et qu'il avait été interrogé et outragé avant d'être conduit chez Caïphe, le grand-prêtre. Il nous a appris plusieurs détails sur l'interrogatoire de Pilate qui ne se trouvent pas dans les autres évangélistes. C'est lui qui nous a décrit la flagellation et les insultes des soldats à Celui qu'ils appelaient dérisoirement le Roi des Juifs. C'est lui qui nous a fait connaître les paroles que Jésus lui avait adressées du haut de sa croix au sujet de sa

Mère, qu'il nous a montrée debout sur le Calvaire, unissant son sacrifice à celui de son Fils. C'est lui qui nous a appris qu'un des soldats lui avait percé le côté de sa lance, et qu'il en était sorti du sang et de l'eau.

Prières. — Ces prières sont les oraisons que récite le célébrant au nom de toute l'Église pour l'Église elle-même, pour notre Saint-Père le Pape, pour tous les évêques, prêtres, diacres, sous-diacres, tous les ecclésiastiques, les confesseurs, les vierges et les veuves, et tout le peuple de Dieu, pour les catéchumènes, pour l'expulsion de toutes les erreurs, de tous les maux qui agitent le monde, pour les hérétiques et les schismatiques, pour les perfides Juifs et pour les païens.

Ces oraisons sont la partie de l'office la plus ancienne. Jésus sur la croix a prié pour ses bourreaux : « Pardonnez-leur, a-t-il dit à son Père, parce qu'ils ne savent ce qu'ils font. » Sur la croix, il a versé son sang pour tous les hommes, et comme il le dit souvent dans son Évangile, il est venu pour ramener la brebis égarée au bercail, il est venu guérir les malades et ressusciter les morts, c'est-à-dire ceux que le péché a privés de la vie de la grâce. Ces sentiments d'universelle charité inspirent l'Église aujourd'hui dans son office. Et quoiqu'elle ne nomme pas ordinairement dans ses prières publiques les hérétiques, les schismatiques, les Juifs, les païens, tous ceux qui sont retranchés de sa communion, elle le fait aujourd'hui pour indiquer que c'est le jour du pardon général, et pour nous rappeler que sur le Calvaire Jésus n'a pas écarté même ses plus grands ennemis du don généreux de sa miséricorde. Ces oraisons sont divisées en deux parties. La première partie est l'annonce explicative de l'oraison elle-même. Cette partie se chante afin qu'elle soit mieux entendue du peuple. L'objet de l'oraison connu, le diacre disait aux fidèles : « Fléchissons les genoux » : *Flectamus genua.* Et après une pause d'un instant le sous-diacre donnait à l'as-

semblée le signal de se lever : « Levez-vous » : *Levate*. Et l'on restait debout pendant que le célébrant faisait la prière à laquelle tous les fidèles donnaient leur assentiment, en disant : *Amen*, Ainsi soit-il. Telles sont les cérémonies que l'on suit aujourd'hui. L'oraison pour les Juifs n'est pas suivie de génuflexion. Guillaume Durand et presque tous les auteurs liturgistes en donnent pour raison que les Juifs ayant insulté Jésus-Christ dans sa Passion en fléchissant le genou devant lui, l'Église, en détestation de cette impiété, a jugé convenable de supprimer la génuflexion, quand elle prie pour eux. D'ailleurs, malgré la charité qui l'anime, son horreur pour leur déicide est si grande, qu'elle ne peut s'empêcher de les flétrir en leur donnant le nom de *perfides*, dans la monition ou préface qui précède la prière qu'elle fait pour eux : *Oremus et pro perfidis Judæis*. — Au moyen-âge, on avait ajouté une oraison pour l'empereur d'Allemagne, qui était considéré comme le chef de la chrétienté, et qui était chargé de défendre et de protéger la foi dans le Nord. Aujourd'hui on omet cette oraison.

Après ces prières, on fait l'*adoration solennelle de la croix*, qui forme la troisième partie de cet ofice.

Le célébrant, debout sur le premier degré de l'autel du côté de l'Épître, reçoit des mains du diacre la croix, voilée de noir ou de violet, qui était au milieu de l'autel entre les chandeliers. Il en découvre la partie supérieure, l'élève un peu et chante : *Ecce lignum Crucis* : « Voici le bois de la croix. » Le chœur continue : *In quo salus mundi* : « Auquel le salut du monde a été suspendu. Venez, adorons-la. » Le célébrant répète trois fois : *Ecce lignum*, en élevant le ton à chaque fois, et à chaque ostension il découvre un des bras de la croix. Il dépose ensuite la croix à l'endroit où le peuple doit venir l'adorer. Il ôte sa chaussure, se prosterne trois fois avec tous les assistants qui l'accompagnent et baise le premier la croix. Les ministres la baisent après lui,

et le peuple vient ensuite faire le même acte d'adoration. La croix a été mise à découvert pour indiquer que la gloire du Christ n'avait été voilée qu'un instant par ses souffrances, et les trois ostensions que le célébrant fait de la croix, sont un triple hommage offert à cet instrument sacré du supplice du Sauveur en réparation des outrages dont ses ennemis l'ont abreuvé.

Pendant l'adoration de la Croix, on chante d'abord les *Impropères,* c'est-à-dire les antiennes dans lesquelles Jésus reproche aux Juifs leur ingratitude en mettant leurs mauvais traitements en opposition avec ses bienfaits. Si ces antiennes ne suffisent pas, on chante l'hymne : *Pange lingua gloriosi lauream certaminis*, que nous disons à Matines le dimanche de la Passion.

Les *Impropères* ou reproches que Jésus-Christ adresse aux Juifs sont de la plus grande beauté. C'est Jésus qui parle : « *O mon peuple*, dit-il, *que t'ai-je fait? En quoi t'ai-je affligé? Réponds-moi. Parce que je t'ai tiré de la terre d'Égypte, tu as dressé une croix pour ton Sauveur!* » Après cette première plainte, retentit le chant du Trisagion ou prière au Dieu trois fois saint. Cette prière, exprimée d'abord en grec, est traduite immédiatement en latin : « *Agios o Theos. — Sanctus Deus :* Dieu saint. *Agios ischyros; Sanctus fortis :* Saint et fort. *Agios, athanatos, eleison imas : Sanctus immortalis, miserere nobis :* Saint et immortel, ayez pitié de nous. La seconde plainte est ainsi formulée : « *Parce que je t'ai conduit pendant quarante ans à travers le désert, parce que je t'y ai nourri de la manne et que je t'ai introduit dans une terre excellente, tu as préparé une croix pour ton Sauveur.* » Le chœur répond : *Agios*, etc. « Qu'ai-je dû faire pour toi plus que je n'ai fait? Je t'ai planté comme ma vigne la plus belle, et tu n'es devenu pour moi qu'amertume, car tu as étanché ma soif avec du vinaigre, et tu as ouvert avec une lance le côté de ton Sauveur. » *Agios*, etc. Après avoir

répété trois fois le Trisagion, l'impropère continue par les mêmes antithèses : « A cause de toi, j'ai frappé l'Égypte avec ses premiers-nés, et tu m'as livré à la mort après m'avoir flagellé. » Après chaque plainte, reviennent comme refrain les premières paroles de ce chant : « O mon peuple, que t'ai-je fait? En quoi t'ai-je affligé? Réponds-moi. » Rien n'est plus émouvant ni plus dramatique que ces reproches mis dans la bouche de Jésus, rappelant à ses persécuteurs les bienfaits dont il avait comblé leur nation. Il n'y a pas assurément, dans les plus beaux chœurs des tragédies antiques, un morceau comparable à celui-là. — Quand les impropères sont terminés, si l'adoration de la Croix n'est pas finie, on chante l'hymne *Pange lingua*, qui se trouve au commencement de l'office du dimanche de la Passion, à Matines. Les uns attribuent cette hymne à saint Fortunat, qui l'aurait composée à l'occasion de la relique de la vraie Croix, dont sainte Radegonde avait fait présent à Poitiers. D'autres croient qu'elle est de Mamert Claudien, frère de saint Mamert, évêque de Vienne, et qui mourut en 474. — Le Trisagion se chante en grec et en latin pour montrer l'ancienne union des deux Églises : de l'Église d'Orient et de l'Église d'Occident. Le Trisagion a retenti dans les églises de Constantinople avant le ve siècle. Les Grecs le croyaient venu du ciel. Leur Ménologe raconte que sous Théodose, un grand tremblement de terre ayant ébranlé la ville de Constantinople, l'empereur et tout le peuple s'unirent au patriarche Proclus pour implorer le secours de Dieu, et que, tout à coup, un enfant s'étant élevé dans les airs et le peuple ayant crié : « *Kyrie eleison*, Seigneur, ayez pitié de nous, » cet enfant descendit et avertit le peuple qu'il fallait adresser à Dieu cette triple invocation : « Dieu saint, saint et fort, saint et immortel, ayez pitié de nous. » *Agios o Theos*, etc.

Après l'adoration de la Croix, le célébrant, accompagné

de ses ministres, va chercher au reposoir la sainte Hostie qu'il y a déposée la veille, et la rapporte sur l'autel pour la *Messe des Présanctifiés*.

Le jour du Vendredi-Saint il n'y a pas de sacrifice, pour les raisons que nous donnons plus bas (pag. 468). Le célébrant, accompagné de ses ministres, va processionnellement au tombeau, chercher l'hostie consacrée qu'il y a déposée la veille. Il est revêtu de ses ornements sacerdotaux. La procession se dirige vers le reposoir en silence. Là, le diacre sort le calice qui renferme la sainte Hostie de l'endroit où il était renfermé. Le célébrant offre l'encens au Rédempteur, qui est le Dieu du ciel et de la terre, et après avoir ainsi rendu hommage à sa divinité, il se met en marche de nouveau vers l'autel pour y commencer la quatrième partie de l'office qu'on appelle la Messe des Présanctifiés. Au retour, le chœur chante l'hymne triomphale de la croix : *Vexilla Regis prodeunt*, et continue jusqu'à ce que le célébrant et ses ministres soient dans le sanctuaire.

Dans cette messe, il n'y a pas de consécration, par conséquent, il n'y a pas de sacrifice. Elle se borne à la communion du célébrant sous l'espèce du pain.

Arrivé à l'autel, le prêtre retire l'hostie consacrée du calice et la met sur le corporal qu'il a préalablement préparé pour la recevoir. Il met ensuite du vin et de l'eau dans le calice, mais il ne l'offre pas, parce que ce vin et cette eau ne doivent pas être la matière du sacrifice. Après avoir fait les encensements, le prêtre se tourne vers le peuple et dit : *Orate fratres*. Ensuite, il chante le *Pater*. Comme dans cette messe il n'y a pas de consécration, on supprime les quatre premières parties de la messe et on passe immédiatement à la cinquième, qui a pour objet la communion. Dans cette messe comme dans les autres, le prêtre divise l'hostie en trois parties, et en fait tomber une dans le calice. On a prétendu que par l'effet de ce contact, le vin se changeait au

Sang du Sauveur. Les Grecs schismatiques le soutiennent, mais cette opinion a été condamnée. Ce mélange a seulement pour effet de sanctifier le vin et l'eau que le prêtre doit prendre après avoir communié avec la sainte Hostie. Mais il n'opère par la transsubstantiation. Par conséquent dans cette messe le prêtre ne communie que sous l'espèce du pain. Cette messe qui est souvent en usage chez les Grecs, mais qui n'a lieu dans l'Église latine que le Vendredi-Saint est appelée la messe des dons présanctifiés, parce que le prêtre y communie avec l'hostie consacrée la veille et qui avait été réservée à dessein dans le reposoir. Après avoir communié, le prêtre prend les ablutions. On récite aussitôt les Vêpres, mais on ne les chante pas ; car le chant, tout triste qu'il pourrait être, ne suffirait pas à rendre la tristesse dans laquelle l'Église est alors plongée.

D'après la discipline actuelle, il n'y a que le célébrant qui puisse communier le Vendredi-Saint, et les malades qui sont en danger de mort.

Anciennement tout le monde communiait le jour du Vendredi-Saint. Une rubrique de l'Église de Rouen, du x[e] siècle, dit, en propres termes, que le Vendredi-Saint le clergé et les fidèles doivent tous communier, après la communion du célébrant, du plus petit au plus grand : *A majore ad minorem omnes communicantur*. Un statut de Rodolphe, archevêque de Bourges, en 868, ordonne aux fidèles de communier les trois derniers jours de la Semaine-Sainte, le jour de Pâques et chaque jour de son octave. L'Église romaine ne permet de communier le Vendredi-Saint ni au clergé, ni aux fidèles. Un décret de la Congrégation du concile, en date du 12 février 1679, enjoint aux Ordinaires de veiller à l'exécution de cette rubrique, qui veut que l'on garde uniquement pour les malades qui seraient en danger de mort, quelques hosties consacrées à la messe du Jeudi-Saint. D'ailleurs, puisqu'il est défendu d'offrir ce jour-là le Saint-Sacrifice, le

même motif peut être allégué pour empêcher le clergé et les fidèles de communier.

Article IV. *Samedi-Saint.*

Cet office du matin était autrefois un office nocturne, il commençait avec la nuit du samedi au dimanche, et se terminait le dimanche matin à l'heure de la résurrection de Notre-Seigneur.

Il est nécessaire de se rappeler ces circonstances pour avoir l'intelligence de cet office. Les veilles des grandes fêtes on passait primitivement presque toute la nuit en prières. La veille de Pâques, ou la nuit du Samedi-Saint, les fidèles avaient des raisons toutes particulières pour prolonger leurs assemblées pieuses dans les églises. C'était d'une part la grandeur du mystère que l'on célébrait. Jésus était au tombeau et on ne se lassait pas de méditer sur cette mort qui devait sanctifier la nôtre, et on attendait l'heure de la résurrection, comme le gage de l'immortalité que tout chrétien ambitionne. D'autre part, pendant cette nuit, on baptisait les catéchumènes. Chacun portait le plus grand intérêt à cette action qui augmentait le nombre des chrétiens et qui offrait souvent aux familles l'occasion de célébrer l'avènement à la foi d'un de leurs membres. De là cette affluence considérable dans les églises pendant toute cette nuit, et de là aussi la longueur de l'office que l'on avait à dessein enrichi d'un grand nombre de lectures, pour que le temps pût être employé d'une manière utile pour l'instruction et l'éducation des fidèles.

Il n'est pas plus permis de dire la messe le Samedi-Saint que le Vendredi-Saint, puisque pendant ce jour l'Église honore la sépulture du Sauveur, comme elle honorait la veille sa mort.

On ne dit pas de messe, ou si l'on veut, il n'y a pas de

sacrifice le jour du Vendredi-Saint, parce que l'Église célèbre l'anniversaire de la mort du Sauveur : ses tristesses lui semblent incompatibles avec la joie qu'elle éprouve toutes les fois qu'elle offre son Dieu sur ses autels. Le Samedi-Saint cette tristesse est la même, car elle veille près du tombeau de l'Homme-Dieu et elle célèbre sa sépulture. La sépulture n'étant que la prolongation de la mort, la même raison subsiste pour qu'on s'abstienne de faire l'oblation eucharistique qui n'est que le mémorial et la continuation du sacrifice du Calvaire. La Sacrée Congrégation des Rites, a donc décidé (10 janvier 1693) que l'on ne pouvait pas dire de messes basses le Samedi-Saint et qu'on ne pouvait dire que la messe solennelle, qui fait partie de l'office général. Mais elle a autorisé (23 septembre 1837) à donner la communion aux fidèles après la communion du célébrant dans les églises où cette coutume est établie.

Ce changement est provenu de ce qu'après un certain temps il n'y a plus eu de catéchumènes à baptiser. On a avancé l'heure de l'office sans en changer la teneur, et on a ainsi célébré la résurrection le samedi matin, au lieu de la célébrer le matin de Pâques.

Quand l'Occident a été complètement converti à la foi, chaque famille faisait baptiser ses enfants; il n'y a plus eu de baptêmes d'adultes, qu'exceptionnellement. L'institution des catéchumènes n'a plus eu d'ailleurs de raison d'être, et cet office de nuit qui avait surtout pour but cette grande cérémonie n'a plus été suivi avec le même intérêt. La Messe obligeant d'être à jeun, on l'a avancée encore, et on a fini par la mettre avant Sexte, c'est-à-dire au matin. Ce changement semble s'être fait à partir du x[e] ou xi[e] siècle. Durand de Mende, qui écrivait son *Rational* vers la fin du xiii[e] siècle, nous dit qu'il n'y avait presque plus d'églises où cet office se fît de nuit. Mais son amour pour ses usages et ses traditions n'a pas permis à l'Église de faire aucun

changement dans la teneur de l'office lui-même. Par conséquent tout en l'avançant elle l'a maintenu tel qu'il était. C'est ce qui fait qu'il ne se trouve pas en harmonie avec le caractère de la journée où nous le célébrons. Il est partie triste et partie joyeux, comme la nuit qui fait la transition du Samedi-Saint au jour de Pâques. On chante l'*Alleluia* lorsqu'on devrait encore être en méditation devant le tombeau, et on fait ainsi d'un jour qui devrait être profondément triste, un jour qui est triste et gai successivement. Seulement le jeûne et l'abstinence sont maintenus pour conserver à ce jour son caractère, et l'on n'y dit pas de messe autre que celle qui fait partie de l'office pour indiquer que la sépulture du Sauveur est le mystère que l'on ne doit pas perdre de vue dans cette journée.

L'office du matin du Samedi-Saint se compose de quatre cérémonies : de la *bénédiction du feu nouveau*, de la *bénédiction du cierge pascal*, de la *bénédiction des Fonts baptismaux* et de la *messe solennelle*.

Le baptême des catéchumènes est l'objet principal de cet office. Cette pensée en forme l'unité, et il faut l'avoir toujours sous les yeux pour comprendre les cérémonies auxquelles on va assister. Elles s'enchaînent les unes aux autres, et aboutissent toutes à cette même action qui en est le centre. Ainsi on fait le feu nouveau et on le bénit pour allumer le cierge pascal, on bénit le cierge pascal et on l'allume pour qu'il répande sa lumière au sein de l'assemblée pendant toute cette mémorable nuit. On fait de longues lectures au peuple pour l'occuper pieusement pendant qu'on fait les onctions préparatoires aux catéchumènes. On bénit les fonts baptismaux dans lesquels ils vont être plongés, pour être purifiés de la faute originelle et ornés de la vie spirituelle de la grâce. Et après le baptême des catéchumènes, la nuit se trouvant déjà fort avancée, on chantera dès le matin la messe solennelle, qui sera tout à la fois une

messe d'action de grâces et le premier élan des fidèles enthousiasmés par l'aurore de la résurrection.

On fait jaillir d'un silex hors de l'église une étincelle, et avec cette étincelle on allume du charbon qui a été préparé à cet effet. C'est avec ce feu qu'on allume les cierges et les lampes qui brûlent pendant l'office.

L'usage de tirer du feu d'un caillou pour en allumer les lampes et les cierges de l'église est très ancien. Dans les premiers temps, on le pratiquait tous les jours, avant Vêpres, et la lumière obtenue était conservée jusqu'aux Vêpres du lendemain. On adopta la coutume de faire le feu nouveau toutes les semaines, et c'était le samedi. Cependant il y avait des églises où on le faisait un autre jour. D'après le pape Zacharie, la bénédiction du feu nouveau aurait eu lieu à Rome le Jeudi-Saint, au VIII[e] siècle. Ce pontife écrivait à saint Boniface, archevêque de Mayence, qu'à Rome on allumait trois flambeaux le Jeudi-Saint avec le feu nouveau, et qu'on les tenait dans le lieu le plus secret de l'église jusqu'au Samedi-Saint. Léon IV nous apprend dans une homélie que l'usage de bénir le feu nouveau avait lieu à Rome le Samedi-Saint, dès l'année 847, de sorte qu'on peut faire remonter vers cette époque l'usage de restreindre cette cérémonie au Samedi-Saint, comme on le fait maintenant.

On bénit le feu à l'entrée de l'église, et on bénit en même temps les cinq grains d'encens qui doivent être mis dans le cierge pascal.

C'est après l'heure de None (trois heures après midi), un peu avant le coucher du soleil, que cet office du Samedi-Saint commençait. Le célébrant revêtu de la chape violette, accompagné du diacre, du sous-diacre et de tous ses ministres allait en silence à l'entrée de l'église, sous le parvis où il trouvait le feu nouveau préparé dans une cassolette, et à côté de ce feu cinq grains d'encens qui avaient la forme d'un

clou et qui devaient être enfoncés dans le cierge pascal pendant sa bénédiction. Le célébrant prononce sur le feu nouveau trois oraisons dans lesquelles il rappelle que le Christ est la pierre angulaire d'où le feu de la charité doit jaillir, que le Père est lui-même la lumière et le créateur de la lumière, et que le Saint-Esprit a coopéré par l'effusion de sa grâce à la régénération de l'humanité. Il bénit ensuite l'encens qui doit avoir pour effet d'éloigner le démon avec tous ses artifices. Après la bénédiction du feu et de l'encens, il met des charbons dans l'encensoir, et ayant jeté de l'encens sur ces charbons, il parfume le feu et l'encens mystérieux qu'il vient d'asperger d'eau bénite. Après cette double bénédiction, le cortège rentre dans l'église et se dirige vers le sanctuaire. Le diacre tient à la main un roseau surmonté d'un cierge à trois branches. Il allume l'une de ces branches à l'entrée de l'église en chantant : *Lumen Christi :* « Lumière du Christ! » et toutes les voix répondent : *Deo gratias :* « Rendons grâces à Dieu. » Il allume la seconde branche au milieu de l'église et la troisième à l'entrée du sanctuaire, en se prosternant à chaque fois et en chantant les mêmes paroles.

Cette cérémonie symbolique signifie que Jésus-Christ est la lumière du monde, et que les créatures souillées par le souffle du démon ont besoin d'être régénérées et purifiées par sa grâce.

L'Église tenait à se servir d'un feu nouveau pour l'offrande du Saint-Sacrifice, parce que par suite du péché originel, la création matérielle est tombée elle-même sous l'empire du démon. De là les exorcismes qu'elle pratique sur l'eau, et en général sur les éléments dont elle doit se servir pour en faire la matière de ses sacrements. Le feu nouveau jaillit de la pierre, parce que Jésus-Christ est appelé dans les Écritures la pierre angulaire de l'édifice, et c'est ce que l'Église rappelle dans la première oraison. L'étincelle qui

jaillit de cette pierre est l'image de la lumière que le Christ a répandue dans le monde, lorsqu'il est sorti glorieux du sépulcre. Avant la bénédiction du feu, l'Église est sans lumière pour nous représenter l'état du monde avant Jésus-Christ. Quand le feu est bénit, le diacre allume une des branches du cierge triangulaire qui est lui-même la figure des trois Personnes divines. La première lumière nous montre la connaissance du Père qui nous a été manifestée par le Fils. « Nul ne connaît le Père, sinon le Fils, et celui à qui il a plu au Fils de le révéler, dit Jésus-Christ (Matth., XI, 27). » La seconde lumière annonce la divinité du Fils, qui a dit de lui-même : « Je suis la lumière du monde (Joan., VIII, 12). » La troisième lumière est la manifestation de l'Esprit que Jésus-Christ nous a révélée en disant : « Allez, enseignez toutes les nations, et baptisez-les au nom du Père, du Fils, et du Saint-Esprit (Matth., XXVIII, 19). »

Le cierge pascal est un grand et beau cierge de cire blanche que l'on porte en procession, que l'on met du côté de l'Évangile et qui reste allumé pendant tout l'office du Samedi-Saint, et à la messe et aux offices le jour de Pâques et pendant tout le Temps pascal.

Ce cierge est fait en forme de colonne, pour représenter la colonne de nuée qui couvrit les Hébreux à leur sortie d'Égypte. Primitivement, on inscrivait sur cette colonne de cire le jour de Pâques et la date des fêtes mobiles de l'année qui dépendent de celle-là. C'était le patriarche d'Alexandrie qui, d'après les astronomes de cette ville, envoyait le canon ou la règle de chaque année au Pape, lequel le communiquait ensuite aux Églises d'Occident. On a fait de cette colonne de cire un cierge monumental qui servait à éclairer pendant la nuit de Pâques et qui figure maintenant dans le chœur à tous les offices depuis Pâques jusqu'à l'Ascension. L'usage de ce cierge remonte au moins au IVe siècle. Au commencement du Ve siècle, le pape Zozime décida que la

bénédiction de ce cierge se ferait dans toutes les églises de Rome, et c'est là sans doute l'origine de cette cérémonie que l'on fait dans toutes les églises qui suivent la liturgie romaine.

Le cierge pascal est bénit par le diacre qui, pendant cette bénédiction, attache au cierge les cinq grains d'encens bénits à l'avance, allume le cierge lui-même avec le chandelier à trois branches, et allume ensuite les lampes de l'église.

Le diacre vêtu de blanc va à l'endroit où le cierge a été placé, et en fait la bénédiction en présence du prêtre. Pour cette bénédiction, il chante à peu près sur le ton de la préface l'*Exultet.* C'est un chant grave et mélodieux, qui a tout l'entraînement et tout l'éclat d'une composition lyrique. Nous citerons ici son début enthousiaste : « Que la troupe angélique tressaille de joie dans les cieux, que les divins mystères se célèbrent avec allégresse, et que la trompette sonore publie la victoire du souverain Roi. Que la terre se réjouisse, illuminée des rayons d'une telle gloire; que l'éclat du Monarque éternel qui resplendit sur elle l'avertisse que l'univers entier est délivré des ténèbres qui la couvraient... » Dans ce magnifique morceau qu'on attribue à saint Augustin (1), on remarque surtout ces paroles au sujet du péché originel : « O péché d'Adam, certainement nécessaire, qui a été effacé par la mort du Christ! O heu-

(1) Quelques-uns l'ont attribué à l'espagnol Prudence qui publia ses poésies en 405 ou 410. D'autres ont pensé, sans donner de leur opinion de preuves sérieuses, que saint Ambroise était l'auteur de l'*Exultet.* Dom Mabillon, dans une note de sa *Liturgia gallicana vetus*, met en avant le nom de saint Léon (liv. III, p. 241). Tout porte à croire que ce chant lyrique est l'œuvre de saint Augustin. Lui-même semble l'insinuer : « J'ai, dit-il, exprimé cette pensée en quelques vers dans l'éloge du cierge (*De civitate Dei*, l. XV, c. XXII, trad. de M. Moreau). Cf. *Rev. des quest. histor.*, abbé Houssaye, *Les Cérémonies de la Semaine-Sainte,* année XII, p. 482.

reuse faute, à qui il a fallu un tel Réparateur! » Peu après le diacre s'interrompt et enfonce dans le cierge les cinq grains d'encens qu'il place en forme de croix. Puis il continue et s'interrompt encore deux fois, l'une pour allumer le cierge lui-même, et l'autre pour allumer les lampes de l'église.

Cette bénédiction est symbolique comme celle du feu nouveau. Elle représente la résurrection du Christ et la diffusion de sa lumière dans le monde par la prédication apostolique.

Le cierge pascal est bénit par le diacre en présence du prêtre, par l'inférieur en présence du supérieur, parce que, disent les auteurs liturgiques, Jésus-Christ après sa résurrection se manifesta d'abord aux saintes femmes avant de se montrer aux Apôtres, et que le diacre représente ici Marie-Madeleine et les autres saintes femmes qui connurent les premières le mystère de la Résurrection, et qui furent chargées de l'annoncer aux Apôtres. Les grains d'encens que l'on enfonce dans le cierge, figurent les parfums avec lesquels Joseph d'Arimathie embauma le corps sacré du Sauveur. Les cierges et les lampes, qu'on allume avec le feu du cierge pascal, nous représentent la mission des Apôtres qui sont envoyés dans le monde pour y répandre la lumière de l'Évangile. Le cierge a la forme d'une colonne, et il est porté à la tête de la procession pendant le Temps pascal pour figurer la nuée sombre et lumineuse qui guida les Israélites dans le désert.

Les leçons sont au nombre de douze et on leur donne le nom de *Prophéties*. Ce sont des passages de l'Ancien Testament qui se rapportent tous au baptême.

Avant de baptiser les catéchumènes, il fallait les faire renoncer par serment au joug de Satan, sous lequel ils avaient vécu. On leur faisait ensuite, avec l'huile des catéchumènes, une onction sur la poitrine et sur les épaules,

pour les fortifier comme athlètes et les rendre capables de soutenir les nouveaux combats qu'ils allaient livrer pour le Seigneur. Les catéchumènes étaient très nombreux. Cette préparation, qu'on appelait *catéchization*, prenait forcément beaucoup de temps. C'est pour cela qu'on avait soin de commencer l'office peu de temps après l'heure de None. La foule n'assistait pas à l'application de ces rites, qui se faisait dans le baptistère. On l'occupait pendant ce temps par des lectures de l'Ancien Testament, qu'on appelait des *Prophéties*, parce qu'elles étaient toutes prophétiques, puisqu'elles se rapportent, au moins figurativement, au baptême. Ces lectures étaient au nombre de douze, et dans l'Église romaine, on les faisait en grec et en latin, ce qui en doublait le nombre. De ces douze leçons, il y en avait six qui étaient empruntées aux livres de Moïse ; les quatre premières renfermaient la création, le déluge, la vocation d'Abraham et la sortie d'Égypte ; la neuvième, qui rapportait comment Israël avait été protégé contre le glaive de l'ange exterminateur, par le sang de l'agneau figuratif, dans la plaie des premiers-nés ; et la onzième qui faisait connaître aux catéchumènes les obligations qu'ils allaient contracter en passant sous la loi de Dieu ; il y en avait deux d'Isaïe, la cinquième et la huitième, qui avaient pour objet d'initier les catéchumènes aux effets spirituels qu'allaient produire en eux les eaux régénératrices dans lesquelles on devait les plonger. Les quatre autres, la sixième, la septième, la dixième et la douzième, étaient de Baruch, d'Ézéchiel, de Jonas et de Daniel. Baruch leur peignait les égarements de la gentilité, et la sécurité de celui qui prend la lumière de Dieu pour guide. Ézéchiel les initiait à la grandeur de la vocation chrétienne, par le dogme si consolant de la résurrection des corps. Jonas leur montrait Ninive rachetée de ses iniquités par la pénitence, et leur inspirait ainsi toute confiance ; et Daniel leur prouvait, par son exem-

ple, que rien ne doit détourner le croyant de l'adoration du vrai Dieu, et qu'il fallait savoir braver toutes les menaces et tous les supplices, plutôt que d'avoir la faiblesse d'abjurer sa foi. Ces leçons étaient suivies de chants et de cantiques très variés, qui avaient pour but de graver profondément toutes des instructions si salutaires dans tous les esprits et dans tous les cœurs.

On se rend aux fonts baptismaux en chantant le Trait *Sicut cervus;* le célébrant bénit l'eau en chantant une prière toute empreinte de l'enthousiasme de la foi, et, après la bénédiction, il y mêle l'huile des catéchumènes et le Saint-Chrême.

Autrefois le baptistère était séparé de l'église. Il était de forme ronde ou octogone, et surmonté d'un dôme ou d'une coupole. Au milieu était un vaste bassin, dans lequel on descendait par plusieurs marches. L'eau y était amenée par des canaux, et un cerf emblématique la versait dans le bassin. Ce cerf était la figure du désir ardent que le catéchumène avait du baptême. C'est pour ce motif, qu'en se rendant au baptistère, on répétait ces versets du Psalmiste : *Sicut cervus :* « Comme le cerf désire l'eau des fontaines, de même mon âme, ô mon Dieu, soupire après vous, mon âme a soif de Dieu vivant, quand paraîtrai-je devant la face du Seigneur? » Arrivé au lieu du baptême, l'évêque prononçait une première oraison dans laquelle il est encore fait allusion au cerf, et élevant ensuite la voix, il chantait sur le ton de la préface la prière solennelle qu'on chante aujourd'hui. Après cette prière l'eau est bénite. Dans beaucoup d'églises il est d'usage de mettre de l'eau dans des vases qu'on place autour des fonts baptismaux. Les fidèles viennent puiser à ces vases, et emportent cette eau dans leurs maisons; ils s'en servent pour bénir leurs vignes, leurs champs, ou en mettent dans les bénitiers qui sont près de leur lit, pour en prendre le matin et le soir avant de se

coucher. Le célébrant fait l'aspersion de l'eau sur toute l'assemblée, comme le dimanche avant la messe; il mêle ensuite à l'eau du baptistère de l'huile des catéchumènes et du Saint-Chrême, et c'est avec cette eau, ainsi préparée, que l'on baptise les enfants pendant l'année. — Anciennement, immédiatement après la bénédiction de l'eau, on procédait au baptême des catéchumènes. Les diacres et les prêtres y présidaient. A côté du baptistère était le *chrismarium*, où se retirait l'évêque. Les nouveaux baptisés allaient se prosterner devant lui pour recevoir le sacrement de Confirmation. A la messe, qui se disait immédiatement après cette double cérémonie, ils communiaient. Ils recevaient ainsi dans le même office trois sacrements.

Cette cérémonie, considérée dans ses parties essentielles, remonte jusqu'au temps des Apôtres.

On ne peut pas dire que tout le cérémonial et toutes les paroles de cette bénédiction remontent au temps des Apôtres. Mais ce rite, considéré dans ses parties essentielles, est certainement des premiers temps. Les Constitutions apostoliques en parlent, et elles citent ces paroles de l'évêque, qui se trouvent dans la prière : « Seigneur, descendez du ciel et sanctifiez cette eau, donnez-lui la grâce et la vertu, afin que celui qui reçoit le baptême, etc. » Tertullien, saint Cyprien, saint Optat, saint Basile, saint Grégoire, nous en fournissent la preuve la plus irrécusable. L'auteur de la *Hiérarchie sacrée* fait mention du Saint-Chrême qu'on versait dans l'eau baptismale en faisant trois signes de croix. Grégoire de Tours n'est pas moins positif. Le Sacramentaire de saint Grégoire contient l'oraison de cette bénédiction, qui est presque la même que celle d'aujourd'hui; chez les Grecs, on trempe la croix dans l'eau à la place du cierge pascal dont ils ne font pas usage. D'ailleurs, cette partie de la cérémonie est moins ancienne que les autres. Au xe siècle, on mettait dans l'eau plusieurs cierges, mais Durand de Mende

ne parle plus que d'un seul cierge, ce qui indiquerait que ce rite s'est établi du XIe au XIIIe siècle.

Après la bénédiction des fonts baptismaux on retourne au sanctuaire en chantant les grandes litanies, et après ces litanies la messe commence.

Le baptême et la confirmation des catéchumènes demandaient, dans les premiers siècles, un temps considérable. Lorsque la cérémonie était finie, la nuit était avancée. On chantait les grandes litanies pour invoquer l'intercession de toute l'Église triomphante en faveur des membres nouveaux dont l'Église militante venait de s'accroître. Le cierge pascal ouvrait la marche de la procession, et s'avançait comme une colonne de feu à la tête des néophytes, dont les vêtements blancs brillaient des premières lueurs de l'aurore. Quand le défilé était considérable, on répétait les litanies jusqu'à trois fois. L'évêque se rendait enfin au *Secretarium*, où il revêtait ses habits sacrés, et il reparaissait à l'autel avec les vêtements blancs, qui allaient inaugurer les joies de la fête de Pâques.

La messe du Samedi-Saint n'a pas d'*Introït;* on y chante le *Gloria in excelsis*, et on y reprend l'*Alleluia*, mais il n'y a ni *Credo*, ni Offertoire, ni *Agnus Dei*, ni Communion. On dit les vêpres aussitôt que le prêtre a communié.

Il n'y avait pas lieu de mettre un *Introït* à cette messe, puisqu'elle vient à la suite d'une cérémonie pour laquelle le peuple était depuis longtemps assemblé. On est à l'aurore de la résurrection. L'Église va passer de la tristesse à la joie par des gradations habilement ménagées. Après les litanies, le célébrant fait entendre l'hymne angélique du *Gloria in excelsis* qu'on avait entendu le Jeudi-Saint. Les cloches sonnent à grande volée, et le silence de mort, qui régnait depuis deux jours, fait place à ces voix joyeuses qui remplissent l'air de leurs sons graves et mélodieux. L'Épître a pour objet d'apprendre aux néophytes qu'ils

viennent de ressusciter : « Si vous êtes ressuscités avec le Christ, leur disait-on avec saint Paul, recherchez ce qui est en haut, là où le Christ est assis à la droite de Dieu. » Cette grave leçon, qui était comme un pressentiment de la résurrection, était suivie de cette annonce, que, d'après le quinzième Ordre romain, le sous-diacre faisait au Pape : « *Annuntio vobis gaudium magnum, videlicet Alleluia.* Je vous annonce une grande joie, c'est l'*Alleluia* sur un ton joyeux. » C'est ce que fait aujourd'hui le célébrant. Ce chant, que l'on n'a pas entendu depuis la Septuagésime, indique qu'à toutes les tristesses de la Passion a succédé l'allégresse pascale; cependant le *Trait* reparaît encore. L'Évangile rapporte la visite des saintes femmes au tombeau, où l'ange leur apprend la résurrection du Sauveur. Mais comme cette résurrection n'est point encore connue des Apôtres, on réserve le *Credo*, la grande profession de foi, pour la messe solennelle du jour de Pâques. Il n'y a pas d'Offertoire, dit Gavantus, parce que l'Église a voulu figurer le silence des saintes femmes allant au tombeau. Mais nous croyons que cela provient de ce que l'offrande du pain et du vin ne se faisait pas à cette messe. L'Église fournissait ce jour-là la matière du sacrifice et de la communion des fidèles, afin d'abréger un office déjà très long. On ne se donne pas à cette messe le baiser de paix, parce que ce n'est que le soir que Jésus apparut au milieu des Apôtres, et qu'il leur dit : « Que la paix soit avec vous! » Pour le même motif, on ne dit pas l'*Agnus Dei*. Ce n'est d'ailleurs qu'au VIIe siècle qu'on l'a ajouté à la messe, et on a tenu à conserver à cet office sa forme primitive.

Les vêpres du Samedi-Saint se composent d'un seul psaume, le *Laudate Dominum, omnes gentes*, suivi du *Magnificat*.

Durand de Mende dit que cet office est abrégé en faveur des néophytes qui devaient se trouver déjà très fatigués et

qu'il ne fallait pas rebuter, surtout le premier jour, par la longueur des cérémonies. On se bornait donc à les inviter à louer le Seigneur, par le psaume : *Laudate Dominum*, et ils répondaient à cette invitation en disant tous comme un seul homme : « Mon âme glorifie le Seigneur : *Magnificat anima mea Dominum.* » On enfermait ces vêpres dans la messe, d'après le même auteur, de peur que si on les eût dites après, les néophytes se fussent retirés après que le diacre leur aurait dit : *Ite, missa est :* « Allez, la messe est dite. » Peut-être que ces vêpres sont une addition qui date de l'époque où l'office a été transféré au matin du samedi. A la vérité, anciennement on commençait l'office après None, mais comme il ne se terminait qu'après minuit, à l'aurore du lendemain, il n'y avait plus lieu de dire les vêpres du samedi avant midi, comme on le faisait pendant le Carême. On les abrégea à cause de la longueur de l'office et on les incorpora dans la messe, puis l'on se servit de la Postcommunion pour conclure tout à la fois les vêpres et la messe.

CHAPITRE VIII.

FÊTE DE PAQUES.

Article I. *Fête de Pâques.*

Le mot Pâque vient du mot hébreu *Phase* ou *Pazahah* et signifie *passage*.

La Pâque des Juifs fut instituée par Moïse, en souvenir de la sortie d'Égypte et du passage de la mer Rouge. Cette Pâque marquait pour eux le passage de l'esclavage à la liberté, dont ils jouirent dans la terre Promise. Notre Pâque a été établie pour perpétuer la mémoire du grand mystère de la Résurrection de Jésus-Christ. Cette Pâque signifie le passage de la mort à la vie, qui a manifesté la divinité du Rédempteur, et elle peut être pour nous le moyen de passer de la mort du péché à la vie de la grâce, si nous devons profiter de notre délivrance par le Christ.

La fête de Pâques est la première des fêtes de l'année, et elle a été appelée par toute l'antiquité chrétienne la *Fête des fêtes*, la *Solennité des solennités*.

Saint Grégoire dit dans son homélie sur le jour de Pâques, qu'on appelle cette fête la Fête des fêtes, la Solennité des solennités, comme on appelle le sanctuaire le plus auguste le *Saint des saints*, et le plus sublime des cantiques inspirés le *Cantique des cantiques*. La Résurrection de Jésus-Christ que nous célébrons le jour de Pâques est en effet le couronnement de sa mission. C'est en triomphant de la mort qu'il a triomphé du démon et qu'il a opéré la Rédemption du genre humain; c'est cette victoire qui a mis le sceau à

toutes les preuves qu'il avait données de sa divinité. C'est ce prodige qui était le but de sa mission sur la terre. Car s'il est venu pour nous; s'il a voilé sa divinité, dans son humanité; s'il a consenti à boire jusqu'à la lie le calice amer de sa Passion, c'était pour faire sortir de ses humiliations la gloire de sa Résurrection. Cette fête est d'ailleurs, dans le cycle liturgique, celle qui commande toutes les autres. Pendant le temps de l'Avent nous avons attendu notre Libérateur, nous l'avons appelé de tous nos vœux. Pendant le temps de Noël et de l'Épiphanie nous avons célébré sa venue et glorifié ses différentes manifestations. Dans le temps de la Septuagésime et du Carême, nous avons médité ses souffrances, mais nous avons toujours vu, au bout du combat, la victoire, et nous ne nous sommes attristés que pour nous réjouir le jour de Pâques avec d'autant plus d'allégresse. C'est aussi Pâques qui mène, en quelque sorte, toutes les autres fêtes de l'année. Car c'est de cette grande fête que dépendent les autres fêtes mobiles : l'Ascension, la Pentecôte, la Trinité, la Fête-Dieu, que nous avons à célébrer. Elle est donc, au point de vue liturgique, le centre du culte chrétien, comme elle est, au point de vue dogmatique, la base de notre foi et de notre espérance. Car, comme le dit saint Paul, « si Jésus-Christ n'était pas ressuscité, notre foi serait vaine, et si nous n'avions d'espérance en lui que pour cette vie, nous serions les plus misérables des hommes » (I Cor., xv, 17 et seq.).

On célèbre la fête de Pâques le dimanche après le quatorzième jour de la lune de mars.

Les Juifs devaient célébrer la Pâque le quatorze de la lune de mars, en quelque jour de la semaine qu'il arrivât. La Résurrection de Jésus-Christ ayant eu pour effet de substituer à la célébration du sabbat celle du dimanche, cette substitution ne permettait pas de célébrer la Pâque un

autre jour que le dimanche. Saint Pierre ordonna, dès le commencement, que la fête de Pâques serait célébrée le dimanche après le quatorzième jour de la lune. L'exemple de l'Église romaine fut suivi par toutes les autres Églises du monde, à l'exception des Églises de l'Asie consulaire, qui prétendaient s'appuyer de l'autorité de saint Jean, pour suivre en cela la coutume des Juifs. Les successeurs de saint Pierre tolérèrent cette dissidence; mais les Églises d'Asie étant allées jusqu'à blâmer l'Église romaine, elle les condamna. Saint Irénée et d'autres chefs des principales Églises intervinrent, conjurant le Souverain Pontife de ne pas porter la sentence d'excommunication. Les Asiatiques se rendirent, mais les Églises de Syrie et de Mésopotamie reprirent leur usage, et cette diversité de pratiques dura jusqu'au Concile de Nicée (325), qui condamna, sous le nom de *quartodecimans*, ceux qui s'obstinaient à vouloir célébrer la Pâque le quatorze de la lune avec les Juifs.

Nos Pères s'embrassaient en se disant : *Surrexit Dominus vere;* « Le Christ est vraiment ressuscité. » A quoi l'on répondait : *Et apparuit Simoni.* « Et il a apparu à Simon. »

On se rendait à l'église dès l'aurore, hommes et femmes, enfants et vieillards, riches et pauvres, et le prêtre entonnait le cantique de la Résurrection. Il baisait ensuite l'image de Jésus-Christ ressuscité, donnait le *baiser de dilection* au plus digne de l'assemblée qui le communiquait au suivant. Les fidèles faisaient la même chose entre eux, sans autre distinction que celle des sexes, qui se trouvaient primitivement séparés. Celui qui donnait le baiser disait : *Le Christ est vraiment ressuscité*, et celui qui le recevait répondait : *Il a apparu à Simon*, ou *Deo gratias*. Rendons grâces à Dieu. Le jour de Pâques ayant été, à une époque, le premier jour de l'année civile, ces démonstrations religieuses répondaient aux souhaits que nous nous adressons au 1[er] janvier. On s'envoyait ce salut : Le Christ est ressuscité, comme nous

nous envoyons, au jour de l'an, des lettres ou des cartes. Cet usage existe encore en Pologne et en Russie. Le jour de Pâques, les Russes et les Polonais s'adressent réciproquement en signe de fraternité et de bonnes relations cette formule : Le Christ est ressuscité. Dans quelques églises, il y avait la chapelle du sépulcre, où l'on faisait une espèce de dialogue entre les Apôtres et les saintes femmes. « Ditesnous, Marie, qu'avez-vous vu dans le chemin? » Et Marie répondait : « J'ai vu le sépulcre du Dieu vivant. » Ce dialogue était emprunté, comme on le voit, à la prose de la fête, comme la formule précédente : *Surrexit Dominus vere*, se retrouve dans l'office du jour de Pâques et de l'octave. Dans d'autres localités trois jeunes clercs, vêtus de blanc et la tête enveloppée d'un grand voile, se tenaient derrière le sépulcre et représentaient les trois Marie. Après le dialogue le clergé se retirait en chantant : *Scimus Christum surrexisse* : « Nous savons que le Christ est ressuscité. »

On priait debout le jour de Pâques et pendant le Temps pascal, pour représenter la Résurrection de Jésus-Christ.

Le Temps pascal, qui comprend les cinquante jours que l'on compte de Pâques à la Pentecôte, était considéré comme une série de fêtes continuelles. L'Église voulait que ses enfants fussent tout entiers aux joies de la Résurrection, comme elle avait voulu qu'ils fussent tout entiers aux tristesses de la pénitence pendant le Carême. Cette cinquantaine étant considérée comme le dimanche, on lui appliquait les mêmes principes qu'au dimanche lui-même. Il était défendu de jeûner pendant toute cette période. Les règles religieuses les plus austères se pliaient à cette pratique universelle. Le culte était consacré à exprimer ces sentiments d'une joie toute céleste. On répétait sans cesse l'*Alleluia*, et les cantiques d'actions de grâces et de reconnaissance; le chant était plus gai, plus animé qu'à l'ordinaire; les autels étaient perpétuellement parés. Comme dans les

jours de fêtes, le prêtre avait habituellement les ornements blancs, comme symbole de la pureté et de l'innocence que Jésus nous a rendues par sa mort. Les fidèles priaient debout et ne faisaient pas de génuflexion, pour manifester, par leur attitude, le mystère de la Résurrection qu'ils célébraient, et la joie qu'ils en ressentaient. Cet usage paraît dater du temps même des Apôtres, car Tertullien, qui vivait sur la fin du IIe siècle, en parle dans son livre *de la Couronne*. Mais en Occident, on s'est écarté de cette coutume, et aujourd'hui on fléchit le genou dans les offices du Temps pascal comme dans les autres.

A Matines, il n'y a qu'un nocturne et trois psaumes, au lieu de trois antiennes et de neuf psaumes, comme dans les autres heures canoniales.

L'office de la veille s'était prolongé jusqu'à une heure très avancée de la nuit. Cet office avait été très long et il n'était pas possible après une aussi grande fatigue, de chanter les Matines comme à l'ordinaire. C'est pour ce motif que l'on a abrégé cette partie de l'office, et qu'on l'a réduite à un seul nocturne, composé de trois psaumes et de trois leçons. Nous verrons la même chose se faire le jour de la Pentecôte, et pour le même motif. L'*Alleluia* remplace l'hymne. Dans la fête de Pâques et les jours qui la suivent, l'Église désirant, dit dom Guéranger, par respect pour une si grande solennité, y garder la forme la plus antique de ses offices, n'admet pas ce genre de composition, qui ne fut reçu dans la liturgie qu'à une époque postérieure. Durand en donne pour raison mystique, qu'à la Résurrection nous ne chanterons pas d'hymnes, mais sur les places de la nouvelle Jérusalem nous chanterons l'*Alleluia*, comme on le voit dans le livre de Tobie ; les trois psaumes, ajoute-t-il, marquent les trois jours de la sépulture du Sauveur, les trois antiennes que l'on chante figurent les Patriarches, les Prophètes et les Apôtres, et on lit trois leçons, parce que

la loi, les psaumes et les prophéties confessent la Résurrection du Seigneur.

Avant la messe, le célébrant asperge l'assemblée pendant que le chœur chante l'antienne *Vidi aquam*, et autrefois on faisait la procession avec beaucoup de pompe.

Le jour de Pâques le célébrant ne bénit pas l'eau avant l'aspersion, comme les autres dimanches. La bénédiction des fonts baptismaux a été faite la veille, et on a mis en réserve de l'eau bénite puisée à ce bassin régénérateur, et c'est avec cette eau que l'aspersion se fait le jour de Pâques. Au lieu de l'antienne *Asperges me*, on chante pendant tout le Temps pascal l'antienne *Vidi aquam*, qui se rapporte au baptême des catéchumènes : « J'ai vu une eau qui sortait du temple, au côté droit, *Alleluia*, et tous ceux que cette eau a touchés ont été sauvés, et ils diront : *Alleluia.* » La procession du jour de Pâques se faisait avec une grande pompe. Elle sortait de l'église, le cierge pascal en tête, les croix et les bannières déployées. Elle se dirigeait vers une station que la piété de nos pères appelait dans sa naïveté *Galilée*. Cette station était richement décorée. Les fidèles se rendaient à cet endroit, par allusion aux paroles de Jésus, qui avait dit aux saintes femmes qu'il les précéderait en Galilée. On chantait à cette procession ces strophes de Fortunat, qui rappellent l'enthousiasme du *Vexilla*, et qui ont autant de majesté que d'onction. *Salve, festa dies :* « Salut, jour de fête, vénérable dans les âges, jour où un Dieu triomphe du tombeau et prend possession des cieux. La terre qui reprend son éclat et sa beauté annonce que toute créature renaît aujourd'hui avec son auteur. Salut, jour de fête, etc. »

Toutes les parties de la messe se rapportent merveilleusement au grand mystère de la Résurrection qui est l'objet de la fête, mais cette messe n'a de particulier que la prose *Victimæ Paschali.*

L'*Introït* est le cri de Jésus sortant glorieux du tombeau : *Resurrexi* : « Je suis ressuscité, et me voici encore avec vous. » Dans la collecte, l'Église célèbre la victoire du Christ sur la mort, et nous montre dans cette victoire le gage de notre immortalité. Dans l'Épître, saint Paul nous montre que la conséquence de la Résurrection du Christ à laquelle nous sommes associés, c'est de mener une vie nouvelle. Le Graduel est formé de ces joyeuses paroles que l'on répète à toutes les heures de l'office de ce jour : « *Hæc dies* : C'est le jour que le Seigneur a fait, passons-le dans les transports de l'allégresse. » Le chant de l'*Alleluia* est continué par la prose ou séquence : *Victimæ Paschali*. On n'en connaît pas certainement l'auteur. On l'a d'abord attribuée à Herman Contract, puis à Notker, abbé de Saint-Gall. Sa forme dialoguée a fait croire qu'elle a été empruntée à l'un de ces drames sacrés qu'on lit dans un ancien manuscrit de Saint-Benoît-sur-Loire : c'est un mystère qui se termine par les dernières strophes de cette séquence. L'Évangile du jour de Pâques est le récit de la Résurrection par saint Marc, le disciple de saint Pierre. Pendant l'Offertoire, l'Église chante les paroles dans lesquelles David annonce le tremblement de terre qui accompagna la Résurrection : *Terra tremuit* : « La terre a tremblé, et elle est demeurée dans le silence au moment où Dieu se levait pour exercer son jugement, *Alleluia*. » Pendant la communion, le chœur chante les paroles de saint Paul qui nous prévient dans l'Épître de la pureté qu'exige de nous l'immolation de l'Agneau sans tache.

Aux vêpres, on ne chante que trois psaumes, on va processionnellement aux fonts baptismaux en chantant le *Laudate pueri, Dominum*, et au retour on chante l'*In exitu*.

Autrefois, l'office des vêpres se rapportait tout entier aux catéchumènes. Il était précédé du chant du *Kyrie eleison*, que l'on répétait neuf fois. On commençait ensuite les

psaumes, après avoir dit l'antienne : *Angelus autem Domini :* « L'ange du Seigneur descendit du ciel, et, s'approchant, il retourna la pierre et s'assit dessus, *Alleluia.* » Après les trois premiers psaumes, on chantait l'*Alleluia* et le verset qu'on avait dit à la messe le matin, immédiatement avant l'Évangile. Alors la procession se formait, et tous les néophytes, en habits blancs, marchaient deux à deux vers le baptistère, et l'on chantait, pendant leur marche, le psaume *Laudate pueri, Dominum*, qui avait pour objet de les exciter à louer le Seigneur. Arrivés au baptistère, le célébrant faisait une prière et demandait à Dieu, pour les néophytes, la grâce de conserver pendant leur vie l'innocence qu'ils avaient reçue dans leur baptême. Au retour, on chantait le psaume *In exitu*, qui célèbre la sortie d'Égypte et la délivrance des Hébreux, délivrance qui était la figure de celle que les chrétiens obtiennent relativement au démon et à ses œuvres, lorsqu'ils sortent des liens du péché et qu'ils arrivent à la vraie foi. Cette procession des catéchumènes est très ancienne, et c'est en souvenir de cette touchante cérémonie que s'accomplit tous les ans ce rite, que la liturgie romaine a conservé dans plus d'un diocèse.

On chante le soir, au salut du Saint-Sacrement, dans la plupart des églises, le chant joyeux et populaire : *O filii et filiæ.*

Ce chant est une sorte de prose qui renferme un récit aussi simple que naïf de la Résurrection. Ce récit rapporte les principales apparitions de Notre-Seigneur, et rappelle, par conséquent, aux fidèles les preuves principales sur lesquelles repose leur foi. A chaque strophe, le chœur répète en masse comme refrain l'*Alleluia*, par trois fois. Cette prose est d'une très haute antiquité, mais elle est du nombre de celles qui n'ont jamais été destinées à remplacer le neume de l'*Alleluia.* Elle n'a pas été composée pour la messe.

L'octave de Pâques est une octave privilégiée, c'est-à-

dire que l'on ne fait pendant cette semaine la fête d'aucun saint, et chaque jour a son office et sa messe propres.

Autrefois, on chômait tous les jours de cette semaine. L'édit de Théodose suspendait, pendant tout ce temps, l'action des tribunaux; les cours publics étaient interrompus; et l'Église voulait que les néophytes passassent ces sept jours dans les fêtes. « Mettez à profit nos enseignements durant cet intervalle, leur disait saint Jean Chrysostome, et sachez y apprendre à lutter vaillamment contre l'esprit du démon qui ne manquera pas de vous tenter. Reconnaissez, dans ces sept jours, le cérémonial des noces spirituelles que vous avez eu la gloire de contracter. La solennité des noces dure sept jours; nous avons voulu, durant le même temps, vous retenir dans la chambre nuptiale. » On se borna ensuite à faire chômer les trois premiers jours, et l'on permettait de travailler les jours suivants, surtout aux agriculteurs, parce qu'à cette époque les travaux de la campagne étaient urgents. Telle était la coutume au treizième siècle, d'après Durand de Mende. Depuis le Concordat, on n'est plus obligé de s'abstenir. même le lundi, d'œuvres serviles. Cependant, ce jour-là, les magasins et les ateliers n'ouvrent pas dans les grandes villes. — Au point de vue liturgique, cette octave, dit l'abbé Pascal, a ceci de particulier, c'est qu'elle commence le Samedi-Saint et finit le samedi suivant. Ainsi, le dimanche dit de Quasimodo n'est point le jour de l'octave. C'est pourquoi, à la messe de ce dimanche, on ne dit pas la prose, ni le *Communicantes*, ni le *Hanc igitur*, du jour même de la fête. La préface de ce dimanche ne porte plus la clause *In hoc die*, mais seulement *In hoc potissimum*, sous-entendant *tempore* qui précède. Dans les anciens monuments, sans doute pour ce motif, cet intervalle d'un dimanche à l'autre ne porte pas le nom d'octave, mais celui de semaine, *Intrà hebdomadam Paschæ*.

Dans les messes des jours dont se compose cette octave,

l'Église se préoccupe tout particulièrement des néophytes, qu'elle s'efforce d'affermir dans le bien par les sages instructions qu'elle leur adresse.

Le lundi l'*Introït* s'adresse aux néophytes : *Introduxit vos :* « Le Seigneur vous a introduits dans une terre où coulent le lait et le miel, *Alleluia;* que la loi du Seigneur soit toujours dans votre bouche, *Alleluia.* » Il en est de même des *Introït* des jours suivants. Dans les Collectes de toutes ces messes, l'Église semble presque exclusivement préoccupée de ses nouveaux-nés, et elle demande à Dieu, avec les plus vives instances, les grâces qui leur sont nécessaires pour persévérer. Les Épîtres renferment les instructions les plus propres à les affermir dans leur vocation nouvelle. Ainsi, le lundi, l'Épître renferme le discours qu'adressa saint Pierre au centurion Corneille, dans la personne duquel il ouvrit les portes de l'Église à toute la Gentilité. Dans les jours suivants, l'Épître empruntée aux *Actes des Apôtres*, pour le mardi, le mercredi et le jeudi, et à saint Pierre pour le vendredi et le samedi, se rapporte au grand mystère de la Résurrection ou au baptême et au changement de vie qui doit être l'effet direct et immédiat de ce sacrement. Les Évangiles nous racontent successivement les différentes apparitions de Jésus-Christ ressuscité : aux disciples d'Emmaüs; à ses disciples rassemblés, le soir même de sa résurrection; à sept de ses disciples, sur la mer de Tibériade, et ils ajoutent au témoignage de saint Marc, que nous avons lu le jour de Pâques, les témoignages des trois autres Évangélistes, de saint Luc, de saint Jean et de saint Matthieu, qui les résume en rapportant une de ses dernières apparitions. C'est celle dans laquelle il dit à ses Apôtres : « Allez, enseignez toutes les nations, et baptisez-les au nom du Père, du Fils, et du Saint-Esprit. »

Tous les jours on chante après l'Épître le Graduel, qui exprime la joie pascale : *Hæc dies*, et ce Graduel est suivi

d'un verset qui varie, mais qui se rapporte toujours ou au baptême des néophytes ou au grand mystère de la Résurrection. Il en est ainsi de l'Offertoire et des autres parties de la messe. Aujourd'hui, que le baptême des catéchumènes n'a plus lieu, ces offices n'en sont pas moins susceptibles d'une application directe aux fidèles. Ils ont reçu depuis longtemps le baptême, mais ils se sont approchés du sacrement de Pénitence pendant les derniers jours de Carême, ils ont recouvré l'innocence baptismale; les conseils adressés aux néophytes leur conviennent pour les affermir dans le bien et assurer leur persévérance. Toutes ces preuves de la résurrection que nous trouvons dans les Évangiles de chaque jour sont très précieuses à recueillir pour nourrir et fortifier la foi.

Autrefois, le samedi, les néophytes quittaient les vêtements blancs dont ils avaient été revêtus après leur baptême, et recevaient des mains du pontife le symbole pascal, qui était une image en cire, appelée *Agnus Dei*.

Toute la semaine avait été pour les néophytes un temps de fête. Ils avaient occupé une place réservée à l'église pendant la messe et les vêpres, qui s'étaient célébrées avec la même solennité que le jour de Pâques. Ils avaient leurs vêtements blancs et formaient un groupe intéressant qui attirait les regards de tous les fidèles. Le samedi s'appelait samedi de la *déposition des habits blancs*, parce que, pour terminer l'octave, il se faisait une cérémonie qui avait pour objet de faire reprendre aux néophytes leurs anciens vêtements et de les rendre pour ainsi dire à leur famille et à la vie civile, où ils allaient retrouver leurs occupations ordinaires. Pour cette cérémonie, on les conduisait encore au baptistère. Il y avait près de là une salle où ils quittaient leurs vêtements de fête et remettaient leurs anciens habits. L'évêque leur faisait une exhortation, et après leur avoir parlé de leurs devoirs nouveaux, il prononçait cette belle prière dans la-

quelle il demandait pour eux la grâce de la persévérance : « Faites, Seigneur, disait-il, qu'en se dépouillant de ces robes blanches, le changement ne soit dans ces néophytes qu'un changement extérieur; que l'invisible blancheur du Christ soit toujours inhérente à leurs âmes, et qu'ils ne la perdent jamais. » Les néophytes s'approchaient ensuite du pontife et recevaient, prosternés devant lui, des images en cire qu'on appelait des *Agnus Dei*. Ces images étaient des disques sur lesquels étaient empreintes, d'un côté, la figure de l'Agneau de Dieu, et de l'autre, celle d'un saint. On a trouvé, en 1544, dans le tombeau de l'impératrice Marie, femme d'Honorius et fille de Stilicon, un de ces *Agnus Dei*, ce qui prouve que cette coutume remonte aux premiers temps.

La première et chaque septième année de leur pontificat, les Papes bénissent encore aujourd'hui des *Agnus Dei*, faits de la même manière que les *Agnus* des temps anciens, et les distribuent aux cardinaux, aux évêques et aux personnes qui sont admises à les recevoir.

Ces *Agnus Dei* sont faits avec de la cire mêlée, dit Urbain V, avec la pure liqueur du Saint-Chrême et du baume, *Balsamus et munda cera cum chrismatis unda conficiunt agnum*. Le sacristain du Pape est chargé de les préparer d'avance. Ils ont la forme d'un petit pain de cire. Sur un des côtés, est empreinte la figure d'un agneau portant l'étendard de la croix, et sur l'autre, l'image de la Sainte Vierge ou celle des Apôtres ou d'autres saints que le Pape vénère particulièrement. Le prélat qui les présente au Pape pour les bénir prononce ces mots : *Domine*, *Domine*, *isti sunt agni novelli qui annuntiaverunt*, *Alleluia*, *modo veniunt ad fontes*, *repleti sunt claritate*, *Alleluia*. « Seigneur, Seigneur, ce sont les petits agneaux qui nous ont annoncé l'*Alleluia*. Voici qu'ils viennent à la fontaine où ils ont été remplis de clartés. *Alleluia*. » Ces dernières paroles font allusion aux catéchumènes et rappellent le temps où ces néo-

phytes venaient se prosterner devant le pontife comme de tendres agneaux, manifestant, par l'éclat de leurs vêtements blancs, leur innocence. Aujourd'hui, ces *Agnus* ont encore une signification mystique très touchante. La cire vierge dont ils sont composés, dit le cardinal Étienne Borgia, est le symbole de l'humanité de Jésus-Christ, que le Fils de Dieu a prise dans le sein de Marie sans aucune souillure; ils ont la figure d'un agneau immolé, pour représenter la rédemption du genre humain, et on les plonge dans l'eau bénite, parce que c'est l'élément par lequel Dieu a opéré plusieurs merveilles, tant sous l'ancienne que sous la nouvelle loi. On mêle à la cire du baume pour signifier la bonne odeur de Jésus-Christ. Le chrême est l'emblème de la charité.

Le Temps pascal s'étend depuis le jour de Pâques jusqu'au samedi après la Pentecôte, veille de la fête de la Sainte Trinité.

Cette période se compose de huit semaines. Si on ajoute au Carême les trois semaines de la Septuagésime, on trouve un intervalle de neuf semaines, que l'on consacre à la préparation de la fête de Pâques par la pénitence. Les chants de l'Église ont été tristes pendant toute cette période. On n'a pas entendu une seule fois l'*Alleluia*. Pendant les quarante jours du Carême, on a joint au jeûne l'abstinence, et ces austérités n'ont fait que s'accroître, à mesure que l'on a approché de la fête de Pâques. Pendant les huit semaines que dure le Temps pascal, il était au contraire défendu de jeûner. Les chants de l'Église sont joyeux, et à toutes les antiennes, à tous les répons on ajoute l'*Alleluia* qu'on répète souvent plusieurs fois. Nous célébrons, disait saint Ambroise, les cinquante jours de la Pentecôte, comme partie intégrante de la Pâque. Ce sont sept semaines entières auxquelles la fête de la Pentecôte avec son octave, en ajoute une huitième. Tous les jours dont ces semaines se composent sont comme un seul et même dimanche.

Les fidèles sont tenus de communier tous les ans au temps de Pâques.

En instituant le sacrement de l'Eucharistie, et en établissant un nouveau sacerdoce pour faire perpétuellement l'offrande de son corps sur nos autels, Notre-Seigneur a voulu que les chrétiens y participassent tous comme à la victime, dont le sang a opéré la rédemption de leurs fautes. Mais il n'a pas fixé le jour où on devrait la recevoir, il a laissé à l'Église le soin de le déterminer selon les lieux et selon les temps. Dans les premiers siècles, il n'était pas nécessaire qu'il y eût un commandement à ce sujet. La ferveur des fidèles était telle qu'ils s'approchaient presque tous les jours de la sainte table. Mais leur zèle s'étant refroidi, le concile d'Agde décréta, en 506, que les laïques devaient communier à Noël, à Pâques et à la Pentecôte, sous peine d'excommunication. Cette décision fit règle pour tout l'Occident pendant plusieurs siècles. Mais la tiédeur des fidèles amena l'Église à ne plus exiger qu'une seule communion par an. Ce fut le quatrième concile de Latran qui promulgua, en 1215, ce précepte qui rend la communion pascale obligatoire. C'est aux évêques à préciser le temps dans lequel ce devoir doit être rempli. On accorde ordinairement un mois, quinze jours avant Pâques et quinze jours après ; du dimanche de la Passion au deuxième dimanche après Pâques, qu'on appelle le dimanche du Bon-Pasteur.

On peut diviser le Temps pascal en quatre parties : 1° Pâques et son octave. 2° Les dimanches après Pâques. 3° Les Rogations et l'Ascension. 4° La Pentecôte et son octave.

Il y a cinq dimanches après Pâques pendant lesquels l'Église s'efforce de nous faire recueillir les instructions que Jésus-Christ a adressées à ses Apôtres dans l'intervalle qui a séparé son Ascension de sa Résurrection.

Article II. *Alleluia.*

Ce mot était, chez les Hébreux, une acclamation de joie ou de reconnaissance. On le trouve dans les psaumes de David et dans le livre de Tobie. Et saint Épiphane dit que le prophète Aggée chanta *Alleluia* 517 ans avant Jésus-Christ. Saint Jean l'évangéliste, dans son Apocalypse, dit avoir entendu les légions d'anges chanter *Alleluia* (1).

Du culte judaïque, l'*Alleluia* est passé dans la liturgie ecclésiastique. L'Église de Jérusalem le fit entendre dans ses premiers offices. Si l'on avait loué avec enthousiasme le Dieu qui promettait un Sauveur à Israël, pourquoi ne pas chanter, par le cantique connu, le Dieu qui venait d'accomplir si miséricordieusement sa promesse?

L'Église latine adopta ce mot dans sa liturgie, dès les premiers siècles, mais seulement pour le jour de Pâques. Le pape saint Damase auquel on a attribué cette innovation, l'étendit à tous les temps, même aux obsèques. Saint Jérôme, en parlant des funérailles de sa sœur, Fabiola, dit en effet : « On y chantait des psaumes, et les lambris sacrés retentissaient de l'*Alleluia*. Le pape saint Grégoire le Grand ne fit donc que confirmer, bien loin d'inaugurer la coutume de chanter l'*Alleluia* dans l'Église latine. C'est ce qu'il répondait à ceux qui l'accusaient de trop s'attacher aux usages de l'Église orientale. Il excepta, des temps de l'année où l'on pouvait le chanter, toute la période qui s'écoule de la Septuagésime au jour de Pâques. On le bannit également, en Occident, de la messe et de l'office des morts. Enfin, comme dans certaines églises, on bornait l'*Alleluia* au seul Temps pascal, l'usage en fut étendu à toute la période qui sépare la Pentecôte du retour de la Septuagésime.

(1) Le mot *Alleluia* est composé de deux mots hébreux : *Allelu*, chantez, célébrez, et *iah* abréviation du nom ineffable *Jéhovah*.

Ainsi s'établit l'uniformité dans l'Église d'Occident. Chez les Grecs, au contraire, l'*Alleluia* est chanté toute l'année, même le Vendredi-Saint, et les obsèques s'y font par le chant des psaumes, accompagnés de l'*Alleluia*.

L'*Alleluia* le plus solennel, dans la forme de nos offices, est celui qui suit le Graduel. Il est redoublé au commencement du verset appelé *alléluiatique* (1) pour cette raison. Il est unique à la fin. Le P. Lebrun dit que depuis le VIIe ou VIIIe siècle on a ajouté, à la fin de l'*Alleluia*, une suite de notes appelées *Neume*, *Séquence*, *Jubilus*.

On prolonge ainsi le chant sans parler, soit pour exprimer l'impuissance où est l'homme de célébrer dignement le Dieu ineffable; soit pour imiter, nous dit saint Bonaventure, la joie des saints, au ciel, qui n'a point de fin et ne peut se raconter. Cette note prolongée sur la syllabe *a* dans *Alleluia* est une espèce d'allusion au langage de Jérémie s'écriant : *A a a! Domine Deus nescio loqui*. D'ailleurs, le mot étant court, il était convenable de le prolonger par le *neume*.

Sozomène raconte qu'on entendit une voix qui chantait *Alleluia* dans le temple *de Sérapis*. Ce fut pour ceux qui entendirent, l'annonce de ce qu'ils virent bientôt, savoir : la consécration du temple des idoles au vrai Dieu. On entendit plusieurs fois ce chant retentir dans les airs, au témoignage de plusieurs auteurs. Et François Alvarez rapporte qu'en Afrique il y avait un monastère *Alleluia*, en mémoire de ces événements prodigieux.

Partout, dans les premiers siècles, on chantait ce mot. Les rameurs font retentir les rivages du chant de l'*Alleluia*,

(1) *Alleluiatique* est un nom barbare, qui traduit les expressions analogues que l'on rencontre dans les Pères, v. g. ℣. *Alleluiatici psalmi, S. Jerome*; *Alleluiaticum*, Saint Grégoire de Tours, *Alleluiarium* dans Eucolog. grec, p. 102. ℟℟. *Horarum alleluiantur*, dans les Bréviaires des XVe et XVIe siècles; *Alleluiatur, Microlog.*, c. 59.

et les cultivateurs soulagent leurs rudes labeurs en le répétant joyeusement.

Selon saint Paulin, les brebis du bercail font entendre en chœur le cantique nouveau : *Alleluia*.

« *Alleluia novis balat ovile choris.* »

Au rapport de Fortunat de Poitiers, le saint Pontife Germain, évêque de Paris, éteint un incendie en chantant *Alleluia*. Avant l'usage des cloches, ce mot servait de signal aux religieux pour se réunir. Et c'est sans doute ce qui donna à saint Germain d'Auxerre, au v[e] siècle, la pensée d'en faire le cri de guerre des Anglais (1), notamment dans une rencontre où ils eurent un avantage signalé sur les Pictes et les Saxons.

Mais de même que nous avons vu le mot *Alleluia* subir les inflexions de la langue latine, avec laquelle il n'a aucun rapport, en d'autres termes, de même qu'on a fait un mot latin, *alleluiare*, etc., de même on l'a personnifié. On lui a donné deux des traits de la personnification humaine : l'enterrement et la résurrection. On a dit : *Sepelitur Alleluia*, et l'on a fait l'office des funérailles de l'*Alleluia*.

Voilà encore un de ces rites bizarres dont nos mœurs ne s'accommoderaient pas à cette heure.

A quelle époque faut-il faire remonter l'origine de la déposition et de la sépulture de l'*Alleluia ?* Elle est fort ancienne assurément. Amalaire Fortunat, diacre de Metz (2), nous apprend que de son temps, au IX[e] siècle, on faisait dans son église un office de l'*Alleluia*, semblable à des obsèques joyeuses, ce qui était comme un adieu solennel. C'était la coutume anciennement, c'est-à-dire, au moins du temps d'Amalaire, que le chant de l'*Alleluia* fût quitté plus solen-

(1) *Vie de saint Germain d'Auxerre*, par le prêtre Constantius. *Bolland.*, Vita SS. 31 juillet.

(2) *De ordin. Antiphonarii liber*, c. 30.

nellement qu'il n'était repris. Ce fut précisément ce désir de donner de la solennité à la déposition de l'*Alleluia* qui conduisit à l'office des funérailles d'abord, et dans le xe et le xie siècle, à la représentation de la sépulture par des actions qui répondissent aux paroles mêmes de l'office. Dès le ixe siècle, cette cérémonie avait lieu le dimanche de la Septuagésime. Dans saint Udalric, compilateur des Us de Cluny, on lit : *In Septuagesima adeps simul cum Alleluia Sepelitur.* De l'Eglise de Metz, réputée métropole, au ixe siècle, ces coutumes se répandirent avec l'Antiphonaire d'Amalaire dans le reste de la France et même outre-Rhin. On les retrouve dans un Missel du xiie siècle et dans un Antiphonaire du xiiie siècle, à l'usage de la cathédrale d'Auxerre.

Et l'Église de Toul les pratiquait encore à la fin du xve siècle, car on lit dans les statuts de cette cathédrale : Art. xv :

« On ensevelit *Alleluia. Sepelitur Alleluia.* C'est le titre de cette rubrique que nous traduisons en entier. Le samedi, veille du dimanche de la Septuagésime, à l'heure de none, que les enfants de chœur s'assemblent en habit de fête dans la grande sacristie, et qu'ils y procèdent à l'ensevelissement de l'*Alleluia.* Après avoir terminé le dernier *Benedicamus* de none, ils se mettront en marche avec la croix, des torches, de l'eau bénite et l'encens, portant une figure de personnage mort; ils passeront par le chœur et iront au cloître en poussant des cris de douleur jusqu'au lieu où l'on doit enterrer *Alleluia.* En cet endroit, un d'eux fera l'aspersion d'eau bénite sur la fosse et l'encensera, et puis tous reviendront par le même chemin qu'ils auront suivi en allant. C'est ainsi qu'on a coutume de pratiquer ces choses depuis longtemps.

On peut lire dans le *Glossaire* de Du Cange l'*office alleluiatique*, tel que l'abbé Lebœuf, érudit du xviiie siècle, le

communiqua aux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, continuateurs de Du Cange (1).

On y remarque l'antienne de *Magnificat* et la collecte. Antienne : « Reste avec nous et chez nous aujourd'hui, *Alleluia, Alleluia*, et demain tu partiras, *Alleluia, Alleluia, Alleluia*. Et quand le jour sera levé, tu te mettras en route *Alleluia, Alleluia, Alleluia, Alleluia*. »

Oraison : « O Dieu, qui nous accordez de célébrer la solennité du départ et du renvoi du chant *Alleluia*, faites que nous puissions chanter toujours avec bonheur *Alleluia* dans l'éternelle béatitude avec les saints qui le chantent sans cesse. Ainsi soit-il. »

Pendant les quarante jours que Jésus a passés sur la terre, il n'a pas seulement eu pour but de convaincre ses Apôtres de sa résurrection, et de nous en donner à nous-mêmes les preuves. Il a voulu encore leur donner ses dernières instructions, et fonder, avant de quitter la terre, la hiérarchie de son Église, en revêtant son chef de la puissance qui lui est nécessaire pour diriger le monde entier. Il avait promis à Pierre de le choisir pour le chef des Apôtres, il lui avait pour ce motif donné le nom de Pierre, et il lui avait dit : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église. » Ce fut sur le lac de Tibériade, dans une de ses manifestations après sa résurrection, qu'il l'investit de la plénitude de l'autorité, en lui disant : « Pais mes agneaux ! Pais mes brebis ! » Dans les cinq dimanches qui séparent Pâques de l'Ascension, l'Église en nous rappelant les dernières paroles du Sauveur, nous apprend dans quel esprit nous devons nous réjouir de sa résurrection et nous montre le profit que nous devons tirer de ce grand mystère qui doit être pour nous un principe de régénération, et qui

(1) *Glossaire* de Du Cange, 6 vol. in-fol., t. I, mot *Alleluia*, col. 311-314, dernière édition.

doit, par conséquent, nous porter à mener chaque jour une vie plus détachée des choses de ce monde, en vue de la grande récompense qui nous attend dans le ciel.

Premier dimanche après Pâques.

On l'appelle ordinairement le dimanche de *Quasimodo*.

C'est pour nous le dimanche de l'octave de Pâques, et c'est le nom qu'il porte dans le Missel romain. Pour les catéchumènes, qui avaient commencé leur fête dès le samedi, l'octave se trouvait révolue la veille, comme nous l'avons observé. On a donné à ce dimanche le nom de *Quasimodo*, parce que ce sont les premiers mots de l'*Introït*. On l'appelle aussi dans la liturgie le dimanche *in albis*, sous-entendu *depositis*, parce que c'était ce jour-là que les néophytes, qui avaient déposé leurs vêtements blancs la veille, paraissaient pour la première fois à l'église avec leurs habits ordinaires. Au moyen-âge, on lui donnait le nom de *Pâques close*, pour indiquer que ce dimanche terminait l'octave de Pâques. C'est ce que suppose la collecte qu'on dit à la messe. Car il y est dit expressément que la célébration des fêtes pascales est terminée : *Qui paschalia festa peregimus*.

L'Église paraît encore occupée des catéchumènes, mais sa pensée principale est de couronner toutes les preuves de la résurrection de Jésus-Christ, par une dernière preuve éminemment décisive, l'incrédulité convaincue de saint Thomas.

L'*Introït* de ce dimanche est formé des paroles que saint Pierre adressait lui-même aux néophytes, et qui faisaient l'objet de l'Épître du samedi précédent : *Quasi modo geniti*. « Comme des enfants nouveau-nés, enfants spirituels, aspirez au lait pur et sincère. » Cette gracieuse exhortation convient d'ailleurs aux chrétiens qui viennent d'être régé-

nérés par le tribunal de la Pénitence, que les Pères ont appelé la seconde planche du salut après le naufrage. L'Épître, empruntée à saint Jean, a pour objet de nous faire comprendre le mérite et les avantages de la foi, que l'Apôtre bien-aimé fonde sur le triple témoignage du ciel, de la terre et de la conscience. On ne chante plus l'*Hæc dies*, qui est exclusivement affecté à la fête de Pâques et à son octave. Les versets qui suivent l'*Alleluia* se rapportent aux différentes circonstances de la résurrection. C'est ce grand mystère qui fait le sujet de l'Évangile, les Apôtres malgré tout ce que leur avait dit leur divin Maître, n'avaient pas voulu croire au témoignage des saintes femmes. Il leur apparut en l'absence de saint Thomas, et saint Thomas demande à voir par lui-même, pour croire ce fait extraordinaire. Cette incrédulité des Apôtres en général, et de saint Thomas en particulier, avait eu pour but de vaincre notre propre incrédulité, en nous montrant dans les premiers prédicateurs du Christianisme, des hommes qui n'étaient pas des visionnaires, mais des esprits sérieux, qui ne se sont rendus qu'à l'évidence des faits et qui n'ont enseigné, comme le dit saint Jean, que ce qu'ils avaient vu de leurs yeux, que ce qu'ils avaient touché de leurs mains. Saint Thomas, convaincu malgré son incrédulité, couronne par son témoignage, tous ceux que nous avons vus tous les jours de la semaine précédente, dans les quatre Évangélistes dont l'Église nous a fait lire à la messe les extraits. A l'Offertoire, à la Communion et dans tout le reste de la messe, on revient sur les différentes circonstances de la résurrection, pour inculquer profondément dans l'esprit des fidèles ce fait fondamental, qui est la base de notre foi.

Aux vêpres, le dimanche de Quasimodo et pendant tout le Temps pascal, il n'y a pas d'autres antiennes que l'*Alleluia*, et on chante l'hymne *Ad regias Agni dapes*.

Le jour de Pâques et pendant l'octave, à vêpres, il y avait des antiennes propres. Au lieu de l'hymne, on chantait à toutes les Heures le chant pascal : *Hæc dies*, qui tenait lieu d'hymne. Le dimanche de Quasimodo il n'y a pas d'antiennes. On chante seulement l'*Alleluia*, et on donne les cinq psaumes sans interruption. L'hymne *Ad regias Agni dapes* a été composée par saint Ambroise. Nous en traduirons quelques strophes. « Assis au festin royal de l'Agneau, couverts de nos robes blanches, chantons, après le passage de la mer Rouge, des hymnes au Christ notre Roi, c'est lui dont la divine charité nous lava de son sang divin. Son amour est le prêtre qui immole les membres de son corps sacré... O véritable Victime venue du ciel, vous par qui les enfers sont soumis, les liens de la mort brisés, et les dons de la vie éternelle recouvrés. Vainqueur des enfers qu'il a terrassés, le Christ déploie son étendard, et après avoir rouvert le ciel, il traîne le roi des ténèbres qu'il a fait captif. »

Deuxième dimanche après Pâques.

On appelle le deuxième dimanche après Pâques le dimanche du *Bon Pasteur*.

Ce nom lui est venu de l'évangile qu'on lit à la messe, et qui renferme la parabole du Bon Pasteur. Les Grecs le désignent sous le nom du *dimanche des saintes myrophores ou porte-parfums*. Ils y célébraient la piété des saintes femmes qui embaumèrent le corps de Jésus : l'Eglise arrête nos regards sur Jésus, considéré comme le Pasteur des âmes. Entre sa résurrection et son ascension, il a fondé son Eglise en investissant saint Pierre de l'autorité souveraine, en donnant aux Apôtres le pouvoir de conférer les sacrements, et en leur donnant la mission d'enseigner sa doctrine. La liturgie romaine nous fait lire pour ce motif à matines les *Actes des Apôtres*, qui ne sont pas autre chose que l'histoire de la

fondation de l'Eglise. C'est aussi pour cette raison, qu'immédiatement après nous avoir prouvé la résurrection de Jésus-Christ, on nous faisait lire dans les évangiles ses différentes apparitions. L'Église nous le montre aujourd'hui comme le Pasteur des âmes. Elle veut que nous nous fassions une juste idée de son sacerdoce, et que les fidèles comprennent toute la confiance qu'ils doivent avoir en ceux qu'il leur a donnés pour chefs. Telle est la pensée qui l'anime dans la messe de ce deuxième dimanche.

L'Eglise se propose de nous peindre l'image du Bon Pasteur, afin que ceux qui sont à la tête de l'Eglise sachent ce qu'ils doivent être, et que les fidèles comprennent la confiance et le respect que méritent leurs chefs.

Jésus a établi la hiérarchie de son Eglise. Il a promis à saint Pierre et à ses successeurs d'être perpétuellement avec eux, comme avec l'Eglise elle-même, toutes les fois qu'il s'agirait de dire aux fidèles ce qu'ils doivent croire et pratiquer. Il a revêtu également ses Apôtres du pouvoir le plus élevé, et a confié aux prêtres l'administration de la grâce par les sacrements. Mais il importait que tous ces dons ne leur fussent confiés que dans l'intérêt des autres, et qu'ils se considérassent moins comme les maîtres que comme les serviteurs de tous. C'est pourquoi Jésus, se donnant lui-même comme le modèle du bon pasteur, apprend à tous ceux qui le représentent qu'ils doivent avant tout se dévouer comme lui et faire de la charité leur première vertu. Ainsi l'*Introït* de ce jour a pour objet de nous montrer l'étendue de la miséricorde de Dieu, et de nous la représenter comme un de ses principaux attributs : *Misericordia Domini :* « La terre est remplie de la miséricorde du Seigneur. » L'Épître est empruntée à saint Pierre, ce chef visible de l'Église, qui nous parle du Chef invisible, de Jésus notre modèle, qui nous rappelle sa patience, sa douceur, sa résignation, ne négligeant rien pour être le Pasteur

des âmes et ramener à son bercail la brebis égarée. Dans l'Évangile, Jésus nous dit lui-même : « Je suis le bon Pasteur. » Il veut qu'on distingue le bon pasteur du mercenaire à une seule marque, c'est que le premier donne sa vie pour ses brebis. Là est en effet toute la différence qu'il y a entre le sacerdoce chrétien et le sacerdoce antique. Le sacerdoce antique, chez les Juifs comme chez les païens, était une profession dont le peuple faisait les frais. Les pasteurs vivaient de leur troupeau, et ne songeaient pas à se dévouer pour lui. Dans l'Eglise du Christ, c'est le pasteur qui existe pour le troupeau, et qui doit se dévouer pour lui. L'Offertoire est un cri de reconnaissance pour Dieu, qui s'est dévoué ainsi pour son Eglise, et qui veut que les autres se dévouent de même : *Deus, Deus meus* : « O Dieu, ô mon Dieu, je veille vers vous dès le point du jour, et je lèverai mes mains en votre nom. *Alleluia !* »

Troisième dimanche après Pâques.

Dans le troisième dimanche, l'Église nous exhorte à la jubilation et à l'allégresse, à cause de la Résurrection et de l'Ascension du Christ.

C'est ainsi que Durand de Mende résume la pensée de l'Église dans la messe du troisième dimanche après Pâques. L'*Introït* est en effet une invitation à cette joie universelle : *Jubilate Domino* : « Peuple de la terre, soyez dans la jubilation, dites des cantiques en l'honneur du nom de Dieu, et rendez-lui par vos louanges la gloire qui lui est due. » L'Épître, empruntée encore à saint Pierre, avertit les nouveaux baptisés et les pénitents qui ont recouvré la grâce, de s'abstenir des désirs charnels, de se montrer soumis aux puissances qui les gouvernent, d'obéir à leurs maîtres et de se montrer dans leur vie publique comme dans leur vie pri-

vée, dignes de leur titre de disciples du Christ. L'Évangile se rapporte à la Résurrection. L'Église nous montre dans la Résurrection du Christ l'accomplissement de ces paroles qu'il avait dites à ses Apôtres avant sa mort : *Modicum et non videbitis me :* « Encore un peu de temps et vous ne me verrez plus. » Car, d'après saint Thomas d'Aquin et la plupart des Pères, ces paroles signifiaient que pendant trois jours le Christ serait mort, et qu'il disparaîtrait ainsi pour un moment aux yeux des Apôtres, mais qu'ils le reverraient ensuite au milieu d'eux après sa Résurrection.

Le troisième dimanche après Pâques, on fait la fête du Patronage de saint Joseph.

La dévotion à saint Joseph est une des dévotions propres à notre temps. Tout en reconnaissant le grand rôle qu'il a joué dans l'œuvre de notre Rédemption, l'Église n'avait pas institué de fête particulière pour honorer ses grandeurs. On faisait sa fête au 19 mars, mais il ne figurait dans le cycle liturgique que comme les autres saints. Au XIIIe siècle, l'ordre du Carmel, qui a une piété toute singulière pour la Sainte Vierge, commença à honorer d'un culte spécial saint Joseph, et son influence étendit cette dévotion en Occident. Sainte Thérèse nous dit toutes les grâces dont elle fut redevable à ce grand Saint : « Je pris, dit-elle, pour avocat et pour protecteur le glorieux saint Joseph, et je me recommandai très instamment à lui. Son secours éclata de la manière la plus visible... Quel tableau je mettrais sous les yeux, s'il m'était donné de retracer les grâces insignes dont Dieu m'a comblée, et les dangers, tant de l'âme que du corps, dont il m'a délivrée par la médiation de ce bienheureux saint ! » Ce témoignage et cet exemple de sainte Thérèse contribuèrent beaucoup à la propagation de la dévotion à saint Joseph, et une foule d'églises se placèrent sous la protection de celui qui avait été le protecteur de la Sainte Vierge. L'ordre des Carmes présenta à l'approbation du

Saint-Siège un office en l'honneur du Patronage de saint Joseph. On choisit pour la célébration de cette fête le troisième dimanche après Pâques, et chaque jour cette fête prenait de l'extension par suite des autorisations locales qui étaient demandées, lorsque, le 10 septembre 1847, Pie IX rendit un décret qui établissait cette fête dans toute la chrétienté, et enrichissait ainsi le cycle liturgique d'une nouvelle solennité en l'honneur de saint Joseph, que le même Pontife a depuis proclamé le *Patron de l'Église universelle.*

L'Église nous a fait connaître le caractère de la protection de saint Joseph et la confiance souveraine qu'elle doit exciter en nous.

Saint Joseph est notre protecteur, mais cette protection il ne l'exerce que comme ministre de la protection divine. Son intercession et son secours ne reposent que sur la puissance de Dieu, et c'est pour cela qu'à l'*Introït* nous proclamons que Dieu est notre secours et notre protecteur, que c'est en lui que notre cœur se réjouit, et que nous avons mis en son nom notre espérance : *Adjutor et protector noster est Dominus.* Comme Marie, la Mère du Sauveur, a été annoncée par les prophètes, de même l'Église voit dans le patriarche Joseph, le type et la figure de Joseph, le père nourricier de Jésus. Jacob sur son lit de mort prédisant à son fils et à ses descendants la brillante destinée qu'ils rempliraient dans Israël, a en même temps prédit ce que serait l'époux de Marie sous la loi de grâce, lorsque la terre recevrait les bénédictions de l'Évangile. C'est ce que nous apprend l'Épître qui est empruntée à la Genèse et qui renferme cette prophétie de Jacob. L'Évangile nous apprend qu'au moment de son baptême, Jésus avait trente ans, et qu'il était regardé comme le fils de Joseph. Le charpentier avait donc été le protecteur de son enfance. Le Fils de Dieu lui avait obéi. C'est là ce qui fait la base de son crédit près de

Dieu, et c'est ce qui doit rendre notre confiance absolue. Jésus lui est reconnaissant, et à ce titre Joseph peut tout obtenir de lui en faveur de ceux qui invoquent son puissant patronage. A la Communion, l'Église nous rappelle un autre titre de saint Joseph, c'est qu'il est l'époux de Marie. *Jacob autem :* « Jacob fut père de Joseph, époux de Marie, de laquelle est né Jésus, qui est appelé le Christ. » Aussi c'est sur ce double titre de père de Jésus et d'époux de Marie que l'Église appuie toutes ses demandes dans la Collecte, la Secrète et la Postcommunion.

On remarque aux vêpres les antiennes qui rappellent toutes une des circonstances de la vie de saint Joseph, rapportées dans les évangiles, et l'hymne *Te, Joseph, celebrent.*

Le nom de Marie est écrit dix-huit fois dans nos saints Évangiles, et on y lit celui de Joseph quatorze fois. Ces deux noms se trouvent donc presque constamment liés l'un à l'autre dans le récit sacré. Les antiennes des vêpres sont toutes empruntées à nos évangiles. Elles nous rappellent la généalogie de Joseph, son mariage avec la Sainte Vierge, leur voyage à Bethléem, la visite des bergers et le baptême de Jésus, c'est-à-dire les principales circonstances de sa vie considérée dans ses rapports avec celle du Christ. L'hymne *Te, Joseph, celebrent*, est un chant de triomphe, et le début est d'un enthousiasme tout lyrique : « Que les chœurs célestes te chantent, ô Joseph! que toutes les assemblées des chrétiens fassent résonner ton nom, tu as été uni tout rayonnant de mérites à ton auguste Vierge par une chaste alliance. »

Quatrième dimanche après Pâques.

Dans la messe, l'Église nous annonce l'Ascension qui va arriver, et nous excite à la joie, en nous peignant

les avantages que le monde a retirés de ce mystère.

L'Ascension est le couronnement de la vie et du sacrifice de l'Homme-Dieu. « Il vous est avantageux que je m'en aille, » disait Jésus à ses disciples, « car si je ne m'en vais pas, le Paraclet ne viendra pas avec vous. » L'Ascension était donc nécessaire pour amener le Pentecôte, et c'est dans la Pentecôte que l'Esprit-Saint a transformé les Apôtres, et que par eux il s'est répandu dans le monde. Dans l'*Introït,* l'Eglise engage toutes les nations à louer le Seigneur à cause des grâces qu'elles ont reçues : « *Cantate Domino :* « Chantez au Seigneur un cantique nouveau, car le Seigneur a opéré des merveilles : il a fait paraître sa justice à la face des nations. » Dans l'Épître, qui est tirée de l'apôtre saint Jacques, l'Église nous montre en Dieu la source de tous les dons et de toutes ces grâces qui ont eu pour effet de répandre la sainteté au milieu des hommes, et de les arracher à la corruption du péché. Dans l'Évangile, on retrouve les paroles de Jésus à ses Apôtres leur expliquant le motif de son Ascension. Il leur promet de leur envoyer le consolateur, le Paraclet, et il ajoute qu'il convaincra le monde de péché, c'est-à-dire qu'il fera voir combien les Juifs ont été coupables de ne pas croire en Jésus-Christ, malgré ses miracles et la divinité de ses enseignements ; il prouvera la justice de Jésus par sa Résurrection et son Ascension, c'est-à-dire par ces deux grands mystères qui nous le montrent retournant à son Père, après avoir été obéissant jusqu'à la mort, et être passé dans le monde en faisant le bien ; enfin il prononcera son arrêt contre le démon, le prince de ce monde, que le Christ a vaincu et condamné à jamais.

Dans l'Offertoire, l'Eglise engage toutes les nations à louer le Seigneur pour les grandes faveurs qu'il a accordées à chaque fidèle. Pendant la Communion, elle répète les paroles de l'Évangile que nous venons d'expliquer, relativement au triple arrêt que le Paraclet doit prononcer.

Cinquième dimanche après Pâques.

Le cinquième dimanche après Pâques se nomme le dimanche des *Rogations*. L'Eglise nous y invite à prier, et nous dit ce que nous devons demander à Dieu.

Ce dimanche, comme pendant tout le Temps pascal, l'*Introït* est un chant de joie et d'allégresse : *Vocem jucunditatis :* « Faites retentir la voix de l'allégresse, et qu'on l'entende, faites-la retentir jusqu'aux extrémités de la terre; le Seigneur a délivré son peuple. » Cette délivrance a eu pour effet de le faire passer de la loi judaïque, qui était une loi de crainte, à la loi évangélique, qui est une loi d'amour. Dans l'Evangile, Jésus nous exhorte à prier, et nous encourager à le faire en disant : « En vérité, en vérité, je vous le dis, tout ce que vous demanderez à mon Père en mon nom, il vous le donnera. » Dans la Collecte, il nous montre ce que nous devons demander en sollicitant pour nous deux choses : de saintes pensées et la force de les mettre en pratique. Car la foi ne doit pas être spéculative, il faut qu'elle soit agissante. C'est ce que nous apprend saint Jacques dans l'Epître : « Mettez en pratique la parole et ne vous contentez pas de l'écouter, en vous trompant vous-mêmes. » A l'Offertoire et pendant la Communion, l'Eglise engage à chanter les louanges de Dieu et à le bénir sans cesse. Ces exhortations à la prière ne peuvent venir avec plus d'à-propos qu'à la veille des Rogations, c'est-à-dire des prières publiques que l'on fait pour apaiser la colère de Dieu et attirer ses bénédictions sur les biens de la terre et sur tous nos travaux.

Article III. *Des Rogations et des litanies du jour saint Marc.*

Le mot *Rogations* veut dire *Prières.*

En latin, le mot *Rogations, Rogare,* a le même sens qu'en grec le mot Λιτανειά, d'où est venu notre mot *Litanies.* Ils signifient, l'un et l'autre, prière, supplication, invocation. Dans une acception plus restreinte, on a donné d'abord le nom de *Litanies* à l'invocation plusieurs fois répétée : *Kyrie eleison,* qu'on faisait au commencement de la messe. Cette litanie, de forme assez variée, se trouve dans la liturgie ambrosienne, et elle était en usage au temps de saint Grégoire le Grand. Car il dit, dans son Sacramentaire, qu'on ne chante ni le *Gloria in excelsis*, ni l'*Alleluia*, lorsqu'on chante la litanie.

Aujourd'hui nous entendons par litanie une série d'invocations adressées à Dieu, à la Sainte Vierge et aux Saints. Elles commencent toutes par *Kyrie eleison, Christe eleison, Kyrie eleison.* Ces trois invocations s'adressent à la Sainte Trinité. On invoque ensuite chaque personne divine avec la supplication : *Miserere nobis.* Viennent après les trois personnes divines, la Sainte Vierge et les Saints. On leur dit : Priez pour nous, *Ora pro nobis*, afin de marquer la différence qu'il y a entre le culte qu'on rend à Dieu et celui qu'on rend aux Saints. Après l'invocation des Saints, on énumère les divers besoins pour lesquels on adresse à Dieu ces prières.

Il y a deux sortes de litanies, les litanies majeures qui se font le jour de la fête de saint Marc l'évangéliste, et les litanies mineures, qui se font pendant les trois jours qui précèdent l'Ascension.

La procession de saint Marc a reçu, dans la liturgie romaine, le nom de *Litanies majeures*, parce qu'elle a été établie à Rome par le Pape, et pour la distinguer des proces-

sions des Rogations, établies en France par saint Mamert, évêque de Vienne. Celles-ci ne furent adoptées à Rome qu'au commencement du IXe siècle, sous Léon III, et on les désigna sous le nom de *Litanies mineures*. En France, on avait adopté dans les rites particuliers, un ordre contraire. Les litanies de saint Marc étaient appelées *Litanies mineures*, et les litanies des Rogations *Litanies majeures*. Mais on doit s'en tenir à la première dénomination.

Les litanies majeures ont été instituées par saint Grégoire le Grand, à l'occasion de la peste qui désola Rome sous son pontificat.

Un moine du Mont-Cassin, l'historiographe Longobardus et plusieurs autres chroniqueurs rapportent qu'en 589, sous le pape Pélage, il y eut à Rome une inondation telle, que l'eau s'éleva presque jusqu'au faîte du temple de Néron et laissa, en se retirant, un limon si infect, qu'il en résulta une violente peste. Le pape Pélage en fut lui-même victime avec un très grand nombre de personnes de tout âge et de tout sexe. C'est cette peste qui était si pernicieuse, qu'on mourait presque aussitôt qu'on en était attaqué, surtout lorsqu'on éternuait. De là est venu l'usage de dire à ceux qui éternuent : « Que Dieu vous bénisse! » *Deus te adjuvet!* ou toute autre parole d'heureux souhait. Saint Grégoire le Grand, qui succéda à Pélage, ordonna une procession solennelle dans le but d'apaiser la colère de Dieu. Cette procession fut appelée septiforme, parce que les fidèles, partant des différentes parties de la ville, devaient former sept processions et se rendre toutes à la même station, ou à Sainte-Marie-Majeure. Au bout de quelques jours la peste cessa, et saint Grégoire, en actions de grâces, ordonna que tous les ans, le 25 avril, cette même procession serait renouvelée. A cette même date, les païens avaient coutume de faire une procession, pour demander aux dieux leurs bénédictions sur les fruits de la terre.

Les anciens Romains consacraient le 25 avril par des *lustrations*, faites dans les champs cultivés. C'est ce qu'ils appelaient la fête des *Robigalia*. Le rite principal de cette fête consistait dans une procession, qui sortant de la ville par la porte Flaminienne, se dirigeait vers le pont Milvius et se rendait à un sanctuaire suburbain, situé au cinquième mille de la voie *Claudia* (1). On y portait les statues de Cérès, de Bacchus et des autres divinités qu'on supposait chargées de la garde des champs.

A cette cérémonie païenne on substitua une procession chrétienne, qui suivait le même parcours jusqu'au pont Milvius. « Elle partait de l'église Saint-Laurent *in Lucina*, la plus voisine de la porte Flaminienne, faisait station à Saint-Valentin en dehors des murs, puis au mont Milvius; de là, au lieu de s'engager sur la voie Claudia, elle obliquait à gauche, vers le Vatican, s'arrêtait d'abord à une croix dont l'emplacement n'est pas indiqué, puis dans le paradis ou *atrium* de Saint-Pierre, enfin dans la basilique elle-même, où avait lieu la station (2). »

Saint Grégoire avait choisi cette date pour substituer une cérémonie chrétienne à une cérémonie païenne, et faire ainsi abolir cette dernière. C'était d'ailleurs dans le génie de ce grand Pape, qui en a usé ainsi avec les plus grands avantages dans une foule de circonstances, en mettant la foi à la place de la superstition.

Les litanies mineures ont été établies vers 474, par saint Mamert, évêque de Vienne, et elles ont été ensuite adoptées par les autres Églises des Gaules et par l'Église romaine elle-même.

Dans la partie des Gaules qui a depuis porté le nom de Dauphiné, les Rogations ont été établies par saint Mamert

(1) Ovide, *Fastes*, IV, 901.
(2) Duchesne, *Origine du culte chrétien*, p. 277.

en 474. Les témoignages les plus précis prouvent que l'archevêque de Vienne ne fut pas seulement le restaurateur de cette institution , comme le disent les savants auteurs de la *Gallia christiana* , mais qu'il en fut réellement le créateur. Saint Sidoine Apollinaire, évêque de Clermont, dans une lettre à Aper, assure positivement que le Père et Pontife Mamert, comme il l'appelle, est le premier qui ait introduit et établi la solennité des Rogations. Grégoire de Tours dit clairement la même chose. Saint Avite, qui occupa le siège de Vienne quelques années après saint Mamert, qu'il appelle son prédécesseur et son père spirituel dans le baptême, raconte ainsi le fait dans son Homélie sur les Rogations : « Cette solennité qui commença en France s'étendit bientôt dans toute l'Europe. La province de Vienne était affligée par divers fléaux : c'étaient de fréquents incendies, des tremblements de terre, des phénomènes apparaissant durant l'obscurité des nuits, des voix extraordinaires qui s'y faisaient entendre, et semblaient menacer le monde entier d'une destruction prochaine. Les animaux des forêts franchissaient leurs retraites, et venaient jusque dans les cités porter l'effroi dans le cœur des habitants. Ces calamités ne pouvaient s'expliquer que par les vengeances du ciel irrité. On tremblait que la catastrophe de Sodome ne se renouvelât. On touchait à la fête de Pâques. La veille, durant la nuit, la grande église, située sur le lieu le plus éminent de la ville, se trouva embrasée par un incendie furieux, au moment où le peuple y était rassemblé. Chacun fuit dans la crainte que sa maison ne soit également la proie des flammes. L'évêque saint Mamert reste seul, intrépide, au pied des saints autels; et, par la ferveur de ses prières, accompagnées de larmes, obtient du ciel que le feu s'arrête et que l'église soit sauvée. A cette nouvelle, le peuple revient en foule dans le temple; plus d'autre feu que celui des flambeaux sacrés. Ce fut cette même nuit que le saint évêque conçut le dessein

d'établir les Rogations pour remercier Dieu, et prévenir de semblables malheurs à l'avenir. Il en fixa la première célébration aux jours qui précèdent la fête de l'Assomption. Elle eut lieu par des processions qui durèrent pendant trois jours. » De l'Église de Vienne cette dévotion passa dans la Basse-Auvergne, et le concile d'Orléans, tenu en 511 (1), ordonna que dans toute la France les Rogations eussent lieu. Elles furent interdites plus tard en Espagne, mais on les fixa aux trois derniers jours de la semaine de la Pentecôte. Le pape Léon III les établit à Rome, en 816, sous le nom de *Litanies mineures,* et cette institution fut ainsi adoptée par l'Église universelle.

Dans ces processions, on chanta les litanies des Saints, suivies du Psaume LXIXe et des prières pour les vivants et les morts, avec plusieurs oraisons par lesquelles se termine la cérémonie.

Avant le rétablissement de la liturgie romaine en France, le rite de ces processions variait à l'infini, suivant les coutumes particulières des différentes églises. Chaque diocèse avait son rite spécial, et souvent dans le même diocèse il y avait, suivant les paroisses, des usages propres qui modifiaient la cérémonie. Durand rapporte qu'au moyen-âge, on portait, en tête de la procession, un serpent ou un dragon de bois peint ou de carton. Les deux premiers jours, il avait une attitude fixe et menaçante, mais le dernier jour, on le reléguait à la queue de la procession, et il paraissait abattu. C'était une image du démon et de la victoire qu'on venait de remporter sur lui par la prière. A Rouen, à Paris, à Laon, à Tarascon, et dans d'autres villes, il y avait des usages analogues qu'autorisaient les mœurs du temps, mais qui ont disparu depuis deux ou trois siècles. La liturgie prescrit le chant des litanies des Saints. Ces litanies étaient

(1) Sidoine Apollinaire, Ep. V, 14; — VII, 1 concile d'Orléans, c. 27

plus ou moins longues, suivant le nombre des saints, plus ou moins considérable, qu'on y avait admis dans les différents diocèses. Mais saint Pie V les a réformées, et d'après une décision expresse de la S. Congrégation des Rites, du 22 mars 1631, il n'est pas permis de faire aucune addition de saints particuliers, patrons ou titulaires sans l'autorisation du Saint-Siège. Le Psaume LXIX[e], que l'on dit à la suite des litanies, est une prière que David avait sans doute l'habitude de faire dans les grands dangers. Elle convient à tous les chrétiens qui sont dans une situation critique et se trouve, par conséquent, tout à fait en harmonie avec la circonstance. On prie aussi successivement pour tous les fidèles. L'Église demande à Dieu sa protection et le conjure de les traiter avec miséricorde. Elle prie pour le Souverain Pontife, pour ses bienfaiteurs, pour les fidèles défunts, pour les absents, enfin, pour les vivants et pour les morts.

Les jours des Rogations sont les trois jours qui précèdent l'Ascension, le lundi, le mardi et le mercredi.

Primitivement, ces trois jours étaient chômés, mais on se borna ensuite à recommander aux fidèles l'assistance à la procession et à la messe qui la suit. Comme il s'agissait par ces prières publiques de fléchir la colère de Dieu, on avait voulu faire de ces trois jours des jours de pénitence, et on avait prescrit l'obligation d'un petit jeûne moins rigoureux que celui du Carême. Cette obligation subsistait encore au IX[e] siècle. Amalaire en parle comme d'un usage contraire aux principes généraux de l'Église qui n'admet pas de jeûne pendant le Temps pascal. Le jeûne fut aboli pour cette raison, et l'on ne conserva que l'abstinence. On cessa de chômer ces trois jours, à partir de 1549. Un concile de Trèves les réduisit à des demi-fêtes qui se terminaient à midi. Mais maintenant les trois jours des Rogations et le jour de saint Marc ne sont plus fêtés.

Dans le Missel, il y a une messe propre pour les deux premiers jours des Rogations, et une messe pour la vigile de l'Ascension.

Les trois jours des Rogations ne sont pas des jours privilégiés, c'est-à-dire, s'il arrive en ces jours-là une fête double ou semi-double, on fait l'office de cette fête et à la messe il y a seulement mémoire des Rogations. Mais s'il n'y a pas de fête ou s'il n'y a qu'une fête simple, on dit la messe de la station, le lundi et le mardi, et la messe de la vigile le mercredi. Cette messe de la station est du ton férial, il n'y a ni *Gloria in excelsis*, ni *Credo*, parce que ces jours sont des jours de pénitence; mais il y a le chant de l'*Alleluia*, parce qu'on est dans le Temps pascal. L'objet de la messe de la station est d'encourager les fidèles à prier. Ce sujet est indiqué par les Rogations elles-mêmes. A l'*Introït* l'Église rappelle aux fidèles que le Seigneur l'a toujours exaucée. *Exaudivit* : « Il a exaucé ma voix de son temple saint, et mon cri est entré dans ses oreilles. » Dans l'Épître, empruntée à l'apôtre saint Jacques, elle cite l'exemple d'Élie, qui par sa prière, a obtenu la pluie du ciel et a couvert la terre de fruits abondants. L'Évangile rapporte ces paroles de Notre-Seigneur : « Demandez et vous recevrez, cherchez et vous trouverez, frappez et on vous ouvrira. » Ces paroles reviennent à la Communion, et pendant l'Offertoire les fidèles, convaincus de la nécessité et de l'efficacité de la prière, prennent l'engagement de bénir à jamais le Seigneur : *Confitebor Domino :* « Je bénirai le Seigneur de toutes mes forces, je le louerai au milieu de la multitude, parce qu'il s'est tenu à la droite du pauvre, pour sauver mon âme de ceux qui la persécutent. » C'est la conclusion du Psaume CVIIIe.

La messe de la vigile a beaucoup d'analogie avec celle du cinquième dimanche après Pâques; l'Église nous y entretient de nouveau de l'Ascension dont elle doit faire la fête le lendemain.

La vigile de l'Ascension n'est pas privilégiée. Si la fête d'un saint, double ou semi-double, arrive, on en fait l'office et on fait seulement mémoire de la vigile et des Rogations. On est arrivé au troisième jour des Rogations, les processions sont terminées. L'Église reprend le chant du *Gloria in excelsis*, et retrouve l'allégresse qu'elle avait le dimanche précédent. L'*Introït* de la messe et de la vigile est d'ailleurs le même que celui de la messe du cinquième dimanche après Pâques : *Vocem fœcunditatis*. Il en est de même de la Collecte, de l'Offertoire, de la Communion, de la Secrète et de la dernière Oraison. Il n'y a de différence que pour l'Epître et l'Evangile. L'Epître, empruntée à saint Paul, a pour objet de nous montrer que l'Ascension de Notre-Seigneur a été prédite comme tous les autres mystères. David l'a annoncée et ce grand événement n'a été que l'accomplissement d'une de ses prophéties. L'Evangile est comme celui du cinquième dimanche, emprunté à saint Jean. Il en est en quelque sorte la continuation, car il renferme les dernières instructions que Jésus adressa à ses disciples, après leur avoir annoncé qu'il allait les quitter pour rejoindre son Père.

En Orient, les litanies ou Rogations n'étaient pas moins usitées qu'en Occident. Cependant elles ne paraissent pas avoir été rattachées, comme chez nous, à des jours déterminés (1).

(1) Duchesne. *Origines du culte chrétien*, p. 278.

CHAPITRE IX.

FÊTE DE L'ASCENSION.

Le mystère de l'Ascension est la manifestation sensible de l'acceptation du sacrifice du Fils de Dieu par son Père, et par conséquent le couronnement indispensable de la mission de Jésus-Christ parmi nous.

Le sacrifice par lequel Jésus-Christ a accompli l'œuvre de notre Rédemption se compose de cinq parties qui répondent à cinq mystères, qui sont : l'Incarnation, sa Naissance, sa Passion et sa Mort, sa Résurrection et son Ascension. Ces cinq parties, sont : 1° la *sanctification*, qui est marquée dans le mystère de l'Incarnation ; 2° l'*oblation*, dans le mystère de l'Incarnation de Jésus-Christ et dans ceux de sa Naissance et de sa Présentation au temple; 3° l'*immolation*, dans les souffrances de toute sa vie et surtout dans les circonstances de sa Passion et de sa Mort; 4° la consomption ou *clarification*, dans sa Résurrection; 5° l'*acceptation* de Dieu, dans son Ascension. C'est pour ce motif que dans la sainte messe l'oblation se fait en mémoire de ces cinq mystères, comme dans les sacrifices de l'ancienne Loi. La victime placée sur l'autel était consumée par le feu, et paraissait s'élever vers le ciel par la fumée et être reçue de Dieu en odeur de suavité; de même par le mystère de l'Ascension, Jésus-Christ, tout pénétré de la gloire de la divinité s'est élevé vers son Père, et a été reçu dans son sein comme une oblation infiniment agréable, et toute-puissante pour attirer les miséricordes sur les hommes pour qui il s'est offert. Sans son Ascension, l'acceptation du sacrifice de

Jésus n'aurait pas été sensible. C'est pourquoi il disait à ses Apôtres : « Il vous est avantageux que je m'en aille ; car si je ne m'en allais pas, je ne vous enverrais pas l'Esprit-Saint. »

L'Ascension de Notre-Seigneur a eu lieu sur le point le plus élevé de la montagne des Oliviers, quarante jours après sa Résurrection, le jeudi vers midi.

Après la résurrection de Jésus, les Apôtres étaient retournés en Galilée, selon l'ordre que leur en avaient donné les saintes femmes, d'après leur divin Maître. Ils y restèrent environ vingt-huit jours, et ils y virent maintes fois le Sauveur qui les instruisit, dans ces différentes apparitions, de ce qui regarde le royaume des cieux et l'établissement de l'Église. Ils retournèrent à Jérusalem pour la Pentecôte et ce fut six jours avant cette fête, qu'étant sortis de Béthanie, pour aller sur la montagne des Oliviers, Jésus leur apparut; et, après leur avoir parlé, il les bénit, et s'éleva au ciel en leur présence. Il entra dans une nuée qui le déroba à leurs yeux ; il laissa sur la terre l'empreinte de ses pieds, et pendant bien des siècles, de pieux pèlerins ont baisé avec respect ces vestiges et les ont arrosés de leurs larmes. Saint Jérôme, saint Sulpice Sévère, saint Paulin de Nole, saint Optat, sont d'irrécusables témoins de ce fait miraculeux. A leur autorité se joint celle du grand évêque d'Hippone. « On va en Judée, dit-il, pour adorer les vestiges des pieds de Jésus-Christ, qui se voient dans l'endroit où il est monté au ciel. » Sainte Hélène, la mère de Constantin, avait fait bâtir sur cet emplacement une basilique, appelée la *basilique de l'Ascension*. Au moyen-âge, cet édifice a été détruit dans les guerres des Sarrasins, et on trouve aujourd'hui à la place une mosquée. — D'après tous les Pères, l'Ascension du Sauveur eut lieu quarante jours après sa résurrection, celle-ci ayant eu lieu le 27 mars, un jour de dimanche, il s'ensuit que son Ascension eut lieu le 5 mai, qui fut cette année-là un jeudi. Saint Jean Chrysostome a

prétendu que Jésus-Christ était monté au ciel un samedi, comme le remarque Benoît XIV; il est le seul qui ait été de cet avis.

La fête de l'Ascension remonte aux Apôtres, et elle a toujours été célébrée avec une grande solennité.

Le mystère de l'Ascension était trop important, dit le Père Thomassin; l'histoire en avait été trop éclatante et la description en avait été faite avec trop de soin dans les Écritures pour que ceux qui en avaient été les témoins n'en célébrassent pas la mémoire tous les ans. La mort et la Passion du Sauveur, sa Résurrection, son Ascension et la descente du Saint-Esprit sur les Apôtres, sont les quatre faits qui ont été l'objet des premières fêtes chrétiennes. Aussi saint Augustin met-il l'Ascension au nombre de ces quatre fêtes, qui ont été à jamais perpétuellement célébrées dans toute l'Église, et qui sont pour ce motif d'institution apostolique. Elle a toujours été célébrée quarante jours après Pâques, et les Latins l'appelaient pour cette raison la fête du *Quarantième*, comme nous l'apprend saint Augustin. Chez les Grecs et les Orientaux elle porte le nom de *Tetracoste*, qui veut dire le quarantième jour, comme celui de *Pentecôte* signifie le cinquantième. Saint Grégoire de Nysse nous dit que les chrétiens de Cappadoce appelaient la fête de l'Ascension *Episozomène*, le jour du salut. Les Grecs l'appellent *Analepsa*, ce qui veut dire : *Assomption* ou *Ascension*. La fête s'est célébrée avec une grande magnificence sur la montagne des Oliviers, tant qu'a subsisté la basilique de sainte Hélène. A Rome, la station est à Saint-Pierre, et le Pape donnait la grande bénédiction *Urbi* et *Orbi*, comme le jour de Pâques. A Venise, le doge célébrait autrefois, ce jour-là, le mariage de la République avec l'Adriatique. Il s'embarquait sur un vaisseau, nommé le *Bucentaure*, et il avait à sa suite un vaisseau moins grand sur lequel étaient le patriarche et les principaux membres du clergé. Le pa-

triarche bénissait un seau plein d'eau, et le jetait ensuite dans la mer. Puis le doge y jetait à son tour un anneau d'or, en disant : « Nous t'épousons, notre mer, en signe de vraie et perpétuelle domination. » Ensuite le cortège revenait à la ville au bruit du canon, pour assister à une messe solennelle qui se disait à Saint-Nicolas. — Le rite de l'Ascension est moins solennel que celui de Pâques et de la Pentecôte, mais c'est une des quatre fêtes réservées en France par le Concordat, et elle est ainsi fête d'obligation.

L'Église y expose le mystère de l'Ascension, et nous indique les applications pratiques que nous devons nous en faire.

L'*Introït* se compose des paroles que les anges adressèrent à ceux qui avaient été témoins de l'Ascension de Jésus pour leur dire que ce mystère ne devait pas être un vain spectacle : *Viri Galilæi.* « Hommes de Galilée, pourquoi restez-vous dans l'admiration, les yeux tournés vers le ciel? Comme vous l'avez vu monter au ciel, de même il en reviendra. » Dans ce dernier avènement il sera notre juge : nous devons travailler à acquérir des mérites, pour que nous ne nous présentions pas devant lui les mains vides. La Collecte demande à Dieu pour nous la foi dans l'Ascension, pour que notre croyance dans ce mystère nous soutienne pendant la vie et nous rende aptes à jouir de la vie céleste. L'Épître, tirée des *Actes,* est l'exposition détaillée de l'événement. Les versets qui suivent l'*Alleluia* rappellent les termes dans lesquels David a prédit ce mystère, et se retrouvent dans l'Offertoire. L'Évangile renferme les dernières paroles que Jésus adressa à ses Apôtres avant de monter au ciel. C'est la fin de l'Évangile selon saint Marc. Dans la Préface qui est propre à cette fête, l'Église nous fait connaître le but de ce mystère. « Jésus, est-il dit, s'est élevé au ciel sous les yeux des Apôtres pour nous accorder le privilège de participer à sa divinité. » *Ut nos divinitatis suæ tribueret esse participes.*

C'est, en effet, l'Ascension qui a été la cause de l'envoi de l'Esprit-Saint au milieu de l'Église, et c'est l'Esprit-Saint qui nous fait participer à la nature divine, selon l'expression de saint Pierre, par la grâce qu'il répand dans nos âmes et qui les surnaturalise. Pendant la Communion le peuple est invité à chanter la gloire du Seigneur, qui est monté au-dessus des cieux à l'Orient : *Psallite Domino*. Cette messe respire la joie la plus vive : l'Eglise s'efforce de faire passer dans l'âme de ses enfants les transports de sa foi et de ses espérances.

Après l'Évangile, on éteint le cierge pascal, et on ne l'allume plus qu'une fois, la veille de la Pentecôte, pour la bénédiction solennelle des fonts baptismaux.

Cette rubrique est dans le Missel romain, approuvé par saint Pie V, et elle est suivie dans toute l'Église. Le sens en est facile à préciser. Le cierge pascal, comme nous l'avons dit, représente Jésus-Christ ressuscité. On l'éteint le jour de l'Ascension, à ces paroles de l'Évangile : *Assumptus est in cœlum :* « Il fut élevé au ciel, » pour rappeler aux fidèles que ce divin Sauveur, après avoir conversé pendant quarante jours avec ses Apôtres, depuis sa résurrection, s'est séparé d'eux, et qu'il a quitté la terre pour aller s'asseoir au ciel à la droite de son Père.

L'octave de l'Ascension est une octave du second ordre, mais elle se prolonge dix jours et dure jusqu'au samedi, veille de la Pentecôte inclusivement.

Cette octave n'est pas privilégiée comme celle de Pâques. S'il arrive une fête de saint, double ou semi-double, on fait l'office de cette fête et on fait seulement mémoire de l'Ascension. Il n'y a de messe propre que pour le dimanche pendant l'octave.

L'Église nous avertit de la venue prochaine de l'Esprit-Saint, et nous engage à nous préparer à le recevoir par la prière et par toutes sortes de bonnes œuvres.

Après que son Époux lui a été ravi, l'Église sent croître son attachement pour Lui. Elle le recherche par ses désirs et s'efforce de le suivre par ses pensées et ses sentiments. *Exaudi Domine :* « Écoutez, Seigneur, ma voix avec laquelle j'ai crié vers vous. Mon cœur vous a dit : J'ai cherché votre visage. Je le rechercherai, Seigneur. Ne détournez pas de moi votre face. » Pour suivre Jésus, il faut pratiquer sa loi ; et la vertu qui renferme toutes les autres, c'est la charité. Saint Pierre nous le recommande dans l'Épître. Les versets de l'*Alleluia* élèvent notre âme au trône de Dieu, sur lequel est assis le Christ-Roi, et ils nous rappellent ces douces paroles du Sauveur : « Je ne vous laisserai pas orphelins. » *Non vos relinquam orphanos.* L'Évangile se rapporte à la promesse de l'Esprit-Saint et aux effets qu'il produira dans les Apôtres. La Communion renferme ces paroles de Jésus à saint Pierre : *Pater :* « Mon Père, lorsque j'étais avec eux, je conservais ceux que vous m'avez donnés. Maintenant, je viens à vous, je ne vous demande pas de les enlever du monde, mais de les préserver du mal. » Cette semaine qui précède la Pentecôte était appelée la *semaine de l'attente*, et la messe de ce dimanche se rapporte parfaitement à cette pensée.

Vigile de la Pentecôte. — Le samedi de la Pentecôte, comme le Samedi-Saint, on fait la bénédiction des fonts baptismaux.

Dans les premiers siècles de l'Église, on baptisait solennellement les catéchumènes deux fois par an, le Samedi-Saint et le samedi de la Pentecôte. Ces deux vigiles avaient le même caractère et presque la même importance. On y jeûnait, on y veillait presque toute la nuit, et on y administrait avec la même solennité le baptême. Seulement le Samedi-Saint appartenait à la Grande-Semaine ou Semaine-Sainte et faisait partie des quarante jours de pénitence qui précédaient la grande fête de Pâques; tandis que le samedi

avant la Pentecôte faisait partie du Temps pascal et était le dernier des cinquante jours de fêtes que l'on passait dans l'allégresse pour célébrer le mystère de la Résurrection glorieuse du Sauveur.

La bénédiction des fonts baptismaux se fait le samedi de la Pentecôte de la même manière que le Samedi-Saint, mais la partie préparatoire est moins longue.

Dans beaucoup d'églises, la cérémonie se faisait de la même manière. D'après le Missel romain, que nous suivons maintenant, la bénédiction des fonts baptismaux est la même. Mais la veille de la Pentecôte il n'y a ni la bénédiction du feu nouveau, ni celle du cierge pascal. Ce cierge qu'on a éteint le jour de l'Ascension, après l'Évangile, se rallume et reparaît à la tête de la procession comme le Samedi-Saint. L'office de la vigile de la Pentecôte commençait comme celui de Pâques après None, c'est-à-dire le soir, à trois heures après midi. On y lit d'abord les prophéties. Mais au lieu des douze prophéties qu'on lit le Samedi-Saint, il n'y en a que six le samedi de la Pentecôte. On a supprimé la première et la deuxième, la cinquième, la neuvième, la dixième et la douzième, et on a conservé les six autres. Les Traits qu'on chante à la fin de ces leçons sont aussi les mêmes; il n'y a que les oraisons qui soient différentes. Celles du samedi de la Pentecôte se rapportent à l'effusion de l'Esprit-Saint dont on doit faire la fête le lendemain, tandis que celles du Samedi-Saint sont empreintes des mystères de la Passion qui n'étaient pas encore terminés. En se rendant aux fonts, la procession chante, comme le Samedi-Saint, le Trait : *Sicut cervus*. La bénédiction des fonts se fait absolument de la même manière; et en s'en retournant au sanctuaire pour y célébrer la messe on chante les mêmes litanies.

Cette messe était pour les catéchumènes une messe d'actions de grâces, et elle a pour objet de nous disposer à recevoir les grâces et les dons de l'Esprit-Saint.

Comme le Samedi-Saint et pour les mêmes raisons, cette messe n'a pas d'*Introït* (Voyez plus haut, p. 479). Les versets de l'*Alleluia* sont les mémes que ceux du Samedi-Saint. Les catéchumènes se servent dans ces deux offices des mêmes expressions pour témoigner à Dieu leur reconnaissance. *Confitemini Domino; — Laudate, Dominum, omnes gentes.* L'Épître et l'Évangile se rapportent à la fête de la Pentecôte. L'Épître est prise de l'endroit des *Actes* (XIX, 1 et seq.), où il est rapporté que saint Paul ayant trouvé dans Éphèse des disciples qui n'avaient reçu que le baptême de saint Jean, et qui n'avaient jamais ouï parler du Saint-Esprit, les instruisit, les baptisa au nom du Seigneur et leur donna le Saint-Esprit avec ses effets miraculeux par l'imposition de ses mains. Cette lecture était d'ailleurs une excellente instruction pour les catéchumènes qui venaient de recevoir la confirmation après le baptême. L'Évangile est tiré de l'endroit de saint Jean où Jésus-Christ promet à ses disciples que, s'ils l'aiment et s'ils gardent ses commandements, il leur enverra l'Esprit consolateur, l'Esprit de vérité, pour demeurer avec eux éternellement, et que, quoiqu'il retourne vers son Père, il ne les laissera pas orphelins, mais qu'il reviendra à eux; qu'il se découvrira à ceux qui l'aimeront, et que l'aimer n'est pas autre chose que recevoir ses commandements et les observer. La Collecte, l'Offertoire, la Communion, la Secrète et la Postcommunion, se rapportent toutes à l'Esprit-Saint.

Quoiqu'on soit au Temps pascal, le jeûne est prescrit ce jour-là dans toute l'Église.

Dans les premiers siècles, on ne jeûnait pas la veille de la Pentecôte, parce que ce jour était compris dans les cinquante qui composent le Temps pascal. On considérait ce temps comme une suite de fêtes et de réjouissances, et chacun de ces jours était regardé, suivant l'expression de saint Chrysostome, comme un dimanche. On ne les chômait pas

tous, mais il était défendu de jeûner et de plier le genou en priant. Du temps de Tertullien, on regardait ce point de discipline comme obligatoire. Cette règle existait encore au IVe et au Ve siècle, comme il est aisé d'en juger par les écrits de saint Jérôme, de saint Augustin et de saint Léon le Grand. L'établissement des Rogations, sur la fin du Ve siècle, y dérogea, et à la suite de cette dérogation, le jeûne de la vigile de la Pentecôte s'introduisit. Il s'établit du VIe au VIIe siècle. Il existait au VIIIe, car nous voyons, par les Capitulaires de Charlemagne, qu'il est ordonné aux prêtres d'annoncer au peuple le jeûne, l'office et le baptême du samedi de la veille de la Pentecôte, de la même manière qu'on en usait pour le Samedi-Saint, veille de Pâques. Durand de Mende parle de ce jeûne comme d'une pratique généralement établie au XIIIe siècle, mais il appelle ce jeûne un jeûne de joie, qui se distingue de tous les jeûnes de tristesse, en ce qu'on n'y fléchissait point le genou.

Les vêpres de la vigile de la Pentecôte sont les premières vêpres de la fête.

Au Samedi-Saint, il n'y a pas de vêpres proprement dites, ou plutôt elles se bornent au *Laudate Dominum* et au *Magnificat* que l'on dit à la messe avant l'*Ite Missa est.* Les vêpres ne forment pas un office distinct de la messe; elles sont incorporées dans la messe elle-même. Il n'en est pas de même le samedi de la Pentecôte. Les vêpres sont les premières vêpres de la Pentecôte. La fête commence aussi après none. Les antiennes expriment les principales circonstances dans lesquelles l'Esprit-Saint est descendu sur les Apôtres, et les effets qu'il a produits sur eux et dans le monde. Les catéchumènes, qui venaient de recevoir le baptême, pouvaient s'en faire l'application. La quatrième antienne, *Fontes et omnia :* « Fontaines et tout ce qui se meut dans les eaux, chantez un hymne au Seigneur, » est d'ailleurs une allusion directe à la piscine régénératrice dans laquelle ils venaient

de puiser la vie. Tout fidèle peut aussi s'appliquer ces pensées, puisque nous avons tous participé aux mêmes dons. A ces vêpres, on chante à genoux l'hymne *Veni Creator*, que l'on chante toutes les fois qu'on veut invoquer spécialement les lumières de l'Esprit-Saint. Cette hymne, si belle et si touchante, est attribuée par plusieurs auteurs à saint Ambroise, archevêque de Milan, d'autres disent que le roi Charlemagne en est l'auteur.

CHAPITRE X.

FÊTE DE LA PENTECÔTE.

La fête de la Pentecôte avait chez les Juifs un double objet, la promulgation de la loi sur le mont Sinaï et l'offrande des prémices, c'est-à-dire des premières gerbes et des premiers fruits.

La Pentecôte était appelée de ce nom, qui signifie *cinquantaine*, parce qu'elle se faisait cinquante jours après Pâques. On lui donnait encore le nom de fête des *sept semaines* pour la même raison.

Elle est appelée aussi dans l'Ecriture la solennité des moissons et le jour des premiers fruits, parce qu'on y faisait à Dieu l'offrande de la première gerbe et des premiers fruits. On immolait sept agneaux sans tache, un veau et deux béliers. Saint Augustin a prouvé par l'Ecriture elle-même que le jour de la Pentecôte, c'est-à-dire le cinquantième après Pâques, fut celui auquel la Loi fut donnée à Moïse sur le mont Sinaï. Car elle lui fut donnée le troisième jour du troisième mois. Si vous comptez, dit ce grand docteur, du 14 du premier mois, jour de la Pâque, au 3 du troisième mois, vous trouverez en effet dix-sept jours dans le premier mois, trente dans le second et trois dans le troisième, ce qui fait cinquante (Ep. 119, c. 16). La promulgation de la loi était pour les Juifs l'objet principal de cette fête, qu'ils célébraient avec beaucoup de solennité. Ils paraient, ce jour-à, de branches de verdure leur synagogue, le lieu destiné à la lecture de la loi, et même leurs maisons. C'était, avec la Pâque et la fête des Tabernacles, une de leurs trois

grandes fêtes. Tous les Juifs étaient obligés de se présenter dans le temple devant le Seigneur, à Jérusalem, pendant cette fête; et encore aujourd'hui, les Juifs modernes célèbrent ce jour-là, dans leur office, la promulgation de la Loi.

La Pentecôte a pour objet de nous rappeler la descente du Saint-Esprit sur les Apôtres et de célébrer la promulgation de la Loi nouvelle ou de la loi évangélique.

La loi de Moïse ne devait pas toujours durer. Elle n'était qu'une loi de transition que les Juifs devaient observer en attendant l'arrivée du Rédempteur promis. La loi était elle-même la figure de ces temps nouveaux, et les prophètes avaient décrit de la manière la plus expresse le caractère de la loi nouvelle qui devait la remplacer. « Je ferai, dit Jérémie, une nouvelle alliance avec la maison d'Israël et la maison de Juda, non pas comme l'alliance que je fis avec leurs pères, lorsque je les pris par la main pour les faire sortir de l'Egypte. Ils ont rendu vaine cette alliance. Mais voici l'alliance que je ferai avec la maison d'Israël, après ces jours-là, dit le Seigneur. J'imprimerai ma loi dans leurs entrailles et je l'écrirai dans leur cœur, et je serai leur Dieu et ils seront mon peuple (Jér., XXXI, 31-33). » Ezéchiel n'est pas moins explicite : « Je vous donnerai, dit-il, un cœur nouveau, et je mettrai un esprit nouveau au milieu de vous : j'ôterai de votre chair le cœur de pierre, et je vous donnerai un cœur de chair. Je mettrai mon esprit au milieu de vous : je ferai que vous marcherez dans la vraie voie de mes préceptes, que vous garderez mes ordonnances et que vous les pratiquerez (Ezéch., XXXVI, 26-27). » L'accomplissement de ces promesses eut lieu le jour où le Saint-Esprit descendit sur les Apôtres, et pour qu'on saisît d'une manière palpable le rapport des deux Testaments, Jésus-Christ qui avait voulu être immolé, comme la vraie Pâque et le vrai Agneau, le jour de la Pâque figurative, voulut envoyer son Esprit le

jour même que la loi de Moïse avait été donnée, de telle sorte que la vraie loi fut promulguée le même jour que la loi figurative.

Ce fut un dimanche, cinquante jours après Pâques, probablement dans la maison de Marie, mère de Jean Marc, que le Saint-Esprit descendit sur les Apôtres.

C'est une tradition constante dans l'Église que le cinquantième jour après la Résurrection du Sauveur fut cette année-là un dimanche. D'après Josèphe, la Pentecôte se célébrait le cinquantième jour à compter du second jour des azymes. Si le vendredi, jour de la mort de Notre-Seigneur, était le premier jour des azymes, et le samedi le second, le cinquantième jour ne se serait pas trouvé un dimanche mais un samedi. Mais Baronius, Bellarmin, Juenin, le cardinal Gotti, Benoît XIV et plusieurs autres observent que, quand le second jour des azymes tombait un jour de sabbat, comme cela arriva l'année où Notre-Seigneur fut crucifié, comme il n'était pas permis de mettre la faux à la moisson ce jour-là, l'offrande de la première gerbe et des premiers fruits avait lieu le troisième jour des azymes; ce qui fait que la Pentecôte des Juifs se fit cette année-là le dimanche. — Relativement à la maison où les Apôtres étaient assemblés, l'Ecriture dit qu'ils étaient dans le cénacle, et saint Luc désigne une chambre haute. C'était, en effet, dans la partie la plus élevée de la maison que les Juifs avaient leurs oratoires, qu'ils appelaient *alijoths;* c'est là que les apôtres se retirèrent pour se livrer à leurs dévotions particulières. A qui appartenait cette maison? Les uns disent que c'était la maison de Jean l'évangéliste, d'autres de Simon le lépreux, d'autres de Joseph d'Arimathie, d'autres de Nicodème. Le sentiment le plus problable est celui de Baronius (*Ad an. Christ.*, 34); il dit que les Apôtres étaient dans la maison de Marie, mère de Jean Marc, le cousin de Barnabé, où se rendit saint Pierre après sa délivrance de prison.

C'est le sentiment qu'ont admis Jansénius, Canisius, Ménochius et une foule d'autres judicieux écrivains.

La fête de la Pentecôte, comme celle de Pâques et de l'Ascension, est d'institution apostolique.

Si les Apôtres n'ont pu oublier la mort de Jésus, sa Résurrection et son Ascension, s'ils ont perpétuellement célébré l'anniversaire de ces grands mystères, ils n'ont pu s'empêcher de faire de même relativement au mystère de la Pentecôte. C'est ce jour-là qu'ils ont reçu l'Esprit-Saint et qu'ils ont été transformés par ses dons en des hommes nouveaux. Sa lumière a éclairé leur esprit et leur a fait comprendre la nouvelle doctrine que Jésus avait apportée au monde. Ses feux ont embrasé leur cœur et leur ont communiqué cette ardeur de la charité qui leur a permis de triompher de tous les obstacles et de vaincre le monde. L'Église est née au même moment, car saint Pierre sortant du cénacle a vu à son premier discours des milliers d'hommes se convertir à la loi nouvelle, et la loi d'amour s'est immédiatement emparée de toutes les âmes. Les Apôtres et les fidèles n'ont pas négligé de célébrer l'anniversaire de ce grand événement, et la Pentecôte chrétienne s'est substituée immédiatement à la Pentecôte judaïque, comme la Pâque réelle a remplacé la Pâque figurative. C'est d'ailleurs ce qu'attestent, de la manière la plus formelle, saint Jean Chrysostome, saint Augustin et plusieurs autres Pères.

La Pentecôte est, après la fête de Pâques, la plus grande fête de l'année.

La Pentecôte est la fête de la fondation de l'Église. C'est ce jour-là que l'Esprit-Saint est descendu sur les Apôtres pour les transformer, et qu'il s'est répandu sur le monde pour le régénérer. C'est ce jour-là que Jésus-Christ a mis la dernière main à son œuvre, en envoyant à la terre le Paraclet, qui a créé un peuple nouveau destiné à adorer Dieu en esprit et en vérité. C'est ce jour-là que le Judaïsme a été

frappé de mort, le Paganisme vaincu, et l'alliance universelle de Dieu avec les hommes consommée au sein de l'Église. L'Avent nous a préparés à Noël, le Carême à Pâques et le Temps pascal à la Pentecôte. « Nous nous préparons à la fête de Pâques, dit Eusèbe, par quarante jours de jeûne, et nous nous disposons à la Pentecôte, par cinquante jours d'une sainte allégresse. A Pâques on reçoit le baptême. La Résurrection de Jésus-Christ fortifia les Apôtres; c'est la Pentecôte qui consomma leur charité et les rendit invincibles. En ce jour, l'Esprit-Saint fut donné avec cette plénitude nécessaire à l'Église pour subjuguer l'univers; c'est pourquoi je regarde la Pentecôte comme la plus grande des fêtes. » La Pentecôte étant la consécration de tous les autres mystères, le couronnement de l'édifice de notre salut, saint Jean Chrysostome l'appelle pour ce motif le complément de toutes les solennités, la première ou la mère de toutes les fêtes. Ce fut une veille de la Pentecôte que, d'après Eusèbe, l'empereur Constantin reçut le baptême; et ce fut aussi ce jour-là que, d'après saint Grégoire de Tours, un roi des Francs, Childebert, fut baptisé.

A matines il n'y a qu'un nocturne avec trois psaumes et trois leçons, comme à Pâques, et à tierce, au lieu de l'hymne ordinaire, on chante le *Veni Creator*.

Au point de vue liturgique, il y a beaucoup d'analogie entre Pâques et la Pentecôte. Ces deux fêtes précédées du baptême solennel, ces offices de nuit ayant déjà beaucoup fatigué les catéchumènes, on a dû abréger l'office de la fête. Ainsi à la Pentecôte comme à Pâques il n'y a qu'un nocturne à matines. Ce nocturne ne renferme que trois psaumes et trois leçons. Durand de Mende en donne pour raison mystique que les trois psaumes représentaient les trois opérations que le Saint-Esprit a produites dans les Apôtres. Il les a transformés, il les a confirmés dans le bien, il les a envoyés convertir les nations. Il voit ces trois

opérations indiquées par les trois antiennes de matines : *Factus est*, se rapporte à la première opération; *Confirma hoc*, à la seconde; *Emitte Spiritum*, à la troisième. — Quant à tierce, on y chante le *Veni Creator*, au lieu de l'hymne ordinaire, parce que c'est précisément à l'heure de tierce, c'est-à-dire vers neuf heures du matin, que le Saint-Esprit est descendu sur les Apôtres. Cet usage date du XIIe siècle, et fut introduit par saint Hugues, abbé de Cluny, et il ne tarda pas à être universellement adopté. Sept chanoines revêtus de la chasuble par-dessus leurs surplis, accompagnés de diacres et de sous-diacres pareillement chanoines, revêtus de la dalmatique et de la tunique, avec les deux porte-chandeliers, venaient dans l'enceinte de l'autel au pied de la marche, et chantaient tous ensemble à genoux la première strophe de l'hymne *Veni Creator*, durant laquelle ils encensaient l'autel. Le chœur chantait la seconde strophe, et ainsi alternativement. Le clergé et le peuple restaient à genoux depuis le commencement jusqu'à la fin de l'hymne. A Saint-Jean de Latran, à Rome, pendant le chant du *Veni Creator*, retentissaient des trompettes, pour rappeler le bruit qui précéda la descente du Saint-Esprit sur les Apôtres.

Dans la messe de la Pentecôte, l'Église nous fait connaître les effets que le Saint-Esprit a produits dans le monde en général, et ceux qu'il doit produire en particulier dans nos âmes.

Le Saint-Esprit étant Dieu comme le Père et le Fils, n'a pas une action restreinte. Il embrasse le monde entier et rien ne peut échapper à sa connaissance, c'est ce qui exprime l'*Introït* emprunté au livre de la *Sagesse* (I, 7) : *Spiritus Domini :* « L'Esprit du Seigneur a rempli l'univers et par là même qu'il embrasse tout, il connaît tout ce qui se dit. » C'est une allusion à la pluralité des langues qu'il a communiquées aux Apôtres. A la pensée de ce prodige,

l'Église s'écrie dans la Collecte : « Dieu, qui avez instruit en ce jour les cœurs de vos fidèles par la lumière du Saint-Esprit, donnez-nous par ce même Esprit l'amour de la justice, et faites que nous nous réjouissions toujours de ses divines consolations. » L'Épître est le récit de la descente du Saint-Esprit sur les Apôtres, telle qu'elle est rapportée par saint Luc, au livre des *Actes*. Le don des langues que reçurent les Apôtres était en rapport avec l'universalité de la mission que Jésus leur avait donnée en disant : « Allez, enseignez toutes les nations. » C'était le signe de la catholicité de l'Église qui s'est manifestée dès le commencement. Les versets qui accompagnent l'*Alleluia* sont une prière : « Venez, ô Esprit-Saint, remplissez les cœurs de vos fidèles et allumez en eux le feu de votre amour. » L'Évangile détermine l'objet de la mission du Saint-Esprit : « Le Consolateur, avait dit Jésus, vous enseignera toutes choses et vous fera souvenir de tout ce que je vous ai dit. » En possession de la vérité, l'Église demande à Dieu, dans l'Offertoire, d'affermir en nous ce que l'Esprit-Saint y a opéré : *Confirma hoc, Deus* : « O Dieu, continuez ce que vous avez opéré en nous, et de votre temple qui est à Jérusalem ; les rois vous offriront des présents. » Dans la Postcommunion nous demandons au Seigneur que l'Esprit-Saint se répande dans nos cœurs, les pénètre de la rosée céleste et les rende féconds en bonnes œuvres.

On attribue généralement la prose de la Pentecôte au pape Innocent III, qui régna de 1198 à 1216.

On n'est pas d'accord sur l'auteur de cette prose, qui se distingue tout à la fois par son onction et son enthousiasme. Quelques-uns l'attribuent à Notker, moine de Saint-Gall, qui vivait au commencement du x[e] siècle. D'autres ont pensé qu'elle était du roi de France, Robert le Pieux, qui a, en effet, composé plusieurs séquences. C'est l'opinion de Duranti, de Trithème et du cardinal Bona. D'autres en

ont fait honneur à Hermann Contract, moine allemand, mort en 1054. Mais l'opinion la plus probable est celle qui l'attribue à Innocent III. Mérati, dans Gavantus (partie II), en donne les preuves. Pendant le chant de cette prose, dans certaines églises, on jetait du haut de la voûte des flambeaux allumés, pour figurer les langues de feu qui parurent sur la tête des Apôtres; dans d'autres, on lâchait des oiseaux ou des colombes, symbole de l'Esprit-Saint. A Rome, on remplaçait les flambeaux allumés par une pluie de roses, ce qui avait fait appeler la Pentecôte *Pâques rosée*, ou des roses (*Pascha rosata*). Cette pluie a encore lieu à Messine, en Sicile.

L'octave de la Pentecôte est, comme celle de Pâques, une octave de premier ordre; elle est privilégiée; on ne fait la fête d'aucun saint pendant cette octave, et chaque jour a ses offices propres.

Les six jours qui suivent le dimanche de la Pentecôte étaient autrefois célébrés avec la même solennité que les six jours après Pâques. C'étaient des jours de fêtes que l'on chômait. Les catéchumènes conservaient pendant toute la semaine leurs vêtements blancs, et ne les quittaient que le samedi. On voit, par le concile de Mayence de l'an 813, par les capitulaires des rois de France et de quelques évêques du IXe et du Xe siècle, que ces jours étaient autant de fêtes d'obligation. Mais, comme il y avait toujours moins de nouveaux baptisés à la Pentecôte qu'à Pâques, l'octave de la Pentecôte ne fut plus observée avec la même solennité. Dans la première partie du Xe siècle on cessa de chômer les six jours. Le concile d'Ingtheim, tenu en 948, décida qu'on ne chômerait que le lundi, le mardi et le mercredi, et ce dernier jour fut retranché lorsqu'il fut décrété, dans le siècle suivant, que les Quatre-Temps seraient placés dans cette semaine et que le mardi serait jour de jeûne. Aujourd'hui aucun de ces jours n'est fête d'obligation, mais dans

les grandes villes, les ateliers et les magasins sont fermés le lundi de la Pentecôte comme le lundi de Pâques.

Comme dans l'octave de Pâques, l'Église se préoccupe des catéchumènes pendant cette octave, mais elle revient en même temps perpétuellement sur le mystère de la Pentecôte, et sur les effets qu'il a produits.

L'abbé Rupert fait l'application des sept offices de la semaine de la Pentecôte aux sept dons du Saint-Esprit, mais cette application nous semble plus ingénieuse que solide. Plusieurs croient que pour comprendre la pensée de l'Église il faut s'en tenir à la double considération que nous venons d'indiquer. Ainsi, le lundi, l'Église nous montre par l'Épître et l'Évangile que Jésus-Christ n'est pas venu seulement pour les Juifs, mais qu'il est venu aussi pour les Gentils, et que, par conséquent, sa doctrine doit être prêchée au monde entier. Cette vérité regardait les catéchumènes qui venaient de passer du paganisme au Christianisme. Mais l'Église songe à eux tout spécialement dans l'*Introït : Cibavit eos :* « Le Seigneur, dit-elle, les a nourris du plus pur froment, et les a rassasiés du miel sorti de la pierre, » c'est-à-dire de la doctrine du Christ. C'est encore à eux qu'elle pense lorsque dans la Collecte elle demande que « ceux qui ont reçu la foi obtiennent aussi la paix : » *Quibus dedisti fidem largiaris et pacem.* L'Offertoire renferme aussi une allusion au baptême : *Intonuit :* « Le Seigneur a fait entendre son tonnerre du haut du ciel, le Très-Haut a élevé la voix et les sources des eaux ont apparu. » — Le mardi, l'*Introït* s'adresse aux catéchumènes : *Accipite :* « Recevez la joie de votre gloire, leur dit-elle, en rendant grâces à Dieu qui vous a appelés au royaume céleste. » Dans l'Épître, Pierre et Jean imposent les mains à ceux de Samarie qui avaient reçu la parole de Dieu; et l'Évangile nous enseigne que pour entrer dans la bergerie, qui est l'Église, il faut entrer par la porte, c'est-à-dire par le Christ et les Apôtres. Ces instructions étaient

bien utiles aux catéchumènes pour les préserver des dangers du schisme et de l'hérésie. — Le jeudi, la messe est la même que le jour de la Pentecôte, à l'exception de l'Épître et de l'Évangile qui nous montrent le désintéressement des Apôtres et les miracles qui accompagnaient leurs prédications après qu'ils eurent reçu le Saint-Esprit. Le mercredi, le vendredi et le samedi sont les Quatre-Temps.

CHAPITRE XI.

FÊTE DE LA SAINTE TRINITÉ.

I. *Origine.* — Le culte de la Trinité est aussi ancien que le Christianisme ; mais s'il s'agit de la fête spéciale de la Trinité, elle n'a été admise à Rome que sous le pontificat de Jean XXII.

L'Eglise n'a pas cessé depuis son berceau, de faire rendre hommage dans toutes ses prières à l'unité de Dieu et à la trinité de ses personnes.

Dans le IXe siècle, Angilbert, gendre de Charlemagne, fit construire le cloître de l'abbaye de Saint-Riquier, dans le Ponthieu, et lui donna la forme d'un triangle, figure symbolique de la triade chrétienne. A chaque angle s'élevait une église. Le nombre de trois, inscrit sur les autels et sur les candélabres, rappelait partout le mystère de la Trinité.

Au xe siècle, la Normandie se couvre d'églises dédiées à la Sainte Trinité.

C'est seulement vers le commencement du xe siècle, que l'on a établi une fête spéciale en l'honneur de la Trinité. Dans les jours libres, où il n'y avait pas d'office, l'usage s'établit de dire la messe de la Sainte Trinité. C'est la messe qui figure dans le Missel parmi les messes votives.

Dans le principe, la fête de la Trinité et celle des anges étaient célébrées conjointement. Potho, abbé de Pram, qui vivait vers l'an 1152, ordonne à ses moines de la célébrer. Il paraît, par un décret d'Alexandre III, que cette fête ne se célébrait pas à Rome en 1179 ; dans plusieurs endroits, y est-il dit, la coutume s'est introduite de célébrer la fête de

la Sainte Trinité le dimanche de l'octave de la Pentecôte; l'Eglise de Rome ne l'a pas adoptée, parce qu'elle chante chaque jour le *Gloria Patri*, etc.; Gloire au Père etc., ce qui est sans doute faire une mention suffisante de la Trinité. Le nom de dimanche de la Trinité a été institué vers l'an 1334 (Bingham, *Origines ecclés.*, t. V).

Cette dévotion se répandit, et l'abbé Rupert, qui vivait au XIIe siècle, dit qu'elle était généralement reçue dans les églises de son temps. Saint Thomas de Cantorbéry l'établit en Angleterre en 1162, en mémoire de son sacre. Les moines de Cluny l'instituèrent en 1230, et les Franciscains l'adoptèrent en 1260. Ce fut seulement sous le pape Jean XXII, qui régna à Avignon (1316-1334), que cette fête fut admise par l'Eglise romaine (1).

C'est ce pontife qui fixa la célébration de cette fête au jour octave de la Pentecôte; mais jusque-là les usages des différentes églises offrirent beaucoup de variété. Les unes la faisaient le dernier dimanche après la Pentecôte, immédiatement avant l'Avent, c'est ce qu'on appelait la *Trinité d'hiver;* d'autres la célébraient le premier dimanche après la Pentecôte, et c'est ce qu'on appelait la *Trinité d'été*. Ces dernières étaient les plus nombreuses. Durand de Mende se prononce pour la *Trinité d'été*. Car, dit-il, après avoir célébré la fête du Père dans la Nativité, celle du Fils à

(1) Quand le blason se fut constitué sur des lois fixes et générales, les armes de France, dont l'écu était jusque là d'*azur* semé de *fleurs de lis d'or sans nombre,* subirent une modification importante. Dès la fin du XIIIe siècle on les réduisit à trois, posées deux et une. Ce nouveau mode, tout en sauvegardant la symétrie des effets par la simplicité des éléments, eut aussi pour objet d'honorer la *Sainte Trinité*. Dans une charte donnée à Paris (février 1376), au sujet de la fondation du couvent de la Trinité, près de Mantes, on lit ce passage :

« Les lys qui sont le symbole et le caractère du royaume de France, qui sont au nombre non de deux, mais de trois, imitent le modèle de la Trinité increéée. »

Pâques, et celle de l'Esprit-Saint, lors de sa descente sur les Apôtres, c'est à juste titre qu'à l'octave de la Pentecôte, on célèbre la fête des trois Personnes ou de la Trinité, pour montrer que les trois Personnes sont un seul Dieu. Quelle que soit la valeur de ces raisons, le jour octave de la Pentecôte fut choisi par le pape Jean XXII, et depuis ce moment toutes les Églises d'Occident ont célébré la Trinité en ce jour. Alcuin paraît avoir composé une messe votive de la Sainte Trinité; Étienne, évêque de Liège, avait rédigé un office de la fête vers l'an 920. Il y avait une séquence ou prose dans la messe de la Trinité, que l'on attribuait à Alcuin.

Quelques églises avaient donné à cette fête une octave, mais elle fut abandonnée lors de l'institution de la fête du Saint-Sacrement, qui fut fixée au jeudi après la Trinité. L'office actuel a été rédigé tel qu'il est sous saint Pie V (1566-1572). Le Pontife supprima la prose et composa la messe et l'office des éléments qui existaient antérieurement. En un mot, il donna à l'office de la fête sa forme définitive.

II. *Objet de la fête.* — Puisque tous les dimanches et même tous les jours de l'année sont consacrés au culte de Dieu et des trois Personnes divines, pourquoi a-t-on institué une fête particulière de la Sainte Trinité? L'institution de cette fête n'était pas nécessaire; mais le pape Jean XXII jugea utile de l'établir au commencement de l'âge moderne, pour ranimer la foi des fidèles en la Sainte Trinité et leur faire entendre que les trois Personnes divines sont l'objet de tout le culte de l'Église. Il était beau, en plein XIVe siècle, au moment où la foi commençait à fléchir, de manifester par une fête spéciale la foi de l'Église en la Sainte Trinité. Au moment où le philosophisme allait altérer la notion de Dieu, il fallait rappeler ce dogme fondamental, qu'on ne peut nier sans renverser l'édifice de la religion catholique.

Dans la messe de la fête, l'Église nous retrace tous nos

devoirs envers la Sainte Trinité; le premier de ces devoirs est de reconnaître qu'elle est le principe de tous les biens que nous possédons. C'est ce que nous faisons dès l'*Introït*, que l'on attribue à Alcuin. Le second devoir que nous avons à remplir envers la Trinité, c'est de nous prosterner par humilité devant la profondeur de cet inaccessible mystère.

On attribue la préface de la Trinité au pape Pélage II (578-590). C'est, avec quelques modifications, l'ancienne profession de foi que l'on faisait prononcer à tous ceux qui abjuraient l'arianisme ou toute autre hérésie.

CHAPITRE XII.

FÊTE DU SAINT-SACREMENT.

Article I. *De la fête.*

C'est la fête de Notre-Seigneur présent au Saint-Sacrement de l'autel. On l'appelle encore fête du Corps du Christ « *Festum Corporis Christi.* » Le Missel romain l'appelle *Solennitas Corporis Christi*, la solennité du Corps du Christ. On lui donne aussi vulgairement le nom de Fête-Dieu, de *Corpus Domini*, *Corpus Christi*, « le Corps du Seigneur, le Corps du Christ. »

La fête du Saint-Sacrement est aussi ancienne que l'Église. Les fêtes des premiers chrétiens n'étaient pas autre chose que des fêtes en l'honneur de l'Eucharistie, puisqu'elles consistaient uniquement dans la célébration de la messe. L'on peut dire avec le Père Thomassin que tous les mystères de Jésus-Christ sont renfermés dans l'Eucharistie, qui en est comme une continuation. Ainsi tous ces mystères et leurs fêtes se célèbrent par le sacrifice Eucharistique, qui en est l'âme. Le rite mozarabe, en Espagne, divisait l'hostie consacrée en neuf parties qu'on appelait : l'Incarnation, la Naissance, la Circoncision, l'Apparition ou Transfiguration, la Passion, la Mort, la Résurrection, la Gloire et le Règne. Le célébrant prenait les sept premières de ces parties et mêlait ensuite les deux dernières dans le calice qu'il consommait ensuite. C'était une manière de rendre sensible cette vérité, savoir, que tous les mystères sont compris et honorés dans le mystère Eucharistique.

Tout le culte chrétien se rapporte à l'Eucharistie; et ce sacrement ayant été institué par Notre-Seigneur dans la dernière cène, l'Église n'a jamais manqué de fêter l'anniversaire de ce grand événement. La solennité s'en est toujours faite le Jeudi-Saint. On appelait ce jour-là la fète de l'Eucharistie, la fête de la Cène, la fête du Saint-Sacrement, la fête du Corps de Notre-Seigneur. En certains pays on ne jeûnait pas le Jeudi-Saint, quoiqu'on fût en Semaine-Sainte, parce qu'on ne croyait pas convenable de jeûner un jour de fête. Parfois on communiait le Jeudi-Saint après avoir mangé; et saint Augustin qui rapporte cet usage, ne le blâme pas, parce qu'on avait dessein d'imiter de plus près la cène de Notre-Seigneur. Maintenant encore la messe du Jeudi-Saint est accompagnée des marques d'une grande allégresse. En plein temps de la Passion, au milieu de la grande semaine, l'Église quitte ses habits de deuil et entonne le chant du *Gloria in excelsis* pour célébrer avec la joie qui convient l'institution de ce sacrement, source de nos consolations et de nos espérances.

Origine de cette fête. — La Providence se servit d'une humble religieuse pour l'établissement de la fête du Saint-Sacrement. Julienne était son nom. Née, en 1193, au village de Rétienne près de Liège, elle était prieure du monastère du Mont-Cornillon en 1230. La bienheureuse avait eu toute sa vie une dévotion particulière au Saint-Sacrement. Dès l'âge de seize ans, toutes les fois qu'elle était en oraison, il lui semblait voir la lune pleine avec une petite échancrure. Il lui fut révélé que la lune était l'image de l'Église, et que l'échancrure indiquait le défaut d'une fête, dont il fallait enrichir le cycle liturgique pour honorer le sacrement de l'Eucharistie. Jacques Pantaléon, alors archidiacre de Liège, depuis pape sous le nom d'Urbain IV, Hugues de Saint-Cher, provincial des Frères-Prêcheurs, Guy de Laon, évêque de Cambrai, le chancelier de l'église de Paris et trois profes-

seurs de théologie, qui enseignaient à Liège, furent informés de ces révélations. Tous furent d'avis qu'il était juste et utile de célébrer l'institution de l'Eucharistie. Robert de Torote, évêque de Liège, adressa en conséquence à tout le clergé de son diocèse, en 1246, une lettre par laquelle il lui ordonnait de célébrer tous les ans la fête du Saint-Sacrement, le jeudi après la Trinité avec jeûne la veille. Il mourut la même année; mais l'année suivante (1247), les chanoines de Saint-Martin de Liège furent les premiers à célébrer la fête du Saint-Sacrement.

Comme toutes les œuvres de Dieu, celle-ci eut des contradicteurs. Dès le commencement, on avait voulu jeter le discrédit sur les révélations de Julienne, et les faire passer pour des rêveries. La persécution alla même si loin contre l'humble religieuse, qu'elle fut obligée de sortir de Liège. Elle mourut le 5 avril 1258, et est honorée dans le pays comme bienheureuse.

Une pieuse recluse de Liège, nommée Ève, avait su apprécier le mérite de Julienne, sa sainte amie. Elle profita de la promotion d'Urbain IV sur la chaire de saint Pierre, pour le faire solliciter d'établir la fête du Saint-Sacrement. Ce qui décida le Pontife, ce fut un miracle survenu à cette époque. Benoît XIV raconte, dans son *Traité des fêtes*, qu'un prêtre ayant eu quelque doute sur la transsubstantiation, au moment où il venait de consacrer, le sang jaillit de la sainte Hostie et laissa sur le corporal une tache ineffaçable. Le Pape voulut s'assurer par ses yeux de la réalité du prodige; ce fait l'impressionna si fortement qu'il résolut de déférer aux sollicitations de l'évêque de Liège, et d'instituer la Fête-Dieu. Il publia, le 8 septembre 1264, la bulle qui ordonnait de célébrer dans toute l'Église la fête qui avait été établie en l'honneur du Saint-Sacrement dix-huit ans auparavant.

Mais l'ordre du Pape ne fut pas obéi sur-le-champ. Pen-

dant cinquante ans, il n'y eut qu'un très petit nombre d'églises qui se joignirent à celle de Liège pour célébrer la nouvelle fête. Il fallut que Clément V ordonnât, au concile de Vienne, la mise à exécution de la bulle d'Urbain IV. C'est là, en 1311, en présence des rois de France, d'Angleterre et d'Aragon, que fut confirmée solennellement l'institution du pape Urbain IV. Dès lors, l'auguste solennité fut universellement acceptée. Jean XXII, successeur de Clément V, en confirmant la constitution dite *Clémentine*, décréta que la Fête-Dieu serait solennisée avec octave, et qu'on porterait le Saint-Sacrement en procession. Martin V ordonna que la fête se célébrât au son des cloches. Enfin Eugène IV, en 1433, confirma la bulle de Martin V, enrichit la fête des indulgences de l'Eglise, et voulut que tous les évêques de la chrétienté publiassent, à ce sujet, des lettres pastorales dans tous leurs diocèses.

But de cette fête. — Le Souverain Pontife, en instituant cette fête, a voulu ranimer la foi des fidèles en la présence réelle, réparer les outrages que le Sauveur reçoit chaque jour dans l'adorable Sacrement et confondre la perfidie des hérétiques qui osent le blasphémer. « Quoique nous publions tous les jours à la messe, est-il dit dans la bulle d'institution, la mémoire de l'institution de ce sacrement, nous estimons toutefois convenable de la célébrer plus solennellement au moins une fois l'année, pour confondre plus particulièrement les hérétiques. Car, le Jeudi-Saint, l'Eglise est occupée à la réconciliation des pénitents, à la consécration du Saint-Chrême, au lavement des pieds et à plusieurs autres fonctions, qui l'empêchent de vaquer pleinement à la vénération de ce mystère. Elle observe cette pratique à l'égard des saints, dont elle renouvelle la mémoire dans les litanies et aux messes, et ne laisse pas de célébrer leurs fêtes à certains jours. »

L'Eglise a mis cette fête au jeudi, parce qu'il convenait

de prendre le jour de la semaine auquel Jésus a institué l'Eucharistie; et elle l'a placée au jeudi après la Trinité à cause des rapports qui existent entre la fête de la Trinité et celle du Saint-Sacrement.

Article II. *Office du Saint-Sacrement.*

I. *Origine de cet office.* — Quand l'évêque de Liège, Robert de Torote, eut décidé en 1246 l'établissement de la fête, demandée par la bienheureuse Julienne, il avait fait composer un office du Saint-Sacrement par un jeune religieux, nommé Jean. Mais quand Urbain IV eut donné sa bulle pour l'institution de la fête, il résolut d'en faire composer un par les deux plus grands théologiens de son siècle, saint Thomas d'Aquin et saint Bonaventure. Denis le Chartreux raconte que le Pontife avait fait composer séparément le même office à ces deux illustres docteurs. Mais quand frère Bonaventure vit le travail de frère Thomas, il ne voulut pas montrer le sien et le jeta au feu aussitôt qu'il fut rentré dans sa cellule.

L'office et la messe sont restés tels que saint Thomas les a composés, sauf quelques retouches qu'y a faites saint Pie V, dans la révision qu'il a ordonnée de la Liturgie romaine.

A la messe on ne fait qu'une suppression à l'œuvre du Maître. Au *Sanctus*, saint Thomas, selon l'usage de son temps, avait accompagné chaque partie de tropes. Ainsi il disait : *Sanctus :*

> *Divinum mysterium semper declaratur*
> *Et mens infidelium tumens execatur*
> *Firma spes credentium fide roboratur*, etc.

Les liturgistes, chargés de la révision du Missel, ayant partout sacrifié ces tropes, on ne dut pas faire exception

pour l'œuvre de saint Thomas. Pour l'office, le saint Docteur avait composé six leçons, trois pour le premier nocturne, et trois pour le second. Mais les leçons du premier nocturne étant toujours tirées de l'Écriture; on mit au deuxième nocturne de la fête les trois premières leçons et on réserva pour le deuxième nocturne du second jour de l'octave, les trois autres leçons. Saint Thomas n'avait pas eu à composer d'octave. Jean XXII ayant ajouté une octave, il fallut ajouter à l'œuvre du docteur angélique des leçons empruntées à saint Jean Chrysostome, à saint Cyprien, à saint Ambroise et à saint Cyrille de Jérusalem. On fit commenter l'évangile de la fête par saint Augustin, saint Grégoire le Grand, saint Hilaire et saint Cyrille d'Alexandrie.

II. *Caractère de l'office du Saint-Sacrement.* — L'ange de l'école, en composant l'office du Saint-Sacrement, a ajouté le laurier du poète à son auréole de docteur. Les hymnes n'ont rien du génie antique. On n'y trouve aucune réminiscence des poètes païens. L'inspiration est aussi vive qu'originale : on sent qu'elle a jailli de la contemplation même de la vérité. Le dogme y est exposé avec une rigoureuse exactitude, et cette rigueur théologique ne nuit en rien aux transports de l'enthousiasme et aux élans du cœur que la reconnaissance enflamme. Tout y est grand, tout y est simple, et jamais les figures de l'Ancien Testament, mises en rapport avec les réalités du Nouveau, n'ont été rendues avec autant de force et de magnificence.

Toutes les parties de ce chef-d'œuvre sont admirables. L'auteur s'y montre tout à la fois poète sublime et théologien profond. On admire surtout la prose *Lauda Sion*, et les hymnes *Pange lingua*, *Sacris solemnis* et *Verbum*, que le saint docteur a composées pour la messe, matines, laudes et vêpres.

Parmi toutes les proses, le *Lauda Sion* occupe le premier rang. C'est une exposition complète du dogme. Il n'est pas

possible d'entrer plus avant dans les plis et replis de ce mystère, ni d'en formuler tous les détails avec plus de concision et d'exactitude. Mais cette savante analyse s'allie à l'onction la plus douce et au lyrisme le plus élevé.

Les hymnes ne le cèdent pas à la prose : L'hymne *Pange lingua* ouvre l'office avec une gravité et une onction qui vous émeuvent. On tombe de soi-même à genoux, lorsqu'on arrive à cette strophe : *Tantum ergo sacramentum :* « Prosternons-nous donc pour adorer un si grand sacrement; que les anciennes observances le cèdent au rite nouveau, et que la foi supplée au défaut des sens. »

L'hymne *Sacris solemniis*, destinée aux laudes, est un chant triomphal et majestueux. Les figures de l'Ancien Testament, la cène, tout y est rappelé en stances sublimes. L'enthousiasme est à son comble, quand on arrive à cette strophe : *Panis angelicus :* « Le pain des anges devient le pain des hommes, ce pain du ciel met fin aux figures ; chose merveilleuse! le serviteur pauvre et humble mange le Seigneur. »

L'hymne *Verbum*, destinée aux vêpres, a quelque chose de grave et de mélancolique qui envahit l'âme, quand les ombres de la nuit s'approchent. Santeul disait qu'il aurait volontiers donné toutes ses hymnes pour cette seule strophe, si étonnante de profondeur et de concision : *Se nascens dedit socium :* « En naissant, il s'est fait notre compagnon ; en mangeant, il est devenu notre nourriture; en mourant, notre rançon, et en régnant, notre récompense. »

ARTICLE III. *De la procession du Saint-Sacrement.*

Ni la bulle d'Urbain IV (1264), ni celle de Clément V (1311), ni l'office de saint Thomas d'Aquin, ne parlent d'aucune façon de la procession du Saint-Sacrement; il en est seulement fait mention une première fois au concile de

Sens, en 1320, et une seconde fois, en 1330, dans le cartulaire des Chartreux. J.-B. Thiers nous dit que Jean XXII (1316-1334), en fut le fondateur. Le concile de Cologne tenu en 1452, ne veut pas qu'on porte le Saint-Sacrement en procession d'autres jours que ceux de la Fête-Dieu et de l'octave. « Je n'ai jamais vu, disait Diderot, cette longue file de prêtres en habits sacerdotaux, ces jeunes acolytes vêtus de leurs aubes blanches, ceints de leurs larges ceintures blanches, et jetant des fleurs devant le Saint-Sacrement; cette foule qui les précède et qui les suit dans un silence religieux; tant d'hommes le front prosterné contre la terre; je n'ai jamais entendu ce chant grave et pathétique, entonné par les prêtres, et répondu affectueusement par une infinité de voix d'hommes, de femmes, de jeunes filles et d'enfants, sans que mes entrailles en aient été émues, en aient tressailli, et que les larmes m'en soient venues aux yeux. »

CHAPITRE XIII.

FÊTE DU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS.

1° *Objet de la fête.* — La fête du Sacré-Cœur a pour objet d'honorer la personne de Jésus-Christ considéré dans son Cœur de chair, qui a été le symbole et le foyer de l'immense amour dont il a été embrasé pour les hommes.

On honore la charité du Sauveur à l'égard des hommes sous l'emblème de son cœur adorable, parce que, dans toutes les langues, le cœur est le symbole de l'amour, et parce que dans l'homme le cœur est l'organe; principal siège des sentiments et des affections. Ainsi on rapporte au cerveau la pensée, de même on rapporte au cœur les sentiments et les affections. Le front est considéré comme le siège de l'intelligence, parce que c'est au cerveau que correspondent les sens par lesquels l'âme est mise en rapport avec le monde extérieur. De même le cœur est regardé comme le centre des affections, le siège de la vie morale, parce que c'est au cœur que se rapportent plus directement les impressions que nous fait éprouver l'amour ou la haine. Le cœur se resserre ou se dilate, suivant que l'on est plus ou moins ému par la passion de l'amour. Ses palpitations et ses mouvements sont en raison des passions que l'on subit.

2° *Origine de la fête.* — Une religieuse belge avait eu la gloire de doter le monde catholique de la fête du Saint-Sacrement; ce fut une religieuse française qui fut choisie de Dieu pour donner à l'Église la fête du Sacré-Cœur.

Le vénérable Eudes, fondateur de la congrégation qui porte son nom, avait précédé de quelques années la bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque, dans le culte public rendu

au Cœur de Jésus. Mais son influence n'avait eu qu'une portée restreinte. A l'humble religieuse de Paray-le-Monial était réservé l'honneur de donner à ce culte toute son extension.

La dévotion au Cœur sacré de Jésus est bien antérieure au XVIIe siècle, et aux efforts du Père Eudes et de la bienheureuse Marguerite-Marie pour accréditer dans l'Eglise le culte de ce Cœur adorable. « Qu'il est bon, s'écriait saint Bernard, qu'il est doux de faire sa demeure dans le Cœur de Jésus! Que votre Cœur, ô aimable Jésus! est un riche trésor : c'est dans ce temple que j'adorerai et louerai le nom du Seigneur. O le plus beau des enfants des hommes! votre côté sacré n'a été percé que pour m'ouvrir l'entrée de votre Cœur, et ce Cœur lui-même n'a été ouvert que pour que nous puissions habiter en lui. » On trouve ces sentiments et ces pensées dans saint Bonaventure, dans saint François de Sales, et dans beaucoup d'autres saints. On peut dire en réalité que la dévotion au Cœur de Jésus est aussi ancienne que le Christianisme lui-même. Mais ce ne fut qu'au XVIIe siècle que la Providence lui donna une forme officielle, authentique et publique dans l'Eglise.

Le premier instrument dont elle se servit pour établir le culte du Sacré-Cœur de Jésus fut le vénérable Eudes. Il obtint, le 8 mars 1670, de Mgr de la Vieuville, évêque de Rennes, le premier acte authentiquement rédigé dans l'Eglise catholique, sur le culte et la fête du saint Cœur de Jésus; et le 20 avril de la même année le Prélat approuvait et proposait à son clergé l'Office et la Messe du Sacré-Cœur de Jésus, œuvre de la composition du Père Eudes, dans laquelle il avait réussi à faire passer toute la douceur et toute la force de la charité dont son âme est tout embrasée (1).

(1) *Le P. Eudes, premier apôtre des sacrés Cœurs de Jésus et de Marie*, 1870, p. 126.

Le Père Eudes avait donc été le premier apôtre du Sacré-Cœur de Jésus. Une sainte religieuse de la Visitation de Paray-le-Monial, va donner plus d'éclat à cette dévotion et à ce culte, par suite d'une révélation. Née à Lauthécourt, en Bourgogne, Marguerite-Marie Alacoque était entrée, en 1671, au couvent de la Visitation de Paray-le-Monial. Un jour qu'elle était en adoration devant le Saint-Sacrement, Jésus-Christ se fit entendre à elle et lui dit en lui montrant son cœur adorable : « Voilà ce Cœur qui a tant aimé les hommes, qu'il n'a rien épargné, mais qui est allé jusqu'à s'épuiser et se consumer pour leur témoigner son amour. Pour reconnaissance, je ne reçois de la plupart des hommes que des ingratitudes, par le mépris, les irrévérences, les sacrilèges et la froideur qu'ils ont pour moi dans ce sacrement d'amour. Mais ce qui m'est encore plus sensible, ce sont des cœurs qui me sont consacrés qui me traitent ainsi : c'est pour cela que je te demande que le premier vendredi après l'octave du Saint-Sacrement soit consacré à célébrer une fête pour honorer mon Cœur. » La sœur Marguerite fut traitée de visionnaire par les Jansénistes qui se déchaînèrent avec une violence inouïe contre la dévotion proposée. Mais cette persécution n'empêcha pas l'œuvre de Dieu de se faire. Une première fête privée a lieu au noviciat de la Visitation de Paray, le 20 juillet 1685. On la solennise dans l'église du couvent pour la première fois en 1689.

Après la cessation miraculeuse de la peste de Marseille, le culte du Sacré-Cœur prit une extension considérable. En 1724, on comptait plus de quatre cents confréries, établies en l'honneur du Sacré-Cœur. Clément XIII, le 11 mai 1765, approuva la fête et l'office du Sacré-Cœur pour le royaume de Pologne et en faveur du clergé de Rome. En 1765, l'assemblée du clergé de France, obtempérant aux vœux de la reine Marie Leczinska, décida à l'unanimité que la fête du Sacré-Cœur serait instituée dans

tous les diocèses du royaume. Le diocèse de Coutances est le premier qui ait célébré cette fête, en vertu de cette décision, dans la chapelle du grand séminaire. Les Églises de France avaient établi cette fête, sans avoir recours à l'autorité du Souverain Pontife. La concession faite à l'Église de Pologne s'étendit peu à peu à d'autres Églises, jusqu'à ce qu'enfin, le 23 août 1856, le Souverain Pontife, Pie IX, à la sollicitation de tout l'épiscopat français, rendit le décret qui insérait la fête du Sacré-Cœur au calendrier de l'Eglise universelle, et en ordonnait la célébration sous le rite double majeur, le vendredi après l'octave du Très Saint-Sacrement (1). Sa Sainteté Léon XIII l'a élevée au rite double de première classe, le 28 juin 1889.

Comme on le voit, le Père Eudes n'a fait que commencer et préparer la propagation du culte du Sacré-Cœur de Jésus, c'est à la bienheureuse Marguerite-Marie qu'est due son extension dans l'univers tout entier, et c'est à elle que revient l'honneur d'avoir été la cause plus immédiate de la fête dont se réjouit actuellement l'Église catholique.

Cette fête a été placée le vendredi après l'octave du Saint-Sacrement. C'est Notre-Seigneur lui-même qui, dans son apparition à la bienheureuse Marguerite-Marie, a déterminé ce jour de la semaine. L'objet de la fête est de réparer les outrages que Jésus reçoit tous les jours dans le sacrement de son amour. Cette passion perpétuellement renouvelée nous reporte au souvenir des souffrances et des opprobres qu'il eut à endurer de la part des Juifs. Cette fête est placée immédiatement après l'octave de la Fête-Dieu, pour nous montrer le lien qui unit ces deux fêtes. Le concile de Trente (Sess. XIII, c. 8) recommande aux fidèles d'honorer dans l'Eucharistie tout spécialement l'amour immense de Jésus-Christ pour les hommes. La fête

(1) R. P. Bernard, *Le Bréviaire romain*, p. 408.

du Sacré-Cœur, ayant été établie pour nous faire adorer ce même amour dans l'organe qui en est le symbole et le siège principal, a donc la plus grande analogie avec la fête du Saint-Sacrement. De plus, la fête du Sacré-Cœur termine très heureusement la série des fêtes de Notre-Seigneur, parce qu'elle est comme l'abrégé de tous les mystères de sa vie et le complément de toutes ses autres fêtes.

3° *Office du Sacré-Cœur.* — Pour célébrer la fête du Sacré-Cœur, la Sacrée Congrégation des Rites désigna tout d'abord l'office des Cinq Plaies. C'est que, dans la célébration de cette fête, la pensée fondamentale de l'Église est de considérer le Cœur de Jésus, exclusivement au point de vue des souffrances et des humiliations dont il a été abreuvé sur la terre. C'est l'idée qu'exprime la teneur de la messe *Miserebitur*. Tout y respire la tristesse et la douleur comme dans un office de la Passion. L'auteur de la messe approuvée pour le diocèse de Venise n'a pas aussi bien compris l'esprit de cette fête. Dans cette messe, dont l'*Introït* commence par le mot *Egredimini*, il a considéré l'amour de Jésus dans sa joie plutôt que dans ses tristesses, et l'office ne nous présente ce divin Cœur qu'au point de vue de sa douceur, de sa bonté et des attraits qu'il a pour nous.

CHAPITRE XIV.

DIMANCHES APRÈS LA PENTECÔTE.

Dans les dimanches après la Pentecôte, l'Église nous fait connaître les devoirs que nous avons à remplir pour nous sanctifier pendant le temps que dure notre pèlerinage sur la terre.

Notre-Seigneur est monté au ciel. Il nous a envoyé le Saint-Esprit le jour de la Pentecôte pour nous donner l'intelligence des vérités qu'il nous a enseignées et la force de les pratiquer.

Durand de Mende fait observer que, comme nous avons des ennemis à vaincre avant d'arriver au terme de notre pèlerinage ici-bas, savoir : la chair, le monde et le démon, nous lisons pour ce motif à l'office du matin des extraits des Livres des Rois où il s'agit des victoires que le peuple de Dieu a remportées sur les Philistins.

Cette lecture dure jusqu'au premier dimanche d'août. A la messe des dimanches qui se présentent pendant cette période, l'Église nous indique les vertus que nous devons pratiquer pour rendre nos efforts triomphants.

La messe de chacun des dimanches après la Pentecôte exprime une pensée générale à laquelle se rapportent toutes les parties principales, l'*Introït*, l'Épître, l'Évangile, etc...

On a cherché à faire des vingt-quatre messes qui appartiennent aux dimanches après la Pentecôte, un ensemble de doctrine, une espèce de synthèse. Mais nous croyons que c'est à tort. Toute systématisation de cette nature est arbitraire. Dans ce long intervalle de temps qui sépare la

Pentecôte de l'Avent, l'Église a voulu nous rappeler nos devoirs. Mais la manière dont cette partie de la liturgie s'est formée, ne permet pas de voir là un plan, un enchaînement d'idées résultant d'une conception générale. Cet enchaînement aurait été, au reste, tout à fait illusoire. Car ces dimanches n'étant pas privilégiés, ils sont le plus souvent remplacés par la fête d'un saint, et l'on se borne à en faire la mémoire. Mais chaque dimanche, ou si l'on veut, chaque messe forme un ensemble. Toutes les parties se rapportent à une idée commune qu'il est facile d'indiquer et de préciser, et c'est à cela que se borneront nos observations sur cette période liturgique. Mais nous ne chercherons pas à établir de rapport entre le dimanche qui suit et le dimanche qui précède, parce que nous ne croyons pas qu'il y ait une raison suffisante pour justifier l'ordre suivant lequel ils se succèdent.

A la messe, dans les trois premiers dimanches après la Pentecôte, l'Église nous engage à pratiquer la charité en nous mettant sous les yeux la miséricorde de Dieu, sa bonté pour nous, et sa sollicitude paternelle pour la brebis égarée.

Dans la messe du quatrième dimanche après la Pentecôte l'Église nous apprend que nous sommes faits pour la vie éternelle, mais que nous ne pouvons y arriver sans la grâce.

La messe du cinquième dimanche se rapporte à la prière et nous en fait connaître les conditions pour qu'elle soit exaucée.

Le sixième dimanche après la Pentecôte, l'Église nous rappelle que par le baptême nous sommes morts au monde et au péché, que nous avons pris l'engagement de mener une vie nouvelle, et que pour cela nous devons nourrir nos âmes du pain des anges, qui se multiplie sans cesse sur nos autels.

Le septième dimanche, l'Église nous prévient de nous tenir en garde contre les fausses doctrines, et nous dit à quels signes nous reconnaîtrons ceux qui les propagent.

La liturgie du huitième dimanche après la Pentecôte nous apprend à être des hommes spirituels, à travailler uniquement en vue de notre fin dernière et à nous éloigner de tous les désirs charnels, incompatibles avec notre caractère d'enfants de Dieu.

Dans la messe du neuvième dimanche, l'Église nous met sous les yeux les châtiments terribles que la justice de Dieu inflige à ceux qui abusent de ses grâces.

La liturgie du dixième dimanche après la Pentecôte se rapporte à la prière; elle nous apprend que tous les biens viennent de Dieu, et elle nous dit comment il faut les demander pour les obtenir.

La liturgie du onzième dimanche nous enseigne l'humilité, en nous faisant comprendre que nous ne sommes rien par nous-mêmes, et que nous devons tout à la puissance et à la bonté de Dieu.

La liturgie du douzième dimanche se rapporte à la charité, à cette vertu qui est l'objet du précepte nouveau que le Sauveur est venu donner au monde en commandant à ses disciples de s'aimer les uns les autres.

Nous demandons à Dieu dans la liturgie du treizième dimanche l'accroissement de la Foi, de l'Espérance et de la Charité, c'est-à-dire des trois vertus théologales que la grâce a fait naître en nous et que nous devons toujours nous efforcer de développer.

Dans la messe du quatorzième dimanche, l'Église nous rappelle que nous avons été créés pour être un jour en possession de Dieu dans le ciel, et que nous devons rapporter nos travaux à cette fin.

Dans la messe du quinzième dimanche, l'Église nous avertit de notre fragilité, et nous enseigne ce que nous aurions à faire pour ressusciter à la vie de la grâce, si nous avions le malheur de la perdre par le péché mortel.

Dans la liturgie du seizième dimanche, l'Église nous apprend que nous devons avoir une grande défiance de nous-

même et une grande confiance en Dieu et que notre gloire sera en raison directe de notre humilité.

La liturgie du dix-septième dimanche nous apprend que le plus grand de tous les commandements est celui-ci : « Vous aimerez le Seigneur votre Dieu, de tout votre cœur, de toute votre âme et de tout votre esprit, » et que, par conséquent, au lieu de négliger nos devoirs envers Dieu, nous devons les mettre avant tous les autres.

Dans la messe du dix-huitième dimanche, l'Église nous montre la patrie céleste qui doit être l'objet perpétuel de nos soupirs, et nous fait prier pour que nous ayons d'excellents chefs spirituels qui nous y conduisent.

La liturgie du dix-neuvième dimanche proclame la vérité terrible du petit nombre des élus que Jésus-Christ nous a lui-même révélé dans son saint Évangile.

La liturgie du vingtième dimanche a spécialement pour but de nous porter à accomplir avec fidélité la loi de Dieu, en augmentant en nous la foi.

L'Église nous enseigne dans la liturgie du vingt et unième dimanche, que nous sommes ici-bas entourés d'ennemis, que le démon est toujours prêt à nous attaquer, et elle nous dit de quelles armes nous devons nous servir pour le vaincre.

La liturgie du vingt-deuxième dimanche nous rappelle qu'à mesure que nous avançons dans la vie, nos mérites doivent s'accroître, et l'Église nous donne le moyen d'accomplir ce progrès moral qui est dans notre destinée.

La liturgie du vingt-troisième dimanche se rapporte à la conversion des Juifs qui doit avoir lieu à la fin des temps. L'Église veut que nous prenions exemple sur cette conversion pour sortir nous-mêmes du péché.

L'année liturgique se termine toujours par le vingt-quatrième dimanche après la Pentecôte, et dans ce dimanche l'Église nous met sous les yeux le tableau terrible du jugement dernier.

CHAPITRE XV.

DES QUATRE-TEMPS.

La dénomination *Quatre-Temps* signifie les quatre saisons de l'année. Ils sont placés au début des saisons pour prier Dieu de répandre sa bénédiction sur les biens de la terre, et sur les ordinations que l'Eglise a placées aux samedis des Quatre-Temps. A Rome, la principale ordination se faisait autrefois le samedi des Quatre-Temps de l'Avent. C'est pour cela que le martyrologe contient si souvent la mention : « *Il fit tant de prêtres au mois de décembre.* » C'est pour cela encore que dans l'Épître du dimanche suivant, il est tout particulièrement question de la grandeur du sacerdoce.

Dès l'origine du Christianisme, outre les deux réunions liturgiques du dimanche, vigile et messe, il y avait des réunions avec ou sans synaxe, partant *liturgiques* ou *aliturgiques*, le mercredi et le vendredi. Quant à la synaxe du samedi, elle est particulière à l'Orient et moins ancienne que les deux autres. Or, ces synaxes ou stations hebdomadaires supposaient un semi-jeûne. Le jeûne des Quatre-Temps ne fut pas autre chose que le jeûne hebdomadaire, tel qu'il était à l'origine, mais porté à un degré spécial de rigueur.

Ce jeûne plus rigoureux des Quatre-Temps n'apparaît pas avant le ve siècle ; encore était-il exclusivement propre aux Eglises soumises à l'usage romain (1).

Primitivement, il avait été établi que les Quatre-Temps

(1) Duchesne, *Origines du culte chrétien*, p. 222.

du printemps se feraient le premier samedi de mars, ceux de l'été le second samedi de juin, ceux de l'automne le troisième samedi de septembre, et ceux de l'hiver le quatrième samedi de décembre, ou plutôt le samedi qui précède la fête de Noël. On avait pris le samedi pour base, parce que c'est actuellement le principal des trois jours de jeûne à cause des ordinations. Ce règlement avait été arrêté l'an 813, au concile de Mayence, conformément à ce qui se faisait à Rome. Mais il arrivait que par suite de la fixité de ces dates et de la mobilité des fêtes, les Quatre-Temps du printemps arrivaient tantôt avant et tantôt après le commencement du Carême, et ceux de l'été tantôt dans le Temps pascal, tantôt après la Pentecôte. Il semblait étrange de jeûner les jours gras ou pendant le Temps pascal, et alors on désirait avancer ou reculer les Quatre-Temps dans les années où ces inconvénients se présentaient. Ce fut pour remédier à ces difficultés et établir sur ce point l'uniformité dans les Eglises d'Occident que saint Grégoire VII décréta, en 1073, que les Quatre-Temps de l'été se feraient dans l'octave de la Pentecôte et ceux du printemps la première semaine du Carême. Ainsi les Quatre-Temps de printemps et d'été n'ont pas de date fixe, puisqu'ils dépendent de la mobilité de la fête de Pâques.

Les Quatre-Temps d'automne furent fixés au mercredi qui suit la fête de l'Exaltation de la Sainte-Croix, ou 14 septembre; ceux de l'hiver après le troisième dimanche de l'Avent. Par cet arrangement, les Quatre-Temps de l'Avent se rapprochaient du solstice d'hiver qui arrive le 22 décembre, et ceux de Carême de l'équinoxe du printemps; ceux de la Trinité du solstice d'été, et ceux d'automne ou de saint Matthieu de l'équinoxe d'automne, qui a lieu le 23 septembre. Ainsi l'Eglise a-t-elle sagement réparti les Quatre-Temps dans le cours de l'année, en les plaçant de trois mois en trois mois, de telle sorte qu'ils répondent aux solstices et aux équinoxes.

CHAPITRE XVI.

FÊTES DE LA CROIX.

1° *Invention de la Sainte-Croix, le* 3 *mai.* — L'Église honore la croix, parce que c'est le symbole le plus expressif et le résumé le plus complet de la religion.

Le signe de la croix est une profession de foi explicite de la Sainte Trinité, ou du mystère d'un Dieu en trois personnes. La croix est le signe de la Rédemption. La Rédemption suppose l'Incarnation. La Croix résume donc les trois mystères fondamentaux de notre religion : la Trinité, l'Incarnation et la Rédemption. Aussi l'Église a-t-elle sans cesse recours à ce signe sacré; pas une cérémonie de son culte qui ne soit accompagnée de cette image et de ce souvenir, pas un monument religieux qui ne soit décoré de cet emblème. Il n'est donc pas étonnant que l'Église ait établi de bonne heure deux fêtes spéciales pour honorer la Croix.

Les Églises gallicanes avaient une fête, le 3 mai, en souvenir de la découverte de la vraie Croix, quand fut adoptée la Liturgie romaine. C'est au 3 mai qu'elle est marquée dans plusieurs manuscrits du martyrologe de saint Jérôme, notamment ceux de Berne et de Wolfenbüttel, qui sont celui-ci de 772, et l'autre un peu postérieur. Dans les deux Sacramentaires gallicans d'Autun (*Missale gothicum*) et de Bobbio, on la trouve placée entre l'octave de Pâques et les Rogations. Cette fête manque au Lectionnaire de Luxeuil; et Grégoire de Tours ne la mentionne pas dans un passage où l'on s'attendrait à la voir figurer (1). Elle paraît, au ju-

(1) *Gloria Martyr.*, 5.

gement de M. Duchesne, avoir été importée assez tard dans la Gaule, il cite comme date présumée de son introduction en Gaule le courant du VIIe siècle.

2° *Fête de l'Exaltation de la Croix.* — La fête du 14 septembre en l'honneur de la Croix, a pris naissance en Palestine. C'est l'anniversaire de la dédicace des basiliques constantiniennes élevées sur le Calvaire et le Saint-Sépulcre. Cette dédicace fut célébrée, en 335, par les évêques du concile de Tyr, qui prononça, contre saint Athanase, une sentence de déposition. On y rattachait aussi le souvenir de la découverte de la vraie Croix. A Jérusalem, c'était, dès la fin du IVe siècle, une très grande solennité, celle qui attirait le plus grand concours d'évêques, de moines et de pèlerins. Elle durait huit jours comme celles de Pâques et de l'Épiphanie. De Jérusalem elle passa à Constantinople et à Rome : c'est au VIIe siècle seulement qu'elle fut adoptée par l'Église de Rome (1).

Ce qui contribua à accréditer cette fête à Constantinople d'abord, et ensuite à Rome, ce fut l'événement qui se passa au commencement du VIIe siècle à Jérusalem. La partie de la vraie Croix qui se trouvait à Jérusalem avait été prise en 614 par Chosroès, roi des Perses, qui s'empara de la ville. L'empereur d'Orient, Héraclius, ayant quatorze ans après, vaincu ces barbares, exigea qu'ils rendissent la Croix qu'ils avaient emportée. Ce fut la première condition du traité qu'il leur dicta. Une fois mis en possession de ce trésor, Héraclius revint à Constantinople, où il fit son entrée avec la plus grande magnificence. Il voulut ensuite rétablir en personne la vraie Croix à Jérusalem, à l'endroit où le Sauveur avait enduré l'ignominie de ce supplice. L'empereur avait voulu porter lui-même sur ses épaules ce signe de notre salut, et entrer dans la ville sainte avec l'appareil

(1) *Lib. Pontific.*, t. I, p. 374, édit. Duchesne.

d'un triomphateur. Mais il se sentit tout à coup dans l'impossibilité d'avancer. Le patriarche Zacharie, qui marchait à ses côtés, lui représenta que cette pompe ne s'accordait guère avec les humiliations du divin Crucifié. « Vous portez, lui dit-il, vos ornements impériaux, et Jésus-Christ était pauvrement vêtu; votre tête est ceinte d'un diadème, et il était couronné d'épines; vous êtes chaussé et il était nu-pieds. L'empereur quitta aussitôt ses vêtements précieux, sa couronne et sa chaussure, et suivit la procession avec un extérieur qui annonçait la pauvreté. C'est le triomphe de la Croix dans ce jour mémorable que nous célébrons le 14 septembre en la fête de l'Exaltation.

CHAPITRE XVII.

FÊTES DE LA SAINTE VIERGE.

Article I. *L'Immaculée-Conception de la Sainte Vierge.*

Titre de la fête. — L'Église grecque connut cette fête longtemps avant celle d'Occident. Elle la célébrait sous le nom de *Conception de sainte Anne.* L'Occident l'emprunta à l'Orient et l'appela la *Conception de Marie;* désormais elle s'appellera l'Immaculée-Conception de Marie. On l'appelait encore en France la fête aux Normands, parce que la Normandie contribua efficacement à la généraliser dans nos contrées.

Origine de la fête. — Les Grecs, plus rapprochés des traditions de l'Orient, la célébraient déjà au VI[e] siècle, comme on le voit par le *Type* ou cérémonial de saint Sabbas. L'empereur Manuel Commène en établit la célébration légale au XII[e] siècle.

En Occident nous la trouvons établie, dès le VIII[e] siècle, dans l'Église gothique d'Espagne. Un célèbre calendrier gravé sur le marbre, au IX[e] siècle, pour l'usage de l'Église de Naples, nous la montre déjà instituée à cette époque. En 1066, la fête s'établissait en Angleterre à la suite d'un prodige opéré sur mer en faveur du pieux abbé Helsin [d'autres disent Elsin ou Elpin ou Helsis (*Ailsius*, *Elsinus*)]. Helsin était abbé de Ramsay, ou Ramesée (Ramesie) (1). (*In*

(1) C'est le nom donné par le poëme de Wace : *Conception de Notre-Dame.*

Ramesiensem ecclesiam promotus) (1). Cet abbé avait été envoyé, après la conquête de l'Angleterre, par Guillaume, vers le roi des Danois, Suénon II. On était alors au plus tard au commencement du XIIe siècle. L'envoyé du conquérant s'était acquitté de sa mission; mais il fut accueilli à son retour, sur le détroit, par une furieuse tempête. Déjà le navire s'entrouvrait, lorsque l'équipage ne voyant plus d'espoir que dans le secours d'en haut, adressa au Seigneur et à la Vierge une fervente prière.

Bientôt la Sainte Vierge se montra au pieux abbé, en lui ordonnant d'établir une fête en l'honneur de la Conception de Notre-Dame (2). Helsin se fit l'apôtre de la nouvelle dévotion auprès des évêques : elle s'étendit presque aussitôt en Angleterre par les soins de saint Anselme; de là elle passait en Normandie, et prenait possession du sol français. L'Eglise de Lyon ne tarda pas à imiter cet exemple, vers l'an 1145. Saint Bernard écrivit à ce sujet au chapitre de Lyon pour le dissuader d'établir une solennité nouvelle, sans l'autorité du Siège Apostolique. Sentinelle vigilante de l'Église, le saint Docteur ne s'élevait contre cette fête que parce que l'Eglise romaine n'en avait pas pris l'initiative. Il crut, dans un temps où toutes espèces

(1) C'est le titre que lui donne l'opuscule de la Conception de Marie, attribué à saint Anselme. V. *S. Anselmi opera*, D. Gerberon, édit. Paris, in-f°, p. 507.

(2) Baronius attribue cette révélation à Helsin, d'après une ancienne légende qui commence par ces mots : « *Eo tempore quo Gulielmus...,* » tandis que Pierre *de Natalibus* en fait honneur à saint Anselme, évêque de Cantorbéry. Mais le sentiment de Baronius a pour lui l'autorité d'un poëme du temps, composé par Wace, trouvère anglo-normand du XIIe siècle, dont voici les paroles :

> A ses barons se conseilla
> Qu'en Dannemark envoiera
> Savoir sejà par nul endroit
> As Danois pais faire porroit
> Helsin uns hom qui mult savait.

de questions subtiles captivaient les imaginations, devoir signaler au Pape une solennité dont le mystère n'avait pas encore été dogmatiquement défini (1). Nous trouvons cette fête en Allemagne sanctionnée dans un concile présidé, en 1049, par saint Léon IX; dans la Navarre, en 1090, à l'abbaye d'Irach; en Belgique, à Liège, en 1142. C'est ainsi que toutes les Eglises de l'Occident rendaient tour à tour témoignage au mystère, en acceptant la fête qui l'exprimait.

Les réclamations de saint Bernard auprès des chanoines de Lyon n'empêchèrent pas la fête de la Conception de s'établir dans un certain nombre d'Églises de France, et particulièrement dans celle de Paris. Renouff d'Homblonière, qui en était évêque, établit cette fête en 1288, avec le consentement du chapitre de sa cathédrale.

Dans le même siècle, lorsque Durand de Mende écrivait son *Rational* ou *Manuel* des divins offices, la fête de la Conception de la Vierge n'était pas encore universelle, puisque dans son énumération des fêtes solennisées par toute l'Église en l'honneur de la Mère de Dieu, il n'en compte que quatre. « Il en est, ajoute l'auteur, qui célèbrent une cinquième fête, savoir celle de la Conception de la Bienheureuse Marie, en disant que de même qu'on célèbre la fête de la mort des saints, non à raison de cette mort elle-même, mais parce qu'ils ont été admis par elle au festin des noces éternelles, de même on peut célébrer la Conception de la Vierge, non à cause du fait de cette conception même, puisque Marie a été conçue dans le péché, mais bien à cause de sa conception comme Mère de Dieu (2).

Mais l'autorité de l'évêque de Mende était bien éclipsée à

(1) Ratisbonne, *Vie de saint Bernard*, 1 vol., p. 431-432.

(2) Durand n'admet pas la *Conception immaculée* de Notre-Dame, mais seulement sa sanctification dans le sein de sa mère. *Rational*, etc., t. V, p. 36, traduct. par Charles Berthélemy, 1854.

la même époque par celle des conciles. On cite entre autres celui d'Oxford (1) dont voici les termes : « *festum Conceptionis Beatæ Mariæ, licet adhuc celebre non fuerit per universum orbem.* » Ce concile, tenu au plus tard en 1225 sous Honorius III, ou comme on l'a prétendu sous Innocent III, était favorable à la gloire de la Mère de Dieu. Cependant il était d'accord avec Durand pour attester le caractère particulier de la fête. Un siècle plus tard, les Pères du concile de Londres (1328) l'adoptèrent pour toutes la province ecclésiastique de Cantorbéry. Il faut remonter à la même époque pour en trouver des vestiges dans l'Église de Rome. Benoît XIV dit qu'elle y fut célébrée, au moins dès le XIVe siècle. Elle ne se trouve mentionnée dans aucun des Ordres romains.

Ce n'est que deux siècles plus tard environ que l'on vit l'établissement de la Conception devenu d'un usage presque universel. Alors le concile de Bâle pouvait s'exprimer en ces termes (1431-1442), dans sa session XXXVI : « En renouvelant la célébration de la fête de la sainte Conception, laquelle en vertu d'une ancienne et louable coutume est observée le 10 des ides de décembre (c'est-à-dire le 8 du même mois), tant en la ville de Rome, que dans d'autres Églises, nous arrêtons et ordonnons que la même fête au même jour soit gardée solennellement sous le même titre de la Conception, par toutes les Églises, monastères et couvents de la religion chrétienne. » Donné à Bâle, l'an 1439.

Mais c'est, à proprement parler, au pape Sixte IV que revient la gloire d'avoir établi une fête authentique et universelle en l'honneur de ce mystère dans l'Église d'Occident (1476). On sait que le décret du concile de Bâle ne fut rendu que par les Pères de cette assemblée, qui s'étaient obstinés à ne pas quitter cette ville, tandis que la majeure partie

(1) *Oxoniense*, can. 4.

avait suivi le cardinal Albergatti à Ferrare, où le concile avait été transféré. Toutefois Sixte IV s'était contenté d'autoriser la fête, mais sans obligation de la célébrer. Il confirma la faveur de 100 jours d'indulgences accordée par le concile de Bâle à tous ceux qui célébreraient cette fête. C'est le même Pape qui, par sa constitution « *Cum præcelsa,* » honora cette solennité d'une octave (1), jusqu'à ce qu'enfin le saint concile de Trente et saint Pie V vinssent donner à cet établissement une consécration irrévocable et définitive. Sixte IV avait fait composer l'office de la Conception par Léonard de Loyarolis, clerc de Vérone. Saint Pie V supprima cet office, et en approuva un autre, qui est le même que celui de la Nativité de la Vierge.

Il était réservé au XIXe siècle, au siècle de Pie IX et de Léon XIII, de voir porter la gloire de Marie à son comble dans le mystère de sa Conception glorieuse.

En 1838, Mgr de Quélen, archevêque de Paris, suivi bientôt d'un grand nombre de ses collègues dans l'épiscopat, demanda au Saint-Siège la permission d'ajouter à la préface de *Beata*, dans la fête de la Conception de Marie, le mot *immaculata*, et aux litanies de Lorette l'invocation : *Regina sine labe concepta.* Déjà depuis des siècles, la faculté de théologie de Paris astreignait tous ses docteurs à prêter serment de soutenir le privilège de Marie, et elle maintint cette pieuse pratique jusqu'à son dernier jour. L'Allemagne vit l'empereur Ferdinand III élever sur la grande place de Vienne en 1647, une splendide colonne à la gloire de Marie Immaculée. L'Espagne dépassa tous les États catholiques par

(1) D'après D. Guéranger, Innocent XII aurait institué l'octave de la Conception de la Sainte Vierge (*Instit. Liturg.*, t. II, p. 135). M. Gosselin en fait honneur à Clément IX. La vérité est que Sixte IV établit l'octave, sans la rendre obligatoire. Clément IX l'autorisa pour le royaume de France, à la demande de Louis XIV, et Innocent XII étendit cette faveur à l'Église universelle.

son zèle pour le privilège de Marie. Enfin, le 8 décembre 1854, en présence de cinquante-quatre cardinaux, de quarante-deux archevêques et de quatre-vingt-douze évêques, Pie IX, de sainte mémoire, a proclamé l'oracle apostolique, qui nous enseigne qu'au moment où Dieu a uni l'âme de Marie qu'il venait de créer au corps qu'elle devait animer, cette âme, à jamais bénie, n'a pas contracté la souillure originelle, mais qu'elle a été remplie de grâces.

Article II. *Fête des Fiançailles de la Sainte Vierge.*

Cette fête tire son origine du pieux dessein d'un chanoine de Chartres, décédé au xv[e] siècle. Ce personnage avait établi, par son testament, que le chapitre de la cathédrale ferait chaque année, au jour anniversaire de sa mort, la commémoration de saint Joseph, époux de la Sainte Vierge. Il était persuadé que les louanges du saint Epoux de Marie contribueraient à la gloire de l'auguste Mère de Dieu. Gerson crut que ce dessein serait rempli, si on établissait la fête des Fiançailles de Marie avec Joseph. Il en composa l'office aussitôt et le fit approuver par le légat du Pape. Au xvi[e] siècle, Jean Calous, commissaire des Frères Mineurs, obtint du pape Paul III la permission pour son ordre de réciter cet office. Peu à peu cet office se répandit. On l'avait placé au 23 janvier, parce que selon tout apparence c'est le jour du décès du chanoine de Chartres (1).

Article III. *Fête de la Purification.*

Du titre. — L'Église grecque et l'Église de Milan mettent cette fête au nombre des solennités de Notre-Seigneur; mais l'Eglise romaine l'a toujours comptée entre les fêtes de la

(1) Cavalièri, *Oper.*, t. II, c. xxx, d. 6, n[os] 2 et 3.

Sainte Vierge. Les plus anciens martyrologes et calendriers de l'Occident donnent cette fête sous le titre qu'elle conserve encore aujourd'hui. Ainsi, l'ancien martyrologe romain, attribué à saint Jérôme, et par conséquent antérieur au pape saint Gélase, fait lire au 2 février : « *Purificatio sanctæ Mariæ Matris Domini Nostri Jesu Christi.* » Et ce titre est facile à justifier ; car, sans doute l'Enfant Jésus est offert aujourd'hui dans le temple et racheté ; mais c'est à l'occasion de la Purification de Marie, dont cette offrande et ce rachat sont comme la conséquence.

Cette fête est encore appelée chez les Grecs d'un mot barbare, qui veut dire *rencontre : Hypapante*. Certains auteurs l'ont aussi surnommée la fête de Siméon et d'Anne, à cause du rôle important de ces deux saints personnages qui semblaient être venus dans le temple à la rencontre de l'Enfant-Dieu : vulgairement on nomme cette fête la *Chandeleur*. Ce nom lui vient des cierges bénits désignés autrefois sous le nom générique de chandelles, qu'on y porte en procession.

Origine. — Il y a des savants très illustres qui croient que cette fête est d'institution apostolique. Elle paraît avoir été célébrée à Jérusalem au ve siècle, sous la date du 5 janvier. La Bollandistes démontrent qu'elle fut célébrée antérieurement, le 2 février, en Phénicie, en Egypte, chez les Cophtes, et en Syrie comme en Chypre. Benoît XIV, et le docte Henschenius inclinent à donner une origine apostolique à cette solennité. Le P. Thomassin, Baillet et Allatius croient qu'elle remonte pour les Orientaux au VIe siècle, c'est-à-dire au temps de l'empereur Justinien.

Avec la procession solennelle qui l'accompagne, elle ne remonte qu'à la fin du ve siècle. Voici quelle en fut l'origine.

Au commencement de février, les païens célébraient, en l'honneur du dieu Pan, des fêtes appelées *Lupercales*, pendant lesquelles les prêtres parcouraient la ville avec l'eau lustrale pour la purifier.

Ils célébraient aussi les *Amburbales,* processions solennelles où ils portaient une torche à la main, afin, selon les uns, de remercier les dieux des victoires remportées sur tous les peuples de l'univers, ou pour rappeler, selon les autres, la douleur de Cérès, allumant des torches au sommet de l'Etna, après l'enlèvement de Proserpine, et parcourant le monde pour découvrir sa fille chérie.

Le véritable esprit de l'Eglise est de sanctifier plutôt que de détruire. Inspiré de cet esprit qui lui avait fait dédier à tous les saints le temple consacré à tous les dieux, le pape Gélase abolit les *Lupercales* et les *Amburbales.* Il sanctifia, en les conservant, les processions solennelles qui s'y faisaient. Dès lors, on fit avec une grande pompe, en l'honneur de Marie portant son divin Fils dans ses bras, ces processions faites de temps immémorial en l'honneur du dieu Pan et de la déesse Cérès.

Objet de la fête. — On célèbre, dans cette fête, le mystère de la Purification de la Sainte Vierge et celui de la Présentation de Notre-Seigneur au temple. Pour comprendre le double objet de cette solennité, il faut connaître la double loi, à laquelle obéirent Jésus et Marie, quoiqu'ils n'y fussent pas obligés.

D'après la loi mosaïque, la femme devenue mère devait rester *quarante* jours après la naissance d'un fils, *quatre-vingts* après la naissance d'une fille, sans entrer dans le temple. Alors, elle devait s'y présenter et offrir un agneau pour son enfant, et une tourterelle pour sa purification, ou deux tourterelles si elle était pauvre.

Dieu avait aussi commandé qu'on lui offrît tous les enfants premiers nés, et qu'on les rachetât par une offrande de *cinq* sicles ou de cent oboles. Marie et Jésus n'étaient point obligés de se soumettre à cette loi. Marie, qui était la pureté même n'avait pas besoin de purification, et Jésus, le Rédempteur du monde, n'avait pas besoin d'être racheté. Mais

tous deux voulurent s'assujettir à la loi de Moïse, pour nous prêcher l'obéissance et l'humilité.

La procession des cierges a pour but d'engager les fidèles à se réjouir du bonheur qu'ils ont d'avoir trouvé la véritable lumière des nations dans le Verbe incarné, dans le Christ, fils de Marie.

Pendant la distribution des cierges, on chante le cantique du vieillard Siméon : *Nunc dimittis*, etc. ; et, après chaque verset, l'antienne : *Lumen ad revelationem gentium*, tirée de ce même cantique, où le saint vieillard célèbre Jésus-Christ, qu'il tenait dans ses bras, comme la *lumière* des nations et la gloire d'Israël.

Après la distribution des cierges, a lieu la procession. Elle représente, dit Durand de Mende, la marche de Marie et de Joseph se rendant de Bethléem au temple de Jérusalem. Dans les répons que l'on chante ensuite, l'Eglise célèbre la mystérieuse rencontre de Siméon, et parle ensuite de l'offrande faite au temple par obéissance aux prescriptions de Moïse.

Dans les oraisons qui précèdent la bénédiction des cierges, le célébrant demande que ces cierges allumés à un feu visible, chassent les ténèbres de notre esprit, enflamment nos cœurs du feu de la charité, et qu'ils figurent par leur splendeur extérieure le rayonnement de la lumière de l'Esprit-Saint qui illumine intérieurement nos âmes. Il demande aussi que ces flambeaux servent à la santé du corps et des âmes, soit sur la terre, soit sur les eaux. Ces dernières paroles engageaient nos pères à les conserver dans leurs maisons ; on les allumait auprès du lit des mourants ; les agonisants s'en signaient avant de rendre le dernier soupir, et les matelots les emportaient dans leurs voyages.

La messe de la Purification se rapporte au double mystère qui fait l'objet de la fête : à la Présentation de Notre-Seigneur au temple et à la Purification de la Sainte Vierge.

L'*Introït*, la Collecte, l'Epître, le Graduel et l'antienne de la Communion se rapportent à Notre-Seigneur. Il n'est question de la Sainte Vierge que dans l'Offertoire et la Postcommunion. Le verset alléluiatique se rapporte à l'Enfant-Dieu et au vieillard Siméon; l'antienne de la Communion se rapporte également à l'Enfant-Dieu et à Siméon; il en est de même de l'Evangile, qui est le récit de la rencontre du saint vieillard.

Article IV. *L'Annonciation.*

§ 1. De la fête.

Titre de la fête. — On l'a appelée *Conception de Jésus-Christ*, *Annonciation de Jésus-Christ*, *Annonciation dominicale, Principe de la Rédemption.* Les Grecs lui ont donné les noms d'*Évangélisme* ou Bonne-Nouvelle, et de *Cathérisme* ou Salutation.

Comme il y a dans le fait de l'Annonciation deux mystères, qui se rapportent l'un à Marie et l'autre au Verbe, Fils éternel et consubstantiel de Dieu, il y a eu des auteurs qui ont prétendu que cette fête était une fête de Notre-Seigneur, plutôt que de la Sainte Vierge. Benoît XIV a réfuté ce sentiment. Suarez observe que l'honneur de la solennité revient à Marie, puisque c'est à elle qu'a été annoncé le mystère de l'Incarnation, et que la fête de ce dernier mystère se célèbre plus spécialement le jour de Noël : L'Église romaine a donné raison à ces deux auteurs; elle a toujours classé l'Annonciation parmi les fêtes de la Sainte Vierge. On la trouve dans le Sacramentaire grégorien sous ce titre : « *Annuntiatio Sanctæ Mariæ,* » et le Missel romain actuel l'intitule : « *In festo Annuntiationis Beatæ Mariæ.* » C'est ainsi qu'elle donne tort à Durand de Mende

qui était d'avis, au XIIIe siècle, que cette fête était autant celle de Notre Seigneur que celle de la Vierge.

Origine. — La fête de l'Annonciation est une de celles qui ont été célébrées dans toute l'Église dès les premiers temps, et que l'on peut considérer comme d'origine apostolique.

Le mystère de l'Incarnation fut célébré tout d'abord avec celui de la Nativité. Cependant la part que Marie a prise à ce mystère ne pouvait manquer d'attirer l'attention de l'Église dès le commencement. Aussi, trouve-t-on cette fête établie à Rome avant le milieu du ve siècle. Le Sacramentaire de saint Gélase, qui la mentionne, prouve qu'elle existait antérieurement. Le dixième concile de Tolède, tenu en 656, qui la transfère du mois de mars au mois de décembre, la suppose existante depuis longtemps. Il en est de même du concile de Constantinople, de 692. Il la confirme comme instituée dans les âges précédents. Mais comme dans les premiers siècles, on considérait, en Orient et dans une partie de l'Occident, les fêtes comme inconciliables avec le jeûne, la date de cette fête ne resta pas partout fixée au 25 mars. C'est la date que lui assigne saint Augustin dans son *Traité de la Trinité;* il dit que c'est une tradition reçue par les siècles antérieurs, que ce fut le 8 des calendes d'avril, c'est-à-dire le 25 mars, que l'ange Gabriel fut envoyé à Marie pour lui annoncer le mystère de l'Incarnation. Mais un ancien Sacramentaire gallican de Bobbio, la met au mois de janvier. Ainsi, on évitait l'inconvénient de la célébrer en Carême, ou temps de jeûne. Frappés d'un autre inconvénient, celui de la translation obligée de l'Annonciation, quand elle tombait dans la Semaine-Sainte ou dans l'octave de Pâques, les évêques d'Espagne la mirent au 8 décembre. C'est ce qui donna lieu à la fête de l'Expectation de l'enfantement de la Sainte Vierge, encore demeurée à cette date. On l'appelait encore Notre-Dame de l'O ou la fête de l'O,

parce qu'on chante alors les grandes antiennes O. Ce ne fut que vers le IXe siècle, que l'Annonciation fut universellement célébrée le 25 mars. On avait alors cessé de considérer comme un principe de liturgie ou de droit canonique, la règle qui faisait regarder les fêtes comme inconciliables avec le jeûne.

Objet de cette fête. — L'Église célèbre, dans cette fête, le jour à jamais béni pour le monde, où l'archange Gabriel vint saluer Marie et lui annoncer qu'elle était choisie de Dieu pour être la Mère du Fils du Très-Haut, du Messie promis et attendu depuis quarante siècles. L'Annonciation nous rappelle donc deux mystères : 1° celui de l'Incarnation du Verbe dans le sein de la Sainte Vierge ; 2° celui de la maternité de Marie, qui a été choisie pour être la Mère de Dieu sans cesser d'être vierge.

Néanmoins, l'Église dans la liturgie de cette fête, ne s'occupe pas de l'Incarnation ; elle s'attache exclusivement à la glorification de Marie ; elle a pour objet de faire ressortir la gloire qui lui est revenue de sa maternité ; quant au mystère de l'Incarnation, elle en fait spécialement la fête le jour de Noël.

§ 2. Salutation angélique.

A la fête de l'Annonciation se rattachent deux prières qu'elle a inspirées : la première est la *Salutation angélique*, la seconde l'*Angelus*.

L'on nomme l'*Ave Maria*, *salutation angélique*, parce qu'elle contient le salut de l'archange Gabriel à Marie. Cette belle prière est devenue, dans les habitudes de la vie chrétienne, presque inséparable du *Pater*, que Notre-Seigneur nous a enseigné, et que nous appelons pour ce motif l'*Oraison dominicale*. Elle a deux parties, dont la première se compose des paroles de l'ange et de celles de sainte Élisabeth à Marie. Selon la remarque de saint Thomas, ce n'était

pas la première fois qu'un ange était envoyé à la terre. Abraham et les patriarches avaient reçu la visite de ces messagers célestes. Mais jamais les anges ne s'étaient inclinés devant eux, parce que, par nature, l'ange est supérieur à l'homme. Quand Gabriel se voit devant Marie, porteur du grand secret de l'Incarnation, il découvre en elle la Reine du ciel et de la terre, et il s'incline, en disant : « Je vous salue, pleine de grâces, le Seigneur est avec vous, vous êtes bénie entre toutes les femmes. » Sainte Élisabeth a ajouté dans la visite que lui fit Marie : « et le fruit de vos entrailles est béni. »

La seconde partie de la salutation angélique a été composée par l'Église. Marie y est appelée Mère de Dieu, c'est le titre que lui décerna le concile d'Éphèse, lorsqu'il condamna, en 431, l'hérésie de Nestorius. On croit même que ce fut saint Cyrille d'Alexandrie, de concert avec le concile qu'il présidait, qui composa la dernière partie de cette touchante prière : « Sainte Marie, etc. »

§ 3. Angelus.

Une autre prière ou pratique de piété se lie avec la fête de l'Annonciation, dont elle est comme le souvenir et l'écho prolongé durant le cours de l'année liturgique.

L'Incarnation est le don de Dieu par excellence. L'Église, pour reconnaître et célébrer ce bienfait, a établi une fête qui est celle de l'Annonciation. Elle a fait plus : elle a établi dans son sein une voix qui rappelle sans cesse au monde le message de l'ange, l'humilité de Marie et les abaissements du Verbe. C'est la voix de la cloche qui a reçu de l'Église cette belle et douce mission. Les trois *Angelus* de chaque jour seront l'expression de la reconnaissance et de l'amour de l'homme envers la Sainte-Trinité ; et les *neuf* tintements de la cloche nous apporteront la mystérieuse invi-

tation des neuf chœurs angéliques, s'unissant à nous pour adorer le Verbe incarné en Marie.

Mais comment s'est établie dans l'Église cette pieuse pratique? Il y a deux choses à considérer dans l'*Angelus*, la la prière et le son de la cloche qui l'annonce.

Dès l'an 1095, le pape Urbain II, au concile de Clermont, avait engagé les fidèles à dire trois fois par jour, au son de la cloche, la salutation angélique, afin d'attirer la protection de Marie sur la croisade. L'ère des croisades achevée, cette pratique resta dans les mœurs chrétiennes, comme le chant d'action de grâces après la victoire. Ce n'était pas encore l'*Angelus*.

Cette prière qu'on nomme ainsi du premier mot par lequel elle commence, s'appelle *Ave Maria*, en Italie. Longtemps on ne récita que trois *Ave Maria*. Plus tard on les entremêla de trois versets tirés du récit évangélique. L'*Angelus*, dans sa forme actuelle, remonte au pape Jean XXII (1316-1334). D'après un concile tenu à Sens, en 1346, ce Pape aurait lui-même composé cette prière et aurait engagé les fidèles à la réciter par les indulgences qu'il y attacha. Ce sont ces indulgences qui ont fait donner à cette première formule le nom de *pardon*, qu'elle porte en plusieurs contrées. Benoît XIV ordonna de réciter debout, à la place de l'*Angelus*, l'antienne *Regina cœli*, pendant le Temps pascal.

Le verset et l'oraison qui termine l'*Angelus* ne sont pas nécessaires pour l'acquisition de l'indulgence accordée par Benoît XIII. On peut dire cette prière en langue vulgaire, pour gagner les indulgences.

Mais nous n'avons pas encore fait l'histoire complète de l'*Angelus*. Il nous faut parler du son de la cloche qui l'accompagne.

Longtemps avant Jean XXII, dit D. Claude de Vert, on sonnait le soir le couvre-feu (*ignitegium*) à trois reprises. C'est à ce signal que le Pape subordonna la récitation de la

nouvelle prière. Le concile de Sens suppose qu'au XIVe siècle l'usage était de réciter la prière une seule fois à l'heure du couvre-feu. « De même, par l'autorité dudit concile, nous ordonnons qu'on observe strictement la coutume de réciter la prière ou oraison faite par le Pape de sainte mémoire, Jean XXII, laquelle consiste à dire trois *Ave Maria* à l'heure du couvre-feu, moyennant quoi on gagne une indulgence. »

Anciennement on était aussi dans l'usage de sonner pour avertir les laboureurs de dételer leurs bœufs, puis vint plus tard le signal du matin, qui indique le moment du lever. C'est ce qui donna l'idée d'attacher une pensée de piété à ces actes ordinaires de la vie.

Louis XI, qui avait une dévotion particulière envers la Sainte Vierge, ordonna de sonner à midi la grosse cloche de Notre-Dame de Paris pour inviter le peuple à réciter trois fois l'*Ave Maria*. Cette ordonnance fut publiée dans un sermon prêché à Notre-Dame par Jean Brète, docteur en théologie, le 1er mai 1472. Toutes les églises de France adoptèrent dans la suite cette pieuse pratique. Quelle fut l'origine de l'*Angelus* du matin ? Nous n'en trouvons pas de trace appréciable dans l'histoire.

Benoît XIII (14 septembre 1724), et Benoît XIV (20 avril 1742), ont accordé une indulgence de 100 jours pour chaque fois et une indulgence plénière une fois le mois à tous ceux qui récitent pieusement à genoux et au son de la cloche, le matin, à midi et le soir, l'*Angelus* ou le *Regina cœli*. La même faveur est accordée à ceux qui, à la place de ces prières, récitent cinq *Ave Maria*, parce qu'ils ne les savent pas de mémoire ou ne peuvent les lire. Par décret de la Sacrée Congrégation des Indulgences du 3 avril 1884, Sa Sainteté Léon XIII a permis de gagner ces indulgences à ceux qui réciteraient ces mêmes prières, alors même qu'ils ne seraient pas à genoux, et qu'ils ne les diraient pas au son

de la cloche, pourvu qu'ils aient un légitime empêchement.

Article V. *Notre-Dame des Sept-Douleurs.*

Cette fête a reçu des noms divers : *Notre-Dame de Pitié*, *la Compassion de Notre-Dame*, *Notre-Dame de la Pâmoison*, mais le titre liturgique, consacré par l'Eglise romaine, est celui de Notre-Dame des Sept-Douleurs.

Cette fête a pour objet d'honorer la mémoire des incomparables douleurs que Marie a ressenties au pied de la croix. La liturgie nous montre la Sainte Vierge auprès de la croix, partageant toutes les souffrances de son Fils, et s'unissant à lui pour consommer l'œuvre de notre rédemption. Ce fut sur la croix que Jésus consomma son sacrifice. C'est aussi sur le Calvaire que Marie consomma son martyre. Dans cette fête des Sept-Douleurs, l'Eglise ne nous rappelle pas tout ce qu'a souffert cette auguste Mère depuis l'Incarnation. Elle nous montre dans les douleurs de la Vierge au pied de la croix le résumé et le complément de toutes les autres.

Pourquoi cette fête s'appelle-t-elle la fête des Sept-Douleurs?

La raison de cette dénomination est tout à la fois historique et mystique.

On sait que les peintres, pour figurer les angoisses de Marie, la représentèrent le *cœur transpercé de sept glaives.* D'après Benoît XIV, l'origine de cet usage remonte au moyen-âge. Sept marchands de Florence s'étant retirés sur le mont Senère, près de cette ville, y jetèrent les fondements de l'ordre des Servites ou serviteurs de Marie. Or, ces pieux fondateurs, méditant sur les douleurs de leur auguste Patronne, en découvrirent sept, dont quelques-unes se trouvent relatées dans l'Evangile et les autres sont fon-

dées sur la tradition. Ces douleurs sont celles que Marie éprouva dans les circonstances suivantes : 1° dans le temple, au jour de la Purification, lorsque le saint vieillard Siméon lui prédit qu'un glaive de douleur transpercerait son âme; 2° lorsque, pour se soustraire à la fureur d'Hérode, elle fut obligée de s'exiler en Egypte; 3° lorsque, à son retour à Jérusalem, elle chercha pendant trois jours Jésus resté dans le temple au milieu des docteurs; 4° lorsqu'elle rencontra le Sauveur sur la route du Calvaire; 5° lorsqu'elle fut témoin du crucifiement de son Fils bien-aimé; 6° lorsque d'un coup de lance on ouvrit le côté de Jésus, et qu'elle le reçut dans ses bras, à la descente de la croix; 7° lorsqu'elle vit déposer dans le sépulcre le corps de Jésus.

Mais on donne une autre raison de ce nombre, en se fondant sur une interprétation mystique. On sait que dans le langage de l'Ecriture, le nombre sept est mystérieux et représente les choses innombrables. Marie est la Reine des martyrs; ses douleurs échappent à tout calcul comme à toute appréciation humaine; elles dépassent sans mesure ce que nous pouvons concevoir. Il est facile de le comprendre. La douleur, en effet, est proportionnée à la délicatesse du cœur et à la grandeur de l'amour blessé. Or, à ce double titre, les douleurs de Marie sont incomparables. L'Ecriture dit avec raison qu'elles sont grandes comme la mer. Quelle n'était pas la sensibilité de ce cœur d'une nature si exquise, dont aucune atteinte de passion égoïste n'avait altéré ou endurci la fibre la plus légère? En outre, Jésus était tout pour Marie. Il était le Fils de sa virginité, il lui appartenait à elle seule, comme aucun fils n'appartint jamais à sa mère. Elle a donc plus aimé comme mère que toutes les mères ensemble.

Benoît XIV attribue l'institution de la fête de Notre-Dame des Sept-Douleurs à un pieux archevêque de Cologne, Thierry de Meurs, qui la fit recommander par un concile

provincial, en 1423. L'intention des Pères, dans ce concile de Cologne, avait été de réprimer l'audace des hussites qui avaient profané les images de Jésus-Christ et de sa sainte Mère. Cette fête s'étendit sous des noms divers dans les différentes églises de la catholicité. Clément X, qui mourut en 1676, la rendit plus célèbre. Enfin, le pape Benoît XIII, par un décret du 22 août 1727, l'inscrivit solennellement sur le cycle de l'Eglise catholique, et lui assigna pour jour fixe le vendredi de la semaine de la Passion. On ne pouvait choisir un jour plus convenable, pour mettre sous les yeux du chrétien les douleurs de Marie, que le vendredi qui précède le Vendredi-Saint.

L'Eglise célèbre encore ce mystère, le troisième dimanche de septembre, par décret de Pie VII, en 1814. La liturgie de ces deux fêtes est absolument la même; mais l'objet de la fête de septembre est plus général et plus étendu : ce sont toutes les souffrances de Marie, non seulement celles du Calvaire, mais encore toutes celles qu'elle a éprouvées depuis la naissance de son Fils jusqu'à sa mort.

La prose si populaire de cette fête, le *Stabat Mater dolorosa*, est de Jacopone de Todi, le prince des poètes franciscains, qui mourut au commencement du XIV[e] siècle.

Article VI. *La fête de Notre-Dame Auxiliatrice.*

Le pape saint Pie V, le lendemain de la bataille de Lépante (7 octobre 1571), ordonna d'ajouter aux litanies de la Sainte Vierge le titre de *Secours des chrétiens*, *Auxilium christianorum*. Tout en sollicitant le secours des puissances catholiques contre l'islamisme, ce digne pontife avait surtout mis sa confiance en Marie. Quand il connut la victoire, il l'attribua à la protection de Celle que l'Église invoquera désormais sous le titre de *Secours des chrétiens*. Restait à établir une fête en l'honneur de Notre-Dame

auxiliatrice. C'est Pie VII qui en eut la gloire, à l'occasion de son retour à Rome, le 24 mai 1814. On sait que le pontife avait été fait prisonnier par l'empereur Napoléon Ier le 5 juillet 1809. Le pape fut transféré de Savone à Fontainebleau, et au moment où la France était envahie par l'étranger, le successeur de saint Pierre retournait à Rome, après cinq ans d'exil, le 24 mai 1814. Son peuple le reçut en triomphe; et comme Pie VII attribuait au secours surnaturel de la Sainte Vierge un changement aussi soudain, il établit une fête, la fête de Notre-Dame Auxiliatrice, pour perpétuer la mémoire de ce grand événement. Cette fête n'est pas inscrite sur le cycle universel de l'Église; elle n'a pas d'office propre, sinon les leçons du deuxième nocturne, mais elle se célèbre dans un si grand nombre de diocèses que nous devions en faire connaître l'origine.

Article VII. *Fête de la Visitation.*

L'Église a institué la fête de la Visitation de la Sainte Vierge en souvenir de la visite que fit Marie à sa cousine, sainte Elisabeth. Dans ce jour, la liturgie a pour objet d'exalter le bonheur qu'a la Sainte Vierge d'être choisie pour la Mère du Sauveur. L'Église ne voit que la gloire de Marie dans tous les faits qu'elle célèbre aujourd'hui.

Benoît XIV dit que cette fête était déjà célébrée en 1263 par les Frères-Mineurs, et un auteur prétend qu'elle fut instituée par saint Bonaventure, pendant qu'il était général de son ordre. Urbain VI la rendit commune à toute l'Église, et la fit précéder d'un jeûne, qui n'est plus d'obligation. Par cet établissement qui se fit en 1379, le pape Urbain se proposait de demander à Dieu l'extinction du grand schisme d'Occident, qui affligea l'Église pendant si longtemps. La fête ne fut célébrée que sous son successeur, Boniface IX, et ce fut en 1441 que le concile de Bâle la rendit générale

dans toute l'Église. Elle fut longtemps d obligation en France et en Italie. Le décret du concile la fixa au 2 juillet, au lendemain de l'octave de saint Jean-Baptiste, parce que cette fête est le mémorial du jour où le saint Précurseur a été sanctifié dans le sein de sa mère. L'office de la Visitation a été composé par un cardinal anglais, que le pape Urbain VI avait chargé de ce travail.

Article VIII. *Fête de Notre-Dame du Mont-Carmel.*

Le Carmel est une belle montagne de l'ancienne tribu de Zabulon, qui domine la vaste baie de Saint-Jean-d'Acre; et a environ treize lieues de tour. Le mot *Carmel* signifie en hébreu : *lieu délicieux et fertile*, *moisson*, ou *épi*, *vigne de Dieu*. Cette montagne qui renferme une grande quantité de grottes ou de cavernes naturelles, fut célèbre, du temps de la Synagogue, par la demeure des prophètes Elie et Elisée. On y voit encore les grottes où ils se retiraient, et la fontaine qu'Elie fit sortir de terre par ses prières. Les religieux établis sur cette montagne regardent Elie et Elisée, son disciple, comme leurs patriarches, et portent le nom de *Carmes*. Les Carmes sont donc les premiers qui pratiquèrent dans le monde la vie religieuse. Cet ordre eut à traverser l'ère des persécutions. Il refleurit à l'époque des croisades. Alors, délivré par l'épée des chevaliers chrétiens, il reçut dans son sein un grand nombre des pèlerins d'Occident.

Les généraux de l'ordre, Berthold II et Alain le Breton, envoyèrent des colonies en Chypre, en Sicile, en Allemagne, en Angleterre. Mais leur nouveauté en Occident leur suscita des contradictions. Le quatrième concile de Latran, tenu par Innocent III, en 1215, avait porté la défense d'établir aucun ordre nouveau sans l'approbation du Saint-Siège.

On s'appuyait sur ce décret pour contester aux Carmes le droit d'exister. Mais les ennemis de l'ordre avaient manifestement tort, puisque outre l'antiquité de son institution, il possédait une règle approuvée par le Pape.

Saint Albert, patriarche de Jérusalem, avait donné aux Carmes, en 1205, dix ans avant le concile, une règle écrite qu'ils n'avaient point eue jusque-là, et l'avait confirmée au nom du Pape dont il était légat.

Saint Simon Stock, vicaire-général de l'ordre pour tous les monastères d'Occident, recourut contre ses contradicteurs à l'autorité du pape Honorius III, qui venait de succéder, en 1216, à Innocent III. Honorius nomma pour examiner l'affaire deux juges opposés aux prétentions des Carmes. En 1226, Honorius étant venu à Réati, eut une vision durant son sommeil. La Vierge lui apparut et lui ordonna de recevoir les Carmes avec bonté et d'approuver leur règle et leur institut. « Pour que tu ajoutes foi à mes paroles, ajouta la Mère de Dieu, sache que cette nuit même, tes deux juges, ennemis de ma Religion, mourront, à la même heure, de mort subite. »

Le lendemain, qui était le 30 janvier, le Pape apprit en effet la mort des juges. Il appela auprès de lui les religieux Carmes, et rendit le jour même la bulle qui confirmait leur règle et approuvait définitivement leur institut.

Quand on connut dans l'ordre ce trait insigne de la protection de Marie, tous les enfants du Carmel se répandirent en actions de grâces. Pour en perpétuer le souvenir, saint Simon Stock demanda qu'une fête fût instituée par le Saint-Siège. Honorius accorda cette faveur, et plaça au 16 juillet la commémoration solennelle de Notre-Dame du Mont-Carmel. Il fit relater dans les leçons de l'office qu'on y célèbre le fait que nous venons de rapporter. Benoît XIII a étendu à toute l'Église cette solennité qui ne se faisait d'abord que dans l'ordre des Carmes. Elle a un office propre que le pape

Sixte V a approuvé. Mais la messe n'est composée que de parties, empruntées à d'autres messes de la Sainte Vierge.

On appelle aussi cette fête la fête du *Scapulaire*, à cause de la confrérie de Notre-Dame du Mont-Carmel, ou du Scapulaire. La confrérie prit ce dernier nom, au milieu du XIIIe siècle.

Le Scapulaire. — En 1251, saint Simon Stock, alors cassé par l'âge et par les austérités, était allé dans le Cambridge, pour présider à la fondation d'un nouveau couvent. L'âme du saint vieillard était pleine d'amertume, à la vue des puissantes contradictions que son ordre éprouvait en Angleterre.

En la nuit de la fête du Carmel, il redoubla ses supplications à Marie. Au lever de l'aurore, la Vierge du Carmel lui apparut le visage souriant, portant sur la tête une couronne impériale et vêtue de l'habit du Carmel. Dans ses mains elle tenait le scapulaire de l'ordre. Arrivée auprès du saint elle s'en revêtit en disant : « Ceci est un privilège pour toi et pour tous les Carmes. Quiconque mourra en portant cet habit ne souffrira pas du feu éternel. » Cette vision a été publiée par le saint lui-même dans une lettre adressée à toutes les maisons de l'ordre et conservée par Pierre Savanyngton, son secrétaire, qui l'a écrite sous sa dictée. Les Carmes avaient de tout temps porté cet habit, mais ils commencèrent, dès lors, à le porter comme un don de leur Mère du ciel et un nouveau gage de sa protection spéciale. Le scapulaire est un vêtement destiné à protéger les épaules : d'où son nom de *Scapularium*, qui vient lui-même du mot *scapulæ*, *épaules*. On distingue, dans les Carmes, le grand et le petit scapulaire ou le grand et le petit habit. Le grand habit est propre aux religieux, et le petit appartient aux confrères seulement.

La confrérie du Scapulaire ou de Notre-Dame du Mont-Carmel. — A l'ombre du grand ordre des Carmes, s'éleva très anciennement la confrérie de Notre-Dame du Mont-Carmel. Quelques auteurs en font remonter l'origine au

temps même du prophète Elie. La première mention authentique qu'on en connaisse date du pontificat de Léon IV, élu en 843. Les successeurs de Léon IV l'enrichirent d'indulgences. Elle prit une nouvelle extension après le don du scapulaire à saint Simon Stock. Sixte IV, donna une bulle en sa faveur l'an 1477. Enfin les Souverains Pontifes avaient accordé leurs faveurs à cette confrérie avec tant de profusion, que pour éviter les confusions, le pape Paul IV, en 1616, et Clément X, en 1673, publièrent de nouvelles bulles pour les indiquer avec précision.

Privilèges attachés au scapulaire. — Indépendamment des indulgences concédées aux confrères, les privilèges attachés au scapulaire des Carmes sont les suivants : 1° Ceux qui portent le scapulaire seront exempts du feu de l'enfer. Mais la seule condition de le porter ne suffit pas pour éviter la damnation, il faut de plus remplir les obligations de la vie chrétienne. Ceux qui portent le scapulaire ont comme les autres les grâces communes, mais ils reçoivent de plus un secours dû à la protection spéciale de la Sainte Vierge, et assez puissant à lui seul pour leur procurer le salut. C'est l'explication du savant carme, Lezana.

2° Le second privilège est la délivrance prompte des flammes du purgatoire. Les uns la fixent, avec le pape Jean XXII, au samedi après la mort; les autres disent qu'elle aura lieu au plus tôt. Ces deux privilèges sont reconnus par la bulle de Jean XXII, qu'on appelle la *Bulle sabbatine*. Quoi qu'il en soit de l'authenticité de cette bulle, contestée par plusieurs, le privilège dont elle parle est certain, car il est confirmé par l'autorité des papes Alexandre V et Clément VII. Voici l'origine de l'*indulgence sabbatine*.

En 1314, à la mort du pape Clément V, les cardinaux se réunirent à Avignon pour lui donner un successeur. Mais les factions divisant le sacré collège, deux ans se passèrent sans qu'un nouveau pontife vînt consoler le veuvage de

l'Eglise. A l'instigation de Philippe de Valois, depuis roi sous le nom de Philippe VI, les cardinaux entrèrent de nouveau en conclave. Le cardinal Jacques d'Eusse, un des concurrents, conjurait souvent Marie avec larmes de mettre un terme aux maux qui désolaient l'Église. Une nuit qu'il priait ainsi, la Vierge du Carmel lui apparut pour lui annoncer qu'il serait Pape, et qu'il devrait en retour de la protection de Marie sur sa personne, favoriser l'ordre des Carmes. Enfin, la Mère de miséricorde s'engageait à délivrer du purgatoire les membres de la confrérie du Carmel au plus tôt, et spécialement le samedi qui suivrait leur mort. L'événement justifia cette prédiction. Jacques d'Eusse fut élu Pape. Il prit le nom de Jean, sous lequel la Vierge l'avait interpellé, et il publia une bulle en faveur de l'ordre des Carmes, en y annonçant le privilège de l'*indulgence sabbatine*.

Article IX. *Fête de Notre-Dame des Neiges.*

Cette fête est celle de la dédicace de la basilique de Notre-Dame des Neiges, basilique qui doit son existence à la neige qui tomba miraculeusement sur son emplacement le 5 août. On appelle encore cette église, basilique Libérienne et Sixtine, des noms du fondateur et du restaurateur de cette église; Sainte-Marie-Majeure; Sainte-Marie de la Crèche. Cette dernière appellation lui vient de la relique de la crèche du Sauveur, qui vint enrichir ce sanctuaire au VIIe siècle.

Cette fête fut d'abord restreinte à la basilique elle-même, puis elle finit par s'étendre, au XIVe siècle, à toutes les églises de Rome. Enfin, saint Pie V, à la fin du XVIe siècle, jugea à propos d'inscrire cette fête dans le calendrier général de l'Église (1). Saint Pie V, changea la collecte, les répons

(1) Benoît XIV, *De festis Deiparæ*.

et les leçons de cette fête; et Clément VIII en éleva le rite au degré de double majeur. Presque tout l'office de cette fête est du commun de la Sainte Vierge.

Article X. *Fête de l'Assomption.*

Ce mot d'*Assomption* (*de assumere*, *assumptum*, *enlever*), indique l'objet de la fête, qui célèbre le moment glorieux pour Marie, où son corps fut arraché au tombeau et enlevé dans le ciel.

L'Écriture ne nous parle ni de la mort de la Sainte Vierge, ni de sa résurrection, ni de son assomption. L'Église a consacré par une fête, la plus solennelle de toutes celles qui se célèbrent en l'honneur de Marie, cette pieuse tradition qui veut que l'auguste Vierge ait été enlevée au ciel en corps et en âme. Les anciens martyrologes donnaient le nom d'*assomption* à la mort des confesseurs. Cette expression convient en effet à la mort des justes, puisque leur âme est enlevée (*assumpta*), par les anges dans le ciel, et transportée au sein de Dieu. Mais depuis longtemps le mot d'*assomption* a été employé exclusivement pour désigner le glorieux trépas de la Mère de Dieu. Marie a été *enlevée* au ciel, tandis que Jésus-Christ y est monté par sa vertu (*ascendit*). C'est la différence qu'il y a entre les mots d'*Assomption* et d'*Ascension*. La différence des deux mots exprime bien la différence des deux choses. Dans l'Ascension, il y a un acte de puissance de Jésus-Christ, montant par sa propre vertu; dans l'Assomption, il y a un acte de miséricorde et d'amour envers Marie, qui est enlevée d'une manière purement passive.

Cette fête est aussi désignée sous les noms de *dormitio*, sommeil; *pausatio*, repos; *depositio*, déposition; *Natalicium*, *natalice*. Les Grecs l'appellent *Métastase*, émigration.

Il n'est pas de foi qu'après sa mort, la Sainte Vierge a

été ressuscitée et qu'elle est montée au ciel en corps et en âme. Mais c'est une pieuse croyance admise dans toute l'Église. Dans son office, l'Eglise suppose constamment le fait comme certain, et elle nous fait lire au deuxième nocturne des matines, des leçons extraites de saint Jean Damascène, qui s'efforce de démontrer qu'il ne pouvait en être autrement.

L'Assomption est une des fêtes les plus anciennes de la Sainte Vierge; mais on n'en trouve pas de vestige bien évident avant le concile d'Éphèse, qui condamna Nestorius, le détracteur de la gloire de Marie, en 431. Dans les premiers siècles, observe judicieusement le P. Thomassin, on dut se montrer fort réservé touchant les honneurs à rendre à la Très Sainte Vierge, parce que tant que le paganisme fut en vigueur, on avait à craindre que le peuple ne fît de la Mère de Dieu une déesse, à la façon des anciens. Mais à partir du concile d'Éphèse, lorsque l'Église eut proclamé Marie, Mère de Dieu, son culte prit une grande extension, et la fête de l'Assomption fut célébrée en Orient comme en Occident.

Il y a des missels et des calendriers anciens qui la mettent les uns au 16, les autres au 18 janvier. La date du 15 août paraît avoir été fixée par saint Grégoire le Grand, et elle a été ensuite admise par toute l'Église en Orient comme en Occident. On la fit précéder d'une vigile avec jeûne dès les premiers temps; et encore aujourd'hui les Grecs s'y préparent par quatorze jours de jeûne, qu'on appelle le *Carême de la Vierge*.

Le pape Nicolas Ier, dans sa réponse aux Bulgares, au IXe siècle, parle de ce jeûne et de cette vigile comme d'une institution fort ancienne. Léon IV, qui régna de 845 à 855, y ajouta une octave. En France, cette fête se célèbre avec une solennité toute particulière, et elle est la seule fête de la Sainte Vierge qui soit encore d'obligation. Après les vêpres, on fait, dans toutes les paroisses, une procession

spéciale, en vertu du vœu de Louis XIII, qui consacra sa personne et son royaume à la Sainte Vierge par sa déclaration de Saint-Germain-en-Laye, du 10 février 1638. Louis XVIII renouvela cet acte en 1814; et dans le concordat de 1802, Napoléon, par une touchante délicatesse, rattacha à cette fête celle de son patron, comme s'il n'avait d'autre fête que la fête de la France.

La liturgie de l'Assomption est un chant de triomphe à la louange de Marie. C'est le jour où toutes ses vertus ont été glorifiées, et où elle a été saluée du nom de Reine par tous les anges et tous les élus. C'est l'Église qui le plus souvent prend la parole dans cette liturgie, et qui emprunte à la tradition les éloges qu'elle fait de la Sainte Vierge. L'Évangile, emprunté à saint Luc, rapporte la réception faite à Jésus par Marthe et Marie. De l'aveu de tous les saints Pères, ces deux femmes représentent l'une la vie active, et l'autre la vie contemplative. Marie qui a été la perfection même, a réuni en elle ces deux vies, et c'est ce qui a motivé le choix de cet évangile.

Article XI. *Fête en souvenir du vœu de Louis XIII.*

L'an 1638, Louis XIII, en reconnaissance des victoires qu'il avait remportées l'année précédente par l'intercession de la Sainte Vierge, voulut mettre sa personne et ses États sous la protection de la Reine du ciel. Il fit en conséquence, expédier, le 10 février 1638, des lettres patentes, par lesquelles il enjoignait à tous les archevêques et évêques de son royaume, de faire faire commémoration de cette déclaration aux grand'messes qui se diraient à perpétuité dans toutes les églises de leurs diocèses le jour de la fête de l'Assomption. Il ordonnait en même temps, qu'après les vêpres du même jour, il fût fait une procession solennelle, à laquelle assisteraient les cours souveraines, avec les prin-

cipaux officiers de chaque localité. Le roi fit vœu, par cette même déclaration, de faire reconstruire le maître-autel de Notre-Dame de Paris. Mais ce vœu ne fut accompli que longtemps après par les soins et la piété de Louis XIV, qui remplit les volontés de son père avec une grande magnificence (1). Il est bon de se rappeler les paroles par lesquelles, Louis XIII, affirmait sa dévotion à l'auguste Mère de Dieu, en déclarant qu'il consacrerait dans le sanctuaire de Notre-Dame de Paris, le souvenir de son vœu solennel. « Afin, disait-il, que la postérité ne puisse manquer à suivre nos volontés à ce sujet, pour monument et marque incontestable de la consécration présente que nous faisons, nous ferons construire de nouveau le grand autel de l'église cathédrale de Paris, avec une image de la Vierge qui tienne entre ses bras celle de son précieux Fils descendu de la croix, et où nous serons représenté aux pieds du Fils et de la Mère, comme leur offrant notre couronne et notre sceptre. »

Article XII. *Nativité de la Sainte Vierge.*

Nous ne fêtons pas la naissance des saints, nous fêtons seulement le jour de leur mort, que la langue liturgique de l'Église appelle *Natalitium*, *dies natalis*, *jour natal*, *natalice*, parce que, aux yeux de la foi, la mort du juste est le commencement de la véritable vie. Mais l'Église célèbre trois naissances, celles de Notre-Seigneur, de la Sainte Vierge et de saint Jean-Baptiste. Cette triple naissance demandait une exception à la règle générale. Voilà pourquoi l'Église a inscrit de très bonne heure dans son cycle la fête de la Nativité de Marie.

Ce qui prouve l'ancienneté de cette fête, c'est qu'on la trouve parmi les sectes orientales, qui se sont séparées de

(1) Lefèvre, *Calendrier hist. et chronol. de l'église de Paris*, Paris, in-12, 1747.

Rome, il y a plus de douze cents ans. On lit dans le Sacramentaire de saint Grégoire, des collectes, une procession et des matines pour la Nativité de la Sainte Vierge, avec une préface propre pour la messe de ce jour. On voit la même chose dans le Sacramentaire romain, publié par le cardinal Tomasi et qu'on croit avoir été à l'usage de saint Léon le Grand. Saint Ildefonse, qui florissait au VIIe siècle, parle de cette fête. On ne la trouve pas, il est vrai, dans l'énumération que fait des fêtes le concile de Mayence, tenu en 813. Mais elle ne tarda pas à être célébrée dans l'Église gallicane; car Gautier, évêque d'Orléans, au IXe siècle, la classe parmi les principales fêtes. Elle n'a été d'obligation en France qu'au Xe siècle.

Le choix du jour assigné à cette solennité peut s'expliquer par cette circonstance que rapporte Durand de Mende. Il raconte qu'un homme pieux, ayant entendu pendant plusieurs années les anges qui solennisaient une fête dans les cieux, il en demanda la cause. Il lui fut révélé que les anges se réjouissaient à cause de la naissance de la Bienheureuse Marie, qui avait eu lieu dans cette nuit. Le Pape se serait assuré de l'authenticité de cette révélation et aurait décrété l'établissement de cette fête pour se conformer à la cour céleste, ou pour s'unir d'intention avec elle en payant à Marie un nouveau tribut de louanges (1).

L'octave de la fête fut établie dans le premier concile général de Lyon, par Innocent IV, en 1245. C'est encore l'évêque de Mende qui va nous apprendre l'occasion de cette nouvelle institution. Le siège de Rome était devenu vacant par la mort du pape Grégoire IX : comme les cardinaux ne pouvaient se réunir, et que les Romains, qui les tenaient renfermés dans le conclave, leur causaient mille désagréments, ces cardinaux promirent par vœu à la Reine

(1) *Rational des divins offices.*

des cieux que si, par ses mérites, ils pouvaient se réunir et se retirer librement, ils décréteraient ensuite la célébration de l'octave de sa Nativité, depuis longtemps négligée. Leur choix tomba sur Célestin IV. Mais ce pontife ne vécut que dix-huit jours et ne put accomplir ce vœu. La gloire en était réservée à son successeur, Innocent IV, qui l'accomplit solennellement, en promulguant, au concile de Lyon, le décret par lequel il instituait l'octave de la Nativité de la Sainte Vierge.

Le 8 septembre n'a pas toujours été le jour consacré à la Nativité de Marie. Benoît XIV le prouve d'après les notes de Florentinius sur le martyrologe. Mais on ne sait à quelle autre date elle avait été placée. Depuis longtemps les deux Églises d'Orient et d'Occident, ont choisi le 8 septembre pour cette solennité, soit qu'elles admettent la tradition qui donne ce jour comme celui de la naissance de Marie, soit qu'on ait pris ce parti, par suite de la révélation dont nous venons de parler sur la foi de Durand de Mende.

Cette fête a pour objet de célébrer le jour où Marie est venue au monde, parce que ce jour a été l'annonce de la délivrance prochaine du genre humain. L'Écriture ne nous parlant pas de la naissance de Marie, l'Église a dû emprunter à la tradition les louanges qu'elle lui adresse dans sa liturgie. L'office de cette fête servit à l'origine pour la fête de la Conception de Notre-Dame.

Article XIII. *Fête du saint Nom de Marie.*

Le dimanche dans l'octave de la Nativité on fait la fête du saint Nom de Marie, qui est après celui de Jésus, le plus excellent que nous puissions prononcer. Les auteurs ecclésiastiques ont trouvé plus d'une interprétation étymologique de ce nom béni. Dans cette fête, la liturgie a pour but de nous engager à nous mettre sous la protection de

cet auguste nom, et pour cela l'Église nous rappelle la grandeur de celle qui le porte.

Dès le XIIe siècle, saint Bernard disait : « Que ce nom soit toujours dans votre bouche et qu'il ne sorte jamais de votre cœur. Il était donc l'objet d'une vénération particulière de la part des chrétiens longtemps avant l'établissement de la fête, qui fut ordonnée par Innocent XI, le 20 novembre 1683, et étendue à l'univers catholique en souvenir d'une insigne victoire remportée la même année sur les Turcs sous les murs de Vienne. La raison de son établissement est analogue à celle qui avait motivé, en 1573, la fête de Notre-Dame du Rosaire.

Article XIV. *Fête de Notre-Dame de la Merci.*

La fête de Notre-Dame de la Merci fut d'abord concédée à l'ordre religieux établi sur l'ordre de la Sainte-Vierge, par saint Raymond de Pennafort et saint Pierre Nolasque, pour la rédemption des captifs. De l'ordre de la Merci, cette concession s'était étendue à toutes les provinces d'Espagne, puis à celles de France, lorsque le pape innocent XII assigna le 24 septembre pour solenniser cette fête dans toute l'Église.

Article XV. *Le Rosaire.*

Le Rosaire est une certaine formule de prières, dans laquelle nous distinguons quinze dizaines de salutations angéliques, entremêlées d'Oraisons dominicales. A chacune de ces dizaines, nous méditons sur des mystères. Ces mystères sont au nombre de quinze, et forment trois séries : 1° cinq mystères *joyeux*, qui sont : l'Incarnation, la Visitation de la Sainte Vierge, la Nativité de Notre-Seigneur, la Présen-

tation au temple et son Recouvrement au milieu des docteurs; 2° cinq mystères *douloureux*, qui sont : la sueur de sang au jardin des Olives, la flagellation, le couronnement d'épines, le portement de la croix et le crucifiement ; 3° cinq mystères *glorieux*, qui sont : la Résurrection, l'Ascension, la Pentecôte, l'Assomption de la Sainte Vierge et son couronnement dans la gloire.

On peut diviser le Rosaire en trois chapelets de cinq dizaines chacun, et dans ce cas on a soin de prendre alternativement pour sujets de méditation, les trois séries des mystères.

Le mot *Rosaire* signifie couronne de roses, comme celui de *Chapelet* vient du mot *capellum*, employé dans la basse latinité pour désigner une couronne de roses que l'on mettait sur la tête en forme de chapeau. On appelle le chapelet dans la langue liturgique, « *corona deprecatoria.* »

C'était la coutume dans l'Orient d'offrir des couronnes de roses aux personnes que l'on se proposait d'honorer, et les chrétiens se plaisaient à offrir ces présents à la Sainte Vierge et aux saints. Un illustre docteur, saint Grégoire de Nazianze, substitua à la couronne matérielle de roses une couronne spirituelle de prières, comme devant être plus agréable à la Mère de Dieu. Il composa à cet effet une suite ou couronne de prières à la louange de Marie. Cette invention heureuse du IVe siècle avait son prix pour les personnes instruites. Sainte Brigitte, au siècle suivant, eut la pensée de mettre cette couronne de prières à la portée de tous. Pour rendre cette dévotion plus populaire, elle la composa des prières les plus ordinaires de l'Église, c'est-à-dire du *Credo*, du *Pater* et de l'*Ave Maria.* Mais il fallait faciliter cette dévotion et y attacher un certain ordre; c'est ce qui lui fit adopter l'usage des anachorètes de l'Orient, qui se servaient de petits globules de pierre ou de bois pour compter le nombre de leurs prières; elle pensa qu'il fallait enfiler ces

grains en forme de couronne, et en avoir de différente grosseur, pour distinguer chaque prière différente.

Mais l'usage de réciter quinze *Pater* avec autant de dizaines d'*Ave Maria*, en l'honneur des principaux mystères de Notre-Seigneur et de la Sainte Vierge, remonte à saint Dominique, qui l'introduisit dans le midi de la France, au commencement du XIIIe siècle.

La Confrérie du Rosaire. — Le Rosaire eut pour berceau la petite ville de Muret. Il y prit naissance vers 1213. Son établissement à Toulouse date de la même année, et fut signalé par un prodige. L'hérésie des Albigeois désolait l'Église, et déjà elle avait infecté une grande partie des provinces méridionales de la France, lorsque saint Dominique qui venait de jeter les fondements d'un ordre parut dans ces contrées. Il s'éleva avec force contre l'hérésie; mais ses discours produisirent d'abord peu de fruit : il avait affaire à des esprits orgueilleux et indociles. Le cœur brisé de douleur, l'apôtre se retira dans une caverne, au fond de la forêt voisine, pour y implorer le secours de la Mère de Dieu. Là il conjure le ciel d'épargner les Toulousains; et pendant qu'il se livre à la pénitence, la Reine du ciel, en compagnie de trois nobles vierges, se montre à lui. « Dominique, mon cher fils, dit-elle, parce que, sous l'inspiration de Jésus et avec mon secours, tu as combattu vaillamment les ennemis de la foi, voilà que j'accours à ta prière; si tu veux que ta prière soit féconde, prêche mon rosaire, et tu verras bientôt des bénédictions de Dieu sur ta parole. » Ranimé tout à coup, et plein d'une force divine, Dominique rentre dans Toulouse. Toutes les cloches de la grande église s'ébranlent d'elles-mêmes et jettent dans les airs des sons d'une puissance inconnue.

Le peuple surpris accourt à l'église. Dominique était en chaire, l'œil en feu, prêchant le Rosaire de Marie, développant ses mystères et exhortant les chrétiens à recourir sou-

vent à cette prière qui épouvante les démons. Le peuple s'étonne, se regarde, admire, et cependant hésite toujours. Mais voilà que la voix de Dieu se mêle à celle de son envoyé. Un ouragan terrible se déchaîne subitement sur la ville. On dirait que la dernière heure du monde est venue. Dominique s'écrie alors : « Voilà les signes de la colère divine, ô peuple, soumettez-vous à Dieu. La Mère du Sauveur est en même temps la mère de la Miséricorde, prenez-la pour avocate. Aimez la prière du Christ et de Marie, prenez le Rosaire, ayez-en le culte et abjurez l'hérésie. Je vous le jure, au nom de la Vierge, si vous embrassez la dévotion du Rosaire, la tempête s'apaisera et le ciel reviendra serein. N'hésitez pas, car je vois au moins cent cinquante anges armés pour la vengeance et envoyés pour châtier vos crimes. Au même moment, on entendit la voix des esprits infernaux qui s'écriaient : « Malheur! malheur à nous! » Il y avait dans l'église une image de la Mère de Dieu que l'on vit à trois reprises élever le bras vers le ciel et l'abaisser avec menace vers la terre. « Non, s'écrie Dominique, il n'y a plus pour vous que des châtiments, si vous ne cherchez le salut dans le Rosaire. » Alors, le peuple vaincu tomba la face contre terre. Dominique se fit l'interprète de son repentir et de ses promesses. Pendant que l'apôtre parlait, la statue de Marie retira le bras qu'elle avait étendu par menace, et l'ouragan s'apaisa. Le lendemain, les Toulousains se mirent à la merci du serviteur de Dieu; ils s'enrôlèrent dans la confrérie du saint Rosaire, et reçurent le chapelet des mains de saint Dominique. Au rapport des historiens, plus de cent mille hérétiques convertis; un nombre incroyable de pécheurs revenus de leurs égarements, furent les conquêtes du Rosaire, et en peu de temps il se répandit dans presque toute l'Europe. Il s'établit de toutes parts des confréries du Rosaire qui reçurent la sanction du Saint-Siège, et furent enrichies de nombreuses indulgences, surtout par

les papes Sixte IV, Léon X, Clément VII et saint Pie V.

Établissement de la fête du saint Rosaire. — La fête du Rosaire fut établie en 1573 par le pape Grégoire XIII, qui en approuva l'office et en prescrivit la célébration dans toute église, possédant un autel dédié au Rosaire. Concédée à l'Espagne par Clément X, en 1671, cette fête fut étendue à l'Église universelle par Clément XI, en 1716.

Au XVIe siècle, les Turcs étendaient les frontières de leur empire au dépens de la chrétienté. Soliman II s'était emparé de Belgrade en 1521 ; et l'année suivante, il prit l'île de Rhodes, malgré la belle défense du célèbre grand-maître, Villiers de l'Ile-Adam. Sélim II, fils et successeur de Soliman, ne fut ni moins brave ni moins heureux que son père. Il fit la conquête de l'île de Chypre en 1571, se rendit maître d'une partie de la Hongrie et menaçait de s'avancer dans les autres parties de l'Europe. Les chrétiens firent les derniers efforts pour s'opposer au torrent, prêt à fondre sur eux. Ils étaient commandés par dom Juan d'Autriche et par Marc Antoine Colonne, général de la flotte du Pape. La flotte des Turcs était la plus formidable qu'on eût vue jusqu'alors. Toute l'armée chrétienne s'était mise sous la protection spéciale de Marie. Les deux flottes se rencontrèrent au golfe de Lépante. A peine les chrétiens furent-ils en vue de la flotte ottomane, qu'ils poussèrent un grand cri, en invoquant Marie; on arbora l'image de la croix que toute l'armée adora à genoux. Quoique l'armée chrétienne fût de beaucoup inférieure à celle des Turcs, elle espéra la victoire et on donna le signal du combat. L'issue ne fut pas longtemps douteuse : les Turcs furent mis en déroute, leur général fut tué avec plus de trente mille des siens ; on fit cinq mille prisonniers, on s'empara de cent trente galères, et il en périt plus de quatre-vingt-dix. Telle fut l'issue de ce combat naval qui fut le terme des victoires et du bonheur de Sélim II. Il eut lieu

le 7 octobre 1571, pendant que les confrères du Rosaire faisaient leurs processions. Saint Pie V, à la suite de cette victoire, avait institué la fête de *Notre-Dame de la Victoire*. Son successeur, Grégoire XIII, changea ce titre en celui de *Notre-Dame du Rosaire*, et institua la fête que nous faisons le premier dimanche d'octobre, parce que le 7 octobre, jour même de la bataille de Lépante, était cette année-là le premier dimanche d'octobre. Les leçons propres que nous récitons à matines ne furent rédigées que sous Benoît XIII, et furent peut-être l'œuvre de Benoît XIV, qui était alors promoteur de la foi. Elles rappellent aussi la victoire que l'empereur Charles VI remporta sur les Turcs en 1716, et que le pape Clément XI attribua aux prières que les confrères du Rosaire adressèrent à Marie le jour de la dédicace de Notre-Dame des Neiges. Le Souverain Pontife Léon XIII a élevé au rite double de deuxième classe la solennité du saint Rosaire, par décret du 11 septembre 1887. Il a aussi donné un nouvel office pour cette fête, le 5 août 1888. Cet office est enrichi d'hymnes, qui ont le mérite de retracer avec onction les quinze mystères du Rosaire.

Article XVI. *La Présentation de la Sainte Vierge.*

On célèbre la fête de la Présentation, le 21 novembre, en Occident comme en Orient.

Les Grecs commencèrent à célébrer cette fête vers le IXe siècle. Les Latins l'adoptèrent au XIVe. Un gentilhomme français, Philippe de Maizières, chancelier du roi de Chypre, avait été envoyé en 1372, comme ambassadeur auprès du pape Grégoire XI, qui résidait à Avignon. Il raconta avec quelle solennité on célébrait en Orient la fête de la Présentation de la Sainte Vierge. Il communiqua l'office de cette fête au Pape qui l'approuva, et voulut qu'elle fût célébrée à Avignon le 21 novembre, comme en Orient. Trois ans

après, le roi de France, Charles V, en fait mention dans ses lettres. Sixte V, en 1585, ordonna qu'on en récitât l'office dans toute l'Église, et rendit la fête obligatoire pour les États romains. A Naples, le roi Ferdinand demanda en 1849 à Pie IX de la mettre au nombre des fêtes de précepte pour son royaume. Le décret est du 30 novembre 1849.

L'objet de cette fête est d'honorer le jour où Marie fut présentée au temple par ses parents, vers l'âge de trois ans. Les Grecs appellent cette solennité le jour de l'*Entrée de la Sainte Vierge dans le temple.*

ARTICLE XVII. *Fête de la translation de la sainte Maison de Lorette*, 10 *décembre*.

Cette fête n'appartient pas au calendrier général de l'Église. Elle a pour objet de célébrer le fait miraculeux, qui émut le monde chrétien en l'an 1291. La sainte Maison, où le Verbe de Dieu s'est incarné, avait été transportée par le ministère des anges en Dalmatie. En 1294, un nouveau prodige la transféra de Dalmatie dans le Picenum; ce qui fit donner à la sainte Maison le nom de Lorette, du nom de la dame à laquelle appartenait le territoire où la demeure sacrée s'était arrêtée. On célèbre la mémoire de ce prodigieux événement, le 10 décembre, parce qu'on croit que c'est en ce jour qu'eut lieu la translation dans le territoire de Lorette. Innocent XII approuva l'office et la messe de cette fête. Pour composer cet office et cette messe, on a fait beaucoup d'emprunts au commun de la Dédicace de l'Église. Il s'agit, en effet, de célébrer la fête d'un sanctuaire, du lieu sanctifié par la présence du Verbe incarné, de sa sainte Mère et de l'archange Gabriel (1).

(1) A Carpo, *Compendiosa. Biblioth. Liturg.*, p. 564, édit. 1879.

Article XVIII. *Fête de l'attente de l'Enfantement de la Sainte Vierge*, 18 *décembre*.

Cette fête n'est pas inscrite dans le calendrier général de l'Église. Mais elle est célébrée en bien des diocèses ; il est dès lors tout naturel de lui accorder une mention dans cet ouvrage. Autrefois l'on ne célébrait aucune fête durant le Carême. C'est ce qui avait porté l'Église d'Espagne à transporter la fête de l'Annonciation au 18 décembre. Mais lorsque la Liturgie romaine eut accepté l'usage de célébrer les fêtes occurrentes pendant la période quadragésimale, l'Espagne se conforma, pour la célébration de l'Annonciation, au reste de l'Église qui la faisait le 25 mars; mais l'Église de Tolède garda au 18 décembre un souvenir de l'ancienne coutume. Elle substitua en ce jour, à la fête de l'Annonciation, celle de l'*Attente* ou *Expectation*, qui semblait bien en harmonie avec cette partie de l'année liturgique. Peu à peu les autres Églises d'Espagne adoptèrent cette fête, qui fut approuvée par Grégoire XIII, en 1573. Le caractère propre de cet office est d'exprimer les soupirs des prophètes, saluant d'avance l'avènement du Messie (1).

Article XIX. *Fête du Sacré-Cœur de Marie.*

On célèbre cette fête le dimanche qui suit l'octave de l'Assomption. Elle fut instituée par un décret de la Sacrée Congrégation des Rites, le 21 juillet 1855 ; mais elle n'appartient pas au cycle des fêtes de l'Église universelle. On a composé pour cette fête un office propre. Dans les *Annales de la Congrégation des Pères Eudistes*, nous voyons que sur les instances du Pere Blouet de Camilly, successeur im-

(1) A Carpo. *Compendiosa. Biblioth. Liturg.*, p. 565, édit. 1879.

médiat du Père Eudes dans le gouvernement de la société, c'était avec la plus grande pompe et sous le rite double de première classe que la fête du Sacré-Cœur de Marie se célébrait dans la cathédrale de Coutances; et il en était de même dans toutes les villes, principaux bourgs et paroisses du diocèse (1). On a solennisé cette fête le troisième dimanche après la Pentecôte, jour où l'on fait maintenant la solennité de la fête du Sacré-Cœur de Jésus. Dans le Rite parisien, on faisait seulement mémoire du Très Saint Cœur de Marie dans la fête du Sacré-Cœur de Jésus.

(1) Le Doré, *Le Père Eudes, premier apôtre des saints Cœurs de Jésus et de Marie*, 1870, p. 251.

CHAPITRE XVIII.

FÊTES DES SAINTS ANGES.

I. — Tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament nous attestent l'existence des anges, c'est-à-dire de purs esprits, créés par Dieu pour sa gloire et établis pour nous diriger dans la voie du salut. « Ils offrent chaque jour au Seigneur les prières que nous lui adressons, dans la vue d'être sauvés par les mérites de Jésus-Christ. » Ces paroles sont de saint Hilaire, évêque de Poitiers, au IVe siècle. Si dans les quatre premiers siècles de l'Église nous ne trouvons pas de fête solennelle établie en leur honneur, leur culte n'en était pas moins constant parmi les chrétiens. De tout temps le culte a existé; mais ce n'est qu'après le IVe siècle que nous voyons construire des églises et instituer des fêtes en leur honneur. Les premiers fidèles invoquaient les anges, et il n'y a pas de Liturgie où il ne soit fait mention des anges dans le canon de la Messe. Dans les litanies des saints, qui sont comme un abrégé des prières de l'Église, les anges viennent immédiatement après la Sainte Vierge.

Il n'en est que trois dont les noms soient connus : saint Michel, saint Gabriel et saint Raphael. Leurs noms hébreux rappellent la principale circonstance de leur mission. *Michel* signifie : *qui est semblable à Dieu? Gabriel*, la *force de Dieu; Raphael*, le *remède de Dieu*. Ces trois anges sont les seuls dont il soit fait mention dans les Écritures; ce sont aussi les seuls dont on fasse la fête dans l'Église.

II. *Fête de saint Michel.* — Saint Michel est le seul, parmi les esprits angéliques, qui soit l'objet d'une fête commune

à toute l'Eglise. Il est parlé de cet archange dans Daniel, dans l'apôtre saint Jude et dans l'Apocalypse de saint Jean (1). Le culte de ce saint archange doit son origine et son développement à plusieurs apparitions, parmi lesquelles on en distingue trois principales, dont le souvenir a été conservé par des monuments authentiques.

La première et la plus célèbre eut lieu au IVe siècle, à Colosses, en Phrygie, où l'on éleva un temple magnifique en son honneur. La fête de saint Michel, qu'on célèbre le 29 septembre, était certainement établie dans la Pouille en 493. La seconde apparition eut lieu en Sicile vers la fin du Ve siècle, sur le mont Gargano, qui depuis s'est appelé le mont Saint-Ange. La troisième apparition eut lieu en 709, dans le diocèse d'Avranches, sur un rocher qui s'avance dans la mer, et qui, depuis, s'est appelé le *mont Saint-Michel*. L'évêque, nommé Haubert, y fit bâtir une église auprès de laquelle Richard, premier duc de Normandie, établit une célèbre abbaye de Bénédictins. Une fête fut fixée au 16 octobre pour perpétuer le souvenir de cette troisième apparition.

La fête de saint Michel qu'on célèbre le 29 septembre, est la fête de la dédicace de la célèbre église, consacrée à saint Michel sur le mont Gargano. On célébrait en Occident la même fête pour la dédicace de plusieurs églises bâties sous l'invocation du saint Archange. Nous citerons en particulier à Rome, celle qui fut bâtie, en 610, par Boniface IV, sur la rive droite du Tibre. Le château Saint-Ange, ou Môle d'Adrien fut élevé sur les ruines de cette église. Comme sa dédicace avait eu lieu le 29 septembre, ce jour fut choisi pour la fête de saint Michel et de tous les Anges.

Saint Michel, qui avait été le protecteur et le chef de la Synagogue, fut considéré comme le protecteur et le chef de

(1) Daniel, XII, 1; *Ep. Judæ;* Apocal., XII, 7.

l'Eglise, et son culte se répandit en Orient comme en Occident. Sozomène nous apprend que l'empereur Constantin fit bâtir en l'honneur de saint Michel, à quatre milles de Constantinople, une église qu'on appelait *Michaelion*, et dans laquelle il s'opérait souvent des miracles. Il y avait dans la même ville quatre autres églises dédiées au saint Archange, et le nombre s'en augmenta jusqu'à quinze, qui étaient toutes de fondation impériale.

D'après la liturgie de cette fête, on voit que saint Michel n'est pas le seul objet de cette solennité, mais qu'à l'occasion de cette dédicace, l'Eglise a voulu honorer tous les saints anges. C'est ce qui résulte de la lecture des leçons empruntées à une homélie de saint Grégoire le Grand sur les anges en général, des antiennes de l'office, de l'*Introït*, de la Collecte et de l'Épître, etc.

III. *Fête de l'Apparition de saint Michel.* — Cette fête, qui se célèbre le 8 mai, a pour objet son apparition sur le mont Gargano; mais la messe est la même que celle de la fête du 29 septembre. C'est cette apparition qui a contribué à répandre et à accroître la vénération pour saint Michel dans tout l'Occident.

IV. *Fêtes de saint Gabriel et de saint Raphaël.* — Saint Gabriel et saint Raphaël sont, depuis le x[e] siècle, l'objet d'une fête spéciale à l'Espagne et à certains diocèses. Saint Gabriel est l'ange de l'Incarnation, et sa fête se célèbre pour cette raison le 18 mars, c'est-à-dire huit jours avant la fête de l'Annonciation. La liturgie de sa fête nous rappelle la mission qu'il remplit près de Daniel lorsqu'il lui annonça l'époque de l'avènement du Messie. C'est l'objet de l'Epître. L'Evangile nous le montre révélant à Marie le grand mystère de l'Incarnation. Les autres parties de la messe, l'*Introït*, l'Offertoire, et l'antienne de la Communion sont les mêmes que pour la fête de saint Michel. A l'office, dans les répons de matines et dans les antiennes des laudes,

on rappelle la mission qu'il reçut pour Zacharie. La tradition croit que c'est lui qui annonça aux bergers de Bethléem la naissance du Sauveur, comme il serait l'ange apparu au Sauveur durant son agonie au jardin de Gethsémani.

On célèbre la fête de saint Raphaël, le 24 octobre, à Rome et dans plusieurs diocèses. Mais cette fête n'est pas inscrite sur le cycle de la Liturgie universelle. L'archange Raphaël ayant eu la mission d'accompagner le jeune Tobie et de guérir Tobie, le père, de sa cécité, l'office de sa fête presque tout entier est tiré du livre de Tobie. A la messe, l'Epître est encore empruntée à ce livre et nous apprend la mission de l'archange. L'Evangile reproduit le récit de saint Jean sur la piscine probatique. Cet ange de la piscine, chargé de la guérison des malades, avait une mission analogue à celle de Raphaël, envoyé de Dieu pour guérir Tobie.

V. *Fête des saints Anges gardiens.* — Depuis l'année 1608, on célèbre, trois jours après la fête de saint Michel, le 2 octobre, la fête des saints Anges gardiens, de ces esprits bienheureux, qui veillent sur nous et nous protègent dans les tentations et les dangers. Cette fête fut instituée par le pape Paul V; et son successeur, Clément X, l'a fixée au 2 octobre sous le rite double. Elle a été élevée au rite double majeur, par décret de Léon XIII, du 5 juillet 1883.

On a toujours inspiré aux fidèles une dévotion particulière pour leur ange gardien. Saint Louis fit bâtir dans la cathédrale de Chartres une chapelle en l'honneur des anges gardiens. François d'Estaing, évêque de Rodez, établit la fête des saints Anges gardiens dans son diocèse, sur la fin du XVI[e] siècle. Cette solennité se faisait donc dans un certain nombre de diocèses, lorsque le pape Paul V, par une bulle du 27 septembre 1608, la rendit générale dans l'Église, sur les instances de Ferdinand d'Autriche, qui fut depuis empereur d'Allemagne. Il l'avait placée au premier jour libre après la fête de saint Michel.

Le pape Clément X (1670-1676), la fixa au 2 octobre, qui est le jour auquel on la célèbre maintenant.

La liturgie de cette fête se compose des textes de l'Ecriture les mieux choisis pour établir l'existence des anges gardiens, et nous rappeler les devoirs que nous avons à remplir envers eux. L'hymne de l'office *Custodes hominum* est du cardinal Bellarmin. A la messe, l'Evangile et l'antienne de la Communion sont les mêmes que dans les autres fêtes des anges. L'Epître est un passage de l'Exode : « *Ecce ego mittam angelum meum*, » qui vise directement saint Michel, l'ange protecteur de la Synagogue, mais qui s'applique à chacun de nos anges en particulier. Le Graduel reproduit ce passage du Psalmiste, qui exprime peut-être le mieux la foi à l'ange gardien : « *Angelis suis mandavit de te.* »

CHAPITRE XIX.

FÊTES EN L'HONNEUR DE SAINT JEAN-BAPTISTE.

L'Eglise ne célèbre pas la naissance temporelle des saints. Elle n'a fait exception à cette règle qu'en faveur de saint Jean-Baptiste, parce qu'il a été sanctifié dès le sein de sa mère, et que l'ange qui avait annoncé sa naissance à Zacharie l'avait donnée comme le signal d'une grande allégresse. La fête du saint Précurseur est d'origine très ancienne; elle était autrefois tellement solennelle qu'on y célébrait trois messes.

On honore dans l'Eglise le saint Précurseur par la fête de sa Décollation. On la trouve dans le *Comes* de saint Jérôme. Il en est qui placent l'invention du chef de saint Jean-Baptiste, le 29 août, jour de la fête de la Décollation. Baronius place sa mort au jour de l'Annonciation, aux approches de la Pâque des Juifs; et cet auteur ajoute que le 29 août est le jour où fut consacrée, à Alexandrie, la célèbre église élevée en l'honneur du saint Précurseur, et dans laquelle furent déposées ses reliques. Saint Pie V éleva cette fête du rite semi-double au double; il changea les leçons du premier et du second nocturne de l'office. Pie VI, en 1787, éleva la fête au rite double-majeur.

CHAPITRE XX.

FÊTES DE SAINT JOSEPH.

Nous trouvons dans le calendrier de l'Église universelle deux fêtes instituées en l'honneur de saint Joseph : l'une qui se célèbre le 19 mars, et l'autre qui est celle de son Patronage.

C'est à peine si l'on aperçoit des traces d'un culte rendu à saint Joseph dans les premiers siècles du Christianisme, au moins chez les Latins. On le regardait assez généralement alors comme appartenant à l'Ancien Testament, et l'on craignait de donner occasion aux hérétiques de le regarder comme le père naturel de Notre-Seigneur. C'est l'erreur dans laquelle étaient tombés les Ébionites. Mais quand l'Église eut commencé de rendre un culte public aux saints confesseurs, on ne put laisser dans l'oubli la mémoire d'un saint dont l'Évangile fait un si bel éloge, bien que sa mort fût antérieure à la promulgation de la loi évangélique. Au dire des Bollandistes, ce furent les religieux du Carmel qui propagèrent son culte en Occident.

L'ordre de saint Dominique et celui de saint François suivirent l'exemple des Carmes. Gerson qui mourut en 1429, et Isidore des Iles (*de Insolanis*), dans leurs écrits, ainsi que sainte Thérèse ne contribuèrent pas peu à répandre cette dévotion. Le nom de saint Joseph paraît avoir été inscrit vers le xe siècle dans le martyrologe romain ; mais ce n'est que sous Sixte IV que son office fut placé au Bréviaire romain, encore ce Pape n'avait-il accordé à cette fête que le rite simple. Innocent VIII l'éleva au rite double, Clément X à

celui de seconde classe, et Clément XI, en 1714, attribua à cette fête un office qu'il avait composé lui-même. Enfin Pie IX, de pieuse mémoire, a déclaré saint Joseph patron de l'Église universelle, et a voulu qu'on célébrât désormais, le 19 mars, la fête du saint Époux de Marie sous le rite double de première classe. On n'aurait pas manqué d'assigner une octave à cette fête, sans le Carême dans lequel elle se rencontre.

Fête du Patronage de saint Joseph. — Cette fête était déjà célébrée dans plusieurs diocèses et ordres religieux, lorsque Pie IX, en 1847, l'inscrivit dans le calendrier général de l'Église sous le rite double de seconde classe. D'après son bref du 7 juillet 1871, le même Souverain Pontife attribua à cette fête le symbole de Nicée et de Constantinople, en quelque jour qu'elle pût se célébrer.

CHAPITRE XXI.

FÊTES DES APÔTRES SAINT PIERRE ET SAINT PAUL.

I. — On fait la fête de ces deux Apôtres le même jour, parce qu'ils ont souffert tous les deux le martyre à Rome, le même jour et la même année dans la persécution de Néron.

On a fait cette fête le 29 juin, de temps immémorial. Eusèbe, saint Épiphane et la plupart des anciens (1) placent le martyre des deux Apôtres le 29 juin. L'Église grecque est d'accord avec l'Église latine pour assigner la même date à la fête des apôtres saint Pierre et saint Paul. Le calendrier romain du IVe siècle, publié par Buchérius, marque leur fête aux catacombes, le 29 juin. Après les fêtes de Notre-Seigneur et de la Sainte Vierge, il n'en est pas que l'on célèbre avec une plus grande solennité. Cette fête était déjà célèbre au Ve siècle. Elle est précédée d'une vigile et suivie d'une octave pour lesquelles nous trouvons des messes dans le Sacramentaire de saint Gélase. On jeûnait jadis en cette vigile au pain et à l'eau, et au XIe siècle on trouve un concile qui en fait une obligation stricte. Les Grecs font précéder cette fête d'un jeûne qui commence après la Pentecôte, sorte de Carême dont la longueur varie d'après la place de Pâques et de la Pentecôte. La France est peut-être le seul pays du monde catholique où cette fête ne soit pas solennisée le jour où elle tombe.

(1) S. Hieronym., *De script. illustr.*, c. 5; — Tertullianus, *De præscriptione Hæret.;* — S. Augustin, Serm. 26 et 28.

La liturgie de cette fête offre cette double particularité : 1° tout s'y rapporte presque exclusivement à saint Pierre ; 2° le but de la liturgie est de faire ressortir tout particulièrement la primauté du chef des Apôtres. Il est vrai que l'Église a associé dans une même solennité les noms de saint Pierre et de saint Paul, parce qu'ils ont été les deux principaux fondateurs de la religion, et qu'ils ont scellé leur foi de leur sang à Rome le même jour ; mais l'Église, dans sa liturgie, ne mentionne que saint Pierre à l'office et à la messe. Dans l'office canonial il n'y a d'exception que pour les hymnes des laudes et des vêpres, et pour l'antienne de *Magnificat* aux secondes vêpres. A la messe, le nom de saint Paul ne se trouve que dans la Collecte : toutes les autres parties de la messe se rapportent à saint Pierre et mettent en relief sa primauté.

II. *Les fêtes de la Chaire de saint Pierre.* — L'Église catholique célèbre, le 18 janvier, la fête de la Chaire de saint Pierre à Rome, en d'autres termes, la fête de la chaire dans laquelle il dut s'asseoir pour la première fois à Rome. On célèbre le 22 février, dans l'Église, la mémoire de la chaire de saint Pierre à Antioche. Des archéologues catholiques très distingués soutiennent que ces deux fêtes regardent la Ville éternelle. A leur avis, celle du 18 janvier, se rapporte à la chaire du cimetière d'Ostie, où saint Pierre eut ses premiers néophytes, tandis que celle du 22 février est un mémorial de la chaire vaticane. Sans trancher cette matière délicate, si doctement traitée par M. de Rossi, par Garrucci et M. Armellini, nous pouvons dire qu'il est bien consolant pour l'âme fidèle de penser que la fête de saint Pierre, à Rome, est de la plus haute antiquité. Pendant que l'hérésie et les ennemis de l'Église s'acharnent à renverser l'épiscopat romain de saint Pierre, les monuments eux-mêmes en attestent la réalité. Il est doux de penser que la critique moderne en admettant deux chaires de saint Pierre à Rome

fait briller d'un plus vif éclat la vérité de ce grand fait, si célèbre dans l'histoire de l'Eglise.

La fête de la chaire de saint Pierre à Rome, mentionnée dans l'antique Calendrier publié par Bucherius et dans un autre donné par Frontone, dans les Sacramentaires de saint Gélase et de saint Grégoire et dans les plus anciens monuments, se célébrait anciennement à Rome le 22 février, sous le nom de *Natale Petri de cathedra*. Elle était unique à l'origine, et fixée, à Rome, au 22 février, en vue de déraciner une fête païenne, populaire entre toutes, celle des défunts de chaque famille, dont ce jour était la date traditionnelle. A Rome, la fête du 22 février s'est maintenue, à l'exclusion de celle du 18 janvier, jusqu'au XVIe siècle.

Voici comment, croyons-nous, l'on peut expliquer l'origine de la fête du 18 janvier. Les Églises gallicanes qui avaient reçu le *Natale Petri de cathedra*, fixé au 22 février, furent frappées de l'inconvénient de célébrer cette fête en Carême. Ils l'avancèrent donc et la placèrent au 18 janvier, Le martyrologe de saint Jérôme, de la recension d'Auxerre, s'est conformé à l'usage de la Gaule. Mais comme le texte sur lequel le recenseur opérait, marquait une fête de la Chaire de saint Pierre au 22 février, il conserva les deux anniversaires, l'un au 18 janvier et l'autre au 22. Il attribua l'un au siège de Rome et l'autre au siège de saint Pierre à Antioche. On ne fit la fête du 18 janvier que dans la Gaule. C'est ce que l'on constate par le vieux Sacramentaire de Gellone (VIIIe-IXe siècle), où cette fête est accompagnée de la mention *secundum* Gallos. Mais Rome conserva toujours sa fête du 22 février (1).

Nous voyons par Durand de Mende que les deux fêtes de la Chaire de saint Pierre n'étaient pas distinctes à Rome au moyen-âge. Aujourd'hui encore dans le Missel romain elles ont la même messe.

(1) Duchesne, *Origines du culte chrétien*, p. 267.

Ce fut Paul V, qui mit Rome en possession de la *chaire de saint Pierre à Rome*, le 18 janvier 1557, par ses lettres apostoliques : *Ineffabilis divinæ Providentiæ altitudo*.

Depuis, l'usage s'établit de faire célébrer ce jour-là (1) la messe solennelle à l'autel papal de Saint-Pierre par le dernier des cardinaux prêtres. On obtenait à cet effet la dispense pontificale, qui s'appliquait à une des colonnes soutenant le baldaquin de la confession; Pie VI, concéda à perpétuité ce privilège au cardinal archiprêtre de la basilique vaticane. Avant qu'Alexandre VII eût fait renfermer la chaire de saint Pierre dans une magnifique châsse de bronze, qui est au fond de l'abside, dans l'église vaticane, des prélats portaient processionnellement ce précieux fardeau sur leurs épaules dans la double fête de la Chaire de saint Pierre. Pendant un certain temps la fête du 18 janvier fut une fête de précepte à Rome, selon la remarque de Moroni. Mais cet usage se perdit bientôt.

III. *Fête de saint Pierre-aux-Liens*. — Les premiers fidèles de Jérusalem et de Rome avaient obtenu des geôliers les chaînes de l'apôtre saint Pierre, l'une brisée par l'ange, l'autre tachée de sang, et ils les cachèrent. Au bout de cinquante ans, l'heure de mettre en honneur la chaîne de Rome arriva. L'an 116 (Pierre avait subi le martyre en l'an 67), Alexandre I, mis en prison par un empereur philosophe, Trajan, était accusé d'avoir converti le préfet de Rome, Hermès, et ce dernier lui avait donné toute sa famille à instruire. Alexandre prêcha son geôlier, et celui-ci qui avait une fille Balbine, affligée d'affreux scrofules au cou, amena un jour la jeune fille au cachot du Pape pour être guérie. Le saint Pape lui mit sa chaîne au cou et la guérit en effet. La jeune fille par reconnaissance ne se lassait pas de baiser cette chaîne qui l'avait délivrée. « Cesse, lui dit alors

(1) Duchesne, *Origines du culte chrétien*, p. 267.

Alexandre, de baiser cette chaîne; cherche plutôt les chaînes que le bienheureux Pierre a portées, ce sont elles que tu dois couvrir de baisers. »

Balbine chercha et trouva enfin ces chaînes de l'Apôtre.

D'un autre côté le petit-fils de Théodose le Grand, Théodose le jeune, avait épousé Eudoxie, qui, se montrant chrétienne fervente, vint à Jérusalem vers 439.

L'évêque Juvénal, voulant faire à l'illustre chrétienne un cadeau digne des empereurs, lui offrit les deux morceaux des chaînes de l'apôtre saint Pierre brisées par l'ange. Eudoxie déposa l'un de ces morceaux dans l'église de Saint-Pierre à Constantinople, et envoya l'autre à sa fille unique Eudoxie, femme de Valentinien III, empereur d'Occident. Saint Léon le Grand gouvernait alors l'Eglise de Dieu. Lorsque l'impératrice Eudoxie lui présenta la chaîne, il mit en contact la chaîne d'Hérode et la chaîne de Néron. Elles s'unirent aussitôt, dit la légende du Bréviaire, de sorte, « qu'au lieu de deux chaînes, il n'y en eut qu'une qui paraissait forgée par un même ouvrier. » C'était le 1er août. Déjà ce jour avait été consacré à saint Pierre par Constantin. Jusque-là César qui personnifiait le Dieu-Etat, avait en cette qualité une fête le 1er août. Mais Constantin transporta à Pierre les honneurs qui lui étaient rendus en ce jour... « Nous voulons, disait-il, que le bienheureux apôtre Pierre soit vénéré tous les jours, et *surtout en ce jour des calendes* (1er *août*), *jour où nous étions adoré par vous comme Dieu* (1). »

Le miracle de la réunion des deux chaînes ayant eu lieu le 1er août, détermina à remplacer le premier oratoire des chaînes de Rome, par la grande basilique de Saint-Pierre-aux-Liens, dite basilique Eudoxienne, du nom de sa fondatrice, et la fête de Pierre du 1er août, à la suite de nouveaux

(1) *Pèlerin*, n° 24, p. 369.

prodiges, s'appela fête de Saint-Pierre-aux-Liens. On fit la dédicace de cette église le 1er août. Les Grecs font cette fête le 16 janvier. Saint Chrysostome et saint Augustin s'écriaient que la dépouille mortelle de Pierre et de Paul procuraient plus de gloire à Rome que tous les trophées conquis par Rome païenne dans l'univers. La liturgie de cette fête ne diffère guère de celle de la solennité du 29 juin. La messe ne diffère que pour la Collecte et le verset alléluiatique, qui renferme une allusion au fait spécial qui est l'objet de la fête. « Brisez, par l'ordre de Dieu, ô Pierre, nos chaînes terrestres, vous qui avez le pouvoir d'ouvrir aux bienheureux les royaumes célestes. »

IV. *Fête de la Commémoration de saint Paul.* — Le 30 juin on fait la fête de la Commémoration de saint Paul. Le jour précédent est la fête de saint Pierre. Si l'on y fait mémoire de saint Paul dans le titre et dans plusieurs passages de la liturgie, c'est parce que les deux Apôtres ont été unis dans leur mort. Mais l'Eglise ne pouvait se dispenser de consacrer un jour à la mémoire spéciale de l'Apôtre de la Gentilité. Aussi, le 30 juin, ne s'occupe-t-elle dans sa liturgie que de saint Paul, se contentant de produire la mémoire de saint Pierre.

V. *Fête de la Conversion de saint Paul.* — La conversion de saint Paul est un fait trop éclatant dans l'histoire des origines chrétiennes pour que le cycle liturgique ne s'en soit pas emparé afin de la célébrer par une fête spéciale.

CHAPITRE XXII.

FÊTES DES APÔTRES.

I. — Avant la translation des reliques de saint Philippe et de saint Jacques, qui se fit au VIe siècle, l'Eglise n'était pas dans l'usage de célébrer les fêtes particulières des Apôtres. On faisait seulement celles de saint Pierre et de saint Paul, de saint André et de saint Jean. Ce ne fut qu'après la translation des reliques des saints Philippe et Jacques dans la basilique des saints Apôtres que l'on inscrivit insensiblement les noms des autres Apôtres sur le cycle liturgique. On se contentait d'en faire la mémoire collective dans l'office du 29 juin. Le martyre ayant été la destinée commune des Apôtres, la messe qu'on dit à leur fête a ordinairement le même *Introït*, le même Graduel, le même Offertoire et la même antienne de Communion. On ne distingue les différentes messes d'Apôtres que par l'Epître et l'Evangile.

II. *Fête de saint André.* — A Pierre, dit D. Guéranger, Jésus-Christ a donné la solidité de la foi ; à Jean, la tendresse de l'amour ; André a reçu la mission de représenter la croix du divin Maître. La liturgie de sa fête fait ressortir la vocation et la mission d'André, d'après ce que les saintes Ecritures nous en apprennent, et elle s'inspire des actes de son martyre. Ces Actes ont été dressés par les prêtres de l'Eglise de Patras en Achaïe, où le Saint confessa Jésus-Christ par le supplice de la croix. C'est un des monuments les plus respectables des premiers siècles. Les protestants en ont attaqué l'authenticité. Tillemont et d'au-

tres critiques du XVIIe et du XVIIIe siècle ont été de leur sentiment. Mais Baronius, Labbe, Noël Alexandre, Galland, Morelli et une foule d'autres savants les ont victorieusement combattus. Il nous suffit de savoir que l'Eglise romaine a inséré ces Actes dans ses offices. Nous les retrouvons d'ailleurs dans toutes les Liturgies de l'Orient et de l'Occident.

La translation des reliques de saint André ne dut pas peu contribuer à l'institution de sa fête. En 357, on transporta de Patras à Constantinople, par les soins de l'empereur Constantin, le corps de saint André, avec ceux de saint Luc et de saint Timothée. Ils furent déposés dans la basilique des Apôtres que ce prince avait fait bâtir. Saint Paulin et saint Jérôme parlent des miracles qui s'opérèrent dans cette circonstance. Cette translation a inspiré aux Grecs les belles hymnes que contiennent leurs Menées pour l'office de saint André. En 1210, le cardinal de Capoue, légat apostolique, transporta le corps de saint André dans la cathédrale d'Amalfi, où il se fit encore de nombreux miracles. Le chef du saint Apôtre, qui était resté à Constantinople, fut transporté à Rome en 1462 par le cardinal Bessarion, et reçu solennellement le 12 avril par le pape Pie II, qui alla au-devant de la précieuse relique, jusqu'au pont Molle (Pont Milvius). Saint André est le patron de l'Écosse.

III. *Fêtes de saint Jean.* — On a institué deux fêtes en l'honneur de saint Jean : la fête principale qui se célèbre le 27 décembre, et la fête anniversaire de son martyre que l'on fait le 6 mai sous le titre de saint Jean devant la Porte-Latine.

L'Église considère principalement saint Jean comme docteur; elle nous rappelle dans sa Liturgie la lumière qu'il a répandue dans le monde et les paroles prophétiques que le Sauveur lui avait adressées.

Jean avait survécu à tous les autres Apôtres; et à la fin

du Ier siècle, environ soixante-dix ans après la résurrection du Sauveur, il était le seul de tout le collège apostolique qui pût rendre témoignage à Jésus. La divinité du Sauveur était alors attaquée par l'hérésie. Saint Jean foudroie l'hérésie par ce magnifique début de son évangile : « *In principio erat Verbum.* » Aussi l'Église voit-elle en lui le docteur qui a éclairé le monde sur les plus grands mystères de notre foi. Dès l'*Introït*, elle nous le montre proclamant les vérités éternelles : « *In medio ecclesiæ aperuit os ejus.* » Dans la Collecte, elle demande le don de la lumière du Verbe dont Jean a été le dispensateur. A l'Evangile et dans le reste de la messe, elle s'occupe principalement des paroles que Jésus a adressées à saint Jean, et dans lesquelles il lui a promis une longue vie, couronnée par une mort tranquille.

C'est l'aigle divin que l'Église nous fait admirer dans la fête du 27 décembre. Le 6 mai c'est surtout le martyr. Le martyre de saint Jean a un caractère exceptionnel : c'est le martyre de désir. La Providence n'a pas voulu qu'il ait la mort pour terme et elle l'a miraculeusement préservé. C'est ce prodige que l'Église célèbre tout particulièrement dans la messe. Elle est empruntée presque tout entière au commun des martyrs. L'Évangile est le même que celui de la fête de saint Jacques, et il nous rappelle la prédiction du Sauveur annonçant aux deux fils de Zébédée qu'ils passeraient par l'épreuve de la persécution.

Les Grecs célèbrent le fête de saint Jean le 26 septembre, qu'ils regardent comme le jour de sa mort. Schulting attribue son office à saint Grégoire le Grand.

IV. *Fête de saint Jacques le Majeur, le 24 juillet.* — Il est appelé le *majeur*, parce que sa vocation à l'apostolat est antérieure à celle de saint Jacques, aussi apôtre et frère de saint Jude et de saint Siméon, évêque de Jérusalem. Ce saint apôtre était fils de Zébédée et de Salomée, et frère de saint Jean l'évangéliste. Il fut avec Pierre et Jean, l'un des

trois Apôtres que Jésus aima d'un amour de prédilection. Le premier de tous les Apôtres; il eut la gloire de verser son sang pour son Maître. Il fut exécuté à Jérusalem par Hérode Agrippa, l'an 42.

La légende du Bréviaire romain le fait aller en Espagne, d'où il revint à Jérusalem, où il consomma son sacrifice. Les reliques de saint Jacques le Majeur sont spécialement vénérées en Galice. Ses disciples ayant transporté son corps en Espagne a Iria-Flavia, aujourd'hui *El Padrone*, sur les frontières de la Galice, on découvrit ses reliques au commencement du IXe siècle, sous le règne d'Alphonse le Chaste, roi de Léon. On les transporta à quatre milles de là, au lieu appelé *Giacomo Postolo*, d'où est venu le nom de Compostelle; et le pape Léon III y transféra le siège épiscopal d'Iria-Flavia. Certains Ordres romains attestent qu'on célébrait sa fête le 27 décembre, au lendemain du jour consacré à saint Étienne; c'était le second martyr du Christ après Étienne. A cette époque on célébrait saint Jacques et saint Jean son frère le même jour. A la suite de la translation du corps de saint Jacques, on transféra sa fête au 25 juillet, et saint Jean demeura seul en possession du 27 décembre.

V. *Fête de saint Philippe et saint Jacques.* — Saint Philippe prêcha dans les deux Phrygies, et fut martyrisé, d'après Eusèbe, à Hiérapolis. Saint Jacques le Mineur est ainsi appelé, parce que sa vocation à l'apostolat est postérieure à celle du frère de saint Jean. Il était frère de saint Jude et de saint Siméon, et le parent de Notre-Seigneur. Il fut le premier évêque de Jérusalem. Les Juifs le précipitèrent du haut du temple le jour de Pâques (10 avril), l'an 61. Les Grecs font sa fête le 21 octobre.

Dans les premiers siècles de l'Église, les Latins célébraient collectivement la mémoire des saints Apôtres le 1er mai. Les Grecs avaient choisi pour cette mémoire commune de

tous les Apôtres la solennité des apôtres saint Pierre et saint Paul (1). Dans la suite on fit une fête spéciale pour chacun des Apôtres, excepté pour saint Philippe et saint Jacques et pour saint Simon et saint Jude (2). Schulting attribue au pape Pélage l'office de ces deux Apôtres. Il l'institua à l'occasion de la translation de leurs reliques à Rome dans la basilique des Saints-Apôtres. C'est ce Pape qui fixa leur solennité au même jour. Les noms des deux Apôtres sont réunis dans la Collecte, et leurs deux légendes se lisent à l'office; mais dans les antiennes des laudes et des vêpres, comme à la messe, il n'est question que de saint Philippe. La translation de ses reliques aura sans doute eu lieu la première, et à la date du 1er mai. Celle des reliques de saint Jacques aurait été postérieure, car nous voyons qu'elles furent transportées à Constantinople en 572. Alors on aura seulement modifié la Collecte, et ajouté à l'office la légende de saint Jacques.

VI. *Fête de saint Thomas, le 21 décembre.* — La tradition porte que cet apôtre évangélisa les Indes. Il aurait été percé d'un coup de lance, près de la ville de Méliapour, dite à présent de saint Thomas. La fête, d'abord double par décret de Boniface VIII (1294-1303), fut élevée au rite double de deuxième classe. Dieu permit son incrédulité pour rendre notre foi plus fervente, dit saint Grégoire. C'est à ce fait que se rapporte ce qu'il y a de personnel dans son office.

VII. *Fête de saint Barthélemy, le 24 août.* — Saint Barthélemy fut l'apôtre des Indes. Le gouverneur d'Albanopolis, dans la Grande-Arménie, le condamna à être écorché vif.

(1) Durand., *Ration. divin. offic.*, l. VII, c. 10 : « Statutum fuit ut in Kalendis Maii celebrarentur solemnitates omnium Apostolorum, ut dies varii non viderentur dividere quos una dignitas et apostolatus in cœlesti gloria fecit esse sublimes. Quod festum Græci celebrare dicuntur in festo apostolorum Petri et Pauli. »

(2) *Bibliotheca Eccl.*, t. III, p. 1.

Les Grecs font sa fête le 11 juin, qui est peut-être le jour de sa mort, et la Liturgie romaine la met au 24 août, qui est probablement l'anniversaire d'une translation de ses reliques. Après plusieurs migrations successives, elles passèrent enfin, suivant Baronius, en 983, dans l'île du Tibre, à Rome, où l'on a construit la célèbre église qui porte le nom de cet Apôtre.

VIII. *Fête de saint Matthieu, le 21 septembre.* — Le saint évangéliste prêcha d'abord en Judée, puis chez les Perses et en Éthiopie où il fut martyrisé le jour même où nous célébrons sa fête. Ses reliques furent transférées à Salerne. Le *Comes* de saint Jérôme fait déjà mention de l'office de saint Matthieu. Saint Pie V changea la rédaction des leçons de cet office.

IX. *Fête des saints Simon et Jude, le 21 octobre.* — Saint Simon et Thaddée ou Jude frère de saint Jacques le Mineur prêchèrent l'évangile l'un dans la Mésopotamie et l'autre en Égypte. Ils reçurent ensemble la palme du martyre dans la Perse, où ils s'étaient réunis. Cette légende du Bréviaire romain nous donne le motif pour lequel on fait leur fête le même jour.

X. *Fête de saint Mathias, le 24 février.* — La vie de saint Mathias, qui fut choisi par le Collége apostolique pour remplacer le traître Judas, est tout à fait inconnue. Son office, à cause de cela, n'a pas de légende historique. Les Grecs le célèbrent le 9 août.

XI. *Fête de saint Barnabé, le 11 juin.* — Il ne fut pas du nombre des douze, choisis par Notre-Seigneur. Cependant on lui a donné, comme à saint Paul, le nom d'Apôtre. Il fut lapidé dans l'île de Chypre le 11 juin de la septième année de Néron. En 485, sous l'empereur Zénon, son corps fut trouvé dans son tombeau près de Salamine. Il avait sur la poitrine une copie de l'évangile de saint Matthieu, qu'il avait écrite en hébreu de sa propre main.

CHAPITRE XXIII.

FÊTES DES SAINTS MARTYRS.

On donne le nom de martyrs (témoins) aux saints qui ont versé leur sang et souffert la mort pour témoigner leur foi en Jésus-Christ. C'est par les fêtes des martyrs que le culte des saints a commencé dans l'Église; leurs fêtes sont donc les plus anciennes après celles de Notre-Seigneur et de la Sainte Vierge. Dans les premiers temps, on ne donnait le nom de saints qu'aux martyrs. Eux seuls étaient inscrits, après leur glorieuse confession, dans les diptyques, comme on le voit par les noms qui sont restés dans le Canon de la messe. Les calendriers les plus anciens ne mentionnent que des martyrs. Leur fête se fit d'abord dans les lieux où ils avaient souffert, et qui devinrent de bonne heure des lieux de pèlerinage. Plus tard leur fête se généralisa.

Les principaux martyrs dont nous ferons ici mention, sont : les saints Innocents, saint Étienne, saint Laurent, saint Vincent, saint Fabien et saint Sébastien. Sans prétendre établir de comparaison entre les martyrs, au point de vue de l'héroïsme de leur courage, nous les nommons dans l'ordre que leur assignent les Litanies des Saints.

Fête des Saints-Innocents. — Ce sont les enfants qu'Hérode fit égorger à Bethléem et dans les environs, espérant envelopper dans ce massacre le Sauveur lui-même.

Saint Bernard, à ce propos, observe que, « près du berceau du Christ l'Église a placé dans trois solennités trois sortes de martyrs : Étienne qui a été martyr par la volonté et par l'action ; Jean, qui l'a été d'intention, sans l'être par

l'action, et les saints Innocents qui n'ont été martyrs que par l'action, sans pouvoir l'être d'intention. »

La fête des Saints-Innocents est de la plus haute antiquité. Le caractère de cette fête est un mélange de joie et de tristesse, qui en fait une des plus intéressantes de l'année. L'Église songe tout à la fois à la gloire des enfants et à la douleur inconsolable de leurs mères, et c'est ce qui la rend tour à tour triste et joyeuse. Sa tristesse s'exprime par la couleur violette des ornements et par la suppression de l'hymne angélique à la messe, qui est une hymne d'allégresse. Dans différentes parties de l'office et de la messe, on nous parle de la gloire de ces enfants qui sont tombés sous le glaive du persécuteur comme une riche moisson. Les hymnes de cette fête sont du poète chrétien, Prudence; mais elles ne prirent place au Bréviaire romain qu'après l'année 1550. L'hymne *Salvete, flores martyrum*, est d'une grâce et d'une simplicité merveilleuses. Les antiennes des Laudes sont d'origine gallicane, au témoignage de Raoul de Tongres (1).

Fête de saint Étienne. — Son nom grec signifie *couronné*. Après la mort du Sauveur, il a mérité d'être le premier de ses témoins, couronnés de la gloire du martyre. Sa fête remonte au IVe siècle. Dans l'impuissance où l'on était de connaître le jour de sa mort, on plaça sa mémoire le lendemain même de la naissance du Christ, ou le 26 décembre. Le jour était d'ailleurs devenu célèbre par la première translation des reliques du Saint, qui furent découvertes le 19 du même mois à Jérusalem. Les leçons de cet office sont tirées de l'Ordre romain, mais le reste est attribué au célèbre Alcuin. A la messe, dès l'*Introït*, l'Église emprunte les paroles prophétiques de David, pour nous montrer le conseil tenu par les méchants contre les disciples du Christ : « *Se-*

(1) A Carpo, *Compendiosa Biblioth. Liturg.*, p. 570, édit. 1879.

derunt principes. » A la Collecte l'Église relève le mérite du pardon des injures; l'Épître est le récit du martyre de saint Étienne, d'après les Actes des Apôtres; et l'Évangile rappelle les paroles de reproche que Jésus adressait aux Scribes et aux Pharisiens, qui faisaient mourir tous les prophètes que Dieu leur envoyait.

Fête de saint Laurent. — Après saint Étienne, premier des martyrs, vient saint Laurent, martyrisé en l'an 258. C'est le plus célèbre des martyrs. D'après le Sacramentaire de saint Gélase, sa fête est célébrée avec vigile et octave, du moins depuis le ve siècle. Le bienheureux Laurent, dit Durand de Mende, a une vigile, parce qu'après le bienheureux Étienne il a la primauté parmi les diacres. Parmi les martyrs, il est avec saint Étienne le seul qui ait une octave, comme saint Martin, parmi les confesseurs. Aussi dans les Litanies le nom de saint Laurent vient-il immédiatement après celui de saint Étienne. Les anciens Missels ont deux messes de saint Laurent. Saint Pie V a modifié les leçons du premier et du second nocturne à l'office. La vigile de cette fête est mentionnée dans le *Comes* de saint Jérôme; la messe de cette vigile est dans l'Antiphonaire et le Sacramentaire de saint Grégoire; mais l'office est de date beaucoup plus récente, puisqu'il a été composé par saint Pie V.

Fête de saint Vincent, le 22 janvier. — Dans les litanies des saints, la phalange des martyrs s'ouvre par trois diacres, saint Etienne, saint Laurent et saint Vincent. Avec le premier les persécutions commencent; le second paraît avec éclat au plus fort de leur fureur, et le dernier fut frappé sous Dioclétien, à la fin de la tempête. Etienne était un juif helléniste, comme son nom l'indique; Laurent était un Romain et Vincent un Espagnol. Ce dernier était né à Huesca, dans l'Espagne Tarragonaise. Il fut la gloire de l'Eglise de Saragosse, à laquelle l'évêque Valère l'avait attaché. On joint sa fête à celle de saint Anastase, parce que

ces deux grands martyrs ont souffert le même jour, Vincent sous Dioclétien, et Anastase en Perse sous Chosroès, l'an 628. Les Eglises d'Espagne ont le privilège de dire le symbole à la messe de saint Vincent. C'est saint Pie V qui éleva le rite de cette fête : de simple il en fit un office semidouble.

Fête des saints Fabien et Sébastien. — On joint la fête du saint pape Fabien à celle de saint Sébastien, parce que leurs corps reposent dans la grande basilique qui s'élève hors des murs de Rome sur la voie Appienne. On trouve cette fête dans le *Comes* de saint Jérôme et dans le Sacramentaire de saint Grégoire. Saint Pie V éleva cette fête du rite semidouble au double. Saint Fabien fut un des grands papes des premiers siècles; il souffrit l'an 250, sous la persécution de Dèce; et saint Sébastien était un soldat qui fut percé de flèches, à Rome, pendant la persécution de Dioclétien, en 288. Quoique Sébastien n'ait été qu'un simple fidèle, les premiers honneurs de la basilique romaine lui ont été réservés. Son culte est très populaire en France. Peut-être faut-il attribuer cette popularité du grand martyr à son origine : son père était originaire de Narbonne, et sa mère de Milan.

CHAPITRE XXIV.

FÊTES DES CONFESSEURS.

I. *Des fêtes des Confesseurs.* — On donne le nom de *Confesseurs* à tous les saints évêques, docteurs, prêtres, religieux et simples fidèles qui n'ont pas souffert le martyre, mais qui ont pratiqué d'une manière héroïque les vertus chrétiennes pendant leur vie. Le nom de martyrs se donne aux saints et aux saintes; celui de confesseurs est réservé aux saints.

Liturgiquement parlant, l'Église classe ses *confesseurs* en quatre catégories : 1° les confesseurs pontifes; 2° les docteurs; 3° les confesseurs non pontifes; 4° les abbés. Il n'y a pas opposition entre les membres de cette division, en sorte qu'un confesseur pontife peut être en même temps docteur ; mais l'Église dans sa classification a surtout égard au titre que les confesseurs ont porté avec le plus d'éclat. Ainsi elle range saint Bernard parmi les abbés, et saint Jérôme parmi les docteurs.

Parmi les confesseurs pontifes l'Église vénère particulièrement saint Martin et saint Nicolas.

II. *Fête de saint Martin.* — Il fut la gloire des Gaules et le saint le plus célèbre de l'Église d'Occident. Né à Sabarie, dans la Pannonie, en 316, il vécut quatre-vingt et un ans, ce qui fait placer sa mort en l'année 397. La Liturgie lui assigne un rang égal aux Apôtres : c'est lui en effet qui eut la gloire de porter le dernier coup à l'idolâtrie dans les Gaules. Anciennement, sa fête avait une octave, comme celle de saint Laurent, parce qu'il était regardé comme tenant le

premier rang parmi les confesseurs, de la même manière que saint Laurent parmi les martyrs. La fête de saint Martin existait déjà sous le pontificat de saint Léon le Grand. On la voit figurer dans le Sacramentaire de saint Grégoire. Dom Martène veut que sa vigile ait été célébrée dans quelques églises. Saint Pie V refondit toutes les leçons de l'office. On lui a attribué les psaumes du commun des martyrs, parce qu'il mérita la palme du martyre, comme le chante l'antienne de *Magnificat*.

III. *Fête de saint Nicolas.* — Saint Nicolas, archevêque de Myre, en Lycie, a été aussi fameux en Orient que saint Martin en Occident. Il assista au concile de Nicée. On ne pourrait dire le nombre d'églises construites sous son vocable en Orient et en Occident. L'empire de Byzance s'étant mis sous la protection de ce grand saint, cette dévotion est passée en Russie, et aujourd'hui il n'y a pas de saint plus populaire parmi les Moscovites. Gavantus fait remonter l'institution de cette fête à l'année 1110. Saint Pie V abrégea et corrigea les leçons du second nocturne de cet office, qui fut du rite semi-double jusqu'au pape Clément X, lequel en fit un office double. La Liturgie grecque est remarquable par l'enthousiasme avec lequel elle célèbre la fête de saint Nicolas.

Au nombre des principaux docteurs figurent les quatre grandes lumières de l'Église latine : saint Grégoire le Grand (12 mars), saint Ambroise (7 décembre), saint Augustin (28 août) et saint Jérôme (30 septembre).

Ce sont les seuls docteurs que l'Eglise romaine cite dans ses litanies. C'est un nombre mystique qu'on retrouve aussi dans l'Eglise grecque. Car l'Orient comme l'Occident a eu ses quatre grands docteurs : saint Athanase, saint Basile, saint Grégoire de Nazianze et saint Jean Chrysostome.

IV. *Fête de saint Grégoire le Grand.* — Grégoire, né à Rome, et fils du sénateur Gordien, a mérité le surnom de

Grand par sa charité, par ses lumières et par les événements importants qui se sont accomplis sous son pontificat (590-604). Aussitôt après sa mort, le nom de saint Grégoire fut ajouté au supplément du Sacramentaire grégorien. Tant qu'on ne fut pas dans l'usage d'admettre les fêtes des saints en Carême, on célébra la fête de saint Grégoire, le 3 septembre, jour de son ordination. Par son Antiphonaire et son Sacramentaire il a attaché son nom à la liturgie et au chant ecclésiastique.

V. *Fête de saint Ambroise.* — Il fut le modèle des évêques. Ambroise mourut le 4 avril 398. L'appendice du Sacramentaire grégorien en fait mention au mois d'avril, à cause de sa mort arrivée en ce mois. Mais, comme on ne faisait pas primitivement les fêtes des saints en Carême, on transporta la fête du saint docteur au 7 décembre, jour de son ordination. Boniface VIII éleva son office au rite double.

VI. *Fête de saint Augustin.* — Saint Augustin fut sans contredit, avec saint Thomas d'Aquin, le plus grand génie qui ait illustré l'Église. Il ne fut pas seulement l'oracle de son siècle, mais il est encore le maître de tous les siècles à venir. Sa fête est déjà mentionnée dans le Sacramentaire de saint Grégoire; elle fut élevée au rite double par ordre de Boniface VIII. Saint Pie V a modifié tout l'office de cette fête, à l'exception de la Collecte.

VII. *Fête de saint Jérôme.* — Saint Jérôme eut spécialement pour mission de fixer le texte latin des saintes Ecritures, et de servir de guide à tous les commentateurs qui sont venus après lui. C'est surtout la science scripturaire que l'Eglise a voulu honorer dans ce saint docteur. Sa fête est dans le Sacramentaire grégorien. Le pape Boniface VIII l'éleva au rite double, et saint Pie V en modifia les leçons. L'Eglise, dans la Collecte, désigne ce saint docteur comme ayant été suscité de Dieu principalement pour l'interprétation des saintes Ecritures : « *Deus, qui Ecclesiæ tuæ in exponendis*

sacris Scripturis beatum Hieronymum confessorem tuum, Doctorem maximum providere dignatus es, etc. »

Dans le style liturgique on donne le nom de *Confesseurs non Pontifes* aux Bienheureux ou aux Saints, qui ne sont ni Martyrs, ni Pontifes, ni Docteurs, ni Abbés. Il y a environ cinquante Confesseurs non Pontifes inscrits dans le Calendrier romain. Parmi eux nous choisissons le père de la glorieuse Vierge, saint Joachim.

VIII. *Fête de saint Joachim, confesseur, père de la Très Sainte Vierge.* — Le culte de saint Joachim est fort ancien ; mais son office au dire des Bollandistes, ne fut introduit dans le Bréviaire qu'en 1510 par le pape Jules II. Saint Pie V le supprima ; mais Grégoire XIII le rétablit, et son successeur, Grégoire XV lui donna une rédaction nouvelle. Enfin, en 1738, l'empereur d'Autriche obtint du pape Clément XII que la fête de saint Joachim pût être à perpétuité transférée du 20 mars au dimanche dans l'octave de l'Assomption, pour permettre de la célébrer avec plus d'honneur et pour ne pas multiplier les fêtes d'obligation. Deux ans après son exaltation, le Souverain Pontife Léon XIII, par un décret général, rendu le 1er août 1879, a élevé cette fête au rite double de seconde classe.

La Liturgie qualifie du titre d'*abbés* les fondateurs ou les chefs d'ordres religieux. Les *Litanies* des saints ne comprennent que les grands patriarches de la vie religieuse. Leur énumération s'arrête au XIIIe siècle, à l'époque où vécurent saint Dominique et saint François d'Assise ; l'Eglise n'a pas jugé à propros d'ajouter les noms des fondateurs d'ordres plus modernes. Nous ne parlerons ici que des abbés mentionnés dans les litanies : saint Antoine, saint Benoît, saint Bernard, saint Dominique et saint François.

IX. *Fête de saint Antoine*, 17 *janvier*. — Saint Antoine est le père de la vie cénobitique. C'est ce qui l'a fait mettre à la tête des abbés. Il mourut à l'âge de cent cinq ans, laissant

une grande multitude de disciples, émules de son genre de vie. On trouve son office dans l'Appendice de saint Grégoire, et saint Pie V l'éleva au rite double.

X. *Fête de saint Benoît*, 21 *mars.* — Saint Benoît est le patriarche des ordres monastiques, en Occident. C'est sa règle qui a donné à l'Eglise ces légions de moines, qui ont eu une si heureuse influence sur la civilisation. Sa fête se voit au supplément du Sacramentaire grégorien, mais Pamélius veut qu'elle soit postérieure à ce saint Pontife. L'office de saint Benoît se fait sous le rite double, depuis l'année 1550.

XI. *Fête de saint Bernard*, 20 *août.* — Saint Bernard ne fut pas fondateur d'ordre. Il fut plutôt réformateur, et enrichit l'arbre bénédictin d'une branche nouvelle, celle de Cîteaux. Sa fête se trouve dans l'antique Missel du Vatican. Saint Pie éleva cet office au rite double. Le titre de docteur fut donné solennellement à saint Bernard par le pape Pie VIII, le 20 août 1830. Depuis cette époque la messe est celle des Docteurs : *In medio*. La Liturgie l'honore donc plus comme docteur que comme abbé.

XII. *Fête de saint Dominique, 4 août.* — Saint Dominique partage avec saint François d'Assise la gloire d'avoir été le patriarche d'un ordre nouveau au XIIIe siècle. Sa fête fut instituée par le pape Grégoire IX, et fixée au 5 août, jour de la canonisation du saint fondateur. Paul IV la fit célébrer le 4 août, à cause de la fête de Notre-Dame des Neiges; le *dies natalis* du saint est le 6 août. Saint Pie V modifia tout l'office, à l'oraison près; et un décret de Sa Sainteté Léon XIII, daté du 5 avril 1883, a élevé cette fête au rite double majeur.

XIII. *Fête de saint François d'Assise*, *le 4 octobre.* — Le pape Grégoire IX, établit en 1228 la fête de saint François d'Assise. Sixte IV, enfant de saint François, mit cette fête au rang des fêtes d'obligation. Mais Urbain VIII, par sa

constitution *Universa per Orbem*, de l'année 1642, publia une nouvelle liste des fêtes de précepte, dans laquelle ne figurait plus la fête du Patriarche séraphique. Pie V avait retouché l'office de saint François en toutes ses parties, excepté dans la Collecte.

On divise les fêtes des saintes en deux grandes classes : 1° les fêtes des vierges; 2° les fêtes des saintes femmes.

L'Église divise les vierges en deux catégories : celles qui sont martyres, et celles qui ne l'ont pas été. La virginité est une gloire, qui résulte de l'observation constante de la chasteté. Le martyre est une autre gloire, que l'on obtient en versant son sang pour la foi. Les vierges martyres ont au front une double auréole. C'est ainsi que les martyrs se divisent en martyrs pontifes et en martyrs non pontifes.

Les vierges martyres les plus honorées dans l'Église sont sainte Agnès, sainte Agathe, sainte Lucie, sainte Cécile et sainte Catherine.

XIV. *Fête de sainte Agnès, le 21 janvier.* — Agnès n'avait que treize ans lorsqu'elle subit le martyre, à Rome, au commencement de la persécution de Dioclétien, en 303. On l'enterra hors de Rome, sur la voie Nomentane; et Constantin y fit élever une basilique. La fête de sainte Agnès se voit dans le *Codex* de saint Jérôme, ainsi que dans les Sacramentaires de saint Gélase et de saint Grégoire. L'office est double, par décret de saint Pie V, qui ajouta à cette fête l'homélie qu'on lit au troisième nocturne. Les leçons du second nocturne sont empruntées à l'éloge qu'a fait de la sainte saint Ambroise. Les antiennes et les répons se sont également inspirés de l'œuvre du saint archevêque de Milan. Les psaumes des matines et des vêpres sont tirés du commun d'un martyr, pour rendre hommage à la virilité de la jeune martyre. La messe est la première du commun des vierges et martyres, mais on a substitué à l'*Introït Loquebar*, celui qui commence par ces mots : *Me expectave-*

runt : « Les pécheurs m'ont attendue pour me perdre, mais j'ai eu l'intelligence de votre loi. » C'est une allusion aux épreuves qu'eut à subir la vertu d'Agnès de la part des bourreaux qui avaient espéré triompher de sa chasteté.

Il en est qui veulent que la fête de sainte Agnès *secundo,* soit un reste de l'octave de la Sainte; mais bien plus probablement, cette fête n'est que le mémorial d'une apparition d'Agnès à ses parents et à Constance, fille de l'empereur Constantin, apparition qui eut lieu le huitième jour après la mort de la sainte enfant.

XV. *Fête de sainte Agathe, le 4 février.* — Née à Palerme, ou à Catane, en Sicile, elle subit le martyre à Catane en 251, sous la persécution de Dèce. On trouve sa fête dans le Sacramentaire de saint Gélase. Saint Pie V changea l'homélie et l'évangile de son office, et c'est Clément XI qui l'éleva au rite double mineur. Ce qui caractérise l'office propre de la sainte, c'est que les principales circonstances de son martyre y sont rapportées. C'est de sa légende que sont tirées les antiennes et les répons de l'office canonial.

XVI. *Fête de sainte Lucie, le* 13 *décembre.* — Comme Agathe, Lucie est une vierge de Sicile. Elle naquit à Syracuse, de parents chrétiens, et fut martyrisée dans cette ville, en 304, au commencement de la persécution de Dioclétien. La fête de sainte Lucie se trouve dans l'Antiphonaire et le Sacramentaire de saint Grégoire, mais elle n'y fut insérée qu'après saint Grégoire lui-même. Saint Pie V en fit une fête du rite double et lui donna l'homélie qu'on lit à l'office. Les antiennes des Heures, dit Dom Guéranger, forment dans leur ensemble une œuvre lyrique, pleine de grâce et de fraîcheur. « Sainte Lucie étant en prière, la bienheureuse Agathe lui apparut : elle consolait la servante du Christ. Vierge Lucie, lui dit-elle, pourquoi me demandes-tu pour ta mère un secours que toi-même lui peux procurer. A cause de toi, vierge Lucie, la ville de Syracuse

sera comblée de gloire par le Seigneur Jésus-Christ. »

XVII. *Fête de sainte Cécile, le 22 novembre.* — Sainte Cécile est, comme sainte Agnès, une vierge romaine. Elle souffrit le martyre vers l'an 230 sous Alexandre Sévère. La fête de sainte Lucie avait une vigile, comme il paraît d'après les Sacramentaires de saint Gélase et de saint Grégoire. Saint Pie V a changé les leçons de l'office, dont le rite a été élevé du semi-double au double, par le pape Clément X. L'office de la Sainte s'est inspiré de la légende qui reproduit les actes de son martyre.

XVIII. *Fête de sainte Catherine, le 25 novembre.* — Sainte Catherine fut martyrisée à Alexandrie sous Maxin II. Elle fut d'abord attachée à une machine composée de plusieurs roues armées de pointes aiguës, mais l'appareil s'étant rompu, elle fut décapitée. La vierge d'Alexandrie joignait aux avantages de la fortune et de la naissance un grand savoir.

Un ancien texte liturgique l'appelle *Æcatherina.* Son culte commença dans l'Église de Trèves en 1245. C'est le pape Jean XXII qui l'aurait inscrite dans le calendrier général de l'Eglise. On ne lit pas son nom dans les plus anciens martyrologes. Saint Pie, en élevant le rite de la fête, répudia l'ancien office, dont il ne conserva que les leçons (1).

La distinction de son esprit et sa science ont fait choisir la vierge chrétienne dans les écoles pour la patronne et le modèle des philosophes.

Le but de la liturgie, dans l'office des vierges, est de nous faire comprendre la beauté de cet état, dont le Christianisme a fait le type de la perfection. La liturgie nous représente dans les saintes femmes la femme modèle que l'esprit prophétique de Salomon avait entrevu dans l'avenir, et qu'il décrit comme une des merveilles que la grâce du Christ devait

(1) A Carpo, *Compendiosæ, Biblioth. liturg.*, p. 560, edit 1879

enfanter dans l'Eglise. Le sage s'écrie : « La femme forte, qui la trouvera? » L'Eglise nous la montre dans ces femmes d'élite, que la grâce a produites, en plein Christianisme. C'est au tableau, que le sage a fait de la femme modèle, que la liturgie a fait les emprunts les plus importants pour la messe et pour l'office des saintes femmes. Nous nous contenterons, en terminant, de citer parmi les saintes femmes sainte Anne, la glorieuse mère de la Sainte Vierge.

XIX. *Fête de sainte Anne.* — Le culte de sainte Anne est très ancien dans l'Église. Son office se célébrait chez les Frères Mineurs Franciscains dès l'année 1263 (1). En quelle année est-il passé du Bréviaire franciscain dans le Bréviaire romain? la chose n'est pas clairement établie. Il y était avant saint Pie V, qui le supprima; mais Grégoire XIII le rétablit. Clément VIII changea les leçons du troisième nocturne, et Clément XII éleva cet office au rite double majeur. Grégoire XV avait mis cette fête au rang des fêtes d'obligation, mais presque partout aujourd'hui elle a perdu ce privilège. Par son décret du 1er août 1879, Sa Sainteté Léon XIII a élevé la fête de sainte Anne au rite double de seconde classe. Elle est attachée au 26 juillet dans le calendrier de l'Eglise universelle.

(1) Gavantus, *Opera*, sect. VII. c. IX. n. 26.

CHAPITRE XXV.

FÊTES POPULAIRES DU MOYEN-AGE.

Le moyen-âge eut ses fêtes extraordinaires, demi-religieuses, demi-profanes, que l'Eglise n'a jamais ordonnées, ni approuvées. Chaque âge a ses mœurs. A la fête de l'âne, des fous, des innocents, notre époque a substitué d'autres spectacles, qui ne sont ni plus moraux, ni plus religieux.

Ceux qui ne parlent pas d'une de nos coutumes sans en faire remonter l'origine aux Grecs et aux Romains, s'imaginent que ces usages venaient des saturnales païennes. Je crois qu'il est inutile de les chercher en dehors des dispositions toutes naturelles des foules à goûter les représentations scéniques. Lorsque les peuples, sous le joug de la féodalité, n'avaient pas d'autres distractions que les spectacles du culte, ils eurent l'idée de mêler à la gravité des cérémonies religieuses un peu de gaieté. Le clergé s'y prêta par condescendance, et avec plus de charité que de prudence, et bientôt les évêques et les conciles se trouvèrent en présente d'indécentes parades, qu'ils mirent plusieurs siècles à faire cesser. Nous n'entreprenons pas de défendre ces abus. Mais avant de jeter le ridicule sur ces usages, il faut se reporter aux mœurs du temps.

Il faut prendre le moyen-âge tel qu'il était, avec son besoin d'activité, d'expansion, de joie un peu licencieuse; suivie d'une pénitence plus surprenante, souvent, que les fautes qu'il s'agit d'expier. Au reste, du moment que les abus commencèrent à s'introduire, l'Église réclama. En 1479, le chapitre de Reims s'éleva contre les excès de la

fête des Innocents. En 1583, un concile provincial de la même ville défend absolument de représenter les mystères, aux jours des fêtes de Notre-Seigneur et des Saints.

Chaque année, l'anniversaire de la naissance du Sauveur amenait à l'Église un peuple ivre de joie, qui, dans son pieux délire, dansant, chantant et récitant des vers, finit par faire intervenir au milieu de la fête jusqu'à l'âne et au bœuf de la crèche : idée étrange, si l'on veut, mais que l'on comprendra, si l'on reporte son souvenir à ces temps, où l'on avait tant de goût pour les parodies, les farces bruyantes et les spectacles grossiers. On s'imaginait, dans ces âges de foi naïve, qu'il est tout naturel de s'abandonner même dans le lieu saint à la joie la plus folle, sous l'impression d'un grand bonheur. On trouvait en quelque sorte naturel que le plus stupide animal n'y pût être insensible. Telle est l'origine de la fête de l'âne, dont on a peut-être trop exagéré le ridicule, sans daigner en rechercher l'esprit.

Fête de l'âne. — On garda à travers tout le moyen-âge un usage liturgique relatif à la fête de Noël qui s'appelait *la fête de l'âne*. Les cérémonies s'en célébraient avec solennité à Rouen, à Beauvais, à Sens et ailleurs, avant la messe du jour de Noël.

Suivant une tradition qui paraît assez ancienne, on faisait dans la cathédrale de Rouen, avant la grand'messe du jour de Noël, une procession dont Du Cange (1) a donné l'ordre, tiré de l'*Ordinaire manuscrit de l'Église de Rouen*. Cette fête était une représentation de quelques événements de l'ancienne loi, et l'âne de Balaam surtout y figurait. Moïse, les prophètes, Zacharie, sainte Elizabeth, saint Jean-Baptiste et même le poète Virgile, à cause de la quatrième de ses *Eglogues*, paraissaient en habits fort bizarres. Et cette pieuse mascarade se célébrait dans la cathédrale. A Beauvais, le

(1) Gloss., Vox *Festum Asinorum*.

ridicule et le scandale le disputaient à l'indécence. On prétendait y représenter la fuite de Jésus en Égypte. On choisissait à cet effet la plus belle fille qu'on faisait monter sur un âne. Elle portait dans ses bras un jeune enfant, et le cortège formé du clergé et du peuple conduisait processionnellement à l'église Saint-Étienne l'animal et celle qui le montait. On les plaçait dans le sanctuaire du côté de l'Evangile. L'*Introït*, le *Kyrie*, le *Gloria*, le *Credo*, étaient terminés par le cri imitatif de celui de l'âne. La rubrique de la messe porte : le ℣. *Ite missa est* et le ℟. *Deo gratias* seront suivis du même cri trois fois répété.

A Sens, on célébrait avant la messe, dans la nef même de l'Eglise cathédrale, la *solennité de l'âne* dont l'office, (paroles et musique), est dû à Pierre de Corbeil, archevêque de Sens (1222).

Dans la prose on exaltait les qualités de l'âne. Voici la première strophe de cette fameuse prose, dite *de l'âne*, qu'on chantait encore dans plus d'une église au XVe siècle :

Orientis partibus,
Adventavit asinus,
Pulcher et fortissimus,
Sarcinis aptissimus (1).

Nous nous hâtons de dire que l'autorité ecclésiastique mit un zèle constant à supprimer ces fêtes, auxquelles une superstition populaire depuis longtemps enracinée attachait une grande importance. Mais pour se faire une idée de leur introduction dans la liturgie de nos églises, il faut en

(1) Du Cange est le premier qui ait publié le texte de cette prose, dont la mélodie vive et gracieuse a charmé, dans ces dernieres années, bien des oreilles musicales. Cf. t. IX des *Annales archéologiques*, p. 309-318; *Chants de la Sainte-Chapelle*, 1849. Cf. *Chants de la Sainte-Chapelle* en brochure avec musique et illustration. Théophile Raynaud parle d'une prose du bœuf, dont on regrette la perte.

reconnaître le vrai but. Il révèle toujours, à travers le mélange des abus et des pratiques révoltantes, quelque chose de touchant, de naïf, et de pieux. Du Cange, qui a parlé de ces institutions avec les préjugés de son siècle, n'aurait peut-être pas désavoué pourtant ce que la plume éloquente de Frédéric Ozanam nous a fait connaître dans une belle page de ses *Poètes Franciscains en Italie* (p. 129-130).

« Chaque année, au jour de Noël, on dresse dans l'église un simulacre de l'étable de Bethléem. Là, à la clarté de mille cierges, on voit sur la paille de la crèche l'image d'un nouveau-né. Un enfant, à qui l'usage permet en ce jour de prendre la parole dans le lieu saint, prêche la foule et la convie à aimer, à imiter l'Enfant-Dieu, pendant que les *pifferari* venus des montagnes du Latium donnent, avec leurs cornemuses, de joyeuses sérénades aux madones du voisinage. L'étranger, peu accoutumé à la naïveté de ces fêtes, se retire peut-être en haussant les épaules; mais l'ami des vieilles légendes, en rentrant chez lui, ouvre l'histoire de saint François par saint Bonaventure; c'est là qu'il retrouve dans un court passage l'origine de la crèche d'*Ara Cœli*, et comme une racine de plus de cette poésie populaire, de cette plante tenace que six siècles n'ont pu arracher. « Il arriva que, la troisième année avant sa mort, saint François, pour réveiller la piété publique, voulut célébrer la Nativité de l'enfant Jésus avec toute la solennité possible, dans le bourg de Grecio. Ayant donc obtenu du Souverain Pontife la licence nécessaire, il fit préparer une crèche, apporter la paille, amener un bœuf et un âne. Les Frères sont convoqués, le peuple accourt; la forêt retentit de cantiques, et cette nuit vénérable devient toute mélodieuse de chants, toute resplendissante de lumières. L'homme de Dieu se tenait devant la crèche, pénétré de piété, baigné de larmes et inondé de joie. La messe est célébrée, et François, comme diacre, y chante le saint Évangile. Il prêche

ensuite au peuple assemblé et lui annonce la naissance de ce Roi pauvre, que, dans la tendresse de son cœur, il aimait à appeler le petit enfant de Bethléem. Or un vertueux chevalier, sire Jean de Grecio, qui, pour l'amour du Christ, abandonna plus tard les armes séculières, attesta qu'il avait vu un petit enfant d'une extrême beauté, dormant dans la crèche, et que le bienheureux Père François pressait dans ses bras comme pour le réveiller (1). »

Fête des fous. — Il faudrait pour être dans le vrai, croyons-nous, apprécier de la même manière la *fête des fous,* ou des sous-diacres que l'on appelait encore la fête du *Deposuit.* La pensée qui l'institua ne fut pas autre que la préoccupation si chrétienne d'abaisser l'orgueil et de relever l'humilité. Voilà pourquoi on nommait cette fête la fête du *Deposuit*, par allusion à ces mots du cantique de Marie : *Deposuit potentes de sede et exaltavit humiles.* On l'appelait encore fête des fous, à cause des véritables folies qu'on ne peut ni excuser ni justifier, mais que l'on comprend en se rappelant la naïveté des mœurs de cette époque lointaine. On la célébrait, suivant Beleth, qui écrivait vers la fin du XIIe siècle, le jour de la Circoncision ou de l'Épiphanie. Quatre chœurs de danseurs se formaient dans l'église. Le premier était composé de diacres, le second de prêtres, le troisième de minorés ou tonsurés et le quatrième de sous-diacres. Après la danse on élisait un évêque, un abbé, un roi des chanoines ou même un pape. Alors les enfants de chœur, tout le bas clergé, tout le peuple entonnaient à l'envi et jusqu'à quinze fois de suite le verset *Deposuit.* Eudes de Sully († XIIe siècle) permit aux fidèles de répéter le fameux verset *Deposuit* jusqu'à cinq fois (2). Mais, ceux qui n'ont vu dans ces scènes que le ridicule, oublient que

(1) Saint Bonaventure, *Legenda S. Francisci*, cap. x.

(2) Deposuit quinquies ad plus dicetur loco suo (Eudes de Sully, Ordonnance de 1198).

ces fous-là restaient sagement dans leur rôle; car, ils n'attendaient que du ciel leur exaltation; ils ne recevaient qu'en riant la crosse avec la mitre et les coups d'encensoirs. Les humbles d'alors ne prenaient pas au sérieux cette royauté d'un jour que le sort leur donnait. En un mot la fête du *Deposuit* donnait chaque année au peuple une grande liberté qui n'était dissipée qu'en joies innocentes. Viviers avait encore sa fête des fous, au xve siècle.

Usage du gâteau des Rois. — Cet usage est d'origine toute païenne, mais la charité de nos pères l'avait sanctifié en associant les pauvres aux joies de cette fête des Rois.

La coutume du roi de la féve est un reste des saturnales du paganisme. Vers la fin de décembre ou au commencement de janvier, sous prétexte que le règne de Saturne avait été l'âge d'or, que tous les hommes étaient alors égaux, on tirait au sort le roi du festin. Si le sort favorisait un esclave, le maître lui-même servait ce roi d'un moment, et on lui faisait les honneurs de la royauté pendant le repas. On tirait la fève d'une urne. Nos pères ont imaginé de mettre la fève dans un gâteau, qui paraissait le jour de la fête sur la table autour de laquelle était réunie la famille. De ce gâteau, on commençait par détacher deux grandes portions, l'une pour l'enfant Jésus et l'autre pour Marie; ces deux parties étaient données aux pauvres, qui se trouvaient ainsi associés à la joie du festin. Si la fève se trouvait dans l'une de ces deux portions, on rachetait la royauté, et ce rachat était l'occasion d'une nouvelle aumône beaucoup plus considérable que la première. Ainsi comprise, cette coutume, loin d'être blâmable, rappelait la charité qui présidait aux agapes des temps primitifs de l'Eglise.

On représentait, à la messe de minuit, l'enfant Jésus, la Vierge et les bergers; à l'Epiphanie, les trois rois mages, suivis de leurs officiers, faisant leurs offrandes (1); le jour

(1) Malais, *Calendrier Normand*, p. 8.

de Pâques, à la Résurrection, on voyait l'ange près du tombeau, et les femmes étaient représentées par les jeunes diacres vêtus de leurs aubes. On figurait l'Ascension du Sauveur par celle d'un mannequin que l'on hissait dans la tour; la descente du Saint-Esprit, par des mèches d'étoupe flambantes, qu'on laissait tomber du dôme de l'édifice.

Toutes ces cérémonies étaient entremêlées de chants, d'antiennes et de répons tirés de l'Evangile. Les abus, qui s'introduisirent dans ces actes de dévotion du temps, les firent supprimer par la suite, et l'on sentit que les mystères de notre Religion divine étaient articles de foi plutôt que des sujets de représentation (1).

Si certains usages, qui nous paraissent bizarres et dont nous ignorons le symbolisme primitif, s'étaient glissés dans le cérémonial populaire, gardons-nous de les blâmer sans connaissance de cause. La simplicité de nos ancêtres ne les empêcha pas de doter la France de monuments, qui feront à jamais la gloire de notre patrie.

C'est encore le cas de rappeler les représentations théâtrales que l'on donnait devant les portiques des églises; dans le principe, elles n'avaient rien de blâmable; les mystères de la religion étaient figurés avec la naïveté de l'époque, et les plus grands personnages honoraient ces spectacles de leur présence. A Reims, on y déployait une très grande pompe, et les ornements du culte servirent plus d'une fois à reproduire les scènes de la Passion ou de la vie de Notre-Seigneur. Ces représentations, qui duraient plusieurs jours, étaient souvent les seules fêtes, offertes au roi par la cité, après les grandes solennités d'un sacre. Et plus d'une fois, dans les autres villes du royaume, on eut recours à la célébration des mystères pour fêter la visite d'un monarque.

(1) Blondel, *Notice histor. et topograph. du mont Saint-Michel*, Avranches, 1823, p. 124.

ERRATA.

—

P. 69, 4e ligne, lire : παλαμαις. au lieu de παλαπαις.

P. 235, Art. III. Lire dans le titre : *la deuxième Heure majeure*, au lieu de : *la douzième Heure majeure.*

P. 543, 7e ligne, lire : *solemnitas*, au lieu de *solennitas.*

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.

A

B

C

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.

TABLE DES MATIÈRES.

DEUXIÈME SECTION.

Histoire et symbolisme dans les fonctions du culte.

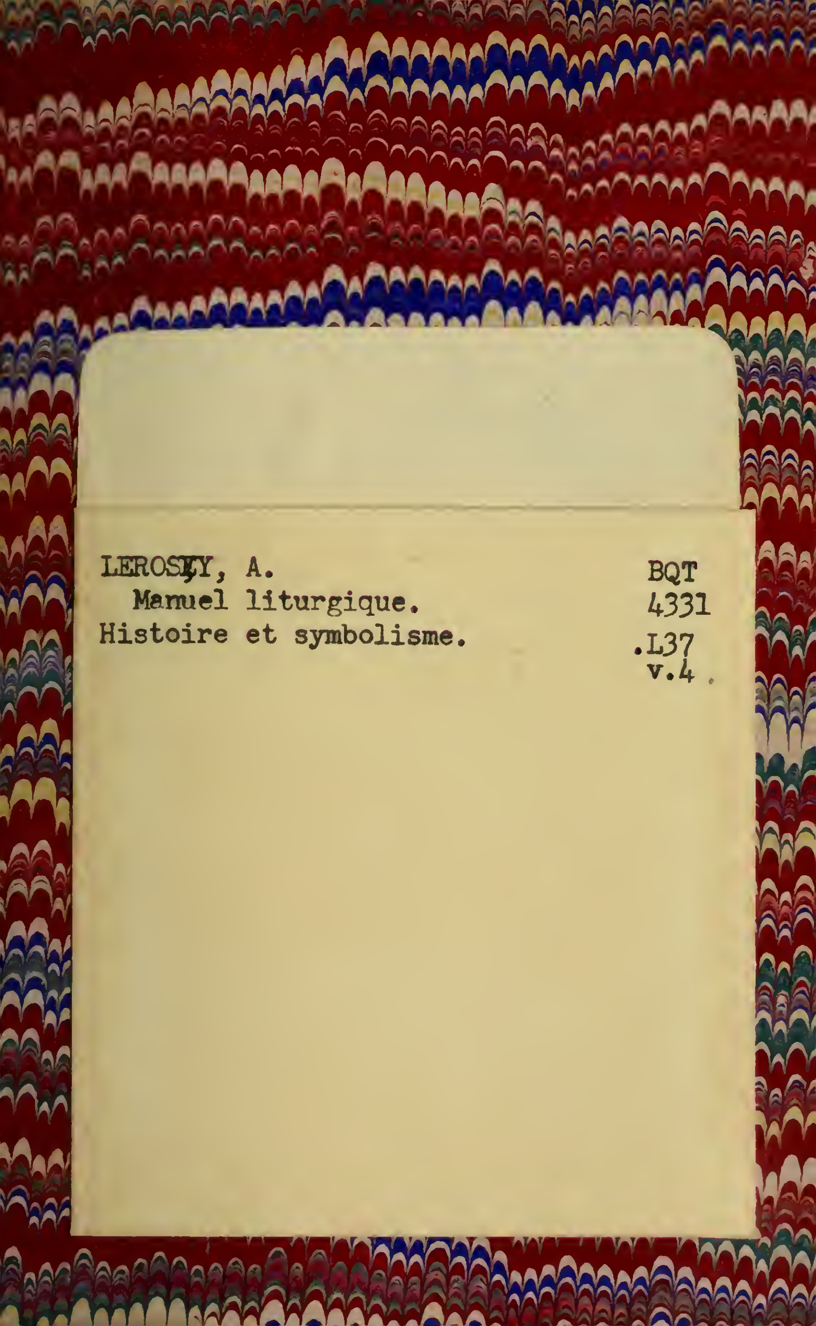
TROISIÈME SECTION.

Histoire et symbolisme dans l'année liturgique.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

BAR-LE-DUC, IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.




LEROSEY, A.
Manuel liturgique.
Histoire et symbolisme.
BQT
4331
.L37
v.4

